

Panorama général

La poursuite de l'assainissement de la situation financière des entreprises

page 5

- Des résultats en progression
- Un net renforcement de la structure financière

L'exercice par l'État de la fonction d'actionnaire

page 10

- Une gouvernance renforcée
- L'accroissement du contexte concurrentiel exige la poursuite de la modernisation des entreprises
- Emploi et aspects sociaux

Une gestion dynamique par l'État de ses participations financières

page 16

- Principales opérations depuis le dernier trimestre 2004
- Les produits de cession sont pour l'essentiel affectés au désendettement des administrations publiques
- Les entreprises ont réalisé d'importantes cessions et acquisitions de participations
- La valeur du portefeuille de sociétés cotées détenu par l'État s'est accrue

Présentation par entreprise

Entreprises du secteur des transports

page 26

Entreprises d'infrastructures de transports

page 34

Entreprises du secteur de l'énergie

page 64

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique

page 78

Entreprises du secteur des médias

page 102

France Télécom

page 112

La Poste

page 116

Autres entreprises

page 120

Comptes combinés

Préambule

page 130

Bilan et compte de résultat

Tableau de flux de trésorerie

Variation des capitaux propres part du groupe

Annexes

page 133

Annexes

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)

page 187

Composition des conseils d'administration des entreprises du périmètre APE

Présidents des conseils d'administrations des entreprises du périmètre APE

Répartition des mandats d'administrateurs au sein de l'APE

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE

Lexique terminologique





L'exercice 2004 s'est traduit par une amélioration sensible de la situation économique et financière des principales entreprises publiques ou à participation publique : les résultats sont en progression et l'endettement s'est nettement réduit par rapport aux deux exercices précédents. 2004 a également été une année très fertile en termes d'évolution des structures juridiques et financières, avec le changement de statut d'EDF et de Gaz de France, la privatisation de France Télécom et d'Air France, l'ouverture du capital de Snecma et des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et l'entrée au capital d'Alstom. Cette tendance se poursuit en 2005 avec le changement de statut d'Aéroports de Paris (ADP), la création de la banque postale, la fusion de Snecma et de Sagem qui a donné naissance au groupe Safran, et plusieurs

évolutions capitalistiques (ouverture du capital de Sanef, désengagement complet du capital de Bull...).

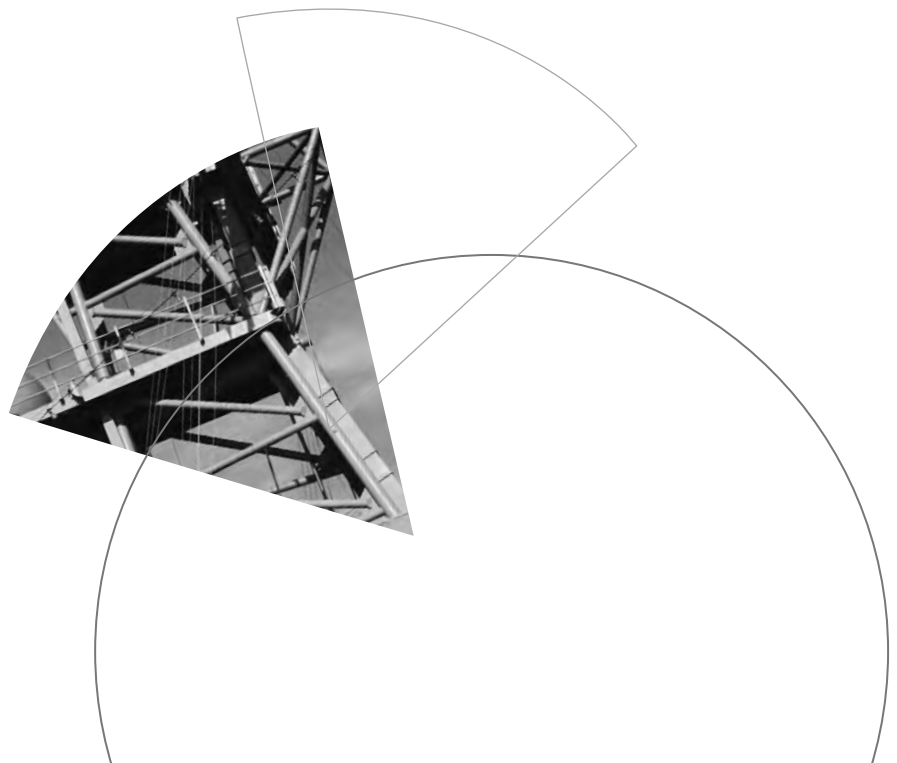
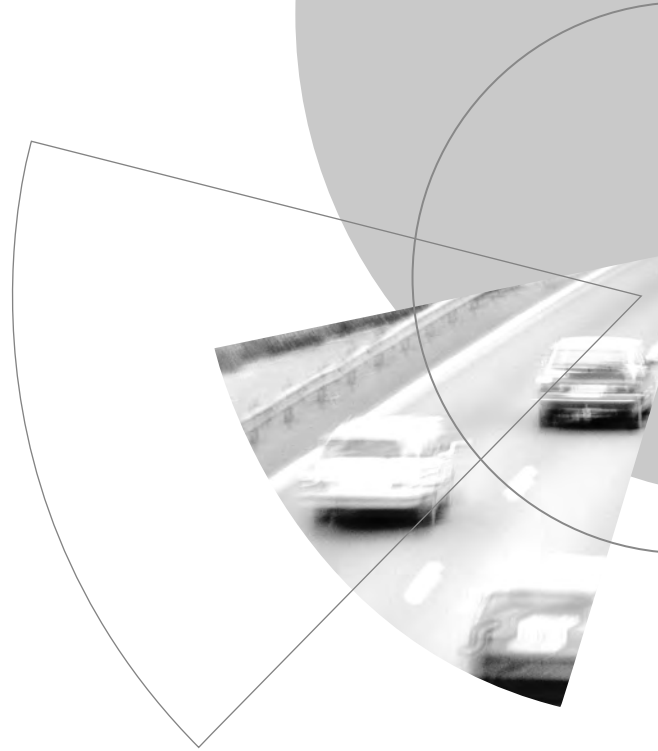
Les comptes combinés¹ des principales entités contrôlées par l'État pour l'exercice 2004, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse détaillée dans la première partie du document. Cette partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2004 et depuis le début de l'année 2005 ; elle détaille également le bilan annuel d'activité de l'Agence des participations de l'État. La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation

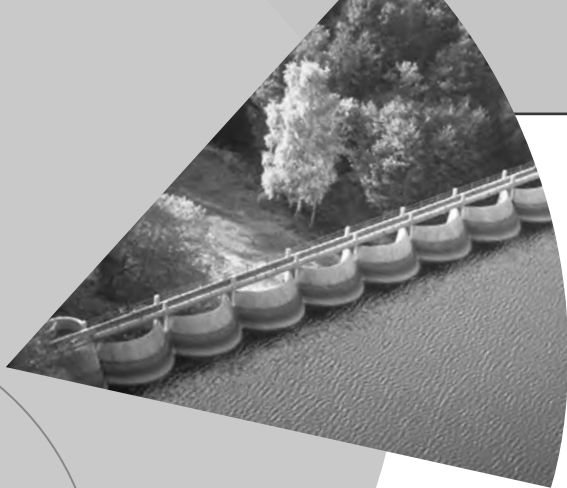
détaillée de la quarantaine des plus grandes entités contrôlées par l'État.

Le présent document constitue la cinquième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

1 – Des comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une entité consolidante et les entreprises qui lui sont liées par un lien capitalistique ou par une relation de contrôle comme s'il ne formait qu'une seule entité. Les comptes combinés concernent des entreprises ou entités qui constituent un ensemble mais dont la cohésion ne résulte pas de liens capitalistiques ou de contrôle mais de liens économiques ou organisationnels. La situation de l'État est originale car ce ne sont pas des liens économiques ou organisationnels qui lient ces entités mais le fait qu'elles ont le même "actionnaire" ou un "actionnaire de référence" commun : l'État.

Panorama général





La poursuite de l'assainissement de la situation financière des entreprises

Le périmètre des comptes combinés a enregistré plusieurs modifications au cours de l'exercice 2004.

Deux sorties ont eu un impact majeur sur les comptes : la cession de la Société Nationale Immobilière (SNI) à la Caisse des Dépôts et surtout la privatisation d'Air France à l'issue de la cession opérée en décembre 2004, quelques mois après le rapprochement avec KLM².

Trois cessions partielles sans perte par l'État de la majorité du capital ou du contrôle sur l'entité sont également intervenues au cours de l'exercice 2004³ ; les comptes présentés étant des comptes combinés, ces trois variations de périmètre n'ont aucune incidence sur les capitaux propres part du groupe. L'intégration de Réseau France Outre-mer (RFO) par France Télévisions n'a également eu aucune incidence sur les capitaux propres combinés. Les entités « de premier rang » ont également enregistré en 2004 des variations de périmètres ; les plus importantes sont l'intégration de T&D par Areva et la cession partielle par EMC de sa participation dans Tessengerlo⁴.

Les principaux postes du bilan et du compte de résultat pour les années 2004 et 2003 sont synthétisés dans les tableaux ci-après⁵ ; les comptes 2003 sont également présentés sans Air France et la SNI afin de permettre de comparer un périmètre homogène d'un exercice sur l'autre.

Avec un total de bilan de 520Md€ et un chiffre d'affaires de 195Md€, le poids dans l'économie des entités dont les comptes sont combinés et qui constituent l'essentiel du secteur public concurrentiel, demeure important. En terme de bilan, la sortie du périmètre d'Air France-KLM et de la SNI, dont l'incidence, avant élimination des opérations entre Air France et ADP était en 2003 de 15 Md€ a été en partie contrebalancée par la progression du poids des autres entreprises (+ 6,3 Md€). Le chiffre d'affaires du périmètre combiné représentait en 2004 près de 9 % de la production des sociétés non financières⁶ et le total des achats et autres charges d'exploitation représentait près de 7 % du total des consommations intermédiaires de l'ensemble des branches de l'économie.

2 – France Télécom a été maintenue dans le périmètre, l'État détenant toujours plus de 40 % des droits de vote et aucun autre tiers ne disposant de minorité significative. Le périmètre des comptes combinés fera l'objet d'une nouvelle revue détaillée lors de l'application des normes IFRS en 2005.

3 – L'ouverture du capital de SNECMA qui a vu la participation de l'État passer de 97,22 % à 62 % au cours de l'exercice, le transfert du secteur public au secteur privé de France Télécom (la participation de l'État passant de 56,45 % à 42,25 %) et l'ouverture du capital d'APRR par introduction des actions de la société au Premier Marché d'Euro-next Paris SA qui a fait passer la participation directe et indirecte de l'État de 100 % à 72 %.

4 – Les principaux impacts de ces variations de périmètre sont donnés dans les notes de l'annexe des comptes combinés.

5 – Les comptes combinés figurent en page 130 du rapport.

6 – Et entreprises individuelles (compte 3 103 des comptes de la Nation) qui s'établit pour 2004 à 2 269Md€.



Comptes combinés des entreprises contrôlées par l'État et Immobilisations financières de l'État

Le périmètre du rapport est défini par le Législateur : l'analyse de la situation économique et l'établissement des comptes combinés portent sur « toutes les entités significatives, établissements et sociétés, cotées ou non, contrôlées par l'État ». Les entités analysées ne constituent qu'une partie du champ des entreprises contrôlées directement ou indirectement par l'État¹.

Comme les années précédentes, la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations ne sont pas incluses dans le présent rapport, pour la première du fait de la particularité de son activité qui fait l'objet par ailleurs d'un rapport annuel de son Gouverneur au Président de la République et au Parlement, pour la seconde compte tenu des spécificités de ses missions publiques (épargne réglementée, financement du logement social) qui la placent, aux termes de ses statuts, sous la surveillance du Parlement, auquel le président de la Commission de surveillance adresse annuellement un rapport.

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison permettent toutefois, compte tenu de l'importance de leur chiffre d'affaires et de la taille de leur bilan, d'appréhender la contribution des entreprises publiques ou à participation publique à l'activité et à la croissance économique. Les comptes combinés illustrent également l'activité de l'Agence des participations de l'État qui couvre par ailleurs les participations minoritaires de l'État et les entités contrôlées ne présentant pas un poids significatif.

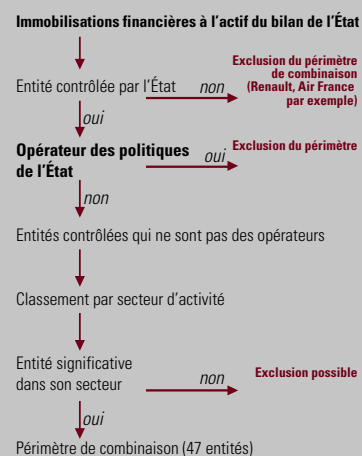
L'établissement des comptes combinés des principales entreprises détenues par l'État ne permet cependant pas d'appréhender l'ensemble des participations qu'il détient par ailleurs. L'information exhaustive est donnée par la comptabilité patrimoniale de l'État. Les participations détenues directement par l'État dans des entités (sociétés, établissements publics...) ainsi que les créances qui leur sont rattachées sont retracées à l'actif immobilisé du bilan de l'État² et figurent sous l'intitulé "Dotations, participations et créances rattachées".

Les règles comptables applicables à la comptabilité générale de l'État ont été refondues, en application de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001³; elles prennent la forme de normes comptables approuvées par l'arrêté du 21 mai 2004 (JORF du 6 juillet 2004). La norme numéro 7 traite des immobilisations financières de l'État qui sont constituées des participations de l'État, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés par l'État. La norme définit le périmètre et les modalités d'évaluation des participations⁴.

La méthode d'établissement des comptes combinés et les comptes eux-mêmes (bilan compte de résultat et annexe) figurent in extenso dans la troisième partie du rapport. Les principes comptables retenus sont conformes au règlement (CRC n° 2002-12) du Comité de Réglementation Comptable qui définit les règles et modalités d'établissement

des comptes combinés et ont fait l'objet d'un examen par un groupe de personnalités indépendantes présidé par le président du Conseil national de la comptabilité⁵. Si l'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées, l'homogénéisation des principes pour l'ensemble des entités sera réalisée progressivement; l'importance et la technicité des opérations de combinaison rendent nécessaire une période d'adaptation pour atteindre une homogénéité satisfaisante des principes comptables retenus.

Des immobilisations financières inscrites au bilan de l'État aux comptes combinés



1 – Le Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par l'État (RECME), établi annuellement par l'INSEE sur la base d'une enquête annuelle de mise à jour, en donne l'image la plus fidèle. Au 31 décembre 2004, dernières statistiques disponibles, l'État contrôlait, directement ou indirectement, 1 288 entreprises dont 94 de premier rang. Ces entreprises sont celles dont le siège est situé en France.

	2000	2001	2002	2003	2004*
Total au 31 décembre	1 594	1 569	1 623	1 447	1 288
Dont, de premier rang	97	96	100	99	94
En % de l'emploi salarié total	5,1 %	5,1 %	5 %	5,2 %	4,2 %
Entreprises de 1 ^{er} rang					
en % de l'emploi du secteur public	84,7 %	84,6 %	85 %	84,3 %	84 %

* Données provisoires INSEE au 31 août 2005

2 – Les comptes de l'État comprenant, comme toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes un bilan, un compte de résultat et des informations complémentaires en annexes, font partie intégrante du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) publié annuellement.

3 – Ces normes ont été établies après avis du comité des normes de comptabilité publique créé, par l'article 136 de la loi de finances pour 2002 en application de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, et du conseil national de la comptabilité.

4 – Rapport de l'État actionnaire 2004, page 22.

5 – La composition de ce Comité, constitué en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 a été fixée par arrêté du 28 janvier 2004 (JORF du 10 février p 2746).

Des résultats en progression

Le chiffre d'affaires global a progressé (195,4 Md€ soit + 4,8 % par rapport à l'exercice 2003 pro forma⁷). Cette évolution, qui est à rapprocher de celle du PIB en 2004 (+ 4 % en valeur), provient pour près des trois quarts du secteur de l'énergie (dont le chiffre d'affaires a augmenté de 6,3 Md€ (soit + 9,2 % par rapport à 2003) sous l'effet de variations de périmètre au sein du secteur (principalement avec l'intégration de T&D par AREVA) et de la croissance de l'activité en France et hors de France d'EDF et de GDF (+ 2Md€). France Télécom représente toujours près du quart du chiffre d'affaires global du groupe combiné et contribue à hauteur de 12,5 % à sa croissance; le développement de l'activité de l'entreprise, plus forte en 2004 (2,2 %) qu'en 2003, est pour l'essentiel liée au développement de l'activité de téléphonie mobile. La progression de l'activité des entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique est également importante (+ 6,6 % par rapport à l'exercice 2003).

Les charges nettes d'exploitation (hors charges de personnel) du groupe combiné représentent, comme en 2003, plus de la moitié du chiffre d'affaires (58 %) et les charges de personnel sont proportionnellement stables à 30 %.

Le résultat net a doublé en 2004 par rapport à l'exercice précédent (+ 7,6 Md€ après +3,8 Md€ au cours l'exercice 2003 pro forma⁸). Tous les secteurs d'activité enregistrent un résultat positif alors qu'en 2003 les entreprises du secteur de l'armement-aéronautique et de celui des infrastructures de transport présentaient des résultats négatifs. **Le secteur de l'énergie représente près de la moitié du résultat (+3,8 Md€) et France Télécom y contribue pour plus d'un tiers (+2,5 Md€).**

Sous l'effet de l'amélioration du résultat, la capacité d'autofinancement du groupe combiné s'est améliorée de + 3,6 M€ par rapport à l'exercice 2003 pro forma à 30,6 Md€ couvrant le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice par l'ensemble des entités du groupe combiné.

ACTIF	31 12 2004	31 12 2003	31 12 2003
<i>(net des amortissements et provisions)</i>		hors Air France	
<i>En millions d'euros</i>		et SNI	
Écarts d'acquisitions	36 482	36 986	37 193
Immobilisations	332 755	332 686	343 175
Total actif immobilisé	369 237	369 672	380 368
Stocks et créances	95 988	92 119	94 300
Impôts différés actif	10 487	11 053	11 154
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	44 942	41 546	43 509
Total actif circulant	151 417	144 718	148 963
Total ACTIF	520 654	514 390	529 331

PASSIF	31 12 2004	31 12 2003	31 12 2003
		hors Air France	
<i>En millions d'euros</i>		et SNI	
Capitaux propres combinés	46 518	34 195	38 552
Capitaux propres avec intérêts des filiales des groupes combinés	52 988	43 875	48 255
Autres fonds propres	37 394	36 222	36 222
Provisions pour risques et charges	89 565	92 518	93 664
Dettes financières	183 163	191 287	197 257
Autres dettes (exploitation...)	119 307	116 985	119 965
Comptes de régularisation Passif	38 237	33 503	33 968
Total PASSIF	520 654	514 390	529 331

COMPTE DE RÉSULTAT	2004	31 12 2003	2003
		hors Air France	
<i>En millions d'euros</i>		et SNI	
Chiffre d'affaires	195 370	186 900	199 273
Charges de personnel	-57 737	-57 001	-61 205
Autres charges et produits	-112 561	-107 592	-115 566
Résultat d'exploitation	25 072	22 307	22 502
Résultat financier	-9 628	-11 363	-11 478
Résultat courant	15 444	10 944	11 024
Résultat net part du groupe	7 575	3 763	3 896

7 – Air France et la SNI contribuaient pour 12,8 Md€ au chiffre d'affaires du groupe combiné en 2003.

8 – Air France et la SNI contribuaient pour 133 M€ au résultat net du groupe combiné en 2003.

La rentabilité de l'ensemble s'est donc améliorée en 2004, le résultat net représentant près de 4 %⁹ du chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation progresse (il passe de 12 % à 12,8 % du CA) sous l'effet du développement de l'activité et d'une augmentation relative des charges d'exploitation plus faible qu'en 2003 (+ 4 % soit un impact de -0,8 %); ces charges représentent en 2004 87 % du CA (88 % au cours de l'exercice précédent). L'impact des charges financières sur le résultat financier s'est réduit de près de 1,4 Md€ en raison essentiellement de la réduction de l'endettement de France Télécom, de RFF et d'EDF. Le résultat exceptionnel, qui contribuait négativement à la formation du résultat net en 2003 (-1,5 Md€), y contribue désormais positivement (+0,9 Md€); les résultats de France Télécom expliquent l'essentiel de cette évolution.

Cette tendance doit pouvoir être poursuivie, la plupart des entités du groupe présentant encore des marges importantes de progrès. En effet l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe combiné (+ 4,8 %) demeure inférieure en 2004 à celle des entreprises industrielles du CAC 40 (+7,6%). À près de 4 %, la rentabilité opérationnelle de l'ensemble a progressé de près de 2 points de pourcentage en 2004 par rapport à 2003 alors que celle des entreprises industrielles du CAC 40 a augmenté moins fortement (+1,22%) mais s'établit à 4,07 %.

Sur l'ensemble combiné, les dividendes s'établissent à 2,7 Md€. Le total des dividendes perçus par l'État au titre de l'exercice 2004 (recette de l'exercice budgétaire 2005) s'établit également à plus de 2,8 Md€¹⁰ après intégration des dividendes versés par les participations non contrôlées par l'État et déduction des quotes-parts de dividendes versés par les entités du groupe combiné à d'autres actionnaires que l'État (contre 1,2 Md€ en 2004 au titre de l'exercice 2003).

Un net renforcement de la structure financière

L'intensité capitalistique de l'ensemble des secteurs d'activité demeure particulièrement forte. Les immobilisations (hors écarts d'acquisition) représentent une part très importante du bilan (64 %). Un quart de ce poste (24,1 % soit 79 Md€ en valeur nette) est constitué par les

immobilisations du domaine concédé qui progressent de 800 Md€ et demeurent intégralement concentrées sur les secteurs des infrastructures de transport et de l'énergie.

Les immobilisations corporelles dites « du domaine propre » des entreprises s'élèvent à 179 Md€ en valeur nette, dont 51 Md€ au titre des seules installations techniques. Globalement et après correction de l'effet de la sortie d'Air France-KLM du périmètre, le montant des immobilisations recule sous l'effet de moindres acquisitions de nouveaux outils de production en 2004 comparé à 2003 (-3Md€).

Les immobilisations financières augmentent (+ 2Md€ par rapport à 2003 après déduction de l'incidence d'Air France-KLM), sous l'effet de moindre dépréciations des titres de participations détenues par les entités de l'ensemble combiné mais surtout du fait de la progression des titres d'investissement acquis par La Poste en contrepartie de la partie stable des fonds CCP collectés des comptables publics, encours qui a progressé de +1,2 Md€ en 2004 comparé à 2003.

L'actif circulant n'enregistre pas d'évolution notable. Il a progressé en 2004 par rapport à 2003 (+1,6% et + 4,6 % par rapport à 2003 pro-forma) principalement sous l'effet de l'augmentation des disponibilités de l'ERAP.

Les capitaux propres progressent de nouveau par rapport à l'exercice 2003 (+ 12 Md€ à 46,5 Md€ comparé à l'exercice 2003 pro forma¹¹). Le résultat du groupe combiné, et plus particulièrement ceux de France Télécom et EDF, contribue à cette évolution ainsi que les augmentations de capital réalisées par les actionnaires (6,6 Md€) et les cessions de titres détenus par l'ERAP dans France Télécom. La contribution de l'État aux augmentations de capital s'est établie à 4 Md€¹², le solde résultant essentiellement des augmentations de capital de France Télécom (1,3 Md€) et APRR (1,3 Md€).

Les provisions pour risques et charges (89,6 Md€) concernent à hauteur de plus de la moitié les provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires (fin de cycle nucléaire, évacuation et stockage des déchets radioactifs, déconstruction des centrales) et les provisions pour renou-

vellement des immobilisations en concession. Les principaux flux concernant ce poste intéressent le secteur de l'énergie (9,5Md€ de nouvelles dotations après +7,9 Md€ en 2003).

Les dettes financières nettes¹³ reculent de nouveau (- 15,5 Md€ et -11,3 Md€ si l'on compare 2004 à l'exercice 2003 hors Air France-KLM), ce qui permet au ratio dette nette/capitaux propres de s'améliorer en passant de 4 en 2003 à moins de 3 en 2004¹⁴. La baisse de l'endettement de France Télécom et d'EDF y contribue fortement.

Au total le niveau des fonds propres¹⁵ progresse en 2004 (de près d'un point et demi de pourcentage par rapport à 2003) même s'il demeure toujours faible et représente 17,4 % du passif. Cette amélioration résulte du recentrage des entreprises sur certains marchés à l'international et de l'amélioration de leur exploitation. Corrélativement, **le poids des dettes financières se réduit à nouveau en 2004 mais demeure lourd (35,2 % du passif).**

Le rapport dettes financières nettes/capitaux propres s'améliore de nouveau en 2004 (à 3,1 après 4,1 en 2003) mais demeure élevé même si l'on fait masse des capitaux propres et des « autres fonds propres » qui constituent la valorisation des droits de l'État concédant¹⁶.

Les engagements hors bilan, tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises¹⁷, s'établissent à

9 – 3,88 %

10 – Ces recettes sont imputées : pour 1 Md€ sur le compte d'affectation spéciale s'agissant de dividendes résultant de cessions de participation par une holding détenue par l'État et pour le solde à la ligne 116 des recettes non fiscales de l'État (dont 374 M€ versés par EDF, 418,4 M€ par GDF, 261 M€ par France Télécom -hors dividende perçu par l'ERAP- et 205,3 M€ par les sociétés autoroutières).

11 – La valeur des capitaux propres d'Air France-KLM et de la SNI était de 4,3 Md€ au bilan 2003 du groupe combiné.

12 – Dont 1,1 Md€ pour l'EPFR, 1,4 Md€ pour CDF, 1 Md€ pour GIAT (dont 250 M€ versés), 350 M€ pour l'ERAP.

13 – La dette financière nette est la dette brute corrigée des valeurs mobilières de placement et disponibilités.

14 – Ce ratio était de 8,3 en 2002.

15 – Capitaux propres + intérêts minoritaires + autres fonds propres.

16 – Ces autres fonds propres constituent la contre-valeur des biens pris en concession et qui permettent au concessionnaire de remettre à une valeur nulle le bien au terme de la concession.

17 – L'annexe des comptes combinés (page 167 du rapport) présente également les principaux engagements hors bilan non valorisés.

18 – Ils sont donnés en note 26 de l'annexe des comptes.

19 – Ces données sont celles qui sont commentées dans la deuxième partie du rapport consacrée à la présentation des principales entités contrôlées par l'État.

171 Md€ pour les engagements donnés et sont constitués pour les deux tiers par les retraites des salariés des entreprises, s'y ajoutent 36 Md€ d'engagements réciproques au sein du groupe combiné. Les mouvements les plus significatifs des engagements donnés par rapport à l'exercice précédent concernent la diminution des engagements donnés par France Télécom (10 Md€) et l'augmentation des engagements hors bilan de La Poste au titre de l'obligation faite par la loi à l'entreprise de rembourser la charge des pensions servies par l'État aux fonctionnaires. Des engagements ont par ailleurs été reçus pour 37Md€. Ces engagements font l'objet d'examen particuliers par les comités d'audit des entreprises et par l'Agence des participations de l'État dans un contexte marqué par la réforme du traitement des engagements de retraites adoptée en 2004 pour EDF et Gaz de France et en cours dans d'autres entreprises.

Contribution des grands secteurs d'activité

Les regroupements sectoriels ont été opérés, comme les années précédentes, sur la base de la proximité des services rendus, des produits élaborés ou des technologies utilisées, ainsi que de la complémentarité entre différents produits¹⁸.

Passage des données agrégées figurant dans la 2ème partie du rapport aux comptes combinés

La réconciliation, pour l'exercice 2004, entre les comptes combinés et les données agrégées¹⁹ pour les quatre grands postes (chiffre d'affaires, résultat net, capitaux propres, dettes financières) est explicitée dans le tableau ci-contre. Les écarts résident pour l'essentiel dans l'élimination dans les comptes combinés des transactions significatives entre les sociétés du périmètre (opérations intragroupes), l'incidence de la prise en compte proportionnelle à la participation de l'État (intégration proportionnelle) d'EADS et de Thales, enfin dans un écart de périmètre car les structures de financement des défaisances -EPFR, SGGP- et les holding -ERAP et TSA- ne figurent pas dans les agrégations ; cet écart est significatif pour les dettes financières.

Tableau de passage des données agrégées aux comptes combinés

(en millions d'euros)	2003	2004
Chiffre d'affaires		
<i>Chiffre d'affaires agrégé⁽¹⁾</i>	247 746	244 658
Éliminations intragroupes	-8 205	-7 104
Incidence prise en compte d'EADS et Thales en intégration proportionnelle	-32 679	-34 097
Écarts de périmètre	545	202
Autres impacts	-8 134	-8 289
<i>Dont prise en compte en combinaison du CA de la Française des Jeux en tant que mandant.</i>	-7 337	-8 059
<i>Chiffre d'affaires comptes combinés</i>	199 273	195 370
Dettes financières nettes (dette brute - disponibilités - valeurs mobilières de placement)		
<i>Dettes financières nettes agrégées⁽¹⁾</i>	141 973	131 228
Écarts de périmètre	15 823	10 004
dont EPFR	5 447	4 791
dont ERAP	9 483	4 566
Incidence prise en compte d'EADS et Thales en intégration proportionnelle	2 013	2 878
Autres impacts	46	-329
<i>Dettes financières nettes comptes combinés après retraitements des CCP</i>	159 855	143 781
Classement comptable des valeurs mobilières de La Poste	-6 107	-5 560
Dettes financières nettes comptes combinés (transfert de la part volatile des fonds issus des CCP inclus)	153 748	138 221
Capitaux propres		
<i>Capitaux Propres agrégés⁽¹⁾</i>	68 425	73 835
Retraitements de combinaison (éliminations titres intragroupes, écarts de réévaluation...)	-16 325	-14 724
Écarts de périmètre	3 580	4 733
Incidence prise en compte d'EADS et Thales en intégration proportionnelle	-7 877	-7 388
Incidence prise en compte d'EADS en normes françaises	-9 251	-9 938
<i>Capitaux Propres part du groupe comptes combinés</i>	38 552	46 518
Résultat net		
<i>Résultat net agrégé⁽¹⁾</i>	5 063	5 710
Résultat intérêts minoritaires	-888	-546
Incidence prise en compte d'EADS et Thales en intégration proportionnelle	-588	-861
Incidence prise en compte d'EADS en normes françaises	318	-376
Écarts de périmètre	87	254
Retraitements de combinaison (dividendes, impôts différés, plus-values France Telecom...)	-96	-336
<i>Résultat net combiné part du groupe</i>	3 896	7 575

(1) Données issues des comptes sociaux ou des comptes consolidés le cas échéant.

L'exercice par l'État de la fonction d'actionnaire

Une gouvernance renforcée

L'activité de l'APE

L'activité de l'Agence des Participations de l'État est demeurée soutenue en 2004, comme elle continue à l'être en 2005 ; l'évolution des moyens et de l'activité de l'Agence est présentée dans les tableaux ci-dessous.

Afin d'améliorer la transparence de l'action de l'État actionnaire et de permettre l'accès du public à une information cen-

tralisée sur la gestion par l'État de ses participations financières, qui aujourd'hui fait défaut, l'APE a ouvert dans le cadre du site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (www.minefi.gouv.fr) un site dédié aux missions et activités de l'État actionnaire (www.ape.minefi.gouv.fr). Ce site, partiellement bilingue (français/ anglais) constitue une source d'informations centralisée sur la gestion par l'État de ses participations et permet de répondre plus complètement et plus rapidement aux demandes formulées, notamment, par des particuliers et des chercheurs. Il permet de communi-

quer « horizontalement » sur la gestion des actifs quel que soit l'angle sous lequel elle est abordée (comptabilité patrimoniale, budgétaire, procédurale et financière).

Dans le cadre de la modernisation de la fonction d'actionnaire qu'elle incarne, l'Agence a également poursuivi sa démarche de formation des administrateurs représentant l'État, en liaison très étroite avec l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) du Minéfi et l'Institut Français des Administrateurs (IFA). Trois séminaires ont notamment permis d'approfondir la pratique du Conseil d'administration, du Comité d'audit ainsi que l'examen des Business plan, du financement et de l'évaluation des entreprises.

L'Agence a également participé à plusieurs actions de coopération en 2004 et depuis le début de l'année 2005 qui se sont matérialisées par l'accueil de délégations étrangères souhaitant mieux appréhender l'organisation, les missions et le mode de fonctionnement de l'État actionnaire mais aussi par plusieurs missions en Roumanie et Ukraine. L'APE a participé, notamment en Chine, aux échanges organisés sous l'égide de l'OCDE en vue de l'adoption et de la diffusion de recommandations sur le gouvernement d'entreprises ou lignes directrices sur le gouvernement d'entreprise des actifs appartenant à l'État²⁰.

Activité de l'APE

PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION	2002	2003	2004	
Nombre de CA de sociétés *	61	51	49	
Nombre de comités d'audit de sociétés	26	28	31	
Nombre de séances (CA et comité d'audit) auxquelles a participé un membre de l'APE	300	380	398	
INSTRUCTION DE DOSSIERS	2002	2003	2004	2005
				(AU 1^{ER} SEPTEMBRE)
Nombre de séances du comité de sélection des conseils de l'État	4	11	6	2
Nombre de marchés d'études et de contrats de prestation de service en cours		30	30	21
Dossiers de respiration	19	39	25	13
FORMATION DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT (EN LIAISON AVEC L'IGPDE DU MINÉFI ET L'IFA)		2003	2004	2005
				(AU 1^{ER} SEPTEMBRE)
Nombre de journées de formation spécifique pour les administrateurs représentant l'État		3	3	4
Nombre de participants à cette formation		30	59	55

* 2003 incluait les CA de SEM d'aménagement

Moyens de l'APE

MOYENS HUMAINS	SEPT. 2003	SEPT. 2004	SEPT. 2005
Cadres	33	43	43
Non cadres	12	19	18
Effectif total	45	62	61
Recrutements à réaliser		4	1
Originaires du Service			
des Participations	45	32	20
Contractuels	3	11	12
Moyenne d'âge	40 ans	39 ans	38 ans
Effectif masculin	26	36	35
Effectif féminin	19	26	27
MOYENS FINANCIERS	2004	2005	PRÉV. 2006
<i>(en millions d'euros)</i>			
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,7
Crédits d'études	4	4,3	4,3
Moyens de fonctionnement	0,8	0,6	0,5
Total	8,3	8,5	8,5

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'agence mutualisés au sein du Minéfi ainsi que les commissions perçues par les banques conseils de l'État qui sont prélevées directement sur le produit des opérations financières réalisées.

20 – Ces lignes directrices établies par le Groupe de Travail de l'OCDE sur la Privatisation et le Gouvernement d'Entreprise des Actifs appartenant à l'État sont consultables sur le site Internet de l'OCDE à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org> (governance and privatisation of state-owned Assets.)

Les progrès enregistrés dans l'application de la Charte organisant les relations des entreprises à participation publique avec l'État actionnaire

Le précédent rapport de l'État a présenté la Charte qui a formalisé les règles portant sur le bon fonctionnement des organes sociaux et sur les modalités des relations entre les entreprises et l'APE afin d'assurer des relations transparentes et fluides avec les entreprises fondées sur un véritable dialogue stratégique, de faire progresser leur gouvernance, et de développer la capacité d'anticipation et de proposition de l'État actionnaire. Cette Charte a été adressée à tous les Présidents des entreprises concernés en octobre 2004 mais elle était déjà entrée en application dans la plupart des entreprises au cours de l'exercice 2004. C'est dans ce contexte que l'on peut présenter une synthèse de l'application de la Charte au cours de ses deux premières années d'application.

Cette synthèse repose sur les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence des participations représentant l'État au Conseil d'administration de plus de quarante entreprises publiques où dont l'État est actionnaire. La méthodologie et les résultats de cette enquête sont exposés ci-contre.

La performance, analysée globalement, appelle les commentaires suivants :
 – La performance globale est satisfaisante. Elle a d'ailleurs progressé en 2005 par

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des Participations de l'État et les entreprises à participation de l'État qui rentrent dans son périmètre.

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'Agence des participations et représentant l'État au Conseil d'administration de plus de quarante entreprises publiques, ou d'entreprises dont l'État est actionnaire, ont été interrogés sur l'application par ces entreprises de la Charte régissant leurs relations avec l'APE, en 2004 et à la fin du premier semestre 2005.

Le questionnaire reprend quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de stratégie, relations avec l'APE (reporting, réunions régulières...) et comprend au total 30 questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existe-t-il ou non un comité d'audit), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin de ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. Les résultats constituent donc une mesure de la performance. Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Résultats (en % du score cible)

	2004			2005		
	SOCIÉTÉS COTÉES	AUTRES ENTITÉS	ENSEMBLE	SOCIÉTÉS COTÉES	AUTRES ENTITÉS	ENSEMBLE
Compétence CA	83 %	73 %	75 %	85 %	76 %	78 %
Comité d'audit	83 %	67 %	72 %	84 %	79 %	80 %
Comité stratégie	80 %	77 %	78 %	83 %	80 %	81 %
Relations avec APE	64 %	74 %	72 %	68 %	76 %	74 %
Total	78 %	72 %	73 %	80 %	77 %	78 %
Effectif	11	32	43	11	33	44

Entreprises et entités : ADIT, ADP, Air France, Alstom, APRR, Areva, Arte, ASF, ATMB, CDF, Civiopol, CNP, Dagris, DCI, DCN, EADS, EDF, EMC, EPFR, EPRD, ERAP, Française des Jeux, France 3, France Télécom, FranceTélévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, SANEF, Semmaris, SFTRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma, SNPE, Sofréavia, Sogepa / Sogéade, Thales.

Questions posées :

Compétences du CA : Examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n+1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : Existence d'un comité d'audit, composition du comité d'audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès-verbal et compte rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : Existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : Existence d'un reporting, qualité du reporting, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.



rapport à 2004 puisque près 78 % du score cible, défini comme la meilleure notation pouvant être obtenue pour l'ensemble de l'échantillon, est atteint (contre 73 % en 2004) ; la progression est sensiblement plus forte s'agissant des sociétés non cotées et des établissements publics industriels et commerciaux (+ 5 %).

– La progression est très forte s'agissant de la performance en matière de comité d'audit car 80 % du score cible est atteint en 2005 (71 % en 2004).

– Les règles relatives aux relations entre les entreprises et l'APE progressent mais des marges de progrès existent.

– L'existence et la qualité du reporting des entreprises aux administrateurs de l'APE, qui constitue un point particulier des règles relatives aux relations entre les entreprises et l'APE, a progressé entre 2004 et 2005 (la performance passe de 55 % à plus de 60 %) mais l'enquête laisse apparaître que des marges de progrès significatives existent encore en la matière. Ce constat doit toutefois être relativisé du fait de l'amélioration du reporting effectué en conseil d'administration et/ou en comité d'audit sur la marche de l'entreprise.

Nominations dans les Conseils d'administration en 2004

En 2004 une vingtaine de conseils d'administration ont été renouvelés, parmi lesquels ceux d'Aéroports de Paris, des sept ports autonomes, de la RATP, d'EDF, de Gaz de France, de l'Imprimerie Nationale sous le régime de la loi de démocratisation du secteur public (DSP), ainsi que ceux des sociétés d'autoroutes, de Cogema et Snecma. Au total 87 représentants de l'État et 56 personnalités qualifiées ont été nommés lors des renouvellements d'ensemble de ces conseils.

En outre une vingtaine de représentants de l'État ont été nommés pour remplacer les fonctionnaires qui quittaient l'Agence ou pour réallouer les mandats détenus par les agents de l'APE pour permettre une meilleure répartition interne des portefeuilles en tirant notamment profit du fait que certains cadres de l'Agence ont atteint l'âge minimal de 30 ans pour exercer un mandat d'administrateur.

France Télécom est sortie du champ de la loi DSP, 5 administrateurs représentants de l'État y ont été nommés. Un administrateur représentant de l'État a été nommé chez Alstom après que l'État fut devenu actionnaire de l'entreprise.

Outre le respect scrupuleux des statuts de chacune des entreprises et le souci constant de nommer, tant en provenance de l'APE que des autres unités du Minéfi, les personnes les mieux à même d'exercer ces mandats d'administrateur, les choix proposés au Ministre ont toujours cherché à allier la compétence, l'indépendance, l'absence de conflits d'intérêt et la diversité des origines (notamment internationale) pour assurer la meilleure efficacité des conseils ainsi constitués ou complétés.

L'accroissement du contexte concurrentiel exige la poursuite de la modernisation des entreprises

Les entreprises publiques ou à participation publique doivent aujourd'hui évoluer dans un contexte concurrentiel accru, du fait de l'ouverture des marchés résultant de la transposition en droit interne des directives européennes. Cette tendance, particulièrement à l'œuvre dans tous les segments des secteurs des télécommunications et aujourd'hui de l'énergie, se dessine désormais dans le secteur ferroviaire et dans le secteur postal ; les infrastructures aéroportuaires régionales et portuaires se préparent par ailleurs à des évolutions statutaires.

Électricité

Plusieurs opérateurs privés sont présents sur le marché français de l'électricité ; l'opérateur espagnol Endesa détient la majorité du capital de la SNET, Suez-Electrabel a un accord de partenariat avec la CNR, tandis que d'autres interviennent directement par leur action commerciale, comme les allemands HEW et RWE. Il existe également des négociants installés sur le territoire français tels que Poweo ou Direct Energy. Certains fournisseurs peuvent également s'approvisionner lors des enchères de capacité (« Virtual Power Plants » ou VPP) par lesquelles, EDF met à disposition de ses concurrents près 6 % de la capacité installée en France selon un rythme trimestriel²¹.

La loi du 9 août 2004²² dispose, qu'au

sein de groupes intégrés, l'activité de transport de l'électricité doit être exercée, conformément à la directive européenne du 26 juin 2003, par une entreprise juridiquement distincte de celles qui exercent des activités concurrentielles dans le secteur de l'électricité telles que la production ou la vente d'électricité. Cette séparation juridique se double de mesures garantissant l'indépendance « managériale » de l'entreprise de transport. La loi du 9 août 2004 a prévu la création d'une société gestionnaire du réseau de transport qui succédera au service « Gestionnaire du Réseau Public de Transport d'Électricité » (RTE). Celui-ci, créé au sein d'EDF en 2000, exploite et entretient le réseau public de transport d'électricité, est responsable de son développement en permettant le raccordement et l'accès des producteurs, des réseaux publics de distribution et des consommateurs, ainsi que l'interconnexion avec les autres réseaux. Le chiffre d'affaires de RTE pour l'année 2004 (4 milliards d'euros) résultait pour l'essentiel de la location des réseaux. La création de cette société doit intervenir le 1^{er} septembre 2005.

RTE organise des appels d'offres pour acquérir au meilleur prix l'énergie nécessaire à la compensation des pertes physiques d'électricité sur le réseau de transport français. Le 7 mars 2005, la France, la Belgique et les Pays-Bas ont signé des protocoles d'accord en vue de faciliter l'intégration de leurs marchés d'électricité. Il est prévu en particulier d'encourager la création de la bourse d'électricité belge, Belpex, et de la coupler aux bourses française et néerlandaise. Ce couplage de trois bourses distinctes constitue une première mondiale et nécessite la mise en œuvre par les trois gestionnaires de réseaux de nouvelles méthodes de calcul des flux et d'attribution des capacités.

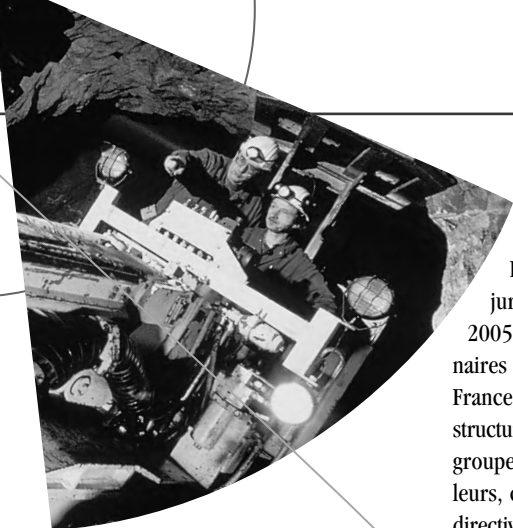
Comme la directive du 26 juin 2003 en laisse la possibilité, la séparation juridique des entreprises de distribution d'électricité au sein de groupes intégrés a été différée jusqu'en 2007 mais la loi du 9 août 2004 a imposé des obligations d'indépendance « managériale » aux services de distribution au sein des groupes intégrés.

Gaz naturel

La loi du 9 août 2004 a imposé de filialiser l'activité de transport de gaz naturel jusqu'alors exercée par les groupes orga-

21 – Une seizième enchère s'est déroulée le 25 mai 2005.

22 – Présentée en détail page 11 et suivantes du rapport 2004.



nisés verticalement: Gaz de France et Total. Cette séparation juridique a été réalisée le 1^{er} janvier 2005 avec la création de deux gestionnaires de réseau de transport: Gaz de France Réseau Transport et Total Infrastructures, filiales respectives à 100 % des groupes Gaz de France et Total. Par ailleurs, conformément à ce que permet la directive européenne en matière de distribution, la France a choisi de surseoir jusqu'au 1^{er} juillet 2007 à mettre en œuvre l'obligation de séparation juridique du gestionnaire de réseau de distribution des autres activités non liées à la distribution.

En matière de production et de transport de gaz naturel, le groupe Total exploite les gisements de gaz du Sud-Ouest de la France et constitue le principal producteur sur le sol national, en sus d'Esso-Rep et des houillères productrices de grisou. Par ailleurs, l'entreprise détient des participations au sein de plusieurs entreprises, comme les distributeurs Gaz de Bordeaux et Gaz de Strasbourg. Sa filiale Total Infrastructures Gaz France exploite le réseau de transport et deux stockages souterrains dans le Sud-Ouest de la France.

Certaines de ces entreprises sont présentes dans le capital de plusieurs des 17 sociétés de distribution (régies communales ou intercommunales ou SEM). Ainsi, Total détient au côté de Gaz de France 16 % du capital de Gaz de Bordeaux, et 24,9 % de Gaz de Strasbourg. Au 1^{er} avril 2005, 18 nouveaux fournisseurs ont été autorisés, dont près d'une dizaine sont actifs sur le marché français.

Transport ferroviaire

Il n'existe pas encore à ce jour de nouvel opérateur de transport intérieur présent sur l'ensemble du réseau ferré national mais toutes les dispositions réglementaires prévues par les directives européennes du premier paquet ont été transposées par les autorités françaises à la date prévue, en mars 2003. Depuis cette date, les services internationaux de fret sur le réseau transeuropéen sont ouverts à la concurrence. Le caractère très capitalistique de cette industrie et le respect de règles exigeantes en matière de sécurité expliquent que l'ouverture à la concurrence ne se traduise pas immédiatement sur le terrain. C'est dans ce contexte, que les autorités françaises ont accordé au cours de l'année 2004 aux sociétés Europorte 2 et Connex (filiale CFTA Cargo) leur

certificat de sécurité, ultime étape pour leur permettre d'effectuer des services de fret ferroviaire et que la première circulation opérée par CFTA Cargo a eu lieu le 13 juin 2005.

Pour ce qui concerne la transposition du deuxième paquet ferroviaire, les autorités françaises vont prendre sous peu un certain nombre de mesures. L'autorité de sécurité ferroviaire prévue par la directive européenne 2004/51/CE, a été créée le 18 avril 2005 sous la forme d'un service à compétence nationale. Elle sera notamment chargée de délivrer les autorisations nécessaires en matière de sécurité, tant dans le domaine des opérateurs (certificats de sécurité) et du matériel roulant que des éléments constitutifs des infrastructures. Par ailleurs, l'ouverture de la totalité du réseau au service international de fret ferroviaire devrait intervenir, comme prévu par la directive, avant le 1^{er} janvier 2006. Enfin, dans le cadre de l'examen du projet d'aide à la restructuration de l'activité Fret de la SNCF, les autorités françaises se sont engagées vis-à-vis de la Commission européenne à libéraliser tous les services de fret ferroviaire, y compris le cabotage, avant le 31 mars 2006, soit à une date avancée par rapport au délai de la directive. Cette réforme essentielle impliquera la disparition du monopole légal de la SNCF sur le service intérieur de fret prévu par la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) de 1982.

Secteur postal

Depuis 2002, le Gouvernement a entrepris de modifier en profondeur les conditions d'exercice des activités postales en France. La Loi relative à la régulation postale, publiée le 20 mai 2005, a transposé les dispositions des directives communautaires relatives aux services postaux. Elle prévoit une ouverture progressive du secteur à la concurrence, tout en conservant un service postal universel. A partir du 1^{er} janvier 2006, l'acheminement des lettres de plus de 50 grammes sera ouvert à la concurrence. L'Autorité de Régulation des Télécommunications, rebaptisée Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), a reçu la mission de réguler les activités postales et de mener à bien l'ouverture à la concurrence du marché du courrier. Les activités de routage et de consolidation ne sont pas soumises à

Effectifs des entreprises

	2002	2003	2004
Aéroports de Paris	9 394	9 949	10 211
Areva	50 147	48 011	70 069
Arte	451	461	484
ASF	7 526	7 432	7 341
ATMB	421	416	425
CdF	6 367	5 186	4 135
Dagris	1 207	1 919	1 994
DCI	771	830	824
DCN	13	13 997	12 914
EADS	103 967	109 135	110 662
EDF	171 995	163 694	156 152
EMC	12 167	11 062	2 270
Française des Jeux	1 005	1 091	1 124
France Télécom	240 145	221 657	204 826
France Télévisions	6 727	6 897	11 258
Gaz de France	37 152	38 293	38 016
Giat Industries	6 290	6 228	6 228
Imprimerie Nationale	1 833	1 668	1 427
La Poste	315 445	314 126	312 325
PA Bordeaux	505	479	445
PA Dunkerque	623	536	511
PA Le Havre	1 510	1 538	1 510
PA Marseille	1 493	1 509	1 450
PA Nantes	719	703	700
PA Rouen	632	581	581
Radio France	3 925	4 009	4 059
RATP	43 613	44 296	44 599
RFF	310	394	462
RFI	1 005	1 116	1 139
Snecma	34 377	34 276	35 451
Sanef	3 136	3 137	3 128
SAPRR	4 494	4 525	4 495
Semmaris	225	222	223
SFTRF	265	281	293
SNCF	242 163	243 944	229 877
SNPE	5 580	5 443	5 203
Thales	60 662	57 439	55 476
Total	1 378 260	1 366 480	1 342 287
Évolution en %		-0,85 %	-1,77 %

L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Confirmation de l'amélioration de la gestion et des équilibres financiers.

L'année 2004 a, pour les entreprises publiques du secteur, permis de confirmer l'amélioration de leur performance opérationnelle et de consolider leurs équilibres financiers. Cette tendance a été particulièrement marquée dans le cas du groupe France Télévisions, pour lequel la réalisation du plan d'économie « Synergia » s'est doublée d'un fort dynamisme des ressources commerciales. Ainsi, en raison notamment d'un calendrier sportif particulièrement chargé, les revenus commerciaux de France Télévisions ont progressé de 6,8 % à périmètre constant (79 % par rapport à 2003), pour se porter à 25,4M€. La situation bilantielle du groupe est en outre saine, avec une dette nette représentant environ 30 % des capitaux propres. Enfin, l'intégration de RFO au groupe France Télévisions devrait permettre de lui donner un nouvel élan tout en modernisant sa gestion. Concernant les sociétés disposant de revenus commerciaux moins importants en proportion que France Télévisions, Arte a réalisé un exercice bénéficiaire, avec un résultat net de 2,97M€ en progression de 36 %, Radio France et RFI ont dégagé un résultat net à l'équilibre, en nette amélioration par rapport à 2003 pour RFI (-3,1M€). Cette consolidation financière doit se poursuivre, pour permettre à ces sociétés, qui évoluent dans un secteur marqué par de profondes mutations technologiques et réglementaires, de financer les investissements nécessaires pour faire face à leurs nouveaux défis.

La réforme de la redevance audiovisuelle.

La redevance audiovisuelle est la ressource principale du service public de l'audiovisuel. Ainsi, dans la loi de finances initiale pour 2005, sur 3,4 Md € de ressources totales hors taxes du secteur, les ressources publiques affectées au secteur atteignent 2,66 Md€ (soit 77 %), dont 2,16 Md€ (62 %) proviennent de la redevance qui est due chaque année par les détenteurs de poste de télévision ou de tout dispositif permettant la réception des émissions de télévision.

La loi du 30 décembre 2004 a réformé la redevance audiovisuelle, en adossant son recouvrement à celui de la taxe d'habitation. Il convient à ce titre de noter que la réforme maintient les caractéristiques essentielles de la redevance, s'agissant de son assiette, qui reste distincte de celle de la taxe d'habitation, et de son affectation, qui reste exclusivement dédiée au financement des organismes de service public de l'audiovisuel par le biais, à compter du 1^{er} janvier 2006, du nouveau compte de concours financier aux organismes de l'audiovisuel public. Cette réforme doit permettre de rationaliser le recouvrement de la redevance en réalisant des économies importantes au niveau de la collecte, qui doivent se traduire par une diminution du prélèvement effectué à ce titre sur les encaissements de redevance et par un produit net plus élevé pour le secteur audiovisuel.

Le lancement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) permet aux foyers équipés d'une antenne râteau permettant la

réception analogique, et recevant au maximum 6 chaînes nationales par ce biais, d'accéder à une offre numérique plus riche en programmes différents et de meilleure qualité en termes d'image et de son.

La TNT a été lancée avec succès le 31 mars 2005, et permet depuis cette date d'accéder à 14 chaînes gratuites, dont le nombre doit se porter à 18 d'ici la fin de l'année 2005. Par ailleurs, onze chaînes payantes seront bientôt proposées.

Comme leurs concurrentes du secteur privé, les chaînes publiques se sont mobilisées tout au long de l'année 2004 pour préparer cette échéance. Ainsi, France Télévisions a axé une grande partie de ses efforts sur Festival, renommée France 4, pour en faire une chaîne nationale à part entière, ciblant un public jeune, offrant des programmes de qualité et complétant l'offre globale de service public actuelle. Parallèlement, la grille de France 5 a été renforcée pour une diffusion en 24h/24h, et des formats d'émission novateurs ont été testés.

Pour sa part, Arte a élargi son offre en 2005, proposant des programmes dès 8 heures du matin le week-end et à partir de 14 heures en semaine, et doit enrichir sa grille dès la dernière partie de 2005 d'une tranche 12-14 heures.

Un secteur audiovisuel en profonde mutation.

Le secteur audiovisuel est entré dans une phase d'évolution rapide en raison du changement des comportements des usagers, de la multiplication de l'offre, via l'augmentation importante du nombre des chaînes, et du développement de technologies permettant à la fois la multiplication des supports de diffusion (hertzien, TNT, satellite, câble, ADSL, téléphonie mobile, Internet) et des offres disponibles (VOD, émission interactive...).

Les entreprises de l'audiovisuel public doivent donc se tourner résolument vers l'avenir, et anticiper ces mutations, afin de préserver leur place dans le paysage audiovisuel français grâce à une offre attractive et de qualité remplissant les missions de service public qui sont les leurs. L'audiovisuel public dispose aujourd'hui du temps et des moyens d'atteindre ces objectifs, charge à lui de se lancer avec détermination dans cette nouvelle étape.



obligation de licences et une concurrence émerge réellement sur le marché, non seulement sur des marchés de niche où les concurrents sont très nombreux, mais aussi avec l'apparition de concurrents de grande taille. Ainsi, à titre d'exemple, l'entreprise ADREXO constitue actuellement un réseau apte à distribuer des envois postaux dans la majeure partie des foyers.

La Commission européenne doit par ailleurs présenter avant la fin 2006 une proposition confirmant, le cas échéant, l'achèvement de la libéralisation du secteur postal pour 2009 ou définissant toute autre étape.

Aéroports régionaux et ports maritimes

Le Parlement a adopté en 2004 une loi qui permet en particulier de transférer de l'État aux collectivités territoriales le rôle de concédant pour la quasi-totalité des ports maritimes et des aéroports qui sont actuellement exploités par les chambres de commerce et d'industrie sous le régime de la concession de service public. Il s'agit en fait d'une compétence élargie puisque les collectivités s'étaient déjà vues transférer, par le passé, la compétence de gestion des aéroports et des ports d'intérêt local.

À ce stade, seuls continueront de relever de la compétence de l'État les ports des DOM et les ports autonomes de métropole maritimes et fluviaux (Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille, Paris et Strasbourg)²³, les établissements publics aéroportuaires (Aéroports de Paris et Bâle-Mulhouse), ainsi que les aéroports régionaux d'intérêt national ou international, dont la liste a été fixée par décret en Conseil d'État.

Le transfert se fera dans un premier temps sur la base du volontariat. Jusqu'au 31 août 2005 pour les ports et jusqu'au 31 août 2006 pour les aéroports, toute collectivité territoriale (ou tout groupement de collectivités territoriales) pourra se porter candidate pour créer, aménager, entretenir et gérer ces infrastructures. En l'absence de demande de transfert à l'issue de cette période ou d'accord entre les

collectivités candidates, le transfert sera décidé par le Préfet de région, qui désignera la collectivité bénéficiaire du transfert qui prendra effet au plus tard le 1^{er} janvier 2007. Selon le principe de libre administration des collectivités locales, celles-ci pourront définir le mode de gestion le plus approprié, sous réserve que les solutions envisagées n'entravent pas l'exercice par l'État de ses activités régaliennes (régulation technique en matière de sécurité et de sûreté, contrôle de la navigation aérienne et arbitrages environnementaux, police portuaire...).

Pour les grands aéroports régionaux restant de la compétence de l'État, la loi du 20 avril 2005 organise la possibilité de mettre en place de sociétés gestionnaires privées. Les chambres de commerce et d'industrie (CCI), titulaires actuels des contrats de concession, pourront apporter, sur la base du volontariat, leur contrat de concession à une société privée dont elles seront actionnaires. À cette occasion, le régime de la concession sera modernisé et la durée de celle-ci ajustée pour tenir compte des nouvelles conditions résultant de la transformation en société de droit privé. L'infrastructure restera donc de la compétence de l'État, mais l'exploitation en sera assurée par des sociétés aéroportuaires, sous le régime de la concession. À terme l'État et / ou les chambres de commerce et d'industrie et les collectivités territoriales pourront céder leurs parts à de nouveaux partenaires, de façon concurrentielle et transparente. Douze aéroports régionaux sont potentiellement concernés par cette réforme: Strasbourg, Lyon, Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Cayenne et Saint-Denis-de-la-Réunion.

S'agissant plus particulièrement d'ADP, l'EPIC a été transformé en société par un décret du 20 juillet 2005, pris en application de la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports. La loi prévoit également que l'État doit demeurer actionnaire majoritaire.

Emploi et aspects sociaux

Évolution des effectifs

L'effectif analysé est celui des 37 entités qui font l'objet d'une présentation dans la deuxième partie du rapport. Il s'agit de l'effectif moyen en 2004 publié par les groupes ou, à défaut, de la moyenne entre

l'effectif début et fin d'année. Par exception l'effectif Areva est celui de fin d'année après l'acquisition de T&D en janvier 2004 (21 816 salariés).

L'effectif global diminue pour s'établir en 2004 à 1,340 million d'agents. Cette légère baisse de 24 000 agents résulte principalement de mouvements de périmètre des entreprises et de gains de productivité.

Si l'on examine en pourcentage par entreprise l'évolution des effectifs, 27 des 37 groupes voient leur effectif stable, enregistrant des variations entre -5 et +5 % pour l'année 2004. C'est notamment le cas d'EDF, Thales, Gaz de France et La Poste à la baisse, de la RATP et d'Aéroports de Paris à la hausse.

Sept groupes ont diminué leurs effectifs de plus de 5 %. EMC, en cédant sa principale filiale, a perdu près de 80 % de son effectif et Charbonnages de France 20 % en poursuivant son repli dans la perspective de sa dissolution. DCN a réduit son effectif de 14 %. Enfin, trois groupes, France Télécom, le port autonome de Bordeaux et la SNCF ont réduit leurs effectifs de 5 à 8 % aux termes essentiellement d'efforts de productivité.

À l'inverse, il n'y a que trois progressions de plus de 5 % en 2004, France Télévisions (+63%) ainsi qu'Areva (+46%) en raison des intégrations déjà mentionnées et Réseau Ferré de France (+18%) toujours en croissance depuis 1997.

Politique salariale

Les entreprises publiques qui ne sont ni cotées en bourse soumettent à la Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP, anciennement CICS) les mesures prises en matière d'évolution salariale chaque année pour les agents travaillant en France. Les rémunérations de plus de la moitié des 1,34 million d'agents (650 000 environ) des entreprises du périmètre APE sont suivies par le CIASSP selon la méthode de la RMPP (Rémunération moyenne du personnel en place).

La CIASSP n'a en revanche pas compétence sur l'autre moitié des emplois des entreprises du périmètre APE:

- environ 480 000 salariés des entreprises en concurrence ou cotées, en particulier France Télécom, EADS, Thales, Safran,
- environ 200 000 agents appartenant à

23 - S'y ajoutera le port de La Rochelle constitué en 2004 en port autonome et qui devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2006.



des groupes suivis par la CIASSP mais travaillant à l'étranger ou, parfois, fonctionnaires en détachement.

La Poste, EDF, Gaz de France et la SNCF représentent plus des trois quarts de l'effectif et de la masse salariale suivis par la CIASSP.

La rémunération moyenne des personnels en place (RMPP), évolution moyenne des rémunérations relevant de la négociation collective pour une entreprise donnée, prend en compte le même effectif pour les deux années considérées afin de neutraliser la variation d'effectif. Son évolution correspond aux mesures générales, pérennes (augmentation du point de base) ou non (primes générales), aux mesures catégorielles réservées à certaines catégories (cadres, secrétaires, roullants, etc.) et aux mesures individuelles, automatiques (ancienneté notamment) ou non (promotions ou primes librement déterminées). La RMPP s'apprécie en masse en comparant les montants effectivement versés sur l'ensemble d'une année comparée à la précédente.

En 2004, la politique salariale est restée prudente avec une évolution de la rémunération moyenne du personnel en place de 2,62 % en masse (chiffre provisoire à comparer à la prévision de 2,64 pour 2003), aboutissant à un chiffre définitif de 2,99 %. Avec une inflation à 1,7 % en 2004, la progression du pouvoir d'achat est donc de l'ordre de 0,9 %.

Les mesures générales et catégorielles représentent environ 40 % de ces augmentations, contre 60 % pour les mesures individuelles.

Une gestion dynamique par l'État de ses participations financières

Principales opérations depuis le dernier trimestre 2004²⁴

APRR (novembre 2004)

L'ouverture du capital d'APRR a été réalisée en novembre 2004 sous la forme d'une augmentation de capital de 1,3 Md€ (y compris l'offre réservée aux salariés) par introduction en bourse, conduisant à une réduction de la participation de l'État de 99 % à 70 %. Cette ouverture du capital avait pour but d'assurer au groupe, de façon autonome et dans de bonnes conditions, à la fois le bon exercice de ses missions de service public et son développement stratégique sur le marché des concessions. En outre, l'augmentation de capital devait améliorer les fonds propres du groupe et lui permettre d'accélérer son désendettement et d'accroître sa capacité distributive.

L'opération a pris la forme d'une offre à prix ouvert (OPO) destinée aux particuliers, d'un placement global garanti auprès d'investisseurs institutionnels (PGG) et d'une offre réservée aux salariés de l'entreprise. L'OPO, assortie d'un rabais de 1,00€ par action par rapport au prix du PGG de 41,5€, soit 2,4 %, et d'une exonération des frais de garde pendant 18 mois, a porté sur 55 % de l'offre (hors offre aux salariés) tandis que le PGG a porté sur 45 % de l'offre (hors offre réservée aux salariés). Environ 92 % des salariés éligibles ont souscrit à l'offre réservée aux salariés, pour un montant d'environ 34 M€; cette offre a été assortie, selon les formules offertes, d'un rabais de 20 % par rapport au prix OPO, d'un abondement de la société et de délais de paiement. La période de placement des titres s'est déroulée du 9 au 23 novembre 2004 et les premières négociations sur Euronext ont eu lieu le 25 novembre 2004.

L'État s'est engagé sur une période de conservation de ses titres (clause dite de lock-up) de 180 jours, sous réserve de certaines exceptions.

Air France - KLM (décembre 2004)

La cession par l'État de 17,7 % du capital d'Air France-KLM a été opérée le 9 décem-

bre 2004 par le biais d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux conduits par un syndicat bancaire qui en a garanti la bonne fin et le prix minimum. Les titres ont été vendus au prix de 14,3€ par action.

L'opération a été conduite sous la forme d'un placement institutionnel accéléré. Le syndicat bancaire, sélectionné au terme d'une procédure de mise en concurrence sur le prix minimum garanti, avait pour mission de placer auprès d'investisseurs dans des délais très brefs (quelques heures) l'ensemble des titres offerts²⁵.

Ce placement était remarquable par sa taille relative: 17,7 % du capital, mais surtout 40 % du flottant et 51 jours de bourse (sur la moyenne des 6 mois précédant l'opération).

Cette opération a été conduite quelque mois après la concrétisation du rapprochement entre Air France et KLM, lors duquel l'État avait annoncé son intention de ramener sa participation dans la nouvelle entité en dessous de 20 %. À l'issue de l'opération et avant mise en œuvre des dispositifs d'actionnariat salarié dans le cadre de l'offre qui leur était réservée et de l'échange salaires-actions, la participation de l'État dans Air France-KLM a été réduite de 44,1 % à 26,4 %. À l'issue de ces offres aux salariés, la participation de l'État est passée à 18,6 %.

Le produit de cession (675M€) a été enregistré sur le compte d'affectation spéciale.

Bull (janvier - mars 2005)

Comme cela avait été annoncé, après avoir versé en janvier 2005 avec l'accord de la Commission européenne, l'aide à la restructuration prévue dans le cadre du plan de redressement de l'entreprise, l'État est définitivement sorti du capital de Bull en mars 2005. La cession par l'État de sa participation résiduelle de 2,9 % dans le capital de Bull a été opérée le 10 mars 2005 par le biais d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux conduits par un syndicat bancaire qui en a garanti la bonne fin et le prix minimum. Les titres ont été reclassés au prix de 0,7€ par action.

L'opération a été conduite sous la forme d'un placement institutionnel accéléré au

24 - Les opérations antérieures à octobre 2004, notamment l'ouverture du capital de Snecma en juin 2004 et la privatisation de France Télécom en septembre 2004, ont été présentées dans le rapport 2004 page 32 et suivantes.

25 - Les ordres de titres passés par les investisseurs sont répertoriés dans un document appelé « livre d'ordres ». Le syndicat bancaire s'engage à acquérir au prix minimum garanti les titres qui n'auraient pu être placés auprès d'investisseurs.



LE SECTEUR DE LA DÉFENSE ET DE L'AÉRONAUTIQUE

2004 : une année de reprise pour l'aéronautique civile.

L'exercice 2003, marqué par l'épidémie de SRAS et le conflit en Irak, avait représenté un exercice globalement difficile pour le secteur de l'aéronautique civile. L'année 2004 a en revanche été marquée par un redressement de l'activité du secteur du transport aérien. Le trafic, dépassant les niveaux observés avant les événements du 11 septembre, a progressé de 11 % avec une hausse particulièrement marquée sur le premier semestre et, géographiquement, sur la zone Asie-Pacifique. La forte progression du trafic a globalement permis une amélioration de la situation financière des compagnies aériennes et a atténué l'effet de la forte hausse des prix du baril enregistrée en cours d'année. Cette reprise demeure néanmoins fragile du fait des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des cours du pétrole, qui ont atteint des sommets historiques durant le premier semestre 2005, et ne bénéficie pas encore à un marché américain sur lequel les compagnies américaines demeurent fragiles en dépit d'efforts vigoureux de maîtrise des coûts.

Les entreprises du secteur aéronautique ont su tirer parti de ce contexte favorable. Ainsi, le chiffre d'affaires de Snecma a progressé de 6 %, pour se porter à 6,8Md€, tandis que les commandes progressaient de 22 % et représentaient 7,6Md€ en 2004. De même, les 370 commandes enregistrées par Airbus ont représenté une croissance significative de 30 %, qui va bénéficier à l'ensemble de la filière. Cette croissance des commandes s'est aussi accompagnée pour Airbus d'une forte amélioration de ses performances opérationnelles, contribuant ainsi fortement à la croissance du résultat d'EADS, dont le résultat net est ressorti à plus de 1Md€ contre 152M€ en 2003.

Le secteur de la défense a été marqué par plusieurs restructurations significatives impliquant des participations publiques.

L'industrie de l'armement terrestre a continué sa restructuration, rendue indispensable par la baisse constante que connaissent en Europe les dépenses militaires dans ce secteur. L'année 2004 a été celle d'un nouveau départ pour Giat Industries via la signature d'un contrat d'entreprise pluriannuel entre l'État et la société, dont la mise en œuvre doit permettre de pérenniser la société et de revenir à l'équilibre financier. Afin de donner à cette entreprise les moyens d'accomplir son plan de développement et de la placer en bonne position pour affronter la recomposition à venir de l'industrie européenne de l'armement terrestre, l'État a recapitalisé Giat à hauteur de 1 Md€ en décembre 2004. Ce montant très significatif, qui représente un effort très important de la collectivité, impose véritablement à cette société de se mobiliser pour réussir l'adaptation importante des moyens humains et industriels auxquels elle s'est engagée.

Dans le domaine de l'industrie navale, l'exercice 2004 a permis à DCN de poursuivre sa transformation et sa montée en puissance. Ses performances financières ont été très encourageantes, comme l'illustre la progression de 37 % du chiffre d'affaires à 2,6Md€, qui s'est accompagnée de l'atteinte d'un résultat net de 209M€ se comparant avantageusement au résultat de 47M€ déjà significatif observé en 2003. En sus de ces

résultats financiers, la transformation de l'entreprise est opérée en profondeur, via une rénovation des méthodes de gestion et une adaptation de la politique des ressources humaines, doublée d'une politique d'investissement dynamique visant tout particulièrement à développer la capacité technologique de la DCN. L'année 2004 a de plus été marquée par des premiers mouvements industriels sur le marché européen de la construction navale militaire, avec le rachat de HDW par Thyssen Krupp, ainsi que la séparation des activités civiles et militaires d'Izar, ces dernières étant regroupées au sein de la nouvelle société Navantia. Cette phase de consolidation nationale doit précéder un mouvement de concentration européen, qui apparaît inéluctable à moyen terme, afin de pouvoir développer une offre européenne unifiée vis-à-vis de la concurrence internationale. DCN doit faire partie de ce mouvement et a amorcé dans cette perspective des discussions avec Thales en vue d'un rapprochement avec ses activités navales françaises non équipementières, qui se traduirait par une entrée de Thales à son capital.

L'année 2004 a enfin été marquée par le lancement à l'automne du rapprochement entre Sagem et Snecma, qui ont fusionné en mai 2005 pour former le groupe SAFRAN, suite à une offre publique amicale lancée par Sagem sur Snecma. L'État est aujourd'hui le premier actionnaire du nouvel ensemble avec 31,3 % du capital. Le nouveau groupe réalise un chiffre d'affaires de 10,3 Md€ (CA pro-forma 2004), et dispose de positions commerciales fortes sur les marchés de l'aéronautique, de la défense, de la sécurité et des télécommunications. Il occupe le 4ème rang européen par le chiffre d'affaires dans le secteur de l'aéronautique et de la défense et le 5ème rang, pour les activités de défense spécifiquement. Ses positions commerciales, sa surface financière et la diversité des savoir-faire qu'il maîtrise, doivent lui donner les moyens de mener une politique de développement à long terme sur des marchés cycliques demandant de forts investissements.

Des perspectives favorables pour 2005.

L'année 2005 s'est ouverte sur des perspectives favorables pour l'industrie d'aéronautique et de défense.

L'A380 a pris pour la première fois son envol le 27 avril 2005. Les résultats du premier semestre 2005 ont parallèlement témoigné d'un net accroissement de la rentabilité du groupe EADS. L'édition 2005 du salon du Bourget a été un cru exceptionnel pour l'aéronautique, avec l'enregistrement par Airbus d'un montant de 33,5 Md\$ d'intentions de commandes, et le dépassement dès le 20 juin du seuil de 1000 moteurs CFM commandés au groupe SAFRAN en une année.

De même, le résultat d'exploitation de Thales, qui avait dépassé en 2004 pour la première fois le seuil de 7 %, devrait à nouveau s'inscrire en progression et permettre un niveau de prises de commandes particulièrement satisfaisant, tenant compte notamment de l'entrée en vigueur dans les domaines aéronautique et du naval de plusieurs grands programmes de défense européens qui avaient été reportés. Ce dynamisme semble concerner l'ensemble du secteur, et doit permettre aux sociétés d'envisager l'avenir avec sérénité tout en préparant des politiques de développement à long terme s'inscrivant dans un cadre européen.

terme d'une procédure de mise en concurrence des banques sur le prix minimum. Le produit de cession (19M€) a été enregistré dans le compte d'affectation spéciale.

Sanef (mars 2005)

L'ouverture du capital de Sanef a été réalisée en mars 2005 sous la forme exclusive d'une augmentation de capital de 0,9 Md€ (y compris l'offre réservée aux salariés) par introduction en bourse, conduisant à une réduction de la participation de l'État de 99,7 % à 75,7 %. Cette ouverture du capital avait pour but d'assurer au groupe, de façon autonome et dans de bonnes conditions, à la fois le bon exercice de ses missions de service public et ses développements stratégiques sur le marché des concessions. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'un objectif commun du groupe et de l'État, défini par des contrats pluriannuels dits "contrats d'entreprise", en vue d'assurer un haut niveau de service aux clients des réseaux autoroutiers, dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. En outre, l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de Sanef avait pour but d'améliorer les fonds propres du Groupe et de lui permettre de renforcer sa structure financière, d'accroître sa capacité distributive, de financer son développement et de recapitaliser sa filiale SAPN à hauteur de 300 millions d'euros environ au titre de l'exercice 2005.

L'opération a pris la forme d'une offre à prix ouvert (OPO) destinée aux particuliers, d'un placement global garanti auprès d'investisseurs institutionnels (PGG) et d'une offre réservée aux salariés de l'entreprise. L'OPO, assortie d'un rabais de 1,00€ par action par rapport au prix du PGG de 41€, soit 2,4 %, et d'une exonération des frais de garde pendant 18 mois, a porté sur 55 % de l'offre (hors offre aux salariés) tandis que le PGG a porté sur 45 % de l'offre (hors offre réservée aux salariés). Environ 92 % des salariés éligibles ont souscrit à l'offre réservée aux salariés, pour un montant d'environ 27 M€, cette offre a été assortie, selon les formules offertes, d'un rabais de 20 % par rapport au prix OPO, d'un abondement de la société et de délais de paiement. La période de placement des titres s'est déroulée du 10 au 22 mars 2005 et les premières négociations sur Euronext ont eu lieu le 24 mars 2005.

L'État s'est engagé sur une période de conservation de ses titres (clause dite de lock-up) de 180 jours, sous réserve de certaines exceptions.

Fusion Snecma-Sagem (mai 2005)

Sagem et Snecma ont engagé à l'automne 2004 des discussions visant à organiser un rapprochement entre les deux entreprises. Ces discussions ont débouché sur l'annonce le 29 octobre 2004 d'une fusion entre les deux entreprises précédée d'une offre publique d'échange à titre principal et d'une offre publique d'achat à titre subsidiaire de Sagem sur Snecma (15 actions Sagem, après division par cinq du nominal de l'action, pour 13 actions Snecma pour l'offre publique d'échange, 20€ par action Snecma pour l'offre publique d'achat).

L'opération de marché, qui s'est déroulée du 19 janvier au 23 février 2005, a été un succès puisque plus de 80 % du capital de Snecma a été apporté à l'offre de Sagem (et près de 95 % des actions susceptibles d'être apportées compte tenu des actions conservées par l'État pour la livraison d'actions gratuites au titre des offres de juin 2004), dont une forte proportion à l'OPE en dépit des conditions financières avantageuses offertes par l'OPA. Elle a été suivie d'une offre réservée aux salariés portant sur 6 % du capital.

L'État a encaissé par cette opération une recette de 911M€. Il est aujourd'hui le premier actionnaire du nouvel ensemble avec 31,3 % du capital, suivi par les salariés du groupe avec 19 % du capital. Les autres actionnaires principaux sont Areva, CDC et BNP Paribas.

France Télécom (juin 2005)

L'État et l'ERAP avaient cédé en septembre 2004 10 % du capital de France Télécom, dégageant un produit de cession de 5,1Md€ et privatisant l'entreprise en ramenant la participation du secteur public de 53,1 % à 42,25 %. L'État a décidé de céder une tranche supplémentaire d'environ 6 % de sa participation dans France Télécom via un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels le jour de l'expiration de son engagement de lock-up²⁶. A cette fin, il a mis en concurrence une quinzaine de banques invitées à participer au placement et lui proposer une garantie de prix. La cession a été menée

à bien dans la journée du 6 juin 2005 par les cinq banques retenues, dégageant un produit de cession pour l'État et l'ERAP de 3,4 Md €, ce qui en a fait un des plus gros placement accéléré réalisés en Europe avec le précédent placement France Télécom de septembre 2004. À l'issue de cette opération qui a été réalisée au prix de 22,55€ par action, et avant offre réservée aux salariés, l'État détient, directement et indirectement, 34,9 % du capital de France Télécom.

Gaz de France (juillet 2005)

L'introduction en bourse de gaz de France a été réalisée en juillet 2005. Elle a pris la forme d'une cession par l'État d'un montant de 2,6 Md€ (y compris l'offre réservée aux salariés) et d'une augmentation de capital de 1,9 Md€ qui ont ramené la participation de l'État de 100 % à un peu plus de 78 % (après versement des actions gratuites de l'OPO et de l'ORS).

Cette ouverture du capital avait pour but de permettre à Gaz de France de poursuivre son développement dans de bonnes conditions, en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités. L'augmentation de capital constitue par conséquent un moyen pour Gaz de France d'accélérer sa croissance en lui donnant les possibilités de saisir les opportunités de croissance créatrices de valeur qui se présenteront tout en conservant une structure financière saine.

L'opération a pris la forme d'une offre à prix ouvert (OPO) destinée aux particuliers, d'un placement global garanti auprès d'investisseurs institutionnels (PGG) et d'une offre réservée aux salariés de l'entreprise. L'OPO, assortie d'un rabais de 0,20€ par action par rapport au prix du PGG de 23,4€, soit 0,9 %, de l'attribution d'une action gratuite pour dix achetées et d'une exonération des frais de garde pendant 18 mois, et le PGG ont cha-

26 - L'État s'était engagé à ne pas céder de titres France Télécom dans un délai de 270 jours suivant sa précédente cession le 1^{er} septembre 2004.



Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, "la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé". En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général: la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation/privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de "respirations") et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit Lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants:

- Les privatisations des entreprises les plus importantes sont d'abord approuvées par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret;
- Le prix de cession arrêté par le ministre de l'économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T.). Pour les cessions hors marché, le ministre de l'économie arrête le choix du ou des acquéreurs

et les conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T.;

– Les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement et, pour les salariés, rabais)

– Lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est prévu d'instituer dans les sociétés privatisées une "action spécifique"¹ à laquelle sont attachés divers droits. En outre, dans les sociétés relevant des secteurs de la santé, de la sécurité et de la défense, les prises de participations par des investisseurs étrangers excédant 5 % doivent recevoir l'agrément du ministre de l'économie.

La commission des participations et des transferts (C.P.T.)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a dénommée Commission des participations et des transferts.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la Commission intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de "respiration" dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2500 personnes ou le chiffre d'affaires 375M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la Commission intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre de l'économie, des finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la Commission qui est valable un mois. La CPT peut égale-

ment être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, la loi du 19 juillet 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'économie d'obtenir un avis conforme de la Commission sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la Commission qui ne liait pas la décision du ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 1^{er} août 2003, ont été nommés membres de la Commission: MM. François Lagrange, Président, Daniel Deguen, Robert Drapé, Jean-Daniel Le Franc, Jacques Maire, Philippe Rouvillois et Jean Sérisé. En 2004 la CPT a rendu neuf avis et cinq depuis début 2005 (sept d'août 2004 à août 2005).

La sélection des conseils de l'État s'effectue de manière transparente

Dans le cadre de la préparation des opérations d'ouverture du capital des entreprises publiques ou des opérations de cessions de titres, l'État s'entoure d'un ou plusieurs conseils (banque d'affaires, cabinet d'avocats, cabinets de conseil...) recrutés après mise en concurrence de plusieurs candidats et sur l'avis d'un comité². Ces recrutements sont opérés en application du Code des marchés ou hors Code s'agissant des contrats de service de vente ou de transfert de titres ou ceux exigeant le secret pour lesquels les candidats s'engagent très précisément à conserver cette totale confidentialité. Les prestations portent généralement sur le montage d'une opération de cession d'une participation mais aussi sur des travaux d'évaluation. Dans le cas des cabinets

de conseil, les cahiers des charges portent en général sur l'évaluation d'un actif ou les perspectives stratégiques d'une entreprise.

Les membres du comité de sélection examinent les candidatures, avec la participation des représentants de l'APE et de la DGTPPE, et remettent un avis au ministre sur le choix du conseil de l'État pour une opération donnée. Le comité examine la rémunération demandée pour la réalisation de la prestation mais aussi l'expérience antérieure de conseil dans le secteur d'activité concerné par l'opération envisagée, la compétence des équipes qu'il entend mettre au service de l'opération ainsi que l'existence d'éventuels conflits d'intérêts qui conduirait le conseil à ne pas pouvoir donner un avis entièrement objectif à l'État, qu'il s'agisse de la valorisation, de la stratégie de l'entreprise ou du montage de l'opération.

Les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de cession peuvent en effet être imputées soit sur crédits budgétaires soit sur compte d'affectation spéciale des produits de cession (cf. infra). Sont financées sur crédits budgétaires les dépenses d'études préalables à toute décision de cession ou préparatoires à une cession. Sont imputées sur le compte d'affectation spéciale, à la rubrique "dépenses afférentes aux ventes de titres" les dépenses directement liées à la cession. Cette catégorie regroupe les frais de mission de conseil du Gouvernement, la quote-part de l'État afférent aux frais de campagne de communication (définies par des conventions de partage de frais), les commissions de garantie, de placement et de direction et les honoraires d'incitation (incentive fees). À la date de rédaction du rapport, 7,5M€ de crédits budgétaires étaient consacrés à ces études, correspondant à une trentaine de marchés ou de contrats (banques, cabinets d'avocats, cabinets de conseil...). Le montant des dépenses afférentes aux ventes de titres s'est élevé à 64M€ en 2004 et à 79M€ au 1^{er} septembre 2005.

1 – Il n'en existe aujourd'hui plus qu'une au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale. Celle au capital de l'ancienne société Elf a été supprimée à la suite d'un arrêt de la CJCE du 4 juin 2002 qui estimait qu'elle portait atteinte au principe de libre circulation des capitaux posé par l'article 56, 1, CE. Mais l'arrêt de la Cour ne paraît pas remettre en cause le principe de l'action spécifique en demandant que ses restrictions à cette liberté soient précisément encadrées.

2 – Ce comité est constitué de personnalités indépendantes nommées par le ministre de l'économie et choisies parmi les membres du Conseil d'État et de la Cour des Comptes.

cun porté sur 50 % de l'offre (hors offre aux salariés et avant option de sur allocation). En France, plus de la moitié des salariés ont souscrit à l'offre réservée aux salariés pour un montant d'environ 530M€; cette offre, réalisée dans le cadre de l'article 11 de la loi du 6 août 1986, a été assortie, selon les formules offertes, d'un rabais de 20 % par rapport au prix OPO, d'un abondement de la société, de délais de paiement ou d'attribution d'actions gratuites. La période de placement des titres s'est déroulée du 23 juin 2005 au 6 juillet 2005 et les premières négociations sur Euronext ont eu lieu le 8 juillet 2005. L'État s'est engagé sur une période de conservation de ses titres (clause dite de lock-up) de 180 jours.

Les produits de cession sont pour l'essentiel affectés au désendettement des administrations publiques

Le compte d'affectation des produits de cession dont la structure actuelle a été fixée en 1997, est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'ordonnance organique de 1959 et par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 permet une gestion consolidée des flux financiers liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer en priorité les gains en capital de l'État à l'investissement, et au désendettement plutôt qu'à des dépenses courantes.

Ce compte permet également de réaliser des achats de titres destinés à restructurer le capital d'une entreprise préalablement à la cession partielle ou totale du capital détenu par l'État.

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais les dépenses ne peuvent être opérées que dès lors que des recettes sont enregistrées. Ces recettes proviennent du produit de l'ouverture du capital des entreprises publiques quelles qu'en soient les modalités, ou marginalement du budget général.

Les recettes de cession de titres et de privatisation et leur utilisation

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 77 Md€. Entre 1986 et 2004, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 9 Md€ (principalement de 1986 à 1988), 1,6 Md€ a été versé au Fonds de Réserve des Retraites et 57 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques.

L'ensemble des tableaux qui suivent a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants inscrits dans les tableaux annexes n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants et n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)¹.

En milliards d'euros (€)	RECETTE ANNUELLE	DOTATIONS ET AVANCES D'ACTIONNAIRE
1986	0,6	5,3
1987	10,2	3,0
1988	2,0	1,4
1989	0,2	0,8
1990	0,1	1,7
1991	0,3	0,8
1992	1,3	0,9
1993	7,1	3,2
1994	9,3	2,0
1995	3,1	2,7
1996	2,0	2,4
1997	8,4	8,8
1998	7,4	6,6
1999	3,0	1,2
2000	1,5	1,7
2001	1,0	1,8
2002	6,1	4,2
2003	2,5	2,8
2004		
(hors ERAP)	5,6	5,6
2005	5,6	-
(hors ERAP à fin août)		
TOTAL (hors ERAP)	77,3	56,9
TOTAL (avec ERAP 2004 et 2005)	82,7	

1 – Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 902-24. À compter du 1^{er} janvier 2006, ces recettes abonderont le compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État » dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001.

Bilan des opérations de l'exercice 2004

Les recettes et dépenses se sont élevés sur l'exercice à 5,6 Md€. S'y ajoutent 3,2 Md€ de produits de cessions par l'ERAP de titres France Télécom dans le cadre de l'opération de placement accéléré de septembre 2004 (cf. supra).

Ressources - emplois du compte d'affectation en 2004 : 5,6 Md€

Ressources (en M€)	
Cession de titres France Télécom	1 905
Ouverture du capital de Snecma	1 383
Cession TMM (via TSA)	1 020
Cession de titres Air France	682
Cession SNI	519
Autres produits	78
Emplois (en M€)	
ERAP	2 100
EPFR	1 126
CDF	940
SOFARIS	580
GIAT	250
Alstom	215
EMC	131
Commissions	64
SFTRF	48
Imprimerie Nationale	47
CNES	21
CGMF	20
Autres dotations	45

Comme les années précédentes la contre-garantie accordée par le Parlement en 1997 à la Société Centrale du Groupe des Assurances Nationales devenue SGGP (Société de garantie et de gestion des participations) n'a pas été appelée et ne devrait pas l'être d'ici au terme de cette garantie.

Utilisation des recettes de l'exercice 2005

Au 1^{er} septembre 2005 le montant des recettes brutes s'établissait à 5,6 Md€, auxquels s'ajoutent comme en 2004 2,2 Md€ de produits de cession par l'ERAP de titres France Télécom. Le remboursement de l'avance d'actionnaire accordée en 2002 à Bull a eu pour contrepartie le versement d'une aide à la restructuration de même montant.

Ressources du compte d'affectation au 1^{er} septembre 2005 : 5,6 Md€

Bull	536*
<i>(remboursement de l'avance d'actionnaire et cession)</i>	
Cession de titres France Télécom	1 200
Ouverture du capital de GDF	2 114
Fusion Snecma/Sagem	913
ORS (cessions aux salariés)	466
Autres produits	351

* dont 517M€ au titre du remboursement de l'avance et 19M€ de produit de cession

Ces recettes seront pour partie utilisées pour satisfaire les besoins en fonds propres d'entreprises publiques, sous forme de dotations en capital ou d'avances d'actionnaires, notamment à GIAT, DCN et à l'Imprimerie Nationale, ainsi qu'au désendettement des administrations publiques : à l'EPFR et à CDF mais aussi directement à l'État.

La Loi organique sur les Lois de finances (LOLF) a renforcé la nature patrimoniale des opérations qui peuvent être financées par l'État avec les produits de cession des participations financières

La LOLF²⁷ a consacré le principe d'un compte d'affectation spéciale des recettes de cessions de titres en précisant qu'il devait retracer de droit l'ensemble des « opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'État ».

L'objectif du législateur est de continuer à ne pas assimiler ces recettes à des produits courants qui financeraient le fonctionnement de l'État mais aussi de clairement qualifier les opérations que ces recettes peuvent financer. Il peut s'agir soit d'investissements (en contrepartie de son apport l'État reçoit un actif financier ou une créance) soit de désendettement des administrations (au moyen d'apports financiers, l'État réduit la part des dettes qu'il a directement ou indirectement) qui ont un impact sur le patrimoine de l'État. Le compte d'affectation constitue une mission et un programme au sens de la LOLF.

Un projet annuel de performance (PAP) a été établi. Il précise l'objet du programme, définit les actions qui le composent ainsi que les objectifs et indicateurs qui permettent de mesurer leur atteinte²⁸.

L'objet du programme est de contribuer à la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État; pour atteindre cet objectif, l'État actionnaire se voit assigner trois objectifs :

- Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières,
 - Participer à la décroissance de la dette de l'État et d'établissements publics de l'État,
 - Assurer le succès des opérations de cession des participations financières.
- Plusieurs indicateurs associés à ces objectifs sont proposés :
- La mesure des rentabilités opération-

nelle et financière ainsi que la marge opérationnelle et la soutenabilité de l'endettement au titre du premier objectif,

- La mesure de la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt (des entités comme Charbonnages de France ou l'EPFR qui rentrent dans le champ des administrations publiques -APU- ou de l'État en tant que tel, au titre du deuxième objectif),
- La mesure de l'écart de valorisation des actifs cédés par rapport au prix minimum fixé par la Commission des participations et des Transferts et à l'évolution de leur valeur boursière et la mesure du taux de commission versés par l'État à ses conseils.

Le programme est structuré en cinq actions (ie catégories de dépenses) :

- Opérations en capital intéressant des entités contrôlées par l'État. Cette action regroupe l'ensemble des opérations par lesquelles l'État constitue, augmente ou rétablit les capitaux propres d'une entité de manière durable ou met à sa disposition un financement temporaire.
- Contribution au désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État.
- Achats de titres, de part ou de droit de société. Cette action décrit l'ensemble des opérations par lesquelles l'État acquiert directement de nouveaux droits de propriété.
- Autres investissements de nature patrimoniale de l'État, qu'il réalise directement mais qui ne peuvent être rattachés à une participation financière.
- Commissions bancaires, frais juridiques et frais directement liés aux opérations de cession.

27 – Article 21-1 §2 de la LOLF.

28 – Ce document est consultable sur le site Internet de l'Agence des participations de l'État : www.ape.minefi.gouv.fr

Les entreprises ont réalisé d'importantes cessions et acquisitions de participations

L'initiative et la conduite d'une opération de cession d'une participation indirecte de l'État relèvent en pratique de l'entité publique qui détient cette participation. Ces opérations dites de « respiration » font généralement l'objet soit d'une déclaration a posteriori, soit d'une approbation tacite par le ministre de l'économie. Les opérations qui revêtent une grande importance en termes d'emplois et d'activité (effectifs supérieurs à 1 000 ou chiffre d'affaires supérieur à 150M€) sont en revanche autorisées par décret au vu d'un dossier qui comprend l'évaluation de la participation cédée par un expert indépendant; lorsque l'effectif est supérieur à 2 500 personnes ou que le chiffre d'affaires dépasse 375M€, le décret est pris sur avis conforme de la CPT.

Depuis septembre 2004 trois opérations majeures ont été conduites :

- Un décret du 13 juin 2005 a autorisé le transfert par La Poste au secteur privé (XAAP Finances) de sa filiale TAT Express, société spécialisée dans le transport de fret express lourd pour le compte des entreprises (environ 1 300 personnes et 154M€ de chiffre d'affaires en 2004),

- Le décret du 23 août 2005 a autorisé le transfert au secteur privé (à ses anciens dirigeants) de sa filiale SERNAM (2 730 personnes et chiffre d'affaires de 395M€) spécialisée dans le transport de colis, de messagerie – notamment express- d'affrètement et de logistique. Préalablement à la cession les actifs transférés ont été regroupés au sein de la société Ermewaneuf.

- Un décret du 26 août 2005 a autorisé le transfert par EDF au secteur privé (le fonds argentin Dolphin, déjà opérateur du réseau électrique Transener) du contrôle de sa filiale argentine EDENOR (Electricidad Argentina SA) qui est le plus important distributeur d'électricité en Argentine en terme de clients et d'énergie distribuée (2 455 personnes pour un chiffre d'affaires 2004 de 307M€).

Les cessions réalisées par EMC ont été nombreuses, dans le contexte de la préparation de sa fermeture. Avec le concours de l'APE, l'entreprise a cédé en octobre 2004 la totalité de sa participation de 11,32 % dans le capital de Séché Environnement sous la forme d'un placement par construction accélérée du livre d'ordres, pour un montant total de 46M€ et, en novembre 2004, une participation de 17 % dans le capital de la société Tessengerlo admises à la négociation au Premier Marché d'Euronext Brussels sous la forme d'un placement par construction accélérée du livre d'ordres, pour un montant total de 136M€. À l'issue de cette opération, la participation de l'EMC dans le capital de Tessengerlo a été réduite de 43,66 % à 26,41 %. La participation résiduelle de l'EMC dans Tessengerlo a ensuite été acquise par l'État pour faire l'objet d'un reclassement au sein du secteur public, à la SNPE. L'engagement de l'État à conserver directement ou indirectement sa participation résiduelle dans Tessengerlo pendant une durée d'au moins douze mois, a été repris par la SNPE. EMC s'est également désengagé de Glon Sanders dont il détenait 21,4 % du capital.

D'autres opérations ont eu lieu²⁹; il s'agit notamment de la cession par EDF de sa participation dans l'opérateur espagnol Hirdocantabrico en 2004 et de son désengagement du distributeur régional argentin ENDESA en mars 2005, la cession par Gaz de France de sa participation dans Tehnip (7,05 %) en avril 2005.

Évolution de la valeur des participations cotées détenues par l'État (en M€)

	PART DE L'ÉTAT DANS L'ENTREPRISE	CLÔTURE DU 8 SEPTEMBRE 2005 EN EUROS	VALORISATION PARTICIPATION ÉTAT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU 8 SEPT 2004		
				EFFET VOLUME	EFFET PRIX	TOTAL
Air France KLM	18,57 %	13,81	691	-948	26	-922
Alstom	21,14 %	36,00	1 046	0	558	558
APRR	70,21 %	55,1	4 373	4 373	0	4 373
ASF	50,37 %	48,08	5 594	3	1 317	1 321
Bull				-10	0	-10
EADS	15,10 %	28,11	3 450	0	671	671
France Télécom	34,92 %	24,07	20 736	-10 796	5 869	-4 927
Gaz de France	82,53 %	27,16	22 054	22 054	0	22 054
Renault	15,65 %	72,7	3 241	0	198	198
Safran	36,01 %	17,25	2 250	2 250	0	2 250
Sanef	75,65 %	49,82	3 460	3 460	0	3 460
Snecma				3 035	0	-3 035
Thales	31,28 %	37,5	2 016	0	484	484
Thomson	2,04 %	18,12	104	0	15	15
Participations directes ultra-minoritaires	< 1,5 %	-	94	0	9	9
			69 109	+17 351	+9 148	+26 500

En terme d'acquisitions, on mentionnera celles réalisées par Gaz de France (Distri-gaz Sud en Roumanie, participation dans SPE en Belgique) et France Télécom qui en juillet 2005 a acquis 80 % de l'opérateur mobile Amena en Espagne pour un montant de 6,4 Md€; cette dernière acquisition dans un pays qui constitue le cinquième marché européen va permettre l'accélération du déploiement de la stratégie d'opérateur intégré de l'entreprise en Europe

La valeur du portefeuille de sociétés cotées détenu par l'État s'est accrue

La valeur boursière du portefeuille de sociétés cotées détenu par l'État a enregistré en fin d'année 2004 et en 2005 d'importantes évolutions. D'une année sur l'autre la valeur de marché de ce portefeuille s'est accrue de + 26,5Md€ dont + 17,3Md€ sont liés à un effet volume (entrées dans le portefeuille - sortie) et 9,2Md€ à un effet prix.

L'activité et les résultats de ces entreprises³⁰ font l'objet de commentaires dans la deuxième partie du rapport et sont incluses dans le périmètre des comptes combinés à l'exception d'Alstom, d'Air France et de Renault dont l'activité en 2004 et au cours du premier semestre 2005 appelle les développements suivants.

ALSTOM

L'État a été amené à intervenir dans le plan de financement global du groupe Alstom, aux côtés d'opérateurs privés et dans une logique de soutien temporaire et minoritaire, selon des modalités qui ont été approuvées par la Commission européenne le 7 juillet 2004. L'État est aujourd'hui actionnaire de l'entreprise à hauteur de 21,14 %.

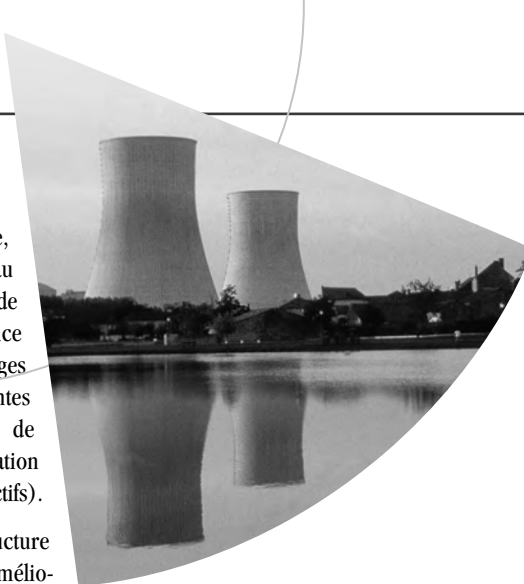
Les résultats annuels consolidés sur l'exercice 2004/2005 traduisent une amélioration des performances opérationnelles et de la situation financière du groupe. Alstom affiche en effet sur l'exercice clos au 31 mars 2005 des résultats opérationnels en ligne avec les prévisions (commandes de 15,8 Md en progression de 15 % par rapport à l'exercice 2003/2004 en données comparables, marge opérationnelle passant de 1,2 % à 4 % au 31 mars 2005) et une situation en termes de flux de trésorerie meilleure que prévue (free cash flow prévu de -400M et réalisé

de -170M). La perte nette, qui s'élève à -865M au 31 mars 2005, a été réduite de moitié par rapport à l'exercice précédent malgré des charges non récurrentes importantes (frais financiers, coûts de restructurations et dépréciation de certains impôts différés actifs).

Sur le plan financier, la structure bilantielle du groupe s'est améliorée avec des dettes financières nettes en réduction (1,4 Md€ au 31 mars 2005 contre 3,7 Md€ au 1er avril 2004) et une augmentation des capitaux propres, grâce aux augmentations de capital intervenues à l'été 2004 et à la poursuite du programme de cessions. Par ailleurs, les opérations de refinancement de la dette intervenues en février 2005 ont permis d'améliorer le profil de liquidité du groupe, qui affiche 1,2 Md€ de lignes de crédit disponibles non tirées et 0,8 Md€ de trésorerie centrale disponible au 31 mars 2005. Ces résultats ont conduit le groupe à confirmer le 31 mai 2005 les objectifs pour l'exercice 2005/2006 fixés en mars 2003 au moment du lancement de son plan de redressement, à savoir une marge opérationnelle de 6 %, ainsi qu'un résultat net et un free cash flow positifs.

Sur le plan communautaire, la Commission a conditionné l'autorisation des aides au groupe Alstom à la mise en œuvre par le groupe et par l'État d'un certain nombre de mesures édictées dans sa décision du 7 juillet 2004. A ce titre, le groupe procède à des cessions d'activités industrielles (activités locomotives de fret en Espagne, activités du secteur Transport en Australie et Nouvelle-Zélande, activité de chauffage urbain FlowSystems et activités informatiques et produits industriels en Australie). Le groupe a également initié la vente de ses activités Power Conversion et Chaudières industrielles. Une fois ces cessions réalisées, le groupe aura ainsi rempli l'engagement pris vis-à-vis de la Commission européenne relatif aux cessions d'activités industrielles représentant un chiffre d'affaires global d'environ 1,5Md€.

L'État a pour sa part initié la mise en œuvre des mesures structurelles exigées par la Commission avec, notamment, la création d'un service à compétence nationale de sécurité ferroviaire (consécutivement à la suppression de l'obligation juridique de consulter la SNCF pour la



29 - Voir tableau page 24

30 - Hors Bull et Thomson.

délivrance des certificats de sécurité aux opérateurs ferroviaires) et la transposition anticipée, par ordonnance, de la directive européenne 2004/17 relative aux marchés publics dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

AIR FRANCE - KLM

L'année 2004 aura vu le succès du rapprochement entre Air France et la compagnie néerlandaise KLM, qui marque la naissance de la première compagnie aérienne en Europe. L'offre publique d'échange amicale sur le capital de KLM s'est clôturée le 21 mai 2004 avec un taux de succès de 96,33 %, ce qui a réduit la participation de l'État dans le capital du groupe à 44,07 %. Fin 2004, l'État a procédé à la cession de 17,7 % du capital d'Air France-KLM au prix de 14,3€ par titre; compte tenu des opérations d'offre réservée aux salariés et d'échange salaires contre actions qui ont accompagné la cession des titres de l'État et ont été finalisées en 2005, l'État détient désormais 18,6 % du capital du groupe. L'exercice 2004-05 du nouveau groupe Air France-KLM aura été marqué à la fois par une forte reprise du transport aérien mondial, par les premiers fruits des synergies générées par le rapprochement entre les deux compagnies, mais aussi par un net renchérissement des prix du carburant. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires d'Air France-KLM s'établit à 19,1Md€, en hausse de 7,3 % par rapport à l'exercice 2003-2004 pro forma, et le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 351M€, en hausse de 20,2 % par rapport à l'exercice précédent sur une base pro forma.

RENAULT

L'État détient aujourd'hui 15,7 % du capital de Renault. L'année 2004 confirme les très bons résultats de Renault obtenus ces dernières années, avec un résultat net de 3,6 Md€ (+43 % par rapport à 2003). Au-delà de la contribution de Nissan (société avec laquelle Renault a noué une Alliance en mars 1999 et dont il détient 44,4 % du capital), cette croissance du résultat net s'explique notamment par le succès de la stratégie de croissance rentable adoptée pour l'activité propre de Renault, qui repose sur le succès des nouveaux modèles en Europe occidentale et sur la croissance des ventes réalisées hors d'Europe occidentale. Ainsi, dans un contexte de forte hausse du chiffre d'affaires (+ 8,5 % en 2004), Renault a le meilleur taux de marge opérationnelle des constructeurs généralistes européens, à 5,9 % du chiffre d'affaires (hors effet IFRS).

Les performances au premier semestre 2005 sont très satisfaisantes, avec un chiffre d'affaires de 21,3 Md€ (+ 3,8 % par rapport au premier semestre 2004) et un résultat net de 2,2 Md€ (+ 52 %), cette forte hausse du résultat net semestriel étant en partie liée à des éléments non récurrents. Le titre Renault a bénéficié de ces bons résultats, dépassant 70€ en septembre 2004 et avoisinant les 75€ durant l'été 2005. Depuis 1996, la capitalisation de Renault a été multipliée par 4, pour dépasser aujourd'hui 21 Md€. Lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2005 et conformément aux orientations annoncées, Louis Schweitzer a quitté la direction générale de l'entreprise qui a été confiée à Carlos Ghosn qui est devenu Président de la Direction Générale (PDG).

Opérations de "respirations" depuis 1993

	NOMBRE D'OPÉRATIONS	AUTORISÉES PAR DÉCRET	CA EN M€	EFFECTIF
1993	44	5	267	10 229
1994	34	7	460	18 235
1995	57	8	599	40 252
1996	47	7	1 136	40 963
1997	62	8	321	18 896
1998	56	7	510	17 039
1999	35	8	594	30 370
2000	29	5	351	18 667
2001	24	1	640	3 415
2002	19	0	147	1 199
2003	39	6	3 048	13 338
2004	25	4	5 053	14 888
2005 (au 1 ^{er} septembre)	13	5	1 124	10 235



Présentation par entreprise

Entreprises du secteur des transports

RATP	27
SNCF	31

Entreprises d'infrastructures de transports

ADP	35
Groupes autoroutiers: APRR-AREA, ASF-ESCOTA, ATMB, SANEF-SAPN et SFTRF	37
Ports autonomes: Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes, Rouen	47
RFF	61

Entreprises du secteur de l'énergie

Areva	65
Charbonnages de France	69
EDF	71
Gaz de France	75

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique

DCI	79
DCN	81
EADS	85
GIAT-Industries	89
Safran	93
SNPE	97
Thales	99

Entreprises du secteur des médias

Arte-France	103
France Télévisions	105
RFI	109
Radio France	111

France Télécom

La Poste

Autres entreprises

Dagris	121
EMC	123
Imprimerie nationale	125
La Française des jeux	127
Semmaris	129



La RATP a connu une année 2004 satisfaisante: le trafic a augmenté et ses résultats sont encourageants.

2004 marque la première année du second contrat passé entre la RATP et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour

la période 2004-2007. La RATP a poursuivi son développement à l'international (Casablanca, Florence) et a développé son partenariat avec la société Transdev (groupe Caisse des Dépôts).

Un dispositif contractuel efficace qui impulse la dynamique du plan d'entreprise

2004 marque la première année du second contrat d'exploitation pluriannuel signé par la RATP avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). Ce contrat qui couvre la période 2004-2007 intègre par rapport au premier contrat une approche plus tournée vers les voyageurs et la fixation d'exigences plus fortes. Il requiert notamment une responsabilisation accrue de la RATP sur la réalisation des niveaux d'offre et de qualité de service et l'obtention de gains de productivité.

La RATP a atteint les objectifs fixés par le contrat pour 2004: la production de l'offre requise a été réalisée, la hausse des barèmes RATP a été limitée à 1,8 % sous l'effet de la clause de productivité de 0,5 % sur les frais de fonctionnement, les objectifs qualité maximum ont été respectés à 70 %, la vente de titres de transport a dépassé l'objectif contractuel et la progression des concours publics a été conforme aux termes du contrat (1 865M€ contre 1 831M€ en 2003).

La RATP a lancé en janvier 2004 son nouveau plan stratégique pour 2004-2007 intitulé « Avancer Ensemble », établi à partir d'une large concertation avec ses

agents, ses partenaires institutionnels et les voyageurs. Ce plan vise à amplifier la dynamique de l'entreprise en mettant l'accent sur quatre objectifs majeurs: la réussite du nouveau contrat, cœur de l'activité et du savoir-faire du groupe RATP, l'adaptation à l'évolution des attentes des clients, le développement du groupe et le renforcement du caractère pérenne de l'entreprise et de son action.

Des résultats 2004 satisfaisants mais qui demeurent fragiles

Les éléments chiffrés ci-dessous sont ceux des comptes sociaux de la RATP.

Une croissance de 150M€ du chiffre d'affaires

L'offre mise à la disposition des voyageurs sur les réseaux RATP progresse de 3,7 % par rapport à 2003. La production réalisée par chaque réseau se situe au-delà du niveau requis sur tous les réseaux à l'exception du sous réseau transport en site propre.

Le niveau de l'offre et la qualité du service ont, dans un contexte économique plus favorable qu'en 2003, entraîné une forte augmentation du trafic global (avec 2 778 millions de voyages, soit + 6,3 %,

Fiche d'identité

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour principale mission d'exploiter en Ile-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

■ La loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la région Ile-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

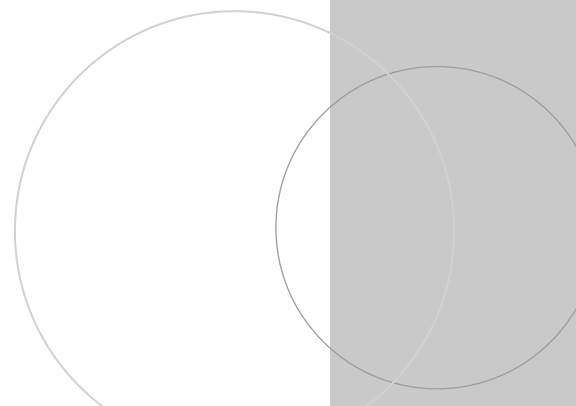
II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

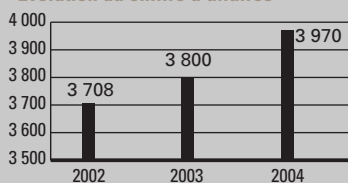
Informations complémentaires



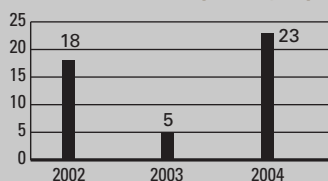
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
		Proforma	
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	3 708	3 800	3 970
dont réalisé à l'étranger	0	79	70
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	243	213	217
Résultat financier	-198	-202	-194
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	470	477	485
Résultat net - part du groupe	18	5	23
Résultat net - intérêts minoritaires	0	1	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	18	6	24
Total des immobilisations nettes	7 378	7 442	7 572
dont écart d'acquisition net	22	4	3
dont immobilisations incorporelle nettes	93	92	108
dont immobilisations financières nettes	145	109	114
Capitaux propres - part du groupe	880	886	895
Intérêts minoritaires	10	14	14
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	1 462	1 832	2 240
Dettes financières nettes	4 008	4 071	4 052
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 147	4 073	3 829
Effectifs en moyenne annuelle	43 613	44 296	44 599
Charges de personnel	1 825	1 870	1 957
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0,5 %	0,2 %	0,6 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	42	42	44
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,0 %	0,7 %	2,6 %
Dettes financières nettes/ Fonds propres	450,3 %	452,3 %	445,8 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251	251
Compensation tarifaire	1 120	1 130	1 078
Contribution forfaitaire	671	663	677

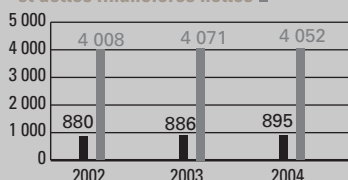
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



par rapport à 2003 et + 4,5% corrigés de l'impact des mouvements sociaux de mai-juin 2003).

La reprise du trafic a impacté le chiffre d'affaires qui s'élève à 3157M€ contre 3 007M€ en 2003 (+5 %, soit +150M€).

Les recettes totales du trafic RATP, correspondant à la rémunération par le STIF de l'offre de transport (soit le nombre de titres de transport vendus multipliés par leurs barèmes contractuels) représentent l'essentiel de ce chiffre d'affaires; elles s'élèvent, après application de la clause de partage des risques entre le STIF et l'entreprise, à 2 745M€. Les recettes complémentaires (109M€) concernent essentiellement la contribution incitative à la vente de titres (102M€, soit + 8,9% par rapport à 2003). Les autres recettes (303M€) sont en progression sensible sous l'effet d'une reprise des activités liées ou connexes au transport ainsi que de l'activité publicitaire, de la croissance des pénalités forfaitaires et des prestations externes.

Les charges de fonctionnement en hausse de 133M€

Elles atteignent 2725M€ (+5,1 % par rapport à 2003, soit +133M€). Hors incidence de l'évolution des prix (+1,7 %), le taux de progression (+3,4 %) s'analyse par les causes suivantes: les dépenses externes ou non reconductibles (comme l'énergie, les impôts et taxes, des dépenses non reconductibles au titre des frais de personnel), les dépenses liées à l'activité directe (le coût de l'accroissement de l'offre de service décidé par le STIF, de celui du projet « Bus Attitude » qui vise notamment à réduire la fraude), des dépenses

induites par le développement de la télé-billetterie et les abonnements des titres longs (Navigo), les besoins nouveaux de gestion (liés notamment à la croissance et au vieillissement du parc à entretenir).

L'excédent brut d'exploitation en progression

L'entreprise a dégagé un excédent brut d'exploitation de 432 M€ correspondant à 13,7 % du CA, en hausse de 17M€ par rapport à 2003. Après prise en compte des charges d'entreprise et de la contribution forfaitaire versée par le STIF, le résultat brut avant intéressement ressort à 31,6 M€.

La RATP a terminé l'exercice 2004 avec un résultat net, après application du contrat d'intéressement des salariés, de 22,5M€ (contre 7M€ en 2003), soit 0,7 % du chiffre d'affaires. Il s'agit d'un résultat satisfaisant qui a été obtenu en partie grâce à la relativement bonne conjoncture économique. Il n'en demeure pas moins que ce résultat est encore inférieur à l'objectif cible de 1 % du chiffre d'affaires et reste modeste au sein du secteur des transports collectifs.

La capacité d'autofinancement s'élève à 491,2 M€, soit +19 M€ de mieux qu'en 2003. Sa croissance est essentielle mais insuffisante pour assurer le financement des investissements en pleine progression.

Les investissements totaux s'élèvent à 720M€ en 2004 (+97M€ par rapport à 2003) dont 711M€ en Ile-de-France. Ils se répartissent comme suit: 204M€ pour les opérations liées à l'augmentation de l'offre (projets Contrat de Plan État

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Présidente: Anne-Marie Idrac ■ Représentants de l'État: Hugues Bied-Charreton, Christian Dors, Christian de Fenoyl, Jean-Pierre Giblin, Jean-Louis Girodolle, Pierre Graff, Henri Lamotte, François-Régis Orizet, Claude Villain ■ Personnalités qualifiées: Denis Badré, Lucien Bouis, Yves Boutry, Thierry Chambolle, Michel Herbillon, Claude Leroi, Gabriel Massou, Charlotte Nenner ■ Représentants des salariés: Jean-Pierre Charenton, François Gillard, Étienne Le Fur, François Xavier Manzano Mata, Armand-Paul Mepa, Daniel Moreau, Jean-Louis Ringuédé, Patrick Saint Ges, Gilbert Thibal ■ Commissaire du Gouvernement: Patrice Raulin ■ Contrôleur d'État: Alain Briffod ■ Commissaires aux comptes: Price Waterhouse Coopers audit, RSM Salustro Reydel ■

Région et acquisition de matériel roulant associé), 466M€ pour le programme interne dont 227M€ pour le gros entretien et 106M€ pour le matériel roulant. La progression des dépenses d'investissement résulte principalement des dépenses d'acquisition et de rénovation du matériel roulant, de l'entretien et de l'amélioration des infrastructures liées au transport ou à son support (ateliers, bâtiments, systèmes d'information et sécurité). Ce programme a été principalement financé par la CAF (49M€) et des subventions à hauteur de 162M€, faisant apparaître un besoin de financement de 58M€.

L'endettement financier net, d'un niveau élevé, est resté stable

Au 31 décembre 2004, l'endettement net s'élève à 4 028M€, légèrement inférieur au niveau de fin 2003 (4 034M€). La très légère diminution (-6M€) s'explique par une baisse conjoncturelle du besoin en fonds de roulement qui a fait plus que compenser le besoin de financement généré par les investissements.

Le groupe RATP, de taille modeste, a poursuivi son développement en 2004

RATP-Développement, filiale de développement du groupe, a engrangé à l'International les premiers résultats de la prospection commerciale des années précédentes : en Italie, pour la construction et l'exploitation du futur Tramway de Florence pour lequel RATP-Développement détiendra 51 % du capital de la société d'exploitation, au Maroc, avec l'entrée à hauteur de 20 % dans la nouvelle société d'exploitation des autobus de Casablanca, M'Dina Bus ; en France, parmi ses filiales, EM Services, chargée de services de conseil en mobilité aux entreprises et aux

collectivités locales de la Région Ile-de-France a effectué un bon démarrage et Flexité a remporté la délégation de service public pour le transport des personnes à mobilité réduite du Val de Marne.

La RATP bénéficie également des bons résultats de Transdev, groupe partenaire de la RATP dans lequel la RATP détient 25 %, et dont l'activité a été marquée notamment par l'extension de sa franchise à l'ensemble du réseau du Tramway de Melbourne, la mise en service du Tramway de Nottingham et le gain du Tramway d'Edimbourg.

Les deux sociétés ont acquis conjointement en Allemagne, via leur filiale Eurailco GmbH, 75 % de la société Trans Regio qui exploite un réseau ferroviaire régional en Rhénanie ; elles ont créé une filiale commune Equival qui porte les participations dans Equival 87 et Equival 38 qui gèrent la billetterie des départements de la Vienne et de l'Isère. Par ailleurs, la qualité du dossier commun remis pour l'appel d'offre concernant la délégation de service public des transports en commun de Lyon a été soulignée même si le groupement n'a pas retenu au final.

Les principales données financières consolidées :

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 3 293M€, en augmentation de 4.94 % par rapport à 2003 et connaît une évolution comparable à celle de l'Épic qui représente 94,9 % du total. Les filiales contribuent pour 168M€ au chiffre d'affaires. Le

pôle Transports est largement prédominant (3198M€, +5,2 %), la valorisation des espaces représente 36M€ (+19,8%) et le pôle ingénierie 89M€ (-7,2 % ; cette baisse reflétant essentiellement une dégradation des taux de change).

Le résultat net part du groupe s'établit à 23,2M€. Il ressort à 0,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Les filiales contribuent pour 22 % au résultat net du groupe. Le résultat du secteur transports s'établit à 19,8M€.

Les investissements du groupe progressent de 601M€ à 731M€.

L'endettement net à fin 2004 s'élève à 4010M€, en diminution de 33M€ par rapport à 2003 (4 043M€). Cette baisse résulte en partie de ce que de la plupart des filiales ont une situation de trésorerie structurellement positive dans leurs secteurs.

Perspectives

L'évolution de l'environnement institutionnel de la RATP a changé le 1^{er} juillet 2005. Conformément à la loi de décentralisation « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, l'État a transféré le 1^{er} juillet 2005 la responsabilité du STIF à la région Ile-de-France, Paris et aux 7 départements composant l'Ile-de-France. Cette évolution aura des répercussions sur l'activité de la RATP, ses principaux partenaires au sein du STIF étant désormais des élus locaux.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises au cours de l'exercice 2004 (9 séances ordinaires et 1 séance extraordinaire) : le 30 janvier, le 27 février, le 26 mars, le 30 avril, le 28 mai, le 2 juillet, le 23 juillet (conseil extraordinaire, installation du nouveau conseil et proposition de nomination de Mme Idrac en tant que présidente de la RATP), le 24 septembre, le 29 octobre et le 26 novembre.
- Le comité d'audit s'est réuni à 6 reprises : le 10 février, le 10 mars, le 8 avril, le 16 septembre, le 7 octobre et le 9 décembre

Les pouvoirs publics ont engagé une réforme du mode de financement des retraites RATP qui devrait entrer en vigueur en 2006, avec la création d'une caisse de retraite autonome, un adossement du régime spécial de retraite aux régimes de droit commun, CNAVTS et AGIRC-ARRCO et le maintien des droits des agents.

Dans sa gestion, la RATP doit consolider les bons résultats obtenus en 2004 et conforter dans la durée la maîtrise de ses coûts d'exploitation, en continuant de réaliser des gains de productivité, comme elle y est engagée par son contrat avec le STIF. Le respect de cette exigence doit lui permettre d'atteindre au moins un résultat net équivalent à la marge prévisionnelle.

L'évolution de l'endettement à moyen terme constitue un des enjeux majeurs pour l'avenir de la RATP. L'autofinancement de la RATP sera dans les prochaines années insuffisant pour couvrir à lui seul sa part de financement des opérations du contrat de plan État-Région et le programme interne correspondant au renouvellement du matériel roulant, à l'extension du réseau et surtout à sa modernisation. L'entreprise finance aujourd'hui : (i) les projets du contrat de plan État-Région sur ses fonds propres à hauteur de 23 % en moyenne, soit 15 % pour les infrastructures et 100 % pour le matériel roulant associé et (ii) le renouvellement de son matériel roulant (programme interne). L'endettement

net de la RATP est ainsi passé de 2,4 Md€ en 1990 à 4,028 Md€ en 2004, représentant 8,2 fois la capacité d'auto-financement de l'entreprise. Étant donné l'importance des besoins d'investissement, l'endettement de la RATP risque de croître fortement si le mode de financement actuel perdure. Ces perspectives militent en faveur d'une réforme du mode de financement des investissements de la RATP, seule voie possible pour une maîtrise de l'endettement de l'entreprise compatible avec les enjeux de moyen terme.

Dans le cadre législatif et réglementaire actuel, la RATP bénéficie d'un droit d'utilisation illimité dans le temps des biens affectés au service public de transport, qui sont donc portés au bilan de l'entreprise, même dans les cas où celle-ci n'en a pas la propriété juridique. En termes de propriété juridique, les infrastructures gérées par la RATP sont en effet réparties entre l'État, le STIF et l'entreprise elle-même. À l'occasion de la décentralisation du STIF au 1^{er} juillet, une clarification de la propriété juridique de ces biens, à droit constant, a été lancée. Cette clarification ne modifiera pas en tout état de cause la situation de la RATP en termes de droit d'utilisation et d'inscription des biens à l'actif de son bilan.

La préparation de l'entreprise à l'ouverture à moyen terme du marché des transports collectifs en Ile-de-France dans le cadre de la mise en œuvre du futur règlement européen (OSP) et son

développement en province et à l'international constituent des enjeux majeurs. Le développement en province et à l'étranger de la RATP doit se poursuivre et s'appuyer sur des succès opérationnels dans l'attribution de contrats pour l'exploitation de réseaux. Ce développement doit aussi être réalisé dans le respect des capacités financières de l'entreprise (qui sont contraintes) et être assuré dans le cadre d'une stricte séparation, juridique, comptable et financière entre les activités du groupe RATP en province et à l'étranger, et l'exploitation des transports en commun en Ile-de-France qui bénéficie de concours publics. Concernant les filiales, le pôle Transports vivra encore selon un double axe de développement le partenariat avec Transdev et le développement propre de RATP Développement. Il s'agira de développer les compétences techniques et financières regroupées autour des enseignes Eurailco en veillant à développer l'activité en Allemagne à partir de Trans Regio et à répondre aux appels d'offre en Angleterre. Il s'agira de consolider les premiers acquis à l'international en particulier en Italie. En France, 2005 verra notamment la montée en régime de la filiale EM Services et le premier exercice de la société Flexité 94. Par ailleurs, la RATP devra trouver les prochains relais de croissance pour l'ingénierie au sein du groupe Systra ou dans la filialisation de l'activité d'ingénierie dans son ensemble et pour la valorisation patrimoniale (Promo Métro et Telcité-Naxos).



L'année 2004 et le 1^{er} semestre 2005 ont été marqués par la volonté de l'entreprise de poursuivre les réformes structurelles de ses activités fortement déficitaires fret (plan de restructuration du fret, restructuration des filiales combiné) et Corail (constit

titution de la branche TIR) tout en continuant à développer les offres régionales et grande vitesse. La politique du groupe de recentrage sur ses activités de cœur de métier s'est poursuivie avec notamment la cession des actifs du Sernam et de la participation dans Cegetel dans le cadre de la fusion avec Neuf-Telecom. La politique d'assainissement structurel a porté ses fruits dès 2004, avec un résultat courant largement positif, traduisant certes un effet de base par rapport à une mauvaise année 2003 marquée par les grèves de printemps, mais également et surtout un net redressement structurel.

Élaboration du plan de restructuration de l'activité fret, opération de réorganisation du groupe SNCF, avancée sur le dialogue social

L'État apportera 800 M€ à Fret SNCF dans le cadre de son plan de restructuration. Compte tenu des résultats structurellement très dégradés de son activité de transport de marchandises, la SNCF a décidé en 2003 la mise en place d'un plan visant à redresser le résultat d'exploitation dès 2006 et d'atteindre un levier financier dette/fonds propres d'au plus 1,5 à horizon 2008.

Le plan fret repose notamment sur un recentrage sur les activités les plus rentables, une réorganisation en profondeur de l'activité et une remise à niveau du parc de locomotives. Ces éléments doivent rendre possible une forte amélioration de la qualité de production et une réorientation de celle-ci vers les besoins des clients et, par voie de conséquence, une augmentation de la tarification des prestations. Celle-ci, couplée à des gains importants de productivité, permettra de redresser les comptes de l'activité et de la rendre viable à terme.

Le financement des investissements indispensables pour moderniser le parc

Fiche d'identité

HISTORIQUE

- 1938 : Naissance de la SNCF, société anonyme d'économie mixte dont le capital était détenu à 51 % par l'État et dont 49 % appartenaient aux 5 compagnies de chemin de fer françaises.
- 1971 : La SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire. L'État ne verse plus à l'entreprise que des contributions à certaines charges spécifiques; début d'une politique commerciale active dans les domaines du transport de fret et de voyageurs.
- 1981 : Mise en service du TGV Paris-Lyon.

- 1983 : Création de l'établissement public SNCF.
- 1989 : Mise en service du TGV Atlantique.
- 1994 : Mise en service de l'Eurostar reliant Paris à Londres en 3 heures.
- 1996 : Mise en service du TGV Thalys reliant Paris à Bruxelles.
- 2001 : Mise en service du TGV Méditerranée reliant Paris à Marseille.
- 2004 : Ouverture du premier tronçon de ligne à grande vitesse entre le tunnel sous la Manche et Londres permettant de relier Paris à Londres en 2h35.

FORME JURIDIQUE : Établissement public à caractère industriel et commercial créé à compter du 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982. La SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaires sur le réseau ferré national. La SNCF est dotée de l'autonomie de gestion et est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

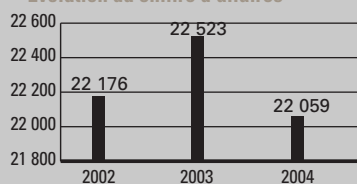
VIII - Ratios

Informations complémentaires

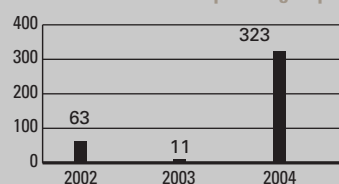
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	22 176	22 523	22 059
dont réalisé à l'étranger	4 890	3 981	3 664
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	183	150	647
Résultat financier	-320	-271	-361
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	936	1 150	1 285
Résultat net - part du groupe	63	11	323
Résultat net - intérêts minoritaires	30	55	78
Résultat net de l'ensemble consolidé	93	66	401
Total des immobilisations nettes	29 915	28 569	26 905
dont écart d'acquisition net	322	264	94
dont immobilisations incorporelles nettes	181	139	121
dont immobilisations financières nettes	13 043	11 515	9 732
Capitaux propres - part du groupe	4 280	2 931	3 220
Intérêts minoritaires	328	210	179
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	1 127	2 519	2 397
Dettes financières nettes	8 234	7 912	7 861
Dettes financières brutes à plus d'un an	18 507	15 018	13 740
Effectifs en moyenne annuelle	242 163	243 944	229 877
Charges de personnel	9 750	10 051	9 779
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0,4 %	0,3 %	1,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	40,3	41,2	42,5
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	2,0 %	2,1 %	11,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	178,7 %	251,9 %	231,3 %
Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance de RFF	-3 967	-2 419	-575
Dettes financières nettes hors créance de RFF	8 234	7 912	7 861
Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	12 201	10 331	8 436
Service annexe de la dette : dette financière	9 211	8 905	8 556
Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	2 669	2 648	NC
Redevance d'utilisation de l'infrastructure	2 129	1 947	NC

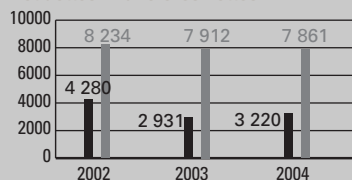
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de locomotives et la compensation des pertes de la branche fret de l'entreprise sur la durée du plan, soit au total 1,5Md€, seront partagés entre l'État et le groupe SNCF. L'État s'est engagé à apporter 800 M€ en dotation en capital à Fret SNCF selon un mécanisme incitatif en plusieurs versements. Le groupe SNCF s'est engagé à apporter à Fret SNCF 700M€ de produits de cessions d'actifs supplémentaires par rapport à celles déjà prévues dans le cadre des exercices de programmation pluriannuel de ses investissements.

Le plan a été notifié à la Commission européenne en septembre 2004 et approuvé par celle-ci le 2 mars 2005.

Le groupe SNCF poursuit le recentrage autour de ses activités stratégiques.

Suite à la décision du 20 octobre 2004 de la Commission européenne, la SNCF a engagé un processus de cession en bloc des actifs de sa filiale Sernam. Ce processus a abouti à la remise, le 30 juin 2005, d'une offre ferme par le management de la société.

En janvier 2005, la SNCF a poursuivi son retrait du secteur de l'électricité, avec la cession d'une première tranche de sa participation dans la SHEM (40 % cédés le 20 janvier dernier). La cession d'une

seconde tranche est prévue selon le contrat conclu avec Electrabel en janvier 2007.

En mai 2005, dans un contexte de consolidation du secteur, Cegetel a conclu une opération de fusion avec Neuf-Telecom. Préalablement à cette opération, la SNCF a cédé sa participation résiduelle de 35 % dans Cegetel à SFR, achevant ainsi son désengagement du secteur des télécommunications.

Des avancées significatives ont été réalisées dans le domaine du dialogue social

Le 28 octobre, sept organisations syndicales représentant près de 80 % des cheminots ont signé l'accord sur l'amélioration du dialogue social et de la prévention des conflits. Cet accord poursuit un double objectif : (i) faciliter les consultations immédiates afin de trouver une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties sans aboutir à une grève ; (ii) réduire l'impact des grèves sur les usagers notamment en améliorant la diffusion de l'information.

Par ailleurs, en juin 2005, le Syndicat des Transports d'Île de France (IDF) a approuvé un avenant au contrat le liant à la SNCF instaurant un service minimum sur le réseau Transilien en cas de grève (un train sur trois).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Louis Gallois*, ■ Représentants de l'État : *Bruno Bézard, Jean-Didier Blanchet, Christian Brossier, Didier Bureau, Pierre-Mathieu Duhamel, Pierre Mirabaud* ■ Personnalités qualifiées : *Louis Defline, Hubert Haenel, Monique Sassier, Patrick Ollier, Benedikt Weibel* ■ Représentants des salariés : *Henri Bascunana, Joëlle Pierré, Thierry Roy, Danielle Sinoquet, Éric Tourneboeuf, Benoît Vincent* ■ Commissaires du gouvernement : *Patrice Raulin* ■ Contrôleurs d'État : *Alain Briffod, Jean-Pierre Hemmerly* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Mazars & Guérard* ■

Les résultats sont nettement meilleurs que prévu au budget 2004, lui-même ambitieux par rapport aux résultats 2003 et traduisent ainsi les efforts engagés par l'Épic et plus largement par le groupe

Concernant l'Épic, l'équilibre d'exploitation est en effet atteint en 2004. Le résultat courant est significativement positif, à 128M€ (328M€ en incluant la remontée de dividende exceptionnel de 200M€ de SNCF-P). Au total, après prise en compte du résultat exceptionnel, l'Épic dégage un résultat net de 490M nettement au dessus des prévisions (-51 M€) et du résultat 2003 (50 M€).

Cette amélioration traduit un **effet de ciseau positif** avec une progression des produits d'exploitation (6 %) supérieure à celle des charges (3,7 %), pourtant alourdies du fait de l'augmentation des charges externes notamment (134 M€ pour les péages et l'électricité). Les efforts sur les charges portent tant sur les charges externes (mise en œuvre du programme Talent) que sur les effectifs (suppression de 3 779 postes ramenant ainsi les effectifs à 167 895 au 31 décembre 2004), qui compensent la politique salariale relativement dynamique (+3,4 % de RMPP en 2004).

L'analyse des comptes par domaines met cependant en évidence des **foyers de pertes persistants** :

- **la branche Fret**, qui enregistre des pertes courantes très élevées, mais dont il convient de souligner l'important redressement (à l'exception du transport combiné, pour lequel un plan de restructuration est actuellement en cours). Les résultats sont en avance sur le plan d'affaires présenté à Bruxelles (-405 M€ prévus en 2004) et traduisent les premiers efforts engagés en terme de réorganisation industrielle : amélioration de la régularité et de la fiabilité de l'acheminement de 7 %, amélioration de la productivité (taux de remplissage moyen des trains en hausse de 7 %, réduction du parc de locomotives et de wagons de 13 %), filtrage des trafics extrêmement déficitaires (2 % des trafics) et augmentation des tarifs de 5 %, conquête de nouveaux trafics à hauteur

de 3,5Mt. Les objectifs fixés pour l'année 2005 restent cependant ambitieux.

L'année 2005 est une année décisive dans la mise en œuvre du plan fret, avec un objectif de résultat d'exploitation ramené à -156M€. La SNCF devra redoubler ses efforts pour respecter la trajectoire de son plan d'affaires ;

- **l'activité Corail**, auparavant au sein de la branche Voyage France Europe (TGV, Corail, GL internationales), est désormais répartie entre VFE et la branche Transport Public (TER et Transilien) avec la création en 2005 de l'activité TIR (Transport Inter-régionaux, 124 M€ de pertes nettes en 2004) qui est intégrée à la branche Transport Public.

- **la branche infrastructure** et notamment l'activité de Gestionnaire d'Infrastructure Déléguée, qui dégage un résultat courant de -50 M€. L'année 2005 est une année clef pour cette branche avec notamment les conclusions en septembre 2005 de l'audit engagé sur l'état de l'infrastructure ferroviaire. Cet audit devrait permettre de mieux apprécier l'état du réseau et d'améliorer la politique du GID pour son entretien.

Les **comptes consolidés** mettent également en évidence un redressement important par rapport à 2003.

Les résultats du groupe sont en nette amélioration, grâce aux redressements du groupe Géodis (résultat net de 47,2 M€ contre 10,5 M€ en 2003) et du Sernam (les pertes nettes sont ramenées de 85,1 M€ en 2003 à 42,8M en 2004). Le résultat d'exploitation s'élève à 647 M€ contre 65 M€ en 2003 et le résultat net part du groupe à 323 M€ contre 11 M€ en 2003.

La SNCF poursuit son programme d'investissements ambitieux, le montant des investissements nets financés sur les fonds propres du groupe progressant en 2004 de 5 %, passant de 1350 M€ à 1488 M€. Néanmoins, le groupe doit également poursuivre ses efforts pour atteindre son objectif d'autofinancement des investissements, le montant disponible après financement de la croissance par l'exploitation courante étant encore négatif de 192 M€.

Les principaux foyers de pertes en 2004 ont été les suivants :

- **Cegetel** : les pertes s'élèvent à 77 M€ en 2004, dont 22 M€ pour la quote-part de

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises au cours de l'exercice 2004 : le 28 janvier, le 11 février, le 24 mars, le 28 avril, le 26 mai, le 23 juin, le 7 juillet, le 22 septembre, le 27 octobre, le 24 novembre et le 15 décembre.

- Le comité d'audit, composé de trois administrateurs représentant l'État, d'une personnalité qualifiée et de deux administrateurs représentant les salariés, s'est réuni à 6 reprises : le 30 janvier, le 11 mars, le 15 juin, le 20 septembre, le 20 octobre et le 13 décembre.

- La commission régionalisation, composée de quatre administrateurs représentant l'État, de trois personnalités qualifiées et de trois administrateurs représentant les salariés, s'est réunie à 3 reprises : le 4 février, le 12 mai et le 8 décembre.

- La commission des marchés, composée de quatre administrateurs représentant l'État, de quatre administrateurs représentant les salariés et d'une personnalité qualifiée, s'est réunie à 13 reprises : le 27 janvier, le 10 février, le 23 mars, le 27 avril, le 25 mai, le 16 juin, le 22 juin, le 6 juillet, le 21 septembre, le 6 octobre, le 26 octobre, le 23 novembre et le 14 décembre.

- La commission finances et plan, composée de quatre administrateurs représentant l'État, de quatre administrateurs représentant les salariés et de trois personnalités qualifiées, s'est réunie à 3 reprises : le 28 janvier, le 18 mars et le 20 septembre.

- La Commission groupe, composée de quatre administrateurs représentant l'État, de trois administrateurs représentant les salariés et d'une personnalité qualifiée s'est réunie à 3 reprises : le 2 mars, le 14 mai et le 16 novembre.

- Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs ou à leurs représentants, ni de rémunération spéciale aux membres des comités et commissions.

résultat SNCF, en raison d'une situation particulièrement tendue sur le secteur actuellement en cours de consolidation;

■ **le combiné**: la situation de CNC (-24,5 M€ de résultat net part du groupe) a amené la SNCF à ouvrir des discussions avec d'éventuels partenaires pour engager un processus de restructuration de l'entreprise. Le situation de Novatrans reste également très préoccupante. Une réflexion a été engagée avec le Ministère de l'Équipement pour redéfinir le plan de transport et revoir le régime d'aides.

Ainsi, les efforts de la SNCF ont permis un redressement spectaculaire des comptes. Néanmoins, l'entreprise n'est toujours pas à ce stade en mesure d'autofinancer ses investissements nets de subventions et reste handicapée par un endettement lourd (ratio dette nette sur fonds propres de 2,1). Les prochaines évolutions comptables contraignent en outre la SNCF à accélérer l'apurement de ses comptes: elle devra en effet appliquer en 2005 le règlement CRC 2002-10 sur les actifs. Le groupe SNCF doit également se préparer activement à passer aux normes IAS/IFRS en 2007 (2005 pour SNCF-Participations), en raison notamment de l'importance des engagements hors-bilan (retraites, SAAD), au moment où le secteur ferroviaire s'ouvre à la concurrence au sein de l'Union Européenne. Dans ce contexte, la SNCF doit poursuivre ses efforts et notamment l'éradication des foyers de pertes.

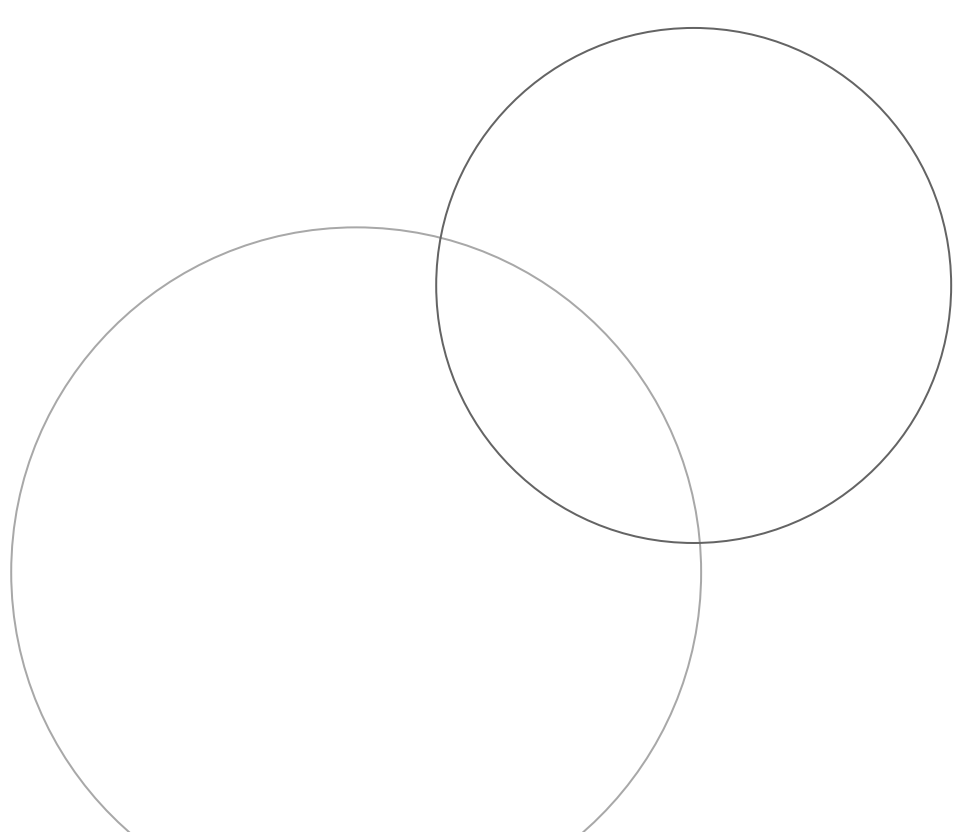
Les orientations stratégiques de l'entreprise

La SNCF doit faire face à des évolutions structurelles majeures aux niveaux communautaire et national qui entraînent une intensification de la concurrence à court terme sur le trafic de fret international (le premier train de fret privé, opéré par la compagnie Connex, a été mis en circulation le 13 juin 2005) et à plus long terme sur l'ensemble des trafics nationaux et internationaux de fret (ouverture prévue entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2006 dans le cadre du second paquet ferroviaire) et de voyageurs.

Le groupe SNCF devra poursuivre le recentrage autour de ses activités stratégiques:

- optimisation des activités du groupe dans le secteur du transport public régional en France et à l'étranger;
- rationalisation de l'activité de transport routier et logistique;
- réflexions sur le secteur immobilier, une fois le partage des actifs avec RFF définitivement achevé;
- optimisation de l'ingénierie du groupe;
- poursuite du désengagement des activités non stratégiques: maritime, électricité, etc.

Des discussions sont en cours sur une contractualisation pluriannuelle avec l'État sur la stratégie de l'entreprise et devraient aboutir prochainement à un premier contrat pluriannuel.





AÉROPORTS DE PARIS

Aéroports de Paris est chargé d'aménager, d'exploiter et de développer les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ainsi que 11 autres aérodromes d'aviation générale. Le Groupe exerce en outre des activités

connexes à l'exploitation aéroportuaire, telles que le développement et la gestion d'espaces commerciaux au sein des aéroports, le développement de projets immobiliers sur les sites des aéroports, les services d'assistance en escale, ou des activités de télécommunication. À l'international, Aéroports de Paris intervient également dans l'architecture et l'ingénierie d'infrastructures aéroportuaires, ainsi que dans la gestion d'une vingtaine d'aéroports à l'étranger.

Deuxième groupe aéroportuaire en Europe après Londres en termes de trafic, ADP abrite le « hub » (plate-forme de correspondance) d'Air France-KLM. ADP bénéficie d'atouts importants pour son développement : une position géographique privilégiée; un grand potentiel d'accueil du trafic. En 2004, les plates-formes d'Aéroports de Paris ont accueilli 75,3 millions de passagers et 1,74 millions de tonnes de fret, enregistrant plus de 735 000 mouvements d'avions. Le Groupe emploie 9600 collaborateurs.

Une année 2004 marquée par une nette reprise du transport aérien pour la première fois depuis plus de trois ans, et par l'accident du terminal 2E

En 2004, le trafic « passagers » a progressé de 6,6 % par rapport à 2003, ce qui traduit une nette reprise du transport aérien, après plusieurs années marquées par des événements géopolitiques majeurs (attentats, guerre) ou des situations de crise sanitaire (SRAS) :

– le trafic du réseau national (incluant les Dom-Tom) est resté globalement stable à +0,8 %, affecté par la restructuration de l'offre suite à la faillite d'Air Lib et par la concurrence du TGV;

– le trafic du faisceau Union européenne progresse de 5,9 %, bénéficiant notamment de l'élargissement de l'Union à dix pays d'Europe de l'est;

– le réseau international est en hausse sensible de 10,7 % (dont Extrême-Orient : +23,3 %; Moyen-Orient +25,9 %; Afrique : +7,9 %; Atlantique Nord +8,6 %; Amérique centrale et du Sud +6,9 %).

Le 23 mai 2004, une partie de la structure de la salle d'embarquement du terminal CDG 2E s'est effondrée. Une commission d'enquête administrative a été chargée de rechercher les causes de cet accident. Sur la base de ses travaux, mais également d'études effectuées par l'entreprise avec l'appui d'experts extérieurs, ADP a choisi de reconstruire la voûte de la jetée du 2E. Une réouverture totale du terminal est envisagée pendant la saison aéronautique d'hiver 2007-2008. ADP a immédiatement mis en place les mesures d'exploitation nécessaires à l'accueil du trafic dans les meilleures conditions, et a également mis en service de nouvelles capacités d'embarquement qui permettront de faire face à la croissance du trafic dans l'attente de la réouverture complète du 2E. Les procédures judiciaires et les discussions entre ADP et ses assureurs sont en cours.

La reprise du trafic aérien a porté la croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise en 2004

Pour 2004, le chiffre d'affaires d'ADP s'élève à 1,82 Md€, en croissance de 6,4 % par rapport à l'exercice 2003. Cette croissance du chiffre d'affaires a été portée principalement par la reprise du transport aérien, combinée aux hausses des redevances aéroportuaires et de la taxe d'aéroport. Le retour d'une clientèle à forte contribution et le dynamisme de la filiale de distribution commerciale SDA (en partenariat avec Hachette) ont joué favorablement sur les recettes commerciales. En revanche, la réhabilitation de l'aérogare CDG1 et la fermeture du terminal 2E ont eu un impact négatif tant sur les recettes commerciales que sur les produits immobiliers. Enfin, l'assistance

Fiche d'identité

■ La loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports a confié à ADP l'exploitation des plates-formes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget, ainsi que de 11

autres aérodromes franciliens. Le décret n° 2005-828 du 20 juillet 2005 relatif à Aéroports de Paris, pris en application de cette loi, a transformé l'établissement public en société anonyme. Il

a également instauré le cahier des charges précisant les missions de service public de la société ainsi que ses statuts initiaux. La société ADP est détenue à 100 % par l'État.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2004; le taux moyen de présence des administrateurs s'est élevé à 80 %.

■ 13 mars 2004: ADP lance la rénovation du terminal CDG1

■ 26 mars 2004: ADP Telecom signe un contrat de 5 ans pour gérer les services télécom de Paris-Expo Porte de Versailles

■ 23 mai 2004: Une partie de la voûte de la jetée d'embarquement du terminal 2E s'effondre

■ 20 juin 2004: ADP Management obtient un contrat d'assistance pour mettre en service le nouveau terminal international de l'aéroport d'Alger

■ 15 décembre 2004: ADP met en service une salle d'embarquement provisoire pour restaurer ses capacités d'accueil suite à l'accident du 2E

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

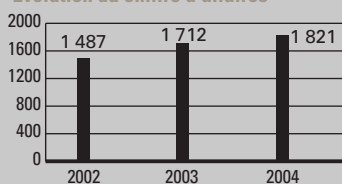
VIII - Ratios

Informations complémentaires

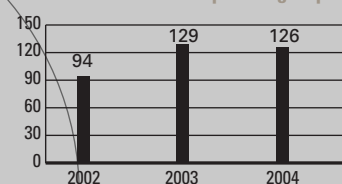
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	1 487	1 712	1 821
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	210	330	307
Résultat financier	-60	-88	-94
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	329	393	384
Résultat net - part du groupe	94	129	126
Résultat net - intérêts minoritaires	2	-4	6
Résultat net de l'ensemble consolidé	96	125	132
Total des immobilisations nettes	3 952	4 120	4 280
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	9	16	11
dont immobilisations financières nettes	197	190	153
Capitaux propres - part du groupe	1 522	1 432	1 545
Intérêts minoritaires	46	45	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	12
dont reçus par l'État	0	0	12
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	216	401	404
Dettes financières nettes	1 895	2 149	2 333
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	2 161	2 303
Effectifs en moyenne annuelle	9 394	9 949	10 211
Charges de personnel	510	535	550
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	6,5 %	7,3 %	7,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,3	53,8	53,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	6,1 %	8,5 %	8,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	120,9 %	145,5 %	151,0 %
Droits du concédant	2	2	0

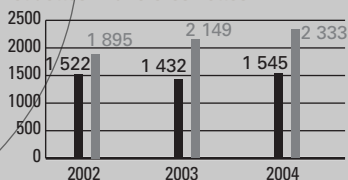
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



en escale a dû à nouveau faire face à un contexte concurrentiel difficile.

Les charges courantes d'ADP ont augmenté de 6 % sur un an à 1,27 Md€. L'entreprise a fourni un effort significatif de maintien de sa masse salariale (+ 2,8%) ; la croissance des charges s'explique en grande partie par l'intégration en année pleine de la filiale SDA et de nouveaux équipements et la préparation à la mise en service de futures installations. L'excédent brut d'exploitation d'ADP augmente de 4,8 % (à 602 M€) et la marge opérationnelle (EBE/CA) de l'entreprise s'établit à 33,1 %. L'alourdissement des amortissements vient diminuer le résultat d'exploitation (à 307 M€), la marge d'exploitation (REX/CA) est de 16,9 %. Le résultat net consolidé du groupe ADP s'élève à 125,9 M€ en 2004 (en repli de 2,3 % par rapport à l'an dernier ; hors l'accident du terminal 2E, le résultat net aurait augmenté de +7,4 %).

En 2004, ADP a investi près de 550 M€. Les principaux investissements de capacité ont porté sur le lancement des travaux du satellite S3, la poursuite du chantier du tri bagages-est (TBE), et la poursuite des travaux du futur système automatique de transport (CDG Val), afin d'améliorer l'efficacité du hub et de faire face à la croissance du trafic sur CDG. Les investissements de rénovation et de qualité de service comprennent notamment la réhabilitation du terminal 1 de CDG et du hall 2 d'Orly Ouest.

À fin 2004, les capitaux propres d'ADP atteignent 1,54 Md€ et son endettement net est de 2,33 Md€.

Pour lui donner les moyens d'assurer son développement, Aéroports de Paris est devenu une société anonyme.

La loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports a rendu possible la transformation de l'établissement public ADP en une société anonyme, détenue initialement intégralement par l'État. Elle prévoit également que l'État doit rester actionnaire majoritaire. Le processus préserve l'intégrité de l'entreprise : de par la loi, ADP est en effet propriétaire de ses installations (à l'exception de celles nécessaires à l'exercice par l'État de ses missions de service public) et se voit confier l'exploitation des aéroports, sans limitation de durée.

Un décret du 20 juillet 2005 relatif à Aéroports de Paris a doté ADP d'un cahier des charges garant d'une exécution exigeante du service public aéroportuaire, ainsi que de statuts adaptés à son nouvel environnement. Par ailleurs, un décret relatif aux redevances pour services rendus sur les aéroports instaure un système de régulation modernisé des redevances, plus lisible et plus souple, des redevances, fondé sur la contractualisation pluriannuelle avec l'État. Ce nouveau régime vise à procurer à la société, ainsi qu'aux usagers de ses plates-formes, une meilleure visibilité sur l'évolution de ses tarifs et de ses investissements, et à permettre à la société de rémunérer justement les capitaux qu'elle a investis. L'objectif est que l'État et ADP puissent conclure un premier contrat de régulation pour la période 2006-2010, à horizon de la fin de l'année 2005.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Pierre Graff* ■ Représentants de l'État : *Michel Adrien, Dominique Bureau, Pierre Debue, Jean-Louis Girodolle, Michel Adrien, Claude Martinand, François Mongin, Thierry Trouvé* ■ Personnalités qualifiées : *Olivier Andriès, Vincent Capo-Canellas, Bernard Irion, Françoise Malrieu, Marc Véron, Gaston Viens* ■ Représentants des salariés : *Jean-Luc Dauje, Régis Derouille, Jean-Luc Gilat, Jean-Louis Guy, Carole Leroy, Antonio Pinto, Brigitte Recrosio* ■ Commissaire du Gouvernement : *Michel Wachenheim* ■ Contrôleur d'État : *Gilles Crespy* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Salustro Reydel* ■



Le groupe Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) construit, entretient, et exploite le second réseau autoroutier concédé français et le troisième en Europe. Au 31 décembre 2004, le réseau du groupe APRR comptait 2205 km d'autoroutes

en service sur les 2260 km prévus à terme. Le groupe APRR emploie 4495 personnes. La société APRR détient 99,8 % du capital de sa filiale AREA (société des Autoroutes Rhône-Alpes), 100 % du capital de la société SIRA (Autoroute Info 107.7 FM). Les échéances des concessions sont fixées à 2032 pour APRR et AREA (2022 pour le Tunnel Maurice Lemaire).

2004 : une année de référence marquée par le succès de l'introduction en bourse du groupe

Suite à la décision du Gouvernement d'ouvrir le capital d'APRR, annoncée par le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie le 29 juillet 2004, la société a été introduite en bourse le 25 novembre 2004 sur le marché d'Euronext Paris, via une augmentation de capital d'environ 1,35 Md€. L'opération a fait l'objet d'une très forte demande des particuliers (plus de 1,3 millions d'ordres) comme des institutionnels (le livre d'ordres couvrait plus de 13 fois l'offre qui leur était réservée) et des salariés (plus de 90 % des salariés ont souscrit à l'offre). Le prix a été fixé à 41,5€ € dans la partie haute de la fourchette de valorisation (38-43 €). Les particuliers ont bénéficié d'une décote de 1€ par action, portant le prix d'acquisition à 40,5€ €. En outre, compte tenu de la très forte demande des particuliers, ceux-ci se sont vus allouer 55 % du montant émis.

À l'issue de cette augmentation de capital, la part directe et indirecte (via l'établissement public Autoroutes de France) de l'État est de 70,2 %, le public détenant environ 28 % du capital et les salariés environ 1 %.

Préalablement à l'introduction en bourse et afin de donner une visibilité maximale aux investisseurs, le groupe a (i) conclu avec l'État un contrat d'entreprise couvrant la période 2004-2008 et (ii) réformé ses instances de gouvernance. Ainsi :

- l'État et APRR, ainsi que l'État et AREA, ont signé en novembre 2004 le contrat d'entreprise 2004-2008, qui définit les principaux engagements de la société ainsi que la loi tarifaire sur la période correspondante. L'État et APRR ont également signé un contrat de groupe qui décrit les principaux engagements entre l'État et le groupe relatifs à sa stratégie de développement et financière ;

- l'assemblée générale d'APRR du 4 mai 2004 a également modifié la composition de son conseil d'administration, pour le conformer à la loi NRE, en le réduisant de 20 à 14 membres, dont 6 administrateurs représentant l'État. Au 30 juin 2005, le conseil d'administration est composé de 16 membres dont 6 administrateurs représentant l'État, après l'entrée au conseil de 2 administrateurs représentant les salariés actionnaires.

L'augmentation de capital a permis de reconstituer les fonds propres du groupe à un niveau lui permettant de bénéficier

d'une structure financière comparable à celle de ses concurrents et d'assurer son développement futur. Ainsi, le groupe est noté A par l'agence de notation Standard&Poor's. À fin 2004, les capitaux propres d'APRR atteignaient 1 517 M€ contre seulement 141 M€ à fin 2003.

La franche diminution de l'endettement financier net du groupe, de 6 668 M€ à 5 252 M€, résulte pour l'essentiel du produit net de l'augmentation de capital de 1 268 M€ et des remboursements d'emprunts nets de 344 M€. Comme ASF en 2002, APRR s'est engagé à renoncer

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2004. Une telle fréquence de réunion s'explique par les processus décisionnels nécessaires à la rénovation des statuts et à l'introduction en bourse. Le taux de présence à ces réunions a été d'environ 75 %, à compter du 4 mai 2004, date de la modification de sa composition.

En dehors des activités récurrentes du conseil d'administration (arrêté des comptes, du budget, examen de la politique financière, fixation des rémunérations des présidents etc.), les principaux travaux du conseil d'administration ont été les suivants :

- Contrats de concession, de groupe et d'entreprise (séances du 19 mai et du 14 septembre) : le conseil a examiné et approuvé l'avenant au cahier des charges de concession de la société, le contrat d'entreprise 2004-2008 et le contrat de groupe ;

- Ouverture du capital (séances du 14 septembre, 14 octobre, 8, 23 et 24 novembre) : le conseil a successivement adopté des propositions à l'assemblée générale des actionnaires relatives à l'introduction en bourse de la société et aux augmentations de capital, puis arrêté les dispositions définitives de mises en œuvre du processus ;

- Dans sa séance du 16 décembre, le conseil d'administration a débattu de la politique de développement et de diversification du groupe. Préalablement, dans sa séance du 8 juin, il avait examiné le dépôt de la candidature de la société à la concession de l'autoroute A19.

Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1961. Sa filiale AREA a été créée en 1971.
- Le capital social s'élève à 33,9M€ divisé en 113038156 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires d'APRR au 15 avril 2005 :

État	35,11 %
Autoroutes de France	35,11 %
Collectivités territoriales et CCI	0,77 %
Salariés	0,94 %
Public	28,01 %
Autres	0,06 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

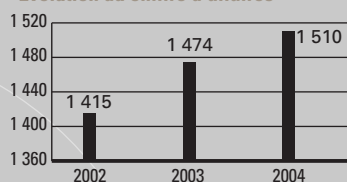
VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	49,5 %	49,5 %	35,6 %
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	50,5 %	50,5 %	36,6 %
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	0	0	3 528
Chiffre d'affaires	1 415	1 474	1 510
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	594	628	644
Résultat financier	-468	-454	-403
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	415	485	518
Résultat net - part du groupe	74	102	148
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	74	102	148
Total des immobilisations nettes	10 488	10 615	10 817
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	27	29	27
dont immobilisations financières nettes	8	8	7
Capitaux propres - part du groupe	51	141	1 517
Intérêts minoritaires	0	0	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	24	12	41
dont reçus par l'État	12	6	20
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	47	50	55
Dettes financières nettes	7 078	6 688	5 251
Dettes financières brutes à plus d'un an	6 542	6 459	5 970
Effectifs en moyenne annuelle	4 494	4 525	4 495
Charges de personnel	173	180	197
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	5,2 %	6,9 %	9,8 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	38,5	39,7	43,8
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	145,2 %	72,3 %	9,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	13 865,7 %	4 714,3 %	345,9 %
Immobilisations mises en concession nettes des seuls amortissements pour dépréciation	10 454	10 578	10 783
Subventions d'investissements	140	212	219
Apports gratuits du concédant	165	165	165
Provisions/Amortissements de caducité	2 885	3 075	3 314
Provisions pour renouvellement	0	0	0
Provisions pour grosses réparations	0	0	0

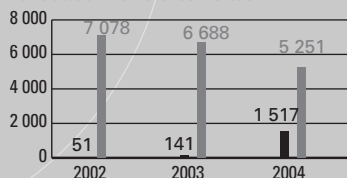
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



progressivement à recourir à la CNA pour ses futurs besoins de financement. Il sera donc amené à recourir directement et progressivement à des emprunts bancaires ou obligataires supportant son propre risque de crédit.

Le rétablissement de la structure financière de la société lui permet d'augmenter très sensiblement sa capacité distributive. Ainsi, le groupe APRR, qui a distribué à ses actionnaires 40 % de son résultat 2003 a décidé de distribuer 70 % de son résultat 2004.

Les ratios dette financière nette sur fonds propres et dette financière nette sur excédent brut d'exploitation diminuent respectivement de 4 729 % à 346 % et de 7,2 à 5,5. Dans le contexte de son introduction en bourse, le groupe s'est fixé comme objectifs financiers, notamment, de maintenir une notation de crédit comparable à celle de ses pairs sur le marché, atteindre un ratio de dette financière nette / EBITDA de 5x à l'horizon 2007 et poursuivre l'amélioration de sa performance opérationnelle en portant à 64 % sa marge d'EBITDA à l'horizon 2007.

Une année 2004 marquée par une croissance du résultat net de 45 % et la forte augmentation du taux de distribution

Le chiffre d'affaires d'APRR s'élève à 1 510 M€ en 2004, en croissance de 2,4 % par rapport à l'exercice 2003. Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation de 2,5 % des recettes de péage, qui représentent près de 97 % du chiffre d'affaires et repose sur plusieurs facteurs: la croissance du trafic pour 1,2 % et les hausses de tarif pour 1,3 %.

Le résultat d'exploitation progresse de 2,6 %, à 644 M€, sous l'effet d'une augmentation des charges d'exploitation contenue de 2,3 %. On notera en particulier que les achats et charges externes sont en légère diminution à 205 M€, les charges de personnel ont augmenté de 9,4 % à 197 M€ les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 1,7 % à 303 M€. La marge brute d'exploitation est stable à 62,6 %.

Le résultat net du groupe est en hausse de 45 % à 148 M€ et reflète notamment une diminution des charges financières nettes de l'exercice d'environ 11,3 % à 403 M€.

En 2004, APRR a effectué 265 M€ d'investissements, dont 69 M€ pour les nouvelles sections et 139 M€ pour les investissements de construction sur autoroutes en service (ICAS).

En remportant la concession de la nouvelle section de l'Autoroute A41 entre Annecy et Genève, APRR poursuit sa stratégie de maillage de réseau et confirme ainsi ses ambitions en matière de développement dans les nouvelles concessions autoroutières. À l'issue d'un appel d'offre lancé par l'État, AREA et le groupe Bouygues, réunis au sein du groupement ADELAC ont été choisis par le Gouvernement français comme concessionnaire de la nouvelle liaison autoroutière de l'autoroute A41 qui permettra de relier directement Genève à Annecy (19 km). Ce contrat de concession devrait entrer en vigueur dans le courant du dernier trimestre 2005. AREA, premier actionnaire (49,9 %) d'ADELAC, assurera l'exploitation de la nouvelle section, dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2009. Cette section s'ajoutera aux 384 kilomètres de réseau qu'exploite déjà AREA en région Rhône-Alpes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Rémy Chardon, ■ Représentants de l'État: Magali Debatte, Christian de Fenoyl, Denis Fougea, Laurent Garnier, Michel Vermeulen, Edouard Vieillefond ■ Administrateurs: Gérard Bailly, Philippe Dumas, Robert Galley, Stéphane Richard, Gilbert Santel, Bernard Yoncourt ■ Représentants des salariés: Daniel Milan, Thierry Vallemont ■ Commissaire du Gouvernement: Patrice Parisé ■ Contrôleur d'État: Marcel Lecaudey ■ Commissaires aux comptes: Price Waterhouse Coopers, RSM Salustro Reydel ■



Société des Autoroutes
Estérel, Côte d'Azur,
Provence, Alpes

Le groupe Autoroutes du Sud de la France (ASF) construit, entretient, et exploite le plus grand réseau autoroutier concédé français et le 2ème en Europe. Au 31 décembre 2004, le réseau du groupe ASF comptait 2943 km d'autoroutes en service (dont 71 km mis en service en 2004) sur les 3 124 kilo-

mètres prévus à terme. Il rassemble 8 190 collaborateurs.

La société ASF détient 98,97 % du capital de sa filiale ESCOTA (société des autoroutes Estérel - Côte d'Azur - Provence - Alpes), 51 % du capital de sa filiale jamaïcaine Jamaïcan Infrastructure Operator, 66 % du capital de sa filiale Truck Etap SAS créée en septembre 2003, 50 % du capital de la société Radio Trafic.

Les échéances des concessions sont fixées à 2032 pour ASF (2037 pour le Tunnel de Puymorens) et 2026 pour ESCOTA.

Une année 2004 marquée par la poursuite de la dynamique de construction et de l'amélioration des performances financières du groupe

Dans son contrat d'entreprise 2002-2006, ASF s'est engagé à construire 318 km de nouvelles sections d'autoroutes. Au 1^{er} mars 2005, 173 km avaient déjà été mis en service, dont 71 km pour la seule année 2004, représentant trois nouvelles sections d'autoroutes. 63 km sont en cours de construction à ce jour et il reste 98 km à réaliser sur la base des opérations inscrites au contrat de concession. À l'étranger, l'année 2004 a également enregistré l'ouverture de la seconde section de 22 km de l'autoroute Highway 2000 en Jamaïque.

Le chiffre d'affaires d'ASF s'élève à 2 389 M€ en 2004, en croissance de 6,7 % par rapport à l'exercice 2003. Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation des recettes de péage qui représentent près de 98 % du chiffre d'affaires et repose sur plusieurs facteurs: la croissance du trafic sur réseau stable pour 3,1 %, l'augmentation de trafic lié à l'al-

longement du réseau pour 0,6 % et les hausses de tarif pour 3,3 %.

Le résultat d'exploitation progresse de 7,4 %, à 1 045 M€, sous l'effet d'une augmentation des charges d'exploitation de 6,2 %, moins forte que celle du chiffre d'affaires. On notera en particulier que les achats et charges externes ont progressé de 4,9 % à 275 M€, les charges de personnel ont augmenté de 5,7 % à 331 M€ (du fait principalement de l'augmentation de la participation des salariés et des engagements sociaux), les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 7,1 % à 476 M€ (du fait de l'augmentation des immobilisations mises en service en cours d'année). La marge brute d'exploitation s'inscrit à 63,7 % contre 63,3 % en 2003.

Le résultat net du groupe est en hausse de 24 % à 403 M€ (dont 1 M€ d'intérêts minoritaires), et reflète notamment une diminution des charges financières nettes de l'exercice d'environ 8,7 % à 429 M€. ASF a pu verser à ses actionnaires un dividende représentant 1,04 € par action, en progression de plus de 50 % par rapport à 2003.

En 2004, ASF a investi 657 M€, dont

409 M€ pour les nouvelles sections et 173 M€ pour les investissements de construction sur autoroutes en service (ICAS). Les chantiers de construction ont permis notamment d'ouvrir deux nouvelles sections de l'A89 pour plus de 66 km (entre Thenon, Périgueux Sud et Mussidan).

À fin 2004, les capitaux propres d'ASF atteignent 3 459 M€, en progression de 7 %, et son endettement financier est stable à 7 873 M€. Les ratios dette financière nette sur fonds propres et dette financière nette sur excédent brut d'exploitation diminuent et se situent respectivement à 2,2 et 5,2.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2004. Le taux de présence à ces réunions a été d'environ 70 %.

En dehors des activités récurrentes du conseil d'administration (arrêté des comptes, du budget, examen de la politique financière, fixation des rémunérations des présidents etc.), les principaux travaux du conseil d'administration ont été les suivants:

- il a donné l'autorisation au directeur général de signer un protocole d'accord de coopération avec Vinci,
- il a donné mandat au directeur général de négocier et de signer les réponses aux appels d'offres pour la concession des sections Artenay/Courtenay et Saint-Julien-en-Genevois/Villy-le-Pelloux des autoroutes A19 et A41,
- un conseil exceptionnel réuni en novembre a donné son accord à la signature de l'accord entre l'État, Vinci et ASF et au principe d'une nouvelle tranche d'actionariat salarié en 2005,
- il a coopté de nouveaux administrateurs, notamment le Président de Vinci,
- une réunion spécifique a été consacrée à un débat sur les orientations stratégiques de développement de la société, aboutissant à l'approbation d'un nouveau mode de décision d'engagement des projets de développement,
- il a fait procéder à une évaluation de son propre fonctionnement par un prestataire extérieur.

Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1957. Sa filiale ESCOTA a été créée en 1956.
- Le capital social s'élève à 29,3M€ divisé en 230 978 001 actions.

■ Pourcentage de capital détenu par les actionnaires d'ASF au 31 décembre 2004 :	
État	41,53 %
Autoroutes de France	8,84 %
Collectivités territoriales et CCI	0,77 %
Vinci concessions	22,99 %
Salariés	1,87 %
Public	23,99 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

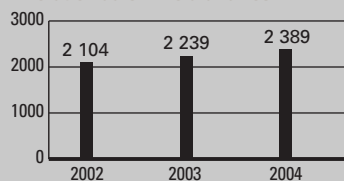
VIII - Ratios

Informations complémentaires

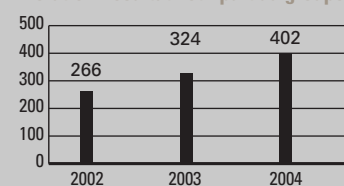
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	41,5	41,5	41,5
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	8,8	8,8	8,8
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	2630	3090	4299
Chiffre d'affaires	2 104	2 239	2 389
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	888	973	1 045
Résultat financier	-475	-470	-429
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	745	801	898
Résultat net - part du groupe	266	324	402
Résultat net - intérêts minoritaires	2	1	1
Résultat net de l'ensemble consolidé	267	325	403
Total des immobilisations nettes	15 365	16 015	16 597
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	16	24	23
dont immobilisations financières nettes	15	16	18
Capitaux propres - part du groupe	3 012	3 230	3 459
Intérêts minoritaires	2	2	3
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	106	159
dont reçus par l'État	0	44	66
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	64	61	88
Dettes financières nettes	7 731	7 858	7 873
Dettes financières brutes à plus d'un an	8 208	7 590	7 636
Effectifs en moyenne annuelle	7 526	7 432	7 341
Charges de personnel	295	313	331
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires (en %)	12,7	14,5	16,9
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	39,3	42,1	45,1
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres (en %)	8,9	10,1	11,7
Dettes financières nettes /			
Fonds propres (en %)	256,5	242,7	227,6
Immobilisations mises en concession nettes			
des amortissements pour dépréciation	15 334	15 975	16 555
Subventions d'investissements	209	211	224
Apports gratuits du concédant	105	105	105
Provisions/Amortissements de caducité	3 622	3 995	4 392

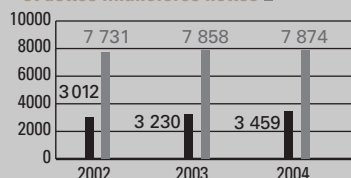
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes


En 2004, la coopération industrielle entre ASF et Vinci s'est renforcée, et un accord sur le capital et la gouvernance de l'entreprise a été signé entre l'État, Vinci et ASF.

Le conseil d'administration d'ASF du 17 mars 2004 a considéré qu'il était dans l'intérêt de la société de développer des relations de partenariat avec de grands acteurs européens du secteur des concessions d'infrastructures de transport. Sur cette base, ASF et Vinci ont signé un partenariat industriel équilibré et non exclusif le 29 juin 2004, visant la mise en place de services et de produits communs.

Le conseil d'administration d'ASF a également approuvé, le 24 novembre 2004, la signature avec l'État et Vinci d'un accord sur le capital et la gouvernance d'ASF. Le Gouvernement a souhaité donner un cadre clair à la structure du capital de l'entreprise, deux ans et demi après sa première cotation. Il favorise la coopération entre ASF et Vinci dans le cadre du partenariat industriel conclu entre les deux groupes en juin 2004, et permet à ASF de poursuivre son développement dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

En application de cet accord, le Président de Vinci, a été coopté comme administrateur d'ASF; Vinci s'est engagé à ne pas accroître sa participation dans le capital d'ASF au-delà de 23 % pendant toute la

durée du pacte, à préserver et favoriser l'indépendance du management de la société, à ne pas participer aux délibérations du conseil d'administration susceptible de constituer un conflit d'intérêt entre les deux sociétés. L'accord prendra fin le 31 décembre 2007 ou dans l'un des cas suivants: si la participation de l'État devient inférieure à 50 % du capital, si un tiers acquiert une participation supérieure à 10 % du capital, si un tiers initie une offre publique sur les titres de la société.

Les perspectives pour l'année 2005 et au-delà

Le conseil d'administration d'ASF a approuvé les conditions techniques et financières de réalisation du projet de section de l'autoroute A89 entre Balbigny et Lyon négociées avec l'État et qui seront soumises à l'avis du Conseil d'État. Cette autoroute de 50 km, déclarée d'utilité publique le 17 avril 2003, comprend 7 échangeurs ou diffuseurs, 7 viaducs et 3 tunnels de plus de 6 km cumulés. Son coût de construction est estimé à 1 222 millions HT en euros courants. Elle sera réalisée, exploitée, et financée par ASF moyennant une adaptation de sa règle tarifaire. Dès l'approbation par décret de l'avenant intégrant cette section à son contrat de concession, ASF engagera les études détaillées et les acquisitions foncières, puis les travaux pour une mise en service en juin 2012.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Bernard Val* ■ Représentants de l'État: *Hugues Bied-Charreton, André Crocherie, Magali Debatte, Jean-Louis Girodolle, Chantal Lecoste* ■ Administrateurs: *Michel Charasse, Michel Davy de Virville, Philippe Dumas, Pierre-Henri Gourgeon, Bernard Maurel, Hubert du Mesnil, Gérard Payen, Antoine Zacharias* ■ Représentants des salariés: *Alain Barkats, Jacques Thoumazeau* ■ Commissaire du Gouvernement: *Patrice Parisé* ■ Contrôleurs d'État: *Élisabeth Kahn, Jacques Funel* ■ Commissaires aux comptes: *Cabinet Potdevin, Price Waterhouse Coopers* ■



La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) entretient et exploite le tunnel routier international du Mont Blanc entre la France et l'Italie et l'autoroute Blanche A40. Au 31 décembre 2004, le réseau d'ATMB comptait 121,6 kilomètres d'au-

toroutes en service, dont 11,6 kilomètres pour le tunnel du Mont-Blanc. La société emploie 583 personnes. Les échéances des concessions sont fixées à fin 2015 pour l'autoroute Blanche et à fin 2035 pour le tunnel du Mont-Blanc. L'État détient environ 60 % du capital d'AMTB (dont une faible partie via l'établissement public Autoroutes de France).

2004 : une politique volontariste pour la sécurité et le confort des passagers, une nette amélioration du résultat d'exploitation, mais un endettement qui reste lourd

Le chiffre d'affaires d'ATMB s'élève à 102 M€ en 2004, en croissance de 13,3 % par rapport à l'exercice 2003, première année pleine pour le Tunnel du Mont Blanc après sa réouverture. Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation de 10,3 % des recettes de péage sur l'autoroute blanche à 71 M€ et de l'augmentation de 21 % des recettes de péage dans le tunnel à 30 M€.

Pour la deuxième année consécutive, ATMB affiche un résultat d'exploitation positif. Celui-ci a été multiplié par près de 3 par rapport à 2003, à 15 M€, sous l'effet combiné de l'augmentation du chiffre d'affaires et d'une limitation de la

hausse des charges d'exploitation de 1,8 %. On notera en particulier que les achats et charges externes diminuent de 7 % à 23 M€, que les charges de personnel ont augmenté de 5,3 % à 20 M€, et que les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 4,9 % à 35 M€.

Toutefois, le résultat net du groupe reste négatif à -11 M€, conséquence d'une dette financière lourde de 472 M€, dont les charges financières nettes de l'exercice 2004 représentent plus de 25 M€.

Les capitaux propres d'ATMB continuent de diminuer et s'établissent à 52 M€ fin 2004 contre 65 M€ en 2003. La dette financière nette d'ATMB est en progression à 472 M€ fin 2004 contre 425 M€ fin 2003.

En 2004, ATMB a investi 34 M€ pour la modernisation de ses infrastructures et de ses équipements, afin d'assurer à ses clients une sécurité accrue et leur confort.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1956.
- Le capital social s'élève à 22,3M€ divisé en 1393782 actions.

■ Pourcentage de capital détenu par les actionnaires d'ATMB au 31 décembre 2004 :	
État	57,90 %
Autoroutes de France	2,15 %
Collectivités locales françaises	18,61 %
Canton de Genève et Ville de Genève	5,41 %
Autres actionnaires français et helvétique	21,34 %

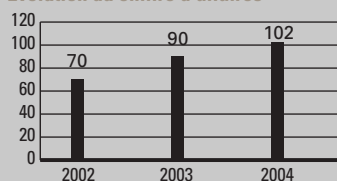
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en 2004 :
- le 7 avril pour examiner le projet de rapport à l'assemblée générale sur l'activité et les comptes 2003
 - le 3 juin et le 5 octobre, notamment pour examiner des modifications des statuts
 - le 7 décembre pour l'examen du budget 2005.
- Le taux de présence à ces réunions a été d'environ 77 %.

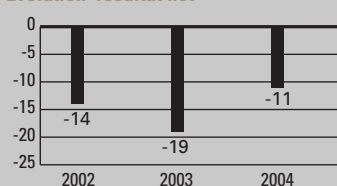
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	57,9 %	57,9 %	57,9 %
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	20,8 %	20,8 %	20,8 %
Chiffre d'affaires	70	90	102
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-13	5	15
Résultat financier	-20	-23	-25
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	-3	14	24
Résultat net de l'ensemble consolidé	-14	-19	-11
Total des immobilisations nettes	716	744	757
<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0	0
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	2	2	2
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	2	2	1
Capitaux propres - part du groupe	60	41	29
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	2	2	4
Dettes financières nettes	408	425	437
Dettes financières brutes à plus d'un an	412	461	401
Effectifs en moyenne annuelle	421	416	425
Charges de personnel	18	19	20
Résultat / Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	43,0	44,7	47,1
Résultat / Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes /Fonds propres	680,6 %	1 047 %	1 506,9 %
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	711	740	753
Subventions d'investissements	25	24	23
Provisions/Amortissements de caducité	275	297	323
Provisions pour renouvellement	0	0	0
Provisions pour grosses réparations	0	0	0

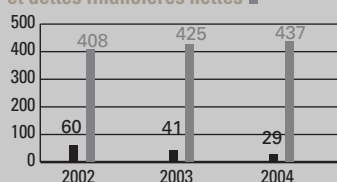
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



2005 devrait permettre de voir se concrétiser les objectifs du projet d'entreprise CAP 2006, la poursuite de la coopération au sein des Autoroutes Alpines et le retour à une situation financière plus saine

Après la naissance du projet d'entreprise CAP 2006 en 2003, visant à renforcer les actions en matière de sécurité routière, à accroître la qualité du service client ou encore à intensifier le rôle d'ATMB sur le plan local en tant qu'acteur de l'aménagement du territoire ou partenaire de la protection de l'environnement, le projet CAP 2006 est entré dans sa phase opérationnelle en 2004 avec des avancées significatives pour chacun des axes de travail. Des chantiers importants en matière de gestion des ressources humaines ont été ouverts et devront être conduits à terme en 2005.

Si l'ouverture du capital du groupe APRR modifie le cadre institutionnel de la coopération avec la SFTRF et AREA, l'esprit des Autoroutes Alpines rassemblant les trois sociétés concessionnaires du réseau autoroutier alpin AREA, ATMB et SFTRF, garde tout son sens et se poursuit, comme l'illustrent la signature conjointe en novembre 2004 de la charte de sécurité routière, le succès de l'abonnement de télépéage commun et la poursuite de l'expérimentation de l'autoroute ferroviaire.

La poursuite de la maîtrise des charges et la compensation des dépenses et investissements de sécurité supportés par ATMB sont deux facteurs d'amélioration de la situation financière de la société. ATMB a ainsi engagé en 2004 et poursuit en 2005 les discussions avec les pouvoirs publics sur l'allongement des durées de concession pour le tunnel et l'autoroute.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Gilbert Santel* ■ Représentants de l'État : *Jean-Claude Albouy, Vincent Amiot, Marine de Carné, M. Laurent Garnier, M. Stéphane Gastarriet, Edouard Vieillefond* ■ Administrateurs : *Philippe Dumas, Jean Flory, Claude Haegi, Bertrand Lévy, Ernest Nycollin, Alain Vaissade* ■ Commissaire du Gouvernement : *Patrice Parisé* ■ Contrôleur d'État : *Marcel Lecaudey* ■ Commissaires aux comptes : *RSM Salustro Reydel* ■



Le groupe Sanef (ex Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France) construit, entretient, et exploite le troisième réseau autoroutier concédé français et le quatrième en Europe. Au 31 décembre 2004, le réseau du groupe Sanef comptait 1684 km d'autoroutes en service sur les 1772 km prévus à terme. Le groupe Sanef emploie 3609 personnes. La société Sanef détient

99,92 % du capital de sa filiale SAPN (Société des Autoroutes Paris Normandie), 84,83 % de la société Masternaut spécialisée dans la conception et la vente de solution pour le suivi et l'optimisation des métiers itinérants (dont une partie via l'acquisition de 100 % de la société Nacional P, holding de la société Masternaut), 99,4 % du capital de la société Soderane (Autoroute Info 107.7 FM). Le groupe détient également 19,63 % de la société Alis qui exploite l'Autoroute A28. Les échéances des concessions sont fixées à 2028 pour Sanef et SAPN.

2004 : une année charnière pour le groupe Sanef qui a permis la mise en œuvre d'une stratégie donnant une grande visibilité aux investisseurs dans le cadre de son introduction en bourse

L'année 2004 a été consacrée à la mise en œuvre de la stratégie confortée par les moyens financiers de l'ouverture de capital de mars 2005. Cette stratégie est organisée selon trois axes : accroître l'efficacité de Sanef dans la gestion de son contrat de concession, consolider le redressement de SAPN (cf. infra) et accélérer la croissance des activités du groupe hors péage (en doublant le chiffre d'affaires des activités hors péage d'ici 2008).

Suite à la décision du Gouvernement d'ouvrir le capital de Sanef, annoncée par le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie le 29 juillet 2004, la société s'est attachée à préparer, dès le second semestre 2004, son introduction en bourse sur le marché d'Euronext Paris. Afin de donner une visibilité maximale aux

investisseurs, le groupe a (i) conclu avec l'État un contrat d'entreprise couvrant la période 2004-2008, et (ii) réformé ses instances de gouvernance :

– L'État et Sanef, ainsi que l'État et SAPN, ont signé en décembre 2004 le contrat d'entreprise 2004-2008, qui définit les principaux engagements de la société en termes de construction et conservation du patrimoine, de sécurité et qualité de service, de préservation de l'environnement et développement économique et de politique sociale, ainsi que la loi tarifaire sur la période correspondante. L'État et Sanef ont également signé un contrat de groupe qui décrit les principaux engagements entre l'État et le groupe relatifs à la stratégie de développement et financière du groupe ;

– l'assemblée générale de Sanef du 9 juin 2004 a également modifié la composition de son conseil d'administration, pour le conformer à la loi NRE, en le réduisant de 20 à 14 membres, dont 6 administrateurs représentant l'État. Au 30 juin 2005, le conseil d'administration est composé de 13 membres dont 5 administrateurs représentant l'État.

L'année 2004 a également été marquée par une très forte hausse du résultat net du groupe Sanef

Le chiffre d'affaires de Sanef s'élève à 1 056 M€ en 2004, en croissance de 3,7 % par rapport à l'exercice 2003. Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation de 3 % des recettes de péage, qui représentent environ 95 % du chiffre d'affaires et repose principalement sur la croissance du trafic, les hausses de tarif ayant été reportées au 1^{er} décembre 2004.

Le résultat d'exploitation progresse de 1,5 %, à 421 M€, compte tenu d'une augmentation des charges d'exploitation de 5,1 %. On notera en particulier que les achats et charges externes ont augmenté de 4 % à 132 M€, les charges de personnel ont augmenté de 10,6 % à 139 M€ (du fait principalement de l'augmentation de la masse salariale, de la participation des salariés et des engagements sociaux), les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 4 % à 254 M€. La marge brute d'exploit-

Fiche d'identité

■ Société anonyme créée en 1963. Sa filiale SAPN a été créée en 1963.
■ Le capital social s'élève à 63,6M€ divisé en 41 791 893 actions.

■ Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de SANEF au 9 mai 2005 :

État	37,83 %
Autoroutes de France	37,83 %
Collectivités territoriales et CCI	0,32 %
Salariés	0,91 %
Public	23,12 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises en 2004. Le taux de présence à ces réunions a été d'environ 70 % à compter du 11 mai 2004, date de la modification de sa composition. Outre les points qui lui sont traditionnellement présentés comme l'arrêté des comptes (réunion du 21 avril), le budget (réunion du 21 décembre) et le bilan d'activité semestriel (réunion du 13 octobre), le conseil a eu notamment à se prononcer sur le nouveau règlement intérieur et l'acquisition d'une participation dans Alis (réunion du 13 octobre), la modification des statuts et l'acquisition de Masternaut (réunion du 21 avril) et l'avenant au cahier des charges de la concession et le contrat d'entreprise 2004-2008 (réunion du 18 mai).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

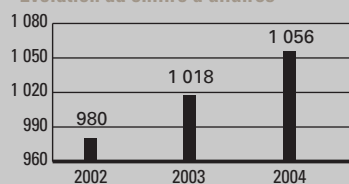
VIII - Ratios

Informations complémentaires

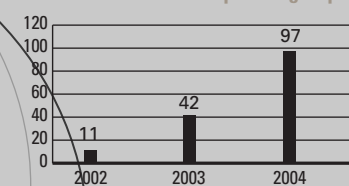
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	49,8 %	49,8 %	49,8 %
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	50,2 %	50,2 %	50,2 %
Chiffre d'affaires	980	1 018	1 056
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	379	414	421
Résultat financier	-313	-297	-280
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	295	278	348
Résultat net - part du groupe	11	42	97
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	11	42	97
Total des immobilisations nettes	7 720	7 849	8 013
dont écart d'acquisition net	0	0	5
dont immobilisations incorporelles nettes	7	5	6
dont immobilisations financières nettes	9	9	33
Capitaux propres - part du groupe	344	386	464
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	59	0	17
dont reçus par l'État	28	0	8
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	173	170	166
Dettes financières nettes	4 865	4 760	4 411
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 649	4 753	4 547
Effectifs en moyenne annuelle	3 136	3 137	3 128
Charges de personnel	129	125	139
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	1,1 %	4,1 %	9,2 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	41,2	39,9	44,4
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	3,2 %	10,9 %	20,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	1 414,5 %	1 234,1 %	950,6 %
Immobilisations mises en concession nettes des seuls amortissements pour dépréciation	7 704	7 835	7 979
Subventions d'investissements	126	129	181
Apports gratuits du concédant	0	0	0
Provisions/Amortissements de caducité	2 127	2 332	2 543
Provisions pour renouvellement	0	0	0
Provisions pour grosses réparations	0	0	0

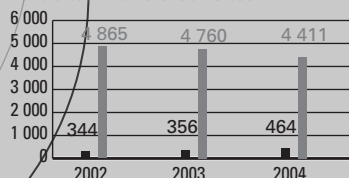
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



tation est en légère diminution à 63,9 %, du fait de l'intégration de Masternaut dont l'activité de service est très peu capitalistique comparée au métier de la concession d'infrastructures.

Le résultat net du groupe est en hausse de 132 % à 97 M€ et reflète notamment une diminution des charges financières nettes de l'exercice d'environ 6 % à 280 M€.

En 2004, Sanef a effectué 193 M€ d'investissements, dont 115 M€ pour les nouvelles sections et environ 20 M€ pour les investissements de construction sur autoroutes en service (ICAS).

Le 1^{er} trimestre 2005 a été marqué par le succès de l'introduction en bourse du groupe

L'introduction en bourse a fait l'objet d'une très forte demande des particuliers (près de 1,7 million d'ordres) comme des institutionnels (le livre d'ordres couvrait plus de 14 fois l'offre qui leur était réservée) et des salariés (plus de 90 % des salariés ont souscrit à l'offre). Compte tenu des résultats du placement, le prix d'introduction des actions a été fixé à 41 €, au sommet de la fourchette indicative de prix. Du fait de la décote de 1 € octroyée aux investisseurs particuliers, le prix d'introduction des actions a été de 40 € pour ceux-ci. En outre, pour tenir compte de la très forte demande des particuliers, la part de ces derniers dans l'offre totale a été fixée à 55 %.

À l'issue de cette augmentation de capital, la part directe et indirecte (via l'établissement public Autoroutes de France) de l'État est de 75,65 %, le public détenant environ 23 % du capital et les salariés environ 0,9 %.

L'augmentation de capital a permis de reconstituer les fonds propres du

groupe à un niveau lui permettant de bénéficier d'une structure financière comparable à celle de ses concurrents et d'assurer son développement futur. Ainsi, le groupe est noté A+ par l'agence de notation Standard&Poor's et A1 par l'agence Moody's.

Comme ASF en 2002 et APRR en 2004, Sanef s'est engagé à renoncer progressivement à recourir à la CNA pour ses futurs besoins de financement. Il sera donc amené à recourir directement et progressivement à des emprunts bancaires ou obligataires supportant son propre risque de crédit. Sur la période 2005-2009, le groupe pourra cependant continuer à bénéficier des conditions de financement de la CNA, jusqu'à la fin 2007 pour les investissements de construction sur autoroutes en service et jusqu'à la fin 2009 pour les nouvelles constructions de la concession actuelle.

Le rétablissement de la structure financière de la société lui permet d'augmenter très sensiblement sa capacité distributive. Ainsi, le groupe, qui a distribué à ses actionnaires 40 % de son résultat 2004 a décidé de distribuer 85 % de son résultat 2005.

Dans le contexte de son introduction en bourse, le groupe s'est également fixé comme objectifs financiers, de maintenir une notation de crédit comparable à celle de ses pairs sur le marché, d'atteindre un ratio de dette financière nette / EBITDA inférieur à 4 à l'horizon 2008, de poursuivre l'amélioration de sa performance opérationnelle en portant à 67 % sa marge d'EBITDA des activités de concession, à l'horizon 2008, et d'achever le redressement de sa filiale SAPN entamé depuis 2002, par une dernière augmentation de capital de la filiale alimentée par une partie du produit de l'augmentation de capital du groupe réalisée lors de son introduction en bourse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Pierre Chassigneux* ■ Représentants de l'État : *Michel Cattin, Laurent Garnier, Sébastien Moynot, Michel Vermeulen, Jacques Vigneron* ■ Administrateurs : *Daniel Dubois, Philippe Dumas, Eric Hémar, Roland Huguet, Jean-Claude Jouffroy, Philippe Leroy, Guy de Panafieu* ■ Commissaire du Gouvernement : *Patrice Parisé* ■ Contrôleurs d'État : *Jacques Funel, Marcel Lecaudey* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers, RSM Salustro Reydel* ■



La Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) entretient et exploite le tunnel routier international du Fréjus entre la France et l'Italie et l'autoroute de la Maurienne A43. Au 31 décembre 2004, le réseau de SFTRF comptait 80,3 kilomètres

d'autoroutes en service, dont 12,9 kilomètres pour le tunnel du Fréjus. La société emploie 283 personnes. Les échéances des concessions sont fixées à fin 2050 pour l'autoroute et le tunnel. L'État détient, via l'établissement public Autoroutes de France (ADF), plus de 97 % du capital de SFTRF.

2004 a vu la recapitalisation de la société par ADF et la poursuite des efforts engagés dans le cadre du projet d'entreprise 2004-2006

Les déficits enregistrés par la SFTRF lors des exercices passés ont conduit la société à constater, en 2001, la réduction de ses fonds propres à moins de la moitié du capital social de la société. Cette situation a amené l'État, via l'actionnaire de référence ADF, à recapitaliser la SFTRF à hauteur de 55 M€ le 15 novembre 2004. Cette augmentation de capital a été quasi exclusivement souscrite par ADF, pour 47,5 M€ en numéraire et par conversion en capital d'une avance d'actionnaire d'ADF pour 7,5 M€.

La situation financière de la SFTRF n'en reste pas moins intrinsèquement déficitaire à long terme. La société et les autorités de tutelle examineront les mesures à mettre en oeuvre pour remédier, au moins sur la durée du prochain contrat de plan, à ce déséquilibre structurel et étudier, par ailleurs, la question de la réalisation de la galerie de sécurité du tunnel, rendue nécessaire par les nouvelles prescriptions de sécurité. Sur ce dernier point, les étu-

des conduites en 2002 et 2003 ont permis l'approbation par SFTRF et son homologation italienne, de l'avant-projet et du projet, respectivement en septembre 2004 et janvier 2005.

C'est dans ce contexte que la SFTRF a élaboré un projet d'entreprise pour la période 2004-2006 qui se concrétise progressivement par la mise en place d'une nouvelle organisation. Celle-ci se traduit notamment par un regroupement des moyens à Modane, la création d'une direction des finances, de la comptabilité et du contrôle de gestion ainsi que d'une direction technique en charge, en particulier, de la construction de la galerie de sécurité.

Après la naissance du projet d'entreprise CAP 2006 en 2003, visant à renforcer les actions en matière de sécurité routière, à accroître la qualité du service client ou encore à intensifier le rôle de SFTRF sur le plan local en tant qu'acteur de l'aménagement du territoire ou partenaire de la protection de l'environnement, le projet CAP 2006 est entré dans sa phase opérationnelle en 2004. Des chantiers importants en matière de gestion des ressources humaines ont ainsi été ouverts et devront être conduits à terme en 2005. Si l'ouver-

ture du capital du groupe APRR modifie le cadre institutionnel de la coopération avec ATMB et AREA, l'esprit des Autoroutes Alpines rassemblant les trois sociétés concessionnaires du réseau autoroutier alpin AREA, ATMB et SFTRF, garde tout son sens et se poursuit, comme l'illustrent la signature conjointe en novembre 2004 de la charte de sécurité routière, le succès de l'abonnement de télépéage commun et la poursuite de l'expérimentation de l'autoroute ferroviaire.

La SFTRF reste en 2004 dans une situation financière précaire, renforcée par une baisse du chiffre d'affaires liée au rééquilibrage progressif des trafics entre les tunnels du Fréjus et du Mont Blanc

Le chiffre d'affaires de SFTRF s'élève à 110 M€ en 2004, en diminution de 3,9 % par rapport à l'exercice 2003. Cette évolution résulte pour l'essentiel de la poursuite de la baisse du trafic transalpin dans son ensemble et du transfert accru de la circulation de poids lourds vers le tunnel du Mont Blanc.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1962.
- Le capital social s'élève à 10,67 M€ divisé en 1 386 060 actions.

- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de SFTRF au 31 décembre 2004 :

Autoroutes de France	97,34 %
Collectivités locales	1,93 %
Chambres de commerce et groupement d'intérêts privés	0,73 %

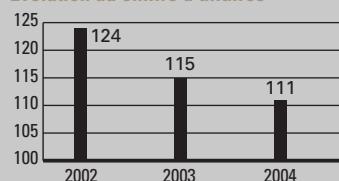
L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en 2004 : le 28 avril, en particulier pour l'arrêté des comptes 2003, le 11 juin, le 29 septembre et le 9 décembre, notamment pour l'examen du projet de budget 2005.

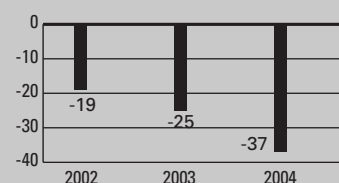
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	95,6 %	95,6 %	97,3 %
Chiffre d'affaires	124	115	111
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	59	55	40
Résultat financier	-79	-80	-78
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	8	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-19	-25	-37
Total des immobilisations nettes	1620	1628	1641
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	0
dont immobilisations financières nettes	0	0	0
Capitaux propres - part du groupe	-49	-74	-56
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	17	17	19
Dettes financières nettes	1492	1504	1462
Dettes financières brutes à plus d'un an	1545	1536	
Effectifs en moyenne annuelle	265	281	290
Charges de personnel	12	12	13
Résultat /Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	43,8	43,9	44,8
Résultat /Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	1500		1486
Subventions d'investissements	25		25
Provisions/Amortissements de caducité	120		142
Provisions pour grosses réparations	14		15

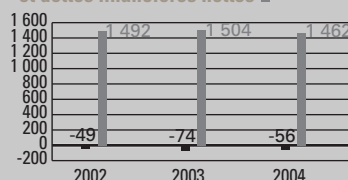
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



SFTRF affiche un résultat d'exploitation à fin 2004 de 40,3 M€, en très forte baisse de plus de 27 % par rapport à 2003, sous l'effet combiné de la diminution du chiffre d'affaires et d'une augmentation des charges d'exploitation de plus de 10 M€ correspondant principalement à l'adoption de la méthode d'amortissement de caducité linéaire sur l'autoroute (contre un amortissement proportionnel qui prévalait depuis l'exercice 2000), selon la recommandation de ses commissaires aux comptes. Cette évolution s'explique également par une augmentation des charges de personnel de 8,1 % à 13,3 M€.

Le résultat net du groupe reste fortement négatif à -37 M€, conséquence, au-delà de la baisse du chiffre d'affaire et de l'augmentation des charges d'exploitation, d'une dette financière lourde de 1 464 M€, dont les charges financières nettes de l'exercice 2004 représentent près de 78 M€.

Les capitaux propres de SFTRF s'établissent à -31 M€ fin 2004, malgré l'augmentation de capital de 55 M€ réalisée le 15 novembre 2004.

En 2004, SFTRF a investi près de 16 M€ pour la modernisation de ses infrastructures et de ses équipements, dont 9 M€ pour le tunnel indépendamment du projet de galerie de sécurité dont le coût est estimé pour la SFTRF à 150 M€ (valeur fin 2004), afin d'assurer à ses clients une sécurité accrue et leur confort.

Perspective pour 2005 : renforcement de la sécurité du tunnel après l'incendie intervenue le 4 juin 2005 et allègement des charges financières

Un incendie s'est déclaré dans le tunnel du Fréjus le 4 juin dernier, qui a conduit à la fermeture du tunnel à la circulation pendant près de 2 mois. Les travaux de remise en état du tunnel du Fréjus se sont achevés fin juillet et les ministres des transports français et italien ont décidé de la réouverture du tunnel le 4 août, à la circulation des véhicules légers et des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, ces derniers circulant en alternance jusqu'à l'évaluation favorable des nouvelles mesures de sécurité mise en place. Les deux gouvernements ont en outre souhaité tirer tous les enseignements de l'incendie du 4 juin dernier pour garantir un niveau de sécurité amélioré dans le tunnel. La réouverture du tunnel, qui est intervenue le 24 août, s'est accompagnée des mesures suivantes : des pompiers circuleront désormais dans le tunnel, 24 heures sur 24, afin de raccourcir les délais d'alerte et d'intervention des services de secours, l'information des usagers sur les règles de conduite dans le tunnel sera renforcée et le dispositif de détection automatique d'incidents sera mis en place au plus tôt.

Au plan financier, le premier semestre 2005 a vu le report, via une opération d'échange de dette, de près de 300M€ de dette de la SFTRF venant à échéance entre 2009 et 2013, sur une nouvelle souche d'échéance 2025, permettant ainsi à la société de bénéficier des niveaux de taux d'intérêt particulièrement bas prévalant au 1^{er} semestre 2005 et d'alléger la charge de sa dette sur les prochaines années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Gilbert Santel* ■ Représentants de l'État: *Vincent Amiot, Michel Cattin, Laurent Garnier, Stéphane Gastarriet, Noël Lebel, Sébastien Moynot* ■ Administrateurs: *Jean Agnes, Louis Besson, Michel Bouvard, Philippe Dumas, Jean Flacher, Albert Hayem, Jean-Pierre Hugueniot, Roger Pellat-Finet, Pierre Rimattei, Renzo Sulli, Claude Vallet* ■ Commissaire du Gouvernement: *Patrice Parisé* ■ Contrôleur d'État: *Élisabeth Kahn* ■ Commissaires aux comptes: *RSM Salustro Reydel, Cabinet Pacaud* ■

Les ports autonomes sont des établissements publics de l'État créés par le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965. Ils ont pour mission d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, de conduire des travaux de renouvellement et d'extension de ces équipements et de gérer et d'aménager les zones industrielles portuaires. Il existe sept ports autonomes maritimes (dont 6 en métropole et 1 en Guadeloupe) et deux ports autonomes fluviaux relevant de l'État (Paris et Strasbourg). Le gouvernement a par ailleurs décidé en 2004 de constituer le port de La Rochelle en port autonome. L'établissement sera opérationnel au 1^{er} janvier 2006. La création de cet établissement intervient dans un contexte de ralentissement de l'activité et au moment où les ports autonomes doivent engager une réflexion sur leur stratégie de développement.

Le trafic a faiblement augmenté en 2004

Le tableau 1 permet d'apprécier l'évolution du trafic par catégorie de marchandises et par port autonome maritime de métropole (en Mt).

Avec une progression de 1,4 %, le trafic des ports autonomes maritimes de métropole a crû à un rythme modéré, masquant de fortes disparités, sans pour autant modifier les positions respectives. Le port autonome de Marseille reste le premier port français en termes de trafic. Mais le trafic du port du Havre a crû de 6,7 % en 2004 alors que celui de Marseille régressait de 1,6 %. Ces deux ports représentent plus de 60 % du trafic des ports autonomes maritimes de métropole. Le port de Dunkerque, quant à lui, enregistre une progression continue de son trafic depuis 2001 et conforte sa position de troisième port français devant le port de Nantes-Saint-Nazaire, dont le trafic oscille autour de 31Mt en fonction des aléas de la conjoncture.

Le trafic des ports français a globalement crû moins vite en 2004 que celui des concurrents directs en Europe, notamment sur la mer du nord. La position relative des ports français s'en trouve amoindrie. Avec un trafic de 354 Mt, le port de Rotterdam a enregistré une croissance de 8 %, tandis que le port d'Anvers voyait son trafic croître de 5,7 % pour atteindre 151 Mt. C'est le développement du trafic conteneurs qui alimente la croissance des ports européens. Ce segment, bien qu'en forte progression au Havre, Marseille, Rouen et Dunkerque, ne représente qu'une part relative du trafic des ports autonomes français.

En dépit d'un recul du résultat net global, les ports autonomes de métropole présentent des signes encourageants de bonne gestion

Après une forte progression du résultat net global des ports autonomes en 2003, l'année 2004 enregistre un recul de 12 %. Mais cette évolution masque de fortes disparités entre les établissements portuaires. C'est ainsi que le port de Marseille voit son résultat net progresser fortement (9,4M€) grâce à une très forte baisse des charges exceptionnelles.

L'évolution de ce résultat net masque cependant quelques évolutions encourageantes. Le chiffre d'affaires s'établit à 559M€, en hausse de 4,2 % par rapport à 2003 alors que le trafic n'a progressé que de 1,4 %. Ceci signifie que les ports ont bénéficié du trafic d'activités rémunératrices et des recettes domaniales. Par ailleurs, les ports autonomes, à des degrés divers, ont accentué leurs efforts de productivité, notamment à travers la gestion des effectifs. Enfin, le ratio global dettes financières sur fonds propres, même s'il se dégrade légèrement par rapport à 2003 en raison de changements de méthode comptable qui affectent les fonds propres des établissements et de l'augmentation de l'endettement du port du Havre liée au projet « Port 2000 », est faible à 11 %.

Les ports autonomes doivent désormais définir une stratégie d'entreprise

Les ports autonomes ont consenti des efforts pour améliorer leur situation financière en réduisant notamment leur endettement. Mais cette politique pourrait rapidement trouver ses limites sans l'élaboration d'une stratégie claire de développement. En effet, face à une concurrence de plus en plus vive des ports européens, les ports autonomes français sont contraints à une profonde adaptation pour sauvegarder leur attractivité. Dans ce contexte, le ministère de l'Équipement a invité les établissements portuaires à mener une réflexion stratégique sur l'évolution de leurs activités et la modernisation de leur organisation. Cette réflexion devrait être finalisée en 2005 et pourrait conduire, en fonction des besoins d'investissement identifiés, à la conclusion de contrats d'objectifs entre l'État et les établissements portuaires. Cette réflexion est indispensable à deux titres : rendre plus lisible la politique portuaire dans son ensemble, ce qui nécessite d'assumer un degré de spécialisation par port, et moderniser la gestion et le fonctionnement des ports pour leur permettre de rattraper leur retard.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement des ports ne permet de couvrir que 30 % du financement des investissements que les établissements complètent par des subventions publiques et le recours à l'emprunt. Une plus grande sélectivité des investissements s'avère donc nécessaire à l'heure où les contraintes financières limitent la capacité contributive des collectivités publiques.



Enfin, la réflexion stratégique doit guider l'évolution du mode de gestion des ports autonomes. Ceux-ci disposent, avec le décret n° 2000-682 du 19 juillet 2000, d'un nouveau cadre juridique permettant de déléguer sous certaines conditions au secteur privé l'exploitation des terminaux portuaires à travers la signature des conventions d'exploitation de terminal. Ce cadre a servi de base en 2004 à la négociation de conventions d'exploitation avec des opérateurs privés au Havre et à Marseille dans le cadre des projets « Port 2000 » et « Fos 2XL ». Ces conventions, dont le degré d'avancement est inégal selon les opérateurs, doivent cependant être complétées par un accord sur l'organisation du travail sur les terminaux pour rentabiliser les investissements. Or, les conventions d'exploitation ne traitent pas cette ques-

tion. Pourtant un accord sur l'organisation du travail doit avoir pour objectif d'augmenter la compétitivité de la manutention des ports français, actuellement très en retrait (les portiques fonctionnent en moyenne 4 000 heures par an à Anvers contre 2 500 au Havre et 1 700 à Fos).

Conclusion

Au total les ports autonomes maritimes de métropole doivent se moderniser rapidement pour accompagner leur nécessaire développement, en particulier pour les deux plus importants d'entre eux (Port Autonome de Marseille, Port Autonome du Havre) sur le segment conteneur. Un effort de cohérence de la politique portuaire sera nécessaire pour accompagner ce processus.

Tableau 1

	Hydrocarbures et vracs liquides	% 2004- 2003	Vracs solides 2003	% 2004- 2003	Marchandises diverses 2003	% 2004- 2003	Trafic total 2003	% 2004- 2003
Bordeaux	4,7	+2,2 %	2,7	-10 %	0,7	-12,5 %	8,1	-3,6 %
Dunkerque	11,4	-7,5 %	27,9	+4,5 %	11,7	+5,4 %	51	+1,8 %
Le Havre	47,9	+7,4 %	4,3	-12,24 %	24,1	+9,5 %	76,3	+6,7 %
Marseille	63,2	-4,1 %	15	+1,3 %	15,9	+6,7 %	94,1	-1,6 %
Nantes Saint-Nazaire	22,3	+9,3 %	7,7	-2,5 %	2,6	0 %	32,6	+5,8 %
Rouen	9,4	-2,1 %	7,6	-19,1 %	3,1	6,9 %	20,1	-8,2 %
Total	158,9	+0,4 %	65,2	-1,5 %	58,1	+7 %	282,2	+1,4 %

Tableau 2

	Chiffre d'affaires	Taux de croissance 2004-2003	Résultat net	Capitaux propres	Dettes financières nettes	Effectifs fin 2004 en ETP
Bordeaux	31	+3,3 %	-3	95	-5	445
Dunkerque	65	+3,2 %	3	281	27	511
Le Havre	175	+4,2 %	-1	535	170	1510
Marseille	165	+5,1 %	17	246	8	1450
Nantes Saint-Nazaire	66	-4,3 %	0	135	-28	700
Rouen	57	+1,8 %	3	157	-13	581
Total des ports autonomes de métropole	559	+4,2 %	17	1451	159	5197



engrais manufacturés, de l'alimentation animale et exporte des céréales et oléagineux et des produits forestiers. Le port a également développé une offre conteneurs. Mais le niveau d'activité reste modeste, représentant à peine 3 % du trafic total des ports autonomes de Métropole.

Le trafic du port autonome de Bordeaux reste très dépendant de la conjoncture.

Le port autonome de Bordeaux enregistre un nouveau recul du trafic en 2004 (-3 %) après une année 2003 décevante (-2,6 %). Cette diminution de 254Kt du trafic s'explique essentiellement par la baisse des exportations de céréales, après la collecte médiocre de l'été 2003, la disparition du trafic des bois de « tempête » et le recul significatif des importations d'engrais. Ces baisses n'ont pu être compensées que partiellement par les progressions enregistrées sur d'autres trafics telles que les importations de produits raffinés et les sorties de marchandises diverses.

Malgré la progression du trafic à conteneurs, le démarrage du trafic d'Airbus et la confirmation de certains projets d'implantation avec la signature de la conven-

tion Lafarge, il se confirme que le trafic portuaire se situe structurellement autour de 8Mt et dispose de peu de marge de développement. Le port autonome de Bordeaux reste sensible à la conjoncture économique.

Dans un contexte économique peu porteur, le résultat d'exploitation reste déficitaire.

Malgré la baisse du trafic, le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 30,8M€ en hausse de 1,1 % par rapport à 2003. La hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2004 (2 % outillage, 2,5 % droits de port et autres tarifs) a partiellement compensé la baisse du trafic, la baisse de chiffre d'affaires sur ce segment ayant été limitée à 0,3M€. Parallèlement, les recettes domaniales s'établissent à 8M€, en hausse de 7,1 % par rapport à 2003, grâce principalement à la revalorisation de l'indice BT (+5,5%) servant de base à la révision de la plupart

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Bordeaux est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension

des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 : 9 février, 19 avril, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre, 13 décembre

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	30	30	31
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-7	-5	-7
Résultat financier	0	0	0
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	3	3	3
Résultat net	0,7	-0,6	-3,4
Total des immobilisations nettes	112	159	163
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1	1
dont immobilisations financières nettes	0	0	0
Capitaux propres - part du groupe	110	109	95
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	1	1	0
Provisions pour risques et charges	5	5	20
Dettes financières nettes	-14	-15	-5
Dettes financières brutes à plus d'un an	1	0	4
Effectifs en moyenne annuelle	505	479	445
Charges de personnel	24	22	23
Résultat / Chiffre d'affaires	2,5 %	0	0
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	47,9	46,7	51,8
Résultat / Fonds propres	0,7 %	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0

des contrats de location du domaine.

Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire et s'établit à -6,5M€ (-5M€ en 2003). L'Excédent Brut d'Exploitation s'affaiblit (4,29M€ contre 5,17M€ en 2003). La valeur ajoutée recule de 0,34M€ tandis que les charges d'exploitation augmentent de 0,68M€. Il convient de noter par ailleurs que la mise en service de nouvelles immobilisations a fait progresser la dotation aux amortissements de 3,8 % et que le port a inscrit 0,68M€ de provisions supplémentaires au titre des engagements sociaux.

Le résultat net s'établit à -3,44M€ malgré des résultats financiers et exceptionnels excédentaires. Le résultat financier est désormais positif à +0,27M€ après la suppression de la rémunération de la dotation en capital de l'État dont les intérêts versés en 2003 s'étaient élevés à 0,64M€. Le résultat exceptionnel comprend notamment des indemnités exceptionnelles (1,23M€) encaissées au titre des sinistres des hangars 28 et 36 des bassins à flot.

La capacité d'autofinancement brute s'établit à 3M€ contre 2,3M€, ce qui couvre 20,5 % des besoins d'investissement de l'établissement, lesquels augmentent de 42 % par rapport à 2003, et représente 17,8 % du plan des ressources en capital de l'établissement. Le total des opérations en capital s'élève à

16,9M€. Les subventions d'équipement et participation de l'État représentent 48,4 % des ressources en capital. Pour boucler son programme de financement, l'établissement a contracté un emprunt de 4M€.

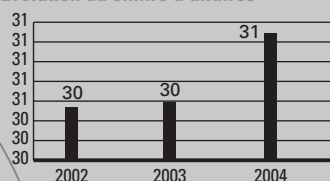
L'endettement total représente 13,6 % des capitaux propres. Les dettes financières auprès des établissements de crédit ont augmenté de 3,8M€. En intégrant les disponibilités (9,6M€) la dette financière nette s'établit à -5M€.

L'intégration du port autonome de Bordeaux dans l'offre portuaire de la façade atlantique: un enjeu en d'avenir.

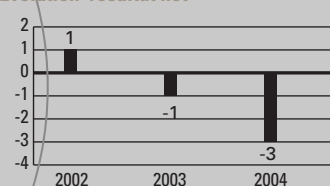
Pour augmenter le trafic qui stagne depuis plusieurs années, le port joue sur deux leviers: améliorer sa compétitivité en réduisant les charges de personnel et en pratiquant une politique de modération tarifaire et le développement des liaisons avec le tissu économique local.

Compte tenu de l'importance de l'offre portuaire sur la façade atlantique, les marges de manœuvre de l'établissement sont étroites. La transformation du port de La Rochelle en port autonome devra inévitablement conduire à la recherche de synergies et de rationalisation entre les 3

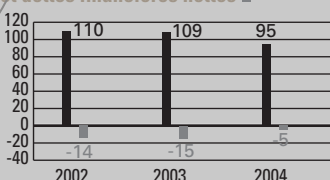
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Michel Sammarcelli* ■ Représentants de l'État: *Dominique Berland, Patrick Gatin, Alain Géhin, Philippe Lafouge* ■ Personnalités qualifiées: *Clément Fayat, Daniel Finon, Patrick Nicolas, Xavier Ouin, Patrick Thomas* ■ Administrateurs: *Franck Allard, Jean-Marie Chardronnier, Yves Garcia, Henri Houdebert, Alain Martinet, Denis Mollat, Dominique Sentagnes, Jean Touzeau, Jean-Pierre Turon, Jacques Valade* ■ Représentants des salariés: *Philippe Ben Raal, Nicolas Demagay, Alain Filatreau, Frédéric Gedon, Christophe Gresta* ■ Commissaire du Gouvernement: *Pierre Monadier* ■ Contrôleur d'État: *Thierry Zimmermann* ■

Port autonome de Dunkerque



PORT AUTONOME DE
DUNKERQUE

Le port autonome français à avoir confié au secteur privé l'exploitation des quais.

Troisième port français en termes de trafic, le port autonome de Dunkerque est soumis à la vive concurrence des ports belges et néerlandais. Ce contexte concurrentiel pousse l'établissement à moderniser son mode de gestion. C'est ainsi qu'il est devenu le premier port auto-

secteur privé l'exploitation des

Le port autonome de Dunkerque poursuit une politique de maîtrise tarifaire pour accroître le trafic.

Le port de Dunkerque est situé dans un environnement spécifique avec pour concurrents directs les ports belges et néerlandais voisins. Le port a investi afin d'accroître la capacité de traitement du trafic conteneurs et l'aménagement du quai à pondéreux. Parallèlement, le port a mené une politique de baisse tarifaire entre 2000 et 2002. Le port a engagé un rattrapage tarifaire en 2003 (+1,4%). Ce rattrapage est modéré en 2004 (+1%) avec en particulier un gel des redevances marchandises.

Le port autonome de Dunkerque a enregistré un nouveau record du trafic avec 51Mt (+2% par rapport à l'année précédente, malgré une conjoncture défavorable liée aux arrêts techniques pour maintenance de la pétrochimie locale). Le port de Dunkerque tire l'essentiel de son trafic des minerais et du charbon (45 % du trafic total) qui progresse de 5,3 % en 2004.

Par ailleurs, le trafic de marchandises diverses progresse de 12,1 % à 3,52Mt, principalement tiré par le trafic conteneurs (1,75Mt contre 1,54Mt en 2003). Le port de Dunkerque est cependant loin d'avoir atteint la saturation de son terminal ni de traiter les mêmes volumes que les ports de la mer du Nord sur ce segment. Le trafic roulier connaît une croissance continue depuis 2000 et atteint 8,2Mt (+3,2%) en 2004. En revanche, le trafic de vracs liquides enregistre un recul de 7,8 % à 11,38Mt en raison des arrêts techniques pour maintenance des raffineries Total et Polimeri Europa.

Le port autonome de Dunkerque a amélioré sa structure financière en 2004.

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 65,1M€ en hausse de 4,1 % par rapport à 2003. Les recettes des droits de port augmentent de 2,1 %, soit une évolution en ligne avec l'évolution du trafic, alors que les années précédentes avaient été marquées par une augmentation des droits de port moins importante que

celle du trafic. Les recettes domaniales (+6,4%) et d'outillages portuaires (+14,2%) contribuent également à la progression du chiffre d'affaire.

Le résultat d'exploitation est fortement négatif à -16,4M€ (contre -0,6M€ en 2003). Ce résultat s'explique toutefois essentiellement par un changement de méthode comptable. En effet, jusqu'en 2003, les immobilisations financées par l'État au titre des articles 5 et 6 du Code des ports maritimes faisaient l'objet d'une dépréciation annuelle pour ordre au niveau des comptes de bilan. Cette année, suite à la mise à jour de l'instruction M-95, l'amortissement de ces immobilisations est intégré au niveau du résultat d'exploitation. Cette charge est ensuite neutralisée par le crédit d'un compte de produits exceptionnels. Indépendamment de cette correction, l'excédent brut d'exploitation atteint 23,9M€ contre 20,3M€ grâce à la maîtrise des charges.

Le résultat net s'établit à l'équilibre à 3,3M€. Le résultat financier reste déficitaire mais se résorbe (-1,27M€ contre -2,52M€ en 2003). Le résultat exception-

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Dunkerque est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'exten-

sion des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 : le 10 février, le 6 avril, le 28 mai, le 22 juin, le 28 septembre, le 9 novembre et le 21 décembre.
- janvier 2004: mise en place d'un accord d'intéressement.

Degré d'appartenance
au secteur public
I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés
V - Provisions
VI - Informations
sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	58	63	65
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-3	-2	-16
Résultat financier	-8	-1	-1
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement (a)	7	15	22
Résultat net	1,4	1,1	3,3
Total des immobilisations nettes	392	397	386
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	3
dont immobilisations financières nettes	6	7	8
Capitaux propres - part du groupe	302	298	281
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	1	1
Provisions pour risques et charges	26	21	30
Dettes financières nettes	26	30	27
Dettes financières brutes à plus d'un an	24	31	36
Effectifs en moyenne annuelle	623	536	511
Charges de personnel	37	36	33
Résultat / Chiffre d'affaires	2,3 %	1,8 %	5,1 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	59,3	66,3	64,9
Résultat / Fonds propres	0,5 %	0,4 %	1,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	8,6 %	10,1 %	9,6 %

nel est fortement excédentaire (+21,3M€ contre +3,87M€ en 2003) en raison de la neutralisation des amortissements mentionnée plus haut et de la reprise de provision spéciale de réévaluation (en forte augmentation du fait du changement des durées d'amortissement).

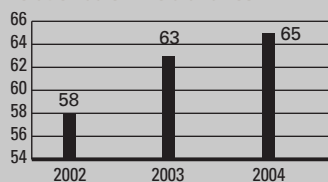
La capacité brute d'autofinancement s'établit à 21,6M€ (en augmentation de 63 % par rapport à 2003), ce qui couvre près de 57,3 % des opérations en capital. Les subventions et participations de l'État, des collectivités territoriales et du FEDER couvrent 31,1 % de ces besoins. Un emprunt de 9,5 M€ boucle le programme de financement 2004. Les ressources de l'établissement étant excédentaires par rapport aux besoins du programme d'opérations en capital, le fonds de roulement augmente de 5,76M€ en 2004, alors que celui-ci était très tendu en 2003. Le programme d'investissements a été revu en baisse à 28,7M€ contre 38,2M€ en 2003.

L'endettement total est maîtrisé et représente 9,6 % des capitaux propres. Les dettes financières auprès des établissements bancaires et de crédit ont augmenté de 5,16M€. Mais le niveau des disponibilités (12,7M€) permet de réduire le niveau des dettes financières qui s'établissent à -27M€ contre 30M€ en 2003.

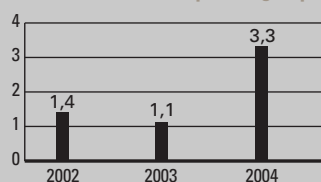
Le port Autonome de Dunkerque devra déterminer les axes de son développement dans un contexte très concurrentiel.

Après avoir engagé d'importants investissements et pratiqué une politique tarifaire attractive, le port autonome de Dunkerque a engrangé les premiers bénéfices en 2004. Cependant, cet équilibre est fragile compte tenu de la forte concurrence sur la Mer du Nord avec des travaux d'extension des capacités dans les ports néerlandais et au Havre. Le Port Autonome de Dunkerque devra en particulier déterminer les axes de son développement. Le port souhaite notamment développer le trafic conteneurs. Le trafic traité est à ce stade modeste comparativement au Havre et aux ports belges et néerlandais, mais il progresse régulièrement depuis 1996. C'est une société de droit privé qui est chargée de la manutention sur le terminal à conteneurs à Dunkerque. Compte tenu du retrait partiel d'IFB (filiale de la SNCB) de la société, le port de Dunkerque est aujourd'hui majoritaire dans le capital de la société. Mais il recherche un partenaire pour réduire sa participation et permettre une gestion privée du terminal. L'évolution de ce dossier déterminera notamment la capacité du port à développer le trafic conteneurs.

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Georges Dairin* ■ Représentants de l'État : *Jean Aribaud, François Delion, Jean-Claude Saffache* ■ Personnalités qualifiées : *Pascale Joseph, Maurice Joubert, Jean-Claude Larrieu, Alexis Leurent, Nicolas Routel, Christophe Ryckewaert, François Soulet de Brugère* ■ Administrateurs : *Alain Auvray, Philippe Bertoneche, Damien Carème, Jean-Claude Delalonde, M. Michel Delebarre, Jean Deweert, M. Gonsse, M. Naël* ■ Représentants des salariés : *Jean-Marc Boone, François Heele, Merlen, Martine Proffit, Stéphane Quetstroey* ■ Commissaire du Gouvernement : *Edmond Lespine* ■ Contrôleur d'État : *Thierry Zimmermann* ■

PORT AUTONOME DU HAVRE



Créé en 1924, le port du Havre est le 2^{ème} port français avec un trafic de 76,9Mt et le 4^{ème} port nord-européen. Il est le premier port français en termes de chiffre d'affaires avec

175,3M€. Le port du Havre mise aujourd'hui prioritairement sur le développement du trafic à conteneurs.

Les travaux liés au projet « Port 2000 » n'ont pas empêché la croissance du trafic.

Malgré un nouveau recul du trafic des vrac solides (-12,2 % à 4,35Mt), le trafic total du port du Havre a connu une nouvelle augmentation de 6,9 % à 76,9Mt. En effet, le trafic de vrac liquides progresse de 7,3 % à 47,9Mt. Les importations de pétrole brut augmentent de 5 % à 37Mt alors que les échanges de produits raffinés se sont inscrits en forte hausse (+24%, soit 1,72Mt). Parallèlement, le trafic de marchandises diverses enregistre la 3^{ème} progression du range nord européen (+9,2%) et atteint un record de 24Mt. Si le trafic conventionnel s'effondre à moins de 0,05Mt et le trafic roulier recule dans son ensemble de 13 %, le trafic conteneurs progresse de 12,8 % en tonnage (21,58Mt) et de 8,3 % en EVP, en raison d'une plus faible proportion de conteneurs vides manutentionnés. La part des transbordements atteint en 2004 33 % du nombre d'EVP et 39,4 % du tonnage conteneurisé.

Le terminal à conteneurs actuel est proche de la saturation. Or, le développement du trafic conteneurs est désormais l'axe de

développement privilégié par le port autonome du Havre. Pour répondre à cet objectif, le port a lancé la construction d'un nouveau terminal à conteneurs qui doit permettre au port du Havre de doubler, à horizon 2007, sa capacité de traitement des trafics conteneurisés à forte valeur ajoutée (2,9M EVP contre 1,52M EVP en 2001). Ce projet, intitulé « Port 2000 » représente un investissement considérable pour le port, évalué aujourd'hui à 693M€. En 2004, le chantier de construction de Port 2000 est entré dans sa dernière ligne droite. Le mur du futur quai et la poutre de couronnement sont terminés. Les deux musoirs marquant l'entrée du port sont désormais reliés aux digues de protection extérieure. Début 2006, Port 2000 pourra accueillir ses premiers porte-conteneurs.

Cet investissement représente un enjeu industriel. En effet, il constitue une opportunité pour modifier les conditions d'exploitation sur les terminaux à conteneurs. Dans ce cadre, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, le port a négocié des conventions d'exploitation avec des manutentionnaires privés, adossés à des armateurs, pour garantir les objectifs de trafic permettant de pérenniser l'investissement. Une convention négociée avec GMP/CMA-

CGM a été approuvée par le conseil d'administration le 7 novembre 2003 et signée par l'opérateur le 28 octobre 2004. Une autre convention a été approuvée par le conseil d'administration le 25 juin 2004 avec l'opérateur Perrigault/Maersk. Par ailleurs, une convention organisant l'exploitation du terminal de l'Océan sur le quai de Bougainville a été approuvée par le conseil d'administration le 30 janvier 2004 et signée par le groupement Terminaux de Normandie/MSK. La conclusion de ces conventions d'exploitation constitue une étape importante mais son succès dépendra de l'issue des discussions en cours sur l'unité de commandement sur le personnel de manutention que demandent les opérateurs.

Malgré une augmentation du chiffre d'affaires, les charges et frais financiers pèsent sur les résultats du port autonome du Havre

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 175,28 M€ (166,58 M€ hors contribution plan social dockers) en hausse de 4,24 % par rapport à 2003. Les recettes des droits de port augmentent de 8,7 %. En revanche, les recettes d'util-

Fiche d'identité

■ Le port autonome du Havre est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'entretien des équipements, gérer et aména-

ger des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 : 30 janvier, 9 avril, 25 juin, 17 septembre, 10 novembre, 17 décembre
- janvier 2004: approbation par le conseil d'administration de la convention négociée avec le groupement TN/MSK pour l'exploitation du terminal de Bougainville;
- juin 2004: approbation par le conseil d'administration de la convention négociée avec le groupement Terminaux de Normandie/Maersk pour l'exploitation du terminal à conteneur « Port 2000 »

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	156	168	175
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	27	14	5
Résultat financier	-1	-6	-5
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	26	39	28
Résultat net	7,3	7,0	-0,5
Total des immobilisations nettes	603	801	922
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	1	1
dont immobilisations financières nettes	7	7	6
Capitaux propres			
part du groupe	462	534	535
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	3
dont reçus par l'État	0	0	3
Autres rémunérations de l'État	2	0	3
Provisions pour risques et charges	33	42	56
Dettes financières nettes	14	133	170
Dettes financières brutes à plus d'un an	65	139	206
Effectifs en moyenne annuelle	1510	1538	1510
Charges de personnel	81	84	90
Résultat / Chiffre d'affaires	4,7 %	4,1 %	0
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	54,0	54,4	59,6
Résultat / Fonds propres	1,6 %	1,3 %	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	3,0 %	24,9 %	31,8 %

lage et domaniales diminuent respectivement de 3,1 % et 2,3 %. Les recettes d'outillage sont particulièrement affectées par la baisse des postes hangars et terre-pleins (-8,1 %) et les difficultés de la réparation navale.

La valeur ajoutée progresse de 3,76 % et l'Excédent Brut d'Exploitation diminue de 3 % en raison de la baisse des subventions d'exploitation (-3,3 %) et de la forte augmentation des charges de personnel (+7,6%). Le résultat d'exploitation recule nettement et s'établit à 5,4M€ contre 14,3M€ en 2003. La baisse de reprise sur provisions (9,2M€ contre 16,3M€ en 2003) contribue à dégrader le résultat d'exploitation.

Le résultat net s'établit à -512,2K€. Le résultat financier reste déficitaire à -5M€ contre -5,9M€ en 2003, les intérêts et charges assimilés augmentent de 3,4M€, traduisant l'augmentation de l'endettement lié aux travaux de « Port 2000 ». Le résultat exceptionnel s'établit à -935,8K€ contre -1,35M€.

La capacité d'autofinancement s'établit à 27,65M€, en baisse de 28,6 % par rapport à 2004, ce qui couvre 17,6 % des besoins d'investissement de l'établissement, en baisse de 76M€ par rapport à 2003 (157,1M€ contre 233,1M€ en 2003). Le total des opérations en capital s'élève à 169,3M€ (contre 242,2M€). Les subventions de l'État, des collectivités territoriales et du FEDER représentent 25,5 % des

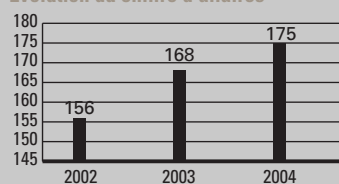
ressources en capital. Pour boucler son programme de financement, l'établissement a procédé à des cessions d'actifs pour 2,99M€, à un emprunt de 80M€ et diminué le fonds de roulement de 14,27M€.

L'endettement total représente 31,8 % des capitaux propres. Les dettes financières auprès des établissements de crédit ont augmenté de 75,5M€. En intégrant les disponibilités (49,85M€) la dette financière nette s'établit à 170M€. L'endettement représente 7,88 fois la marge brute d'autofinancement de l'établissement.

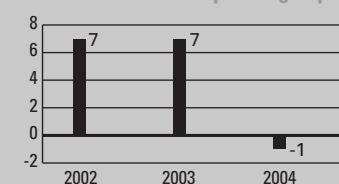
La conclusion d'un accord sur l'organisation du travail sur le terminal à conteneurs constitue l'enjeu principal des mois à venir

Au cours de l'exercice passé l'établissement portuaire, les opérateurs et les salariés ne sont pas parvenus à un accord sur la question de l'organisation du travail sur les terminaux. Celle-ci oppose les opérateurs désireux d'assurer une unité de gestion sur leurs terminaux en employant directement les ouvriers de la manutention et les représentants des personnels, attachés au maintien d'un lien avec le port. La conclusion d'un accord est indispensable pour garantir la mise en service et la viabilité économique de « Port 2000 ».

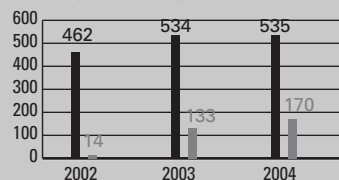
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Pierre Lecomte ■ Représentants de l'État : Daniel Cadoux, Jean-Pierre Conrié, Hélène Vestur ■ Personnalités qualifiées : Gilles Alix, Michel Boudoussier, Louis Delfine, Maurice Desdéréddjian, François Ruef, Rodolphe Saade ■ Administrateurs : André Aubée, Jean-Michel Blanchard, Jacques Dellerie, Christian Leroux, Jean-Louis Le Yondre, Laurent Logiou, Jean-Louis Jegaden, Patrice Gelard, Antoine Ruffenacht, Philippe Silliau, Vianney de Chalus ■ Représentants des salariés : Jean-Louis Argentin, Thierry Bonnaire, Jean-Paul Gosse, Jacques Paumelle, Jean-René Rio ■ Commissaire du Gouvernement : François Kosciusko-Morizet ■ Contrôleur d'État : Bernard Delmond ■

Port autonome de Marseille



**PORT AUTONOME
DE MARSEILLE**

Premier port de France avec un trafic de 94Mt et deuxième en termes de chiffre d'affaires, le port autonome de Marseille est principalement orienté vers le trafic d'hydrocarbures. Il a peu profité du développement du trafic de conteneurs sur la Méditerranée, à la différence de Gênes et de Barcelone. Le port essaie cependant de rattraper son retard dans le secteur.

Alors qu'il a enregistré une baisse du trafic en 2004, le port autonome de Marseille tente de développer le trafic de conteneurs.

Avec un trafic de 94Mt, soit une baisse de 1,6 %, le port autonome de Marseille a connu une évolution contrastée. Les trafics d'hydrocarbures perdent près de 3Mt suite à l'accident de Skikda et l'arrêt technique d'une raffinerie locale, mais les marchandises diverses (+6,6%) et notamment les conteneurs (+11,3%) ont poursuivi une progression satisfaisante malgré le ralentissement de l'activité sur le terminal de Fos au cours du dernier trimestre, en raison des perturbations causées par le projet de réorganisation du travail sur le site. Les vracs solides augmentent de 1,1 %, avec une nette progression des vracs agro-alimentaires qui compense la baisse des importations de sidérurgie. L'activité passagers recule de 4 % en raison de la baisse du trafic vers la Corse (-15 %) et des difficultés de l'activité croisière (-6 %) suite à la défaillance d'un opérateur qui représente 30 % du secteur.

Le port autonome de Marseille reste essentiellement un port « d'hydrocarbures ». Mais il mise sur le développement

du trafic conteneurs. Le port anticipe une saturation du terminal à conteneurs à Fos (qui traite l'essentiel du trafic conteneurs à Marseille) à horizon 2008 sur la base d'une augmentation du trafic de 6 % par an. Pour faire face à cette évolution, le port projette d'étendre le terminal à conteneurs actuel. Ce projet a été approuvé par le CIADT du 17 décembre 2003. Ce projet (« Fos 2XL ») comprend des opérations de dragage et d'aménagement terrestre, la construction d'un quai de 1030m de linéaire, la réalisation des différents accès et réseaux, et la consolidation des sols de remblaiements. Le coût des infrastructures est estimé à 134M€ et celui des superstructures à 41M€. Le montant total du projet est donc évalué à 175M€. La Commission Nationale du Débat Public a rendu fin août 2004 le bilan de la consultation sur ce projet.

Pour assurer la pérennité de l'investissement, la conclusion de conventions intégrant un trafic minimum garanti, consacrant le principe de bonus malus sur les redevances selon le trafic réalisé et prévoyant la durée et les conditions de sortie de l'investisseur privé pour permettre la continuité du service est indispensable. Des négociations sont en cours avec MSC et Porsynergy à des degrés d'avancement divers.

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Marseille est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension

des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance
au secteur public
I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2004 : 30 janvier, 26 mars, 15 avril, 5 juillet, 9 juillet, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre.

■ octobre 2004 : le conseil d'administration approuve la convention d'exploitation signée entre le port de Marseille et MSC.

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	151	157	165
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	4	11	10
Résultat financier	0	0	0
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement (a)	41	44	43
Résultat net	2,7	6,9	17,0
Total des immobilisations nettes	328	354	377
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2	2
dont immobilisations financières nettes	6	6	5
Capitaux propres - part du groupe	224	235	246
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	1	1	0
Provisions pour risques et charges	49	49	55
Dettes financières nettes	-9	8	8
Dettes financières brutes à plus d'un an	19	22	26
Effectifs en moyenne annuelle	1493	1509	1450
Charges de personnel	75	78	79
Résultat / Chiffre d'affaires	1,8 %	4,4 %	10,3 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	50,3	51,5	54,8
Résultat / Fonds propres	1,2 %	2,9 %	6,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	3,3 %	3,2 %

Le port autonome de Marseille améliore sa situation financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement est de 164,9M€ en hausse de 4,7 % par rapport à 2003. Les recettes des droits de port augmentent de 2,8 %, malgré le recul du trafic en 2004. Par ailleurs, les recettes domaniales (+12,4%) et d'outillages portuaires (+6,3%) contribuent également à la progression du chiffre d'affaire.

Le résultat d'exploitation est excédentaire à 10M€ mais en baisse de 10,8 % par rapport à 2003. L'Excédent Brut d'Exploitation progresse cependant de 4,9 %, l'augmentation des charges de personnel étant limitée à 2,3 % tandis que les charges externes progressent de 3,7 %.

Le résultat net s'établit à 16,95M€. Le résultat financier reste déficitaire mais se résorbe (-79,2K€ contre -1,29M€ en 2003). Le résultat exceptionnel est fortement excédentaire (+8M€ contre +3M€ en 2003) en raison d'une très forte baisse des charges exceptionnelles (12,3M€).

La capacité d'autofinancement s'établit à 44,4M€, en hausse de 5 % par rapport à 2004, ce qui couvre 69,14 % des besoins d'investissement de l'établissement en baisse de 9,6M€ par rapport à 2003 (64,2M€ contre 73,7M€ en 2003). Le port a augmenté son recours à l'emprunt (5,1M€ contre 2,9M€), ce qui lui permet d'augmenter sa trésorerie à la clôture de l'exercice.

L'endettement total représente 24,1 % des capitaux propres. Les dettes financières ont augmenté de 5M€ en 2004. Mais le niveau des disponibilités (22,7M€) permet de maintenir la dette financière nette à 8M€.

Les défis des exercices à venir pour le port de Marseille : rationalisation de l'activité et modernisation du mode d'exploitation

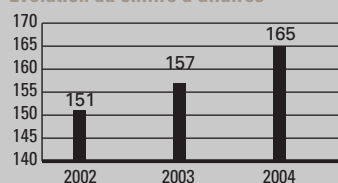
Le port de Marseille est un port généraliste. Mais les activités contribuent de façon disparate à la constitution de ce chiffre d'affaires et certaines d'entre elles ont une rentabilité et des perspectives de développement limitées. Le plan d'entreprise en cours d'élaboration doit permettre au port d'orienter sa stratégie vers une rationalisation de ses activités.

La modernisation du mode d'exploitation des terminaux constitue par ailleurs un élément important pour le développement futur du port autonome de Marseille. Les travaux d'extension du terminal à conteneurs à Fos (« Fos 2XL ») sont en effet conditionnés à la conclusion de conventions d'exploitation avec des opérateurs privés. Alors que le conseil d'administration du port a approuvé en octobre 2004 la convention visant à régir les conditions de réalisation puis d'exploitation de la partie du terminal dévolue à MSC (700 m de quai), le port cherchera à finaliser en 2005 la convention régissant la relation avec Portsynergy (associant CMA-CGM).

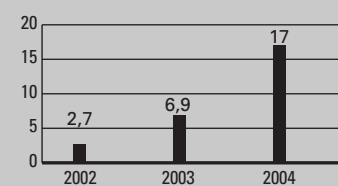
Pour assurer la rentabilité de cet investissement majeur, les conventions doivent s'accompagner d'un accord sur l'organisation du travail sur les terminaux. Les opérateurs souhaitent en effet obtenir l'unité de gestion sur leurs terminaux en employant directement les ouvriers de la manutention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Christian Garin* ■ Représentants de l'État: *Christian Fremont, François Lolum, Didier Maupas* ■ Personnalités qualifiées: *Alain Breau, Patrick Daher, Patrick Féraud, Farid Salem, Jacques Truau, Denis Tual* ■ Administrateurs: *Hervé Balladur, Michel Caillat, Philippe Caizergues, Claude Cardella, Alain Delpont, Jean-Claude Gaudin, Bernard Granié, Jean-Noël Guérini, Jean-Charles Hille, Antoine Montoya* ■ Représentants des salariés: *Bernard Bretton, Daniel Keusseyan, Serge Ouali, Jacques Thuret, Raymond Vassallucci* ■ Commissaire du Gouvernement: *Gérard Pathey* ■ Contrôleur d'État: *Jacques Batail* ■

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Avec un trafic supérieur à 30Mt, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est le quatrième port français. Son activité est principalement orientée vers le trafic d'hydrocarbures. Le port n'a cependant pas encore tiré profit de son positionnement

privilegié et peu concurrentiel sur la façade atlantique. Son activité est répartie entre différents sites: Nantes (croisière, trafic roulier, terminal sablier), Donges (postes pétroliers), Montoir (charbon, gaz naturel, multi-vracs, marchandises diverses et conteneurs) et Saint-Nazaire (alimentaire).

Le port a enregistré en 2004 une hausse du trafic et une baisse de la conflictualité

Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire a enregistré une hausse du trafic de 5,5 % en 2004 pour atteindre 32,5Mt. Il s'agit du tonnage le plus élevé enregistré depuis 2000. Toutefois cette évolution masque des disparités importantes selon la nature du trafic.

En effet, la reprise du trafic énergétique (+8%) représente le vecteur principal de la hausse du trafic à Nantes-Saint-Nazaire. L'établissement bénéficie d'un effet rattrapage après un arrêt en 2003 liée à des opérations de maintenance sur la raffinerie de Donges. Il bénéficie en outre de la hausse des importations de pétrole brut, principalement d'originaires d'Iran, du Royaume-Uni, d'Égypte et de Norvège, et de la croissance des exportations d'hydrocarbures raffinés. En revanche, les évolutions sont plus contrastées au niveau du trafic des vracs non liquides. Le port a particulièrement pâti de la faible conjoncture du secteur agro-alimentaire.

Le port a par ailleurs bénéficié d'un meilleur contexte social. L'accord, signé entre le port autonome et les organisations syndicales et entré en vigueur le 15 janvier 2004, a permis un plus fort taux d'activité du personnel pendant les pointes de trafic en contrepartie de l'octroi de repos com-

pensatoire et a réduit les tensions sociales. Les mouvements de grève ont représenté 6537 heures contre 20218 heures en 2003.

La situation financière du port ne bénéficie pas de la hausse du trafic

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 66M€ en baisse de 4,34 % par rapport à 2003. En dépit de la hausse du trafic, les recettes provenant des droits de port ont diminué de 2 %. La hausse du trafic conteneurs et du vrac liquide n'a pas compensé la baisse de trafics rémunérateurs. Les recettes d'outillage sont en retrait de 4,2 %, en raison d'une baisse du trafic manutentionné, notamment pour le charbon et du recul des locations d'outillage liées à la réparation navale. De même le produit des activités annexes diminue de 11 %.

Le résultat d'exploitation devient négatif à -4M€. Les produits d'exploitation diminuent de 4M€ (4,6 %). Cette baisse provient tant du recul de la production vendue que de la baisse des reprises sur amortissements et provisions. Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent de 2,7 %. Les économies réalisées sur le poste achat (-1,53M€, soit -27 %) ne permettent pas de compenser la hausse des charges externes (+1,24M€, soit

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer

et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 : le 12 février, le 22 mars avril, le 28 mai, le 2 juillet, le 23 juillet, le 16 septembre, le 7 octobre et le 25 novembre.

■ juillet 2004: les mesures de sûreté issues du code ISPS sont mises en application sur le domaine portuaire;

■ novembre 2004: l'organigramme du Port autonome est modifié, avec notamment la création d'une Direction du Développement et d'un poste de Directeur Général adjoint.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	66	69	66
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	2	-4
Résultat financier	1	1	1
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	17	9	9
Résultat net	0	0	0
Total des immobilisations nettes	189	188	187
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1	1
Capitaux propres - part du groupe	140	143	135
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	2
dont reçus par l'État	0	0	2
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	28	19	19
Dettes financières nettes	-18	-14	-28
Dettes financières brutes à plus d'un an	2	1	0
Effectifs en moyenne annuelle	719	703	700
Charges de personnel	37	37	38
Résultat / Chiffre d'affaires	3,2 %	6,6 %	0,3 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	51,7	52,2	54,0
Résultat / Fonds propres	1,5 %	3,2 %	0,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0

+5,6 %) et des charges de personnel (+1,1M€, soit +3 %). Les nouvelles relations avec le GIE Dragage pèsent en particulier au niveau des charges externes.

Le résultat net s'établit cependant à l'équilibre à 180K€ grâce à un résultat financier de 965K€ et un résultat exceptionnel de 3,6M€. Le résultat exceptionnel comprend, pour la première fois, la neutralisation de la dotation aux amortissements pour les biens remis en dotation à l'établissement.

La capacité brute d'autofinancement s'établit à 9,2M€, ce qui couvre près de 38 % des opérations en capital. Les subventions et participation de l'État, des collectivités territoriales et du FEDER couvrent 27,1 % de ces besoins. Une diminution du fonds de roulement de 8,66M€ permet de boucler le programme des opérations en capital. Le port n'a pas recouru à l'emprunt en 2004.

La structure bilancielle de l'établissement est satisfaisante. L'endettement total est maîtrisé et représente 14,8 % des capitaux propres. Les dettes financières auprès des établissements bancaires et de crédit continuent de décroître. Les dettes financières nettes s'établissent à -28M€.

Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire doit déterminer les axes de son développement

Dans le cadre du plan d'entreprise en cours d'élaboration, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire doit définir les axes de son développement futur.

L'exemple de l'exercice 2004 est particulièrement éclairant: malgré une hausse substantielle du trafic, le chiffre d'affaires a régressé par rapport à l'année 2003, année où le trafic reculait. Le port doit donc s'interroger sur la pertinence de ses investissements et les activités à privilégier dans les années à venir.

Si le trafic hydrocarbure constitue la principale ressource de l'établissement, le port souhaite diversifier son activité en misant sur de nouveaux secteurs. L'achat d'un quatrième portique sur le terminal à conteneurs de Montoir vise à réduire le temps d'escale des navires. Les conditions d'exploitation seront déterminantes pour augmenter significativement le volume traité à Nantes-Saint-Nazaire et surtout rentabiliser cette activité, qui aujourd'hui contribue négativement au chiffre d'affaires de l'établissement. Par ailleurs, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire étudie un « projet d'autoroute maritime transgascogne » qui intégrerait une liaison cadencée de navires rouliers entre Montoir de Bretagne et Bilbao. Les conditions d'exploitation et de financement de ce projet restent à déterminer.

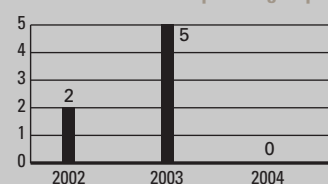
La réflexion du port de Nantes-Saint-Nazaire intervient par ailleurs dans un contexte de rationalisation de l'offre portuaire sur la façade atlantique. La transformation du port de La Rochelle en port autonome devra conduire à la recherche de synergies et de rationalisation entre les 3 ports autonomes de la façade (Bordeaux, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Michel Quimbert* ■ Représentants de l'État: *Bernard Boucault, Jean Bernard-Chatelot, Christine Mauge* Personnalités qualifiées: *Charles Doux, Didier Genty, Bruno Hug Larauze, Bruno Leray, Jean-Michel Robin, Stephan Sniijders* ■ Administrateurs: *Jean-Noël d'Acremont, Jacques Auxiette, Jean-Marc Ayrault, Joël Batteux, René Drollon, Jean-François Gendron, Michel Guillaumin, Michel Hemery, Franck Lang, Patrick Marechal, Jean-Paul Moreau* ■ Représentants des salariés: *André David, Jean-Louis Dollo, Bernard Geffroy, Albert Le Borgne* ■ Commissaire du Gouvernement: *Pierre Monadier* ■ Contrôleur d'État: *Jacques Batail* ■

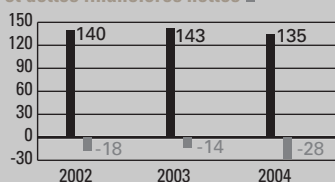
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Port d'estuaire, le port autonome de Rouen est le cinquième port français avec un trafic de 20,2Mt. Le trafic céréalier représente environ 30 % du trafic total du port, ce qui en fait le premier port français dans ce domaine. Le port autonome de

Rouen représente par ailleurs la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Le trafic du port autonome de Rouen a pâti d'un contexte économique morose

Le port autonome de Rouen a enregistré une baisse du trafic de 1,7Mt (-7,6 %) par rapport à l'année précédente. La cause essentielle est la baisse du tonnage des céréales (-19,7 % par rapport à 2003). Désavantagée par les températures caniculaires de l'été 2003, la campagne 2003-2004 s'est soldée par un trafic décevant au 1er trimestre 2004. Les promesses de la récolte de l'été 2004 ne sont pas traduites par une croissance vigoureuse du trafic au second semestre 2004.

Les autres trafics ont enregistré des évolutions contrastées. Le tonnage des vrac liquides (38 % du trafic total) a reculé de 1,8 %. Mais le trafic des marchandises diverses a augmenté de 8,7 % avec une reprise du trafic conteneurs (+11,2%) et du trafic de produits forestiers (+7,8%). Par ailleurs, le port de Rouen enregistre les effets de la mise en place de la ligne transmanche Channel Freight Ferries.

Pour accroître le trafic, le port a augmenté le tirant d'eau dans l'estuaire grâce à la drague Daniel Laval et à la réhabilitation des digues de calibrage.

Le port autonome conforte sa situation financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 57M€ en hausse de 0,71 % par rapport à 2003. En raison de la baisse du trafic, les recettes liées aux droits de ports diminuent fortement (-7,3 % par rapport à 2003). En revanche les prestations d'outillage augmentent légèrement (+0,3M€), ce qui traduit une augmentation des trafics manutentionnés par l'outillage public. De même les recettes de la convention de gérance port de Rouen/GIE Dragage augmentent de 23 % (+0,9M€)

Le résultat d'exploitation reste négatif à -1,86M€. Mais ce déficit se réduit depuis 3 exercices (-15M€ en 2002 et -3,4M€ en 2004). En dépit d'une hausse du chiffre d'affaires, les produits d'exploitation diminuent de 0,16M€, en raison du ralentissement des investissements (baisse de la production immobilisée de 49 %). Les charges d'exploitation diminuent cependant plus rapidement (-1,43M€). Les charges externes ont augmenté de 2,1 % en raison des locations d'engins de dragages au GIE Dragages-Ports et aux réparations d'avarie. Les charges de personnel ont augmenté de 2,7 %.

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Rouen est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'exten-

sion des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 : le 10 février, le 6 avril, le 28 mai, le 22 juin, le 28 septembre, le 9 novembre et le 21 décembre.

■ janvier 2004 : lancement de la liaison Radicatel/Southampton ;

■ juillet 2004 : les 33 installations portuaires recensées dans l'emprise du Port Autonome ont été reconnues conformes au nouveau Code International pour la Sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS)

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	50	56	57
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-15	-3	-2
Résultat financier	0	0	0
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement (a)	11	15	12
Résultat net	1	4	3
Total des immobilisations nettes	212	218	216
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1	1
Capitaux propres - part du groupe	154	158	157
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	1	1	0
Provisions pour risques et charges	19	21	23
Dettes financières nettes	-9	-7	-13
Dettes financières brutes à plus d'un an	13	10	8
Effectifs en moyenne annuelle	632	581	581
Charges de personnel	32	31	32
Résultat / Chiffre d'affaires	1,6 %	7,7 %	5,6 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	51	53	54
Résultat / Fonds propres	0,5 %	2,8 %	2,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0

Le résultat net dégage un excédent de 3,2M€ grâce à un résultat financier de 47,3K€ et un résultat exceptionnel de 5M€.

La capacité brute d'autofinancement est de 12,4M€, ce qui couvre près de 36,5 % des opérations en capital. Les subventions et participation de l'État, des collectivités territoriales et du FEDER couvrent 29,4 % de ces besoins. Une diminution du fonds de roulement de 8,7M€ permet de boucler le programme des opérations en capital. Les ressources de l'établissement étant légèrement excédentaires par rapport aux besoins du programme d'opérations en capital, le fonds de roulement augmente de 1,8M€ en 2004.

La structure bilancielle de l'établissement est satisfaisante. L'endettement total est maîtrisé et représente 10,2 % des capitaux propres. Les dettes financières auprès des établissements bancaires et de crédit continuent de décroître. Les dettes financières nettes s'établissent à -13M€.

L'insertion du port autonome de Rouen dans l'offre de transport régional représente le principal défi de l'établissement

Le Conseil d'administration de l'établissement a mandaté la direction du port pour élaborer un plan d'entreprise (intitulé « Cap développement ») pour la période 2005-2010. Ce plan comporte deux phases : la première consiste en un diagnostic du positionnement concurrentiel du port et de la place portuaire ; la seconde phase identifiera les axes de diversification et de développement de l'établissement portuaire et de la place portuaire.

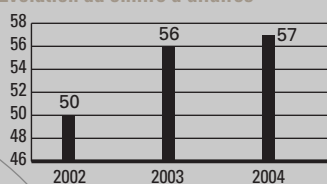
Au-delà des réflexions engagées sur la nécessité d'approfondir les spécialisations du port (céréales ou bois) ou de rechercher des voies de diversification, l'offre de transport via le port de Rouen est déterminante pour son avenir. Le port a engagé d'importants travaux pour accroître les accès maritimes en augmentant la profondeur du tirant d'eau par des travaux de dragage. Les travaux d'extension du terminal engagés au port du Havre (« Port 2000 ») conduisent en outre le port de Rouen à engager des travaux de dragage supplémentaires et surtout à réfléchir à l'articulation de ses activités conteneurs avec celles du port du Havre.

Par ailleurs, le port de Rouen souhaite développer sa vocation « fluviale » en soutenant, à travers sa participation dans le GIE-LOGISEINE, une ligne de transport entre Rouen et Gennevilliers. Un contrat de « progrès fluvial » lie d'ailleurs les ports de Rouen, du Havre, de Paris et Voies Navigables de France (VNF) pour améliorer les infrastructures utilisées par le mode fluvial, augmenter la qualité de service pour les trafics fluviaux, conduire des actions communes de promotion du transport fluvial.

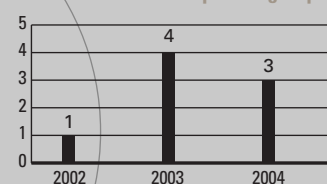
Enfin, la desserte terrestre reste le principal débouché pour le port. En 2004, la part de la route dans le trafic du port de Rouen a augmenté en 2004 (64,2 % contre 63,9 %), tandis que le tonnage transporté par le fer diminuait d'1,5 points (11,6 % contre 13,1 % en 2003). Cette évolution est liée aux décisions de restructuration et de repositionnement de l'offre de CNC. Cette tendance ne devrait pas être démentie dans les années à venir et influencera le port dans ses orientations stratégiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Ghislain de Boissieu ■ Représentants de l'État : Daniel Cadoux, Jean-Pierre Conrié, Thierry Tuot ■ Personnalités qualifiées : Michel Boudousier, Jacques Brifault, Philippe Poirier d'Ange d'Orsay, Gérard Romedenne, Jean-Louis Saulnier, Michel Soufflet ■ Administrateurs : Pierre Albertini, Fabrice Aurian, Patrice Dupray, Didier Foloppe, Valérie Fourmeyron, Daniel Hadkinson, M. Pierre Hannon, Christian Hérial, Michel Lamarre, Marc Massion, Didier Wera ■ Représentants des salariés : Hervé Coutinho, Dominique Hermier, Frédéric Rousseau, Anne-Sophie Uzenot, Pascal Vallée ■ Commissaire du Gouvernement : François Kosciuszko-Morizet ■ Contrôleur d'État : Bernard Delmond ■

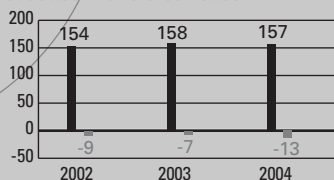
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





En vertu de la loi du 13 février 1997, Réseau ferré de France est un établissement public de l'État chargé de gérer et de développer le réseau ferré national. Deux décisions majeures ont été prises à la fin de 2003. D'une part, une réforme profonde des modalités de financement de l'établissement vise, à partir de 2004, à remplacer la dotation en capital de l'État par deux subventions budgétaires, et l'État a décidé d'une hausse des péages programmée sur 5 ans. D'autre part, le Comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire (CIADT) a arrêté le 18 décembre 2003 un ensemble de décisions en matière de programmation des infrastructures, notamment ferroviaires. L'année 2004 a marqué la première année de mise en œuvre des nouvelles modalités de financement de l'établissement au moyen de subventions budgétaires. Cette réforme s'est traduite par l'apparition d'une capacité d'autofinancement positive (220 M€). L'État a demandé à l'établissement que cette capacité d'autofinancement soit consacrée de manière exclusive à la réduction de la dette qui atteint 27,6 Md€ à fin 2004. Enfin, RFF a participé à la mise en œuvre des décisions du CIADT du 18 décembre 2003, notamment en déterminant sa participation financière à la branche est de la ligne nouvelle à grande vitesse Rhin-Rhône.

Dans un contexte en mutation, RFF doit faire évoluer ses deux principales missions: la gestion et le développement du réseau

L'ouverture du réseau à la concurrence et la nécessité de trouver des financements pour le maintien de sa substance sont les deux facteurs de long terme appelés à modifier le rôle de RFF.

L'ouverture du marché français du transport ferroviaire à la concurrence s'est poursuivie en 2004

La création de RFF s'inscrit dans la stratégie européenne de créer les conditions d'une ouverture progressive du marché du transport ferroviaire à la concurrence. En effet, la séparation du gestionnaire d'infrastructure et de l'opérateur ferro-

viaire est une condition nécessaire à l'ouverture du réseau ferré. Deux grands modèles co-existent en Europe: soit le modèle intégré (Allemagne), dans lequel le gestionnaire d'infrastructure est une filiale disposant de comptes séparés d'une société holding comprenant par ailleurs l'opérateur ferroviaire; soit le modèle de la séparation complète (Suède). En France, RFF exerce la compétence de gestionnaire d'infrastructure avec la SNCF Gestionnaire d'infrastructure délégué (GID) qui conserve, en vertu de la loi, un certain nombre de compétences (entretien et exploitation du réseau).

Le premier paquet ferroviaire⁽¹⁾ a été transposé par la France en 2003⁽²⁾. Le décret de transposition, adopté le 7 mars 2003 et complété par 4 arrêtés d'application⁽³⁾, prévoit que les entreprises ferro-

1 Directives n° 2001/12/CE modifiant la directive 91/440/CEE relative au développement des chemins de fer communautaires, 2001/13/CE modifiant la directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires et 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité, publiées au JOCE le 15 mars 2001.

2 Décret du 7 mars 2003; arrêté du 6 mai 2003 sur la délivrance de la licence d'entreprise ferroviaire; arrêté du 6 mai 2003 sur la mission de contrôle des activités ferroviaires; arrêté du 20 mai 2003 sur les conditions financières exigées des opérateurs pour obtenir une licence; arrêté du 4 août 2003 sur le certificat de sécurité.

3 Arrêté du 6 mai 2003 sur la délivrance de la licence d'entreprise ferroviaire; arrêté du 6 mai 2003 sur la mission de contrôle des activités ferroviaires; arrêté du 20 mai 2003 sur les conditions financières exigées des opérateurs pour obtenir une licence; arrêté du 4 août 2003 sur le certificat de sécurité.

4 Il n'est plus nécessaire de consulter la SNCF lors de la procédure de délivrance de ces certificats depuis février 2005.

5 Cette circulation a eu lieu entre Dugny et Sorcy (au sud de Verdun) et Dillinguen (Allemagne) via le poste frontière de Bouzonville.

6 Celui-ci comprend les textes suivants: règlement 881-2004 instituant une agence ferroviaire européenne chargée de la sécurité; directive 2004/49 concernant la sécurité, modifiant notamment la procédure de certification; directive 2004/50 relative à l'interopérabilité sur le réseau transeuropéen; directive 2004/51 ouvrant l'ensemble du réseau au fret international dès le 1^{er} janvier 2006 et ouvrant l'ensemble du réseau à tous les types de service de fret à compter du 1^{er} janvier 2007.

7 Les principaux textes portent sur la licence européenne des conducteurs; le règlement sur la qualité du fret; le règlement sur la qualité du service offert aux voyageurs; l'ouverture du transport de voyageurs à la concurrence.

8 Les autres points sont: la licence européenne des conducteurs; le règlement sur la qualité du fret; le règlement sur la qualité du service offert aux voyageurs.

Fiche d'identité

■ HISTORIQUE: 1997: Création de RFF, établissement public. 2000: signature de la convention de financement de la ligne à grande vitesse Est européenne; 2002: mise en chantier de la LGV Est européenne; 2003: décisions du CIADT; 2004: mise en œuvre des nouvelles modalités de financement.

■ FORME JURIDIQUE: établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français, dont l'objet est l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

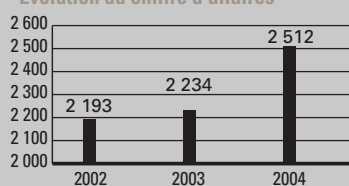
VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	2 193	2 234	2 512
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-263	-309	-315
Résultat financier	-1 484	-1 270	-510
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	-757	-615	220
Résultat net - part du groupe	0	0	0
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 587	-1 422	-651
Total des immobilisations nettes	29 150	29 823	30 690
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	3	19	10
dont immobilisations financières nettes	1 761	1 199	637
Capitaux propres - part du groupe	-989	-2 411	-3 061
Capitaux propres - part du groupe	2 042	1 484	2 735
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	125	91	113
Dettes financières nettes	26 100	27 136	27 595
Dettes financières brutes à plus d'un an	23 564	23 457	23 786
Effectifs en moyenne annuelle	310	394	462
Charges de personnel	21	27	33
Résultat / Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	68,1	69,3	71,4
Résultat / Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	2 655	2 630	2 640
Redevance d'utilisation de l'infrastructure	1 824	1 844	2 130
Immobilisations réalisées par SNCF dans le cadre d'un contrat de mandat	1 278	1 319	1 415
Quote-part des subventions portées en résultat	82	87	100
Dettes transférées (art. de la loi du 13 février 1997)	12 222	10 377	8 482
Portefeuille de restructuration de la dette	1 757	1 196	633
Effectifs mis à disposition moyen	64	85	96
Coût du personnel mis à disposition (charges externes)	6	8,1	9,9

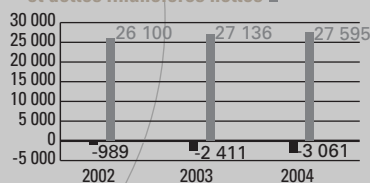
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



viaires européennes disposent d'un droit d'accès sur la partie du réseau français appartenant au réseau transeuropéen de fret ferroviaire pour l'exploitation de services internationaux. Il donne à RFF la responsabilité de la répartition des capacités d'infrastructure du réseau ferré national (sillons), dans des conditions équitables et non discriminatoires. Dans ce contexte, un document de référence contenant l'ensemble des informations nécessaires aux nouveaux exploitants ferroviaires a été rendu public. Par ailleurs, deux entreprises de fret ferroviaire, autre que l'opérateur historique, se sont vues attribuer le certificat de sécurité⁽⁴⁾ indispensable pour leur permettre de faire circuler des trains sur le réseau ferré national. CFTA Cargo, filiale de Connex, a ainsi fait circuler le 13 juin 2005 son premier train⁽⁵⁾. L'ouverture du réseau ferré français est désormais effective.

La transposition du deuxième paquet ferroviaire⁽⁶⁾, adopté le 29 avril 2004 par le Conseil de l'Union, marque une seconde étape. Les autorités françaises se sont engagées à ouvrir, avant le 31 mars 2006, le transport de fret ferroviaire à la concurrence, y compris les services de cabotage, ce qui suppose une modification de la loi d'orientation sur les transports intérieurs. Par ailleurs, une autorité française de sécurité ferroviaire a été créée en avril 2005.

Enfin, les négociations entre les États membres se sont poursuivies sur le projet de troisième paquet ferroviaire déposé par la Commission en mars 2004⁽⁷⁾. Ce projet de troisième paquet ferroviaire porte notamment sur l'ouverture du réseau au service international aux voyageurs⁽⁸⁾.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Michel Boyon* ■ Représentants de l'État: *Jean-Benoît Albertini, Daniel Barnier, Hugues Bied-Charreton, Paul Dubois-Taine, Edouard Vieillefond*, ■ Personnalités qualifiées: *Jean-Claude Berthod, Alain Bonnafous, François Gerbaud, Adrien Zeller* ■ Représentant les salariés: *Carole Devilliers, Joseph Giordano, Marie Sennery, Bernard Sulpis, François Tainturier, Didier Thomas* ■ Commissaire du gouvernement: *Patrick Vieu* ■ Contrôleur d'État: *Alain Briffod* ■ Commissaires aux comptes: *Price Waterhouse Coopers, RSM Salustro Reydel* ■

RFF a renforcé sa gouvernance

Conformément aux orientations du Ministre des Finances de juillet 2004, RFF s'est doté des outils pour améliorer sa gouvernance : comité d'audit et comité de stratégie, qui remplacent le comité financier ; règlement intérieur du conseil d'administration ; outil de reporting.

Les Ministres des Finances, du Budget et des Transports ont fixé en décembre 2004 le cadrage de moyen terme de RFF. L'objectif est de permettre le désendettement de l'établissement. Ainsi, l'établissement doit consacrer sa capacité d'autofinancement à l'amortissement de sa dette. Il peut toutefois conserver les éventuelles économies réalisées sur l'entretien pour financer des investissements de renouvellement. Enfin, conformément aux règles découlant l'article 4 de ses statuts, il est autorisé à contracter de la dette pour financer les projets nouveaux à hauteur des flux attendus du projet.

Dans ce contexte, RFF a poursuivi ses deux missions : gestion et développement du réseau ferré

Dans le prolongement de la mission parlementaire sur « La clarification des relations financières entre le système ferroviaire et ses partenaires publics », RFF et la SNCF ont poursuivi leurs travaux pour faire évoluer la convention de gestion de l'infrastructure : objectivation des gains de productivité, transparence des comptes du GID.

Les deux établissements ont également lancé des travaux pour procéder à la répartition finale de leur patrimoine, compte tenu des divergences d'interprétation des textes. Cette répartition est attendue pour l'automne 2005.

En matière de développement, RFF a poursuivi les projets inscrits au contrat de plan État-Région. La ligne à grande vitesse Est européenne, en construction depuis 2002, devrait être mise en service en 2007.

RFF est actionnaire à parité avec son homologue italien RFI de Lyon-Turin Ferroviaire (LTF), qui est la société en charge du financement et de la maîtrise d'ouvrage des études sur la section internationale de ce projet.

Financement des investissements, maîtrise de la dette et déséquilibre des comptes de l'établissement

RFF est un établissement hors normes, tant par sa structure de passif (27,6 Md€ de dettes financières nettes, en hausse de 459 M€ en 2004) que par l'importance des concours de l'État dans son financement (2,8 Md€ en 2004 hors subvention d'investissement pour les nouveaux projets).

Les deux nouvelles subventions de RFF prévues par la loi de finances 2004 (subvention de désendettement de 800 M€ ; subvention aux investissements de régénération de 675 M€ en crédit de paiements et 900 M€ en autorisation d'engagement) ont été versées pour la première fois cette année. Grâce à ces nouvelles modalités de financement, la capacité d'autofinancement de RFF devient positive à 220 M€ (contre - 615 M€ en 2003).

Le résultat net s'améliore fortement du fait des nouvelles subventions versées par l'État. À périmètre constant, il se dégrade toutefois.

L'excédent brut d'exploitation est en légère diminution (à 687 M€ -1 %), mais le résultat d'exploitation est en amélioration (-214 M€ +3,1 %).

Cela s'explique par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation augmentent de 0,7 % à 3,8 Md€ Les redevances d'utilisation de l'infrastructure ont augmenté de 286 M€ HT (+16%), conformément aux orientations gouvernementales en faveur d'une augmentation pluriannuelle du barème. Parallèlement, la subvention de l'État au titre de la contribution aux charges d'infrastructure se réduit de 275 M€ HT à 1,1 Md€. Il convient de souligner que la SNCF continue à nettoyer le graphique de circulations, en diminuant les réservations de sillons. Ce nettoyage est positif car il est économiquement sain pour l'exploitation et il diminuera à terme la pression en faveur d'investissements superflus sur le réseau. Toutefois, il diminue les recettes de l'établissement (en baisse de 35 M€ par rapport aux prévisions) ;

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 29 avril 2004 : adoption par le Conseil du deuxième paquet ferroviaire communautaire
- mai 2004 : création de l'agence ferroviaire européenne à Lille/Valenciennes
- 5 mai 2004 : signature du mémorandum franco-italien portant sur la liaison ferroviaire Lyon-Turin
- 14 juillet 2004 : proposition par la Commission européenne d'un nouveau règlement financier pour les réseaux de transport trans-européens (RTE)
- juillet 2004 : remise du rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sur les relations financières entre le système ferroviaire et ses partenaires publics
- septembre 2004 : lancement par RFF et la SNCF d'un audit sur l'état du réseau ferré français
- 19 octobre 2004 : pose du premier rail de la LGV Est européenne
- 22 octobre 2004 : délivrance d'un certificat de sécurité à Europorte 2
- décembre 2004 : création de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)
- 29 décembre 2004 : délivrance d'un certificat de sécurité à CFTA Cargo

■ les charges d'exploitation augmentent de 0,5 % à 4,1 Md€. Conformément à l'arbitrage du Gouvernement, la rémunération de la SNCF au titre de son activité de GID est stable en euros courants à 2,6 Md€.

Le résultat financier (-510€) s'améliore du fait de la subvention de désendettement de 800M€. À périmètre constant, ce résultat se dégrade de 40M€ notamment du fait d'une variation de la position de change sur une dette en franc suisse (perte de 65M€). RFF a décidé en 2005 de couvrir la totalité de sa position sur le franc suisse.

Le résultat exceptionnel, qui correspond pour l'essentiel au produit de cessions d'actifs, se maintient à un niveau satisfaisant (74M€) du fait de la poursuite de la politique de cessions des terrains non affectés à l'exploitation ferroviaire.

Au total, le résultat net (- 651M€ contre - 1422M€ en 2003) est en amélioration grâce aux nouvelles subventions versées par l'État. À périmètre constant, il enregistre toutefois une dégradation de 29M€ imputable principalement à de moindres recettes de péages.

Une nette progression des investissements de développement et de renouvellement du réseau

En 2004, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de RFF ont fortement progressé à 2,4Md€ (+12%) et s'inscrivent dans une tendance observée depuis 2000 (1,3Md€ en 2000; 1,6Md€ en 2001; 2,2Md€ en 2002). Parmi ces investissements, les investissements de développement (1,5Md€ +17 %) comprennent la construction de la LGV Est européenne (1Md€) et les opérations sur le réseau classique (434M€). Les opérations de maintien à niveau du réseau atteignent 889M€ (+6 %), dont 770M€ (+6 %) pour le renouvellement et la mise aux normes.

Les ressources de RFF pour financer ses investissements sont sa capacité d'auto-financement (+220M€), des subventions d'investissement dont le montant atteint 2Md€ (compte tenu d'une subvention de 675M€ pour les investissements de renouvellement) et une hausse de sa dette de 440M€ sachant que le

besoin en fonds de roulement a augmenté de 300M€. La dette atteint 27,6Md€ fin 2004.

Le Comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire (CIADT) a arrêté le 18 décembre 2003 un ensemble de décisions pour la programmation des infrastructures ferroviaires. Ces décisions font notamment suite au rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transport remis en février 2003 par l'Inspection générale des Finances et le Conseil général des Ponts et Chaussées au Gouvernement. Outre la confirmation de la réalisation de certaines lignes à grande vitesse (LGV Rhin Rhône, LGV Sud Europe Atlantique, LGV Bretagne Pays de la Loire), il a été décidé entre autres de financer la phase d'études pour certaines lignes nouvelles.





Areva est le leader mondial des solutions pour la production d'énergie nucléaire et le numéro trois mondial de la transmission et la distribution d'électricité. Il est le seul acteur présent sur l'ensemble du cycle nucléaire capable d'apporter des solu-

tions globales à ses clients. Le groupe emploie 70 000 personnes avec une présence industrielle dans près de 40 pays. En 2004, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 11,1 milliards d'euros et son résultat net à 428 millions d'euros.

Les activités d'Areva dans le nucléaire s'articulent autour de trois grands pôles, tous leaders mondiaux sur leur marché: le pôle amont extrait l'uranium, l'enrichit, et fabrique le combustible nucléaire; le pôle réacteurs et services conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires; le pôle aval propose des solutions de gestion et de recyclage des combustibles usés.

Le groupe se prépare à un renouveau du nucléaire; il a par ailleurs lancé un plan de redéploiement du pôle T&D

Depuis une quinzaine d'années, la croissance de la production d'électricité d'origine nucléaire est faible, mais des signes de renouveau se manifestent

La production d'électricité d'origine nucléaire a représenté 16 % de la production totale d'électricité dans le monde en 2004. Elle provient de 445 réacteurs nucléaires, répartis dans 31 pays. La base installée reste principalement européenne (près de 50 % du parc mondial), puis américaine (environ un tiers du parc). Les pays asiatiques (Japon, Corée, Chine), et dans une moindre mesure la CEI, représentent une part plus faible de la base installée mais constituent l'essentiel de son potentiel de croissance à moyen terme. Le poids de l'électronucléaire avait rapidement crû dans les années 1970 et 1980, mais cette forte montée en puissance a

beaucoup ralenti après les accidents de Three Miles Island (1979) et Tchernobyl (1986), dans un contexte de moindre tension des prix de l'énergie. Ainsi, alors qu'environ 400 réacteurs avaient été construits entre 1970 et 1990, moins d'une dizaine l'ont été depuis cette date. La production d'électricité d'origine nucléaire a cependant continué à croître à un rythme de l'ordre de 2 % par an, grâce aux améliorations apportées aux réacteurs existants.

Areva anticipe que la croissance structurelle de la demande mondiale en électricité - 2,5 % par an d'ici 2030 selon l'Agence internationale de l'énergie - bénéficiera à ses activités nucléaires. À long terme, la contribution du nucléaire à la lutte contre le changement climatique devrait constituer un levier de développement efficace. À plus court terme, les tensions géopolitiques et la forte demande en énergie des pays émergents ont contribué à une hausse très importante des prix des énergies fossiles et ont favorisé un regain d'intérêt pour la production électronucléaire dans plusieurs pays.

Fiche d'identité

■ Date de création : 3 septembre 2001	ERAP :	3,21 %
■ Statut juridique : société anonyme à directeur et conseil de surveillance	EDF :	2,42 %
■ Détention du capital au 31 décembre 2004 (droits économiques) :	Framépargne (salariés) :	0,86 %
Commissariat à l'énergie atomique : 78,96 %	Calyon :	0,72 %
État : 5,19 %	Groupe Total :	1,02 %
Caisse des Dépôts et Consignations : 3,59 %	Porteurs de certificats d'investissement :	4,03 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

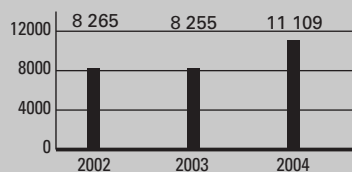
VIII - Ratios

Informations complémentaires

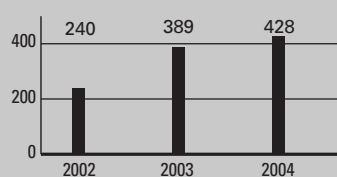
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	5,2	5,2	5,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	88,2	88,2	88,2
Chiffre d'affaires	8 265	8 255	11 109
dont réalisé à l'étranger	5 023	5 226	7 878
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	180	342	613
Résultat financier	587	334	117
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	1 011	839	581
Résultat net - part du groupe	240	389	428
Résultat net - intérêts minoritaires	86	84	118
Résultat net de l'ensemble consolidé	326	473	546
Total des immobilisations nettes	20 149	19 094	15 782
dont écart d'acquisition net	1 537	1 265	1 718
dont immobilisations incorporelles nettes	510	482	608
dont immobilisations financières nettes	4 232	4 791	4 383
Capitaux propres - part du groupe	4 020	4 113	4 241
Intérêts minoritaires	988	959	776
Dividendes versés au cours de l'exercice	220	220	220
dont reçus par l'État	11	11	11
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	15 053	13 992	10 485
Dettes financières nettes	-1 085	-1 236	-689
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 125	636	681
Effectifs en moyenne annuelle	50 147	48 011	70 069
Charges de personnel	2 728	2 504	3 554
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	3,9 %	5,7 %	4,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,4	52,2	50,7
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	6,5 %	9,3 %	10,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
TSDI	216	215	
Portefeuille long terme dédié aux opérations de démantèlement (net)	2 127	2 234	2 281

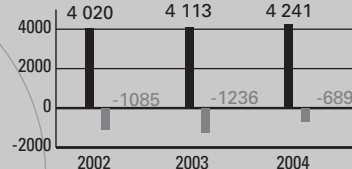
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



En Europe, le parc est relativement récent; son renouvellement et éventuelle extension ne semblent envisageables qu'à partir de la prochaine décennie. La France a néanmoins commencé à préparer l'avenir, en annonçant en 2004 la construction d'un réacteur de troisième génération EPR, prenant ainsi la suite de la Finlande.

En Amérique du Nord, les électriciens ont démarré en 2000 l'allongement de la durée de vie du parc nucléaire, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2015. Cette dynamique pourrait être relayée par la relance du nucléaire, dans le cadre de la politique « Nuclear Power 2010 » de l'administration américaine.

En Asie, la construction de centrales neuves devrait concerner principalement la Chine, mais le Japon qui poursuit également son programme nucléaire (trois centrales en cours de construction et treize projets).

Au total, vingt-cinq réacteurs sont actuellement en construction dans le monde - principalement en Asie - et une soixantaine sont en projet ou envisagés. À ces constructions neuves, s'ajoutent des programmes d'allongement de durée de vie et d'augmentation de puissance de réacteurs existants.

En ce qui concerne les réseaux de transmission et de distribution d'électricité, plusieurs moteurs de croissance devraient soutenir le développement des marchés en volume: l'extension des réseaux dans les pays émergents, leur modernisation en Europe et aux États-Unis, leur interconnexion croissante, la dérégulation des marchés électriques, le développement de la numérisation dans un contexte d'exi-

gences de fiabilité grandissantes. La croissance en valeur des marchés du pôle T&D pourrait toutefois être limitée par une pression sur les prix.

En 2004, Areva a poursuivi le renforcement de ses ressources en uranium et a simplifié la structure de ses passifs nucléaires; EDF a par ailleurs annoncé la construction d'un EPR en France

La hausse du cours de l'uranium s'est poursuivie en 2004 (le prix du minerai a doublé au cours des deux dernières années). Cette évolution semble logique au regard du déséquilibre persistant entre la production d'uranium frais et les besoins des électriciens: les ressources secondaires, qui compensaient depuis 15 ans ce déséquilibre, donnent désormais des signes d'épuisement.

Dans ce contexte, Areva a poursuivi le développement de ses sources d'approvisionnement. L'entreprise a signé en 2004 un accord lui assurant un accès jusqu'à 2013 à des ressources secondaires issues du démantèlement de l'arsenal militaire russe. Elle a lancé un programme d'investissements pour co-exploiter la mine de Cigar Lake au Canada. En cohérence avec sa stratégie de diversification géographique, le groupe a également décidé d'investir dans des projets miniers au Kazakhstan.

Ces efforts sont particulièrement importants: le gisement de Cigar Lake est un des plus riches jamais mis en exploitation, et le Kazakhstan dispose des deuxièmes réserves d'uranium au monde. D'ici à 2010, ces nouvelles mines apporteront au

DIRECTOIRE: Anne Lauvergeon, présidente, Gérald Arbola, Didier Benedetti, Jean-Lucien Lamy, Vincent Maurel ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Frédéric Lemoine ■ Représentants de l'État: Bruno Bézard, Jean-Pierre Lafond, Dominique Maillard, Luc Rousseau ■ Personnalités qualifiées: Euan Baird, Jacques Bouchard, Alain Bugat, Patrick Buffet, Thierry Desmarest, Gaishi Hiraiwa, Daniel Lebègue, Olivier Pagezy ■ Représentants des salariés: Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle ■ Contrôleur d'État: François Muller ■ Commissaires aux comptes: Deloitte, Mazars et Guérard, RSM Salustro Reydel ■

groupe une production supplémentaire de 4 000 tonnes d'uranium par an, soit les deux tiers de la production actuelle d'uranium d'Areva. Le projet de renouvellement de l'outil industriel d'Areva en matière d'enrichissement de l'uranium a franchi une étape importante en 2004, avec l'accord des autorités européennes de la concurrence sur la création d'une entreprise commune entre Areva et son concurrent Urenco en matière de fabrication de centrifugeuses. Cette entreprise commune devrait permettre à Areva d'accéder à la meilleure technologie disponible en matière d'enrichissement de l'uranium, et de construire sa future usine « Georges Besse II ».

En ce qui concerne le pôle Réacteurs et Services, l'année 2004 a été marquée par la décision d'EDF de construire une centrale nucléaire de nouvelle génération EPR, de conception Areva, sur son site de Flamanville. En parallèle, le projet de construction du premier réacteur EPR se poursuit en Finlande: les travaux d'excavation ont commencé en 2004.

Areva a pris la décision de faire certifier l'EPR aux États-Unis, afin de pouvoir répondre à un éventuel redémarrage de la construction de centrales dans ce pays. Il a reçu, début 2005, le soutien de l'électri- cien américain Constellation Energy.

En Chine, où Areva a construit quatre des huit centrales en service, le groupe a obtenu des contrats concernant l'extension des sites existants (« réplique » de réacteurs de deuxième génération). L'enjeu principal porte cependant surtout sur l'appel d'offres pour la fourniture, clé en main, de quatre flots nucléaires de troisième génération. La technologie retenue devrait servir de base au développement du programme nucléaire chinois. Areva a proposé le réacteur EPR dans le cadre de cet appel d'offres.

En matière d'entretien et de modernisation des centrales existantes, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé. En particulier, Areva a livré en 2004, pour la première fois, deux générateurs de vapeur aux États-Unis. Cette livraison est l'aboutissement du premier contrat de fourniture de générateurs de vapeur de remplacement signé sur le marché américain en 2000. Depuis cette date, Areva est devenu leader aux États-Unis en matière de fourniture d'équipements lourds pour la modernisation des centrales.

Dans l'aval du cycle, l'année 2004 a été marquée par l'aboutissement des discussions entre Areva et le CEA visant à simplifier leurs obligations respectives en matière de démantèlement d'installations nucléaires, à travers le débouclage des responsabilités croisées. Ainsi, le CEA a repris l'entière responsabilité du démantèlement du site de Marcoule, libérant Areva de sa quote-part de responsabilité en échange d'une soulte libératoire. Réciproquement, le CEA est totalement déchargé de ses obligations de démantèlement sur le site de la Hague, qu'Areva prendra en charge, en échange d'une soulte libératoire qui doit être versée par le CEA. Ces opérations clarifient les responsabilités respectives, en évitant que le démantèlement d'un même site soit sous la responsabilité simultanée des deux opérateurs, et améliorent la lisibilité des bilans d'Areva et du CEA.

Un plan de redéploiement du pôle T&D a été engagé en 2004

Les performances du pôle T&D, intégré début 2004, ne sont pas satisfaisantes, comme l'illustrent un positionnement géographique peu compétitif et le cash flow négatif de - 45M€ en 2004. Areva a mis en place un nouveau management et lancé un plan d'optimisation visant à économiser 400 millions d'euros par an à l'horizon 2007. Ce plan vise à réduire les coûts d'achats (50 % du chiffre d'affaires), améliorer la productivité, redéployer l'outil industriel vers les régions dans lesquelles la vente de ses produits et services est en croissance (Asie), et rationaliser le portefeuille de produits et services. En 2004, dans le cadre de ce plan, Areva a ainsi lancé le projet d'adaptation de sa base industrielle européenne, inauguré deux sites en Chine et mis en vente certaines activités non stratégiques.

Les résultats 2004 confortent la situation financière très saine du groupe

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 11,1 Mds€ en 2004 contre 8,3 Mds€ en 2003. Cette progression de 35 % résulte principalement de l'acquisition de l'activité Transmission & Distribution (T&D). À données comparables (périmètre et taux de change constants), la progression

L'ANNÉE 2004

- 9 janvier 2004: Areva signe l'accord définitif d'acquisition de la division Transmission & Distribution (T&D) d'Alstom. Cette opération est entièrement financée sur les fonds propres d'Areva; elle permet au groupe de renforcer son positionnement stratégique dans les métiers de l'énergie et d'élargir son offre
- 28 février 2004: première livraison de générateurs de vapeur aux États-Unis, dans le cadre d'un contrat de modernisation de centrale
- 28 avril 2004: accord avec Kazatomprom visant à développer la production d'uranium au Kazakhstan
- 17 mars 2004: signature entre Finmeccanica, Areva et France Télécom d'un nouveau pacte d'actionnaires prévoyant la poursuite d'une gouvernance paritaire franco-italienne de STMicroelectronics
- 21 octobre 2004: décision d'EDF de construire un réacteur de troisième génération EPR sur son site de Flamanville
- 11 juin 2004: signature d'accords sur l'assistance à la réalisation des nouvelles tranches des centrales de Ling Ao et Qinshan (réacteurs de deuxième génération)
- 6 octobre 2004: arrivée à l'usine Cogema de la Hague de 140 kilogrammes de plutonium d'origine militaire américain, destiné être recyclé dans le cadre d'un programme pilote (programme « Mix for peace »)
- 26 novembre 2004: cession de la société Gemma, filiale de la BU mécanique, dans le cadre du recentrage d'Areva sur ses cœurs de métier
- 21 décembre 2004: début de la construction de la mine de Cigar Lake, au Canada

s'élève à 4 %. La part des activités nucléaires s'établit à 59 % du chiffre d'affaires 2004 avec 23 % réalisé dans le pôle Amont, 19 % dans le pôle Réacteurs et Services et 18 % dans le pôle Aval. Le pôle T&D représente 29 % du chiffre d'affaires, et le pôle Connectique 12 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel s'élève à 613M€. Sa forte croissance (+ 79 % par rapport à 2003) est due au redressement réussi du pôle Connectique et à une bonne performance des activités nucléaires dont la marge opérationnelle s'élève à 8,8 % du chiffre d'affaires, en hausse de plus d'un point par rapport à 2003. La marge opérationnelle du pôle T&D est en revanche faible, mais sa dégradation avant restructurations a été enrayée.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel diminuent fortement (163M€ en 2004, contre 469M€ en 2003), l'évolution s'expliquant par de moindres plus-values de cessions en 2004. La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 131M€, augmentant ainsi de plus de 100M€ par rapport à l'année précédente grâce à l'amélioration des résultats d'Eramet et ST Microelectronics.

Le résultat net part du groupe s'établit à 428 millions d'euros en hausse de 10 % par rapport à 2003, principalement du fait de la bonne performance opérationnelle et de la non prise en compte dans le compte de résultat des charges de restructuration de T&D (réincorporé dans le goodwill d'acquisition - pour un montant de 128M€).

Le flux de trésorerie opérationnelle dégagée par le groupe s'élève à 763 millions d'euros (940 millions d'euros en 2003). Il provient principalement des activités nucléaires, qui ont dégagé un flux de trésorerie opérationnelle de 803 millions d'euros, dont 149 millions d'euros liés à une amélioration du besoin en fonds de roulement.

Une situation financière très saine

Les capitaux propres, part du groupe, s'élèvent à 4,2Mds€ au 31 décembre 2004. Les dépenses de démantèlement des installations nucléaires et de reprise et conditionnement des déchets s'échelonnent entre 2005 et 2060 en fonction des dates d'arrêt des installations. Ces obligations de fin de cycle sont provisionnées au passif du bilan d'Areva, pour un montant

non actualisé de 8,3 milliards d'euros, dont 3,9 milliards sont à la charge du groupe, le solde incombant essentiellement à EDF. Pour faire face à ces obligations, Areva a constitué un portefeuille d'actifs de couverture, qui s'élevait fin 2004 à 2,3 Mds€. Ce chiffre est à mettre au regard du montant actualisé des passifs incombant au groupe, qui - actualisés à un taux nominal de 5 % par an - s'élève également à 2,3 Mds€.

Le groupe dispose d'une trésorerie nette de 689 millions d'euros fin 2004 contre 1,2 milliards fin 2003, en raison principalement du décaissement du prix d'acquisition de T&D, qui s'élève à 913 millions d'euros nets.

En 2005, Areva devra conforter sa position de leader dans le nucléaire et poursuivre le redéploiement des activités T&D

La stratégie d'Areva est de conforter sa position de numéro un mondial dans le nucléaire, dans l'ensemble de ses métiers :

- dans l'amont, il doit réussir un important programme d'investissements, qui vise à renforcer ses ressources minières et assurer le remplacement de ses installations industrielles d'enrichissement de l'uranium en lançant la construction de l'usine Georges Besse II;

- dans le domaine des réacteurs et services, le groupe doit renforcer sa position de premier constructeur mondial de réacteurs, en gérant avec succès l'avancement des projets d'EPR français et finlandais, en obtenant des succès commerciaux en Chine, et en réussissant la certification du réacteur EPR aux États-Unis;
- dans l'aval, il doit conforter sa position dans le traitement et recyclage des combustibles usés, en valorisant son avance technologique, et développer son offre de produits et de services en matière de gestion de combustibles usés.

Il peut s'appuyer pour cela sur un carnet de commandes important, qui s'établit à environ 20 milliards d'euros fin 2004.

Par ailleurs, Areva a engagé à l'été 2005 la cession de cette activité connectique représentant un chiffre d'affaire de 1,3mds€ et 11 900 employés.

Enfin, Areva doit restaurer les performan-

ces du pôle T&D et le redéployer sur les marchés qui présentent les meilleures perspectives de croissance. En 2005, les charges de restructurations liées au plan d'optimisation lancé en 2004 devraient d'ailleurs peser sur les résultats du groupe. Ce plan vise à amener en trois ans la rentabilité de T&D au niveau des meilleurs du secteur, en réduisant les coûts de production, en revoyant le portefeuille d'activité, et en redéployant l'outil industriel depuis les zones en faible croissance où le pôle est aujourd'hui majoritairement présent (Europe), vers les zones en forte croissance où sa part de marché est inférieure à son niveau mondial (Asie).



CHARBONNAGES DE FRANCE

Le groupe Charbonnages de France (CdF¹) est constitué depuis le 1^{er} mars 2004 d'un établissement public à caractère industriel et commercial unique, CDF, qui a repris l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères de Bassin dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding: FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations des filiales du Nord-Pas de Calais ainsi que de biens immobiliers de bureaux, et SOFIREM en charge de la réindustrialisation des régions minières. Suite à l'arrêt des activités extractives en 2004, les missions du groupe CdF portent désormais sur la réhabilitation des sites, l'aide à la réindustrialisation des bassins, la gestion de l'adaptation des effectifs et la préparation de « l'après mines ».

2004 : CDF poursuit les cessions d'actifs, adapte ses structures et prépare l'après mines

La loi du 3 février 2004 a fixé les missions de CDF et permis une évolution importante de la structure du groupe.

La structure du groupe CdF a substantiellement évolué au 1^{er} mars 2004, consécutivement à la promulgation de la loi du 3 février 2004 avec la reprise par l'établissement public à caractère industriel et commercial CDF des activités, biens, droits et obligations des HBL et HBCM, qui ont été dissoutes le 29 février 2004. CDF a désormais pour mission de réaliser les travaux de remise en état des sites d'ici 2007, de respecter les engagements pris envers le personnel (gestion de l'adaptation des effectifs) et les régions (réindustrialisation des régions minières) ainsi que préparer le transfert des biens, droits et obligations à des structures idoines après sa disparition, prévue au plus tard 4 ans après la fin de l'exploitation de la dernière mine.

Le groupe Charbonnages de France (CdF¹) est constitué depuis le 1^{er} mars 2004 d'un établissement public à caractère industriel et commercial unique, CDF, qui a repris l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères de Bassin

dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding: FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations des filiales du Nord-Pas de Calais ainsi que de biens immobiliers de bureaux, et SOFIREM en charge de la réindustrialisation des régions minières. Suite à l'arrêt des activités extractives en 2004, les missions du groupe CdF portent désormais sur la réhabilitation des sites, l'aide à la réindustrialisation des bassins, la gestion de l'adaptation des effectifs et la préparation de « l'après mines ».

Le groupe CdF a poursuivi en 2004 une politique active de cessions

La cession de la cokerie de Carling (Moselle) à la société allemande Rogesa a été réalisée le 1^{er} avril 2004, ce qui a conduit CdF à sortir du GIE Centre de Pyrolyse de Marienau, qui réalisait des opérations de recherche-développement au profit de la cokerie.

Après accord de la Commission des Participations et des Transferts, CdF a cédé le 13 septembre 2004 35 % supplémentaires du capital de LA SNET, filiale de production et de vente d'électricité, à Endesa, premier électricien espagnol, qui en est devenu l'actionnaire majoritaire avec 65 %. CdF détient encore 16,25 %, dont le processus de cession est en cours. CdF a également mené à bien les cessions d'autres actifs industriels (cession du Réseau électrique de Haute Tension de Lorraine à RTE le 1^{er} juillet 2004) et immobiliers.

Enfin, la société FINORPA, filiale de reconversion industrielle opérant dans les zones minières du Nord de la France a été cédée le 13 mai 2005 pour 73,3M€ à la région Nord-Pas de Calais en partenariat avec des acteurs publics et privés.

Réhabilitation des sites, aides à la réindustrialisation des bassins, gestion de l'adaptation des effectifs et préparation de « l'après mines » constituent les grandes missions du groupe

Au cours de l'année 2004, marquée par l'arrêt du dernier chantier d'extraction minière le 23 avril 2004 au siège de La Houve en Lorraine, l'activité de CdF en matière de réhabilitation des sites miniers a été soutenue: le groupe a mené de nombreux travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de ses sites arrêtés pour mener à bien les procédures d'arrêt des travaux miniers et de renonciation à concession.

Les effectifs employés effectivement par le groupe, qui étaient de 4 933 agents à fin 2003, sont passés à 2 055 à fin 2004 en raison des mesures d'âge, dont les critères d'éligibilité ont été ouverts, et de la réduction du périmètre du groupe. CdF a entrepris des travaux préparatoires avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), à qui les pouvoirs publics ont décidé de transférer après la disparition de CdF certaines des tâches opérationnelles que le code minier confie à l'État sur les anciennes concessions minières.

Une stabilisation de la dette et une amélioration des résultats

La modification des structures juridiques, la création de l'ANGDM², l'arrêt des activités extractives, la cession des activités industrielles et la dissolution programmée du groupe ont conduit CdF à clôturer ses comptes au 31 décembre 2004 selon le principe comptable de dissolution. Ce changement de méthode, qui conduit d'une part à comptabiliser les actifs et passifs à leur valeur liquidative et d'autre part à provisionner les charges et produits courants des exercices 2005 à 2007, a princi-

Fiche d'identité

■ Depuis le 1^{er} mars 2004, le groupe Charbonnages de France (CdF) est constitué d'un unique établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) résultant de la reprise par l'EPIC CDF (organe de direction, de coordination et de contrôle du groupe) de l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères du bassin de Lorraine

(HBL) et Houillères de bassin Centre-Midi (HBCM) qui ont été dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding: FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations de différentes sociétés du Nord-Pas-de-Calais ainsi que de biens immobiliers de bureaux; et SOFIREM, en charge de la réindustrialisation des régions minières.

1) En l'absence de lien capitalistique entre les trois EPIC, l'établissement de comptes « consolidés » (comptes combinés au sens du Comité de la Réglementation Comptable) est justifié du fait du mode de fonctionnement centralisé de ces organismes autour de l'EPIC CdF qui est chargé des orientations stratégiques, de l'animation, du contrôle et du financement de l'ensemble.

2) En application de la loi du 3 février 2004 et du décret du 23 décembre 2004, l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), établissement public administratif, s'est substituée à compter du 1^{er} janvier 2005 à l'Association Nationale de Gestion des Retraites (ANGR), mise en liquidation, pour gérer les engagements sociaux du groupe.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

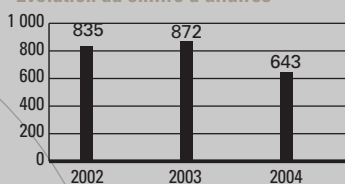
VII - Données sociales

VIII - Ratios

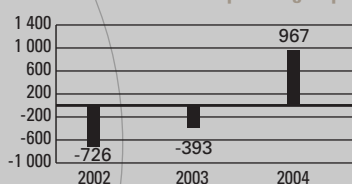
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	835	872	643
dont réalisé à l'étranger	103	109	52
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	- 455	- 143	1 480
Résultat financier	- 224	- 226	- 793
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	- 693	- 629	- 690
Résultat net - part du groupe	- 726	- 393	967
Résultat net - intérêts minoritaires	32	29	37
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 694	- 364	1 004
Total des immobilisations nettes	1 059	938	428
dont écart d'acquisition net	26	23	4
dont immobilisations incorporelles nettes	2	3	0
dont immobilisations financières nettes	464	450	413
Capitaux propres - part du groupe	-8 597	-8 945	-6 575
Intérêts minoritaires	588	597	4
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	3 637	3 350	2 143
Dettes financières nettes	5 086	5 483	4 934
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 084	3 648	3 250
Effectifs en moyenne annuelle	6 367	5 186	4 135
Charges de personnel	551	513	406
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0	0	156,1 %
Charges de personnel / Effectifs moyens (en milliers €)	86,5	98,9	98,2
Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes / Fonds propres	0	0	0

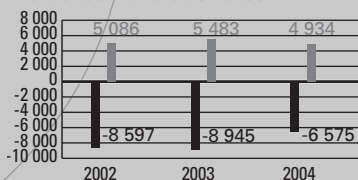
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'année écoulée

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 (3 mars 2004, 31 mars 2004, 2 juin 2004, 14 septembre 2004, 21 octobre 2004, 15 décembre 2004).

Le premier semestre 2004 a été marqué par la fin de l'extraction charbonnière en France, avec l'arrêt de l'exploitation du siège lorrain de la Houve le 23 avril 2004.

Le groupe CdF a procédé à plusieurs cessions de filiales et de participations au cours de l'exercice 2004 et du premier semestre 2005 :

- à la suite d'un protocole d'accord signé par CdF et la société allemande Rogesa en janvier 2004, la cession de la cokerie de Carling (Moselle) est effective depuis le 1^{er} avril 2004;
- le 13 septembre 2004, CdF a cédé 35 % supplémentaires du capital de LA SNET à Endesa, qui en est devenu l'actionnaire majoritaire avec 65 % du capital détenu;
- la région Nord-Pas de Calais, en partenariat avec des opérateurs publics et privés, a acquis, le 13 mai 2005, FINORPA, filiale de conversion industrielle du groupe CdF dans cette région.

palement eu un impact positif (+ 650M€) sur le compte de résultat, en raison d'importantes reprises nettes de provisions, ainsi que sur les capitaux propres.

Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à -6 575M€ au 31 décembre 2004 et s'améliorent par rapport à l'exercice précédent (-8 945 au 31 décembre 2003) grâce notamment à la dotation en capital de 1 408M€ et au résultat net (part du groupe) qui s'élève à 967M€ sur l'exercice (contre -393M€ à fin 2003). Les provisions pour risques et charges sont en baisse (passant de -3 350M€ fin 2003 à -2 143M€ fin 2004). La dette financière brute totale du groupe diminue sensiblement au cours de l'exercice et s'élève à 5 414M€ (contre 5 613M€ à fin 2003) sous l'effet notamment des dotations en capital versées par l'État (1 408M€ en 2004). Ainsi, CdF n'a plus émis d'emprunt obligataire depuis 2002 et couvre désormais ses besoins par des ressources à court terme, moins onéreuses et permettant de réduire l'échéance moyenne de la dette. Le taux moyen des dettes financières sur 2004 s'élève à 4,9 % l'an. L'État a versé en janvier 2005 une dotation en capital de 940M€ afin de contribuer à stabiliser l'endettement du groupe.

La baisse du chiffre d'affaires de l'année (642,6M€ à fin 2004 contre 872,5M€ à fin 2003) est principalement liée à la cession de la cokerie de Carling, à l'arrêt de la production de La Houve et à la sortie du périmètre de consolidation de LA SNET au 31 août 2004.

En dehors de l'impact du changement de convention comptable, le résultat net de l'exercice de l'ensemble consolidé s'est amélioré en 2004 d'environ 700M€ par rapport à 2003, sous l'effet d'une progression du résultat d'exploitation due essentiellement à la réduction des pertes de l'activité « houille » et à des reprises de provisions en matière de sites arrêtés, du résultat financier en raison d'une diminution de la charge d'intérêts liée à la dotation de l'État et du résultat exceptionnel qui enregistre les produits des cessions réalisées sur l'exercice. À compter du 1^{er} janvier 2005, l'essentiel des engagements hors bilan du groupe est désormais principalement constitué par des garanties de passifs dans le cadre de cessions de participations, les engagements pris en matière de retraite à l'égard du personnel retraité ou en activité (7,1Mds€ au 31 décembre 2004) ayant été repris par l'ANGDM depuis cette date.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Philippe de Ladoucette* ■ Représentants de l'État: *Isabelle Eynaud-Chevalier, Philippe Pronost, Marie-Caroline Thery, Marie-Solange Tissier, Nicolas Ragache* ■ Personnalités qualifiées: *Pierre Chassigneux, Edmond Pachura, Jean-François Rocchi, André Sainjon, Claude Trink, Guy Vattier*. ■ Représentant des salariés: *Fabien Bado, Jean-Paul Boyer, Denis Engel, Jean-Marc Franck, Jean-François Hochard, Raffaël Margherita* ■ Commissaire du gouvernement: *Sophie Galey-Leruste* ■ Contrôleur d'État: *Michel Auge* ■ Commissaires aux comptes: *Price Waterhouse Coopers, RMS Salustro Reydel* ■



Dans un contexte de poursuite de l'ouverture du marché à la concurrence avec l'éligibilité de l'ensemble des professionnels à partir du 1^{er} juillet 2004, l'année 2004 et le début de l'année 2005 ont été marqués pour le groupe EDF par :

- l'adoption de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, qui a défini les principes de la réforme du financement des retraites et a prévu la transformation d'EDF en société anonyme dont le capital peut être ouvert sous réserve que l'État en conserve plus de 70 % ;
- la poursuite du recentrage du groupe sur l'Europe et la résolution du dossier italien permettant à EDF de stabiliser sa présence en Italie au sein du capital d'Edison.

La loi du 9 août 2004 a marqué une étape déterminante de la vie de l'entreprise. Elle a en premier lieu prévu la transformation d'EDF en société commerciale, qui n'est plus soumise au principe de spécialité et dont le capital peut être ouvert. Cette transformation est devenue effective le 20 novembre 2004, jour de l'entrée en vigueur du décret fixant les statuts initiaux de la nouvelle société anonyme. Aux termes de cette loi, l'État doit détenir plus de 70 % du capital de la société EDF.

Cette loi a également prévu la réforme du financement des retraites de la branche des industries électriques et gazières. L'ensemble des mesures d'application nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme ont ensuite été prises et ont permis de réduire considérablement le poids des engagements de retraites qu'EDF est obligée de provisionner dans ses comptes consolidés établis selon les normes comptables IFRS à partir de 2005. Au 30 juin 2005, la Caisse nationale des IEG assure effectivement le recouvrement des cotisations (y compris la contribution tarifaire) et verse les prestations de retraites aux ayants droit.

Enfin, la loi a permis la transposition en droit national des directives européennes adoptées en juin 2003. En particulier, la loi a prévu la séparation juridique du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) qui deviendra une filiale à 100 % d'EDF après réalisation de l'apport partiel des actifs concernés. La filialisation sera effective le 1^{er} septembre 2005 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier sur le plan comptable.

Le groupe EDF a enregistré en 2004 de nouvelles provisions à l'international et poursuit sa stratégie de recentrage

Une nouvelle dépréciation de 1,9Md€ dont 1Md€ au titre des filiales sud-américaines du groupe, a été passée dans les comptes 2004 sur les actifs internationaux. L'effort de restructuration des principales filiales a été poursuivi, notamment concernant EnBW et Edison.

EDF poursuit par ailleurs sa stratégie de recentrage sur les quatre pays cibles en Europe : France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie.

Fiche d'identité

■ La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Électricité de France a ainsi été transformé en société anonyme

le 20 novembre 2004 suite à la publication des statuts initiaux fixés par décret.
■ En 2004, le groupe EDF a consolidé dans ses comptes 75 sociétés filiales ou participations. Il intervient comme investisseur dans 22 pays et comme prestataire de services et de

consultance dans 35 pays et compte 161 310 salariés
■ La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 125GW, dont 101GW pour la maison mère en France, qui comprend elle-même 63GW de capacités nucléaires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

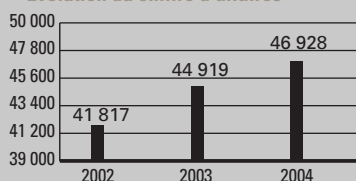
VIII - Ratios

Informations complémentaires

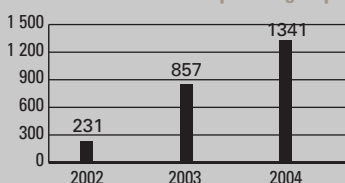
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
	Proforma		
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	41 817	44 919	46 928
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>13 578</i>	<i>16 522</i>	<i>18 233</i>
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	5 147	6 833	5 648
Résultat financier	-3 467	-3 513	-2 185
Flux de trésorerie nets générés par l'activité	9 298	6 696	7 746
Résultat net - part du groupe	231	857	1 341
Résultat net - intérêts minoritaires	-65	78	-14
Résultat net de l'ensemble consolidé	166	935	1 327
Total des immobilisations nettes	119 690	114 991	113 393
<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>6 748</i>	<i>5 659</i>	<i>5 024</i>
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>1 022</i>	<i>859</i>	<i>1 181</i>
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>9 736</i>	<i>9 461</i>	<i>9 781</i>
Capitaux propres - part du groupe	19 286	18 924	17 567
Intérêts minoritaires	943	915	893
Dividendes versés au cours de l'exercice	315	208	321
<i>dont reçus par l'État</i>	<i>315</i>	<i>208</i>	<i>321</i>
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	53 386	52 248	53 983
Dettes financières nettes	26 863	24 009	19 668
Dettes financières brutes à plus d'un an	21 298	19 714	20 922
Effectifs en moyenne annuelle	168 637	163 694	156 152
Charges de personnel	9 218	9 509	9 596
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,4 %	2,1 %	2,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,6	58,1	61,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	0,8 %	4,7 %	7,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	132,8 %	121,0 %	106,5 %
Immobilisations mises en concession	59 807	61 202	63 060
Droits des concédants compte spécifique des concessions - passif	20 822	19 743	20 146

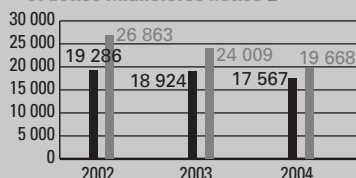
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



S'agissant du marché italien, l'entreprise a conclu le 12 mai 2005 un accord de partenariat avec la régie municipale AEM Milan en vue de la prise de contrôle conjointe d'Edison; cet accord, décrit dans l'encadré ci-après, a été approuvé par la Commission européenne le 12 août 2005. Suite à l'adoption par le parlement italien d'une nouvelle loi le 14 juillet 2005, EDF dispose à nouveau de l'intégralité de ses droits de vote dans Edison. EDF a par ailleurs conclu le 30 mai dernier avec Enel un projet d'accord industriel, prévoyant notamment la participation d'ENEL à hauteur de 12,5 % dans la tête de série EPR.

EDF a mis en place une démarche d'amélioration du pilotage financier et de la gouvernance.

La définition des orientations stratégiques et les principaux projets font l'objet d'un examen détaillé par les organes sociaux. Le nouveau règlement intérieur du conseil d'administration, adopté à l'occasion du changement de statut s'est traduit par un renforcement des règles concernant la consultation du conseil sur les principales décisions de l'entreprise, notamment en matière de croissance externe.

L'APE a également encouragé les efforts réalisés par EDF pour renforcer la qualité de son information financière et comptable, en particulier s'agissant de ses engagements internationaux.

En 2004, le groupe EDF a poursuivi une phase de recentrage stratégique. Le groupe EDF est confronté à des problématiques de nature différente d'une part sur ses activités historiques en France, qui restent majoritaires et constituent le cœur du groupe EDF et de son savoir-faire mais qui doivent faire face à l'ouverture progressive à la concurrence, et d'autre part sur les activités développées à l'international. En France, EDF a pro-

duit 493 TWh en 2004 (à comparer à la production totale de 547 TWh en France), dont 87 % d'origine nucléaire, 9 % hydroélectrique et 4 % de thermique à flamme. EDF a limité ses pertes de parts de marché puisqu'à fin 2004, elle conservait 87 % de part de marché sur les clients éligibles, c'est-à-dire l'ensemble des professionnels depuis le 1^{er} juillet 2004. On peut noter également que le taux de disponibilité du parc nucléaire s'est maintenu à un niveau élevé en 2004 à 82,8 %.

Au Royaume-Uni, EDF Energy a poursuivi le travail d'intégration des différentes activités acquises par croissance externe entre 1999 et 2002. Le rassemblement des salariés issus d'entreprises distinctes en un seul groupe intégré a nécessité un profond changement en termes de gestion et de culture.

EDF Energy a dégagé une rentabilité en hausse par rapport à 2003 (306M€ de résultat net pour un chiffre d'affaire contributif de 6Md€).

En Allemagne, afin de retrouver la flexibilité financière nécessaire à son développement et à la préparation du renouvellement partiel de son parc de production, EnBW a poursuivi la mise en œuvre de son programme de restructuration et de réduction des coûts.

Ce programme prévoit tout d'abord un recentrage de la société sur son cœur de métier qui s'est traduit par des opérations de désinvestissement importantes, dont la cession en 2004 de sa participation dans l'opérateur espagnol Hirdocantabrico. EnBW a également poursuivi le programme de réduction des coûts, dénommé « Top Fit ». Ce programme a pour objectif de dégager des économies d'environ un milliard d'euros entre 2003 et 2006. Selon EnBW, à la fin 2004, Top Fit est en avance sur les objectifs définis par le programme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Pierre Gadonneix ■ Représentants de l'État : André Aurengo, Bruno Bézard, Yannick d'Escatha, Pierre-Mathieu Duhamel, François Jacq, Jean-Pierre Lafon ■ Personnalités qualifiées : Frank Dangeard, Daniel Foundoulis, Claude Moreau, Henri Proglia, Louis Schweitzer ■ Représentants des salariés : Jackie Chorin, Laurence Drouhin-Hoeffling, Alexandre Grillat, Catherine Nédelec, Philippe Pesteil, Marie-Catherine Polo ■ Contrôleur d'État : Bruno Rossi ■ Commissaires aux comptes (depuis le 6 juin 2005) : Deloitte Touche Tohmatsu audit, KPMG ■

L'ensemble des actions entreprises a permis d'améliorer significativement la performance et la structure financière d'EnBW, en particulier avec une réduction de la dette financière nette de 47 % à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

S'agissant de l'Italie, EDF a dû constituer dans ses comptes annuels 2004 une nouvelle provision de 395M€ au titre des engagements conclus, avec ses co-actionnaires dans IEB, holding de contrôle de Edison, portant à 1,3Md€ le montant total des provisions.

Le marché énergétique italien connaît une croissance rapide et la société Edison, qui est le deuxième électricien du pays derrière Enel, a poursuivi avec succès son plan de recentrage sur son cœur de métier et de désendettement et a dégagé un résultat net de 132M€ en 2004. Le résultat net est cependant en diminution par rapport à 2003 (339 millions), exercice au cours duquel Edison avait bénéficié d'éléments exceptionnels non récurrents pour un montant net de 320 millions d'euros.

Les filiales brésiliennes et argentines du groupe continuent d'être confrontées à des difficultés de liquidité et de rentabilité qui nécessitent la mise en œuvre de mesures urgentes de redressement, impliquant, outre l'amélioration de leurs performances opérationnelles, des renégociations tarifaires avec les autorités publiques et la restructuration de leur dette financière.

Dans le cadre de sa politique de recentrage stratégique sur l'Europe, EDF cédé en mars 2005 sa participation dans le distributeur régional argentin EDEMSA au profit d'un groupe d'investisseurs locaux. EDF a par ailleurs conclu avec le fonds argentin Dolphin le 10 juin 2005 un contrat en vue de la cession du contrôle de sa filiale argentine EDENOR. Cette cession a été autorisée par décret le 26 août 2005. EDF devrait rester actionnaire d'Edenor à hauteur de 25 %.

Le 17 mai 2005, la filiale brésilienne d'EDF, Light, a conclu un accord avec ses banques créancières prévoyant notamment un rééchelonnement de la dette en défaut (environ 550 millions de dollars US). Le 28 juin 2005, la banque publique brésilienne BNDES a approuvé un apport de fonds d'environ 727 millions de reals, la BNDES se réservant, sous certaines conditions, la possibilité de convertir jusqu'à 50 % de ce

prêt à taux d'intérêt bonifié sous forme de capital. Ces accords devraient consolider la situation financière de Light et permettre la recherche de partenaires stratégiques avec lesquels réorganiser la structure actionnariale de Light.

Une structure financière et une rentabilité qui amorcent une amélioration

En 2004, le résultat net part du groupe s'établit à +1341M€, en hausse de 56 % par rapport à 2003 mais le potentiel d'amélioration reste considérable, l'objectif du groupe étant d'atteindre très rapidement un ratio de résultat net sur chiffre d'affaires dépassant 6 %. L'EBITDA du groupe s'établit à 12,1Md€, en hausse de 1,1Md€, pour un chiffre d'affaires de 46,9Md€, qui progresse de 2Md€ (+4,5%).

Les comptes 2004 sont à nouveau marqués par des dépréciations importantes liées aux activités internationales (-1,9Md€) qui, comme en 2003, concernent essentiellement l'Amérique latine et l'Italie. Ainsi le résultat net contributif de la maison mère est de 1,8Md€ alors que les filiales contribuent négativement à hauteur de -0,5Md€.

En France, les charges d'exploitation progressent au même rythme que le chiffre d'affaires, conduisant à une marge d'EBITDA stable de 27,4 % et légèrement supérieure à la moyenne du groupe (25,8 %).

La structure financière doit désormais être appréciée en fonction des normes comptables internationales IAS/IFRS, dont l'application est obligatoire dès 2005 pour les sociétés cotées. Après prise en compte des engagements de retraites et des autres avantages sociaux dans les comptes proforma IAS/IFRS, les capitaux propres sont réduits à 8,4Md€ au 31 décembre 2004.

La dette financière est pour sa part en forte réduction pour la deuxième année consécutive (-4Md€) grâce à la maîtrise des investissements et plus particulièrement à l'arrêt de la croissance externe. La maîtrise des investissements de croissance externe permet au groupe de dégager un flux de trésorerie très élevé (5Md€ hors exceptionnels) facilitant le désendettement financier.

Au total, la structure financière du groupe EDF est restée significativement affectée

par le poids d'engagements internationaux antérieurs insuffisamment maîtrisés, mais la dynamique de génération de trésorerie permet d'envisager un redressement rapide.

Le dividende versé à l'État au titre de l'exercice 2004 est de 374M€, en hausse légère par rapport à 2003 mais reste à un niveau modéré par rapport à la pratique du marché dans le secteur énergétique. Il ne représente que 28 % du résultat net part du groupe; ce taux de distribution, qui a été fixé en tenant compte de la faiblesse relative du niveau des capitaux propres pourrait augmenter dans les prochains exercices.

On notera enfin que le RTE a dégagé en 2004 un bénéfice net de 347M€ en ligne avec l'exercice 2003 (hors impact de la décision de la Commission européenne sur le RAG).

La préparation de l'application des normes internationales

Le groupe EDF a procédé sur les exercices 2002-2003 à plusieurs changements comptables l'ayant conduit à appliquer dans ses comptes au 31 décembre 2003 l'ensemble des méthodes préférentielles prévues par la réglementation comptable française et permettant de se rapprocher des normes internationales, à l'exception de la comptabilisation des avantages du personnel dans l'attente de la réforme du financement des retraites. Au 31 décembre 2003, les principales divergences avec les normes internationales IAS/IFRS concernaient donc le traitement comptable des avantages du personnel (IAS 19) et des instruments financiers (IAS 32-39).

EDF a présenté, avec ses comptes 2004, une information financière détaillant en particulier l'impact de l'application des IFRS sur le bilan au 31 décembre 2004. Les principaux changements concernent les avantages du personnel (impact de -8,4Md€ sur les capitaux propres par rapport au bilan consolidé au 31 décembre 2004 en normes françaises), l'absence d'amortissement systématique des écarts d'acquisition qui font l'objet de dépréciation en norme IFRS. Il restera à s'assurer de la compatibilité des traitements retenus par EDF pour les concessions de distribution publique avec les normes IFRS, lorsque l'interprétation de l'IFRIC sera connue vers la fin 2005 et des conséquen-

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

L'économie de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières est décrite dans la première partie du rapport État actionnaire 2004, qui comporte également un encadré spécifique sur la réforme du financement des retraites du secteur des IEG.

L'ouverture du marché :

Les secondes directives européennes relatives aux marchés de l'électricité et du gaz et abrogeant respectivement les directives de 1996 et 1998, ont été définitivement adoptées le 26 juin 2003. Les éléments dont la transposition en droit français nécessitait une disposition législative, ont été intégrés dans la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

Elles conduisent en particulier à une ouverture à la concurrence effective pour l'ensemble des professionnels depuis le 1^{er} juillet 2004 (en vertu du décret 2004-597 du 23 juin 2004 pour l'électricité) et pour les particuliers en juillet 2007. Ces deux échéances représentent un défi important pour EDF, à la fois en termes techniques et commerciaux. EDF s'est ainsi activement préparée à l'échéance du 1^{er} juillet 2004, qui représente un changement d'échelle considérable puisque le nombre de sites éligibles est passé à cette date d'environ 3200 à 3,6 millions (le nombre de clients éligibles passe quant à lui d'environ 1000 à 2,3 millions). En volume, le marché français est ainsi ouvert à 70 % au 1^{er} juillet 2004.

La loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

Cette loi d'orientation fixe les objectifs de politique énergétique française pour les trente prochaines années. Elle prévoit notamment la construction d'un réacteur de troisième génération EPR (que EDF a par ailleurs décidé de construire sur le site de Flamanville). Parmi les mesures pratiques de maîtrise de la demande, elle prévoit en particulier la mise en place d'un marché de certificats d'économie d'énergie.

ACCORDS ENTRE EDF ET AEM MILAN RELATIFS A LA PRISE DE CONTRÔLE CONJOINTE D'EDISON

Le 12 mai 2005, EDF et AEM Milan ont signé des accords relatifs à la prise de contrôle conjointe d'Edison. À cet effet, une société holding commune, Transalpina di Energia S.p.A. (« TdE »), contrôlée à 50 % par chacun des partenaires, a été constituée. AEM Milan exercera son co-contrôle sur TdE au travers d'une holding, Delmi, au capital de laquelle elle souhaite associer d'autres régions municipales italiennes et des institutions financières, étant entendu que AEM Milan doit conserver la majorité des droits de vote dans Delmi.

Après cession des actions Edison détenues par IEB à TdE et lancement d'une OPA par TdE sur Edison, TdE devrait détenir entre 51 % au moins et 60 % au plus du capital et des droits de vote d'Edison et EDF devrait détenir, directement et indirectement, 50 % du capital et des droits de vote d'Edison sur une base totalement diluée. Edison devrait continuer d'être cotée à la bourse de Milan.

Sur cette base, l'opération globale de montée au capital d'Edison par EDF se traduirait par un accroissement estimé de la dette financière nette du Groupe supérieur à 7 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Un peu moins de la moitié de cet accroissement serait due à la consolidation de la dette nette de TdE et du groupe Edison dans les comptes consolidés du Groupe (en cas d'intégration proportionnelle à 50 %), le solde étant lié au financement de l'opération globale de montée au capital d'Edison par EDF.

Dans sa décision du 12 août 2005, la Commission européenne a autorisé l'acquisition d'Edison.

ces de la première application de la norme sur les instruments financiers, EDF ayant opté pour une première application sur l'exercice 2005.

Les engagements hors bilan ont légèrement diminué en 2004

Les engagements donnés hors bilan autres que financiers se situent à 19,6Md€ fin 2004, soit un niveau stable par rapport à fin 2003 (19,1Md€). Au 31 décembre 2003, les engagements hors bilan financiers à recevoir s'élèvent à 15,7Md€ et ceux à livrer à 15,3Md€.

Une vigilance accrue a été développée concernant les engagements hors-bilan par l'entreprise, qui a réalisé un recensement audité ensuite par les équipes de l'audit interne

Perspectives 2005 et au-delà : être un leader à l'échelle européenne

L'ouverture des marchés conjuguée à l'ouverture de son capital doit permettre à EDF de figurer parmi les leaders européens de l'énergie grâce à la mobilisation de toutes ses ressources et de ses compétences autour d'un projet industriel maîtrisé.

Le groupe pourra développer ses forces structurelles, grâce notamment à la qualité de son parc de production, et améliorer son efficacité opérationnelle et sa rentabilité, en développant notamment les synergies internes au groupe.

Free cash flow étant ici défini comme EBITDA – IS – Frais financiers – Capex; les éléments exceptionnels de l'exercice 2004 concernent le remboursement de 1,2Md€ exigé par la Commission européenne au titre des aides d'État et une charge d'IS exceptionnelle de 0,4Md€.



Pour Gaz de France, l'année 2004 et le premier semestre 2005 ont été marqués par de profondes mutations: la transformation de sa forme juridique en société anonyme, l'adoption d'un cadre pluriannuel d'évolution des tarifs de distribution

publique, la refondation du financement des retraites, le débouclage des liens avec Total, la filialisation du réseau de transport, la réorganisation de la distribution. L'ensemble de ces évolutions a permis de réussir l'introduction en bourse de 20,5 % de Gaz de France en juillet 2005. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capitaux propres de 1,9 Md€ de l'entreprise et par un produit de cession de 2,5 Md€ pour l'État.

La loi du 9 août 2004 a marqué une étape déterminante dans la vie de l'entreprise. Elle a prévu la transformation de Gaz de France en société anonyme et la levée du principe de. Cette transformation est devenue effective le 20 novembre 2004, jour de l'entrée en vigueur du décret fixant les statuts initiaux de la nouvelle société anonyme. Aux termes de la loi, l'État doit détenir plus de 70 % du capital de la société Gaz de France. La loi a également prévu la réforme du financement des retraites de la branche des industries électriques et gazières. Au 30 juin 2005, la Caisse nationale des IEG assure effectivement le recouvrement des cotisations (y compris la contribution tarifaire) et verse les prestations de retraites aux ayants droits. Enfin, la loi a transposé en droit national les directives européennes adoptées en juin 2003.

Dans un contexte d'ouverture croissante à la concurrence du marché énergétique français, Gaz de France a poursuivi son

projet de développement fondé sur la construction d'un groupe intégré présent sur tous les segments de la chaîne gazière et une croissance de ses activités internationales afin de conserver une taille critique à l'échelle du marché européen de l'énergie. L'ouverture de son capital permet désormais à Gaz de France de lutter à armes égales avec ses concurrents.

La stratégie de Gaz de France s'articule autour des axes suivants:

- Le renforcement des activités de fourniture d'énergie et de services afin de bénéficier de l'ouverture des marchés en Europe,
- Le développement de son portefeuille d'approvisionnement afin de renforcer la compétitivité de son offre,
- Le renforcement de la position du Groupe en tant que gestionnaire d'infrastructure,
- La poursuite d'une politique de croissance maîtrisée qui s'appuie notamment sur une structure financière saine.

Fiche d'identité

■ La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Gaz de France a ainsi été transformé en société anonyme le 20 novembre 2004

suite à la publication des statuts initiaux fixés par décret.
■ Gaz de France est à la tête d'un groupe comprenant dans son périmètre de consolidation 267 entités au 30 juin 2005. Il consolide directement 79 sociétés dont 61 en intégration globale. Les principales filiales

dans lesquelles Gaz de France est majoritaire sont Cofathec troisième opérateur en France dans les métiers des services énergétiques et premier en Italie et Distrigaz Sud en Roumanie qui dessert près d'un million de clients.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

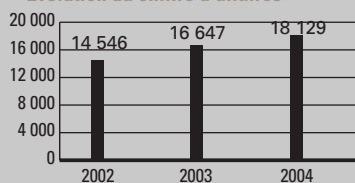
VIII - Ratios

Informations complémentaires

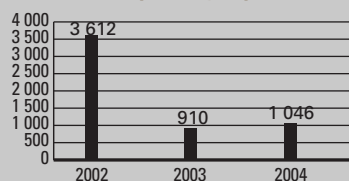
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	14 546	16 647	18 129
dont réalisé à l'étranger	1 830	2 516	3 494
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 551	1 879	1 598
Résultat financier	-22	-139	-34
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	2 409	3 184	3 418
Résultat net - part du groupe	3 612	910	1 046
Résultat net - intérêts minoritaires	43	70	59
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 655	980	1 105
Total des immobilisations nettes	21 562	23 766	24 721
dont écart d'acquisition net	1 046	1 060	997
dont immobilisations incorporelles nettes	364	334	372
dont immobilisations financières nettes	1 458	1 649	1 789
Capitaux propres - part du groupe	9 259	9 587	10 377
Intérêts minoritaires	246	269	216
Dividendes versés au cours de l'exercice	312	456	318
dont reçus par l'État	312	456	318
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	5 442	6 665	7 698
Dettes financières nettes	3 874	4 679	3 926
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 754	3 705	3 417
Effectifs en moyenne annuelle	37 152	38 293	38 016
Charges de personnel	1 984	2 055	2 220
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	25,1 %	5,9 %	6,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,4	53,7	58,4
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	36,6 %	9,5 %	10,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	38,8 %	45,2 %	35,4 %
Droits en nature des concédants	3 209	3 553	3 810
Immobilisations mises en concession	7 272	7 793	8 071
Dettes financières nettes y compris titres participatifs	4 359	5 164	4 411
Titres participatifs	485	485	485

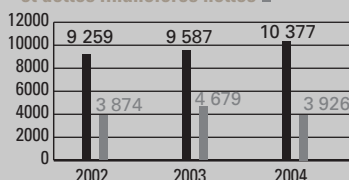
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Gaz de France a poursuivi son objectif de construction d'un énergéticien intégré à dominante gazière

Gaz de France a développé ses ventes dans un contexte de renforcement de la concurrence sur le marché domestique

Depuis le 1^{er} juillet 2004, l'éligibilité s'étend à tous les clients professionnels ainsi qu'aux collectivités locales, soit 500 000 clients. Gaz de France a néanmoins conservé pour l'essentiel ses parts de marché sur le marché domestique. Par ailleurs, la croissance du Groupe en Europe a largement compensé l'impact de l'ouverture du marché français tant en termes de chiffre d'affaires que de volume vendu.

Le Groupe est l'un des premiers fournisseurs de gaz naturel en Europe. En 2004, sur les 730 TWh de gaz naturel vendus par le Groupe, 645 TWh ont été vendus par le segment Achat-Vente d'Énergie, dont 500 TWh en France, 87 TWh à l'étranger et 58 TWh sur les marchés court terme (le solde ayant été vendu aux clients des filiales du segment Transport-Distribution International ou directement par le segment Exploration-Production). Le segment Achat-Vente d'Énergie comptait à fin 2004 environ 10,3 millions de clients particuliers, environ 580 000 clients affaires (principalement professionnels, PME-PMI, résidences collectives, certains clients tertiaires privés et publics et collectivités territoriales) répartis sur 633 000 sites et environ 600 grands clients indus-

triels et commerciaux répartis sur 3 520 sites, dont environ 440 clients en Europe hors France.

Pour faire face à l'ouverture du marché français, le Groupe a entrepris une démarche destinée à fidéliser ses clients, avec des marques nouvelles et des offres de produits et services à valeur ajoutée. Ainsi, il propose à ses plus grands clients des solutions d'ingénierie financière et des services de gestion d'énergie. En outre, il développe d'ores et déjà une offre duale gaz-électricité pour les clients industriels et professionnels. Cette dernière sera proposée également à partir de 2007 aux clients particuliers qui souhaiteront s'adresser à un fournisseur unique pour le gaz et l'électricité.

Par ailleurs, afin de bénéficier de l'ouverture à la concurrence des marchés européens, le Groupe s'est engagé dans une politique de développement sur cette zone en s'appuyant sur son savoir-faire. Il vend du gaz aux clients industriels, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne et en Allemagne, et détient des participations dans des sociétés disposant d'un accès au marché en Allemagne, Slovaquie, Italie, Hongrie, Belgique et Pays-Bas. Fin mai 2005, Gaz de France a pris le contrôle en Roumanie de Distrigaz Sud qui dessert environ 900 000 clients grâce à un réseau de distribution de 13 425 km. Par ailleurs, Gaz de France et Centrica ont conjointement acquis une participation majoritaire dans le capital de la société SPE, deuxième producteur d'électricité en Belgique avec une part de marché d'environ 10 %.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Jean-François Cirelli ■ Représentants de l'État: Paul-Marie Chavanne, Christian Frémont, Clara Gaynard, Jacques Rapoport, Denis Samuel-Lajeunesse, Florence Tordjman ■ Personnalités qualifiées: Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, Guy Dolle, Peter Lehmann, Philippe Lemoine ■ Représentants des salariés: Olivier Barrault, Eric Buttazzoni, Bernard Calbrix, Yves Ledoux, Jean-François Le Jeune, Daniel Rouvery ■ Contrôleur d'État: M. Lemaire ■ Commissaires aux Comptes: Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

Gaz de France a renforcé la sécurisation de son portefeuille de ressources au travers de son développement dans l'exploration-production et la diversification de ses contrats d'approvisionnement

Gaz de France organise ses approvisionnements en s'appuyant principalement sur un portefeuille diversifié de contrats à long terme avec des producteurs situés en Norvège, en Algérie, en Russie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Nigeria, et plus récemment en Libye (et en Egypte à partir de 2005). Gaz de France complète ses approvisionnements par une production pour compte propre dans le cadre de son activité Exploration-Production et par des transactions sur le marché court terme. Grâce à ses activités d'approvisionnement, Gaz de France est un acteur européen de premier plan dans l'achat du gaz naturel et dans l'importation de GNL au moyen, notamment, de sa flotte de méthaniers.

Le Groupe dispose de réserves propres, principalement en mer du Nord, en Allemagne, dont certaines proviennent de gisements qu'il gère pour son compte et celui de partenaires. Le Groupe détenait, au 31 décembre 2004, des réserves prouvées et probables de 695,3 millions de barils équivalent pétrole ("Mbep"), dont 73 % de gaz naturel. Sa production annuelle de gaz naturel a atteint 32,8 Mbep en 2004.

La base d'actifs régulés de Gaz de France constitue un élément de solidité pour le groupe

Gaz de France bénéficie en France d'une position privilégiée au cœur des échanges européens et possède le plus long réseau de transport européen de gaz naturel à haute pression, pour acheminer le gaz tant pour le compte de tiers que pour son propre compte. Au 31 décembre 2004, son réseau français comprenait 31 365 kilomètres de gazoducs, dont 6 585 kilomètres de réseau principal complétés par 24 780 kilomètres de réseaux régionaux. Le Groupe dispose par ailleurs, au travers de ses deux terminaux méthaniers, de la deuxième capacité de réception de GNL en Europe, avec en particulier une capacité de regazéification d'environ 15,5 milliards de mètres cubes par an. De plus, ses capacités de stockage en

France (12 sites de stockage souterrain dont 11 détenus en pleine propriété, offrant une capacité utile de stockage de l'ordre de 8,9 milliards de mètres cubes) figurent parmi les plus importantes en Europe. Conformément à la deuxième directive gaz et la loi du 9 août 2004, l'activité transport a été filialisée à compter du 1^{er} janvier 2005. Les statuts du gestionnaire de transport ont pour objet de garantir l'indépendance managériale de ses instances de direction vis-à-vis de gaz de France.

Au 31 décembre 2004, les réseaux de distribution français de Gaz de France constituaient le deuxième réseau de distribution de gaz naturel en Europe de l'Ouest par sa longueur, avec 174 540 kilomètres et 8 868 communes raccordées dans lesquelles résident environ 76 % de la population française. Gaz de France exploite les réseaux de distribution dans le cadre de concessions signées avec les collectivités locales. 8 851 communes relèvent des droits exclusifs attribués à Gaz de France par la loi du 8 avril 1946. Les contrats de concessions sont conclus pour la quasi-totalité pour une durée initiale de 25 à 30 ans. Au 31 décembre 2004, la durée moyenne des concessions du Groupe (pondérée par les volumes transportés) était de 19 ans.

Gaz de France exerçait une partie importante de ses activités de distribution par l'intermédiaire de la DEGS, une direction commune avec EDF dont l'objectif était de créer des économies d'échelle au profit des deux entreprises. Du fait de la libéralisation du secteur énergétique et des exigences des directives européennes, Gaz de France a transformé l'organisation de ses opérations de distribution. Le Groupe a créé le 1^{er} juillet 2004 une direction propre en charge des réseaux de distribution, Gaz de France Réseau Distribution qui est en charge de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution du Groupe. Par ailleurs, il a été créé conjointement avec EDF, un opérateur commun des réseaux de distribution d'électricité et de gaz EDF Gaz de France Distribution (EGD) qui a pour mission principale la construction, l'exploitation et la maintenance des réseaux de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la gestion des installations de comptage. EDF et Gaz de France ont défini les principes et modalités de gouvernance d'EGD (organisation, pilotage et évolu-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises en 2004. Le taux d'assiduité a été de 85 %.
- 1^{er} juillet 2004 : ouverture à 70 % du marché du gaz
- 9 août 2004 : loi relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières
- 20 novembre 2004 : transformation en société anonyme
- 15 février 2004 : décret autorisant l'ouverture minoritaire du capital
- 1^{er} janvier 2005 : création de Gaz de France Réseau Transport
- 1^{er} avril 2005 : enregistrement du document de base par l'AMF
- 8 juillet 2005 : premières négociations du titre

À l'occasion de l'ouverture de son capital, Gaz de France a pu lever 1,9 Md€. Le produit de cession pour l'État s'est élevé à 2,5Md€. Cette opération qui a porté sur 20,5 % du capital a remporté un très grand succès. Plus de 3,1 millions d'ordres ont été réunis dans le cadre de l'offre réservée aux particuliers pour un montant de près de 3,8 Md€. Le placement global garanti à destination des investisseurs institutionnels a suscité une demande très importante représentant plus de 19 fois son montant après exercice de l'option de sur-allocation. Conformément à la loi, 15 % de l'offre ont été proposés aux salariés et anciens salariés qui devraient détenir 2,3 % du capital du Groupe. Le prix de l'offre aux investisseurs institutionnels a été de 23,4€ par action. Les particuliers ont bénéficié d'une décote de vingt centimes d'euro et pourront bénéficier d'une action gratuite pour 10 acquises lors de cette offre et conservées dix-huit mois. Compte tenu de la très forte demande des particuliers, la part de ces derniers dans l'offre a été portée à 50 % avant exercice de l'option de sur-allocation.

tion) au sein d'un accord qui garantit que les décisions relatives aux activités mixtes sont prises en commun par les deux entreprises.

Gaz de France a dégagé en 2004 des résultats records

Les résultats 2004 ont été tirés par la croissance des ventes et l'activité d'exploration-production

Le chiffre d'affaires consolidé 2004 (18,1 Md€) est en forte progression tant par rapport à l'année 2003 (16,6 Md€). La compétitivité de son portefeuille d'approvisionnement a permis à Gaz de France de réaliser d'excellents résultats commerciaux. Les ventes à l'international contribuent désormais pour plus de 23 % aux volumes vendus par le groupe (172 Twh) et représentent 29 % du chiffre d'affaires consolidé contre 23 % en 2003.

Au niveau groupe, l'EBE ressort à 4 093M€, en légère diminution de 41M€ (-1 %) par rapport à 2003 qui avait bénéficié d'éléments non récurrents. La hausse de l'EBE dans les activités d'Exploration-Production (634M€ contre 397M€) en raison de l'augmentation des prix du pétrole ainsi que l'effet favorable de la croissance des volumes compensent les conséquences des mécanismes tarifaires sur l'EBE de la maison mère.

Le résultat d'exploitation du Groupe est de 1 598M€ en 2004, contre 1 879M€ en 2003 (-15,0 %) du fait de la baisse de l'EBE et des amortissements et provisions exceptionnels relatifs au réseau de distribution (448M€). Ces charges sont constituées pour faire face d'une part, au programme accéléré de remplacement des fontes grises d'ici fin 2007, et d'autre part au démantèlement des canalisations enterrées à l'horizon de l'épuisement des réserves de gaz. La contribution au résultat d'exploitation des filiales internationales est en progression de 43 % atteignant 524M€ à fin 2004 contre 367M€ en 2003.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 1046M€ en progression de 14,9 % par rapport au résultat net 2003 qui s'élevait à 910M€. Le résultat contributif de la maison mère baisse de 139M€. Les filiales apportent en revanche 275M€ de résultat net contributif supplémentaire, notamment grâce à la progression du résultat

d'exploitation de l'Exploration-Production (+ 87M€) et des services (+45 M€).

Gaz de France dispose d'une structure financière saine

La capacité d'autofinancement s'élève à 3418M€, soit une augmentation de 234M€ par rapport à 2003 (+ 7,3%), provenant pour l'essentiel du segment exploration-production. En revanche, les investissements totaux diminuent à 1 763 millions d'euros en 2004, contre 2 870 millions d'euros en 2003. La croissance externe ne s'est élevée en effet qu'à 154M€. Au total, Gaz de France a dégagé un cash-flow libre de 1106M€ qui a permis une réduction de l'endettement net du groupe de 753M€ à 441M€. Cette diminution entraîne une baisse du taux d'endettement (endettement net / capitaux propres) de 52 % à 42 %. En conséquence, la couverture de l'endettement net par la CAF s'améliore de 62 % en 2003 à 77 % en 2004. La structure financière de Gaz de France n'est pas affectée par la prise en compte des charges de retraite à l'occasion du passage aux normes IFRS. Les engagements de retraite, consécutivement à la réforme adoptée dans la loi du 9 août 2004, chutent en effet à 1625M€, alors qu'ils se seraient élevés à 14824M€ en l'absence de réforme. La société ayant déjà externalisé 1827M€ dans des fonds prévus à cet effet, Gaz de France n'a ainsi aucune provision à constituer à ce titre dans ses comptes au moment du passage aux normes IFRS. Les agences de notation lui attribuent une notation de la dette Aa1/AA- perspective stable, meilleure que la plupart de ses comparables.

Perspectives 2005 et au-delà

Dans un marché gazier européen qui devrait progresser de 2,2 % par an en moyenne au cours des vingt prochaines années, Gaz de France ambitionne de devenir en Europe un des leaders sur le marché énergétique. Le Groupe sera confronté à trois tendances de fond qui façonneront le secteur énergétique européen : l'ouverture des marchés, la convergence entre le gaz et l'électricité et une préoccupation croissante autour de la sécurité d'approvisionnement.

Le marché énergétique devrait se restructurer autour de quelques acteurs européens s'appuyant sur une position natio-

nale forte et adossés à une base d'actifs conséquents. Gaz de France est encore d'une taille insuffisante face aux grands énergéticiens européens. Dans ce contexte, l'ouverture du capital de l'entreprise réalisée en juillet 2005 donne à Gaz de France les moyens de financer son développement et lui facilite sa stratégie d'alliance et de croissance.



Défense Conseil International (DCI) exerce son activité dans le domaine de la défense, autour de trois axes principaux: la formation de personnels militaires, l'assistance technique et le conseil, dont le monitoring de contrats. En matière de forma-

tion et d'assistance, le savoir-faire de DCI s'appuie sur l'emploi en service détaché de personnels des armées, qui permettent de soutenir les industriels français dans les contrats d'exportation.

Par ailleurs, DCI intervient dans le financement de PME innovantes dans les secteurs de la défense, de l'aéronautique et de l'espace, au travers de son pôle financier, qui réunit Brienne Conseil et Finance (BCF) et sa filiale Financière de Brienne (FdB).

Un contexte opérationnel difficile

Le chiffre d'affaires, de 161M€ a diminué de 5 % en 2004 par rapport à l'année précédente. Cette stabilisation était attendue, la nette progression observée en 2003 (+9 %) étant liée à un événement particulier (montée en cadence du contrat de formation pour la mise en service des frégates Sawari II). Ce chiffre demeure, comme en 2003, anormalement élevé par rapport au volume normal d'activité de l'entreprise, du fait de l'exécution d'un programme majeur au Moyen-Orient. Le pôle financier (Brienne Conseil Finances et Financière de Brienne) a connu une année peu active, marquée un flux net investissement/désinvestissement négatif.

L'entreprise a opéré dans un contexte difficile, marqué par :

- une parité Euro/dollar défavorable qui renchérit le coût des prestations de DCI, à un moment où l'entreprise est engagée dans un effort commercial auprès de ses clients, destiné à favoriser la conclusion des contrats qui prendront le relais des affaires actuellement en cours ;
- la persistance de tensions au Moyen-Orient où l'entreprise réalise une part significative de son activité.

Le carnet de commandes de DCI atteint 195M€ au 31 décembre 2004, en baisse de 20 % par rapport à la fin de l'année 2003 et représente environ un peu plus d'un an de chiffre d'affaires. Cette baisse, qui fait suite à la diminution déjà constatée en 2003 (-11 %), a incité l'entreprise à mener une réflexion active sur l'identification de nouveaux relais de croissance sur son activité en France et à l'international.

En France, deux développements méritent d'être plus particulièrement relevés. D'une part, sur son métier traditionnel d'accompagnement des contrats dans le domaine de la défense, l'entreprise a développé son activité de support dans le cadre des opérations de maintien en condition opérationnelle de la Marine Nationale (mise à disposition d'équipages de garde pour les grands carénages de sous-marins et bâtiments de surface). D'autre part, une réflexion a été engagée sur l'évolution du pôle financier de DCI (structuré autour de FdB) et sur le rôle qu'il pourrait être amené à jouer au sein du dispositif « Juillet ». Animé par le Secrétariat Général de la Défense Nationale, ce dispositif a pour objet de promouvoir à partir de plusieurs fonds d'investissements, l'investissement dans les PME technologiques intervenant dans

des secteurs qualifiés de sensibles ou stratégiques. Une augmentation de capital de Financière de Brienne devrait dans ces conditions être mise en œuvre en 2005, se traduisant par l'arrivée de nouveaux investisseurs à son tour de table.

Enfin, le litige sur l'éligibilité au dispositif de la participation des salariés employés par DCI à l'étranger est toujours en cours, au travers de plusieurs instances judiciaires. La situation a peu évolué durant l'exercice. Une expertise diligentée par les tribunaux est en cours pour affiner le calcul de la participation dont les requérants estiment que l'entreprise serait redevable.

En dépit du tassement de l'activité, la situation financière de DCI est demeurée saine

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 24M€, contre 35M€ en 2003. La diminution constatée est due à l'effet conjugué d'un tassement du chiffre d'affaires et d'un accroissement sensible des consommations du fait de difficultés ponctuelles sur un contrat important. Ces difficultés en voie de résolution ne doivent pas masquer l'effort sensible de

Fiche d'identité

■ Défense Conseil International est une société anonyme dont le capital est détenu à 49,99 % par l'État. Les autres actionnaires sont SOFEMA, à hauteur de 30 %, SOFRESA, à hauteur de 10 % et EUROTRADIA à hauteur de 10 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2004 : les 29 janvier, 31 mars, 24 juin et 24 septembre.
- Le comité d'audit s'est réuni le 19 mars, le 24 juin et le 16 septembre 2004.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

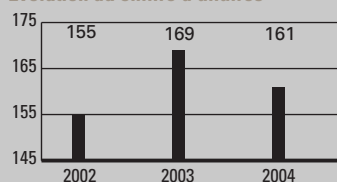
VII - Données sociales

VIII - Ratios

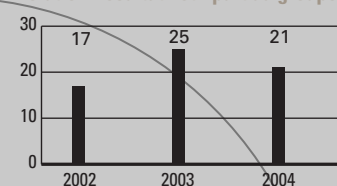
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9	49,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	17,0	17,0	17,0
Chiffre d'affaires	155	169	161
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	24	35	24
Résultat financier	2	4	9
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	19	30	27
Résultat net - part du groupe	17	25	21
Résultat net - intérêts minoritaires	1	-1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	18	24	21
Total des immobilisations nettes	64	59	55
dont écart d'acquisition net	1	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	1
dont immobilisations financières nettes	26	25	24
Capitaux propres - part du groupe	122	139	150
Intérêts minoritaires	7	6	5
Dividendes versés au cours de l'exercice	5	7	10
dont reçus par l'État	3	3	5
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	59	62	60
Dettes financières nettes	-122	-183	-178
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	771	830	824
Charges de personnel	58	61	63
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	11,6 %	14,2 %	13,0 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	75,2	73,5	76,5
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	14,0 %	16,6 %	13,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



maîtrise des charges salariales opéré par l'entreprise, qui parvient à ajuster convenablement son niveau d'emploi à ses perspectives d'activité. De ce point de vue, l'année 2004 a été marquée par la signature d'un accord important relatif à l'administration des salariés en contrats de chantier. Cet accord permet de pérenniser cette formule qui offre à l'entreprise la flexibilité en matière de gestion des ressources humaines requise par son activité (constituée d'un ensemble de grands contrats à durée limitée), en accentuant en contrepartie les efforts de reclassement des salariés à l'issue des chantiers.

Le pôle financier a une contribution négative au résultat d'exploitation (à hauteur de 1,6M€). La situation est en amélioration par rapport à 2003, et achèvera de se redresser en 2005, exercice au cours duquel un résultat d'exploitation positif est attendu.

Le résultat net est de 21M€ (soit 13 % du chiffre d'affaires) contre 24M€ en 2003. Cette progression résulte pour l'essentiel toutefois de plus values réalisées sur la cession de valeurs mobilières de placement.

Le niveau de trésorerie nette s'érode légèrement au cours de l'exercice pour atteindre 178M€ en fin d'exercice, soit 5M€ de moins qu'à la fin 2003. Les flux de trésorerie dégagés au cours de l'exercice sont néanmoins en sensible recul par rapport à l'exercice précédent au cours duquel un cash flow positif de 44M€ avait été dégagé. Ce recul s'expli-

que par la diminution de la marge brute d'autofinancement et par une forte progression des créances d'exploitation, liée à des difficultés de recouvrement de créances relatives à des marchés export. Le niveau de la trésorerie nette demeure néanmoins confortable (165M€ pour DCI SA).

Les capitaux propres consolidés progressent de 11M€ pour s'établir à 150M€.

Perspectives 2005 et au-delà

Les perspectives d'activité pour l'année 2005 sont conformes aux prévisions annoncées les années passées. Le chiffre d'affaires du groupe devrait continuer de diminuer à un rythme voisin de celui observé en 2004, avant de se stabiliser. Cette diminution était attendue: les années 2003 et 2004 ont bénéficié d'une activité soutenue grâce à l'exécution d'un programme important qui doit s'achever en 2005.

L'exercice 2005 devrait être marqué par un effort de redynamisation du pôle financier avec le changement de statut en société anonyme à capital variable et la recapitalisation de Financière de Brieenne.

Le résultat net 2005 devrait s'inscrire en baisse, en ligne avec la décroissance de l'activité. En tout état de cause, hors éléments exceptionnels liés à la situation internationale, il devrait demeurer nettement positif. Les effectifs devraient se réduire en liaison avec la variation de l'activité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Yves Michot ■ Représentants de l'État: Philippe Decouais, Michel Masson, Marc Murcia, Jean-Paul Panié, Éric Preiss, Yves Tolot ■ Administrateurs: Denis Brebant, Philippe Esper, Bernard Norlain, Guy Rupied, Daniel Thuillier ■ Commissaire du gouvernement: Thierry Perrin ■ Contrôleur d'État: Clara Cariot ■ Commissaires aux comptes: RSM Salustro Reydel, Cabinet Pacaud, Price Waterhouse Coopers, Mazars & Guérard ■



Transformée en 2003 en société de droit privé à capitaux publics, DCN est le premier acteur européen du secteur naval militaire par le chiffre d'affaires. DCN est maître d'œuvre de navires armés et offre une large gamme de

produits et services à forte valeur ajoutée. Constructeur et intégrateur, DCN maîtrise la totalité de la chaîne du système naval de défense, de la conception jusqu'au démantèlement en passant par le maintien en condition opérationnelle.

DCN dispose d'une large gamme de plate-formes. Sa présence à l'export et dans les programmes de coopération s'est renforcée au cours des dernières années par le biais de contrats importants dans le domaine des sous-marins et des programmes de frégates lancés par la France en partenariat avec d'autres pays européens.

2004 : une année de montée en puissance de l'activité et de poursuite de la transformation de l'entreprise

Une bonne tenue de l'activité

L'année 2004 a été marquée par une activité importante, tant en termes de livraisons que de préparations de programmes futurs et de notification de nouveaux contrats. La progression de l'activité a été analogue pour les deux pôles d'activité de l'entreprise, la construction de navires armés (conception et fabrication de navires) et les services et équipements (maintien en condition opérationnelle, propulsion, systèmes de combat, armes sous-marines, systèmes navals).

Pour le pôle **navires armés**, l'exercice a été marqué par la poursuite des programmes en cours (sous-marin nucléaire

lance-engins – nouvelle génération, bâtiment de projection et de commandement, frégates Horizon et sous-marins conventionnels pour l'export) qui ont franchi des jalons techniques importants en cours d'année. Les prises de commandes ont été en revanche moins dynamiques que prévu du fait du décalage enregistré à la signature de certains contrats en coopération (FREMM) ou à l'export (Scorpène Inde). Ces délais ont été mis à profit pour négocier les accords de coopération avec les industriels qui seront chargés, conjointement à DCN, de la réalisation des grands programmes futurs de la Marine nationale (frégates européennes multi-missions et second porte-avions).

Le pôle **services et équipements** a confirmé sa place d'interlocuteur privilégié de la Marine nationale pour la satisfaction de ses besoins d'entretien de la flotte. A cet égard, DCN a négocié avec la Marine une nouvelle génération de contrats de maintenance en vertu des-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs : DCN est une société anonyme dont le capital est détenu majoritairement par l'État, conformé-

ment à l'article 78 modifié de la loi n° 2001-1276.

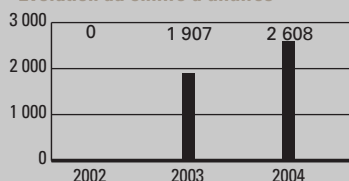
■ Capital : Le capital de DCN est détenu à 100 % par l'État.

■ Principales filiales du groupe : DCN Log (100 %), DCN International (100 %), Armaris (50 %).

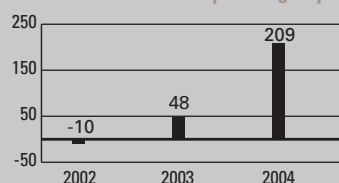
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	0	1 907	2 608
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	536	792
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-16	107	187
Résultat financier	0	1	33
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	-16	194	137
Résultat net - part du groupe	-10	48	209
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-10	48	209
Total des immobilisations nettes	0	332	335
<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	14	14
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	29	26
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	52	35
Capitaux propres - part du groupe	-7	560	767
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	668	789
Dettes financières nettes	-17	-1 436	-1 659
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	45	18
Effectifs en moyenne annuelle	13	13 997	12 914
Charges de personnel	1	553	673
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0	2,5 %	8,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	73,3	39,5	52,1
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	140,6 %	8,5 %	27,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	227,9 %	0	0

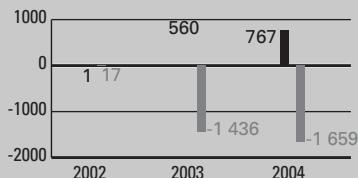
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



quels l'industriel s'engage pour le moyen terme sur un niveau de disponibilité des navires de la flotte et non plus sur un volume de prestations, sa rémunération est ajustée en fonction de l'atteinte de l'objectif de disponibilité. Les investissements dans le développement d'une offre nouvelle d'équipements, comme le système de lancement vertical de missiles Sylver, ont commencé à porter leurs fruits en termes de commandes et de production, tant sur le marché national qu'à l'export.

La poursuite de la transformation de l'entreprise

Le processus de transformation de l'entreprise, dont le jalon essentiel a été franchi en 2003 avec l'adoption par DCN d'un statut de société de droit privé, s'est poursuivi, avec notamment la signature d'un accord d'entreprise, puis la mise en place des institutions représentatives du personnel.

Les efforts de rénovation des modes de gestion interne ont connu une montée en puissance au cours de l'exercice tandis qu'étaient engrangés les premiers résultats des politiques suivies. Certains des gains les plus significatifs ont été enregistrés dans les achats avec une meilleure maîtrise des coûts et des délais.

L'adaptation de la politique de ressources humaines au contexte nouveau dans lequel opère l'entreprise et à l'évolution de ses savoir-faire s'est poursuivie, avec une nouvelle progression en termes relatifs de la population de cadres et de techniciens au détriment des effectifs

mois qualifiés. Pour la première fois en 2004, la part des effectifs de cadres et techniciens a dépassé celle des ouvriers et employés.

La politique d'investissement dynamique a également été poursuivie à la faveur de l'effort de rénovation des infrastructures et de restructuration des emprises industrielles de l'entreprise, destiné à accroître l'efficacité du capital investi. Ces efforts, qui seront maintenus dans les exercices à venir, permettront à DCN de disposer d'un outil industriel rénové.

Enfin, un accent particulier a été placé sur le développement de la capacité technologique de l'entreprise avec la poursuite, conformément au programme arrêté lors du changement de statut, de la montée en charge des dépenses de recherche et développement. Cet effort de R & D est réalisé avec le concours de PMI sous-traitantes.

L'amorce de la transformation de l'environnement concurrentiel de DCN

L'année 2004 a été marquée par des premiers mouvements industriels sur le marché européen de la construction navale militaire. Ces mouvements, qui demeurent pour l'instant dans un cadre national, correspondent à une phase de consolidation et de restructuration des chantiers navals militaires au sein de chaque pays autour d'un pôle dominant. L'opération la plus significative a été la reprise de HDW par Thyssen Krupp pour former le quatrième industriel du secteur en Europe par le chiffre

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Jean-Marie Poinboeuf
 ■ Représentants de l'État: Christine Buhl, Jean-Baptiste Gillet, M. Philippe Jost, Jean-Yves Leclercq, Marc Murcia, Olivier Rossignol ■ Personnalités qualifiées: Joseph Bodard, Alain Bugat, Gilles Denoyel, Jean-Daniel Lévi, Yves Michot ■ Représentants des salariés: M. André, M. Aubert, M. Barbereau, M. Hamelin, M. Montaland, M. Renard, M. Rouze ■ Commissaire du gouvernement: M. Marc Gatin ■ Contrôleur d'État: Clara Cariot ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, KPMG ■

d'affaires et le deuxième maître d'œuvre de navire armé selon le même critère. D'autres évolutions significatives ont concerné l'Espagne où les activités civiles d'Izar ont été séparées des activités militaires regroupées au sein de la nouvelle société Navantia. Enfin, les industriels anglais sont entrés dans une phase active de réflexion pour le regroupement de leurs capacités de construction neuve autour de deux pôles, l'un consacré aux bâtiments de surface, l'autre aux sous-marins.

La phase de consolidation nationale précède un mouvement de concentration européen, qui apparaît inéluctable à moyen terme si l'on considère le relatif morcellement des capacités industrielles du secteur sur le continent, la progression des coûts de développement des navires armés du fait de l'incorporation de capacités technologiques nouvelles et la dynamique de la compétition internationale sur les marchés export, sur lesquels des nouveaux entrants, capables de développer une offre à coûts maîtrisés et à capacités technologiques suffisantes pour les besoins de nombreux pays, ont fait leur apparition (Russie, Israël et dans une moindre mesure Corée du Sud).

DCN doit s'adapter à cet environnement changeant. C'est dans cet objectif qu'ont été amorcées, au cours de l'exercice, des discussions sur un éventuel rapprochement de l'entreprise avec les activités non équipementières de Thales Naval France (baptisé projet « Convergence »), avec laquelle elle

coopère déjà sur de nombreux programmes (notamment Horizon et FREMM). Un premier travail de confrontation des modes de travail et d'esquisse des règles de fonctionnement d'une société commune a été mené en 2004. Ces discussions se poursuivent en 2005.

Une année de consolidation des résultats

Une amélioration soutenue de la qualité de l'information financière de la société

L'année 2004 a été marquée par une amélioration de la qualité comptable et du contrôle interne.

Trois des quatre réserves formulées par les Commissaires aux Comptes lors de l'arrêté des comptes 2003 ont été levées en 2004. Seule demeure une réserve qui porte sur des écritures comptables relatives aux encours non contractualisés (commandes du service de soutien de la flotte qui n'ont pas donné lieu à passation de contrats) portées au bilan d'ouverture. Cette réserve demeurera tant que les actifs correspondants n'auront pas été amortis, ce qui devrait intervenir au cours des prochains exercices.

Le calendrier de publication des comptes s'est nettement amélioré. Pour son deuxième exercice en tant que société anonyme, DCN est parvenue à arrêter ses comptes dans la troisième semaine d'avril. L'entreprise paraît désormais en

position d'arrêter ses comptes à une date encore plus précoce à l'avenir.

Le système de comptabilité analytique par projet fonctionne de manière satisfaisante. Un suivi rigoureux des coûts et des marges prévisionnelles à terminaison est effectué pour les principaux projets. Ce suivi s'appuie sur une analyse étayée des risques.

Des résultats encourageants

Le chiffre d'affaires consolidé (groupe DCN) s'établit à 2,6Md€, en progression de 37 % par rapport à 2003. Cette progression s'explique pour moitié par le changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires (basculement vers la méthode de reconnaissance du CA à l'avancement qui conduit à constater le CA de manière plus précoce que précédemment sur les projets, en fonction du franchissement de jalons techniques, conformément aux bonnes pratiques observées dans le secteur de la défense). Ce basculement sera généralisé en 2005.

Les prises de commandes ont connu, en revanche, une évolution défavorable du fait du report de contrats importants, dont la signature était initialement attendue au cours de l'exercice, tant en France qu'à l'étranger. L'entreprise dispose néanmoins, à l'issue de l'exercice, d'un stock de commandes qui lui donne une bonne visibilité sur son activité.

Le résultat d'exploitation s'élève à 187M€ (soit 7,1 % du CA), contre 106M€ en 2003 (5,6 % du CA). Ce résultat

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni les 25 mars, 30 avril, 22 juillet, 30 septembre et 16 décembre.
- Le comité d'audit et des comptes s'est réuni les 15 avril, 8 juillet, 30 septembre et 2 décembre 2004
- Le comité des offres s'est réuni les 12 février, 16 mars, 15 avril, 7 juillet, 3 septembre, 22 octobre, 9 décembre
- Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni le 14 octobre et 5 novembre.

tat est dû notamment aux gains obtenus sur les achats, qui ont permis de compenser la hausse mécanique de la masse salariale due au basculement du personnel de l'entreprise sous statut privé et à la progression programmée des frais de R & D destinée à permettre à l'entreprise de continuer à développer les technologies nécessaires à assurer durablement sa compétitivité.

Le résultat net s'établit à 209M€ soit 8 % du CA, contre 47M€ en 2003. Cette forte progression s'explique néanmoins pour partie par des éléments non récurrents, notamment un fort volant de reprise de provisions inscrites au bilan d'ouverture et devenues sans objet. Le travail d'apurement des provisions est désormais achevé.

La trésorerie nette s'établit à la fin 2004 à 1,7Md€, en progression de 12 % par rapport à la fin de 2003. Cette progression s'explique notamment par une nette augmentation du fonds de roulement, sous l'effet du résultat net dégagé par l'entreprise.

Compte tenu de la sensible amélioration de ses résultats opérationnels, l'entreprise a versé pour la première fois un dividende à l'État, d'un montant de 70M€ conforme aux normes de distribution du secteur de la défense.

Des perspectives favorables pour 2005

L'année 2005 devrait connaître une nouvelle progression sensible de son chiffre d'affaires avec néanmoins, comme pour l'exercice précédent, un nouvel impact lié au changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires (il s'agit du dernier exercice où un tel impact sera constaté). DCN continue à coopérer avec ses clients pour faire déboucher les commandes attendues. Ces commandes concernent des programmes structurants pour le développement de la capacité technologique et la charge industrielle de DCN (programme franco-italien de frégates européennes multi-mission -FREM- réalisé conjointement avec Thales, sous-marin nucléaire d'attaque de nouvelle génération Barracuda...). La continuation des efforts de gains de productivité sur les achats et sur l'organisation industrielle devrait se traduire par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité d'exploitation, tout en maintenant une vive progression des dépenses de recherche et de développement. L'effort d'investissement, destiné principalement à rénover l'outil industriel de DCN et d'améliorer la performance de ses systèmes d'information de gestion, se poursuivra au même rythme en 2005.

En revanche, l'amélioration de la rentabilité d'exploitation n'aura qu'un impact limité sur le bénéfice net compte tenu de la disparition en 2005 des éléments non récurrents qui avaient poussé à la hausse le bénéfice net de 2004, le travail d'apurement des provisions inscrites au bilan d'ouverture ayant été achevé.

L'État actionnaire, vigilant sur les efforts de renforcement de la productivité de l'entreprise, a rempli les obligations qu'il a souscrites au moment du changement de statut en libérant à la mi-2005 une nouvelle tranche du capital qu'il a souscrit à hauteur de 120M€. Si les prévisions budgétaires sont respectées, l'exploitation continuera à dégager un flux de trésorerie positive substantielle.



Avec un chiffre d'affaires consolidé de 31,8 Mds€ en 2004, EADS est le leader européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, et occupe le second rang au niveau mondial. En 2004, EADS a réalisé environ 76 % de son

chiffre d'affaires dans le domaine civil et 24 % dans le domaine militaire. En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux plus importants fabricants d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs commerciaux et de systèmes de missiles. C'est également l'un des deux principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense.

2004 : un renforcement d'EADS dans le domaine de la défense

Tout au long de l'année 2004, EADS a poursuivi sa stratégie de croissance notable visant à s'installer au premier rang sur les grands marchés mondiaux de l'aéronautique et de la défense. Le carnet de commandes du groupe a atteint un niveau record en 2004, à 184 Mds€.

EADS a poursuivi le rééquilibrage de ses activités en faveur de la défense, afin de diminuer sa sensibilité aux cycles du marché de l'aéronautique civile, même si le contexte commercial d'EADS a été caractérisé en 2004 par le redressement du trafic aérien mondial. Le carnet de commandes de la défense est passé de 46 Mds€ fin 2003 à 49Mds€ fin 2004 (sur un total de 184Mds€) tandis que le chiffre d'affaires des activités de défense a augmenté de 8 % à 8Mds€. EADS ambitionne de réaliser 10Mds€ de ventes annuelles d'ici fin 2006 dans le domaine de la défense et de la sécurité intérieure. Les contrats de la Tranche 2 de l'avion de combat Eurofighter et du missile balistique français M51, ainsi que la commande d'avions ravitailleurs par l'armée de l'air australienne, le contrat

de système intégré de sécurité frontalière conclu avec le ministère de l'intérieur roumain et les premières commandes non européennes de l'hélicoptère de transport militaire NH90 par Oman et l'Australie ont contribué à cette croissance en 2004. Par ailleurs, EADS Space a connu un redressement en 2004, qui résulte des opérations de restructuration en cours au sein de la division. EADS Space a clôturé l'année avec un résultat opérationnel positif de 10M€ (contre un résultat opérationnel négatif de 400M€ en 2003).

Pour la deuxième année consécutive, Airbus a livré plus d'appareils et enregistré davantage de commandes que Boeing. Airbus a reçu 370 commandes brutes en 2004, soit 57 % des nouvelles commandes d'avions sur l'année et a livré 320 appareils (contre 305 appareils en 2003). L'A380, futur très gros porteur, représente le relais de croissance d'Airbus pour les années à venir. Plus de 10Mds€ d'investissements seront globalement consentis pour son développement. En 2004, le programme A380 a enregistré un significatif succès commercial avec, en fin d'exercice, un total de 139 commandes fermes, passées par 13 clients. En décembre 2004, dans l'optique de compléter la famille d'avions long courrier d'Air-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

EADS est une société anonyme de droit néerlandais

Répartition du capital:

- DaimlerChrysler: 30,19 %
- SOGEADE (50 % Sogepa -

société détenue par l'État; 50 % Lagardère): 30,19 %

■ SEPI (holding de l'État

espagnol): 5,52 %

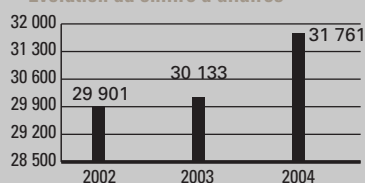
■ Public: 33,25 %

DaimlerChrysler et SOGEADE contrôlent conjointement EADS au travers d'un pacte d'actionnaires auquel est associé SEPI.

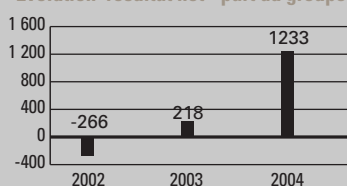
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	0,1	0,1	0,1
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	15	15	15
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	1 208	2 313	2 625
Chiffre d'affaires	29 901	30 133	31 761
dont réalisé à l'étranger	26 029	26 612	28 435
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	160	561	2 143
Résultat financier	27	131	-246
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	1 862	2 690	2 858
Résultat net - part du groupe	-266	218	1 233
Résultat net - intérêts minoritaires	-33	-66	-203
Résultat net de l'ensemble consolidé	-299	152	1 030
Total des immobilisations nettes	25 173	25 271	27 003
dont écart d'acquisition net	9 586	9 372	9 460
dont immobilisations incorporelles nettes	9 789	9 694	10 008
dont immobilisations financières nettes	4 875	4 129	4 090
Capitaux propres - part du groupe	12 765	16 149	16 973
Intérêts minoritaires	1 361	2 179	2 370
Dividendes versés au cours de l'exercice	403	240	320
dont reçus par l'État	1	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	8 248	8 726	8 573
Dettes financières nettes	-1 224	-3 105	-4 058
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 791	3 789	4 406
Effectifs en moyenne annuelle	103 967	109 135	110 662
Charges de personnel	7 466	7 597	7 932
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0	0,5 %	3,2 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	71,8	69,6	71,7
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0	0,8 %	5,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0

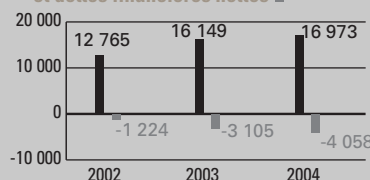
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



bus, le Conseil d'administration d'EADS a approuvé le lancement commercial de l'A350.

Une forte amélioration des performances opérationnelles d'EADS

L'année 2004 a été marquée par une nette amélioration des performances opérationnelles d'EADS. Le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 5 %, à 31,8 Mds€ en 2004, avec notamment une augmentation significative des activités liées à l'avion de transport militaire A400M et au redémarrage des activités spatiales, tandis que le résultat d'exploitation enregistrait une forte augmentation (+1,539Md€, à 2,1Md€) en lien avec l'amélioration des performances d'Airbus, et que le résultat net ressortait à 1,030 Md€ contre 152M€ en 2003. EADS enregistre ainsi une forte progression en termes de marge d'exploitation, qui atteint 6,6 % contre 1,9 % en 2003.

Parallèlement aux bons résultats d'Airbus (61 % du chiffre d'affaires d'EADS), la division « Systèmes de Défense et de Sécurité » a poursuivi l'amélioration de ses performances (hausse de 4,3 % de son chiffre d'affaires, à 5,4 Mds€, soit 16 % du chiffre d'affaires total d'EADS). MDBA, filiale d'EADS, est devenue le premier fournisseur mondial de systèmes missiles tactiques. L'activité spatiale, très déficitaire en 2003, s'est fortement redressée, en redevenant bénéficiaire. En 2004, la Division Espace du groupe a ainsi contribué à hauteur de 2,6 Mds€ au chiffre d'affaires consolidé d'EADS (soit 8 % du total). La Division Avions de Transport Militaire (ATM), responsable du développement du projet de gros porteur européen de transport militaire, l'A400M, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1,3 Md€, soit 4 % du chiffre d'affaires du groupe en 2004, contre 3 % en 2003. Enfin, la Division Aéronautique, qui

regroupe de nombreuses activités aéronautiques civiles et militaires, parmi lesquelles les hélicoptères, l'aviation régionale et légère ainsi que la reconversion et la maintenance d'appareils, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 Mds€, soit 12 % du chiffre d'affaires consolidé d'EADS. L'évolution de la situation de la trésorerie d'EADS est favorable, à 4,1 milliards d'euros, en augmentation de 31 % par rapport à 2003.

Des évolutions dans la gouvernance d'EADS

Le 25 juin 2005, Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, Présidents du Conseil d'administration de EADS, ont annoncé la formation d'une nouvelle équipe et d'une nouvelle structure de management pour EADS: Thomas Enders et Noël Forgeard ont été élus co-présidents exécutifs (Chief Executive Officers - CEO) pour un mandat de cinq ans avec effet immédiat. En accord avec BAE Systems, le Conseil d'administration de EADS a également nommé Gustav Humbert président et CEO d'Airbus. Stefan Zoller a été nommé directeur de la division Systèmes de Défense et de Sécurité (DS) du groupe.

Le Conseil d'administration a également nommé Directeurs généraux (COO) MM. Jean-Paul Gut, en charge du marketing, de l'international et de la stratégie, et Hans Peter Ring, en charge des finances. Avec Thomas Enders et Noël Forgeard, ils représenteront EADS au comité d'actionnaires d'Airbus, dont la présidence sera assurée par Noël Forgeard.

Le Conseil d'administration a nommé un nouveau Comité Exécutif présidé par Thomas Enders et Noël Forgeard et a dissous l'actuelle division Aéronautique et établi Eurocopter en tant que EADS - Division Hélicoptères. Elle sera dirigée par l'actuel CEO d'Eurocopter Fabrice Brégier.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a adapté les responsabilités et le mode

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Présidents: *Manfred Bischoff, Arnaud Lagardère* ■ Personnalités qualifiées: *François David, Michaël Rogowski* ■ Administrateurs: *Juan Manuel Eguigaray Ucelay, Thomas Enders, Noël Forgeard, Louis Gallois, Rüdiger Gröhe, Jean-Paul Gut, Hans Peter Ring* ■

de reporting à la nouvelle structure de management. Il continuera à déterminer les missions et les stratégies prioritaires du groupe qui seront mises en place sous la direction des nouveaux présidents de EADS. Le Comité Exécutif aura la responsabilité opérationnelle du groupe. Pour les opérations courantes, Fabrice Brégier, Jean-Paul Gut, et Stefan Zoller reporteront à Thomas Enders. François Auque, Gustav Humbert et Hans Peter Ring reporteront à Noël Forgeard. Ralph Crosby, Francisco Fernandez Sáinz et Jussi Itävuori reporteront, quant à eux, aux deux présidents.

Le succès du premier vol de l'A380

En 2004, Airbus estimait que la croissance prévisionnelle du transport aérien de passagers dans le monde devrait enregistrer une croissance soutenue de 5 % par an en moyenne sur la période 2004-2022, avec deux tendances opposées: la fragmentation accrue d'une partie du marché, caractérisée par l'émergence de nouveaux marchés, une hausse de la fréquence des vols sur les trajets à faible densité et une tendance au contournement des hubs; la concentration du reste du marché avec, pour conséquence, la concentration du trafic de hub à hub et du trafic dominé par les hubs des compagnies aériennes ayant tissé un réseau d'alliances.

Après cinq années de pré-développement, Airbus a mis au point un très gros porteur, l'A380, afin de répondre aux besoins du marché unifié dominé par les hubs. L'A380 est le gros avion de ligne jamais construit (d'une longueur totale de 73 mètres et d'une envergure de 79,8 mètres, cet avion de 560 tonnes, peut transporter jusqu'à 800 passagers sur une distance maximale de 14 800 km sans escale; il atteint une vitesse de 900 km/heure et consomme 3 litres au 100 km / passager). Airbus a optimisé les coûts d'exploitation et les performances de vol de l'A380 en intégrant des technologies avancées dans les systèmes et les matériaux utilisés. L'appareil bénéficie d'un allègement significatif de sa masse grâce à l'utilisation de composites et d'autres matériaux avancés (glare, fibre de carbone) qui concernent 25 % de sa structure. Des techniques de fabrication innovan-

tes, telles que le soudage au laser, éliminent la boulonnerie, réduisent le poids et renforcent la résistance à l'usure.

L'A380 a réalisé avec succès son premier vol d'essai le 27 avril 2005 devant 40 000 spectateurs à Toulouse-Blagnac. Ce vol de près de quatre heures a marqué le début de la campagne d'essais en vol qui doit mener à la certification de l'A380 pour une mise en ligne annoncée au deuxième semestre 2006 chez Singapore Airlines.

Au total, Airbus espère vendre 750 à 800 exemplaires de l'A380 au cours des vingt prochaines années. À ce stade, le carnet de commandes est en ligne avec les prévisions (154 commandes enregistrées à la mi-mai 2005, Airbus n'envisageant cependant pas de passer le seuil des 200 commandes d'ici la fin de l'année 2005).

Perspectives pour les années à venir

La transition d'un groupe industriel européen exportant dans le monde entier vers un groupe industriel mondial.

EADS a pour ambition de devenir un groupe industriel de dimension mondiale s'appuyant sur des implantations

industrielles locales et des partenariats technologiques sur les principaux marchés, notamment aux États-Unis, en Asie et en Russie. Les programmes mondiaux de partenariats avec des acteurs de l'industrie locale et les acquisitions sur des marchés ciblés sont conçus également comme un moyen d'enrichir le portefeuille technologique d'EADS et de lui permettre de bénéficier de réductions de coûts et d'opportunités de couverture naturelle des risques de change. Ainsi, le regroupement, en 2004, des différentes composantes de ses activités de défense aux États-Unis au sein d'EADS North America Defense Company a constitué pour EADS la base sur laquelle le groupe entend développer son implantation locale destinée à conquérir la clientèle militaire américaine. En s'appuyant sur son portefeuille de produits utilisant une technologie de pointe, notamment ses hélicoptères et ses avions de transport et de ravitaillement, EADS North America mène plusieurs campagnes clés aux États-Unis, chacune dans le cadre d'un partenariat avec un acteur du secteur américain de la défense. Les projets comprennent le ravitailleur KC-330, l'hélicoptère utilitaire (Utility Helicopter), l'avion cargo du futur (Future Cargo Aircraft) et le système sol-air tactique MEADS. Concernant l'Asie, après avoir réalisé une percée notable en 2003 sur le marché chinois en ayant pris une

Un salon du Bourget 2005 exceptionnel

Les deux constructeurs aéronautiques Airbus et Boeing ont enregistré un total de 468 commandes pour une valeur de 51 Mds\$ durant la 46e édition du salon du Bourget (contre la vente de 73 appareils pour une valeur de 32 Mds\$ lors du salon 2003), ce qui témoigne d'une reprise sensible du secteur aéronautique, grâce au redémarrage du trafic et à la multiplication des compagnies aériennes privées dans les marchés émergents, notamment en Asie.

Airbus a enregistré 280 commandes et intentions d'achats pour une valeur de 33,5 Mds\$. Par comparaison, son concurrent Boeing a enregistré 148 commandes et intentions d'achats pour une valeur de 15,8 Mds\$. Le salon du Bourget a été l'occasion pour Airbus d'enregistrer 95 intentions d'achat du modèle long-courrier A350 qui compte ainsi un total de 125 commandes (comprenant les 10 intentions d'achat d'Air Europa et 20 intentions d'achat d'US Airways) avant même la décision définitive du lancement industriel de l'appareil, qui pourrait intervenir en octobre 2005. Le constructeur européen a également enregistré 5 nouvelles commandes de l'A380, qui enregistre ainsi 149 commandes fermes depuis son lancement commercial.

Un grand nombre de commandes et intentions d'achat ont été passées par des compagnies indiennes qui anticipent une forte augmentation du transport aéronautique dans la zone: la compagnie à bas prix Kingfisher a ainsi commandé 5 A380 et 5 A330, et annoncé son intention d'acheter 5 modèles du futur A350; une autre compagnie à bas coûts indienne, Indigo, a commandé 100 Airbus de la famille des A320; Jet Airways, principal transporteur privé en Inde, a commandé 1 A330. Au-delà du cas de l'Inde, l'ensemble du marché asiatique et proche-oriental semble porteur. La plus grosse commande enregistrée au salon du Bourget a été passée par la compagnie Qatar Airways, qui prévoit d'acheter 60 exemplaires de l'A350.

Airbus enregistre également des commandes de la part de compagnies d'Amérique latine, avec la commande de 10 A320 par ABC Aerolinas pour une nouvelle compagnie à bas coût du groupe, dénommée Interjet. Ce type d'appareil a également été commandé par la compagnie brésilienne TAM, à raison de 20 exemplaires, qui a par ailleurs signé une lettre d'intention pour huit A350.

participation dans AviChina, EADS a jeté les bases de partenariats de long terme de développement de programmes, sur le modèle d'un accord de développement et de production communs d'un nouvel hélicoptère polyvalent conclu avec AviChina (AVIC II).

Le rééquilibrage des activités d'EADS en faveur du domaine militaire

Les efforts d'EADS dans le domaine militaire commencent à porter leurs fruits en permettant au groupe d'enregistrer des commandes importantes et à long terme, ce qui donnera à EADS une plus grande visibilité et une meilleure capacité de résistance aux cycles du secteur de l'aéronautique civile. Ces efforts sont soutenus par un portefeuille récent et compétitif comprenant des programmes tels que l'avion de transport militaire A400M, l'avion de combat Eurofighter, les hélicoptères Tigre et NH90, ainsi que les programmes de missiles Meteor et Aster et le réseau de communications sécurisées Skynet 5/Paradigm. EADS a obtenu de récents succès dans le secteur de la défense, qui l'engagent à poursuivre ces efforts. Le 28 février 2005, le Secrétaire à la Défense britannique annonçait la présélection du consortium Air Tanker, mené par EADS, pour le pro-

gramme d'avions ravitailleurs au Royaume-Uni, représentant une enveloppe de 13Mds£. En avril 2005, le ministère néo-zélandais de la Défense a annoncé la sélection de l'hélicoptère NH90 pour remplacer sa flotte d'hélicoptères de transport et l'Afrique du Sud est devenue partenaire industriel du programme A400M. D'autres décisions importantes sont attendues notamment sur le marché des hélicoptères.

L'A380 et l'A350, enjeux des années à venir

Le développement et la commercialisation du très gros porteur A380 constituent une des opportunités principale d'EADS dans les années qui viennent : les défis techniques et les investissements importants rendus nécessaires par le développement de cet appareil devraient permettre à Airbus de disposer d'un appareil particulièrement bien adapté à la croissance du trafic aérien prévisible dans les zones densément peuplées.

Parallèlement, le développement du long-courrier de moyenne capacité A350 devrait permettre à Airbus de consolider à long terme sa position sur le marché « du milieu » concernant les appareils de capacité comprise entre 200 et 300 sièges en proposant à ses clients une nouvelle famille d'appareils performants et

bien intégrée dans les flottes existantes, puisque partageant les mêmes qualifications de type que l'A330 tout en permettant de desservir des routes plus longues. Après le lancement commercial de l'A350 intervenu en décembre 2004, le lancement industriel de l'appareil pourrait intervenir en octobre 2005 tandis que son entrée en service est prévue pour le premier semestre 2010.

En cinq ans, EADS a réussi à se positionner comme le leader européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense et à occuper le second rang au niveau mondial. Il constitue une entreprise à forte croissance et à rentabilité soutenue, dont le niveau de commandes laisse augurer un développement dynamique et pérenne. Au-delà des chiffres, la réussite du groupe tient aussi dans la conception et la mise en œuvre de programmes majeurs, constitutifs d'importants tournants technologiques. Le succès des premiers vols de l'A380 en est ainsi un exemple récent. Des défis attendent cependant EADS, qui devra en particulier assumer le financement des projets que la société juge nécessaires pour défendre les performances commerciales d'Airbus, en particulier l'achèvement de la phase de développement de l'A380 et la préparation du lancement industriel de l'A350

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 mars 2004 : Rainer Hertrich, CEO d'EADS, prend également la direction de la Division Aéronautique du Groupe EADS, à la suite du départ à la retraite de Dietrich Russell
- 25 mars 2004 : Rainer Hertrich, CEO d'EADS, inaugure à Moscou EADS Russie
- 16 avril 2004 : EADS sélectionné pour fournir des avions ravitailleurs A330 MRTT à l'Australie
- 10 mai 2004 : ARIANESPACE et EADS SPACE Transportation ont signé à Berlin le contrat pour la production de 30 lanceurs Ariane 5. Le montant du contrat s'élève à 3 milliards d'euros
- 11 mai 2004 : Premier NH90 de série présenté au Salon aéronautique ILA 2004 de Berlin
- 14 juin 2004 : Lancement d'un programme de démonstrateur EUROMALE de drone longue endurance multi-missions. Le projet est conduit par un ensemble industriel mené par EADS, maître d'œuvre, associé à THALES et Dassault Aviation
- 10 décembre 2004 : Airbus reçoit l'autorisation de ses actionnaires, EADS et BAE Systems, de présenter aux clients de lancement les premières offres commerciales fermes pour le nouveau long courrier de moyenne capacité A350 (deux versions : A350-800 et A350-900)
- 21 décembre 2004 : Air Europa, basée en Espagne, est la première compagnie à opter pour l'A350-800, sur le marché depuis le 10 décembre 2004. La compagnie a signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de 10 appareils et deux options supplémentaires
- 23 décembre 2004 : La Délégation Générale pour l'Armement et EADS SPACE Transportation ont signé le contrat de production du missile M51. Il sera réalisé pour la première fois sous maîtrise d'œuvre unique par EADS SPACE Transportation



L'activité de GIAT Industries repose sur la maîtrise des systèmes blindés de combat terrestre, pour les comptes des armées de terre française et étrangère. GIAT Industries est également fournisseur d'équipements et de munitions pour

les autres armées (Air, Marine) et pour les forces de l'ordre.

Au travers de ses matériels, GIAT Industries est présent dans plus de 100 pays. En 2004, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 590 millions d'euros. Son carnet de commande s'élève à 2078 millions d'euros au 31 décembre. À cette même date, ses effectifs étaient de 5000 personnes, dont 1500 ingénieurs et cadres.

Le projet Giat 2006 doit assurer le redressement de l'entreprise, tout en offrant des solutions de reclassement à chacun

L'absence de perspectives d'activité suffisantes pour l'avenir ne permettait plus en 2003 d'envisager un retour à l'équilibre financier de la société et une résorption des sureffectifs actuels. Ce constat a conduit la direction de l'entreprise, avec le soutien de l'État, à lancer un nouveau plan de restructuration devant permettre d'assurer la viabilité à long terme de la société. GIAT s'est fixé l'ambition d'être profitable à l'horizon 2006.

Ce projet vise à pérenniser l'entreprise et consacre la volonté de l'État de maintenir en France une industrie d'armement terrestre compétitive. Il doit permettre au groupe de se concentrer sur son cœur de métier, les systèmes d'armes et blindés et les munitions, de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO). GIAT Industries, qui a vocation à assurer la responsabilité d'ensemble du maintien en condition opérationnelle de nature indus-

trielle du char Leclerc, doit en conséquence viser à étendre cette responsabilité à l'ensemble des systèmes et matériels développés par l'entreprise pour le compte du ministère de la Défense, notamment dans le cadre des rénovations en cours. Dans ce cadre, l'année 2004 a vu la conclusion des discussions sociales relatives au plan GIAT 2006 le 27 février 2004, après plus d'un an de dialogue. De lourds efforts sont consentis pour offrir à chaque individu dont l'emploi serait supprimé des solutions de reclassements. L'État pour sa part, propose des emplois au sein des trois fonctions publiques pour les personnels à statut (ouvriers sous décret et fonctionnaires détachés).

Le plan de restructuration qui doit être mené implique une adaptation importante des moyens industriels et des effectifs. Le nombre d'implantations sera réduit à Satory, Bourges, Roanne, La Chapelle St-Ursin et sur trois autres sites complémentaires, Tarbes pour la pyrotechnie, Toulouse pour le MCO de boîtiers électroniques et Tulle pour le MCO d'équipements mécaniques et d'outillage. Sur la base d'une actualisation des perspectives

Fiche d'identité

■ La société anonyme GIAT Industries a été constituée le 1^{er} juillet 1990 conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriels des armements terrestres (GIAT).

■ Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État, sauf une action détenue par le président.

■ GIAT industries assure la fabrication de systèmes blindés et de systèmes d'armes et de munitions. La production du char Leclerc représente 49 % de l'activité en 2003.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

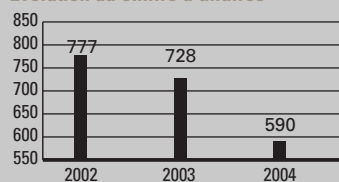
VII - Données sociales

VIII - Ratios

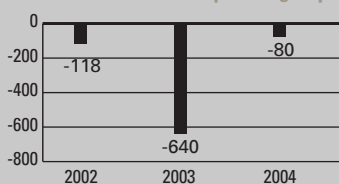
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	777	728	590
dont réalisé à l'étranger	243	154	118
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-107	-29	-89
Résultat financier	13	7	12
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	-210	-85	-438
Résultat net - part du groupe	-118	-640	-80
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-118	-640	-80
Total des immobilisations nettes	226	210	179
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	3	1	1
dont immobilisations financières nettes	43	42	26
Capitaux propres - part du groupe	-256	-894	23
Intérêts minoritaires	0	1	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	385	912	533
Dettes financières nettes	-215	-307	-296
Dettes financières brutes à plus d'un an	20	13	13
Effectifs en moyenne annuelle	6 920	6 228	6 228
Charges de personnel	360	327	338
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel			
Effectifs moyens (en milliers €)	52,0	52,5	54,3
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0

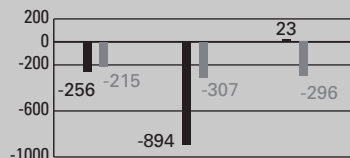
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de charges 2006 et 2007, la direction générale a annoncé que la cible finale de l'effectif actif de Giat Industries à mi-2006 serait de 2 880 salariés, chiffre supérieur à l'effectif initial prévu dans le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (2 760). Cette hausse résulte des perspectives liées au soutien logistique et à l'assistance client. Par ailleurs, elle intègre l'arrêt progressif de certaines activités (Forges de Tarbes, Gradia, Syegon) en raison de la faiblesse du marché et d'une compétitivité insuffisante, et le développement du CEDERIT (prestations dans les domaines de la sûreté de fonctionnement, des risques industriels et de la sécurité pyrotechnique) implanté sur le centre de Bourges, et qui sera maintenu au sein des activités stratégiques de Giat Industries.

À la mi-2005, soit à mi-chemin de la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi :

- 1 156 personnes étaient reclassées ou disposaient d'une solution de reclassement en comparaison avec l'objectif de 2 041 salariés à reclasser à l'issue du plan ;
- et 1 107 mesures d'âge avaient été actées, comparées aux 1 303 identifiées.

Ces chiffres sont en ligne avec les prévisions. Ils font apparaître, après une année de mise en œuvre du plan, un taux d'avancement des reclassements de près de 57 % avec une moyenne de 45 solutions de reclassement trouvées par mois par les différents relais mobilité.

Le taux d'avancement des reclassements est sensiblement équivalent quel que soit le statut :

- 54 % pour les Ouvriers Sous Décret ;
- 64 % pour les Fonctionnaires Détachés ;
- 59 % pour les salariés sous Convention Collective.

Les solutions acquises se répartissent comme suit :

- 51 % au sein du Ministère de la Défense ;
- 9 % au sein des fonctions publiques hors défense ;
- 31 % en emploi salarié dans le secteur privé ;
- 9 % en création d'entreprise ou projet personnel.

Giat Industries a engagé, via sa filiale Sofred, une action globale de revitalisation en accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi sur la période 2003 – 2006. L'objectif est la création de 5 000 emplois de substitution. À fin mai 2005, les résultats sont en ligne avec les objectifs fixés : depuis début 2003, 176 projets ont été accompagnés sur l'ensemble des bassins de Giat Industries, dont 37 sur l'année 2005.

Ces projets sont porteurs de plus de 3 100 emplois nouveaux à 3 ans, dont près de la moitié ont d'ores et déjà été créés. À noter l'implantation de projets structurants pour les territoires, comme Percall (SSII) à Vichy-Cusset, Idestyle (bureau d'étude de design industriel) à St Chamond, et Roberto (agroalimentaire) à Roanne.

Un contrat d'entreprise a été signé le 26 mars 2004 avec l'État

Ce contrat précise les efforts de redressement de GIAT Industries et le soutien apporté par l'État en tant que client et actionnaire. Ce document fixe le montant des intentions de commandes de l'État pour la période 2003-2006, le montant de la contribution en capital que l'État est prêt à assumer en tant qu'actionnaire, ainsi que les engagements de l'État en matière sociale et de revitalisation des bassins d'emploi. Ce

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Luc Vigneron* ■ Représentants de l'État : *Denis Barrier, Christine Buhl, Jean-François Dock, Claude Gaillard, Philippe Jost, Olivier Rossignol* ■ Personnalités qualifiées : *Jean Cedelle, Georges-Christian Chazot, Dominique de la Lande de Calan, Anthony Orsatelli, Bernard Planchais* ■ Représentants des salariés : *Dominique Borderieux, Eric Brune, Daniel Jaboulay, Dominique Jausserand, Christian Osete, Alain Van Blitz* ■ Commissaire du Gouvernement : *Yves Jourdan* ■ Contrôleur d'État : *M. Lambert* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Ernst & Young* ■

contrat définit également les engagements industriels, sociaux, économiques et de gouvernance de l'entreprise.

Sur la base des projections de la direction générale, qui tiennent compte notamment des perspectives de prises de commandes de l'État français, la mise en œuvre de ce plan permettrait d'atteindre un niveau de marge opérationnelle de l'ordre de 3 % en 2006 pour un chiffre d'affaires d'environ 609M€. GIAT serait alors comparable en taille et en résultats à ses principaux concurrents européens.

L'année 2004

Giat Industries se concentre aujourd'hui sur son cœur de métier stratégique, les systèmes d'arme, les systèmes blindés et les munitions. Ses activités s'étendent de la conception des produits au Maintien en Condition Opérationnelle (MCO).

Giat Industries allie ainsi des capacités de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie système à une maîtrise de l'intégration des plates-formes, qu'il s'agisse de blindés ou porteurs de systèmes d'arme. Fort de ses savoir-faire, Giat Industries affirme, aujourd'hui, son ambition d'être le système-intégrateur de référence pour l'armement terrestre en France, apte à proposer aux armées des solutions globales et sur mesure avec un soutien complet et une efficacité maximale. Cette volonté d'offrir des réponses pertinentes se concrétise aussi par la conclusion de nombreux accords de partenariats pour le développement de produits et de programmes sur l'ensemble du spectre de ses activités.

Les accords de coopération avec Bofors Defense, ADI Limited, United Defense Industries, EADS, Thales ou Sagem, ainsi que la filiale CTAI avec BAE Systems démontrent la volonté de Giat Industries de mettre en synergie ses compétences, avec des partenaires présents sur d'autres technologies ou d'autres marchés.

L'année 2004 s'est achevée par un succès commercial, avec la notification, le 9 décembre, par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) d'un contrat portant sur la fabrication de 72 matériels CAESAR® (camions équipés d'un système d'artillerie), leur maintien en condition opérationnelle et la fabrication des munitions associées. L'évaluation technico-opérationnelle des cinq premiers

matériels livrés en 2003 à l'Armée française s'est déroulée de façon très satisfaisante, tant sur les résultats obtenus que sur le soutien apporté par Giat Industries qui a respecté ses engagements de disponibilité.

Par ailleurs, le contrat portant sur la revalorisation de l'automoteur 155 AUF1 TA s'est poursuivi avec succès, 19 matériels ayant été livrés à l'Armée française.

L'année 2004 a de plus été marquée par la sortie des deux premiers prototypes de Véhicules Blindés de Combat d'Infanterie (VBCI). Les essais de validation système ont ainsi pu démarrer alors que d'autres essais industriels se poursuivaient. L'année 2005 marquera une étape décisive pour le VBCI. Le programme de qualification mené sur véhicule complet démarre au premier semestre et se poursuivra jusqu'à fin 2007. La livraison des premiers véhicules de série de la tranche ferme aura lieu en juillet 2008.

L'année 2005 marquera l'intensification des travaux pour l'exportation, par l'identification de prospects, la mise en place de partenariats et par la préparation de campagnes de promotion. Dans ce cadre, sera lancée la mise en chantier d'un prototype destiné aux actions de promotion à l'export.

En attendant l'entrée en service des VBCI et pour répondre aux nouvelles menaces, un AMX 10P valorisé a été livré à l'armée de Terre et une offre de valorisation du parc existant a été présentée à la DGA.

Afin de reconquérir des parts de marché à l'exportation, GIAT a identifié plusieurs axes d'effort concernant aujourd'hui :

- la vente du système d'artillerie CAESAR;
- la vente de canons et tourelles embarqués sur avions, non seulement au travers des ventes d'avions et hélicoptères européens pour lesquels ses systèmes ont été qualifiés, mais aussi au travers de programmes nationaux nouveaux;
- le marketing d'un nouveau produit, le Narwhal, canon naval, qui a fait l'objet d'essais concluants en 2004;
- la promotion de la munition d'« artillerie intelligente » BONUS développée en coopération avec la Suède;
- la promotion d'une nouvelle munition d'artillerie de 155 mm, la LU 211M, répondant aux dernières exigences en matière d'insensibilité aux risques pyrotechniques, élément entrant de plus en

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2004 : les 25 mars, 17 juin, 23 septembre et 7 décembre

■ Le comité des offres s'est réuni une fois en 2004 en février 2004

■ Le comité d'audit s'est réuni à 3 reprises en 2004 : les 17 mars, 9 juin et 14 septembre

Autres faits marquants :

■ février 2004 : fin des négociations sociales sur le plan de sauvegarde de l'emploi

■ mars 2004 : signature du contrat d'entreprise entre GIAT Industries et l'État.

■ juin 2004 : Eurosatory

plus dans les préoccupations des armées.

Le Groupe continuera également à préparer l'exportation du VBCI et à proposer les systèmes de commandement de la gamme FINDERS.

Une structure financière en voie de redressement

Les prises de commandes se sont élevées à 492M€ pour l'année 2004 à comparer à 483M€ en 2003. Les principales commandes ont été reçues de l'État: 423M€ au total dont 39 % pour 72 matériels CAESAR, 27 % pour des rechanges et réparations de matériels divers, 17 % pour des munitions de moyen calibre et 6 % de munitions gros calibre.

Le niveau des prises de commandes à l'export reste faible (29M€). Le carnet de commandes du groupe ressort au 31 décembre 2004 à 2 117M€ dont 1 861M€ en provenance de l'État.

En 2004, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 590M€, en retrait de 19 % par rapport à 2003. La principale raison du recul du chiffre d'affaires tient à la réduction des livraisons de matériels de la famille du char Leclerc qui sont passées de 36 matériels en 2003 à 25 en 2004, dont 12 chars de combat et 3 dépanneurs à l'État-major de l'Armée de Terre (EMAT), ainsi que 10 dépanneurs aux Émirats Arabes Unis. Cette réduction tient à des difficultés techniques qui n'ont pas permis une acceptation par le client final.

La baisse des livraisons du Leclerc a toutefois été partiellement compensée par d'autres programmes neufs, comme le contrat VBCI dont le chiffre d'affaires atteint 55M€ contre 11M€ en 2003, et par la performance de la division Munitions dont le chiffre d'affaires progresse de 44 par rapport à 2003, à 118M€ contre 82M€.

Le décalage des livraisons des chars Leclerc à l'EMAT, les charges de surcapacité qui restent élevées (60M€ en 2004), et les difficultés liées au plan social (PSE), ont conduit à une marge opérationnelle en retrait par rapport à 2003 (-86M€ contre -46M€ en 2003).

Le niveau total de l'activité Recherche et Développement s'établit à 116M€ contre 142M€ en 2003. Alors que le niveau autofinancé est maintenu, cette baisse résulte

de la décroissance prévue des montants liés aux contrats chars Leclerc France.

Le résultat net 2004 consolidé, après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et du crédit d'impôt recherche aboutit à une perte de 80,2M€. Ce résultat est conforme aux prévisions du plan GIAT 2006 mais les retards de livraisons en 2004 pèseront sur le résultat 2005.

Les capitaux propres du Groupe ressortent à + 23M€ au 31 décembre 2004 contre - 896M€ au 31 décembre 2003. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2004 a décidé d'augmenter le capital de 1Md€ pour le réduire ensuite à 60M€ afin d'apurer les pertes antérieures. Retraite du transfert en dettes sociales de la partie de provision PSE (358M€), la capacité d'autofinancement reste négative en 2004 à - 80M€. Les flux de trésorerie générés par l'ensemble des activités, hors contrat Émirats Arabes Unis et impact de la restructuration, sont cependant positifs à hauteur de 38M€.

Perspectives 2005 et au-delà

Le plan GIAT 2006, qui prend effet dès l'année 2004 avec les premiers reclassements, doit donner les moyens à l'entreprise d'oeuvrer pour son redressement. Elle devra pour cela consolider sa capacité à développer, produire et vendre ses systèmes d'armes et répondre aux attentes de ses clients.

La consolidation de l'industrie d'armement terrestre, devenue inévitable du fait de la contraction des marchés des États européens, s'est traduite par la disparition des deux tiers des acteurs depuis 1990. Cette consolidation est amenée à se poursuivre dans les années à venir du fait de l'arrivée des technologies de l'information dans les blindés et de la volonté des armées de conduire des opérations inter-armes qui imposent une plus forte intégration des systèmes d'armements terrestres dans les dispositifs opérationnels et de commandement. La contre-OPA du britannique BAE Systems menée en juin 2004 sur le groupe britannique Alvis, fabricant du char Challenger, de même que l'acquisition en mars 2005 par BAE Systems de United Defense Industries pour 4 milliards de dollars, préfigurent les enjeux auxquels auront à faire face les industriels dans les années à venir.

Le Projet GIAT 2006 vise à permettre à GIAT Industries de sortir de son isolement et de participer à ce mouvement de consolidation. Il doit donner les moyens à la société de consolider ses savoir-faire de systémier, alors que le retour à la rentabilité devrait permettre à la société de nouer des partenariats avec d'autres industriels européens du secteur de la défense.



Snecma était en 2004 l'un des leaders mondiaux des moteurs et équipements aéronautiques. Présent sur tous les grands segments de marché de l'aéronautique, Snecma a su profiter de la reprise du secteur aéronautique civil intervenue au cours de 2004. L'exercice a été marqué par deux événements majeurs. En juin 2004, le processus d'ouverture du capital de l'entreprise à des investisseurs particuliers et institutionnels a été lancé avec succès. Ce processus, qui a conduit à la cotation de l'entreprise le 18 juin 2004, a conduit l'État à abaisser sa participation dans l'entreprise à 62,22 %. À la fin du mois d'octobre 2004, Snecma a annoncé son intention de se rapprocher avec Sagem, entreprise française spécialisée dans la défense ainsi que l'électronique professionnelle et grand public. Ce rapprochement qui a pris la forme d'une offre publique d'échange, couplée à une offre publique d'achat, de Sagem sur Snecma a donné naissance à un nouveau groupe, Safran, dans lequel l'État détient 31,3 % du capital. La fusion des deux groupes est intervenue en mai 2005.

Après une année 2003 marquée par le conflit en Irak et l'épidémie de SRAS, l'activité du secteur du transport aérien s'est redressée au cours de l'exercice 2004. Le trafic a progressé de 11 % avec une hausse particulièrement marquée sur le premier semestre et, géographiquement, sur la zone Asie-Pacifique. Globalement, le trafic a dépassé les niveaux constatés en 2000 tandis que les taux de remplissage des avions ont retrouvé des valeurs élevées (plus de 75 %).

Snecma a su tirer profit du redressement du secteur aéronautique civil enregistré en 2004

Un secteur de l'aéronautique en redressement

Après une année 2003 marquée par le conflit en Irak et l'épidémie de SRAS, l'activité du secteur du transport aérien s'est redressée au cours de l'exercice 2004. Le trafic a progressé de 11 % avec une hausse particulièrement marquée sur le premier semestre et, géographiquement, sur la zone Asie-Pacifique. Globalement, le trafic a dépassé les niveaux constatés en 2000 tandis que les taux de remplissage des avions ont retrouvé des valeurs élevées (plus de 75 %).

La forte progression du trafic a contribué au redressement de la situation financière des compagnies aériennes et a permis d'atténuer l'effet de la forte hausse des prix du kérosène enregistrée en cours d'année. Cette reprise demeure néanmoins fragile du fait des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des cours du pétrole, surtout, elle ne bénéficie pas encore au marché américain (20 % du

marché mondial) où les compagnies nationales demeurent en position très fragile (un nouvel acteur majeur du secteur, Delta Airlines, est sur le point de se placer sous la protection de loi sur les faillites dite « Chapter eleven ») en dépit d'efforts vigoureux de maîtrise des coûts.

La reprise du trafic aérien a contribué à la croissance significative des commandes adressées en 2004 aux avionneurs, Boeing et Airbus (276 et 370 commandes respectivement, soit des progressions de 28 % et de 30 %), laquelle a bénéficié aux motoristes et aux équipementiers aéronautiques comme Snecma.

Snecma a su tirer profit de ce redressement

Le chiffre d'affaires de Snecma a progressé de 6 % au cours de l'exercice pour atteindre 6,8 Md€, avec une répartition voisine de 60 %/40 % entre les deux branches du groupe la « branche propulsion » et la « branche équipements ».

La branche propulsion a connu une vive progression des livraisons de son principal produit le CFM-56, réalisé en partena-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ Statut juridique : société anonyme à conseil d'administration

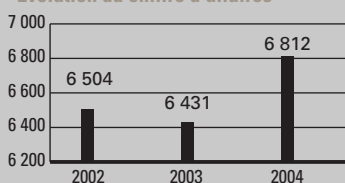
■ Détention du capital :

État	62,2 %
Public	31,5 %
Salariés et anciens salariés :	3,5 %
United Technologies :	1,73 %
Autocontrôle	1,05 %

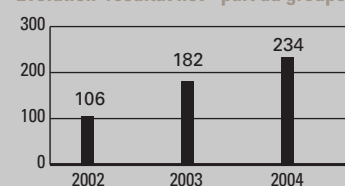
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	97,2	97,2	62,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0,0	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	0	0	3055
Chiffre d'affaires	6504	6431	6812
dont réalisé à l'étranger	3004	2891	3154
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	466	476	511
Résultat financier	-41	-58	-46
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	637	630	623
Résultat net - part du groupe	106	182	234
Résultat net - intérêts minoritaires	11	3	11
Résultat net de l'ensemble consolidé	117	185	245
Total des immobilisations nettes	2532	2466	2421
dont écart d'acquisition net	779	731	683
dont immobilisations incorporelles nettes	166	229	342
dont immobilisations financières nettes	378	405	314
Capitaux propres - part du groupe	1072	1183	1312
Intérêts minoritaires	96	91	90
Dividendes versés au cours de l'exercice	97	32	56
dont reçus par l'État	95	31	54
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	1339	1341	1385
Dettes financières nettes	590	251	-54
Dettes financières brutes à plus d'un an	186	434	579
Effectifs en moyenne annuelle	34377	34276	35451
Charges de personnel	1929	1987	2131
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	1,8 %	2,9 %	3,6 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	56,1	58	60,1
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	10,0 %	14,5 %	17,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	50,5 %	19,7 %	0

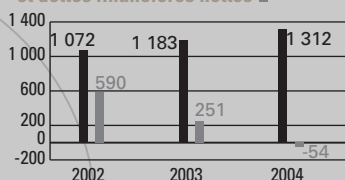
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



riat avec General Electric, qui sont passées de 702 à 728 unités. Les commandes enregistrées au cours de l'exercice ont permis à Snecma de conforter sa part de marché avantageuse sur les avions de la famille A 320 (Boeing 737 et Airbus A 320) qui s'élève à 75 %. Les livraisons de moteurs à plus forte poussée ont également connu une progression sous l'effet notamment du succès commercial engrangé par le Boeing 777, moins vive toutefois que celle observée sur la gamme des CFM-56. S'agissant du marché militaire, l'année 2004 a été marquée par la notification à Snecma d'une commande en deux tranches de 118 moteurs M88-2 destinés à équiper les 59 avions Rafale de l'Armée de l'Air et de la Marine Nationale.

Les travaux de développement du moteur SaM 146, construit en coopération avec l'industriel russe NPO Saturn, et destiné à équiper le futur avion régional RRJ (60 à 95 places) ont par ailleurs été poursuivis. Un protocole d'accord a été signé le 11 août 2005 avec l'État français pour une participation de l'État au financement des dépenses de Snecma par l'octroi à cette société d'une avance remboursable.

Enfin, la branche spatiale a connu un exercice positif avec principalement la signature le 27 juillet 2004 du contrat de production pour les moteurs de 30 lanceurs Ariane 5.

La branche équipements a consolidé en 2004 les positions avantageuses acquises sur plusieurs marchés importants comme les freins, les nacelles de moteurs, les inverseurs de poussée ou encore les systèmes de câblage. Le volume d'affaires a été tiré par d'importantes livraisons (notamment nacelles et trains d'atterrissage destinés à l'Airbus A 340, premiers éléments de l'A380...). En outre, plusieurs contrats ont été conclus sur des programmes

structurants du secteur: choix de Messier-Dowty, filiale de Snecma, pour les atterrisseurs du Boeing 787, choix de Messier-Bugatti, également filiale de Snecma, pour fournir le système d'atterrissage de l'A400M, choix de Labinal, filiale de Snecma, pour les systèmes de liaison électrique du Boeing 787, choix de Snecma pour le développement, la production et le soutien logistique du système électronique du moteur à forte puissance de nouvelle génération Gen-X développé par General Electric. L'activité de cette branche bénéficie directement de l'élargissement de la base installée de moteurs Snecma.

Le contexte favorable de l'activité, et les efforts de maîtrise des coûts de Snecma, lui ont permis de conforter ses résultats en dépit du contexte défavorable de la parité Euro/Dollar

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 6,8 Md€ contre 6,4 Md€ en 2003, soit une progression de 6 %. Les prises de commandes connaissent une vive progression, à 22 % (7,6 Md€ en 2004 contre 6,2 Md€ en 2003).

Le résultat d'exploitation s'établit à 511M€ en 2004, en progression de 7 % par rapport à 2003. La rentabilité d'exploitation est stable à 7,5 %, l'effet favorable lié à la hausse des volumes, qui permet l'amortissement des coûts fixes sur une base vendue plus large étant compensé par un accroissement des dépenses de R&D liées aux contrats nouveaux obtenus par le groupe.

Les couvertures de change dont dispose le groupe ont permis à Snecma d'amortir l'impact de la hausse de l'Euro sur sa rentabilité opérationnelle, en lui garantissant

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Mario Colaiacovo* ■ Représentants de l'État: *Philippe Jost, Jean-Yves Leclercq, Pierre Moraillon, Jean-Bernard Pene, Michel Wachenheim* ■ Administrateurs: *François de Combret, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guena, Xavier Lagarde, Anne Lauvergeon, Schemaya Levy, Michel Lucas, Dominique Paris, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vatier* ■ Représentants des salariés: *Daniel Bouchet, Claude Godard, Alain Janvier, Alain Leonnard, Alfredo Picardi, Marcel Virlouvet* ■ Commissaire du Gouvernement: *Étienne Bosquillon de Jenlis* ■ Contrôleur d'État: *M. Delmont* ■ Commissaires aux comptes: *Deloitte, Constantim* ■

sur ses ventes un taux de change voisin de la parité.

Snecma dégage un résultat net de 234M€ (3,4 % du CA). Ce résultat est en progression de 28 % par rapport à 2003, sous l'effet conjugué de la progression du résultat d'exploitation et de la diminution de la charge d'impôt résultant de la réforme du crédit impôt recherche mis en place à l'initiative du gouvernement en 2004.

L'entreprise disposait à l'issue de l'exercice 2004 d'une structure financière très saine. Les capitaux propres s'élèvent à 1,4Md€ fin 2004 contre 1,27Md€ à la fin 2003 tandis que sa position financière nette est positive, égale à 54M€ (elle était négative de 251M€ à la fin 2003). La trésorerie nette a fortement augmenté.

La naissance en 2005 d'un leader technologique mondial de l'aéronautique de la défense et des télécommunications

Modalités de l'opération

Sagem et Snecma ont engagé à l'automne 2004 à l'initiative de Sagem des discussions en vue d'un éventuel rapprochement entre les deux entreprises. Ces discussions ont débouché sur l'annonce le 29 octobre 2004 d'une fusion entre les deux entreprises précédée d'une offre publique d'échange à titre principal et d'une offre publique d'achat à titre subsidiaire de Sagem sur Snecma (15 actions Sagem, après division par cinq du nominal de l'action, pour 13 actions Snecma pour l'offre publique d'échange, 20€ par action Snecma pour l'offre publique d'achat).

L'opération de marché, qui s'est déroulée du 19 janvier au 23 février 2005, a été un succès puisque plus de 80 % du capital de Snecma a été apporté à l'offre de Sagem (et près de 95 % des actions susceptibles d'être apportées compte tenu des actions conservées par l'État pour la livraison d'actions gratuites au titre des offres de juin 2004), dont une forte proportion à l'OPE en dépit des conditions financières avantageuses offertes par l'OPA. Elle a été suivie d'une offre réservée aux salariés portant sur 6 % du capital, qui a permis de renforcer la base d'actionnariat salarié de Snecma avant sa fusion avec Sagem, dont les salariés déte-

naient avant la fusion une part élevée du capital (32,7 %) de leur entreprise.

L'État est aujourd'hui le premier actionnaire du nouvel ensemble avec 31,3 % du capital, suivi par les salariés du groupe avec 19 % du capital. Les autres actionnaires principaux sont Areva, CDC et BNP Paribas.

Profil du nouveau groupe et complémentarités entre Sagem et Snecma

La fusion a donné naissance à un leader technologique, avec un chiffre d'affaires de 10,3 Md€ (CA pro-forma 2004) et un effectif de 55 000 personnes, disposant de positions commerciales fortes sur les marchés de l'aéronautique, de la défense et des télécommunications. Il occupe ainsi le 4ème rang européen par le chiffre d'affaires dans le secteur de l'aéronautique et de la défense et le 5^e rang, selon le même critère, pour les activités de défense spécifiquement.

Sur le plan industriel, le rapprochement entre Sagem et Snecma a permis d'enrichir l'offre de produits des deux groupes et de renforcer leur capacité d'innovation. Il permettra à Snecma d'incorporer dans son offre de produits les savoir-faire de Sagem dans le domaine de l'électronique, qui prend une part croissante dans la valeur ajoutée des équipements aéronautiques.

Un peu plus d'un quart des effectifs du groupe (14 000 personnes sur 55 000) se consacre à la recherche et développement, qui représente 16 % du chiffre d'affaires. La rentabilité des dépenses correspondantes est accrue du fait de la possibilité, en menant des projets de R&D communs aux deux entreprises, d'amortir les frais sur une base plus étendue. Enfin, l'assise financière plus large du groupe constitue un atout important dans un contexte de croissance des investissements nécessaires au développement de nouveaux produits et de fortes pressions exercées par les constructeurs aéronautiques sur leurs fournisseurs, en vue de reporter sur eux une part croissante du risque de développement de nouveaux programmes.

Sur le plan commercial, les entreprises bénéficient d'un portefeuille de clients et d'un réseau commercial complémentaires. Les positions favorables de Snecma

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2004 : le 24 février, le 4 mai, le 1er juillet, le 14 septembre, le 2 novembre et le 14 décembre.
- 24 février 2004 : annonce par le Ministre de son intention d'ouvrir le capital de Snecma
- 3 juin 2004 : visa AMF de la note d'opération
- 4 juin – 16 juin 2004 : période de placement
- 18 juin 2004 : première cotation du titre Snecma à la bourse de Paris
- 29 octobre 2004 : annonce publique du projet de rapprochement de Snecma avec Sagem

dans le secteur de l'aéronautique civile et militaire devraient permettre aux activités issues de Sagem de développer leur offre dans ce domaine où elles disposent déjà de compétences reconnues. De même la bonne implantation de Snecma au Royaume-Uni et aux États-Unis pourra contribuer à ouvrir ces marchés importants à Sagem, où elle est moins présente. À l'inverse, les partenariats de Sagem en Amérique Latine ou en Asie ouvriront des perspectives commerciales nouvelles à Snecma.

Le rapprochement permet également de dégager d'importantes synergies à un horizon temporel rapproché. Celles-ci seront comprises entre 162 et 212M€ en EBITA avec un plein impact à compter de 2008. Les synergies résultent du partage des meilleures pratiques entre les deux entités, de la mutualisation des moyens et de l'exploitation systématique des effets de taille critique (notamment consolidation des achats).

Exposition aux risques associés à l'évolution du Dollar et aux cycles commerciaux

Safran sera moins exposé à la baisse du dollar que Snecma seule car Sagem dispose d'une exposition nette négative au Dollar du fait principalement des achats d'équipements électroniques qu'elle réalise pour son activité communications. Safran a ainsi une exposition globale au Dollar de l'ordre de 16 % de son CA, soit un niveau nettement en retrait par rapport à celui de Snecma (36 %) en 2004.

Le rapprochement permet également un lissage des cycles commerciaux.

Le chiffre d'affaires de Snecma est concentré à près de 75 % sur le marché de l'aéronautique civile. Ce marché connaît des cycles d'amplitude prononcée, dont la durée de l'ordre de 5-6 ans. Ces cycles suscitent des variations du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle de Snecma, qui sont partiellement amorties par les éléments récurrents comme les contrats de maintenance ou la commande de pièces de rechange (qui dépendent directement de la capacité d'équipements Snecma installés chez les clients). L'activité dans le domaine militaire développée par l'en-

treprise, qui évolue selon des cycles qui, en général, ne coïncident pas avec ceux de l'aéronautique civile, lui fournit un élément supplémentaire d'amortissement des fluctuations d'activité.

Il reste que l'entreprise, comme les autres acteurs du secteur, peut se trouver contrainte à engager en creux de cycle des investissements importants destinés à lui permettre de développer les produits nouveaux qui lui permettront de tirer pleinement avantage des phases de croissance du marché. L'adjonction des actifs de Sagem qui évoluent sur des cycles différents et, pour la majorité des produits de la société, nettement plus courts, constitue un réel avantage compétitif pour Snecma.

GROUPE SNPE

propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire), le groupe s'est diversifié par croissance externe dans le secteur chimique (chimie fine et de spécialité) qui représente aujourd'hui un peu plus de 40 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Dans un contexte difficile, le groupe SNPE reste fortement pénalisé par une activité chimie fine durablement fragilisée par les conséquences du sinistre de Toulouse et une mauvaise conjoncture mondiale.

Dans une conjoncture restée difficile, surtout pour l'activité chimie, le groupe SNPE a poursuivi sa réorganisation industrielle.

Les suites de l'explosion du 21 septembre 2001

L'explosion survenue le 21 septembre 2001 sur le site de la société Grande Paroisse a profondément désorganisé les activités de SNPE à Toulouse, avec notamment l'arrêt définitif de la production de phosgène qui a entraîné la mise en oeuvre d'un important plan de restructuration. Les pertes récurrentes enregistrées en 2004 par le site toulousain d'Isochem et l'absence de perspectives pour certaines de ses activités ont ainsi conduit SNPE à engager un plan de sauvegarde de l'emploi pour le site, annoncé au comité central d'entreprise le 9 février 2005.

L'activité chimie fine du groupe reste confrontée à de graves difficultés

Tout comme en 2003, la conjoncture a été particulièrement difficile en 2004 dans le secteur de la chimie fine, notamment dans un contexte de surcapacité mondiale et de

Héritier du service des poudres et créé en 1971 sous sa forme actuelle, le groupe SNPE est détenu à 99,9 % par l'État. Initialement positionné dans le secteur de la défense (chargements

compétition accrue. Le secteur pharmaceutique reste pénalisé par la baisse du cours du dollar par rapport à l'euro. La concurrence sur les produits génériques reste par ailleurs forte. Le chiffre d'affaires dans la chimie fine est ainsi en recul de 10 % par rapport à 2003, à 207M€. Cette baisse d'activité n'est pas compensée par une baisse des charges fixes et dégrade fortement le résultat d'exploitation, qui ressort négatif à -29,3M€, avec une perte d'exploitation de 33,6M€ pour Isochem SA.

l'État a décidé d'apporter à SNPE la participation qu'il détient dans la société Tessenderlo

Dans le cadre de la fermeture programmée de l'EMC fin 2005, l'État a décidé de reclasser sa participation dans la société belge Tessenderlo, spécialisée dans la chimie, au sein de la sphère publique. Il a ainsi apporté le 14 mars 2005 26,4 % du capital de Tessenderlo à SNPE.

La création de la société Eurengo SA dans le domaine des matériaux énergétiques

La création de la société Eurengo SA début 2004 concrétise le rapprochement avec les partenaires suédois et finlandais Saab et Patria dans le domaine des poudres et explosifs. Détenu à 60,2 % par SNPE matériaux Energétiques, 19,9 % par Saab et 19,9 % par Patria, Eurengo SA regroupe les activités d'Eurengo France (qui avait repris en 2003 les activités poudres et explosifs de SME et les titres de PB Clermont) et de Nexplo Industries (qui détient Eurengo Bofors et Eurengo Vihtavuori).

Malgré une légère augmentation de son chiffre d'affaires, la situation financière de SNPE continue de se dégrader fortement, avec une perte nette en 2004 de 71,7M€ essentiellement liée à l'activité chimie fine.

Le chiffre d'affaires du groupe SNPE progresse légèrement en 2004, alors que le résultat d'exploitation ressort en perte à -30,8M€

En 2004, le groupe SNPE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 793M€, en légère augmentation par rapport à 2003 (784M€). Ce maintien est essentiellement lié à l'intégration dans le périmètre de consolidation du groupe du pôle poudre et explosifs de la holding Nexplo Industries (38,8M€ de chiffre d'affaires), dans le cadre de la création de la société Eurengo SA.

Fiche d'identité

■ SNPE est une société détenue à 99,9 % par l'État dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques, la chimie fine (intermédiaires pour la pharmacie et l'agrochimie), la chimie de spécialité (vernis, peinture) et les explosifs industriels.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2004.

Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2004.

■ 26 juillet 2004: M. Jacques Zyss est nommé président du conseil d'administration de SNPE.

■ 14 mars 2005: apport des titres Tessenderlo à SNPE et augmentation de capital de SNPE.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

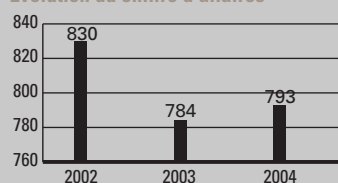
VIII - Ratios

Informations complémentaires

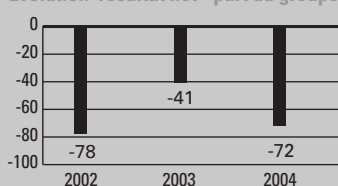
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9	99,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	830	784	793
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>430</i>	<i>400</i>	<i>449</i>
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10	-38	-31
Résultat financier	-13	-5	-1
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	182	63	-49
Résultat net - part du groupe	-78	-41	-72
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	-2
Résultat net de l'ensemble consolidé	-78	-41	-74
Total des immobilisations nettes	355	362	343
<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>7</i>	<i>21</i>	<i>21</i>
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>13</i>
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>20</i>	<i>21</i>	<i>20</i>
Capitaux propres - part du groupe	148	100	28
Intérêts minoritaires	13	12	35
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	153	205	141
Dettes financières nettes	395	449	473
Dettes financières brutes à plus d'un an	244	176	104
Effectifs en moyenne annuelle	5580	5443	5203
Charges de personnel	255	248	261
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	45,7	45,6	50,2
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	245,5 %	400,9 %	750,8 %

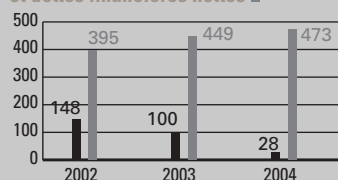
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'activité matériaux énergétiques enregistré ainsi une progression de 15,4 % de son chiffre d'affaires à 345M€, et un résultat d'exploitation positif de 2,4M€. Bien que le chiffre d'affaires de la chimie de spécialité reste relativement stable à 140M€, la concurrence très forte du marché et une parité euro-dollar défavorable dégradent fortement le résultat d'exploitation, qui ressort négatif à - 5,1M€. Dans les explosifs civils, la cession de l'activité matériaux composites (qui générerait un CA de 8,1M€ mais était déficitaire) fait ressortir le chiffre d'affaires de la branche à 50M€, en baisse de 15 %, alors que le résultat d'exploitation s'améliore de 10 % à 8,7M€. L'activité placage par explosifs connaît enfin une forte progression de ses ventes, son chiffre d'affaires étant en hausse de plus de 20 % à 45M€ et le résultat d'exploitation passant de 1M€ à 4,3M€.

Cependant, la perte d'exploitation du groupe s'élève à 30,8M€, dont 29,3M€ pour la seule activité chimie fine (contre une perte de 7,5M€ en 2003), qui obère très lourdement les résultats du groupe, principalement à cause d'Isochem SA (avec une perte de 33,6M€), dont la perte d'activité n'est pas immédiatement compensée par une diminution des charges fixes.

Un résultat exceptionnel fortement impacté par les dépréciations d'actifs d'Isochem SA

L'année 2004 a été marquée par une perte exceptionnelle très importante de 36,5M€ (contre une perte de 8,4M€ en 2003), qui intègre notamment des dépréciations d'ac-

tifs s'élevant à 27,7M€, dont 22,6M€ pour Isochem (liées principalement à l'arrêt de production de phosgène sur le site de Toulouse). Par ailleurs, le surcoût lié au plan amiante entraîne 12,3 M€ de provisions supplémentaires et les charges nettes liées aux départs de personnels représentent près de 4,9M€. Une reprise nette de provision pour dépollution à hauteur de 14,4M€ permet néanmoins d'atténuer l'impact de ces éléments exceptionnels.

Avec une perte nette de 71,7 M€ en 2004, la situation financière du groupe se dégrade fortement

Le groupe SNPE a enregistré en 2004 une perte nette de 71,7M€, contre une perte de 41,1M€ pour l'exercice 2003. Les capitaux propres du groupe SNPE s'élevaient ainsi à 28,1M€ à fin 2004, alors que l'endettement net du groupe progresse de 5 %, à 460M€ contre 437M€ fin 2003.

Les perspectives pour 2005 et au-delà

Face à la situation très difficile que connaît le groupe SNPE, l'effort de rationalisation et de restructuration engagé doit être poursuivi, dans l'objectif de redresser la situation opérationnelle et financière du groupe et de procéder à la réduction de son niveau d'endettement. La sauvegarde du patrimoine technologique et la pérennisation des activités de SNPE devraient ainsi se traduire par des recentrages, des alliances, voire dans certains cas par des cessions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Jacques Zyss ■ Représentants de l'État: François Auvigne, Christophe Burg, Gérard Kauffmann, Bernard Maître, Gérard Mathieu ■ Personnalités qualifiées: Pierre Betin, Jean Claude Bueno, Dominique Damon, Alain Delpuech, Arsène Schun ■ Représentants des salariés: Michel Blanchet, Jany Gardais, Gilles Glad, Jerzy Linca, Henri-Bernard Rougier, Claude Trinca ■ Commissaire du gouvernement: Yves Jourdan ■ Contrôleur d'État: Jean-Pierre Jaugin ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

THALES

En 2004, Thales a maintenu son chiffre d'affaires, à périmètre et taux de change comparables, et a amélioré ses performances opérationnelles et sa situation financière. Ces évolutions positives, dans un environnement très compétitif, notamment du

fait de l'érosion persistante du dollar américain ; la stratégie de Thales vise en particulier à renforcer le positionnement de Thales dans son domaine d'excellence, l'électronique de défense et de sécurité, et à déployer sa présence internationale au plus près de ses clients institutionnels. Elle a également justifié sa politique de désinvestissement systématique des activités non stratégiques, pratiquement achevée en 2004, et sous-tend le programme d'amélioration de sa compétitivité que le groupe entend mener en 2005 et 2006.

Une nouvelle organisation en six divisions a été mise en place en 2004

En 2004, Thales a mis en place une nouvelle organisation de ses activités en six divisions définies par leurs marchés et qui vise à accroître sa proximité avec les prescripteurs tout en facilitant la mise en œuvre des technologies transverses, pour les clients militaires et civils :

- La division **Aéronautique** et ses trois grands domaines, les équipements aéronautiques pour avions civils et militaires, l'électronique de mission pour avions de combat et les systèmes aéroportés de surveillance et de mission, pour les armées et les autorités de la sécurité civile ;

- La division **Systèmes Aériens**, qui va de la défense aérienne et des systèmes de missiles, pour les clients militaires, aux systèmes de gestion du trafic aérien, pour les clients civils ;

- La division **Systèmes Terre et Inter-armées**, au cœur des nouvelles technologies de l'information et de la mise en

réseau, pour les armées de Terre et les commandements interarmées ou interalliés, et qui valorise ses technologies duales avec une offre ciblée pour certains clients civils ;

- La division **Naval**, et ses quatre grands axes de compétence, la maîtrise d'œuvre en navire, les systèmes pour bâtiments de surface, les systèmes sous-marins et les services navals incluant la sécurité maritime ;

- La division **Sécurité**, qui valorise auprès de clients civils, gouvernementaux et privés, les technologies avancées et expertises du groupe répondant aux problématiques de gestion des risques ;

- La division **Services**, qui capitalise sur l'expérience de Thales en prestations de services, notamment en informatique et en simulation, pour ses clients militaires et aéronautiques, avec une offre élargie pour de grands clients institutionnels, publics ou privés.

Toutes ces divisions partagent un **socle technologique commun** essentiel,

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française

- Le décret n°97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales.

- L'État ne détient en direct que 2 022 actions. La participation de l'État est détenue par TSA (anciennement Thomson SA), à hauteur de 30,7 % et par SOGEP, à hauteur de 0,6 %, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

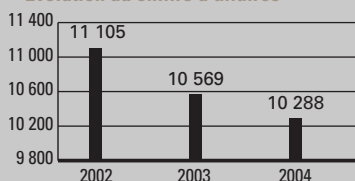
- A la date du 30 juin 2004, le capital de la société est réparti de la façon suivante :

Secteur public	31,3 %
Alcatel	9,5 %
Dassault (GIMD)	5,7 %
Thales	5,6 %
Public	
dont employés	47,9 %

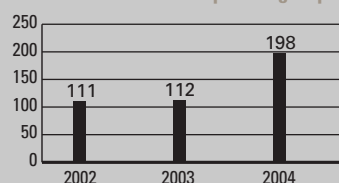
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0	0,0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	31,3	31,3	31,3
Chiffre d'affaires	11 105	10 569	10 288
dont réalisé à l'étranger	8 503	7 796	7 338
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	447	497	619
Résultat financier	-163	-109	-95
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	591	770	848
Résultat net - part du groupe	111	112	198
Résultat net - intérêts minoritaires	3	12	9
Résultat net de l'ensemble consolidé	114	124	207
Total des immobilisations nettes	4 680	4 276	4 033
dont écart d'acquisition net	2 336	2 146	1 955
dont immobilisations incorporelles nettes	174	206	235
dont immobilisations financières nettes	784	651	629
Capitaux propres - part du groupe	2 139	2 014	2 097
Intérêts minoritaires	29	43	50
Dividendes versés au cours de l'exercice	163	162	175
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	1 576	1 417	1 384
Dettes financières nettes	1 320	907	841
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 210	1 240	1 509
Effectifs en moyenne annuelle	60 662	57 439	55 476
Charges de personnel	3 651	3 681	3 659
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	1,0 %	1,2 %	2,0 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	60,2	64,1	66,0
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	5,3 %	6,0 %	9,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	67,3 %	44,1 %	39,2 %

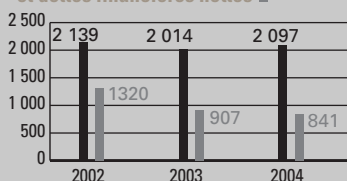
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



dont la maîtrise de l'information, sa diffusion en temps réel ou l'ingénierie et l'architecture des systèmes complexes sont des axes majeurs, et qu'enrichissent en permanence les travaux de recherche et développement conduits par les 20 000 ingénieurs et techniciens travaillant en réseaux au travers de l'ensemble des filiales du groupe dans le monde. Elles bénéficient également de l'atout exceptionnel que constitue la large présence internationale du groupe, qualifiée de multidomestique par Thales pour rendre compte de la qualité des liens tissés dans chaque pays d'implantation avec les clients locaux, à commencer par les gouvernements pour servir au mieux leurs enjeux de souveraineté nationale.

L'élargissement de sa présence internationale reste un axe stratégique majeur pour le groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé a dépassé 10 Md€ en 2004

À périmètre et taux de change constants, sa variation est limitée à - 0,25 % ; hors facturation des coques des frégates Sawari 2, son montant est identique à celui de l'année précédente. Comparé au chiffre d'affaires réalisé en 2003 (10 569 M€), il est en retrait apparent de 2,7 %.

La stabilité des ventes à structure et monnaies identiques recouvre des évolutions contrastées : la progression des ventes des divisions Aéronautique (+ 3 %) et Sécurité (+ 13 %) compense les décroissances enregistrées dans les divisions Systèmes Aériens (- 8 %) et Naval (- 6 %).

Les divisions Terre & Interarmées et Services affichent des chiffres d'affaires stables par rapport à 2003.

La division **Aéronautique** (+3 %) continue de bénéficier d'évolutions favorables dans l'activité militaire, en particulier dans les équipements et systèmes destinés aux programmes Rafale-France et Mirage export et dans les systèmes de patrouille maritime à l'export. L'activité avionique civile, en redémarrage, bénéficie des bonnes performances des ventes à Airbus et des activités de support.

Dans les **Systèmes Aériens** (- 8 %), l'évolution des ventes dans le domaine de la défense aérienne a été tributaire en 2004 du phasage des facturations de plusieurs programmes importants, notamment dans les systèmes de missiles et les centres de commandement. Dans les activités de contrôle du trafic aérien, les ventes de l'exercice écoulé n'ont pas encore bénéficié de la reprise du trafic aérien constatée en 2004 et ont enregistré un recul, en ligne avec le faible niveau des commandes prises en 2003.

Dans la division **Terre & Interarmées** (+1 %), l'activité est restée soutenue dans l'ensemble des systèmes et équipements de communication et de commandement, avec notamment le déroulement en France de nombreux programmes d'infrastructures de réseaux et, aux États-Unis, la forte progression des ventes de radios tactiques MBITR (+ 40 % en dollars). Le niveau des facturations dans le domaine optronique s'est également inscrit en croissance grâce à la très bonne performance réalisée au Royaume-Uni (premières facturations significatives du contrat BGTI). Les ventes d'émetteurs TV se situent toujours en retrait, compte tenu de l'atonie du marché américain en 2004.

L'évolution du chiffre d'affaires de la division **Naval** (- 6 %) reflète la baisse, attendue, des facturations enregistrées sur plu-

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Denis Ranque ■ Représentants de l'État : Denis Samuel-Lajeunesse, Laurent Collet Billon ■ Administrateurs : Jean-Paul Barth, François Bujon de l'Estang, Charles de Croisset, Serge Dassault, Roger Freeman, Didier Lombard, Klaus Naumann, Henri Proglia, Marcel Roulet, Serge Tchuruk, Benoît Tellier ■ Représentants des salariés : Mme Delpierre, Didier Gladieu, Pierre Lafourcade ■ Commissaire du gouvernement : Denis Plane ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

siens grands programmes de frégates en voie d'achèvement, comme Sawari 2 et le programme germano-néerlandais LCF/F124. Cette évolution n'est pas encore totalement compensée par le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des programmes franco-italien de frégates Horizon et de sonars pour sous-marins britanniques ni par la progression des facturations sur les nouveaux programmes: contrat de sonars pour sous-marins Scorpène en Malaisie et programme de frégates de type S en Grèce.

Dans la division **Sécurité** (+ 13 %), le dynamisme de la croissance, déjà constaté sur les neuf premiers mois de 2004, a été conforté au quatrième trimestre par la reprise des ventes de tubes électroniques, en particulier pour les domaines du spatial et du médical, et par l'accélération enregistrée dans les domaines des transactions financières et de la navigation. Au total, la division affichait une croissance organique de 16 % au quatrième trimestre 2004.

Dans la division **Services** (+ 0,2 %), la stabilité du chiffre d'affaires global résulte d'évolutions contrastées selon les domaines, la poursuite de la croissance dans la plupart des activités compensant le retrait momentané des facturations dans le domaine de l'entraînement et de la simulation, imputable au calendrier d'écoulement des contrats en cours. Les meilleures performances reviennent aux systèmes d'information, en particulier dans le domaine de l'infogérance, au « facilities management » et aux activités d'ingénierie & conseil.

La part des ventes réalisées en Europe progresse de 58 % à 61 % grâce, d'une part, à l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé au Royaume-Uni, où le dynamisme de l'activité défense (optronique et naval) a largement compensé l'effet de la cession de Thales Geosolutions, et, d'autre part, à la hausse de l'activité en France (en aéronautique avec le programme Rafale, dans les systèmes de défense aérienne, les communications militaires, les systèmes d'information).

Hors d'Europe, la zone Asie-Pacifique demeure la principale région cliente avec près de 15 % des ventes du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Nord est en hausse de 5 %, hors effet de change (baisse du dollar) et de périmètre (déconsolidation de Thales Geosolutions). En particulier, les filiales nord-

américaines ont enregistré une progression de près de 20 % de leur chiffre d'affaires local, en dollars. Leur contribution représente les deux tiers du chiffre d'affaires réalisé dans cette zone, contre 60 % en 2003.

Les prises de commandes sont en retrait, à 9,4M€ contre 10,9M€ en 2003.

Cette évolution est liée en grande partie au report sur 2005 de la notification de plusieurs programmes importants, dont le programme franco-italien de frégates multi-missions (FREMM) et le programme britannique de drones Watchkeeper, pour lequel Thales a été sélectionné en 2004.

La division **Aéronautique** affiche des commandes en nette progression: l'avionique bénéficie du lancement du programme A400M et de la reprise de l'activité de multimédia de bord; les systèmes aéroportés ont engrangé d'importantes commandes nouvelles liées au programme Rafale France.

La division **Systèmes aériens**, qui avait reçu en 2003 une commande de 870M€ au titre de la 3ème phase du programme de système de missiles FSAE, enregistre un recul de ses commandes de 800M€ en 2004. L'activité de contrôle du trafic aérien commence à bénéficier des premiers effets de la reprise du trafic, notamment sur les marchés export.

La division **Terre et Interarmées** enregistre une baisse de ses prises de commandes sur les marchés export, que ne compense pas totalement la bonne performance des commandes « multidomestiques », en particulier en France dans les systèmes de communication spatiale et aux États-Unis où le succès des radios tactiques MBITR s'est confirmé en 2004.

Dans la division **Naval**, la diminution des prises de commandes, de 470M€, concerne les activités navales de surface qui avaient bénéficié l'année précédente de plusieurs programmes de frégates à l'exportation. Les activités navales sous-marines, notamment au Royaume-Uni sont en revanche en progression.

Dans la division **Sécurité**, le report sur 2005 de plusieurs commandes attendues de solutions intégrées de contrôle d'accès et de paiement pour le transport est compensé par la hausse des commandes dans

les systèmes de sécurité, de navigation par satellite, surtout aux USA, et dans les tubes électroniques, tirés notamment par le marché spatial américain.

Dans la division **Services**, les progressions enregistrées dans le domaine de la simulation et de l'infogérance ne contrebalancent pas totalement la diminution des commandes de la filiale britannique d'équipements de télécommunications ferroviaires, par rapport à un niveau exceptionnellement élevé en 2003.

Fin 2004, le carnet de commandes s'élevait à 17 583 M€, en retrait sur fin 2003 (18 743 M€). Il représentait 20,5 mois de chiffre d'affaires (21,3 mois à fin 2003).

Résultats

À 729M€ en 2004, le résultat d'exploitation s'accroît de 31M€ sur le résultat de l'exercice précédent, soit une hausse de 4,5 %. À périmètre et taux de change constants, son augmentation ressort à + 2,2 %. Pour la première fois, la marge d'exploitation sur chiffre d'affaires dépasse 7 % pour le groupe dans son ensemble.

Les divisions Aéronautique, Systèmes Aériens et Naval (hors coques Sawari 2), ont dégagé des résultats en hausse et affichent des marges supérieures à 8,5 % du chiffre d'affaires. Dans la division Terre & Interarmées, dont la marge moyenne est de 6,6 %, les activités de communications et de commandement dégagent une marge sur chiffre d'affaires proche de 10 %. La

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2004.
- Le Comité d'audit et des comptes s'est réuni quatre fois en 2004.
- Le Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2004.
- Le Comité stratégique s'est réuni trois fois en 2004.

division Sécurité a doublé son résultat d'exploitation d'une année sur l'autre; il représente 5,2 % de son chiffre d'affaires 2004. La division Services maintient ses performances opérationnelles au niveau de l'exercice précédent avec une marge sur chiffre d'affaires de 7,5 %.

Le total des **dépenses de recherche & développement** est resté stable à 1,85 milliard d'euros en 2004, comme en 2003. La **recherche autofinancée** représente 24 % de ce total: de 436M€ en 2004, contre 419M€ en 2003, elle s'est accrue de 4 % d'une année sur l'autre et de 9 % à périmètre et taux de change identiques. L'essentiel des travaux de R & D sont conduits dans les unités opérationnelles. La recherche amont absorbe environ 5 % des dépenses totales et le quart des dépenses autofinancées. L'effectif dédié aux activités de recherche et développement dans leur ensemble est estimé à près de 20 000 personnes pour l'ensemble du groupe, dont 70 % d'ingénieurs.

Le **résultat opérationnel (EBIT) atteint 619M€**, en hausse de 25 % par rapport à 2003 (497M€). Cette évolution favorable découle à la fois de l'augmentation du résultat d'exploitation et de la réduction importante des **frais de restructuration**, qui passent de 197M€ en 2003 à 110M€ en 2004. En 2003, ces frais incluaient, pour un montant total de l'ordre de 80M€, le coût des mesures du dispositif « CASA » (Cessation d'activité des salariés âgés) mis en place dans plusieurs filiales françaises de 2002 à 2004. En 2003, les charges de restructuration représentaient près de 2 % du chiffre d'affaires. Leur niveau s'établit à environ 1 % du chiffre d'affaires en 2004.

L'exercice 2004 se solde par un bénéfice net de 198M€, supérieur de 77 % au résultat net de l'exercice 2003 (+ 112M€).

La société a renforcé sa structure financière en poursuivant son désendettement

Thales a dégagé en 2004 un solde net de trésorerie positif de 62M€ qui lui a permis, pour la quatrième année consécutive, de réduire son endettement net de fin d'exercice et d'améliorer la structure de son bilan.

L'autofinancement d'exploitation, en hausse de 10 %, à 848M€, couvre largement les versements effectués au titre des prestations de retraite ainsi que le financement de l'augmentation du besoin en fonds de roulement, de 374M€ en 2004, dont plus des deux tiers proviennent de la division Naval (consommation des avances Sawari 2, programme en voie d'achèvement).

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 2 097M€ en fin d'année (2 014M€ à fin 2003). Leur augmentation provient, d'une part, du surcroît du résultat net dégagé en 2004 (+ 198M€) par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2003 (175M€), d'autre part, de la réintégration en fonds propres de la valeur des actions auto-détenues cédées par Thales en 2004 pour un montant net d'impôt de 75M€, enfin d'une différence de conversion négative, de 20M€, constatée sur les actifs nets des sociétés nord-américaines et liée à la baisse du dollar US.

Pour la quatrième année consécutive, Thales a réduit son **niveau d'endettement net**. Au 31 décembre 2004, la dette nette est de 841M€ contre 906M€ à fin 2003 et 1 320M€, fin 2002. Le ratio d'endettement net sur capitaux permanents passe sous la barre des 30 %, à 29 %. Fin 2000, il atteignait 43 %.

Perspectives 2005 et au-delà

En 2005, le chiffre d'affaires devrait être en légère croissance, les bonnes progressions escomptées dans la plupart des divisions étant en partie compensées par la baisse des facturations attendue dans la division Naval, avec la fin de l'important programme de frégates Sawari 2.

Le résultat d'exploitation devrait à nouveau s'inscrire en progression, en particulier grâce aux performances anticipées dans les divisions Aéronautique et Systèmes Terre & Interarmées et à une nouvelle amélioration du résultat de la division Sécurité.

L'exercice 2005 devrait afficher un niveau de prises de commandes particulièrement satisfaisant, tenant compte notamment de l'entrée en vigueur de plusieurs grands programmes de défense européens, qui avaient été reportés, dans les domaines aéronautique et naval et bénéficiant de l'évolution favorable des marchés de l'aéronautique civile et de la sécurité.



ARTE, chaîne de télévision franco-allemande, est composée de trois entités juridiques. Arte GEIE, groupement européen d'intérêt économique, dont le siège est situé à Strasbourg, est financé à parité par Arte Deutschland TV GmbH et

Arte France, société anonyme financée par la redevance française qui est chargée de produire, de coproduire et d'acheter des programmes pour ARTE. Elle est détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 % par Radio France et 15 % par l'Institut National de l'Audiovisuel.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2004

L'année 2004 a confirmé l'amélioration de la situation d'Arte France tant sur le plan de l'audience, qui a encore progressé, que sur le plan des résultats financiers, qui se sont redressés depuis deux ans. En début d'année, Arte France a lancé sa nouvelle grille des programmes, accompagnée d'un nouvel habillage et d'une nouvelle signature « Vivons Curieux ». Cette nouvelle grille, en améliorant la lisibilité et la régularité de l'offre d'après-midi et en avant-soirée, a permis une progression de l'audience d'Arte France, avec une part d'audience qui s'établit à 3,8 % (contre 3,5 % en 2003). La chaîne a ainsi atteint le niveau qu'elle s'était fixé dans le développement stratégique du groupe et a enregistré son meilleur résultat depuis le lancement de ses programmes.

Arte France a également préparé en 2004 le passage à une diffusion 24 heures/24 sur le canal qui lui a été accordé sur le numérique hertzien terrestre. La société a ainsi bénéficié d'un complément de redevance d'un montant de 2M€ afin de lui

permettre d'assurer dans les meilleures conditions ce lancement. Pour ce faire, elle a participé à la création de la société GRI avec France 2, France 3, France 5, LCP-Assemblée Nationale et Public Sénat, qui sera chargée de la gestion du multiplex 1 en vue de la diffusion numérique hertzienne de ses programmes. Le groupe a fait le choix, par le passage à la TNT, d'une extension progressive du temps d'antenne en débutant par une diffusion numérique. Les débats ont abouti à la décision de débiter par une diffusion en fin de semaine à partir de 8h00, et en semaine à partir de midi (au lieu de 14h00 actuellement).

Enfin, Arte France a renforcé son rôle de soutien à la création et à la production audiovisuelle, en augmentant ses investissements dans la production et l'achat de programmes à hauteur de 87M€, dont 8M€ au titre de la programmation spécifique de journée. Dans ce cadre, la priorité donnée à la création a bien été préservée, Arte France ayant investi 68,6M€ en production contre 67,6M€ en 2003, en faisant appel à 186 producteurs différents, ce qui confirme le soutien d'Arte France au secteur de la production indépendante.

La situation financière d'Arte France continue de s'améliorer

Au niveau du groupe, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 129,2M€ en 2004. Le résultat d'exploitation du groupe a atteint l'équilibre (238K€ en 2004) mais s'inscrit en recul par rapport à 2003 (3,4M€). Cette dégradation s'explique par l'effort réalisé par Arte France en vue du passage à la diffusion en 24h/24 sur la télévision numérique terrestre, qui a induit une augmentation de la charge de diffusion et d'investissements en programmes.

L'exercice 2004 s'est soldé par un résultat net (part du groupe) de 2,97M€, en progression par rapport à 2003 (2,18M€). Ce bon résultat est lié notamment à l'impact de la cession par la Holding Histoire (1M€ d'impact sur le résultat net), dont Arte France est actionnaire à hauteur de 42 %, de la chaîne Histoire à TF1 qui est intervenue le 23 juin 2004.

L'exploitation

Les recettes de la société s'élèvent à 196,4M€ en 2004. La redevance représente 98,5 % de ce montant (193,5M€), en augmentation de 2,3 % par rapport à

Fiche d'identité

- Textes constitutifs: Traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000.
- Statut et capital: société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 %

par Radio France et 15 % par l'Institut National de l'Audiovisuel.

- Missions: Concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.

- Liens avec Arte G.E.I.E.: membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % par l'ARD), du G.E.I.E. Arte

constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la Centrale à Strasbourg.

- Principales filiales du groupe: Arte G.E.I.E. (50 %), Arte France Cinéma (100 %), Arte France Développement (100 %), CFI (25 %), GR1 (16,7 %), ARTV (15 %), TV5 (12,5 %), France 4 (11 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2004: lancement de la nouvelle grille de programmes de soirée.
- Création de la société GRI destinée à la gestion du multiplex 1, en vue de la diffusion en numérique de terre d'Arte.
- 14 mai 2004: signature de la convention de cession de la chaîne Histoire à TF1.
- Augmentation de l'audience d'Arte en France: + 9% de parts de marché

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	25	25	25
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	75	75	75
Chiffre d'affaires	127	127	129
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	3	0
Résultat financier	1	1	1
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	-26	-35	-27
Résultat net - part du groupe	0	2	3
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	2	3
Total des immobilisations nettes	67	76	80
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	46	49	53
dont immobilisations financières nettes	2	2	2
Capitaux propres - part du groupe	15	17	20
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	7	7	8
Dettes financières nettes	-30	-33	-26
Dettes financières brutes à plus d'un an	3	2	4
Effectifs en moyenne annuelle	451	461	484
Charges de personnel	33	34	35
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0,0 %	1,5 %	2,3 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	72,2	72,7	72,3
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0,2 %	11,7 %	15,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
Redevances	114	112	115
Productions et co-productions			
immobilisées en net	44	47	50
Avances conditionnées	3	3	3

2003. Les recettes propres (2,22M€) sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, du fait de la diminution des droits TV, droits vidéo, versions linguistiques, etc. Les dépenses de programme ou liées aux programmes s'élèvent à 125,8M€, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2003. Le deuxième poste de dépense est celui de la contribution au G.E.I.E, qui a atteint 47,9M€ en 2004 soit environ 25 % du total des charges. Les charges de personnel représentent pour leur part 15,26M€ et sont stables par rapport à 2003.

Les dépenses hors programmes s'établissent pour leur part à 94,1M€, soit une diminution de 3,4 % par rapport à 2003 (97,5M€), l'essentiel de l'économie réalisée s'expliquant par le report sur le budget 2005 du budget prévu pour le démarrage de la télévision numérique terrestre.

Les investissements

Les investissements hors programmes se sont élevés à 1,07M€ soit une augmentation de 62 % par rapport à 2003 (660k€), en lien avec le projet de numérisation des programmes engagé en 2004 et qui devrait s'achever en 2005.

La structure financière

La dette financière nette du groupe a diminué en 2004, à 26M€ contre 33M€ en 2003, mais reste largement supérieure aux capitaux propres (part du groupe), qui s'élèvent à 19,7M€ en 2004.

La trésorerie nette passe de 37,7M€ à 32,6M€. Cette évolution correspond notamment à une augmentation du besoin en fonds de roulement, en liaison avec la modification du mode de perception de la redevance au cours de l'exercice qui a eu pour effet de décaler davantage dans le temps son versement ainsi que les versements d'acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 2,8M€.

Les principales données hors bilan

Les engagements hors bilan sur la production et les achats de programmes s'établissent à 31,6M€ en 2004 contre 31,4M€ en 2003. Ces engagements correspondent aux contrats signés et non encore exécutés à la date de clôture de l'exercice.

Les perspectives pour l'année 2005 et au-delà

Dans le cadre de son passage à une diffusion en 24 h/24 sur le numérique terrestre à compter du mois d'avril 2005, Arte France devra développer sa grille de journée, en optimisant l'offre disponible jusqu'à présent l'après-midi sur les canaux du câble et du satellite (à partir de 14h00) et en ouvrant ses antennes durant les matinées en fin de semaine (à partir de 8h00). En outre, la société devra proposer une offre compétitive dans la perspective de l'extension de sa grille de programmes de 12 heures à 14 heures à compter du mois d'octobre 2005, tout en maintenant le caractère attractif de sa grille de soirée, compte tenu de l'importance de cette tranche horaire pour l'audience d'Arte, en diffusion analogique comme en numérique. À compter de janvier 2006, Arte France devrait assurer une diffusion durant toute la journée.

L'année 2005 sera marquée par la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens entre Arte France et l'État pour la période 2006-2010. Il devra notamment permettre à Arte France de poursuivre sa politique de production et d'achat de nouveaux programmes, fixer des objectifs en terme de gestion et de productivité, et s'inscrire dans une perspective de développement européen. C'est dans ce contexte que la mise en place d'un comité d'audit devrait intervenir au second semestre 2005.

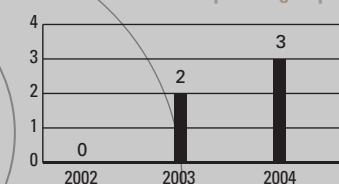
DIRECTOIRE: Jérôme Clément, président, Emmanuel Suard, Jean Rozat, Christian Vion ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Bernard-Henri Lévy ■ Représentants de l'État: Denis Barrier, Véronique Cayla, Patrick Raude ■ Personnalités qualifiées: Julia Kristeva, Nicolas Seydoux ■ Représentants des actionnaires: Jean-Paul Cluzel, Emmanuel Hoog, Rémy Pflimlin ■ Représentants des salariés: Pascal Aron, Camel Gherbi ■ Contrôleur d'État: Jean-Charles Auberon ■ Commissaires aux comptes: Deloitte et associés, MBV Fouillet ■

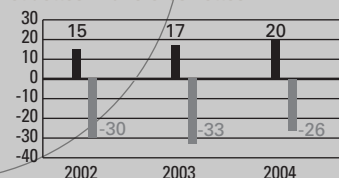
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Depuis la mise en place du groupe France Télévisions en 2000 et la création de la holding France Télévisions (qui regroupe aujourd'hui France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO), une profonde réorganisation du groupe a été entreprise, et s'est tra-

duite par des progrès notables en termes de gestion interne (harmonisation des méthodes comptables, amélioration du reporting, création d'une direction de l'audit, optimisation de la fonction achats, etc.) et de performance opérationnelle. France Télévisions a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires consolidé de 2667,4M€, soit une progression à périmètre comparable de 4 % par rapport à l'exercice précédent, et dégagé un résultat net positif pour la 5ème année consécutive, à 25,4M€ en progression de 78 % par rapport à l'exercice précédent. Le groupe s'est par ailleurs désendetté pendant la période: sa dette financière nette représente 31 % des capitaux propres, contre 120 % en 1999.

Le périmètre du groupe s'est élargi en 2004, avec l'acquisition de RFO et le lancement de France 4 et France 5 sur la TNT

L'intégration de Réseau France Outre mer (RFO)

Face au constat d'une dégradation des équilibres financiers de RFO depuis plusieurs exercices (résultat net continûment négatif de 1999 à 2002) et afin de lui redonner une perspective stratégique, dans un contexte audiovisuel ultramarin marqué par l'arrivée d'une forte concurrence, l'État a décidé début 2004 d'adosser RFO au groupe France Télévisions.

Cette intégration de RFO au sein du groupe France Télévisions a été réalisée par la loi du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle. L'État a procédé à une recapitalisation à hauteur de 10M€ qui a permis d'assainir la situation financière de la société avant de procéder à l'apport de ses titres RFO au bénéfice de France Télévisions.

Le processus d'intégration de RFO au sein du groupe France Télévisions, actuellement en cours, doit lui permettre de rationaliser ses structures et sa gestion, par une meilleure maîtrise de son budget et de ses effectifs, et de développer ses ressour-

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs: loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi du 1^{er} août 2000 et loi du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle apportant Réseau France Outre-mer à France Télévisions.

■ Capital: Société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ Missions: Définir les orientations stratégiques du

groupe, promouvoir les politiques de programmes et l'offre de services, conduire les actions de développement en veillant à intégrer les nouvelles techniques de diffusion et de production et gérer les affaires communes des chaînes, ainsi que leur affecter le montant des ressources publiques qui lui sont versées.

■ Principales filiales du groupe: quatre sociétés nationales de programmes, France 2, France 3, France 5 et Réseau

France Outre-mer (détenues à 100 % par France Télévisions); France Télévisions Publicité (régie publicitaire), France Télévisions Distribution (acquisition et gestion de droits audiovisuels); France 2 Cinéma, France 3 Cinéma et MFP (coproduction dans le cinéma).

■ Autres participations: Euro-news, Festival devenue France 4 (89 %), Planète Thalassa (34 %), Arte France (45 %) et TV5 Monde(51,5 %).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

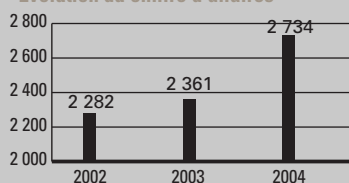
VIII - Ratios

Informations complémentaires

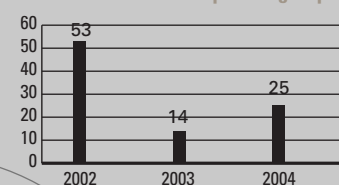
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	2 282	2 361	2 734
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	35	40	46
Résultat financier	-17	-11	-8
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	106	117	136
Résultat net - part du groupe	53	14	25
Résultat net - intérêts minoritaires	-4	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	49	14	25
Total des immobilisations nettes	571	568	553
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	199	195	105
dont immobilisations financières nettes	24	25	32
Capitaux propres - part du groupe	332	346	371
Intérêts minoritaires	-3	1	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	90	99	142
Dettes financières nettes	128	112	142
Dettes financières brutes à plus d'un an	221	206	211
Effectifs en moyenne annuelle	6 727	6 897	11 258
Charges de personnel	587	613	728
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	2,2 %	0,6 %	0,9 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	87,3	88,9	64,7
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	15,0 %	4,0 %	6,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	38,9 %	32,3 %	38,2 %
Redevances	1 471	1 500	1 633
Productions et co-productions immobilisées	57	59	61
Droits sportifs comptabilisés en immobilisations en net	124	116	25
Droits sportifs : produits constatés d'avance	66	68	26
Droits sportifs hors bilan	132	254	351

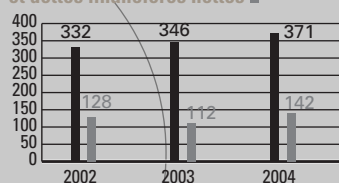
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



ces commerciales par un adossement de sa régie publicitaire à celle de France Télévisions. Elle doit également permettre de mettre en œuvre un certain nombre de synergies utiles pour son développement. Ainsi, RFO devrait bénéficier de l'expertise des équipes du groupe France Télévisions en matière de vente d'espaces publicitaires ou encore au niveau de sa fonction achats. Le renforcement des collaborations entre les équipes de RFO et celles de France 2, France 3 et France 5 au niveau de la production et des antennes devrait également s'amplifier et avoir des impacts positifs sur la programmation.

La préparation du lancement de la Télévision Numérique Terrestre

L'année 2004 a été celle de la préparation du lancement de la TNT, qui doit permettre à terme à l'ensemble des Français de bénéficier d'une offre élargie de chaînes dans un format numérique offrant une meilleure qualité d'image. La TNT lancée comme prévu lors du premier semestre 2005, avec un démarrage des émissions le 31 mars 2005, semble avoir rencontré un grand succès auprès du public. Dans un premier temps, l'offre est de 14 chaînes gratuites, permettant au public de recevoir les 6 chaînes nationales et 8 nouvelles chaînes. Une offre complémentaire, constituée de 8 chaînes supplémentaires, sera proposée à partir de septembre 2005. La TNT doit couvrir 50 % de la population française dès septembre 2005 et 85 % à l'échéance de 2007.

France Télévisions a concentré ses efforts sur le passage à une diffusion 24h/24h de France 5, et sur le développement de Festival, renommée France 4, qui devient une chaîne nationale.

Dans le courant de l'année 2004, France 2, France 3, France 5 et Arte France ainsi que LCP-AN et Public Sénat ont constitué la société de gestion du réseau R1, qui est chargée pour le compte de ces sociétés des opérations nécessaires à la transmission et à la diffusion auprès du public de leurs programmes en mode numérique par voie hertzienne.

La chaîne Festival ayant été choisie au début de l'année 2004 pour occuper le 6ème canal alloué par l'État au secteur public sur la télévision numérique terrestre, France Télévisions a racheté les parts détenues dans la société France Télé Film (Festival) par le groupe britannique Carlton Communication. Festival, rebaptisée France 4 est désormais détenue à 89 % par France Télévisions et 11 % par Arte France. Lancée sur la TNT en 2005, elle propose à un public jeune des programmes musicaux, de spectacle vivant, des festivals, de l'audiovisuel indépendant et des séries télévisées d'origine européenne.

Dans la perspective de sa diffusion en 24 heures/24, France 5 a renforcé sa grille au cours du dernier trimestre de l'année 2004, en relevant son budget de 2,4M€. La grille de rentrée a ainsi été enrichie en documentaires et en magazines. Elle a également permis de tester des formats d'émissions novateurs, tel que le lancement du magazine CULT.

Afin de donner à France Télévisions les moyens de réaliser ces ambitions, l'État a décidé de verser en gestion 2005 15M€ afin de lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions le lancement de la TNT. Ce montant a été réparti par la holding entre France 5 (2,6M€) et France 4 (12,4M€).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Patrick de Carolis* ■ Représentants de l'État: *Bruno Bézard, Véronique Cayla, Philippe Leyssène, Patrick Raude* ■ Personnalités qualifiées: *Henriette Dorion Sebéloué, Constantin Costa-Gavras, Raphaël Habas-Lebel, Jean-Christophe Rufin, Dominique Wolton* ■ Représentants du parlement: *Louis de Brossia, Christian Kert* ■ Représentant des salariés: *Yves Loiseau, Marcel Trillat* ■ Contrôleur d'État: *Françoise Miquel* ■ Commissaires aux comptes: *Deloitte & Associés, Barbier Frinault & Associés* ■

L'audience

L'audience du groupe s'est élevée à 38,7 % en 2004, en légère érosion par rapport à 2003 (39,5 %). Dans un contexte marqué par la montée en puissance des chaînes thématiques, France 2 a néanmoins réussi à conserver sa position avec 20,5 % de part d'audience tandis que France 5 a augmenté ses performances avec 6,7 % de part d'audience jusqu'à 19h00. De son côté, France 3 a enregistré une part d'audience de 15,2 % en diminution par rapport à 2003 (16,1 %). Toutefois, en audience cumulée, le groupe progresse puisqu'en moyenne 86,3 % de la population a regardé en 2004 les chaînes de France Télévisions au moins quinze minutes contre 85,8 % en 2003.

Le plan Synergia

Prévu par le contrat d'objectifs et de moyens, ce plan prévoyait un montant de 170M€ d'économies et de synergies sur la période 2001-2005. Il a dégagé 87,3M€ d'économies nettes en cumulé sur la période 2001-2003, en avance par rapport aux objectifs fixés. En 2004, les objectifs d'économies et de synergies, s'élevant à 50,1M€, ont été atteints. Concernant les achats de fonctionnement, l'année 2004 a été marquée par d'importantes négociations et par la mise en place de contrats groupe notamment sur des chantiers informatiques, les fournitures de bureau ou encore les agences de presse.

Dans le domaine des achats de programmes, le plan Synergia a prévu une montée en charge des négociations groupées entre les différentes chaînes ainsi que l'extension de l'activité de la direction des achats de programmes à RFO, à France 4 et aux chaînes thématiques en participation. Par ailleurs, des synergies entre les rédactions nationales de France 2 et France 3 ont été mises en œuvre, au niveau des systèmes, des moyens techniques de reportage, des moyens humains et des images. Enfin, les fonctions informatiques et finance sont désormais directement liées au projet de mise en place d'un système d'information de gestion commun (projet Ariane), et des actions propres aux chaînes ont été réalisées (limitation du recours au personnel non permanent, optimisation de la planification, non-remplacement systématique des départs, etc.).

La situation économique et financière a continué son amélioration en 2004

Une amélioration des résultats financiers

L'exercice 2004 a été marqué par l'intégration au sein du groupe de RFO et sa filiale Régie Inter Océan (R3O) à compter du 1er juillet 2004. Par ailleurs, RFO détenant 4 % de TV5 Monde, son entrée dans le périmètre du groupe a porté le pourcentage de contrôle de FTV dans TV5 Monde à 51,5 %. De ce fait, TV5 Monde a été intégrée globalement sur l'exercice. Les variations de périmètre correspondent donc à l'intégration sur 12 mois de TV5 Monde, et sur 6 mois de RFO et sa régie publicitaire R3O.

Des revenus commerciaux dynamiques

Le chiffre d'affaires de France Télévisions s'est élevé en 2004 à 2 667,4M€, soit une progression de 12,4 % (en tenant compte de l'intégration de RFO) et de 4 % à périmètre comparable. La redevance représente 61,2 % de ce montant (1 632,7M€), et 62,2 % à périmètre comparable contre 63,2 % en 2003. Les recettes nettes de publicité et de parrainage s'élèvent à 784,3M€, soit une hausse de 6,8 %, qui s'explique par le dynamisme commercial de la régie publicitaire et par les bons résultats de l'audience des chaînes. France 3 représente 39,4 % du chiffre d'affaires total, France 2 38,7 %, France 5 0,6 % et RFO 3,9 %.

Des charges d'exploitation contenues

Le plan Synergia a contribué à la bonne tenue des dépenses. Les charges d'exploitation ont progressé de 6,6 % à périmètre comparable, pour atteindre 2 522,6M€.

Le coût des programmes achetés augmente de 9 %, cette croissance étant en large partie due au coût des événements sportifs de 2004 (Eurofoot et Jeux Olympiques). Les charges de personnel augmentent de 3,9 % à périmètre comparable.

Cette hausse s'explique principalement par la forte croissance des provisions pour indemnités de départ en retraite, et de l'intéressement (+57 %), les salaires et les charges sociales ne progressant respectivement de 3,2 % et de 4 %.

Une amélioration du résultat

Le résultat d'exploitation du groupe a atteint 45,8M€ en 2004, soit une progression de 13,6 % par rapport à 2003, et même de 32 % à périmètre comparable. Le résultat financier poursuit sa bonne tendance, à -7,6M€ en 2004, contre -10,9M€ en 2003 et -16,6M€ en 2002 principalement en raison de l'évolution des conditions du coût de la dette sur l'immobilier, liée à la sortie partielle du contrat d'échange de taux (swap) réalisé à la fin de l'exercice précédent ainsi que de la politique de couverture en matière de change qui a permis de bénéficier de la baisse du dollar. Le résultat exceptionnel est proche de l'équilibre, à hauteur de -0,9M€, contre -5,7M€ en 2003. Le résultat net (part du groupe) s'élève à 25,4M€, soit une progression de 79 % par rapport à 2003. À périmètre comparable, il s'élève à 32,7M€ soit un niveau deux fois supérieur à celui de 2003.

La structure financière du groupe continue de s'améliorer

Les capitaux propres atteignent 371,2M€ en 2004, en progression de 6,9 % par rapport à 2003. En quatre ans, ils ont même progressé de plus d'un tiers. La dette financière nette, qui s'élève à 113,6M€ en 2004, ne représente plus que 30,6 % des capitaux propres, alors qu'en 1999, elle en représentait 120 %. La situation financière de France Télévisions s'est donc continuellement améliorée depuis la création du groupe, et le groupe dispose donc d'une structure de bilan saine.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- le conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2004 (30 janvier, 4 mars, 8 avril, 22 juin, 30 septembre, 1^{er} décembre).
- 14 mai 2004: signature de la convention de cession de la chaîne Histoire à TF1.
- 9 juillet 2004: adoption de la loi relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle portant entre autres mesures intégration de Réseau France Outre-mer au groupe France Télévisions.
- le comité d'audit s'est réuni à 4 reprises en 2004.

La trésorerie nette passe de 114,8M€ en 2003 à 91,5 M€ en 2004, en raison de la modification du mode de perception de la redevance qui a eu pour effet de créer un surcroît de décalage dans son encaissement. À ce titre, la loi du 30 décembre 2004 portant loi de finances initiale pour 2005 a réformé la redevance audiovisuelle en adossant son recouvrement à celui de la taxe d'habitation. Par cette réforme, le gouvernement a souhaité garantir aux organismes de l'audiovisuel public les moyens de leur modernisation. Les ressources publiques allouées au secteur audiovisuel public ont ainsi enregistré une progression de 2,4 % en 2005. Cette progression traduit la volonté du gouvernement de renforcer les moyens du secteur public et d'assurer les conditions de réalisation des objectifs de la télévision et de la radio publiques, dans un contexte budgétaire contraint.

Ces bons résultats ont permis au groupe de dégager une capacité d'autofinancement de 136,2M€, en progression de 16,4 % par rapport à 2003 (117,0M€), qui couvre ses investissements (109,1M€) comme prévu dans le contrat d'objectifs et de moyens. À périmètre comparable, la progression de la capacité d'autofinancement est de 14,4 %.

Résultats des principales filiales du groupe France Télévisions

Dans un contexte marqué par la montée en charge des chaînes thématiques, France 2 a réussi à maintenir sa position dans le paysage audiovisuel. Elle a ainsi regroupé 20,5 % de part d'audience, comme en 2003. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 116M€, soit une hausse de 6,8 % par rapport à l'exercice 2003. Ce résultat est lié à la très bonne performance des recettes de publicité, qui s'élèvent à 381M€, soit une hausse de 9 % par rapport à 2003. La stratégie commerciale de France 2 a en effet permis une augmentation des recettes supérieures à la croissance moyenne du marché. La situation financière de France 2 s'est sensiblement améliorée. La situation nette passe ainsi de 75M€ en 2003 à 112M€.

Le recul de l'audience de France 3, qui est passée de 16,1 % de part d'audience en 2003 à 15,2 % en 2004, constitue un sujet de préoccupation, notamment au niveau des conséquences sur les recettes publicitaires à venir de la chaîne. Le chiffre d'affaires

de l'exercice 2004 s'établit cependant à 1168M€, en hausse de 7,8 %. Dans ce contexte, la question de la stratégie de France 3 à moyen terme, et plus particulièrement le sujet de la poursuite du plan de régionalisation de la chaîne, dit « Horizon 2008 », fera l'objet de discussions approfondies dans le cadre de la négociation du prochain COM.

En 2004, France 5 a encore augmenté ses performances, avec notamment un score de 6,7 % de part d'audience jusqu'à 19h00, ce qui constitue sa plus forte audience annuelle depuis le lancement de la chaîne en 1994. Dans ce contexte, les ressources publicitaires ont fortement augmenté par rapport à 2003 (de 3M€ soit 11,7 %). Le chiffre d'affaires s'est établi à 173,9M€, en croissance de 6,4 % par rapport à 2003. Le bénéfice net est de 2,8M€.

L'exercice 2004 a été marqué pour RFO par son intégration dans le groupe France Télévisions ainsi que par la préparation et le lancement de France Ô sur le câble et le satellite en remplacement de RFO Sat, avec un volume de programmes accru. L'année 2004 a donc constitué un exercice de transition. Le résultat net atteint 2,5M€, mais il provient essentiellement de la dotation en capital de 10M€ consentie par l'État. Enfin, les recettes publicitaires ont été plus faibles qu'en 2003 (-5,5 %) notamment en raison de la persistance d'un marché publicitaire ultramarin atone.

Vers la négociation en 2005 d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens

Un contrat d'objectifs et de moyens a été conclu en décembre 2001 entre France Télévisions et l'État pour la période 2001-2005. Ce contrat avait pour objectif de clarifier les relations entre les parties sur les plans éditoriaux, stratégique et financier. Il visait également à moderniser le mode de contrôle de l'État actionnaire sur la gestion de France Télévisions. Il a globalement été respecté par le groupe qui a notamment rempli ses objectifs relatifs à la diversité et à la spécificité de son offre de programmes. Les discussions relatives à la discussion d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens, qui couvrira la période 2006-2010, débiteront au cours du second semestre 2005. En tout état de cause, cette négociation sera l'occasion de

mener une réflexion approfondie sur les orientations stratégiques du groupe France Télévisions pour les cinq prochaines années ainsi que sur les priorités à fixer dans ce cadre à la télévision publique. Ce contrat d'objectifs et de moyens devra répondre aux nouveaux défis qui attendent le groupe dans un secteur qui va être soumis à de profondes évolutions. Ainsi, il conviendra de trouver les moyens pour France Télévisions de remplir efficacement ses missions de service public tout en préservant ses grands équilibres financiers. Le groupe devra par ailleurs se positionner sur les nouveaux formats adaptés à une diffusion par ADSL ou sur téléphone mobile. Enfin, le nouveau contrat d'objectifs et de moyens devra être l'occasion de rechercher une nouvelle génération de synergies et d'économies afin de permettre à l'entreprise de financer son développement.



RFI, qui est devenue une société nationale de programme indépendante en 1986, est chargée en vertu de la loi du 1^{er} août 2000 de contribuer à la diffusion de la culture française par la conception et la programmation d'émissions de radiodiffusion

sonore en français ou en langue étrangère, destinées à des auditeurs étrangers, ainsi qu'aux français résidant à l'étranger. L'exercice 2004 a été marqué par le retour à l'équilibre des comptes de la société. Le résultat net (part du groupe) de RFI s'établit en effet à +143K€ en 2004, après un résultat négatif de -3M€ en 2003 et -9M€ en 2002. L'essentiel des ressources de RFI est d'origine publique. En 2004, 52 % des ressources totales de RFI proviennent du budget du ministère des affaires étrangères et 39 % de la redevance audiovisuelle, le solde étant constitué par ses ressources propres.

En 2004, Radio France Internationale a poursuivi le développement de son dispositif de diffusion et s'est lancée dans une réflexion sur sa stratégie future

Le dispositif de diffusion de RFI a continué d'évoluer en 2004 dans la continuité des années précédentes : aménagement du dispositif de diffusion en ondes courtes, poursuite du développement de l'implantation de relais FM, suivi des perspectives de numérisation de l'onde courte. Quinze nouveaux relais ont été ouverts, dont deux au titre de RMC Moyen-Orient en Irak et au Koweït et cinq en Afrique, portant le nombre total de relais FM dans le monde à 133 pour l'antenne de RFI et dix pour celle de RMC Moyen-Orient. La stratégie de RFI est en effet de se développer dans

toutes les capitales et métropoles du monde via la modulation de fréquence (FM) mais également par les autres vecteurs de diffusion que sont les ondes courtes (OC) et les ondes moyennes (OM). Les relais FM diffusent des programmes en français dans les pays francophones et des programmes composés de français, de langues étrangères et de musique dans les pays non francophones. L'onde courte permet à RFI de toucher les auditeurs dans les zones non couvertes par la FM et dans les pays où la liberté de l'information n'est pas assurée. Enfin, les satellites de diffusion directe, les réseaux câblés et l'onde moyenne sont également utilisés pour diffuser tout ou partie des programmes de RFI.

Différents programmes d'études ont été lancés au cours de l'exercice 2004, relatifs à la définition d'une politique des langues, et à des développements en matière

de diffusion par Internet et de création de nouveaux services sur ce support. Concernant la numérisation de la production, qui avait été initiée au cours de l'exercice 2003, l'impossibilité d'appliquer concrètement l'accord du 14 avril 2004 conclu avec certains des partenaires sociaux a conduit à une relance des négociations. Enfin, le nouveau système d'information développé en 2003 est rentré en service le 1^{er} janvier 2004.

Cette mise en place a notamment permis de réaliser l'intégration complète des activités de gestion opérationnelle (gestion des achats, des frais de mission ou des engagements de personnel) au système comptable et à l'outil de suivi budgétaire. Ce système a apporté par ailleurs à la société des outils renforcés de comptabilité analytique et de contrôle de gestion dans le processus d'élaboration budgétaire.

Fiche d'identité

- Textes constitutifs : Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000 (composition du conseil, désignation des membres et du Président ainsi que missions).
- Statut et capital : Société nationale Radio France Internationale ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
- Missions : Concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonore destinées à la diffusion internationale. Produire des œuvres et documents radiophoniques destinés à la distribution

internationale. Les émissions de RFI sont diffusées en vingt langues dans le monde. RFI est particulièrement bien implantée en Afrique de l'Ouest ainsi qu'au Proche et Moyen Orient via sa filiale RMC Moyen-Orient.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2004 (7 avril, 23 juin, 17 décembre).
- nomination en juin 2004 de M. Antoine Schwarz au poste de Président-directeur Général de RFI.
- implantation de 15 nouveaux relais de diffusion en FM dont 2 au titre de RMC Moyen-Orient en Irak et au Koweït.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

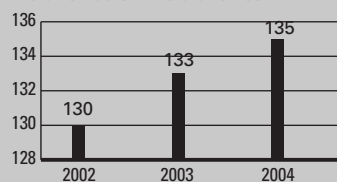
VIII - Ratios

Informations complémentaires

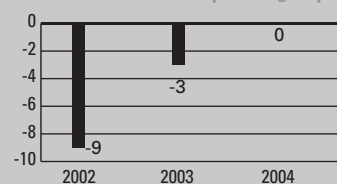
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	130	133	135
dont réalisé à l'étranger	0	1	1
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-6	-4	-1
Résultat financier	-1	0	0
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	5	-4	7
Résultat net - part du groupe	-9	-3	0
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-9	-3	0
Total des immobilisations nettes	39	39	36
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	4	4
dont immobilisations financières nettes	20	19	18
Capitaux propres - part du groupe	17	8	8
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	5	5	6
Dettes financières nettes	-14	-2	-5
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	6	5
Effectifs en moyenne annuelle	1005	1116	1139
Charges de personnel	67	68	70
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	67,0	61,3	61,4
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
Redevances	51	52	52

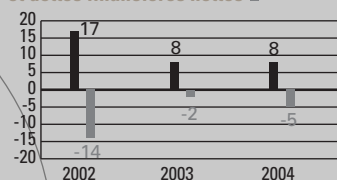
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



En 2004, Radio France Internationale présente un résultat équilibré

Le chiffre d'affaires consolidé de RFI (136M€) est en diminution d'environ 400K€ par rapport à 2003. La subvention versée par le ministère des affaires étrangères représente 52,5 % de ce montant (71M€) et la redevance 38,9 % (53M€). Parmi les autres produits de RFI (8 %), les recettes publicitaires et de parrainage de RFI ne représentent que 1 % du montant total.

Les charges d'exploitation ont diminué de 2,5 % en 2004, en lien avec la réduction des charges externes, notamment les frais de diffusion. Les charges de personnel, qui représentent 51 % de l'ensemble des charges d'exploitation de RFI, sont néanmoins en augmentation de 2,8 %, à 69,8M€. En 2003, les charges de personnel avaient augmenté de 2,9 %. Si le nombre de salariés permanents est relativement stable par rapport à 2003 (+4) et s'établit à 810 personnels, le nombre de salariés occasionnels s'établissait au 31 décembre 2004 à 210 personnels, soit une progression de 17 personnels par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse des charges a permis une réduction notable du déficit d'exploitation, ramené de 4,1M€ en 2003 à 970K€ en 2004.

Le résultat financier s'améliore par rapport à 2003, passant de 1K€ à 140K€. Le résultat exceptionnel est de 1,02M€. En 2004, RFI a dégagé un résultat net consolidé à l'équilibre, à hauteur de 143K€, en nette amélioration par rapport à 2003 (-3,1M€).

La trésorerie nette de RFI a atteint 5M€ en 2004, soit une augmentation de 3M€ par rapport à 2003. Malgré le reclassement comptable d'une dotation de l'État précédemment inscrite en « dotation » en « dette vis-à-vis de l'État », les capitaux propres (part du groupe) de l'entreprise

sont stables par rapport à 2003 et s'établissent à hauteur de 8M€.

Perspectives de Radio France Internationale en 2005 et au-delà

Malgré des résultats en amélioration, la situation financière de RFI demeure sous surveillance en raison notamment de l'écart entre l'augmentation de ses recettes et l'accroissement continu de certaines dépenses, notamment celles de personnel. Dans ce contexte, les efforts de gestion, et notamment de maîtrise de la masse salariale, entrepris en 2003, doivent se poursuivre. Des gains de productivité significatifs pourraient être réalisés grâce à la numérisation de la société, qui implique une réorganisation du travail de certaines catégories de personnel. Une réorganisation des rédactions en pôles régionaux pourrait également contribuer à la production. La principale différence entre l'organisation de RFI et celle de ses principaux concurrents étrangers concerne les synergies entre rédactions; le modèle observé à l'étranger consistant en effet à rassembler les rédactions en langues étrangères d'une même région du globe en pôles ou directions, avec des interactions internes fortes. Enfin, la politique globale d'émissions en langues étrangères de RFI devrait faire l'objet d'une remise à plat, en tenant compte plus finement du potentiel d'audience au niveau local.

Dans ces conditions, la conclusion en 2005 d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État, prévue par la loi du 1^{er} août 2000 relative à la liberté de communication, apparaît nécessaire afin de définir les priorités de l'entreprise et de s'accorder sur leur mode de financement. Ce contrat d'objectifs et de moyens devra comporter comme pour les autres entreprises de l'audiovisuel public, des mesures destinées à améliorer la productivité de RFI.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Antoine Schwarz ■ Représentants de l'État: Richard Boidin, Anne Durupt, Hélène Eyssartier, ■ Personnalités qualifiées: Francis Balle, Pascal Chaigneau, Anne Coutard, Maboussou Thiam ■ Administrateurs: Louis Duvernois, Jean-Marc Roubaud ■ Représentants des salariés: Daniel Desequelle, Claude Namias ■ Contrôleur d'État: Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes: Cabinet Henri Fouillet SA, Cabinet Deloitte & Touche ■



En 2004, Radio France a affiché pour la cinquième année consécutive des comptes équilibrés, avec un résultat d'exploitation en nette amélioration et un résultat net comptable à l'équilibre, dans un secteur radiophonique par ailleurs plutôt

morose. Radio France a ainsi connu une légère baisse de son audience cumulée, qui est passée de 28,5 % en 2003 à 27 % en 2004. Le conseil d'administration a approuvé à l'automne 2004 le schéma directeur relatif à la réhabilitation de la Maison de Radio France, et un appel à candidatures en vue de la désignation de la maîtrise d'œuvre a été lancé. En parallèle, le processus de numérisation des radios locales de Radio France s'est poursuivi tandis que celui de France Inter a été achevé.

Radio France a poursuivi en 2004 ses deux chantiers majeurs : la réhabilitation de la Maison de Radio France et la numérisation de ses antennes

Suite au passage dans le courant de l'année 2003 de la commission de sécurité dans ses locaux, Radio France a dû procéder à l'évacuation des parties les plus sensibles de la Maison de Radio France (tour et petite couronne) et présenter un plan de remise aux normes pour la fin de l'année. L'entreprise a chargé le cabinet ACD Girardet d'élaborer un schéma directeur de mise aux normes de sécurité du bâtiment. Les études menées par ce dernier ont abouti en janvier 2004 à l'élaboration d'un schéma directeur proposant une réhabilitation complète du site sur une durée de huit ans. Une estimation finan-

cière du coût de ces travaux a également été présentée aux pouvoirs publics. Ce projet a été validé sur le plan technique suite à une expertise menée par l'Inspection Générale des Finances et le cabinet ICADE G3A à la demande des pouvoirs publics. Le 29 septembre 2004, le conseil d'administration a approuvé le plan de réhabilitation de la Maison de Radio France et a habilité son Président à lancer une procédure de dialogue compétitif pour la désignation de la maîtrise d'œuvre. Un appel à candidature a été lancé en novembre 2004 et a abouti au choix en avril 2005 de l'agence Architecture Studio pour conduire le chantier de réhabilitation.

L'année 2004 a également été marquée par l'achèvement de la numérisation de France Inter, débutée en 2003. Cette installation s'appuie sur une extension de l'infrastructure développée à la Maison de

Radio France grâce à l'installation d'une prolongation « fibre optique » du réseau interne. La numérisation des radios locales du réseau France Bleu s'est poursuivie et est aujourd'hui pratiquement achevée. En effet, 44 des 45 stations du réseau sont désormais numérisées avec le déploiement de l'infrastructure et des outils nécessaires.

Radio France a amélioré en 2004 ses performances en termes de recettes publicitaires et de maîtrise des charges

L'exploitation

Le chiffre d'affaires (527M€) a augmenté de 4,2 % entre 2003 et 2004. La redevance représente 89 % de ce chiffre d'affaires (469M€) et progresse de 3,8 % par rap-

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs :
1^o Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.
2^o Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000 et du 21 juillet 2004.
■ Statuts tels qu'approuvés par les décrets n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du 31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.

Statut et capital : Société nationale de radiodiffusion Radio France ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
■ Missions : Elles sont définies par l'article 44 III de la loi de 1986 : « la société nationale de programmes dénommée Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses

antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement ».
■ Principales filiales du groupe : Radio France n'a aucune filiale mais détient des participations dans les sociétés suivantes : Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,90 % ; Médiamétrie : 13,44 % ; Arte France : 15 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- janvier-février 2004 : grève des journalistes de Radio France.
- mai 2004 : Jean-Paul Cluzel est nommé Président Directeur-général de Radio France.
- juillet 2004 : achèvement de la numérisation et installation de France Inter dans ses nouvelles emprises sises avenue du Général Mangin.
- septembre 2004 : achèvement de l'évacuation de la tour centrale et de la petite couronne de la Maison de Radio France.
- septembre 2004 : le conseil d'administration approuve le schéma directeur immobilier relatif à la réhabilitation de la Maison de Radio France.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

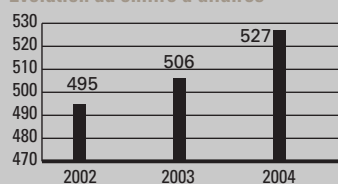
VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	495	506	527
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-3	-3	-3
Résultat financier	1	1	1
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	28	19	17
Résultat net	0	0	1
Total des immobilisations nettes	86	85	94
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	6	10
dont immobilisations financières nettes	4	5	5
Capitaux propres - part du groupe	7	7	8
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	32	33	36
Dettes financières nettes	-19	-24	-15
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	3925	4009	4059
Charges de personnel	277	292	303
Résultat / Chiffre d'affaires	0,0 %	0,0 %	0,2 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	70,5	72,8	74,6
Résultat / Fonds propres	3,3 %	3,6 %	12,5 %
Dettes financières nettes / Fonds propres	0	0	0
Redevances	443	452	469
Productions internes immobilisées nettes	3	2	4
Subventions d'investissement figurant les capitaux propres	15	18	15

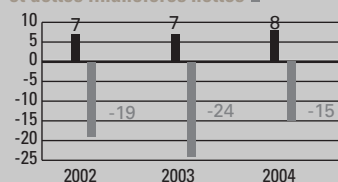
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



port à l'exercice précédent. Les recettes propres de Radio France (publicité, parrainage, ventes et prestations de services soit 58M€) ont progressé à un rythme plus dynamique, de 8,3 % en 2004 contre +3,8 % en 2003. Cette progression porte principalement sur les recettes de publicité et de parrainage (+12,3 % contre +3,3 % en 2003).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,0 % en 2004 dont 3,5 % pour les charges de personnel, qui représentent 55 % de l'ensemble des charges de Radio France. Les salaires ont progressé de 3,7 % et les personnels permanents de +3,4 % (+58,3 emplois) soit un niveau d'emplois de 4059,2 emplois en 2004. Les dépenses de personnels occasionnels (354,3 emplois) ont pour leur part progressé de +14,4 %, en raison notamment du chantier de numérisation des stations, et du changement de statut des catégories de personnel précédemment rémunérées au cachet, notamment les stagiaires.

Le résultat d'exploitation (1,1M€) est en progression par rapport à 2003 (462K€) : l'excédent brut d'exploitation s'améliore de +2M€ et les dotations aux amortissements et provisions ont diminué (-1,7M€). Le résultat financier s'élève à 941K€, (-0,2M€ par rapport à 2003 à 1,11M€), en raison de la diminution des montants d'encours rémunérés en 2004 (-12 % par rapport à 2003) et de la diminution de la trésorerie bancaire moyenne de Radio France en 2004 (46,7M€ en 2004 contre 50,7M€ en 2003). Le résultat exceptionnel s'élève à -1,1M€.

Les investissements

Les investissements se sont élevés à 26,8 M€ en 2004 par rapport à 19,2 M€ en 2003, soit une progression de 39,7 %,

reflétant l'accélération de la politique d'investissement de Radio France dans le processus de numérisation de ses antennes.

La structure financière

La dette financière brute a atteint 14,8M€ en 2004, soit une augmentation de 2,14M€ par rapport à 2003. Fin 2004, les capitaux propres, qui incluent un montant de subventions d'investissement de 14,8M€, s'élevaient à 22,7M€. La capacité d'autofinancement a augmenté de 6,6 % entre 2003 et 2004, grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, qui ont évolué de 3,0 % alors que le chiffre d'affaires augmentait de 4,2 %. La trésorerie nette s'est dégradée de 8,5M€, passant de 24,1M€ au 1^{er} janvier 2004 à 15,6M€ au 31 décembre 2004, en raison d'un retard de 14,7M€ sur les encaissements de redevance.

En 2004, Radio France a dégagé un résultat net positif de 867 K€, en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice 2003 (250 K€).

Perspectives

En 2005, Radio France et l'État engageront des discussions relatives à la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens, qui fixera les grandes orientations stratégiques de la société à moyen terme, et lui donnera une meilleure visibilité sur ses moyens financiers. Ce contrat d'objectifs et de moyens devra intégrer le financement de la réhabilitation de la Maison de Radio France. Ceci impliquera une hiérarchisation des priorités en matière d'investissements tout en donnant à la société les moyens de son développement. Celle-ci devra poursuivre les efforts engagés pour améliorer sa performance économique et développer sa capacité d'autofinancement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Paul Cluzel ■ Représentants de l'État : Francis Balle, Jérôme Bouët, Christine Buhl, Patrick Raude ■ Personnalités qualifiées : Bernard Chevry, Daisy de Galard, Brigitte Lefèvre ■ Administrateurs : Bernard Brochand, Jean-François Picheral ■ Représentants des salariés : Michèle Bedos, Paul-Henri Charrier ■ Contrôleur d'État : Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes : Deloitte & Associés, Henri Fouillet SA ■



france telecom

France Télécom a connu entre 2004 et le premier semestre 2005 une période de profonde transition. D'abord une transition au plan stratégique: de la réussite confirmée du plan Ambition 2005 marquant l'achèvement du redressement financier du groupe, à la présentation de nouvelles orientations stratégiques pour la période 2006-2008 dans le cadre du plan Next vers la mise en œuvre du modèle d'opérateur intégré amorcée par le rachat des minoritaires d'Orange (2003) et de Wanadoo (2004), l'intégration d'Equant début 2005, et la cession de participations non stratégiques. Ensuite, une transition technologique et économique: montée en puissance de la transmission de données à haut débit avec l'apparition d'offres concurrentes de voix sur IP et d'offres combinées voix/télévision/Internet, arrivée à maturité des marchés mobile ouest-européens (français notamment), concurrence d'opérateurs mobiles dits virtuels, lancement des offres de troisième génération mobile, renforcement des sociétés dites de contenu. Aussi la privatisation de l'entreprise: depuis l'opération de cession de titres de l'État et l'ERAP intervenue en septembre 2004, France Télécom appartient désormais au secteur privé. Une seconde opération de cession de titres a été mise en œuvre en juin 2005, à l'issue de laquelle l'État a ramené sa participation directe et indirecte (via l'ERAP) au capital de France Télécom à 34,9 %. Enfin une transition au plan des normes comptables: l'exercice 2005 marque la première application des normes IFRS aux comptes consolidés du groupe en tant qu'entreprise européenne cotée.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le groupe France Télécom est organisé autour de trois grandes divisions principales⁽¹⁾ traduisant la mise en œuvre de sa stratégie d'opérateur intégré:

- le segment Services de communication Personnels (Personal) rassemble les activités de services mobiles en France, au Royaume Uni, en Pologne et dans le reste du monde. Ce segment, qui regroupe essentiellement les activités d'Orange, est centré sur une approche marketing et commerciale, au plus près des besoins des clients;
- le segment Services de Communication Résidentiels (Home) rassemble les activi-

tés de services fixes de télécommunications (téléphonie fixe, services internet, services aux opérateurs), ainsi que les revenus de la distribution et des fonctions de support fournies aux autres segments de France Télécom;

- le segment Services de Communication Entreprises regroupe les services aux entreprises en France et les services mondiaux, et intègre les activités d'Equant. FT offre aux entreprises une vaste palette de services de télécommunications, allant du déploiement et gestion de réseaux (WAN ou LAN) au conseil ou à l'ingénierie.

En moyenne sur l'année 2004, le groupe a

Fiche d'identité

■ Le 1^{er} janvier 1991, France Télécom a été créée sous forme de personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des postes et des télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. À compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, la personne morale de droit public France Télécom a été transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient

directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a supprimé entre autres l'obligation de détention majoritaire directe ou indirecte du capital de France Télécom par l'État et ainsi permis la privatisation de la société intervenue en septembre 2004.

■ Statut juridique
La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 et à ses statuts mis à jour le 22 avril 2005.

(1) Il faut également ajouter le segment Annuaires qui contient principalement la participation majoritaire de France Télécom dans sa filiale PagesJaunes.
(2) Équivalent emplois à temps plein.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

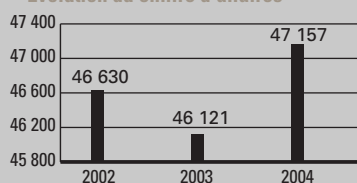
VIII - Ratios

Informations complémentaires

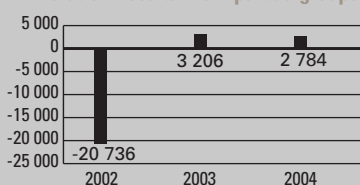
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	56,4	28,0	23,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	26,6	19,1
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	11 205	15 200	13 200
Chiffre d'affaires	46 630	46 121	47 157
dont réalisé à l'étranger	19 227	19 061	19 532
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6 808	9 554	10 824
Résultat financier	-3 905	-3 990	-3 217
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	8 578	10 080	12 168
Résultat net - part du groupe	-20 736	3 206	2 784
Résultat net - intérêts minoritaires	-170	522	218
Résultat net de l'ensemble consolidé	-20 906	3 728	3 002
Total des immobilisations nettes	88 837	77 448	73 313
dont écart d'acquisition net	27 675	25 838	25 806
dont immobilisations incorporelles nettes	18 411	16 554	15 904
dont immobilisations financières nettes	6 483	4 421	2 569
Capitaux propres - part du groupe	-9 951	12 026	15 681
Intérêts minoritaires	9 780	5 966	4 052
Dividendes versés au cours de l'exercice	1 056	0	617
dont reçus par l'État	640	0	143
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	16 096	9 553	5 946
Dettes financières nettes	68 019	44 167	43 938
Dettes financières brutes à plus d'un an	46 898	38 764	36 026
Effectifs en moyenne annuelle (équival. ETP)	240 145	221 657	204 826
Charges de personnel (y compris participation)	10 240	9 575	9 356
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0	8,1 %	6,4 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	42,6	43,2	45,7
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0	20,7 %	15,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	245,5 %	222,7 %

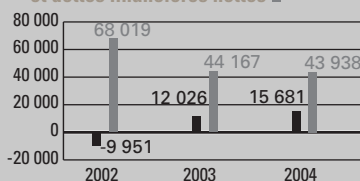
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



employé un effectif de 204 826 personnes² (dont 123 769 en France) au service de 125 millions de clients dans le monde, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à 2004, due principalement à la progression du parc de clients de téléphonie mobile tous pays confondus. Au cours de l'année, le groupe a réalisé de l'ordre de 40 % de son chiffre d'affaires à l'étranger principalement au Royaume-Uni (plus de 12 %) et en Pologne (un peu moins de 10 %). Il comprend dans son périmètre de consolidation 227 entités dont 205 sont consolidées par intégration globale.

Les résultats 2004 sont en ligne avec les engagements pris par la direction du groupe vis-à-vis du marché dans le cadre du plan « Ambition 2005 » mis en place fin 2002

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 47,2 Md€ soit une croissance pro forma de 4,1 % par rapport à 2003 comprise dans la fourchette annoncée de 3 % à 5 %. Le résultat d'exploitation après amortissements (REAA) atteint 18,3 Md€ soit un niveau supérieur aux 18 Md€ annoncés. La marge de REAA progresse pour s'élever à 38,7 % contre 37,5 % en 2003 (pro forma). Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2004 à un niveau médian (10,9 % du chiffre d'affaires) au sein de la fourchette annoncée de 10 à 12 %.

La croissance pro forma du chiffre d'affaires 2004 de 4,1 % provient principalement de la croissance rentable et soutenue du mobile (croissance de 10,4 % du chiffre d'affaires d'Orange pro forma), de la stabilisation globale du fixe en France (0,3 % de décroissance du chiffre d'affaires de l'activité fixe en pro forma). La progression de la marge de REAA de +1,2 point résulte essentiellement de la poursuite de la maîtrise des charges de personnel (diminution de 2,5 % en pro

forma) qui permettent de compenser une croissance significative des dépenses commerciales (12 % en pro forma).

Le résultat d'exploitation s'élève à 10,8Md€, en croissance pro forma de 12,4 %, et le résultat courant à 7,5 Md€ contre 5,4Md€ en 2003. Un résultat exceptionnel négatif de -2,5Md€ dont notamment -2,3Md€ d'amortissement des écarts d'acquisition, -0,5Md€ de provision pour dépréciation des actifs d'Equant et +0,7Md€ de plus-values de cession, et 2Md€ d'impôts sur les sociétés (contre un produit fiscal de 2,6Md€ en 2003) expliquent la légère diminution apparente du résultat net part du groupe à 2,8Md€, contre 3,2 Md€ en 2003.

La dette nette au 31 décembre 2004 apparaît stable par rapport à 2003, elle s'élève à 43,9Md€ (contre 44,2Md€ fin 2003 et 68,0Md€ fin 2002) en normes françaises, dont 47,4Md€ de dette financière brute, principalement composée d'emprunts obligataires à moyen et long terme (37Md€). Le coût moyen pondéré de l'endettement financier net de France Télécom a été réduit de 7,05 % fin 2003 à 6,58 % fin décembre 2004. Par ailleurs, la part de la dette à taux fixe (après swap) est passée de 91 % fin 2003 à 73,5 % fin 2004 (nouveaux emprunts à taux variable et remboursement d'emprunts à taux fixe).

Une croissance significative et rentable de l'activité mobile

Le parc de clients d'Orange progresse globalement de 11,1 % en pro forma (soit +5,4 millions de clients) pour atteindre près de 54 millions de clients. Cette croissance significative du groupe provient principalement des filiales d'Orange hors France et Royaume-Uni (+3,9 millions de clients pour Orange hors France et Royaume-Uni).

Le chiffre d'affaires d'Orange progresse de 10,4 % en pro forma (soit + 1,85 Md€) et

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Didier Lombard* ■ Représentants de l'État : *Pierre-Mathieu Duhamel, Jacques de Larosière, Denis Samuel-Lajeunesse, Henri Serres* ■ Membres élus par l'assemblée générale : *Bernard Dufau, Arnaud Lagardère, Henri Martre, Stéphane Richard, Marcel Roulet, Jean Simonin* ■ Représentants des salariés : *Alain Baron, René Bernardi, Jean-Michel Gaveau, Stéphane Tierce* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Deloitte* ■

a atteint 19,7 Md€ en 2004. Cette augmentation résulte outre de la progression des bases de clients, de la hausse du revenu par client (+3,7%) d'Orange France et d'une bonne maîtrise de son taux d'attrition, et de la stabilité du revenu par client d'Orange UK.

Une progression significative de l'activité Wanadoo

Le chiffre d'affaires de l'activité Wanadoo (hors annuaires) sur 2004 s'établit à 1,9 Md€ en hausse de 11,3 % en pro forma. Cette progression s'explique par :

- l'élargissement, dans l'ensemble des pays où il est présent (France, UK, Pays-Bas, Espagne) de sa base de clients ADSL, grâce à l'acquisition de nouveaux clients et à une forte migration du bas débit vers le haut débit ;
- la résistance du revenu par client sur le marché français en dépit de la guerre des prix sur l'ADSL et de la progression du revenu moyen par client sur les autres marchés.

L'érosion de l'activité de téléphonie fixe, même ralentie, est compensée par la progression des autres activités

Le chiffre d'affaires 2004 de l'activité de 21,7Md€ diminue légèrement de 0,3 % en pro forma sur l'année 2004, malgré une hausse importante du revenu associé aux services aux opérateurs (+218M€ sur le dégroupage, +237M€ sur les prestations d'accès et de collecte IP ADSL). Cette diminution s'explique par une stabilisation du nombre de lignes, par la baisse de la part de marché de France Télécom sur le trafic local (de 75,8 % fin 2003 à 71,3 % fin 2004), ainsi que sur le trafic longue distance (de 61,8 % fin 2003 à 59,6 % fin 2004), et enfin par la baisse du chiffre d'affaires des services aux entreprises notamment du fait de la migration des services de liaisons louées vers des services en DSL de prix très inférieurs.

Afin de freiner l'érosion du revenu de la téléphonie fixe commutée sur le marché français en 2004, FT a consolidé ses offres dites « d'abondance » (« Offres illimitées » en augmentation de 45 %, soit 617 000 clients fin 2004 notamment) afin de fidéliser sa clientèle (le taux de forfaitisation atteint ainsi fin 2004 41,9 %) et a également lancé des offres dites innovantes (notamment le lancement de la Live-

box³ fin octobre avec de l'ordre de 20 000 unités louées par mois sur novembre et décembre 2004)

Filiales Equant et TP SA⁽⁴⁾

Les résultats d'Equant en 2004 – chiffre d'affaires en baisse de 1,2 % pro forma, EBITDA en diminution de 52 % notamment ont conduit France Télécom à décider la mise en place d'un plan de restructuration d'Equant, dans le cadre d'une intégration de la filiale au sein du groupe France Télécom.

Le chiffre d'affaires 2004 du groupe polonais TP (4,1Md€) progresse de 1,6 % pro forma, la hausse de 25,2 % pro forma de l'activité mobile étant compensée par la baisse du revenu du fixe de 5,6 % pro forma.

France Télécom est désormais détenue directement et indirectement à 33,1 % par l'État

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a autorisé le transfert du secteur public au secteur privé de France Télécom. Celui-ci est intervenu le 7 septembre 2004, au terme du règlement-livraison de l'opération de cession de titres par l'État et l'ERAP mise en œuvre le 1^{er} septembre dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels effectué par construction accélérée du livre d'ordres, pour un montant de 5,1Md€ soit 10,85 % du capital de France Télécom.

La taille du placement initial était de 4,5Md€ (soit 25 % du flottant et 30 jours de bourse). Les titres ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels avec une décote très faible par rapport aux conditions du marché. Le niveau élevé de la demande a permis de mettre en œuvre l'option de surallocation de 0,6 Md€ (13,3 % de la taille initiale du placement).

(3) La Livebox est un boîtier modem dit « triple play » permettant grâce à un accès ADSL de profiter d'un accès internet, d'une ligne téléphonique et d'un large choix de chaînes de télévision (offre « Ma ligne TV »).

(4) Opérateur historique polonais.

(5) Nouvelle Expérience des Télécommunications.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 9 mars 2004 : annonce de la réduction de la participation de France Télécom au capital de BitCo (Thaïlande)
- 22 juin 2004 : lancement du processus d'introduction en bourse de PagesJaunes
- 8 juillet 2004 : annonce de la cession d'Orange Danemark
- 2 août 2004 : décisions de la Commission européenne invoquant la présence d'aides d'État dans le cadre des dossiers relatifs aux mesures financières de décembre 2002 d'une part, et au régime de taxe professionnelle de France Télécom sur 1994-2002 d'autre part. L'État a déposé un recours contre les devant la cour de justice des communautés européennes le 13 octobre 2004
- 7 septembre 2004 : privatisation de France Télécom suite à la cession par l'État et l'ERAP de 10,85 % du capital de l'entreprise
- 8 novembre 2004 : Cession par France Télécom de sa participation de 36 % dans TDF
- 1^{er}-13 décembre 2004 : période de souscription à l'offre réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom suite à l'opération de cession de titres de l'État de septembre 2004
- 3 décembre 2004 : cession de la participation de France Télécom dans la filiale STMicroelectronics
- 21 décembre 2004 : annonce par France Télécom de cesser son activité câble en France
- 24 janvier 2005 : annonce par France Télécom de sa volonté d'acquérir la totalité d'Equant au sein du groupe
- 10 février 2005 : cession de 8 % du capital de PagesJaunes sur le marché
- 27 février 2005 : nomination de Didier Lombard au poste de Président Directeur Général de France Télécom
- 14 avril 2005 : acquisition par France Télécom des minoritaires d'Orange Roumanie
- 2 mai 2005 : cession de la participation de France Télécom dans MobilCom
- 6-9 juin 2005 : cession par l'État et l'ERAP de 6,2 % du capital de France Télécom
- 10 juin 2005 : renforcement du partenariat entre France Télécom et Sonaecom au Portugal
- 21 juin 2005 : émission d'un crédit syndiqué d'un montant total de 8 Md€
- 29 juin 2005 : présentation du nouveau plan stratégique 2006-2008 de France Télécom par Didier Lombard (plan NExt)
- 27 juillet 2005 : France Télécom acquiert 80 % de l'opérateur mobile Amena en Espagne pour 6,4 Md€
- 6 septembre 2005 : le Conseil d'Administration de France Télécom décide la mise en place d'un plan d'options sur titres
- 9 septembre 2005 : lancement d'une augmentation de capital de 3 Md€ pour financer une partie de l'acquisition d'Amena

Cette opération exceptionnelle par son ampleur a été réalisée en une seule journée. Elle constitue par ailleurs la plus importante jamais effectuée sous ce format en Europe continentale.

Cette opération a, conformément aux dispositions de la loi 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations, été suivie d'une offre réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom. Dans ce cadre, 29,7 millions d'actions (soit 1,2 % du capital) ont été proposées à des conditions préférentielles (décote de 20 %, distribution d'actions gratuites, facilités de paiement) aux salariés et anciens salariés du groupe en décembre 2004. Cette offre a été souscrite en quasi intégralité.

L'État et l'ERAP ont procédé début juin 2005 à la cession d'une fraction supplémentaire du capital de France Télécom suivant les mêmes modalités que l'opération intervenue en septembre 2004. La cession a porté sur un montant de 3,4Md€ soit 6,2 % du capital du groupe.

Au terme de ces opérations, l'État détenait, directement et indirectement, 34,9 % du capital de France Télécom. Une nouvelle offre réservée aux salariés et anciens salariés du groupe sera proposée en 2005 suite à l'opération de cession intervenue en juin 2005.

À l'issue de l'augmentation de capital de septembre 2005, à laquelle l'État a choisi de ne pas souscrire, la participation s'élève à 33,1%.

Un nouvel élan: le plan stratégique 2006-2008 NExT⁽⁵⁾

A l'horizon 2008, France Télécom envisage de devenir « l'opérateur de référence des nouveaux services de télécoms en Europe ». Le plan Ambition 2005 lancé fin 2002 a permis à France Télécom d'assainir ses comptes, (43,9Md€ de dette soit 2,4x EBITDA 2004 fin 2004 contre 72,2Md€ de dette (y compris CVG equant et option de vente Kulczyk) soit 4,8x EBITDA 2002 fin 2002) et de retrouver une croissance rentable de ses revenus : 4,1 % de croissance pro forma en 2004 avec un taux de marge sur EBITDA de 38,7 %, contre 2,9 % de croissance en 2002 et un taux de marge de 31,9 %.

Ce plan a également jeté les bases de la construction d'un groupe centré autour du concept « d'opérateur intégré » traduisant la convergence des moyens de communications (fixe, mobile, Internet) : (i) structuration opérationnelle et juridique du groupe: intégration de Wanadoo et d'Equant, rachat des minoritaires d'Orange, mise en commun de l'infrastructure de réseau et mises en place de plateforme convergente fixe et mobile; (ii) structuration commerciale des offres du groupe basée sur la convergence, l'unification et la simplification (offre convergente unique Livebox, etc).

Le nouveau président de France Télécom, nommé fin février 2005, a présenté aux investisseurs le 29 juin ses orientations stratégiques pour 2006-2008 dans le cadre du plan NExT: ce plan de transformation sur trois ans, vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécoms en Europe. Les objectifs financiers sur la période ont également été présentés :

- une croissance du chiffre d'affaires pro forma de 3 % à 5 % par an en moyenne au cours de la période 2006-2008 et une croissance de la marge brute d'exploitation légèrement supérieure à celle du chiffre d'affaires sur la même période;
- un montant d'investissement représentant environ 12 % du chiffre d'affaires et des moyens renforcés pour l'innovation et la recherche qui pourront représenter jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires du groupe;
- une poursuite du désendettement qui se traduit par un objectif de ratio dette nette sur résultat brut d'exploitation inférieur à 2,0 x avant fin 2008 (en normes comptables internationales) ;
- une politique de dividende en ligne avec celle de ses concurrents avec la distribution d'un dividende de 1€ par action au titre de l'exercice 2005 qui sera proposée à l'assemblée générale en 2006.

Le plan doit permettre à France Télécom d'affronter les défis de demain – déclin de la téléphonie commutée, changement de génération mobile, accroissement de la concurrence – en devenant un opérateur international de référence grâce à la mise en œuvre de sa stratégie d'opérateur intégré.

GRUPE LA POSTE



Après une année 2003 marquée pour la première fois par une baisse du trafic courrier, l'exercice 2004 a démontré la capacité de l'entreprise à se moderniser pour faire face aux grands défis de ses principaux métiers. Désormais, tous les métiers du

groupe, le courrier, le colis, les services financiers, mais aussi plus récemment le réseau (dénommé « La Poste Grand Public »), ont engagé d'ambitieux programmes de modernisation.

La nette amélioration de la rentabilité du groupe ne doit pas masquer un retard certain vis-à-vis des principales postes européennes.

La Poste a dégagé un résultat net part du groupe de 374M€ en 2004, pour un chiffre d'affaires de 18,6Md€, en forte progression par rapport à 2003 (202M€ de RN pour un chiffre d'affaires de 18Md€).

Ce résultat est le plus important réalisé par La Poste depuis la création en 1991 de l'exploitant public. La poursuite du redressement de la rentabilité du groupe s'explique certes partiellement par l'effet en année pleine de la hausse du prix du timbre (de 0,46 à 0,50€) intervenue en 2003, mais aussi par un réel effort de maîtrise des charges. Le résultat d'exploitation s'est établi à 523M€, contre 310M€ en 2003.

Cette progression traduit une évolution favorable sur l'ensemble des activités du groupe :

- le chiffre d'affaires du courrier est en hausse de 2,6 %, malgré une légère baisse

des volumes (-0,3 %) qui confirme la tendance relevée en 2003 ;

- l'activité de l'express progresse de près de 9 %, principalement en Allemagne et au Royaume-Uni ;

- le chiffre d'affaires du colis connaît une hausse de 5 %, ce qui traduit une montée en gamme ;

- le produit net bancaire des services financiers s'établit à 4,3 Md€, en hausse de 3,5 %.

Ces chiffres, particulièrement positifs à l'aune des résultats des exercices antérieurs, ne doivent pas masquer le retard accumulé par l'exploitant par rapport à ses principaux concurrents européens. Ainsi, la poste allemande, Deutsche Post World Net (DPWN), affiche un ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires de 6,9 % contre 2,8 % pour La Poste, et TNT, la poste néerlandaise, un ratio de 9,3 %.

Ces deux entreprises, qui disposent d'un outil de production courrier en avance sur celui de La Poste, ont poursuivi leurs programmes de modernisation et de rationalisation. Elles ont par ailleurs renforcé leurs positions à l'échelle internationale

Fiche d'identité

■ La Poste, personne morale de droit public, a été créée par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, en tant qu'« exploitant public ». Les décrets 90-1111 du 12 décembre 1990

portant statut de La Poste et 90-1214 du 29 décembre 1990 relatif au cahier des charges en définissent le statut, le mode de fonctionnement et les missions. L'adoption de la loi

n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales va conduire à une révision du cadre réglementaire d'exercice des missions de La Poste.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

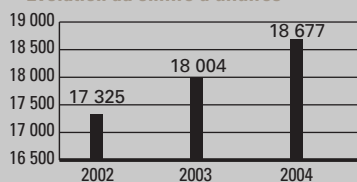
VIII - Ratios

Informations complémentaires

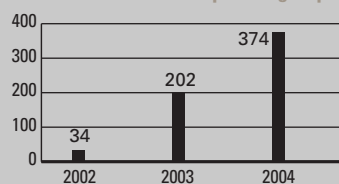
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	17 325	18 004	18 677
dont réalisé à l'étranger	2 252	2 287	2 630
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	93	310	523
Résultat financier	-81	-83	-126
Capacité d'autofinancement			
Marge brute d'autofinancement	705	944	1 008
Résultat net - part du groupe	34	202	374
Résultat net - intérêts minoritaires	1	3	3
Résultat net de l'ensemble consolidé	35	205	377
Total des immobilisations nettes	31 256	34 158	36 566
dont écart d'acquisition net	751	688	806
dont immobilisations incorporelles nettes	236	283	320
dont immobilisations financières nettes	25 841	28 771	30 796
Capitaux propres - part du groupe	1 646	1 839	2 204
Intérêts minoritaires	10	20	39
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	692	780	807
Dettes financières nettes	2 362	2 123	2 724
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 177	3 698	4 565
Effectifs en moyenne annuelle	315 445	314 126	312 325
Charges de personnel	11 174	11 438	11 642
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,2 %	1,1 %	2,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	35,4	36,4	37,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,1 %	11,0 %	16,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	142,6 %	114,2 %	121,4 %

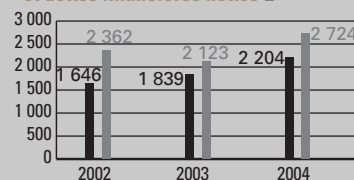
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



dans l'express: ainsi, DHL, filiale de DPWN, a investi 1 Md€ dans son réseau américain.

Alors que l'achèvement du marché intérieur des services postaux se poursuit, avec notamment l'ouverture à la concurrence au 1^{er} janvier 2006 des envois de plus de 50g ou dont le tarif est plus de deux fois et demi supérieur au tarif d'une lettre standard, et les discussions à venir sur la perspective d'une libéralisation totale à l'horizon 2009, les principaux opérateurs européens anticipent une consolidation du secteur en Europe.

Sous la double pression de la libéralisation et de la stabilisation en volume du marché du courrier, la plupart des opérateurs européens ont engagé d'importants programmes de modernisation: les postes britanniques et italiennes se redressent, et les gouvernements belge et danois ont lancé des appels d'offres pour mobiliser les ressources nécessaires à la modernisation de leur opérateur postal.

Dans ce contexte, La Poste accélère ses efforts de modernisation. Chacun de ses métiers dispose désormais de sa feuille de route.

Dans le domaine du courrier, le projet Cap Qualité Courrier vise à faire de La Poste l'un des opérateurs les plus modernes d'Europe, au travers d'un programme d'investissement de 3,4 Md€ d'ici 2010. La première plateforme industrielle du projet, à Paris-Nord, a été inaugurée en septembre. C'est l'installation la plus moderne d'Europe. D'ores et déjà, trois autres plateformes industrielles courrier ont été lancées en Lorraine, dans le Val-de-Loire et dans le Nord.

Les « accords de Vaugirard » signés en juin 2004 marquent une étape importante dans le dialogue social. Ces accords, signés par 4 organisations syndicales

(CFDT, CFTC, CGT et FO) qui représentent 75 % des voix aux élections professionnelles, posent les bases d'un modèle social renouvelé.

Ces chantiers, et la mobilisation des postiers, ont permis d'améliorer significativement la qualité de service, qui atteint près de 80 % de distribution en J+1 en fin d'année, même si d'importants efforts restent à faire dans ce domaine.

Enfin, La Poste a développé une nouvelle offre de services intégrée comprenant toute la chaîne de valeur du courrier, de la gestion des fichiers jusqu'à l'archivage.

Alors que les principaux opérateurs européens, DHL et TNT, se restructurent, GeoPost, la holding des activités colis-express du groupe, consolide les positions acquises en Europe et poursuit le développement de son réseau paneuropéen centré sur le « rapide », au travers d'acquisitions ciblées, notamment en Espagne.

Avec une prise de participation dans le réseau SEUR, n°1 de l'express en Espagne, et l'acquisition de la franchise de Madrid, La Poste rentre sur le 5ème marché européen, qui connaît une forte croissance. Le rachat de la filiale colis international de la Poste suédoise, Baltic Logistics System International, a permis à GeoPost d'accroître sa présence dans les pays de l'Est et en Russie: prise de contrôle de Masterlink en Pologne... Enfin, GeoPost est devenu le 2ème actionnaire de DPD Austria, n°1 de l'express « rapide » en Autriche.

La croissance soutenue de ses activités (chiffre d'affaires en progression de 8,8 %) permet à GeoPost de conforter sa position de n°3 de l'express en Europe. La rentabilité du sous-groupe connaît une amélioration significative: le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires atteint 5,1 % contre 3,7 % en 2003.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Jean-Paul Bailly ■ Représentants de l'État: Bruno Bézard, Jean-Michel Hubert, Charles Lantieri, Dominique Maillard, Pierre Mirabeau, Patrick Raude, Patrice Raulin ■ Personnalités qualifiées: Isabelle Bouillot, Alain Cordier, Anne-Marie Couderc, Paul Emaer, Philippe Lagayette, Philippe Lemoine ■ Représentants des salariés: Jean-François Bacogne, Nicolas Galépidès, Pierre-Yves Le Gall, Henri Kaiser, Chantal Krief, Marie-Pierre Liboutet, Madeleine Stéfani ■ Commissaire du Gouvernement: Luc Rousseau ■ Contrôleur d'État: Jacques Graindorge ■ Commissaires aux comptes: Mazars & Guérard, Price Waterhouse Coopers Audit ■

Sur le marché français, Coliposte, l'opérateur en charge du colis au sein de la maison mère, connaît une réelle progression, portée par une montée en gamme en passe de réussir, et la modernisation de son outil de production avec l'ouverture de trois plateformes de tri.

La création de La Banque Postale constitue le principal chantier des services financiers de La Poste, dont le PNB progresse de 3,5 % en 2004, en dépit d'un contexte défavorable, avec notamment la baisse des taux de l'épargne réglementée.

Enfin, l'année 2004 voit l'émergence d'un nouveau métier à part entière avec l'affirmation d'une ambition forte pour le réseau des bureaux de poste, qui devient La Poste Grand Public.

Ces deux derniers projets, qui ont connu des développements importants en 2004, méritent une attention particulière.

La création de La Banque Postale constitue un projet majeur à l'échelle du groupe

Au-delà de leur contribution aux résultats du groupe, les services financiers de La Poste génèrent une part très significative de l'activité du réseau grand public de La Poste et constituent à ce titre un élément essentiel au maintien d'un réseau postal de proximité.

Ils favorisent par ailleurs, avec un réseau présent y compris dans les zones urbaines sensibles, l'accès du plus grand nombre au système bancaire. Ils occupent une place spécifique dans le paysage bancaire français et jouent un rôle important dans la lutte contre l'exclusion bancaire.

Toutefois, les limitations de leur gamme et leur cadre de gestion particulier ont conduit à un certain déclin de l'activité. Le vieillissement constaté de la clientèle traduit l'incapacité des services financiers de La Poste à renouveler leur base de clientèle, malgré des efforts importants pour s'adapter aux mutations du secteur.

Le contrat de performance et de convergence 2003-2007 a acté la décision de l'État de donner les moyens à La Poste d'enrayer le déclin de ses services financiers : il prévoit en effet la création d'un établissement de crédit de droit commun, qui portera l'ensemble de l'activité

financière de La Poste et verra sa gamme de produits financiers élargie aux prêts immobiliers sans épargne préalable.

Le chantier de création de La Banque Postale constitue un projet majeur pour la modernisation du groupe dans son ensemble et constitue un élément clé pour la nouvelle dynamique donnée à La Poste Grand Public.

Il a connu une première étape fondamentale avec le vote de la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales, dont l'article 16 comporte les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Pour répondre aux préoccupations exprimées par les concurrents bancaires de La Poste et dans un souci de transparence, le Gouvernement a proposé au Parlement, qui l'a accepté, que la Cour des comptes remette, dans les deux ans suivant la création de La Banque Postale, un rapport sur l'organisation issue du projet, ainsi que sur les relations de toutes natures entre La Poste et sa filiale bancaire. Ce rapport portera notamment sur les modalités de refacturation des prestations fournies par La Poste à La Banque Postale.

La modernisation des services financiers de La Poste, telle qu'organisée par la loi de régulation postale, repose sur trois grands principes :

- une régulation de droit commun : la création de La Banque Postale sera soumise à l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et comme tout établissement de crédit, la banque sera soumise au contrôle prudentiel exercé par la Commission bancaire ;
- la banalisation des activités et l'extension de la gamme : les comptes courants postaux deviennent des comptes de dépôt de droit commun ; La Banque Postale assumera directement, dans les mêmes conditions que ses concurrents, la gestion de la part non centralisée à la Caisse des dépôts et consignations de l'encours d'épargne réglementée ; enfin, la gamme sera étendue aux prêts immobiliers sans épargne préalable, ce qui confèrera à La Banque Postale une gamme complète en matière de crédit immobilier (les services financiers de La Poste distribuent déjà des prêts immobiliers principaux et complémentaires d'épargne logement) ;
- la clarté des relations entre La Poste et sa filiale.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2004. Les comités du conseil, le comité d'audit, le comité stratégique (créé en 2004) et le comité qualité-clients (créé en 2004), se sont réunis à 11 reprises. Les règlements des comités et du Conseil sont conformes à la charte de gouvernance des entreprises publiques.

La Banque Postale reprendra par ailleurs le positionnement spécifique qui était celui des services financiers de La Poste, et aura vocation à proposer ses services au plus grand nombre. Elle exercera notamment la mission de collecte et de distribution du Livret A, aujourd'hui assurée par La Poste.

La Banque Postale n'est donc pas un acteur nouveau. Elle se situe dans la continuité des services financiers, qui disposent d'une part de marché de l'ordre de 9 %. Une étude mandatée par l'État et menée par AT Kearney en 2003 a permis d'établir que l'impact sur les concurrents de La Poste de l'extension de la gamme aux prêts immobiliers sans épargne préalable sera limité.

Les services financiers de La Poste sont une composante essentielle de La Poste. La création de La Banque Postale permettra de la valoriser et de la développer, au sein du groupe La Poste.

L'émergence d'un nouveau métier à part entière, La Poste Grand Public.

L'année 2004 marque une rupture pour l'évolution du réseau grand public de La Poste, qui se voit conférer une nouvelle ambition, celle de constituer le premier réseau de services de proximité en France.

La proximité constitue en effet une valeur d'avenir, et la présence sur l'ensemble du territoire au travers d'un réseau de 17 000 points de contacts, dont le maintien a été réaffirmé par le Président de La Poste, constitue un actif au potentiel encore insuffisamment valorisé.

Pour réussir sa nécessaire transformation, le réseau de La Poste doit adapter son modèle aux exigences des Français et aux objectifs de performance du groupe. En effet, ce réseau dispose de marges de progression à travers le développement d'activités et de services nouveaux, dans le respect de sa mission d'aménagement du territoire. Cette dernière a été réaffirmée et précisée par la loi relative à la régulation des activités postales, au-delà de la mission d'accessibilité au service universel postal. La mission d'aménagement du territoire sera financée par un fonds postal national de péréquation territoriale, qui sera notamment alimenté par l'abattement de taxes locales.

La Poste Grand Public a ainsi annoncé l'extension de sa gamme de service et a engagé une recherche de partenariat, à commencer par la vente de billets SNCF.

Sur chaque territoire d'attractivité et d'initiatives, défini sur la base de critères démographiques et socio-économiques, la présence postale est assurée par des bureaux de poste qui distribuent l'ensemble de la gamme de La Poste, des relais de poste, gérés en partenariat avec les commerçants, et les agences postales communales, gérées en partenariat avec les mairies. L'évolution de la présence postale est décidée en concertation étroite avec les élus, sur la base de la charte du dialogue territorial élaborée avec La Poste et dans un cadre contractuel.

L'adaptation du réseau ainsi conforté, passe par le lancement en 2005 d'un ambitieux programme d'investissement, le projet Cap Relation Clients, qui donne à La Poste Grand Public les moyens de réussir sa modernisation. Ce programme, qui s'accompagne d'un dispositif social destiné à compenser les éventuelles contraintes d'éloignement, comprend notamment un important volet de rénovation des bureaux de poste, basé sur un nouveau concept de bureau orienté sur l'accueil. La mise en place des premiers bureaux de nouvelle génération est prévue dès 2005.

La qualité d'exécution et la maîtrise des risques et des coûts de ces grands chantiers détermineront l'avenir de La Poste et sa place dans un secteur postal européen en profonde mutation. La loi de régulation postale a doté La Poste d'un cadre stabilisé, conforme aux standards européens, avec notamment l'élargissement des compétences de l'Autorité de régulation des télécommunications, qui devient l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Le règlement de la problématique du financement des retraites des fonctionnaires de La Poste reste l'un des principaux sujets à traiter d'ici au passage aux normes comptables internationales, qui doit intervenir avant les comptes 2007.

Sur le plan de la gouvernance, deux nouveaux comités du Conseil d'administration ont été créés en 2004 : le comité stratégique et le comité qualité clients. Le Conseil d'administration a par ail-

leurs adopté des règlements du Conseil et des comités respectant les dispositions de la charte de gouvernance des entreprises publiques, ainsi qu'une charte de l'administrateur.



Acteur historique du développement de la filière cotonnière en Afrique subsaharienne, le groupe Dagris (Développement des agro-industries du Sud, ex. CFDT) est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du coton à travers quatre métiers:

la promotion de la production et l'égrenage du coton graine, la commercialisation et le contrôle de la qualité de la fibre de coton, la trituration de la graine de coton et autres oléagineux, et la filière logistique au service des sociétés de production cotonnière et oléagineux. Dagris offre également un ensemble intégré de prestations d'ingénierie agricole, industrielle et financière auprès des différents acteurs des secteurs cotonniers et oléagineux. À travers ses vingt filiales, le groupe opère aujourd'hui en France, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et dans l'Océan Indien ainsi qu'en Asie centrale.

Dagris a poursuivi sa stratégie de diversification sectorielle et géographique.

Dagris a mis en œuvre depuis 2003 une politique de développement par prise de participations majoritaires dans des sociétés cotonnières et oléagineuses fondée sur la promotion des segments à forte valeur ajoutée et sur une ouverture géographique progressive. Cette stratégie a pour objectif une meilleure répartition des risques métier / pays et permet de faciliter des partenariats avec des acteurs industriels et financiers présents sur des marchés complémentaires aux siens.

Cette démarche stratégique a été poursuivie en 2004 avec l'acquisition de trois nouvelles filiales cotonnières, où Dagris détient une participation majoritaire:

- elle a remporté l'appel d'offres lancé dans le cadre de la privatisation de la filière cotonnière burkinabé, devenant actionnaire (pour un investissement de 4,6M€) à 51 % de la Socoma;
- Dagris a également acquis, pour 1,3M€, 52 % du capital de la société de production cotonnière malgache Hasyrna, portant sa

participation à hauteur de 90 %;

- enfin, dans le cadre d'un programme de relance de la culture cotonnière en Afghanistan soutenu par l'Agence Française de Développement, Dagris a souscrit, pour 1M€ environ, 60 % du capital de la société de production cotonnière et oléagineuse NAPCOD, aux côtés de l'État afghan.

Dagris a par ailleurs créé une société de logistique et de prestations de services basée en Afrique du Sud, Dagris South Africa, avec comme objectif de constituer, avec les sociétés cotonnières CNA (Mozambique) et Hasyrna (Madagascar), un pôle opérationnel en Afrique australe en complément de ses implantations en Afrique de l'Ouest.

Dagris souhaite inscrire son action dans les principes du développement durable

Dans le prolongement de sa mission historique de développement, le groupe absorbe la production de plus de 240 000 cotonculteurs et procure un revenu à plus de 1,7 million de personnes, dans des pays où le coton représente souvent un

moyen de lutte contre la pauvreté. Souhaitant que la réussite de son groupe soit également fondée sur le respect des principes du développement durable, Dagris a créé un Comité d'Éthique, placé auprès du conseil d'administration.

Les résultats de Dagris sont restés bénéficiaires en 2004 malgré une conjoncture défavorable sur le marché du coton.

Malgré une mauvaise conjoncture, le chiffre d'affaires de Dagris est en forte progression

L'année 2004 a connu au second semestre une chute du cours du coton, avec un cours moyen sur l'année en baisse de 30 % par rapport à l'année précédente, et la persistance d'une parité euro-dollar défavorable aux filiales cotonnières de la zone euro du groupe Dagris.

En dépit de ce contexte, Dagris a connu une progression de son chiffre d'affaires consolidé de 30 %, à 421,8M€ contre

Fiche d'identité

■ La société Dagris est l'ancienne Compagnie française de développement des fibres textiles (CFDT) créée en 1949 pour développer la filière cotonnière dans les territoires subsahariens de l'Union française. Dagris est une SA détenue à 64,7 % par l'État, à 23,2 % par un actionariat diversifié et à 12,1 % par les salariés.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2004.
- Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2004.
- 31 décembre 2004: Dagris est ajoutée à la liste des entreprises privatisables annexée à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation par la loi de finances rectificative pour 2004 du 31 décembre 2004
- 24 mars 2005: parution du décret n° 2005-268 du 24 mars 2005 autorisant le transfert au secteur privé de Dagris Dagris

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

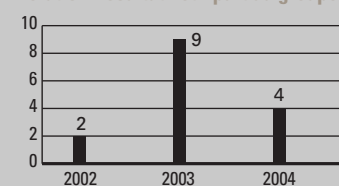
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	0	0	0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	64,7	64,7	64,7
Chiffre d'affaires	301	324	422
dont réalisé à l'étranger	294	303	269
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	4	0
Résultat financier	2	5	3
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-2	3	9
Résultat net - part du groupe	2	9	4
Résultat net - intérêts minoritaires	-2	1	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	3	8	5
Total des immobilisations nettes	38	53	71
dont écart d'acquisition net	2	2	3
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2	2
dont immobilisations financières nettes	6	14	22
Capitaux propres - part du groupe	96	104	107
Intérêts minoritaires	16	23	23
Dividendes versés au cours de l'exercice	1	1	2
dont reçus par l'État	0	1	1
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	20	14	17
Dettes financières nettes	-12	6	7
Dettes financières brutes à plus d'un an	13	10	18
Effectifs en moyenne annuelle	1207	1919	1994
Charges de personnel	21	23	26
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	1,0 %	2,5 %	1,2 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	17,4	12,0	13,0
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,7 %	6,3 %	3,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	4,7 %	5,0 %

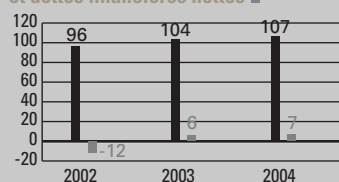
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



324M€ en 2003. Outre l'intégration de la Sodefitec (filiale cotonnière sénégalaise) dans le périmètre de consolidation du groupe, qui accroît le chiffre d'affaires de 22M€, cette hausse est principalement liée à l'activité de Copaco, dont le CA atteint en 2004 314M€ (contre 244M€ en 2003). Dagriss SA connaît également une hausse significative (40 %) de son chiffre d'affaires, qui s'élève à 34,7M€, grâce à une forte progression des prestations d'ingénierie industrielle.

Les résultats du groupe sont en revanche davantage impactés par cette mauvaise conjoncture

Grâce à l'augmentation de son activité de prestations de service, à une activité d'ingénierie financière dynamique (qui a généré un résultat financier de 8,6M€) et à des plus-values de cessions qui portent le résultat exceptionnel à 1M€, le résultat net de Dagriss SA ressort à 4,5M€, contre 2,8M€ en 2003.

Le résultat net consolidé du groupe est en revanche en baisse à 4,2M€, contre un résultat net en 2003 de 8,9M€, qui avait néanmoins été particulièrement élevé du fait d'opérations comptables non récurrentes (reprise de provision, etc.). Malgré la hausse de son chiffre d'affaires, Copaco pâtit de la conjoncture cotonnière avec un résultat net juste à l'équilibre. Par ailleurs, la société de production oléagineuse burkinabé SN Citec a enregistré une perte de 1,5M€, suite notamment à un sinistre survenu dans une usine début 2004.

La structure financière de Dagriss reste saine avec des capitaux propres consolidés supérieurs à 107M€ pour un endette-

ment financier net quasi nul; la capacité d'autofinancement du groupe atteint 8,9M€ en 2004, contre 3,4M€ en 2003. Sur la base de sa capacité distributive, et compte tenu de sa trésorerie, Dagriss distribuera en 2005 au titre de l'exercice 2004 un dividende de 8M€.

L'État envisage de privatiser Dagriss

Depuis maintenant une décennie, les filières cotonnières et oléagineuses sont entrées, à l'invitation des bailleurs de fonds multilatéraux, dans un processus de libéralisation et de privatisation des sociétés à majorité publique, notamment dans les économies africaines où Dagriss, conformément à sa mission historique de coopération et de développement, avait largement investi. Dagriss souhaite pouvoir accompagner cette mutation et doit donc aujourd'hui voir évoluer son profil actionnarial afin d'être en situation de maintenir son rôle et pérenniser les efforts de développement menés depuis plusieurs décennies. C'est la raison pour laquelle l'État envisage de privatiser Dagriss.

La privatisation de Dagriss permettra de renforcer les savoir-faire de la société et sa capacité d'entreprendre dans chacun des métiers du groupe en s'appuyant sur des partenaires investisseurs partageant une vision stratégique commune. Dagriss a ainsi été ajoutée à la liste des entreprises privatisables annexée à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation par la loi de finances rectificative pour 2004 du 31 décembre 2004 et le décret n° 2005-268 du 24 mars 2005 autorise le transfert au secteur privé de Dagriss.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Gilles Peltier ■ Représentants de l'État : Jean-Pierre Barbier, Gérard Bertrand, François Cailleteau, Aline Kuster-Ménager, Étienne Oudot de Dainville, Benoît Rademacher, Francis Stephan ■ Personnalités qualifiées : Alain Capillon, Michel Hauswirth ■ Administrateurs : François-Xavier Barde, Denis Chaigne, Jean-Rémy Legras, Thierry Tingaud, Guy Traversin ■ Représentants des salariés : Jannick Perennes, Serge Saurel ■ Contrôleur d'État : Bernard Vinay ■ Commissaires aux comptes : Cauchy Chaumont, RSM Salustro Reydel ■



GROUPE EMC

blissement public à caractère industriel et commercial a eu notamment pour mission d'extraire, de transformer et de distribuer la potasse et ses dérivés. Début 2004, l'EMC regroupait principalement, outre les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) et la Société Commerciale des Potasses et de l'Azote (SCPA), des participations dans les sociétés Tessenderlo (chimie), Glon-Sanders (alimentation animale) et Séché Environnement (traitement des déchets). L'exploitation potassique en France s'est arrêtée en 2002. Depuis plusieurs années, l'EMC mène une politique active de cession de ses actifs, en préparation de sa future dissolution.

L'année 2004 a été une année charnière pour l'EMC, qui a cédé la majeure partie de ses actifs

Les MDPA, qui n'ont plus d'activité commerciale, ont été transférées par l'EMC à l'État

Les MDPA et son actionnaire, l'EMC, ont toutes deux vocation à être dissoutes. Les deux entreprises inscrivent cependant leur action – cessions d'actifs pour l'EMC et traitement des séquelles minières pour les MDPA – dans des calendriers différents. En déficit structurel depuis plusieurs années en raison de l'épuisement des gisements et de la concurrence du minerai importé, les MDPA ont engagé des actions de restructuration dès 1994. Les travaux de réhabilitation de l'environnement nécessitant cependant encore quelques années, la dissolution des MDPA n'est prévue qu'en 2009. Afin de pouvoir envisager une dissolution plus rapide de l'EMC, le Gouvernement a décidé de rattacher les MDPA directement à l'État. L'année 2004 a été marquée par la préparation de cette opération, qui est intervenue le 1^{er} janvier 2005 : cession par l'EMC aux MPDA de la participation qu'elle détenait en direct dans le capital de Stocamine (stockage souterrain de déchets industriels dans les galeries des MDPA, désormais à l'arrêt) ; avance par EMC aux MDPA de la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement en 2005 ; abandon final par l'EMC des créances qu'elle détenait sur les MDPA pour un montant de 208M€.

L'Entreprise Minière et Chimique (EMC) est un holding public, actionnaire des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) jusqu'à fin 2004 et de nombreuses entreprises actives dans le domaine des engrais et de la chimie. Créé en 1967, cet éta-

Les principales participations et filiales pérennes ont été cédées

EMC détenait une participation de 43,7 % dans le capital du groupe Tessenderlo, qui intervient dans différents domaines de la chimie (2Md€ de chiffre d'affaires, 8000 salariés). L'EMC a cédé cette participation en deux temps. Le groupe a d'abord vendu 17,3 % du capital sur le marché boursier belge, où Tessenderlo était déjà coté, au moyen de la construction accélérée d'un livre d'ordres. La participation résiduelle de 26,4 % détenue par l'EMC a ensuite été acquise par l'État début 2005. Le produit total de cession perçu par l'EMC s'élève à 345M€.

Aux termes des accords ayant conduit à la constitution en 1998 de la société Glon Sanders, spécialisée dans l'alimentation animale (1,0 Md€ de chiffre d'affaires, 4000 salariés), l'EMC détenait une parti-

cipation de 21,4 % dans le capital de ce groupe. L'EMC menait depuis plusieurs années des discussions pour céder cette participation à ses co-actionnaires. Les négociations ont abouti fin 2004, ce qui a permis à l'EMC de sortir totalement du capital de Glon Sanders.

L'EMC détenait également une participation de 11,3 % dans le groupe Séché Environnement, spécialisé dans le traitement des déchets (330M€ de chiffre d'affaires, 1 500 employés). Cette participation a été cédée en totalité en octobre 2004 au moyen d'un placement secondaire sur le marché boursier, par construction accélérée d'un livre d'ordres. Le produit de cession s'est élevé à 45M€.

Les activités de commercialisation de potasse, de fabrication et distribution d'engrais de l'EMC sont regroupées au sein de la SCPA. L'EMC a cédé en 2004 au groupe allemand Kali und Salz, son principal fournisseur de potasse depuis l'arrêt des MDPA, quatre de ses cinq filiales françaises.

Diverses cessions de taille plus modestes (Somes, Sadef, Agronutrition - toutes filiales de la SCPA) sont également intervenues en 2004.

L'endettement net a diminué grâce à la politique de cessions, mais reste néanmoins très élevé

Le compte de résultat est très impacté par les variations de périmètre du groupe

La cession par l'EMC de 17,3 % du capital de Tessenderlo l'a amenée à consolider

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

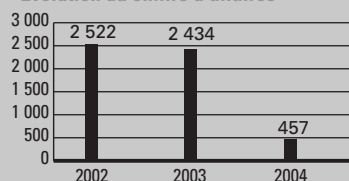
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 octobre 2004 : cession par construction accélérée d'un livre d'ordres de la participation détenue dans le capital de Séché Environnement
- 24 novembre 2004 : cession par construction accélérée d'un livre d'ordres de 17,25 % du capital Tessenderlo
- 28 novembre 2004 : publication du décret autorisant l'EMC à céder à l'État sa participation dans les MDPA
- 7 décembre 2004 : abandon de créance de 208M€ consenti par l'EMC aux MDPA
- 13 décembre 2004 : cession au Groupe Glon de la participation détenue dans le capital de Glon Sanders
- 13 décembre 2004 : cession de quatre filiales régionales d'engrais de la SCPA à Kali und Salz
- 1^{er} janvier 2005 : rattachement des MDPA à l'État
- 17 janvier 2005 : cession à l'État de la participation résiduelle de l'EMC dans le capital de Tessenderlo

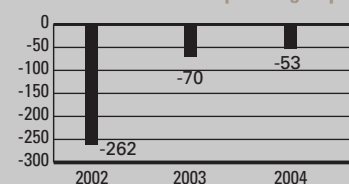
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	2 522	2 434	457
dont réalisé à l'étranger	1 943	1 900	332
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	30	68	-16
Résultat financier	-70	-84	-12
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	61	-8	-128
Résultat net - part du groupe	-262	-70	-53
Résultat net - intérêts minoritaires	62	26	2
Résultat net de l'ensemble consolidé	-200	-44	-51
Total des immobilisations nettes	979	916	300
dont écart d'acquisition net	23	46	0
dont immobilisations incorporelles nettes	57	50	2
dont immobilisations financières nettes	125	95	246
Capitaux propres - part du groupe	-1 277	-1 358	-1 411
Intérêts minoritaires	448	426	11
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	480	368	203
Dettes financières nettes	1 719	1 861	1 251
Dettes financières brutes à plus d'un an	985	1 369	692
Effectifs en moyenne annuelle	12 167	11 062	2 270
Charges de personnel	475	450	44
Résultat (groupe + minoritaires)			
Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	39,0	40,7	19,4
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
Autres fonds propres	174	176	345

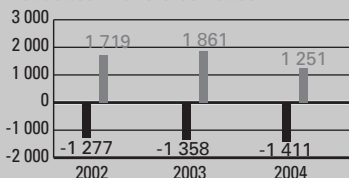
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



par mise en équivalence sa participation résiduelle au 31 décembre 2004 dans cette société (qu'elle n'avait pas encore cédée à l'État), plutôt que de l'intégrer globalement comme précédemment. Les produits et charges d'exploitation ne reflètent donc plus que l'activité de la SCPA, dont le périmètre a lui-même été réduit par des cessions. Le chiffre d'affaires du groupe EMC passe ainsi de 2,4Md€ en 2003 à 457M€ en 2004, dont 441M€ au titre de la SCPA. La non intégration de Tessenlo conduit à une dégradation significative du résultat d'exploitation (68M€ en 2003). Celui-ci devient négatif en 2004 (-16M€), la seule contribution de la SCPA (9M€) ne suffisant pas à compenser les pertes d'exploitation des MDPA (-17M€), qui proviennent principalement de nouvelles dotations aux provisions dans cette entreprise.

Au total, le résultat net de l'ensemble consolidé reste cependant stable (-51M€ en 2004 contre -44M€ en 2003), compte tenu des conditions relativement favorables des cessions effectuées au regard de la valeur bilanciale des participations concernées.

La politique de cessions a permis une diminution de l'endettement financier net, mais le bilan reste très dégradé

Les capitaux propres de l'ensemble consolidés restent très négatifs (-1,4Md€ au 31 décembre 2004), situation due à des pertes cumulées de 2Mds€ dans le passé.

La dette financière du groupe EMC,

nette des disponibilités, s'élève à 1,3Md€ au 31 décembre 2004, contre 1,9Md€ un an plus tôt. La diminution de 600M€ de l'endettement a trois causes : le soutien de l'État (17M€ sous forme d'avances sur dotations pour permettre à l'établissement de se désendetter), le changement de méthode de consolidation de Tessenlo (358M€), et la contribution des produits de cession au désendettement (environ 200M€). Cet endettement net de 1,3Md€ n'intègre pas le produit de la cession de la participation résiduelle de 26,4 % de Tessenlo à l'État, qui a permis à l'EMC de ramener à 1,1Md€ sa dette nette dès janvier 2005.

L'EMC doit mener à bien les cessions de ses actifs résiduels et préparer sa dissolution

La mission du groupe EMC est désormais centrée sur deux objectifs :

- la cession de ses actifs concurrentiels résiduels – principalement des filiales étrangères de la SCPA – au mieux des intérêts patrimoniaux de l'entreprise et de l'État ;

- la préparation de sa dissolution, qui devrait intervenir fin 2005.

La dette de l'établissement sera reprise par l'État lors de la dissolution. Les actifs résiduels qui n'auraient pas été cédés à cette date le seront par un liquidateur, qui sera chargé de les gérer le temps de les céder dans des conditions patrimoniales satisfaisantes, ou feront l'objet d'un reclassement au sein de la sphère publique.

Fiche d'identité

- L'Entreprise Minière et Chimique (EMC) est un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État, détenu à 100 % par l'État et créé en 1967.

- Son fonctionnement est précisé par le décret n° 67-797 du 20 septembre 1967 modifié.

- EMC SA, sous-holding détenu à 100 % par l'EPIC EMC, regroupe les activités industrielles et commerciales opérant dans le secteur concurrentiel. Il constitue la principale filiale de l'EMC depuis le rattachement à l'État des MDPA, au 1^{er} janvier 2005.

DIRECTOIRE: Jean-François Rocchi, président, Éric Gissler, Bernard Rolland ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Christian de Torquat ■ Représentants de l'État: Jean-Christophe Chouvet, Philippe Pronost, Édith Vidal ■ Personnalités qualifiées: Jacques Bouvet, Bernard Cabaret, Jean-François Hervieu, Philippe Marchat ■ Représentants des salariés: Gabriel Bonte, Denis Gerthoffer, Philippe Hubsch, Thierry Kubler ■ Commissaires du gouvernement: Mme Julien de Lavergne, Gérard Mathieu ■ Contrôleur d'État: Mériadec Rivière ■ Commissaires aux comptes: KPMG, BDO Gendrot ■



Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, l'Imprimerie nationale est devenue une société détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993. Ses activités

recouvraient en 2004 l'ensemble des métiers de l'imprimerie: rotative, offset, continu, feuille. Ces filières lui permettent de fabriquer une large gamme de produits: documents fiduciaires (cartes d'identité, passeports etc.), imprimés administratifs et commerciaux, catalogues, périodiques, annuaires, livres. L'entreprise détient en France le monopole de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, en vertu de la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993.

Confrontée à une crise profonde, l'Imprimerie nationale a engagé le recentrage de ses activités sur son cœur de métier

La société faisait face depuis plusieurs années à un fort déficit de compétitivité dans une conjoncture sectorielle très dégradée, ce qui s'est traduit par la perte de contrats importants dans la période récente, notamment celui des annuaires téléphoniques français.

Après une première réduction d'effectifs de 300 personnes en 2003, qui n'a pas permis à l'entreprise de revenir à l'équilibre économique, un plan de restructuration de grande ampleur a été défini et engagé à l'été 2004 afin d'assurer la viabilité de la société. Il prévoit un recentrage de l'entreprise sur son cœur de métier (impression fiduciaire, marché du continu) et une réduction des deux tiers de ses effectifs, de 1250 à 440 personnes environ. Ce plan intègre une recapitalisation de 197M€ par l'État, et a été à ce titre

notifié à la Commission européenne le 18 août 2004. Il a été autorisé par celle-ci le 20 juillet 2005.

Dans l'attente de cette décision positive, et compte tenu des besoins de trésorerie croissants de l'entreprise et de son incapacité actuelle à mobiliser des financements alternatifs, l'État avait accordé à la société une avance d'actionnaire de 65M€ qui avait été autorisée par la Commission européenne en février 2004 en tant qu'aide au sauvetage.

Un plan de restructuration de l'entreprise a été notifié à la Commission européenne

Le plan de restructuration de la société repose sur les orientations suivantes: (i) le recentrage sur les activités fiduciaire et continu (documents sécurisés), seules en mesure d'atteindre l'équilibre économique; (ii) la réduction des capacités de l'entreprise sur les métiers les moins ren-

tables; (iii) la filialisation puis la sortie de certaines activités, notamment la rotative, du périmètre du groupe.

Conformément à ce plan, le siège de la société situé rue de la Convention à Paris a été vendu en 2004. Par ailleurs, la société Istra (usine de Strasbourg), filiale à 100 % de l'Imprimerie nationale, a été cédée en mars 2005 et l'entreprise étudie les différentes options envisageables concernant l'avenir de sa filiale Evry Rotatives (usine d'Evry). La modification du périmètre de la société passe également par la cession des activités « Ventes par correspondance », Éditions techniques, Beaux Livres, Logistique et Pré-Press.

Ce plan comprend un important volet social qui a pour objectif d'offrir à tous les salariés concernés par la restructuration de l'entreprise des perspectives de reclassement durable. Ainsi, s'agissant des salariés titulaires d'un contrat de travail de droit privé, l'Imprimerie nationale a engagé en mars 2005 la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi pré-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité (Forme juridique, textes constitutifs, répartition du capital)

■ Budget annexe du ministère des finances, l'Imprimerie nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993; c'est une société anonyme dont le capital est détenu à 100 % par l'État.

■ La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son article 2 le monopole sur les "documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports, visas et

autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons".

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ La Commission Européenne a donné son accord pour une aide au sauvetage le 18 février 2004 et autorisé, le 20 juillet 2005, le plan de restructuration de l'Imprimerie nationale qui lui avait été notifié le 18 août 2004.

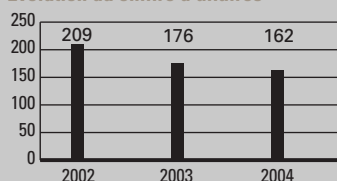
■ Le déménagement du site de la rue de la Convention (Paris 15ème) est devenu effectif à l'été 2005.

■ L'Imprimerie nationale a débuté le recentrage de son activité sur son cœur de métier (impression fiduciaire et marché du continu) en engageant la cession de certaines filiales (Istra, Evry Rotatives) ou activités (VPC, Éditions techniques, Beaux Livres, Logistique, Pré-Press).

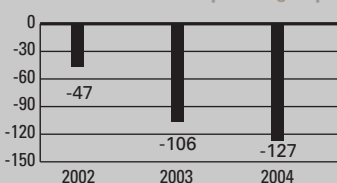
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	209	176	162
dont réalisé à l'étranger	16	10	3
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	-39	-57	-40
Résultat financier	-4	-5	-11
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-20	-62	-39
Résultat net - part du groupe	-47	-106	-127
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-47	-106	-127
Total des immobilisations nettes	138	101	86
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2	2
dont immobilisations financières nettes	2	1	1
Capitaux propres - part du groupe	75	-32	-157
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	4	7	66
Dettes financières nettes	77	107	88
Dettes financières brutes à plus d'un an	51	93	99
Effectifs en moyenne annuelle	1833	1668	1427
Charges de personnel	75	74	65
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0	0	0
Charges de personnel / Effectifs moyens (en milliers €)	40,9	44,4	45,6
Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	0	0	0
Dettes financières nettes / Fonds propres	102,7 %	-	-

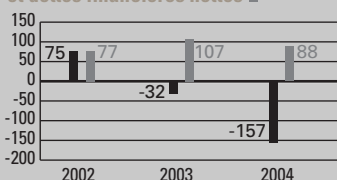
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



voyant toutes les mesures d'accompagnement nécessaires (propositions de postes, de formations, d'aide à la mobilité et d'accompagnement individuel). S'agissant des personnels sous statut concernés par la restructuration, l'État a pris des dispositions législatives (article 25 de la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement) permettant, d'une part, la réintégration des fonctionnaires techniques au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et leur intégration sur leur demande dans un corps ou cadre d'emplois d'une des trois fonctions publiques, et, d'autre part, la possibilité de recruter au sein des trois fonctions publiques, en tant qu'agents non titulaires de droit public bénéficiant d'un engagement à durée indéterminée, les ouvriers sous décret et les personnels contractuels de droit public dont le poste serait supprimé.

La Mission « Emploi Imprimerie Nationale » du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie est chargée de mettre en place et de suivre le processus de réintégration ou de reclassement des salariés concernés. Elle déploie des efforts particuliers de reclassement dans le bassin d'emploi du Douaisis, au travers d'un comité de redéploiement présidé par le préfet de région. Un cabinet spécialisé est chargé de ce travail en ce qui concerne les reclassements dans le secteur privé.

Une situation financière fortement dégradée

Les résultats consolidés de l'entreprise commentés sont ceux disponibles à la date de rédaction du rapport. Le chiffre d'affaires du groupe a atteint 162M€ en 2004, en baisse de 8 % par rapport à 2003. Le résultat d'exploitation consolidé est de -44M€, contre -57M€ en 2003. Cette amélioration s'explique pour l'es-

sentiel par la diminution des charges de personnel liée à la mise en œuvre des premières mesures de sauvegarde de l'emploi décidées en 2003 (fin 2004, la société comptait 1061 salariés contre 1436 fin 2003). Le résultat net ressort à -127M€, en baisse de près de 20 % par rapport à 2003 (-106M€).

La société a dû constater des charges exceptionnelles importantes, en particulier le provisionnement des plans de sauvegarde de l'emploi de la société et de sa filiale Istra. Ses capitaux propres sont désormais négatifs à hauteur de -157M€ (contre -31M€ en 2003) pour un capital social de 150M€.

Perspectives 2005 et au-delà

La restructuration de l'entreprise, conjuguée à l'apport en capital de l'État qui devrait intervenir dans les meilleurs délais compte tenu de la décision positive de la Commission européenne, vise à ramener l'entreprise à la viabilité de manière durable. Selon les projections financières du plan de restructuration (fondées sur une augmentation du chiffre d'affaires des activités fiduciaire, Grands Comptes et continu de 17 % à 45 %, de 34 % à 49 % et de 22 % à 35 % respectivement), l'entreprise devrait connaître un retour à l'équilibre à l'horizon 2008.

Bien que touchée par la disparition de l'activité rotative, l'usine de Douai devrait être confortée par la stratégie proposée en devenant le centre de production de la société pour ses activités fiduciaire et continu ainsi que le centre des fonctions support du groupe. Par ailleurs, la division Continu verra des activités complémentaires lui être agrégées (éditique, affranchissement, routage, personnalisation...) par l'installation sur Douai d'entreprises privées partenaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Loïc de la Cochetière* ■ Représentants de l'État : *Jean-Baptiste de Boissière, Jean Faure, Stéphane Fratacci, Alain Juillet, Jean-Yves Leclercq, Jacques Sauret* ■ Personnalités qualifiées : *Jacques Burillon, Didier Floquet, François Lemasson, Hervé Lenoir, Philippe Verdier* ■ Représentants des salariés : *Anne-Marie de la Cotardière, Stéphane Coulon, Liliane Fossiez, Bernard Gora, Maria Herchy, Pierre Mathevet* ■ Contrôleur d'État : *Tony Lambert* ■ Commissaire aux comptes : *Mazars & Guérard* ■



FRANÇAISE DES JEUX

La Française des Jeux a conforté sa situation en 2004 avec un chiffre d'affaires global en progression de 9,8 % à 8,59Mds€. Les bons résultats enregistrés par la société sont liés au renouvellement d'une partie de son offre, avec notam-

ment le lancement du jeu Euro Millions en février 2004, aux performances de son réseau commercial et au développement de son réseau de proximité, qui dispose de plus de 40 000 points de vente. Cette croissance s'inscrit dans le modèle de jeu mesuré et équilibré défendu par la Française des Jeux, modèle inhérent au monopole d'ordre public que l'État lui a confié. La mission de la Française des Jeux est en effet d'ordre public: garantir l'intégrité et la transparence du jeu, veiller à la sécurité technique et financière des opérations s'y rapportant, contribuer à la lutte contre le jeu illégal et le blanchiment d'argent, protéger les consommateurs contre un comportement de jeu addictif (adoption d'une charte éthique, soutien aux associations qui accompagnent les joueurs excessifs...) et viser une pratique responsable du jeu.

Le renouvellement de l'offre de jeu, avec notamment le lancement d'Euro Millions, et les investissements dans son réseau de points de vente confortent la situation de la Française des Jeux

L'année 2004 a été marquée par le lancement, au mois de février, du jeu Euro Millions, en coopération avec la loterie britannique (Camelot) et la loterie d'État espagnole (Loterías y Apuestas del Estado). Rejoint dès le mois d'octobre 2004 par six autres pays, le jeu fédère désormais plusieurs dizaines de millions de joueurs et constitue la première loterie coordonnée à dimension européenne, développée dans le respect des législations nationales définies par chaque État. Avec un chiffre d'affaires de 587M€, Euro Millions explique l'essentiel de la croissance de 2004.

La politique de consolidation des produits piliers de la gamme de jeux de grattage a été poursuivie. Elle a porté ses fruits puisque, malgré la fermeture de points de vente des jeux de grattage et la mise en œuvre de mesures de lutte contre le tabagisme, ces jeux ont enregistré une légère progression des ventes et du nombre de joueurs. Le réseau de proximité a été consolidé par ailleurs, avec l'ouverture de nouveaux points de vente de jeux de tirage et Rapido en 2004. La Française des Jeux a également élargi la diffusion de ses jeux au canal multimédia, dont la contribution au chiffre d'affaires reste cependant encore très modeste (0,3 %).

Enfin, le contexte juridique a été marqué, au niveau européen, par la poursuite des débats sur les modalités de mise en œuvre des jeux de loterie et de pronostics sportifs. Par ailleurs, l'entrée en application de la loi 2004-204 du 9 mars 2004

« portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité », dite loi Perben, a conduit la Française des Jeux à mettre en œuvre un nouveau dispositif de paiement des lots à compter du 1^{er} octobre 2004, date de mise en application de la loi.

Malgré une conjoncture peu favorable et la baisse du taux de commission de la filière, les résultats de la Française des Jeux sont satisfaisants.

Le chiffre d'affaires de la Française des Jeux s'élève à 8,56Mds€ (en termes de mises), en progression de 9,8 % par rapport à 2003, et atteint ainsi avec une année d'avance l'objectif retenu dans le plan stratégique 2002-2005, qui prévoyait pour 2005 un chiffre d'affaires de 8,5Mds€.

La part nette des gains distribuée aux

Fiche d'identité

- Le décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 confie à la Française des Jeux l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie.
- La Française des Jeux est une société ano-

nyme détenue à 72 % par l'État, à 20 % par des anciens émetteurs de billets de la Loterie Nationale, à 5 % par le FCPE des salariés et à 3 % par Soficoma, société civile regroupant des courtiers-mandataires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2004.
- Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2004.
- 13 février 2004: 1^{er} tirage du jeu Euro Millions
- 10 novembre 2004: le mandat de Christophe Blanchard-Dignac comme président du conseil d'administration de la Française des Jeux est renouvelé.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

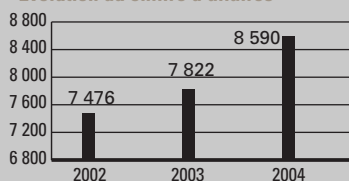
VIII - Ratios

Informations complémentaires

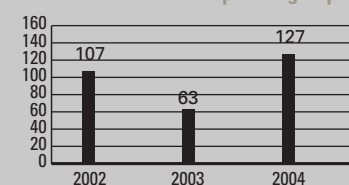
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	72	72	72
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0
Chiffre d'affaires	7 476	7 822	8 590
dont réalisé à l'étranger	6	5	
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	147	163	182
Résultat financier	28	14	20
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	63	106	158
Résultat net - part du groupe	107	63	127
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	107	63	127
Total des immobilisations nettes	120	143	148
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	13	11	14
dont immobilisations financières nettes	11	10	17
Capitaux propres - part du groupe	463	493	565
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	79	33	55
dont reçus par l'État	57	24	40
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	191	201	218
Dettes financières nettes	-972	-1 151	-1 288
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 005	1 091	1 124
Charges de personnel	76	82	88
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	1,4 %	0,8 %	1,5 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	75,8	75,2	78,3
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	23,1 %	12,8 %	22,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0	0	0
Chiffre d'affaires Jeux (mises)	7 439	7 797	8 559
Prélèvements publics	-1 784	-1 875	-2 109
Part revenant aux gagnants	-4 494	-4 726	-5 180
Commissions du circuit de distribution	-549	-541	-564
Taxe sur la valeur ajoutée	-190	-195	-206
Chiffres d'affaires après répartition	423	460	500
Chiffre d'affaires net incluant les autres prestations et ventes de marchandises	460	485	531
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires net	23 %	13 %	24 %

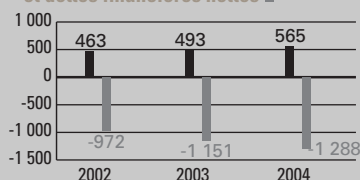
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



gagnants s'élève à 5160M€ (soit 60,3 % des mises) et les prélèvements publics progressent de 11,7 % à 2330M€, soit 27,2 % des mises, conséquence de la baisse du taux de commission de la filière. Le solde, soit près de 1Mds représentant 12,4 % des mises, a permis de rémunérer la Française des Jeux et les autres acteurs de la filière (émetteurs, courtiers-mandataires et détaillants). La part des mises revenant à la Française des Jeux en représente 5,7 % soit 489,7M€, en hausse de 36,9M€ (8,2 %) par rapport à 2003.

La progression de l'activité est portée par les jeux de tirage, qui représentent 57 % des mises totales, avec un chiffre d'affaires en progression de 15,9 % à 4879 M€. Euro Millions réalise ainsi 587M€ de chiffre d'affaires et représente près de 90 % de la hausse du chiffre d'affaires des jeux de tirage. Les jeux de la marque Loto, malgré un chiffre d'affaires de 1725M€ en retrait de 12,0 % par rapport à 2003, résistent par ailleurs bien au lancement d'Euro Millions. La hausse de 8,8 % du CA de Keno, à 521M€, et surtout la croissance de 16 % des ventes de Rapido, qui représente un chiffre d'affaires de 2047M€ (soit 42 % du total des jeux de tirage), contribuent également à cette progression.

Les pronostics sportifs, qui représentent 2,6 % du chiffre d'affaires total, ont enregistré des ventes en hausse de 3,9 % à 221M€, grâce à la nouvelle formule du jeu Loto Foot, relancé en septembre 2004 sous la marque Loto Foot 7&15. Dans un contexte peu favorable (fermeture de points de vente), les ventes des jeux de grattage progressent de 2,6 % et s'élèvent à 3453M€, soit 40,4 % du montant total des mises, grâce à la modernisation et l'animation de la gamme existante.

Les charges d'exploitation augmentent de 34,1M€ et s'établissent à 403,9M€ (hausse des dotations aux amortissements liées au déploiement des nouveaux terminaux intervenu en 2003 et 2004 et prise en charge temporaire par la Française des Jeux de la gestion de secteurs commerciaux, le temps de la réaffectation de ces secteurs à des courtiers mandataires). Le résultat d'exploitation progresse de 11,5 % et s'établit à 182,2M€.

Le résultat net part du groupe ressort à 126,8M€, à comparer à 62,9M€ en 2003, compte tenu notamment d'un résultat financier de 20,4M€ en hausse de 6,4M€, le résultat exceptionnel restant négatif à -3,1M€ (augmentation de la dotation de provision pour fin de convention).

Après affectation à la réserve statutaire et virement à la réserve spéciale des plus-values long terme à la réserve facultative, le résultat distribuable par la Française des Jeux s'élève à 112,4M€. Avec 72 % du capital de l'entreprise, l'État percevra en 2005 un dividende de 81M€.

Perspectives 2005 et au-delà

Après trois années de modernisation de son offre, la Française des Jeux entend consolider ses acquis en 2005. Elle mettra en particulier l'accent sur le réseau de distribution et l'amélioration de l'efficacité des points de vente, afin de parvenir à une couverture équilibrée du territoire national. L'effort sera également porté sur les jeux de grattage, avec le lancement de Baraka (jeu à 2 euros) en début d'année et celui d'un pack de jeux vendu 10 €, ainsi que le développement d'activités promotionnelles originales (offre de bons de réduction, etc.).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Blanchard-Dignac* ■ Représentants de l'État : *Jacques Bayle, Stéphane Fratacci, Emmanuel Gabla, Emmanuel Glaser, Charles Lantieri, Jean-Pierre Lieb, Bernard Maître, Bernard Nicolaïeff, Omar Serhaji* ■ Administrateurs : *Serge Hincker, Olivier Roussel* ■ Représentants des salariés : *Éric Chaumeau, Serge Genco, Marie-Pierre Lamoratta, Katia Le Berrigaud, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Contrôleur d'État : *Jean-Paul Holz* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Mazars et Guérard* ■



La SEMMARIS est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis sur lequel sont implantées principalement des entreprises de commerce de gros de produits frais.

Le MIN de Rungis, premier marché mondial de gros en produits frais, joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires.

La Semmaris se modernise mais doit poursuivre l'amélioration de la rentabilité de ses investissements

Alors que l'année 2003 avait été marquée par des phénomènes climatiques exceptionnels, la production agricole s'est maintenue en 2004 à un niveau satisfaisant voire excédentaire pour certaines catégories de produits (fruits et légumes). En revanche, la consommation de produits alimentaires par les ménages est restée atone sur l'année. Dans ce contexte, l'activité et les résultats des entreprises présentes sur le MIN de Rungis ont été moins favorables que les deux années précédentes, même si le nombre d'entrées sur le MIN a progressé de 1,1 % par rapport à 2003 (6,5 millions d'entrées enregistrées en 2004).

La Semmaris a poursuivi sa politique de modernisation du marché; le montant total des investissements réalisés en 2004 sur le MIN s'élève à 21,4M€, revenant à son niveau tendanciel après le montant exceptionnel de 2003 (55,8M€) dû à la rénovation du Pavillon de la Marée. Les travaux au Pavillon de la Marée ont été achevés (mise en service le 2 décembre 2003 et inaugu-

ration officielle le 15 juin 2004), une partie du Pavillon des Fleurs a été reconstruite à la suite de l'incendie survenu en juin 2003 et le Carreau des Producteurs a été livré à ses utilisateurs. Dans un contexte d'enrichissement de son offre de services aux grossistes, la Semmaris mène une politique de revalorisation des tarifs de ses prestations, prenant notamment en compte les prix pratiqués sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

La Semmaris a poursuivi en 2004 ses actions dans le cadre du programme marketing destiné à mieux faire connaître l'offre du MIN. Elles ont porté cette année sur l'amélioration des outils de communication et la mise en œuvre de procédures visant à améliorer l'accueil des nouveaux clients du MIN.

La rentabilité de l'activité doit encore progresser

Le chiffre d'affaires de la Semmaris en 2004 s'élève à 72,4M€ en progression de 8,5 % par rapport à 2003. Cette évolution s'explique par la hausse des produits sur charges récupérables (prestations telles que ventes d'eau, d'électricité... refacturées à l'utilisateur) en raison de l'accrois-

sement des surfaces louées, par la mise en place d'une prestation de gardiennage et par la progression du poste redevances. Les redevances indexées (loyers des surfaces louées dans les immeubles de bureaux) ont bénéficié de l'amélioration des conditions négociées sur les nouvelles affectations. Les redevances homologuées (droits d'occupation dans les différents pavillons) ont augmenté de 9 % par rapport à 2003 en raison notamment de la réouverture du Pavillon de la Marée et sous l'effet des hausses des tarifs intervenues en 2004. Le taux d'occupation du domaine immobilier s'est amélioré au cours de l'exercice et s'élève à 94,6 % à fin 2004 (contre 94 % à fin 2003).

Les charges d'exploitation ont sensiblement augmenté sur l'exercice (+3,1%). Si les achats sont stables par rapport à 2003, les services extérieurs (hors charges sur sinistres) ont progressé en raison de la mise en place de la prestation de gardiennage, de la négociation d'une nouvelle police d'assurance incendie et de l'augmentation des dépenses de promotion du MIN qui représentent 1,8 % du chiffre d'affaires en 2004 (contre 1,4 % en 2003).

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 3,5M€ à fin 2004 (4,7 % du chiffre d'affai-

Fiche d'identité

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (SEMMARIS), marché sur lequel se sont transférées les anciennes halles centrales de Paris en 1969. L'État, avec 56,85 % du capital, est actionnaire majoritaire de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Marc Spielrein* ■ Représentants de l'État : *Alain Jacotot, Jean-Christophe Martin, Éric Preiss, Luc Valade* ■ Administrateurs : *Bruno Borrel, Mireille Flam, Marc Hervouet, Christian Hervy, Christian Pepineau, Jackie Theart* ■ Représentants des salariés : *Michel Boudignon, Jean Sollier* ■ Commissaires aux comptes : *RSM Salustro Reydel et Jean-Pierre TOMSIN* ■

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

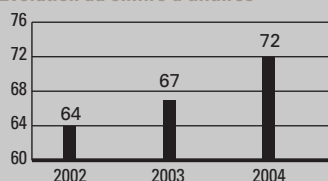
VII - Données sociales

VIII - Ratios

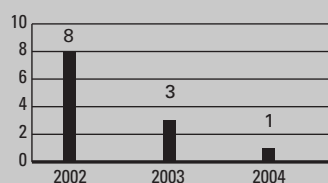
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2002	2003	2004
Capital détenu par l'État (en %)	56,9	56,9	56,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	29,3	29,3	29,3
Chiffre d'affaires	64	67	72
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	1	2	4
Résultat financier	0	-1	-1
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	11	18	23
Résultat net	8	3	1
Total des immobilisations nettes	304	335	342
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	0
dont immobilisations financières nettes	16	16	15
Capitaux propres - part du groupe	11	15	16
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	19	1	2
Dettes financières nettes	47	69	65
Dettes financières brutes à plus d'un an	69	88	82
Effectifs en moyenne annuelle	225	222	223
Charges de personnel	12	12	13
Résultat / Chiffre d'affaires	12,5 %	4,5 %	1,4 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	53,3	54,1	58,3
Résultat / Fonds propres	72,7 %	20,0 %	6,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	423,6 %	457,6 %	406,8 %

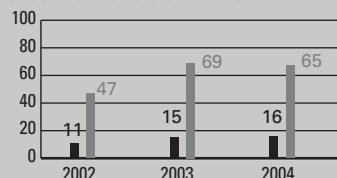
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



res). Bien qu'en nette amélioration par rapport à 2003 où il était de 1,7M€ (2,5 % du chiffre d'affaires), il demeure relativement faible au regard de la structure financière de la société.

Le résultat net en 2004 s'élève à 1,3M€, en diminution par rapport à 2,9M€ sur l'exercice précédent qui avait été marqué par un fort résultat exceptionnel lié d'une part à des changements de convention comptable ayant conduit à des reprises de provisions importantes et d'autre part au versement des indemnités de remboursement du sinistre intervenu dans le Pavillon des Fleurs en juin 2003.

La structure financière de l'entreprise reste marquée par le programme ambitieux d'investissements et de renouvellement des immobilisations mené sur les années précédentes et notamment en 2003 (Pavillon de la Marée). Les capitaux propres (hors droits du concédant) sont de 16M€ au 31 décembre 2004 et les dettes financières brutes s'élèvent à 89,2M€ (contre 95,4M€ au 31 décembre 2003). Les disponibilités se sont dégradées (de 26,7M€ en 2003 à 24,1M€ en 2004) mais la capacité d'autofinancement (+23M€) retrouve son niveau de 1999-2002 après avoir décroché en 2003 (19,7M€).

La Semmaris a versé au titre de l'exercice 2004 un dividende total de 296,8k€ dont 168,7k€ pour l'État qui détient 56,85 % de son capital.

La recherche de nouveaux leviers de croissance est nécessaire

Face à la grande distribution et à l'essor d'entreprises de gros non spécialisées (Metro, Promocash...) et compte tenu des évolutions de l'environnement du MIN (modification des habitudes et des modes de consommation, évolution du métier de grossiste), la Semmaris doit tirer parti du positionnement original du Marché de Rungis, qui constitue une zone de regroupement pour les grossistes et leur permet d'atteindre une taille critique suffisante, pour poursuivre son développement tout en confortant sa situation financière.

Le programme d'actions stratégiques mis en œuvre depuis 1999 a permis de redresser la situation financière de la Semmaris, même si celle-ci demeure encore relativement fragile. La Semmaris doit donc pour-

suivre les actions entreprises afin d'améliorer l'attractivité du MIN de Rungis en optimisant son offre de services et afin de valoriser le label de qualité qu'il représente. Le développement d'une politique de marque, constituera une étape supplémentaire en ce sens permettant de promouvoir l'image du MIN et de valoriser l'ensemble des membres de la filière qui utilisent le Marché.

Forte de ses savoir-faire techniques et commerciaux, la Semmaris devra également chercher à valoriser ses atouts et réfléchir aux perspectives de développement qui s'offrent à elle tant sur le plan local (possibilité de constituer des réserves foncières compte tenu de la faiblesse des capacités disponibles sur l'enceinte du MIN) que national et européen. Ces perspectives de développement sont d'ailleurs encouragées par un cadre juridique renoué des MIN et notamment de celui de Rungis.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2004 (7 avril 2004, 11 juin 2004, 29 septembre 2004, 8 décembre 2004). Le Comité financier, comité spécialisé créé par le conseil d'administration et composé de 5 administrateurs, s'est réuni 4 fois.

■ 11 juin 2004: Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

■ 15 juin 2004: Inauguration du Pavillon de la Marée

■ 29 juin 2004: Inauguration du Carreau des Producteurs, espace dédié aux fruits et légumes

■ Mai-juin 2005: Campagne publicitaire de promotion du MIN de Rungis

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

■ La réforme du cadre juridique du MIN, entreprise en 2002, s'est achevée en 2004.

L'ordonnance n° 2004-274 du 25 mars 2004 offre un cadre juridique renoué pour le fonctionnement des MIN en France. Son décret d'application est en voie d'aboutissement.

Concernant le MIN de Rungis, le décret n° 2004-1483 dispose que son aménagement et sa gestion sont organisés par l'État.

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les divergences entre des comptes combinés et consolidés sont les suivantes :

- *Les titres des entités intégrées qui figurent dans les comptes de l'État sous la rubrique titres de participations n'ont pas été éliminés. En conséquence, il n'a été constaté aucun écart de première consolidation sur ces titres,*
- *Les capitaux propres combinés ont été déterminés à partir des capitaux et des réserves des groupes concernés. Ils incluent aussi la part des minoritaires issue d'une détention non exclusive par l'État du capital des sociétés mères des groupes concernés.*

Par exception, deux entités du périmètre ont été incluses dans la combinaison pour la quote part du pourcentage détenue directement et indirectement par l'État et ont donc été enregistrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (EADS 15,1 % et Thales 32,52 %).

Pour l'exercice 2004, le traitement des comptes intragroupes est réalisé de la manière suivante :

Les créances et les dettes entre entités du périmètre sont éliminées, il en va de même des principaux flux de produits et de charges.

Dans ce cadre, des modalités de simplification ont été mises en œuvre :

- *Seules les principales opérations entre les entités du groupe combiné ont été retraitées,*
- *Des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat),*
- *Les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.*

L'établissement de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes pour toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2004, les règles suivantes ont été appliquées :

- *Pour les entités combinées présentant des comptes sociaux, le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé,*
- *L'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue.*

Les engagements hors bilan, les instruments financiers ainsi que les informations de nature fiscale (déficits reportables...) ont été synthétisés en fonction des informations fournies par les différents groupes.

Comptes combinés

Bilan actif *En millions d'euros*

ACTIF		31 12 2004	31 12 2003	31 12 2002
Écarts d'acquisition (*)	Note 5	36 482	37 193	40 633
Licences, marques et parts de marchés	Note 6	18 260	18 626	20 770
Autres immobilisations incorporelles	Note 7	1 131	975	778
Immobilisations corporelles domaine propre	Note 8	178 791	190 325	190 006
Immobilisations corporelles domaine concédé	Note 9	79 209	78 349	77 539
<i>Immobilisations financières</i>		<i>55 364</i>	<i>54 900</i>	<i>55 564</i>
Titres de participations	Note 10	3 457	3 834	5 937
Titres mis en équivalence (**)	Note 11	5 941	6 305	9 537
Autres immobilisations financières	Note 12	45 966	44 761	40 090
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		369 237	380 368	385 290
Stocks	Note 13	18 207	18 661	19 754
Créances d'exploitation	Note 14	62 881	64 172	66 419
Créances diverses et comptes de régularisation	Note 15	14 900	11 467	10 951
Impôts différés actif	Note 16	10 487	11 154	6 343
Valeurs mobilières de placement	Note 17	23 222	24 466	15 182
Disponibilités	Note 18	21 720	19 043	16 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT		151 417	148 963	135 068
TOTAL ACTIF		520 654	529 331	520 358

(*) Les écarts d'acquisition présentés correspondent à des actifs reconnus par les entreprises combinées sur des sociétés qu'elles détiennent. Aucun écart d'acquisition n'est constaté sur les entreprises combinées. Cf Principes comptables Note 2.1.

(**) Aucune entité n'est intégrée dans le périmètre de combinaison par la méthode de la mise en équivalence. Les participations évaluées par la méthode de la mise en équivalence sont des participations des entreprises combinées. Cf Principes comptables Note 2.1.

Compte de résultat *En millions d'euros*

		2004	2003
Chiffre d'affaires	Note 1	195 370	199 273
Autres produits d'exploitation	Note 1	20 199	17 348
Charges de personnel	Note 2	-57 737	-61 205
Autres charges d'exploitation	Note 2	-101 789	-103 571
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	Note 2	-30 971	-29 343
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		25 072	22 502
RÉSULTAT FINANCIER	Note 3	-9 628	-11 478
RÉSULTAT COURANT		15 444	11 024
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 4	899	-1 473
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		16 343	9 551
Impôts sur les bénéfices exigibles	Note 16	-3 805	-3 802
Impôts sur les bénéfices différés	Note 16	-1 397	3 052
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		11 141	8 801
Résultat des sociétés mises en équivalence (*)	Note 11	448	137
Amortissement net des écarts d'acquisition (**)	Notes 5/20	-3 468	-4 154
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		8 121	4 784
Intérêts minoritaires (***)		-546	-888
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		7 575	3 896

(*) Aucune entité n'est intégrée dans le périmètre de combinaison par la méthode de la mise en équivalence. Les participations évaluées par la méthode de la mise en équivalence sont des participations des entreprises combinées. Cf Principes comptables Note 2.1.

(**) Les écarts d'acquisition présentés correspondent à des actifs reconnus par les entreprises combinées sur des sociétés qu'elles détiennent. Aucun écart d'acquisition n'est constaté sur les entreprises combinées. Cf Principes comptables Note 2.1.

(***) Il n'est pas constaté d'intérêts minoritaires relatifs au cumul des capitaux propres et autres fonds propres des entités combinées. Les intérêts minoritaires présentés ici sont ceux des entreprises combinées. Cf Principes comptables Note 2.1.

Bilan passif *En millions d'euros*

PASSIF		31 12 2004	31 12 2003	31 12 2002
Capital		59 127	58 301	49 642
Primes		17 363	19 035	28 377
Réserves et résultat combinés		-29 972	-38 784	-56 391
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>		<i>46 518</i>	<i>38 552</i>	<i>21 628</i>
Intérêts minoritaires (*)		6 470	9 703	13 675
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>		<i>52 988</i>	<i>48 255</i>	<i>35 303</i>
Autres fonds propres	Note 19	37 394	36 222	31 141
Provisions pour risques et charges	Note 20	89 565	93 664	99 269
Emprunts et dettes financières	Note 21	183 163	197 257	211 342
Dettes d'exploitation	Note 22	119 307	119 965	108 039
Dettes diverses et comptes de régularisation	Note 23	38 237	33 968	35 264
TOTAL PASSIF		520 654	529 331	520 358

(*) Il n'est pas constaté d'intérêts minoritaires relatifs au cumul des capitaux propres et autres fonds propres des entités combinées. Les intérêts minoritaires présentés ici sont ceux des entreprises combinées. Cf Principes comptables Note 2.1.

Tableaux de flux de trésorerie *En millions d'euros*

LIBELLÉ	2003	2004
RÉSULTAT	3 896	7 575
Intérêts minoritaires	888	546
Résultat des sociétés mises en équivalence	-136	-448
Amortissement et provisions	28 105	23 629
Plus et moins value sur cession d'immobilisations	-1 610	-2 131
Impôts différés	-2 923	1 397
Autres		-3
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	28 220	30 565
Variation du besoin en fonds de roulement	11 686	2 501
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	39 906	33 066
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations	-31 484	-29 518
Cessions d'immobilisations	10 746	7 114
Sortie de périmètre		-1 677
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-20 738	-24 081
OPÉRATIONS DE FINANCEMENTS		
Augmentation de capital	7 201	4 447
Dividendes versés aux actionnaires	-1 279	-2 887
Dividendes versés aux minoritaires	-171	-319
Variation des autres fonds propres	-769	745
Variation des emprunts	-10 600	-8 040
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-5 618	-6 054
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	13 550	2 932
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	21 650	35 200
TRÉSORERIE DE CLOTURE	35 200	38 132
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	13 550	2 932

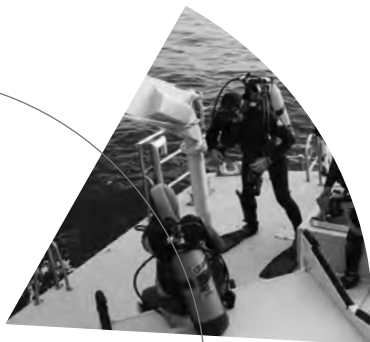
RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		31 12 2002	31 12 2003	31 12 2004
Valeurs mobilières de placement	Note 17	15 633	24 534	23 286
Disponibilités	Note 18	16 419	19 043	21 720
Comptes courants créditeurs	Note 21	-10 402	-8 377	-6 874
Trésorerie		21 650	35 200	38 132

Variation des capitaux propres parts du groupe *en millions d'euros*

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Total capitaux propres Groupe
Montant au 31 décembre 2002	49 642	28 377	-56 391	21 628
Résultat			3 896	3 896
Augmentation de capital	9 006	2 250		11 256
Réduction de capital	-31			-31
Amortissement neutralisé (secteur des ports autonomes)	-19			-19
Distributions de dividendes			-1 279	-1 279
Ecart de conversion			-4 001	-4 001
Décision de la Commission européenne (EDF)			-890	-890
Effets des changements de méthode			3 962	3 962
Mouvements de périmètre			3 931	3 931
Mouvements de reclassements	-297	-11 592	11 889	
Divers			99	99
Montant au 31 décembre 2003	58 301	19 035	-38 784	38 552
Résultat			7 575	7 575
Augmentation de capital	4 252	2 340		6 592
Réduction de périmètre	-1 091	-13	1 054	-50
Dividendes			-2 887	-2 887
Sorties de périmètre (Air France, SNI...)	-2 019	-264	-2 074	-4 357
Souffertes des retraites EDF			-2 392	-2 392
Cession de titres France Télécom par Erap			3 182	3 182
Changements de méthode (Reco 2003-R01, entités ad'hoc et tickets de fidélisation...)			-802	-802
Écarts de conversion			609	609
Mouvements de reclassements	-311	-3 733	4 044	
Autres	-5		501	496
Montant au 31 décembre 2004	59 127	17 365	-29 974	46 518

Note : Le capital souscrit non appelé est présenté dans les comptes combinés à l'actif en immobilisations financières.



Annexes

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2 PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Périmètre de combinaison
- 2.3 Première application de nouveaux textes comptables
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra - groupes
- 2.6 Écarts d'acquisition
- 2.7 Licences, marques et parts de marchés
- 2.8 Autres immobilisations incorporelles
- 2.9 Immobilisations corporelles - Domaine propre
- 2.10 Immobilisations corporelles - Domaine concédé
- 2.11 Immobilisations financières
- 2.12 Stocks et en-cours
- 2.13 Créances clients
- 2.14 Valeurs mobilières de placement
- 2.15 Autres fonds propres
- 2.16 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels
- 2.17 Dettes financières
- 2.18 Instruments financiers dérivés
- 2.19 Engagements de retraite et assimilés
- 2.20 Location financement
- 2.21 Impôts différés
- 2.22 Contrats de longue durée

3 NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits
- Note 2 Charges d'exploitation
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Résultat exceptionnel
- Note 5 Écarts d'acquisition
- Note 6 Licences, marques et parts de marchés
- Note 7 Autres immobilisations incorporelles
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 10 Titres de participation
- Note 11 Titres mis en équivalence
- Note 12 Autres immobilisations financières
- Note 13 Stocks
- Note 14 Créances d'exploitation
- Note 15 Créances diverses et comptes de régularisations
- Note 16 Impôts sur les bénéfices
- Note 17 Valeurs mobilières de placement
- Note 18 Disponibilités
- Note 19 Autres fonds propres
- Note 20 Provisions pour risques et charges
- Note 21 Dettes financières
- Note 22 Dettes d'exploitation
- Note 23 Dettes diverses et comptes de régularisation
- Note 24 Engagements hors bilan
- Note 25 Instruments financiers
- Note 26 Information sectorielle
- Note 27 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Des cessions partielles sans perte de contrôle sur trois entités du périmètre sont intervenues sur la période :

■ L'ouverture du capital de SNECMA conformément à la loi n° 86-912 du 6 août 1986, au décret n° 2004-478 du 3 juin 2004, la participation de l'État étant passée de 97,22 % à 62 % sur l'exercice.

■ Le transfert du secteur public au secteur privé de France Télécom conformément à la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et au décret n° 2004-387 du 3 mai 2004, la participation de l'État passant de 56,45 % à 42,25 % sur l'exercice.

■ L'ouverture du capital d'APRR. Cette ouverture de capital a eu lieu au cours du deuxième semestre 2004 par une introduction des actions de la société au Premier Marché d'Euronext Paris SA, la participation de l'État directe ou indirecte passant de 100 % à 72 %.

Les comptes présentés étant des comptes combinés, ces trois variations de périmètre n'ont aucune incidence sur les capitaux propres part du Groupe présentés, aucun intérêt minoritaire n'étant présenté au bilan combiné conformément au règlement CRC 2002-12 et par ailleurs, les produits de ces opérations ne sont pas présentés dans le compte de résultat.

Rappelons que les produits hors commissions bancaires des deux premières cessions s'élèvent à 3,2 milliards d'euros. L'ouverture de capital d'APRR a été réalisée par le biais d'une augmentation de capital, qui a généré 1,3 milliards d'euros de trésorerie pour l'entreprise hors exercice de l'option de surallocation et avant l'offre réservée aux salariés.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes combinés de l'État sont conformes à la réglementation comptable en vigueur en France, en particulier au règlement n° 2002-12 du CRC, modifiant et complétant l'annexe au règlement n° 99-02 du CRC.

Cumul des fonds propres

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison ne provenant pas de l'acquisition de titres, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres et des autres fonds propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison et de la quote-part des capitaux

propres (part du groupe) antérieurement consolidée des entreprises comprises dans le périmètre.

Les titres de participation entre entités du groupe sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Intérêts minoritaires.

Lors du cumul des capitaux propres et autres fonds propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires des entreprises consolidées sont présentés distinctement au passif du bilan combiné.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il ne peut exister ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

L'écart résultant de l'harmonisation des comptes aux normes comptables du groupe est ajouté ou retranché des fonds propres combinés.

2.2 Périmètre de combinaison

Les comptes combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État, les comptes de ces entités étant leurs comptes consolidés lorsqu'ils existent.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules ont été intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Ce critère de contrôle a été complété de deux autres critères :

1. un premier critère permettant de fournir une image économique et institution-

nelle de la notion « d'État-actionnaire », 2. un second critère d'importance.

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des Normes de Comptabilité Publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non-marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (Total bilan/Chiffre d'affaires/Dettes financières/Effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu de ces critères, la Banque de France est laissée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

SORTIES DE PÉRIMÈTRE DE PREMIER RANG DE L'EXERCICE

Deux sorties de périmètre ont été enregistrées sur l'exercice 2004 : Air France-KLM et SNI.

Air France :

Le pourcentage de participation de l'État est passé de 53,98 % au 31 décembre 2003 à 26,37 % au 31 décembre 2004. Cette évolution est principalement due à la réalisation de deux opérations :

■ L'offre publique d'échange sur le capital de KLM du 5 avril 2004, opération dans laquelle les actionnaires de KLM se sont vus offrir 11 actions nouvelles Air France pour 10 actions KLM apportées. L'offre publique d'échange sur le capital de KLM s'est achevée le 21 mai 2004, Air France détenant in fine 96,33 % des actions de KLM.

■ La cession de 21,69 % des actions conformément à la loi n° 866912 du 6 août 1986 et à l'arrêté du 10 décembre 2004,

SNI:

La participation de l'État (73,56 %) a été cédée en totalité à la Caisse des Dépôts et Consignations conformément au contrat du 30 mars 2004.

L'incidence, calculée au 1^{er} janvier 2004, de ces sorties de périmètre sur les comptes combinés est la suivante :

ACTIF (en milliards d'euros)	31.12.2003
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	10
Immobilisations financières	1
Total actif immobilisé	11
Stocks	-
Créances d'exploitation	2
Autres créances d'exploitation	-
Disponibilités et VMP	2
Total actif circulant	4
Total Actif	15

PASSIF (en milliards d'euros)	31.12.2003
Capitaux propres combinés	4
Intérêts minoritaires des sociétés combinées	-
Autres fonds propres	-
Provisions pour risques et charges	1
Dettes financières	6
Autres dettes	4
Total Passif	15

SORTIES DE PÉRIMÈTRE DE SECOND RANG

Les mouvements de périmètre intervenus au sein des groupes combinés sont enregistrés conformément au règlement du CRC 99.02. Il s'agit principalement de :

- l'acquisition par Areva de la branche T&D d'Asltom,
- la cession partielle par l'EMC de la participation dans le groupe Tesserlerlo
- le rachat des minoritaires d'Orange et Wanadoo par France Télécom.

CHANGEMENT DE PORTAGE

Le groupe RFO détenu jusqu'au 31 décembre à 100 % par l'État a été apporté conformément aux dispositions de l'article 137 de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de la communication audiovisuelle intégralement à France Télévision, via RFO Participations dans le cadre de la transmission universelle de son patrimoine.

Le Groupe RFO, qui était intégré directement au périmètre de combinaison sur l'exercice 2003 est entré dans le périmètre de France Télévision et a donc été donc intégré indirectement dans la combinaison 2004. Cette évolution n'a pas d'incidence sur les capitaux propres combinés.

2.3 Première application de nouveaux textes comptables

Périmètre

Règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004

La Loi sur la Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité pour la consolider lorsqu'elle est contrôlée. Cette disposition applicable au 1^{er} janvier 2004 a donné lieu à une modification du Règlement CRC 99-02 par le Règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004.

La première application de ces textes au 1^{er} janvier 2004 a conduit France Télécom à consolider par intégration globale Tele Invest et Tele Invest II. Cette intégration s'est traduite par une diminution des intérêts minoritaires de 519 millions d'euros au niveau du Groupe France Télécom correspondant à la participation de 13,57 % de ces sociétés dans le capital de TPSA, une augmentation des écarts d'acquisition nets d'amortissements de 699 millions d'euros, une diminution des capitaux propres (y compris réserves de conversion) part du groupe de 66 millions d'euros et par une augmentation de l'endettement financier brut de la combinaison de 2 155 millions d'euros

La première application de ce texte aux programmes de titrisation a également des incidences sur la présentation des comptes de France Télécom et de la SNCF.

La première application de ce texte aux programmes de titrisation pour le groupe France Télécom se traduit au 1^{er} janvier 2004 (i) à l'actif par la réintégration des encours de créances cédées, soit une augmentation des « créances clients nettes de provisions » de 3 143 millions d'euros et une baisse du poste « autres actifs à long terme nets » de 1 718 millions d'euros correspondant aux intérêts résiduels nets et une augmentation des VMP de 41 millions d'euros et (ii) au passif par une augmentation de 1 462 millions d'euros du poste "autres dettes financières à court terme" et une augmentation des capitaux propres de 4 millions d'euros. Le montant des encours nets de créances cédées s'élève respectivement à 2 870 millions d'euros au 31 décembre 2004 (3 143 millions d'euros au 31 décembre 2003) et les intérêts résiduels nets à 1 455 millions d'euros au 31 décembre 2004 (1 718 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Pour le Groupe SNCF la première application de ce texte se traduit par l'enregistrement dans les comptes consolidés des incidences bilantielles suivantes :

MONTANT M€

Impact sur le bilan actif:	
Créances clients refinancées	155
Autres débiteurs (surdimensionnement)	-31
Incidence sur le BFR	124
Impact sur le bilan passif:	
- Emprunt à moins d'un an	124

Personnel

Recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires et communiqué du CNC du 22 juillet 2004 en précisant les modalités de première application.

Cette recommandation, applicable au 1^{er} janvier 2004, précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite.

Son champ d'application concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme, les indemnités de rupture de contrat de travail et les cotisations sociales et fiscales correspondantes.

Par ailleurs le CNC dans son avis 2004-05 du 25 mars 2004 modifie le traitement comptable des engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail en supprimant leur assimilation aux engagements de retraite et prescrit leur comptabilisation sous forme de provisions conformément aux dispositions de l'article 212.1 du règlement N° 99-03 du CRC (PCG), modifié entre autres par le règlement CRC N° 2000-06 relatif aux passifs.

L'application de ces deux textes s'est traduite par une diminution des capitaux propres nette d'impôt part groupe de 512 millions d'euros.

Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) Cet avis dispose que les dépenses engagées au titre du droit individuel des salariés à la formation rémunèrent des services futurs et non passés du salarié et constituent à ce titre un engagement court terme par application du règlement sur les passifs.

Par conséquent, dans le cas général d'un accord entre l'entreprise et le salarié sur l'action de formation à mener, les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la

part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Droits à réductions-Programmes de fidélisation

Avis n° 2004-E du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation des droits à réduction ou avantages en natures (produits ou services) accordés par les entreprises à leurs clients

Cet avis d'application immédiate explicite les modalités de comptabilisation des droits à réductions ou avantages en nature accordés par les entreprises aux clients. Son champ d'application concerne les réductions correspondant à des droits accumulés au titre de vente passées et utilisables à l'occasion de vente futures (chèques cadeaux, réductions diverses) ainsi que les avantages en nature accordés au client sous forme de produit prélevés sur les marchandises de l'entreprise ou acquis à des tiers. Au sein du périmètre de combinaison le Groupe France Télécom a revu son traitement de comptabilisation. Ainsi, le traitement des programmes de fidélisation sous condition de souscription d'un nouvel engagement de durée devient similaire à celui des programmes de fidélisation sans condition qui étaient provisionnés en déduction du chiffre d'affaires. L'impact net d'impôts sur les capitaux propres du groupe France Télécom au 1^{er} janvier 2004 est de (195) millions d'euros et au compte de résultat de l'exercice 2004, l'impact sur le résultat d'exploitation est de (73) millions d'euros et de (48) millions d'euros sur le résultat net.

Actifs

Textes applicables au 1^{er} janvier 2004

Règlement CRC 03-05 du 20 novembre 2003 relatif au traitement comptable des coûts de création de sites internet

Ce règlement présente le traitement comptable des coûts de conception et de développement des sites Internet en précisant les conditions et modalités d'inscription à l'actif de ces coûts. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'impact pour la SNCF sur le résultat 2004 est une production immobilisée de 19 M€, relative à des projets informatiques lancés sur l'exercice. Les logiciels créés par le Groupe sont amortis sur leur durée probable d'utilisation n'excédant pas 5 ans.

Recommandation 03-R-02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité portant sur les aspects environnementaux

La recommandation décline les dispositions de la recommandation européenne du 30 mai 2001, relative à la « prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés: inscription comptable, évaluation et publication d'informations ». Applicable à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2004, la recommandation ne modifie pas les règles de comptabilisation des passifs environnementaux mais vise à une plus grande harmonisation de la nature des informations communiquées par les différentes entreprises.

Avis n° 2005-A du 2 février 2005 du comité d'urgence relatif au traitement comptable de la taxe exceptionnelle de 2.5 % sur les réserves spéciales des plus values à long terme (article 39 de la loi de finance rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Le Comité d'Urgence s'est prononcé sur les modalités de comptabilisation de la taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves spéciales des plus-values à long terme. France Télécom, Erapp, Sogepa ont comptabilisé une provision au titre de cette taxe pour un montant global de 12 millions d'euros conformément à cet avis.

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'application de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2004, les règles suivantes ont été appliquées:

- pour les entités combinées présentant des comptes sociaux, le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé,
- pour les entités combinées présentant des comptes consolidés, les comptes présentés ont été repris sans modification.

L'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue.

L'homogénéisation des principes pour l'ensemble des entités sera réalisée dans un délai d'au plus quatre ans.

2.5 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes d'entités comprises dans le périmètre de combinaison vis-à-vis d'autres entités également combinées sont éliminées. Il en va de même des principaux flux de produit et de charge entre entités dont les comptes sont combinés.

Sur l'exercice des modalités de simplification ont été mises en œuvre:

- principalement les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été déclarées,
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat),
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.6 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise.

L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et amorti selon le mode linéaire sur la base estimée de sa durée d'utilité, celle-ci ne dépassant en général pas vingt ans. Toutefois, des durées plus longues peuvent être retenues si un contrat de concession ou d'exploitation le justifie.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet annuellement d'un examen lorsque des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc.) ou les hypothèses ou objectifs retenus par les entités incluses dans le périmètre de combinaison (plan à moyen terme, parts de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités d'amortissement et de dépréciation retenues par les entités sont

présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.

■ Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

2.7 Licences, marques et parts de marchés

Les marques et les parts de marchés sont comptabilisées au coût d'acquisition ; le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Les marques et les parts de marchés ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation.

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont enregistrées au coût historique d'acquisition et sont amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service.

La licence d'exploitation, en France, d'un réseau mobile de troisième génération (UMTS) est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence. Conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC, la part variable de la redevance d'utilisation (égale à 1 % du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de troisième génération) sera comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle sera encourue. Les charges d'intérêts liées au financement des licences de téléphonie mobile, telles que les licences UMTS, sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont engagées par France Télécom.

2.8 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les fonds de commerce ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences :
- les logiciels ;
- les frais de recherche et développement.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test

de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont activés par dix entités du périmètre de combinaison notamment EADS et Thales.

Les frais de recherche et développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

Les durées d'amortissement des autres immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	MODE D'AMORTISSEMENT	DURÉE
Logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans (1)
Concessions et brevets	Linéaire	Maximum 5 ans ou sur la durée du contrat
Fonds commercial	Linéaire	Maximum 20 ans
Droit au bail	Linéaire	20 ans

(1) sauf EADS et GDF maximum 10 ans

2.9 Immobilisations corporelles-domaine propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Intérêts d'emprunt pendant la période de construction

Les intérêts d'emprunts supportés pendant la phase de construction des équipements sont comptabilisés en tant que partie intégrante des équipements par sept entités du périmètre de combinaison (ASE, SANEE, APRR, ATMB, Société immobilière de la Guadeloupe, Société immobilière de la Réunion et France Télécom).

Modalités d'amortissement

L'amortissement est calculé de manière linéaire selon les durées suivantes :

	DURÉE
Agencements et aménagement de terrains	10 à 50 ans
Installations fixes RFF	30 ans
Constructions	10 à 50 ans
Installations générales et aménagements	6 à 30 ans
Installations production nucléaire	10 à 30 ans
Installation production thermique et hydraulique	10 à 20 ans
Réseaux et installations électriques	5 à 20 ans
Installations techniques	3 à 25 ans
Installations de construction d'autoroutes	3 à 15 ans
Installations matériels et outillage	3 à 30 ans

2.10 Immobilisations corporelles-domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie des secteurs infrastructures de transport et énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concessions. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles. Cet amortissement, intitulé amortissement de caducité, est présenté au passif dans les autres fonds propres, sous l'intitulé « fonds de caducité ».

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées

par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif dans la rubrique « autres fonds propres ». Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.11 Immobilisations financières

Titres mis en équivalence

Cette rubrique correspond à la valeur de la quote-part des capitaux propres détenue dans les sociétés mises en équivalence. Les participations évaluées par la méthode de la mise en équivalence sont des participations des entreprises combinées. Aucune entité n'est intégrée au dans le périmètre de combinaison par la méthode de la mise en équivalence.

Autres immobilisations financières

Titres de participations (non consolidés)

La valeur brute des titres de participations non consolidés correspond à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité des titres, déterminée à partir de la situation nette comptable de la participation corrigée des informations connues depuis la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts accordés à des entreprises dans lesquelles les entités combinées détiennent une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration. Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la situation nette de la filiale devient négative.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les titres, autres que les participations, pour lesquels une intention de détention durable existe.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

Gaz en réservoirs souterrains

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation linéaire sur 25 ans comme les installations de surface des réservoirs souterrains.

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix de vente diminué des frais directs et indirects à engager, est inférieure au coût moyen pondéré.

2.13 Créances

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

2.14 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droits d'entrée. Elles sont comparées à la clôture à leur valeur liquidative. Si cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est enregistrée.

Les titres de créances négociables sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les intérêts sont enregistrés en produits financiers prorata temporis.

2.15 Autres fonds propres

Contrevalueur des biens mis dans la concession – Droits en nature des concédants

En application des dispositions du Plan comptable général relatives aux opérations faites dans le cadre d'une concession de service public et des articles 521-1 et 523-

I du règlement 99-03 du CRC, la valeur des droits des concédants exigibles en nature, au titre des biens en concession inscrits à l'actif, est portée au passif du bilan.

Elle comprend :

- la contrepartie des biens mis en concession par le concédant ;
- le fonds de caducité ;
- les avances conditionnées ;
- des titres participatifs et des TSDI. . .

2.16 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'existence d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.17 Dettes financières

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés.

2.18 Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour couvrir les risques du taux d'intérêt, de change et de matières premières. Leur mode de comptabilisation vise à neutraliser au compte de résultat

la variation de valeur ou les flux résultant des positions couvertes.

2.19 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 123-13 du code de commerce, certaines sociétés du périmètre de combinaison ont opté pour la comptabilisation à leur passif de tout ou partie des engagements de retraites et des avantages similaires bénéficiant à leur personnel. En l'absence de comptabilisation, ces engagements sont en principe indiqués dans l'annexe.

À défaut d'une information exhaustive sur ce type d'engagement et de la possibilité de mettre en œuvre une méthode homogène de valorisation, les comptes combinés reflètent les enregistrements comptables effectués par chaque société.

2.20 Location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2003, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé, les locations financement retraitées sont celles qui le sont dans les comptes des entités.

2.21 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts

en vigueur à la clôture, tous les décalages temporaires étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont constatées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec suffisamment de certitude.

2.22 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont principalement comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

	2004	2003
Chiffre d'affaires	195 370	199 273
Autres produits d'exploitation	20 199	17 348
Total Produits d'exploitation	215 569	216 621

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2004	2003
Armement et Aéronautique (1)	18 996	17 815
Infrastructures de transport	7 604	6 804
Transports (Hors Air France)	23 212	22 768
Énergie (2) (3) (4)	74 434	68 135
Télécommunications (5)	47 157	46 046
Médias	3 442	3 267
La Poste	18 677	18 004
Autres (6)	1 848	3 663
<i>Sous - Total</i>	<i>195 370</i>	<i>186 502</i>
Air France et SNI		12 771
Total Chiffre d'Affaires	195 370	199 273

(1) La hausse du CA 2004 (+0,6Mds€) du groupe DCN s'explique par un développement des 2 activités "Navires Armés" et "Services Equipements" et par l'intégration en 2003 d'uniquement 6 mois d'activité des filiales Eurosynav.

(2) Le CA d'EDF est en hausse de 4,3 % (+1,9Mds€) en 2004 (6,5 % à taux de change et périmètre constant). Croissance du CA principalement en France (+1,2Mds€) et en Europe (+0,5Mds€).

(3) Le CA de GDF est en croissance de 8,7 % (+1,4Mds€ et 7,7 % à périmètre comparable), CA stable en France, hausse de +0,8Mds€ en Grande Bretagne et hausse de +0,7Mds€ dans le reste de l'Europe.

(4) La hausse du CA d'Areva (+3 Mds€) est principalement liée aux variations de périmètre. L'impact de ces variations de périmètre est de +3,2Mds€ (impact principalement d'Areva T&D en intégration globale en 2004).

(5) La hausse du CA de France Télécom de +2,4 % (+1,1Mds€) est liée au développement du segment Orange compensant les baisses liées à Equant et aux autres activités internationales.

(6) En novembre 2004, EMC Parbel (filiale à 100 % d'EMC Belgique) a cédé 17,25 % de ses actions Tessenderlo Chemie dans le cadre d'un placement sur le marché secondaire. Le groupe Tessenderlo Chemie consolidé en 2003 en intégration globale au niveau du sous palier EMC Belgique est désormais consolidé par mise en équivalence (incidence CA -2 Mds€).

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2004	2003
Armement et Aéronautique	1 661	1 345
Infrastructures de transport	2 684	2 754
Transports (Hors Air France)	2 352	2 391
Énergie (7)	11 160	8 298
Télécommunications	1 154	947
Médias	252	270
La Poste	474	334
Autres	462	595
<i>Sous - Total</i>	<i>20 199</i>	<i>16 934</i>
Air France et SNI		414
Total Autres produits d'exploitation	20 199	17 348

(7) Énergie : l'augmentation 2003/2004 s'explique principalement par des reprises nettes de provisions pour 2 045M€ chez Charbonnages de France. Ces reprises concernent des charges de restructuration de type GAE (Gestion de l'Adaptation des Effectifs) pour 1 872M€ et de type GSA (Gestion des Sites Arrêtés) pour 173M€. L'actualisation des provisions GAE prend en compte de nouvelles hypothèses : financement direct par l'État des coûts de retraites anticipées à partir du 1er janvier 2005, couverture directe par l'État à compter du 1er janvier 2006 des charges d'Allocations Anticipées de Retraite pour Travail au Fond (AARTF) et la disparition de CdF au 31 décembre 2007 ainsi que la mise à zéro des effectifs actifs hors détachés au 1er janvier 2008. Les reprises de provision GSA correspondent à des provisions devenues sans objet ou à des charges dont l'échéance est postérieure à 2007. Cf Note 20.

NOTE 2 : CHARGES D'EXPLOITATION

	2004	2003
Charges de personnel	57 737	61 205
Autres charges d'exploitation	101 789	103 571
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	30 971	29 343
Total charges d'exploitation	190 497	194 119

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2004	2003
Armement et Aéronautique (1)	5 806	5 480
Infrastructures de transport	1 570	1 493
Transports (Hors Air France) (2)	12 196	12 366
Énergie (3)	15 776	14 581
Télécommunications (4)	9 297	9 796
Médias	1 136	1 131
La Poste	11 642	11 438
Autres	314	716
<i>Sous - Total</i>	<i>57 737</i>	<i>57 001</i>
Air France et SNI		4 204
Total charges de personnel	57 737	61 205

(1) L'effectif moyen de Snecma passe de 34 276 salariés en 2003 à 35 451 salariés en 2004, les charges de personnel passent de 2Mds€ à 2,1Mds€ entre 2003 et 2004.

(2) En moyenne, les effectifs du Groupe SNCF diminuent de 6 % sous l'effet de la réduction des effectifs de la société mère et de la mise en équivalence de Keolis et de Cegetel SAS. Les charges de personnel passent de 10,1Mds€ en 2003 à 9,8Mds€ en 2004.

(3) Chez Areva les effectifs de fin de période passent de 48 011 salariés en 2003 à 70 069 salariés en 2004 soit une hausse de 46 % contre une hausse de 42 % des charges de personnel. Il s'agit principalement de l'effet des variations de périmètre (Intégration globale d'Areva T&D en 2004 et acquisitions d'AMC et Cominak). Les charges de personnel passent alors de 2,5Mds€ à 3,6Mds€.

(4) L'effectif moyen France Télécom passe de 221 657 à 204 826 soit une baisse de 8,2 %. Diminution des effectifs segment "TP Group" (6 625 salariés), et segment "Fixe, Distribution Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" (6 487 salariés). Les charges de personnel passent de 9,6Mds€ en 2003 à 9,3Mds€ en 2004.

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2004	2003
Armement et Aéronautique	11 542	10 659
Infrastructures de transport	3 722	3 250
Transports (Hors Air France)	10 219	9 813
Énergie (5)	46 075	41 452
Télécommunications	20 490	20 241
Médias	2 297	2 142
La Poste	6 001	5 686
Autres (6)	1 443	3 121
<i>Sous - Total</i>	<i>101 789</i>	<i>96 364</i>
Air France et SNI		7 207
Autres charges d'exploitation	101 789	103 571

(5) Hausse de 4,5Mds€ expliquée à hauteur de 2Mds€ par un effet de variation de périmètre chez Areva (Effet de l'intégration globale d'Areva T&D et des acquisitions d'AMC, Cominak). Augmentation de +0,8Mds€ pour EDF et +1,3Mds€ pour GDF.

(6) Les autres charges d'exploitation chez EMC passent de 1,8Mds en 2003 à 0,5Mds en 2004. En novembre 2004, EMC Parbel (filiale à 100 % d'EMC Belgique) a cédé 17,25 % de ses actions Tessenderlo Chemie. Le groupe Tessenderlo Chemie consolidé en 2003 en intégration globale au niveau du sous palier EMC Belgique est désormais consolidé par mise en équivalence.

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER

	2004	2003
Revenus de participation	637	712
Autres produits de participation	9 075	8 737
Reprises des provisions financières	810	586
Produits financiers	10 522	10 035
Charges financières	18 277	19 805
Dotations aux provisions financières	1 873	1 708
Charges financières	20 150	21 513
Résultat financier	-9 628	-11 478
SECTEURS D'ACTIVITÉ	2004	2003
Armement et Aéronautique	-101	-103
Infrastructures de transport	-1 800	-2 656
Transports (Hors Air France)	-547	-474
Énergie	-3 138	-3 820
Télécommunications	-3 657	-4 413
Médias	-5	-10
La Poste	-150	-66
Autres	-230	179
<i>Sous -Total</i>	<i>-9 628</i>	<i>-11 363</i>
Air France et SNI		-115
Résultat Financier	-9 628	-11 478

	2004	2003
CONTRIBUTEURS		
France Télécom (1)	-3 365	-4 189
SNCF	-354	-272
EDF (2)	-2 428	-3 799
RFF (3)	-488	-1 236
Charbonnages de France (4)	-793	-225
ASF	-429	-470
APRR	-403	-454
Areva	117	344
Erap	-292	-224
EPFR	-118	240
Autres	-1 075	-1 078
<i>Sous -Total</i>	<i>-9 628</i>	<i>-11 363</i>
Air France et SNI		-115
Résultat Financier	-9 628	-11 478

(1) France Télécom : le résultat financier se compose principalement de (0,2) Mds€ de pertes de changes nettes, de (3,4) Mds€ de charges financières et intérêts (contre (4) Mds€ en 2003), de 0,2Mds€ de produits liés à des placements.

(2) EDF a constaté en 2004 des charges financières pour 1,5Mds€ liées aux effets de l'actualisation des provisions long terme, de 0,4Mds€ pour tenir compte des variations de l'action Edison, de 1,3Mds€ d'intérêts sur les dettes financières long terme. Des produits financiers sont comptabilisés à hauteur de 0,9Mds€ liés à des produits de participations et reprises de provisions notamment 698M€ de plus-values sur la cession de titres Total (second semestre 2004).

(3) RFF a comptabilisé en 2004 : des produits liés aux placements pour 580 M€, un produit exceptionnel en 2004 de 800 M€ au titre de la contribution au désendettement, des intérêts sur emprunt contracté par RFF pour 768 M€.

(4) CdF : le résultat financier dégradé par rapport à 2003 s'explique par une dotation aux provisions (600 M€) couvrant des frais financiers jusqu'au 31 décembre 2007 (date de dissolution de l'EPIC CdF).

NOTE 4 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2004	2003
Résultat de cession des immobilisations	2 131	1 610
Reprises de provisions	6 137	3 577
Autres produits et charges exceptionnels	442	-2 268
Dotations aux provisions	-7 811	-4 392
Résultat exceptionnel	899	-1 473

	2004	2003
SECTEURS D'ACTIVITÉ	2004	2003
Armement et Aéronautique	-63	-842
Infrastructures de transport	19	-53
Transports (Hors Air France)	198	224
Énergie	702	423
Télécommunications	112	-1 119
Médias	1	-3
La Poste	27	33
Autres	-97	-179
<i>Sous -Total</i>	<i>899</i>	<i>-1 516</i>
Air France et SNI		43
Résultat exceptionnel	899	-1 473

	2004	2003
CONTRIBUTEURS		
France Télécom (1)	113	-1 119
EDF (2)	310	296
SNCF (3)	197	230
Charbonnages de France (4)	329	-3
GIAT	-3	-619
Autres	-47	-301
<i>Sous -Total</i>	<i>899</i>	<i>-1 516</i>
Air France et SNI		43
Résultat exceptionnel	899	-1 473

(1) France Télécom a constaté en 2004 : une dépréciation de 483 M€ sur les actifs d'Equant, une plus-value de cession Pages Jaunes de 201 M€, une plus-value de cession STMicroelectronics de 241 M€, une reprise de provision liée au risque MobilCom de 121 M€, une plus-value sur cession de titres (Radianz, Pramindon Ikat, Orange Danemark) pour 202 M€. En 2003 le déficit constaté était principalement lié aux éléments suivants : un engagement d'achats d'actions TPSA (299) M€, le paiement par FT d'une soule de 438M€ à la suite des modifications de rémunération des TDIRA, des provisions et coûts de restructuration sur Orange et Equant pour 234M€, des mali sur rachats d'obligations pour 141M€.

(2) Chez EDF, les cessions d'immobilisations financières ont dégagé un bénéfice de 122 M€. Les cessions de titres consolidés ont dégagé un bénéfice de 116 M€. Les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles dégagent un résultat de 81M€.

(3) La SNCF a constaté 183 M€ de plus-value sur cession d'actifs immobiliers et 44 M€ sur des cessions d'autres actifs. Des dépréciations d'immobilisations ont été constatées pour 44 M€. Une reprise de provision sur risque fiscal est constatée à hauteur de 44M€.

(4) En 2004, CdF a comptabilisé : une provision pour 224 M€ liée à la reprise des prêts voyageurs par l'ANGDM ainsi qu'une plus-value de 581 M€ liée à la cession de 35 % des titres de la SNET à Endesa.

Comptes combinés

NOTE 5: ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmen- tations(1)	Diminu- tions (2)	Sorties de périmètre AIR France et SNI	Change- ments de méthode (3)	Écarts de conver- sion	Solde au 31/12/04
Valeur brute	55 497	2 043	-328	-573	727	-52	57 314
Amortissements et dépréciations	18 304	3 292	-69	-366	99	-428	20 832
Valeur nette	37 193	-1 249	-259	-207	628	376	36 482

(1) Les principales augmentations de l'exercice sont dues au rachat d'actions Wanadoo SA ayant généré un écart d'acquisition de 1 238 millions d'euros, à l'acquisition d'action d'Orange SA dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait Obligatoire et du contrat de liquidité ayant généré un écart d'acquisition de 221 millions d'euros et à l'acquisition le T&D par Areva (641 millions d'euros).

(2) Les principales diminutions de l'exercice sont liées à hauteur de 222 millions d'euros à la cession d'Orange Danemark, suite à l'affectation à cette entité d'une partie du goodwill OPC et à hauteur de 85 millions d'euros à la mise en bourse de 36,93 % de Pages jaunes.

(3) La colonne changement de méthode intègre 829 millions d'euros de valeur brute et (130) millions d'euros d'amortissements cumulés depuis les dates d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2003 au titre de la consolidation au 1^{er} janvier 2004 de Tele Invest et Tele Invest II.

Au premier semestre 2004, une dépréciation complète par voie d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition d'Equant a été constatée pour 519 millions d'euros (519 millions d'euros en quote-part groupe). Par ailleurs, au second semestre 2004, une dépréciation des actifs incorporels et corporels d'Equant, répartie au prorata des valeurs nettes comptables, a été constatée pour un montant total de 483 millions d'euros (261 millions d'euros en quote-part groupe).

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Amortisse- ments et Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse- ments et Provisions	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	3 061	922	2 139	3 105	1 082	2 023
Infrastructures de transport	3	3		5	1	4
Transports	967	490	477	197	100	97
Énergie	12 331	4 323	8 008	12 872	5 130	7 742
Télécommunications	37 974	12 136	25 838	39 870	14 062	25 808
Médias	5	5		5	5	
La Poste	1 081	394	687	1 246	440	806
Autres	75	31	44	14	12	2
Total	55 497	18 304	37 193	57 314	20 832	36 482

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/03	Variations valeurs brutes	Variations nettes des dotations	Mouvements de périmètre Air France et SNI	Changements de méthode	Écarts de conversion	valeurs nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	2 139	56	-169			-3	2 023
Infrastructures de transport		2	2				4
Transports	477	-196	27	-207		-4	97
Énergie	8 008	688	-88		-26	-41	7 742
Télécommunications	25 838	993	-2 147		700	424	25 808
Médias							
La Poste	687		-47				806
Autres	44	6	-2		-46		2
Total	37 193	1 715	-3 223	-207	628	376	36 482

PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	Valeur brute 31/12/03	Amortisse- ments et Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse- ments et Provisions	Valeur nette 31/12/04
ANP GMBH - Areva	202	29	173	204	40	164
BERG - Areva	1 241	978	263	1 151	923	228
Areva Holding	856	454	402	856	484	372
EDF (EDF Energy, ENBW, Dalkia international, Fenice...)	7 421	1 762	5 659	7 492	2 468	5 024
GAZ de France (CASAG, SPP...)	1 362	302	1 060	1 364	367	997
ORANGE - France Télécom	26 529	5 054	21 475	26 510	6 243	20 267
EQUANT - France TÉLÉCOM	4 931	4 417	514	4 573	4 573	
WANADOO - France Télécom (4)	3 266	1 495	1 771	3 796	1 390	2 406
TPG - France Télécom (5)	2 127	354	1 773	3 380	704	2 676
TURBOMECA - SNECMA	273	47	226	273	61	212
RACAL - THALES	1 319	648	671	1 296	681	615
AUTRES	5 970	2 764	3 206	6 419	2 898	3 521
Total	55 497	18 304	37 193	57 314	20 832	36 482

(4) L'augmentation du goodwill s'explique en partie par le rachat d'actions Wanadoo SA (1,2Mds€)

(5) L'augmentation de l'écart d'acquisition du sous-groupe TPG est liée principalement à l'écart d'acquisition de Wanadoo Espagne transféré sur Uni2 suite à la fusion de wanadoo Espagne dans Uni2.

NOTE 6: LICENCES, MARQUES ET PARTS DE MARCHÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmen-tations	Diminu-tions	Sorties de périmètre AIR France et SNI	Mouve-ments de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2004
Valeur brute	22519	620	-249	-169	-237	186	-195	22 475
Amortissements et dépréciations	3 893	1 002	-164	-128	-200	-88	-100	4 215
Valeur nette	18 626	-382	-85	-41	-37	274	-95	18 260

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Amortis-sements	Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortis-sements	Provisions	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	277	162		115	356	191	4	161
Infrastructures de transport	100	81		19	27	20		7
Transports	629	431		198	203	33	4	166
Énergie	2 466	991	66	1 409	3 000	1 181	50	1 769
Télécommunications	18 195	1 641		16 554	18 087	2 181		15 906
Médias	633	387	6	240	560	431	5	124
La Poste	106	43		63	155	50		105
Autres	113	85		28	87	65		22
Total	22 519	3 821	72	18 626	22 475	4 152	63	18 260

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/03	Variations valeurs brutes	Dotations nettes	Sorties de périmètre AIR France et SNI	Autres mouve-ments de périmètre	Change-ments de méthode	Écarts de conversion	Autres Mouve-ments	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	115	72	-40		6		-2	10	161
Infrastructures de transport	19	5	-2				62	-77	7
Transports	198	55	-9	-36	-26		3	-19	166
Énergie	1 409	266	-190		130		8	146	1 769
Télécommunications	16 554	24	-549		-141		197	-179	15 906
Médias	240	-68	-39		0			-9	124
La Poste	63	16	-9		-4			39	105
Autres	28	1		-5	-2	-42	6	36	22
Total	18 626	371	-838	-41	-37	-42	274	-53	18 260

Principales licences, marques et parts de marché nettes	Valeur brute 31/12/03	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/04
Licences de télécommunications - France Télécom (1)	9 318	804	8 514	9 269	1 223	8 046
Marques - France Télécom (2)	4 469	65	4 404	4 473	153	4 320
Base d'abonnés- France Télécom (3)	3 204		3 204	3 341	109	3 232
Autres	5 528	3 024	2 504	5 392	2 730	2 662
Total	22 519	3 893	18 626	22 475	4 215	18 260

(1) Le poste "Licences de télécommunications", au 31 décembre 2004, inclut essentiellement la valeur nette des licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS et GSM au Royaume Uni, (6,1 milliards d'euros), en France (0,6 milliard d'euros), en Pologne (0,5 milliard d'euros) et aux Pays-Bas (0,4 milliard d'euros).

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS sont amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est technique-ment prêt pour une commercialisation effective du service.

L'amortissement des licences UMTS a ainsi débuté au Royaume-Uni le 1^{er} mars 2004 et en France le 1^{er} avril 2004. Le montant des amortissements au 31 décembre 2004 s'élève à 272 millions d'euros pour le Royaume-Uni et à 27 millions d'euros pour la France.

Les tests de dépréciation de la licence UMTS au Royaume-Uni ont consisté, compte tenu de l'imbrication étroite au plan technique et commercial des offres de services de deuxième et troisième générations, au niveau d'Orange PCS, à comparer la valeur comptable des actifs corporels et incorporels de deuxième et troisième générations avec la valeur des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle de la licence UMTS (comme indiqué en note 2). Ces tests n'ont pas mis en évidence la nécessité d'une dépréciation.

La licence GSM concédée à Orange France pour une durée de 15 ans à compter du 25 mars 1991, expire en mars 2006.

Le 25 mars 2004, Orange France SA a reçu une lettre du Ministre des Télécommunications notifiant les principaux termes et conditions de renouvellement de la licence GSM d'Orange France SA à compter du 26 mars 2006 (date de renouvellement de la licence). Dans ce cadre, il est prévu qu'Orange France SA paye une redevance annuelle fixe de 25 millions d'euros augmentée d'un montant variable représentant 1 % du chiffre d'affaires GSM futur d'Orange France SA, sur une période de 15 ans à compter du 26 mars 2006. L'ensemble des termes et conditions de renouvellement de la licence GSM est en cours de discussion avec l'ART et devrait être confirmé courant 2005.

(2) Le poste "Marques" en valeur nette concerne essentiellement la marque Orange pour un montant de 4 001 millions d'euros, les marques de TP Group pour 195 millions d'euros et après dépréciation constatée en 2004 de 89 millions d'euros, les marques d'Equant pour 124 millions d'euros.

(3) Le poste "Base d'abonnés" en valeur nette concerne essentiellement Orange au Royaume-Uni pour un montant de 1 696 millions d'euros, TP Group en Pologne pour un montant de 1 052 millions d'euros et après la dépréciation constatée en 2004 de 109 millions d'euros, Equant pour 150 millions d'euros. La variation de change sur la période close au 31 décembre 2004, correspond principalement à l'impact de l'évolution de la livre sterling sur les actifs incorporels au Royaume-Uni pour 10 millions d'euros, à l'impact de l'évolution du zloty polonais sur les actifs incorporels en Pologne pour 227 millions d'euros, et à l'impact de l'évolution du dollar américain sur les actifs incorporels aux Etats-Unis pour (40) millions d'euros.

Comptes combinés

NOTE 7 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmen- tations	Diminu- tions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31/12/04
Valeur brute	2345	346	-50	19	-10	142	2792
Amortissements et dépréciations	1370	261	-55	-4	59	30	1661
Valeur nette	975	85	5	23	-69	112	1131

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées par des logiciels, des frais de développement et des frais de recherche minières pour des valeurs nettes respectives de 437 millions d'euros, de 376 millions d'euros et 318 millions d'euros.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Amortisse- ments et provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse- ments et provisions	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	463	190	273	596	214	382
Infrastructures de transport	228	149	79	328	250	78
Transports	116	46	70	382	320	62
Énergie	777	509	268	847	469	378
Télécommunications						
Médias	76	58	18	82	65	17
La Poste	489	266	223	553	339	214
Autres	196	152	44	4	4	
Total	2345	1370	975	2792	1661	1131

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/03	Variations valeurs brutes	Dotations nettes	Autres mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	273	111	-18	1		15	382
Infrastructures de transport	79	19	-37		-62	79	78
Transports	70	8	-37	-4		25	62
Énergie	268	46	-32	26	-6	76	378
Télécommunications						0	
Médias	18	12	-12	-1			17
La Poste	223	103	-73	1		-40	214
Autres	44	-3	3		-1	-43	
Total	975	296	-206	23	-69	112	1131

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmen-tations	Diminu-tions	Sorties de périmètre AIR France et SNI	Mouve-ments de périmètre (1)	Écarts de conversion	Autres Mouve-ments	Solde au 31/12/04
Valeur brute	382 469	17 914	-9 196	-17 067	-3 970	1 518	1 394	373 062
Amortissements	188 813	16 320	-6 379	-7 208	-2 732	736	-2 661	186 889
Dépréciations	3 331	593	-171	-16	7	-9	3 648	7 383
Valeur nette	190 325	1 001	-2 646	-9 843	-1 245	791	407	178 791

(1) Essentiellement sortie de Tessengerlo 0,7 milliards d'euros

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31/12/03	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/04
Terrains	22 071	5 384	16 687	21 859	6 409	15 450
Installations fixes RFF	29 491	5 984	23 507	27 078	6 934	20 144
Constructions	58 043	27 553	30 490	58 871	29 847	29 024
Installations générales et aménagements	2 229	1 665	564	531	370	161
Installation production nucléaire	43 132	26 208	16 924	38 446	24 190	14 256
Installations production thermique et hydraulique	10 748	6 494	4 254	11 480	7 033	4 447
Réseaux et installations électriques	34 877	11 613	23 264	36 192	12 561	23 631
Installations techniques	159 503	100 262	59 241	151 567	100 109	51 458
Autres immobilisations corporelles	22 375	6 981	15 394	27 038	6 819	20 219
Total	382 469	192 144	190 325	373 062	194 272	178 791

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	9 967	6 122	3 845	10 438	6 389	4 049
Infrastructures de transport	46 395	12 063	34 332	49 519	13 422	36 097
Transports	61 980	30 660	31 320	49 190	25 334	23 856
Énergie	162 927	81 968	80 959	163 263	84 967	78 296
Télécommunications	82 582	51 947	30 635	86 430	56 867	29 563
Médias	1 290	746	544	1 360	795	565
La Poste	9 443	5 031	4 412	10 134	5 490	4 644
Autres	7 885	3 607	4 278	2 728	1 008	1 720
Total	382 469	192 144	190 325	373 062	194 272	178 791

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/03	Valeurs brutes Augmen-tations	Diminu-tions	Dotations nettes	Sorties de périmètre AIR France et SNI	Autres mouve-ments de périmètre	Change-ments de méthode	Écarts de conversion	Autres Mouve-ments	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	3 845	817	-368	-352		89		-67	85	4 049
Infrastructures de transport	34 332	3 351	-142	-1 359		-45			-40	36 097
Transports	31 320	2 632	-581	-1 398	-7 907	-198		-2	-10	23 856
Énergie	80 959	5 019	-4 309	-3 090		-424	-1	53	89	78 296
Télécommunications	30 635	5 111	-3 336	-3 700		-258		810	301	29 563
Médias	544	110	-58	-37		-3			9	565
La Poste	4 412	644	-339	-361		281		-1	8	4 644
Autres	4 278	230	-63	-66	-1 936	-18	-668	-2	-35	1 720
Total	190 325	17 914	-9 196	-10 363	-9 843	-576	-669	791	408	178 791

Principales acquisitions de la période :

	Exercice 2004	Exercice 2003
RFF	2 435	2 206
EDF	3 329	5 881
France Télécom	5 110	5 009
SNCF	1 947	2 082
AIR France	0	1 269
Autres	5 093	5 806
<i>Acquisitions de l'exercice</i>	<i>17 914</i>	<i>22 253</i>

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31/12/03	Valeurs brutes Augmen-tations	Diminu-tions	Dotations nettes	Sorties de périmètre AIR France et SNI	Autres mouve-ments de périmètre	Change-ments de méthode	Écarts de conversion	Autres Mouve-ments	Valeur nette 31/12/04
Terrains	16 687	750	-459	-583		-7		76	-554	15 450
Installations fixes RFF	23 507	4	-16	-950					-2 401	20 144
Constructions	30 490	704	-2 495	-1 362	-1 961	124	-151	35	3 640	29 024
Installations générales et aménagements	564	15	-25	-5		-3	-406		21	161
Installation production nucléaire	16 924	273	-106	-607		-16			-2 212	14 256
Installations production thermique et hydraulique	4 254	401	-25	-345		-33		30	165	4 447
Réseaux et installations électriques	23 264	1 271	-222	-861		-6		-12	197	23 631
Installations techniques	59 241	7 378	-4 829	-5 287	-6 474	-558	-2	759	1 229	51 458
Autres immobilisations corporelles	15 394	7 118	-1 019	-363	-990	-77	-68	-97	322	20 219
Total	190 325	17 914	-9 196	-10 363	-9 843	-576	-669	791	408	178 791

Comptes combinés

NOTE 9: IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmen-tations	Diminu-tions	Mouve-ments de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouve-ments	Solde au 31/12/04
Valeur brute	112848	9678	-7568	-38	-71	1822	116671
Amortissements	34498	2598	-3558	-21	-20	3964	37461
Dépréciations	1						1
Valeur nette	78349	7080	-4010	-17	-51	-2142	79209

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31/12/03	Amortisse-ments et Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse-ments et provisions	Valeur nette 31/12/04
Terrains	1623	1	1622	1658	1	1657
Constructions	2886	1648	1238	2923	1665	1258
Installations Productions thermique et hydraulique	8169	4353	3816	8172	4475	3697
Réseaux et installations électriques	48082	16568	31514	50103	18370	31733
Install.tech. Matériels et outillages	15501	6479	9022	16672	7399	9273
Immobilisations de construction d'autoroutes	34771	5271	29500	34748	4836	29912
Autres immobilisations corporelles	1816	179	1637	2395	716	1679
Total	112848	34499	78349	116671	37462	79209

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31/12/03	Valeurs brutes Augmen-tations	Diminu-tions	Dotations nettes	Autres mouve-ments de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouve-ments	Valeur nette 31/12/04
Terrains	1622	6	-3			-3	35	1657
Constructions	1238	10	-23	-17	-9	2	57	1258
Installations Productions thermique et hydraulique	3816	11	-1	-112	-4	2	-15	3697
Réseaux et installations électriques	31514	2288	-266	-530	3	5	-1281	31733
Install.tech. Matériels et outillages	9022	6206	-7211	2197	-7	-57	-877	9273
Immobilisations de construction d'autoroutes	29500	5	-27	-472			906	29912
Autres immobilisations corporelles	1637	1152	-38	-105		0	-967	1679
Total	78349	9678	-7568	960	-17	-51	-2142	79209

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Amortisse-ments et provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Amortisse-ments et provisions	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	6	3	3	7	4	3
Infrastructures de transport	37805	5398	32407	39084	5828	33256
Transports						
Énergie	74615	29008	45607	77140	31529	45611
Télécommunications						
Médias						
La Poste						
Autres	422	90	332	440	101	339
Total	112848	34499	78349	116671	37462	79209

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/03	Valeurs brutes Augmen-tations	Diminu-tions	Dotations nettes	Autres mouve-ments de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouve-ments	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	3							3
Infrastructures de transport	32407	1137	-77	-543	-5		337	33256
Transports								
Énergie	45607	8518	-7486	1514	-12	-51	-2474	45611
Télécommunications								
Médias								
La Poste								
Autres	332	23	-6	-10			-5	339
Total	78349	9678	-7568	960	-17	-51	-2142	79209

NOTE 10: TITRES DE PARTICIPATION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Variations		Sorties de périmètre Air France et SNI	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
		Augmentations	Diminutions					
Valeur brute	5 682	278	-1 279	-127	217	3	64	4 838
Dépréciations	1 848	127	-513	46	-87	-1	-38	1 381
Valeur nette	3 834	151	-766	-173	304	4	102	3 457

Secteurs d'activité Valeur brute	Solde au 31/12/03	Variations		Sorties de périmètre Air France et SNI	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31/12/04
		Augmentations	Diminutions					
Armement et Aéronautique	1 208	15	-15		-17		-800	391
Infrastructures de transport	153	48	-41		-46		-3	111
Transports	525	4	-75	-127	32		2	361
Énergie	2 206	187	-379		236	6	4	2 260
Télécommunications	2 036	14	-657		-24	-3	72	1 438
Médias	5							5
La Poste	116	4	-21		31		-1	129
Autres	-567	6	-91		5		790	143
Total	5 682	278	-1 279	-127	217	3	64	4 838

Secteurs d'activité Dépréciation	Solde au 31/12/03	Variations		Sorties de périmètre Air France et SNI	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
		Dotation	Reprise					
Armement et Aéronautique	132	23	-16		3	-1	-17	124
Infrastructures de transport	169	5					-160	14
Transports	89	6	-2	46	-96		-5	38
Énergie	360	29	-86		4		151	458
Télécommunications	1 001	53	-357				-19	678
Médias	4						-3	1
La Poste	38						3	41
Autres	55	11	-52		2		12	28
Total	1 848	127	-513	46	-87	-1	-38	1 381

Secteurs d'activité Valeur nette	Solde au 31/12/03	Variations		Sorties de périmètre Air France et SNI	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
		Augmentations	Diminutions					
Armement et Aéronautique	1 076	-8	1		-20	1	-783	267
Infrastructures de transport	-16	43	-41		-46		157	97
Transports	436	-2	-73	-173	128		7	323
Énergie	1 846	158	-293		232	6	-147	1 802
Télécommunications	1 035	-39	-300		-24	-3	91	760
Médias	1						3	4
La Poste	78	4	-21		31		-4	88
Autres	-622	-5	-39		3		778	115
Total	3 834	151	-766	-173	304	4	102	3 457

Principaux titres de participations	31-déc-03		31-déc-04	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute
Italenergia Bis (EDF)	590		590	590
Italcogim (EDF)	186		186	186
Bull SA (France Télécom)	438	438		445
FT1CI (France Télécom)	462		462	216
Organismes satellitaires (France Télécom)	101	3	98	67
Optimus (France Télécom)	143	31	112	142
One GmbH (France Télécom)	220	125	95	225
Noos (France Télécom)	125	125		127
Embraer (Snecma)	75		75	38
SICF (SNCF)	289		289	289
Autres inférieur unitairement à 100 millions d'euros	3 053	1 126	1 927	2 640
Total	5 682	1 848	3 834	4 838

Comptes combinés

NOTE 11 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

(*) Aucune entité n'est intégrée dans le périmètre de combinaison par la méthode de la mise en équivalence. Les participations évaluées par la méthode de la mise en équivalence sont des participations des entreprises consolidées.

SECTEURS D'ACTIVITÉ	31/12/03	31/12/04
Armement et Aéronautique	193	200
Infrastructures de transport	18	28
Transports	798	448
Énergie	4 138	3 869
Télécommunications	205	174
Médias	3	6
La Poste	914	993
Autres	36	223
Total	6 305	5 941

Principaux titres mis en équivalence au 31 décembre 2003	Quote part des droits de vote détenus %	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31-12-2003	Dont quote-part de résultat 2003	Quote part des droits de vote détenus %	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31-12-2004	Dont quote-part de résultat 2004
<i>EDF</i>			2 146	26			2 187	68
Dalkia Holding	34,0	34,0	524	5	34,0	34,0	448	-60
Estag	25,0	20,0	365	-8	25,0	20,0	323	-42
Finel	40,0	40,0	210	40	40,0	40,0	286	76
SSE	49,0	49,0	172	11	49,0	49,0	188	14
Atel	21,2	14,3	164	23	21,2	14,5	187	27
Stadtwerke Düsseldorf	29,9	29,9	125	-81	29,9	29,9	132	6
Shandong SZPC	19,6	19,6	101	13	19,6	19,6	84	3
Motor Colombus	20,0	22,3	56	-8	20,0	22,4	50	-10
Metronet					20,0	20,0	40	9
Budapesti Elektromos Művek	27,3	27,3	56	-1	27,3	27,3	56	2
Autres	-	-	373	32			393	43
<i>Areva</i>			1 492	21			1 240	131
ST Microelectronics	NC	17,3	1 144	34	NC	13,9	943	74
Eramet	NC	26,5	230	-14	NC	26,4	268	48
Autres	-	-	118	1			29	9
<i>LA POSTE</i>			810	104			993	NC
CNP	35,7	17,9	798	104	35,5	17,8	975	
Autres	-	-	12				18	
<i>GAZ DE France</i>			452				295	NC
EFOG	NC	NC	263	NC	NC	NC	240	NC
Autres	-	-	189	NC	NC	NC	55	NC
<i>SNCF</i>			403				389	-20
Cegetel SAS	NC	35,0	188	NC	NC	35,0	167	-22
Eurofima	NC	24,4	148	NC	NC	23,7	149	7
Autres			67				73	-5
<i>AUTRES</i>			1 002	-14			837	269
Total			6 305	137			5 941	448

NOTE 12: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Valeur brute	45 982	6 655	-4 127	208	-27	-1 462	47 229
Dépréciations	1 221	170	-474	361	-6	-9	1 263
Valeur nette	44 761	6 485	-3 653	-153	-21	-1 453	45 966

Note : Le capital souscrit non appelé est présenté dans les comptes combinés à l'actif en autres immobilisations financières pour un montant de 1,5Mds.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Provisions	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	1 294	83	1 211	2 006	165	1 841
Infrastructures de transport	1 287	1	1 286	749	3	746
Transports	1 213	75	1 138	1 113	28	1 085
Énergie	10 744	916	9 828	11 418	844	10 574
Télécommunications	3 175		3 175	1 635		1 635
Médias	34	3	31	32	3	29
La Poste	27 909	129	27 780	29 840	126	29 714
Autres	326	14	312	436	94	342
Total	45 982	1 221	44 761	47 229	1 263	45 966

Principales autres immobilisations financières nettes	Valeur brute 31/12/03	Provisions	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Provisions	Valeur nette 31/12/04
Titres d'investissement - La Poste (1)	27 466		27 466	29 381		29 381
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille EDF maison mère - EDF	2 657	317	2 340	2 992	248	2 744
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille EnBW- EDF	2 123	58	2 065	2 149	24	2 125
Actif financier dédié au démantèlement - Areva (2)	2 393	159	2 234	2 377	96	2 281
Garantie espèces - France Télécom	910		910	1 129		1 129
Intérêts résiduels sur cession de créances - France Télécom (3)	1 718		1 718			
Portefeuille obligataire - RFF (4)	1 152		1 152	617		617
Autres	7 559	687	6 872	8 584	895	7 689
Total	45 982	1 221	44 761	47 229	1 263	45 966

(1) Les titres d'investissement ont été acquis essentiellement en contrepartie de la partie stable des fonds CCP.

Au 31 décembre 2004, la mise à disposition du Trésor concerne uniquement les fonds CCP collectés des comptables et régisseurs publics. Ces fonds figurent au bilan dans le poste "Dépôts auprès des institutions et des établissements financiers".

Emplois et ressources de la gestion des fonds CCP

	31 décembre 2004	31 décembre 2003	Ressources	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Emplois (MC)	29 381	27 466	Avoirs créditeurs des particuliers et des entreprises	34 927	33 556
Titres d'investissements	5 561	6 107	Avoirs créditeurs des offices étrangers	15	15
VMP et disponibilités (CCP)	302	420	Avoirs des comptables publics	302	422
Mise à disposition du Trésor des fonds CCP collectés	35 244	33 993		35 244	33 993

(2) En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, le Groupe Areva a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également trier et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets et rebuts issus des activités d'exploitation passées et du démantèlement des installations, en vue du stockage définitif de ces déchets ultimes.

Pour faire face à sa quote-part d'engagement, le groupe a décidé de dédier une partie de sa trésorerie aux dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets et rebuts. Il a donc constitué, ces dernières années, un portefeuille spécifique dédié au paiement des dépenses liées à ces obligations.

(3) Cf Note 14, Programme de Titrisation France Télécom.

(4) Conservé jusqu'à l'échéance selon autorisation du conseil d'administration du 17 septembre 1998.

Comptes combinés

NOTE 13: STOCKS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Variations		Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
		Dotations	Reprises				
Valeur brute	20 829		-299	275	-27	-382	20 396
Dépréciations	2 168	527	-518	1	-2	13	2 189
Valeur nette	18 661		-308	274	-25	-395	18 207

Analyse par nature	31 décembre 2003			31 décembre 2004		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Combustibles nucléaires	5 669	235	5 434	5 431	258	5 173
Stocks de gaz et autres combustibles	1 424		1 424	1 371		1 371
Stocks de Mat. 1 ^{ers} et Autres Appros	3 600	824	2 776	3 842	992	2 850
Stock d'encours de biens et services	5 162	299	4 863	5 350	289	5 061
Stocks de Produits Intermé. et Finis	2 862	472	2 390	2 630	440	2 190
Stocks de Marchandises	1 052	153	899	1 048	164	884
Stock de programmes diffusables	697	47	650	717	41	676
Autres stocks	363	138	225	7	5	2
Total	20 829	2 168	18 661	20 396	2 189	18 207

Secteurs d'activité	31/12/03		31/12/04	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute
Armement et Aéronautique	7 160	911	6 249	6 912
Infrastructures de transport	61	6	55	56
Transports	1 176	364	812	981
Énergie	10 389	657	9 732	10 615
Télécommunications	641	125	516	683
Médias	725	47	678	753
La Poste	118	17	101	130
Autres	559	41	518	267
Total	20 829	2 168	18 661	20 396

NOTE 14: CREANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Analyse par nature de biens et variations	Solde au 31/12/03	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Reclassements chgt de méthode	Solde au 31/12/04
Créances clients et comptes assimilés (1)	47 535	-547	-1 320	19	2 457	48 144
Créances sur personnel et organismes sociaux	213	111	-12		6	318
État - TVA (soldes débiteurs)	5 069	1 218	-73	-3	186	6 397
Cptes courants liés à l'exploitation (débit)	1 017	-51	204	-26	-516	628
Autres créances d'exploitation (2)	11 472	621	129	-2	-3 259	8 961
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	3 618	-152	-234	17	297	3 546
Valeur nette des créances d'exploitation	64 172	665	-899	-30	-1 027	62 881

(1) Les reclassements des créances clients concernent essentiellement les encours de créances France Télécom pour 3 143 millions d'euros suite à la consolidation par intégration globale de Téléinvest I et II et à la sortie des créances de Tessengerlo, sorti du périmètre, à hauteur de 368 millions d'euros.

(2) Le leasehold de la RATP d'un montant de 3 629 millions d'euros au 31 décembre 2003 a été reclassé en "Débiteurs divers hors exploitation" au 31 décembre 2004 (montant de 3 985 millions d'euros). Cf Note 15.

Secteurs d'activité	31/12/03		31/12/04	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute
Armement et Aéronautique (3)	16 524	409	16 115	13 000
Infrastructures de transport	2 532	278	2 254	2 878
Transports (4)	10 149	495	9 654	4 238
Énergie (5)	25 659	761	24 898	30 937
Télécommunications (6)	7 065	1 325	5 740	10 023
Médias	608	27	581	688
La Poste	4 113	249	3 864	3 972
Autres	1 140	74	1 066	691
Total	67 790	3 618	64 172	66 427

(3) La variation s'explique par une diminution des créances clients chez DCN à hauteur de 3 Mds€. Les factures à établir passent de 5,2 Mds€ en 2003 à 2,4 Mds€ en 2004.

(4) Baisse de 5,9 Mds€ imputable à Air France à hauteur de 2 Mds€ et au Leasehold RATP à hauteur de 4 Mds€ (Cf Note supra).

(5) Augmentation des créances d'exploitation liée à : Areva (+1,1 Mds€, intégration des activités T&D), EDF (+1,6 Mds€), GDF (+0,9 Mds€)

(6) La Loi sur la Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité pour la consolider lorsqu'elle est contrôlée. Chez France Télécom la première application de ce texte aux programmes de titrisation se traduit au 1^{er} janvier 2004 (i) à l'actif par la réintégration des encours de créances cédées, soit une augmentation des "créances clients nettes de provisions" de 3 143 millions d'euros et une baisse du poste « autres actifs à long terme nets » de 1 718 millions d'euros correspondant aux intérêts résiduels nets et une augmentation des VMP de 41 millions d'euros et (ii) au passif par une augmentation de 1 462 millions d'euros du poste "autres dettes financières à court terme" et une augmentation des capitaux propres de 4 millions d'euros. La consolidation de ces entités se traduit également sur l'exercice 2004 par des frais financiers de 50 millions d'euros et une réduction corrélative des frais de cession de créances. La consolidation des véhicules des programmes de titrisation du groupe au 1^{er} janvier 2004 a été confirmée suite à l'application de l'avis n° 2004-D du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence relatif aux dispositions particulières concernant la consolidation des fonds communs de créances et des organismes étrangers. Le montant des encours nets de créances cédées s'élève respectivement à 2 870 millions d'euros au 31 décembre 2004 (3 143 millions d'euros au 31 décembre 2003) et les intérêts résiduels nets à 1 455 millions d'euros au 31 décembre 2004 (1 718 millions d'euros au 31 décembre 2003).

NOTE 15: CRÉANCES DIVERSES ET COMPTES DE RÉGULARISATION (en millions d'euros)

Analyse par nature de biens et variations	Solde au 31/12/03	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Produits à recevoir sur instruments de dettes	1 742	136				1 878
Débiteurs divers hors exploitation (1)	6 448	-56	-290	5	3 665	9 772
Charges constatées d'avance (2)	2 635	64	-146	4	105	2 662
Charges à répartir (3)	731	-3	-54	-1	-21	652
Dépréciations	89	-15	-4	-1	-5	64
Valeur nette des créances diverses	11 467	156	-486	9	3 744	14 900

(1) Hausse imputable au Leashold RATP à hauteur de 4Mds€ (Cf Note 14).

(2) Les charges constatées d'avance concernent essentiellement EDF (800 millions) France Télécom (650 millions) et Areva (211 millions).

(3) Les charges à répartir sont essentiellement constituées du montant non amorti des primes d'émission et de remboursements d'obligations. Les montants les plus significatifs peuvent être détaillés de la manière suivante :

	31 décembre 2003	31 décembre 2004
RFF	206	208
ASF	51	51
ERAP	42	32
SNCF	61	55

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Dépréciations	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Dépréciations	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	865	6	859	785	1	784
Infrastructures de transport	749		749	712		712
Transports	2 147	4	2 143	5 744	5	5 739
Énergie	3 529	64	3 465	2 892	47	2 845
Télécommunications	1 606		1 606	1 830		1 830
Médias	46		46	55		55
La Poste	2 357	4	2 353	2 396	3	2 393
Autres	257	11	246	549	7	542
Total	11 556	89	11 467	14 963	64	14 900

Comptes combinés

NOTE 16: impôts sur les bénéfiques (en millions d'euros)

Impôts différés actifs	31 décembre 2003			31 décembre 2004		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Armement et Aéronautique	845		845	901	95	806
Infrastructures de transport	47		47	81	31	50
Transports (1)	124		124	35		35
Énergie	1 737	1 191	546	2 269	1 513	756
Télécommunications (2)	9 356		9 356	13 802	5 223	8 579
Médias	3		3	3		3
La Poste	127		127	176		176
Autres	106		106	396	314	82
Total	12 345	1 191	11 154	17 663	7 176	10 487

(1) En 2003, les impôts différés actifs d'Air France représentaient 101 M€.

(2) En 2003, les impôts différés actifs de France Télécom étaient présentés nets de dépréciations (Valeur brute: 15 090 M€, Dépréciation: 5 734 M€)

Impôts différés passifs	31 décembre 2003	31 décembre 2004
Armement et Aéronautique	100	260
Infrastructures de transport	243	531
Transports	0	30
Énergie (1)	7 972	7 755
Télécommunications	464	479
Médias	27	40
La Poste	4	1
Autres	58	0
Total	8 867	9 096

(1) EDF: les impôts différés passifs passent de 5,9Mds€ en 2003 à 5,6Mds€ en 2004 (Prise en compte des soultes et contributions résultant de la réforme du financement des retraites).

Impôts compte de résultat

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Impôts courants	Impôts différés
Armement et Aéronautique	194	176
Infrastructures de transport	353	48
Transports	61	-34
Énergie	2 072	158
Télécommunications	874	1 101
Médias	2	11
La Poste	159	-49
Autres	90	-14
Total charge / (produit)	3 805	1 397

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés

Secteur d'activité	Valeur
Armement et Aéronautique	2 775
Infrastructures de transport	10 633
Transports	4 306
Énergie	4 539
Télécommunications	0
Médias	18
La Poste	88
Autres	5
Total	22 364

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés

Entreprises	Valeur
GIAT	2 601
RFF	10 413
SNCF	4 304
Charbonnages de France	4 459
Autres	587
Total	22 364

La situation financière de ces sociétés ne permet pas d'activer les crédits d'impôts et les reports déficitaires.

En ce qui concerne EDF (exclu du tableau ci-dessus), les déficits fiscaux ainsi que les crédits d'impôts non constatés représentent une économie d'impôt potentielle de 1 513M€. En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels seront constatés au fur et à mesure de leurs utilisations ultérieures.

Impôts différés (en millions d'euros)

	Solde au 31/12/03	Variations		Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
		Dotations	Reprises				
Valeur brute des impôts différés actifs	12 345		-1 035	-397	-74	6 824	17 663
Dépréciations des impôts différés actifs	1 191	420	-193	-301	-62	6 121	7 176
Valeur nette des impôts différés actifs	11 154		-1 262	-96	-12	703	10 487
Valeur des impôts différés passifs	8 867		135	39	-20	75	9 096
Valeur nette des impôts différés actifs	2 287		-1 397	-135	8	628	1 391

Cette position nette d'impôt différé active est le fait principalement de France Télécom (impôt différé net actif de 8Mds€). Ces 8Mds€ proviennent essentiellement de congés de fin de carrière, de divers provisions temporairement non déductibles et de reports déficitaires (groupe d'intégration fiscale France télécom SA qui inclut l'ancien groupe d'intégration fiscale Orange SA).

Preuve d'impôt

	31 décembre 2004
Résultat avant impôt des sociétés intégrées et après amortissement du goodwill	12 876
Taux d'impôt 2004	35,43 %
Impôt théorique	4 562
Taxation par des juridictions hors France	-87
Différences permanentes (1)	1 324
Éléments taxés à taux réduits ou nuls (2)	-101
Complément d'impôt	2
Effet de l'actualisation des impôts différés (3)	-671
Réduction d'impôt sur déficits antérieurs non activés (4)	-639
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles et reports déficitaires de l'exercice (5)	886
Effet du changement de taux d'impôt (6)	99
Crédits d'impôt	-62
Autres	-111
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	5 202

(1) Les différences permanentes sont principalement constituées des amortissements des écarts d'acquisition, impact: EDF 251 M€, GDF 23 M€, France Télécom 817 M€, Areva 54 M€.

(2) Pour Erap activation en 2004 de 243 M€ de déficits reportables au taux réduit de 15 % soit 36M€ (activation au vue des plus-values réalisées en 2005).

(3) Impacts de France Télécom de (776) M€ (effet positif de désactualisation d'IDA) et GDF de 105 M€ (effet négatif de désactualisation d'IDP).

(4) Impacts de Charbonnages de France (344) M€, SNCF (209) M€, SGGP (27) M€, La Poste (26) M€.

(5) Principaux contributeurs: EDF 428 M€, RFF 225 M€, SNCF 71 M€.

(6) Il s'agit de l'impact de la baisse des taux d'IS 2004-2005-2006 (35,43 %, 34,93 % et 34,43 %) sur les impôts différés constatés: France Télécom 230 M€ (position nette d'impôt différé active), EDF (86) M€, GDF (32) M€.

NOTE 17 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Titres de créances négociables	3 507	-6	-1 502	1	141	2 141
OPCVM	3 391	899	-128	1	-42	4 121
Obligations	186	-94			2	94
Actions	563	1 248			3	1 814
Autres valeurs mobilières de placement	16 886	-1 335	63	-7	-491	15 116
Dépréciations valeurs mobilières de placement	67	-4	2		-1	64
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	24 466	716	-1 569	-5	-386	23 222

Secteurs d'activité	Valeur brute 31/12/03	Dépréciations	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Dépréciations	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	2 595		2 595	3 188		3 188
Infrastructures de transport	1 836		1 836	2 721		2 721
Transports (1)	3 281	3	3 278	1 778	1	1 777
Énergie	5 831	53	5 778	5 552	55	5 497
Télécommunications	1 920		1 920	300		300
Médias	233	2	231	241	2	239
La Poste	4 695	1	4 694	6 605		6 605
Autres	4 141	9	4 132	2 901	6	2 895
Total	24 533	67	24 466	23 286	64	23 222

(1) Impact de la sortie d'Air France : -1,5Mds€.

Principales entités concernées	Valeur brute 31/12/03	Dépréciations	Valeur nette 31/12/03	Valeur brute 31/12/04	Dépréciations	Valeur nette 31/12/04
EDF (2)	3 111	40	3 071	3 006	45	2 961
Areva (3)	2 353	4	2 349	1 366		1 366
La Poste (4)	4 695	1	4 694	6 605		6 605
France Télécom (5)	1 874		1 874	249		249
Air France	1 480	3	1 477	0		
SGGP	1 208	5	1 203	1 084	4	1 080
TSA (6)	1 338		1 338	180		180
DCN	1 669		1 669	1 829		1 829
SNECMA	485		485	939		939
APRR (7)	411		411	1 466		1 466
ASF	591		591	418		418
Gaz de France	328	9	319	733	8	725
SNCF	1 432		1 432	1 294		1 294
FDJ	1 155	3	1 152	1 306	2	1 304
RATP	368		368	483	1	482
Autres	2 035	2	2 033	2 328	4	2 324
Total	24 533	67	24 466	23 286	64	23 222

(2) Dont 1 860 millions d'euros de titres Total reclassés en VMP au cours de l'exercice 2003 et cédés en 2004.

(3) Dont 143 millions d'euros de titre TOTAL, 104 millions d'euros de titres Société Générale et 79 millions d'euros de titres de Brimes Assystem et 787 millions d'euros de valeurs mobilières monétaires.

(4) Le montant des valeurs mobilières de placement et disponibilités provient essentiellement du transfert au groupe La Poste de la gestion des fonds CCP. La variation des VMP, liée principalement à la gestion de la part volatile des Fonds CCP, présente une hausse de 1,9Mds€ par rapport à 2003.

(5) Diminution de 1,6Mds€ de SICAV et FCP chez France Télécom par rapport à 2003.

(6) Chez TSA : diminution de la trésorerie par rapport à 2003 liée à des distributions de dividendes élevées en 2004 (1Md€ en 2004 contre 0,1Md€ en 2003) et au remboursement de la dette court terme (0,2Md€ en 2004).

(7) Augmentation chez APRR liée à l'augmentation de capital : acquisition d'OPCVM monétaires court terme, certificats de dépôt et bons de caisse.

Comptes combinés

NOTE 18: DISPONIBILITÉS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	1 257	4 925	-67	4	0	6 119
Valeurs remises à l'encaissement	7	3				10
Banques	15 807	-2 733	-249	-102	-41	12 682
Caisse	1 972	828	1	65	43	2 909
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	19 043	3 023	-315	-33	2	21 720

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/03	Valeur nette 31/12/04
Armement et Aéronautique	1 691	1 915
Infrastructures de transport	142	164
Transports	923	631
Énergie	3 436	4 024
Télécommunications	3 421	8 181
Médias	102	91
La Poste	8 100	5 498
Autres	1 227	1 216
Total	19 043	21 720

Principales disponibilités	Valeur nette 31/12/03	Valeur nette 31/12/04
EDF	2 522	3 157
France Télécom	3 350	3 203
La Poste (1)	8 100	5 498
DCN	1 118	1 316
Gaz de France	572	582
SNCF	496	440
EPFR	1 018	974
ERAP (2)	72	4 977
AIR France	329	0
Autres	1 466	1 573
Total	19 043	21 720

(1) Pour La Poste : les prises en pension des titres passent de 7,3Mds€ en 2003 à 4,7Mds€ en 2004.

(2) Chez Erap en 2004 : cession de 167 millions de titres France Télécom d'où une amélioration de la trésorerie de 3,2Mds€, des dividendes sont reçus (France Télécom) pour 0,2Md€, un apport de trésorerie est réalisé à hauteur de 0,4Mds€ (dotation en capital de l'État) et une avance remboursable de l'État est octroyée à hauteur de 1,5Md€.

NOTE 19: AUTRES FONDS PROPRES *(en millions d'euros)*

Nature des autres fonds propres	Solde au 31/12/03	Variations	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Contre-valeur des biens mis en concession par le concédant	21 723	2 517	-1 933	22 307
Fonds de caducité	7 700	1 202	-465	8 437
Avances conditionnées	494	64	7	565
Titres participatifs (1)	568			568
Autres (2)	5 737	42	-261	5 518
Total	36 222	3 825	-2 652	37 394

Secteurs d'activité	Solde au 31/12/03	Variations	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Armement et Aéronautique	376	63	7	446
Infrastructures de transport	6 047	475	178	6 700
Énergie	24 001	3 237	-2 791	24 447
Transports	31	2		33
Télécommunications (2)	5 277	-128		5 149
Médias	3			3
La Poste				
Autres	487	176	-46	617
Total	36 222	3 825	-2 652	37 394

(1) Titres participatifs

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et 1986 dans le cadre de la loi n° 83.1 du 1^{er} janvier 1983 et de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985.

Ils figurent au passif pour leur coût d'émission. Leur rémunération relève des charges financières.

Le montant brut de l'émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) est enregistré dans un compte "Autres fonds propres" et conservé à sa valeur historique.

Le montant du dépôt qui a été soustrait de cette émission et versé à une société d'investissement est comptabilisé dans le compte "Autres immobilisations financières".

L'appréciation de ce dépôt au cours de l'exercice est constatée en produit financier.

(2) TDIRA (Titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom). Il s'agit de titres réservés initialement aux membres du syndicat bancaire et aux équipementiers créanciers de MobilCom. En 2003 les TDIRA ont été admis à la cotation au Premier Marché.

NOTE 20: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2003	Augmentation	Diminution		Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	34 225	2 320	-131	-5 931	583	31 066
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	17 042	3 508	-95	-2 000	-360	18 095
Provision pour avantages au personnel	9 422	1 000	-122	-1 391	1 698	10 607
Provision pour impôts différés passifs - NOTE 16	8 867	75			154	9 096
Provision pour restructuration (1)	3 943	433	-1 819	-1 106	191	1 642
Provision pour grosses réparations (2)	2 174	199	-27	-149	-317	1 880
Provision litiges	1 491	520	-210	-418	584	1 967
Provisions sur contrats	2 408	1 318	-309	-1 158	1 067	3 326
Provisions pour risques liés opérations financières	3 130	522	-87	-2 078	691	2 178
Provision environnement	158	465	-154	-242	2 262	2 489
Badwill	49			-11	18	56
Autres provisions (3)	10 755	3 019	-854	-1 315	-4 442	7 163
Total	93 664	13 379	-3 808	-15 799	2 129	89 565

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2003	Augmentation	Diminution		Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Armement et Aéronautique	4 931	1 276	-194	-1 627	288	4 674
Infrastructures de transport	986	195	-108	-62	311	1 322
Énergie	70 323	9 479	-2 412	-9 916	2 977	70 451
Transports	5 357	884	-159	-384	-1 067	4 631
Télécommunications (4)	10 018	760	-668	-3 472	-210	6 428
Médias	186	46	-18	-8	21	227
La Poste	780	230	-31	-170	-2	807
Autres	1 083	509	-218	-160	-189	1 025
Total	93 664	13 379	-3 808	-15 799	2 129	89 565

(1) La reprise de provision non utilisée porte principalement sur CdF (Cf Note 1 "Autres Produits d'exploitation").

(2) Dont sortie de périmètre Air France et SNI 354 millions d'euros.

(3) Dont sortie de périmètre Air France et SNI 736 millions d'euros.

(4) Chez France Télécom, les reprises de provisions non utilisées proviennent principalement du risque Mobilcom (121M), du risque CVG Equant (62M), des charges de restructuration Orange (59M). Le reliquat non utilisé porte des risques divers: litiges, retraites...

Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmentation	Diminution		Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	34 225	2 320	-131	-5 931	583	31 066
Total	34 225	2 320	-131	-5 931	583	31 066

Ces provisions (relatives à EDF pour plus de 80 %) sont constituées par :

- Les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires : une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés.
- Les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur),
- Les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.

Provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation chez Areva**Nature des engagements**

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le Groupe Areva a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour le Groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eurodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox. Cette obligation inhérente à la qualité d'exploitant nucléaire incombe également au Groupe Areva pour des installations dont elle n'est pas propriétaire (installations du CEA à Pierrelatte).

Dans certaines activités (essentiellement traitement du combustible usé), certains clients, dont EDF, ont accepté d'assurer le

financement d'une partie des coûts associés à ces obligations de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets dont ils restent propriétaires. Pour le Groupe Areva, il en résulte un transfert de l'engagement financier de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets vers ces derniers.

L'échéancier des dépenses correspondant à ces engagements se situe entre 2005 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle chez Areva

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculé installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes.

– Le Groupe Areva a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant: génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels. Cela correspond à un niveau compris entre 2 et 3 de la classification en cours de révision de l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique).

– Les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été principalement établis par SGN, société d'ingénierie ayant assuré la maîtrise d'œuvre de la construction de la plupart des installations de traitement recyclage, et considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation.

– Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Cette révision est comptabilisée dans le compte de résultat selon la méthode prospective. Lorsqu'il existe un portefeuille d'actifs dédiés, les effets de l'inflation sont présentés en résultat financier.

– Les devis seront également mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles pouvaient être anticipées. En tout état de cause, le Groupe s'est fixé l'objectif de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas six ans.

Reprise et conditionnement des déchets

L'évaluation repose sur des hypothèses techniques et sur un planning de réalisation.

Les coûts sont estimés à partir d'études d'ingénierie d'avant projet sommaire pour les investissements nécessaires à la reprise des déchets et à partir d'une évaluation interne pour les coûts d'exploitation de reprise et de conditionnement.

Stockage des déchets ultimes

En ce qui concerne le stockage des déchets ultimes dont la propriété demeure celle du producteur, au regard de l'avancement des programmes prescrits par la loi n° 91-1381 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et ss. du Code de l'environnement) devant décider du cahier des charges relatif à la gestion des déchets ultimes (moyenne et haute activité à vie longue selon la classification française), et en l'absence de devis engageants concernant ce stockage définitif, le Groupe a fixé les hypothèses techniques et financières servant de base au calcul de la provision pour les déchets dont il est propriétaire.

Les incertitudes liées au coût de stockage des déchets ultimes sont les suivantes :

– Les grandes étapes de la gestion des déchets MAVL (moyenne activité à vie longue) et HAVL (haute activité à vie longue) n'ont pas été arrêtées, le gouvernement devant, en 2006, présenter au parlement un rapport global d'évaluation des recherches sur ces déchets accompagné d'un projet de loi autorisant, le cas échéant, la création d'un centre de stockage des déchets à haute activité et à vie longue.

– Les évaluations financières varient en fonction du mode de réalisation retenu et du type de déchets entreposés. L'évaluation de 1996 de l'Andra, basée sur un scénario de retraitement total des combustibles usés issus du parc nucléaire existant, retenait un coût estimé d'environ 14,7 milliards d'euros en conditions économiques 2003. Le coût retenu par le Groupe pour le calcul de ses provisions de stockage définitif est inférieur à cette estimation d'environ 30 %. Le Groupe a conduit une étude démontrant que les coûts retenus par l'Andra sont généralement très supérieurs à ceux relevant d'une comparaison internationale sur les conditions tarifaires en vigueur sur des sites existants et pouvant recevoir ce type de déchets. Le Groupe a décidé de ne pas actualiser ces provisions. Le niveau de provision inscrit dans les comptes permet de couvrir la valeur actualisée de l'hypothèse de coût la plus élevée du stockage profond applicable en France.

– La quote-part Areva fixée actuellement à 5 % pourrait évoluer en fonction des volumes produits par le Groupe et des volumes produits par les autres producteurs.

– La répartition entre déchets de moyenne et de haute activité à vie longue du coût d'un éventuel centre de stockage profond pourrait aussi influencer sur la part Areva.

– La date de mise en service industriel et la durée d'exploitation ne sont pas connues avec précision.

Sous l'égide de la DGEMP (Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières), un groupe de travail a été constitué en 2004. Il rassemble des représentants des directions du Budget, du Trésor, de l'Andra, d'EDF, d'Areva et du CEA. Sa mission est d'établir un consensus sur les hypothèses structurantes, la méthodologie de calculs, la prise en compte des incertitudes pour l'établissement de coûts de référence d'un stockage géologique profond.

Évolution 2003/2004

Révision des devis de démantèlement de l'aval du cycle

Le Groupe Areva a achevé en 2004 la révision des devis de démantèlement des usines Melox, UP2 400 et UP2800-UP3 de La Hague. Ces nouveaux devis ont été élaborés à partir du modèle ETE-Eval qui a bénéficié d'une certification par le bureau Véritas. Ils ont intégré la mise à jour des données technico-économiques pour bénéficier du retour d'expérience. Ces révisions ont confirmé les évaluations précédentes avec un écart global faible de moins de 5 % en valeur absolue. Ces nouveaux devis sont pris en compte dans les comptes à fin 2004.

Simplification des responsabilités d'assainissement sur les sites de l'aval du cycle

Concrétisant une démarche engagée en 2002 entre EDF, le CEA et Areva, et avec l'aval des pouvoirs publics, l'année 2004 a vu la signature d'accords clarifiant les responsabilités de chaque acteur sur les sites de Marcoule, La Hague et Cadarache.

Marcoule

Concernant Marcoule, CEA, EDF et Cogema ont signé en décembre 2004, un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site, avec effet au premier décembre 2004. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets ultimes.

Ce protocole prévoit le versement libératoire par EDF et Cogema de leur quote-part respective de leur engagement financier au fonds de démantèlement du CEA. Pour Cogema, cet engagement de 427 millions d'euros (aux conditions économiques de janvier 2004), provisionné dans les comptes fin 2003, a été versé pour moitié fin 2004 et pour moitié début 2005 par prélèvement sur les actifs financiers dédiés à la couverture des engagements de fin de cycle (TIAP).

Cogema n'ayant, en dehors des coûts relatifs aux déchets profonds qui restent provisionnés, plus d'engagement financier au titre de Marcoule et les accords prévoyant le transfert du statut d'exploitant nucléaire au CEA, la provision qui s'élevait à 3 945 millions d'euros fin 2003 et l'actif quote-part tiers correspondant ont été repris sur l'exercice 2004. Compte tenu des délais administratifs, le transfert du statut d'exploitant nucléaire ne devrait être effectif qu'en 2005.

Cadarache

Un accord entre le CEA et Cogema, signé en décembre 2004, prévoit le versement d'une soulte libératoire du CEA à Cogema en contrepartie de la prise de responsabilité à 100 % des coûts d'assainissement de l'atelier de production de combustible Mox de Cadarache. Ce dernier avait cessé ses productions commerciales en juillet 2003. Fin 2004, Cogema a donc provisionné 100 % du devis des opérations (contre 62 % précédemment) et constaté une créance sur le CEA pour la part qui lui incombait.

La Hague

Un accord entre le CEA et Cogema, signé en décembre 2004, prévoit le versement d'une soulte libératoire du CEA à Cogema en contrepartie de la prise de responsabilité à 100 % des coûts d'assainissement de l'atelier Elan 2 B de La Hague, qui restait le seul atelier propriété du CEA à La Hague. Fin 2004, Cogema a donc provisionné 100 % du devis des opérations et constaté en contrepartie une créance sur le CEA.

Par ailleurs, ce même accord contractualise l'engagement du CEA sur le financement des prestations de reprise et conditionnement de déchets issus d'anciens contrats de traitement pour la part qui lui incombait.

Prestations de reprise et de conditionnement de déchets anciens de La Hague

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils conviennent donc dorénavant de les reprendre et les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'Autorité de sûreté. Certaines de ces filières font encore l'objet d'études.

En 2004, le Groupe Areva a procédé à une revue approfondie de ce poste avec la révision du devis pour intégrer :

– L'extension du périmètre contractuel des prestations demandées par EDF dans le cadre des négociations en cours (élargissement à certains déchets issus du contrat REP qui a pris fin en 2001),

– Les résultats des études d'avant-projet sommaire qui ont permis d'affiner le coût des filières techniques en développement,

– Avec la révision des quote-parts respectives du CEA et d'EDF dans le financement de ces opérations sur la base de l'accord CEA et du périmètre technique en cours de négociation avec EDF.

Le Groupe traite la part de ces opérations financées par les tiers selon la même logique que les autres contrats. En effet, celles-ci font partie des prestations d'optimisation de conditionnement rendues habituellement par l'usine de La Hague à ses clients.

Ces derniers restent propriétaires des déchets conditionnés et devront supporter le coût de stockage définitif. Ainsi, au 31 décembre 2004, suite à l'engagement contractuel du CEA, formalisé par l'accord de décembre 2004, la part de ce dernier dans le financement de ces opérations n'est pas comprise dans la provision et l'actif tiers correspondant. Le paiement du CEA sera comptabilisé en avance à sa réception et repris en chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations. Il en sera de même avec la part EDF lorsqu'un accord sera signé entre les parties.

Négociation EDF/Cogema

EDF et Cogema se sont engagés dans un processus de négociation globale visant à définir,

D'une part :

– Les conditions juridiques et financières d'un transfert à Cogema des obligations financières actuelles d'EDF de participation au démantèlement du site de La Hague ; celles-ci pourraient comprendre les modalités d'un règlement libératoire de cet engagement de long terme. Toutefois, les éléments tenant à la fixation des quote-parts respectives pour le financement du démantèlement de La Hague ont fait l'objet fin septembre 2003 d'un accord entre les parties.

– La participation financière d'EDF et de Cogema au titre de leurs obligations respectives de reprise et conditionnement des déchets des sites de La Hague et de Saint-Laurent-des-Eaux ;

Et d'autre part :

– Les conditions économiques du futur contrat de traitement des combustibles usés au-delà de 2007.

Compte tenu du caractère global de cette négociation, Areva a maintenu dans ses comptes 2004, pour ces coûts de démantèlement, les quote-parts utilisées pour la clôture des comptes 2003. Sur la base des éléments d'appréciation disponibles, il ne devrait pas en résulter d'incidence significative sur les comptes et la situation financière du Groupe. Les négociations ne sont pas, à ce stade, achevées, EDF ayant demandé à élargir le champ des négociations aux contrats d'approvisionnement dans l'amont du cycle.

Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle chez EDF

EDF a des obligations de fin de cycle du combustible (retraitement et gestion des déchets ultimes dont il reste propriétaire).

Pour EDF SA, la provision pour retraitement couvre principalement les prestations suivantes :

– Le transport de la centrale à La Hague, la réception, l'entreposage et le retraitement du combustible irradié, issu des différentes filières ;

- L'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé;
- La reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du site de La Hague;
- La participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 16 311 millions d'euros. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, ils ont été provisionnés en valeur actualisée 2004 pour un montant de 9 593 millions d'euros.

L'évaluation de ces prestations résulte, d'une part, de contrats conclus entre EDF et la Cogema, et d'autre part, d'échéanciers de décaissements basés sur les quantités à évacuer et/ou à traiter au 31 décembre 2004. Le contrat signé le 24 août 2004 entre EDF et Cogema couvre la période 2001-2007; ses dispositions n'ont pas remis en cause celles qui avaient servi de base aux chiffres à fin décembre 2003. Les quantités prises en compte dans le calcul de la provision couvrent la durée totale du contrat et une partie du ou des contrats ultérieurs. Au-delà de la période de référence du contrat, la provision est évaluée sur la base d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise à partir des dispositions contractuelles existantes.

Par ailleurs, concernant le retraitement du combustible de Creys-Malville, la provision est fondée sur l'option d'un retraitement de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet, après un entreposage de longue durée sur le site.

Dans le prolongement du contrat du 24 août 2004, des négociations sont actuellement en cours entre EDF et la Cogema. Les négociations ont continué à progresser sans toutefois que les parties soient parvenues à finaliser un accord global au 31 décembre 2004.

En conséquence:

- L'assiette et la quote-part d'EDF pour le démantèlement des installations de La Hague, de même que l'échéancier des dépenses prévisionnelles et les taux d'inflation et d'actualisation sont fondés sur des données ayant fait l'objet d'un accord entre EDF et Cogema fin septembre 2003;
- Les données relatives aux opérations de reprise et de conditionnement des déchets (RCD) sont évaluées sur la base d'éléments partagés avec Cogema.

Par ailleurs, les conditions d'une éventuelle libération des obligations d'EDF au titre des opérations de reprise et de conditionnement des déchets et du démantèlement de l'usine de La Hague n'ont pas été finalisées à ce stade avec Cogema. Ce point fait l'objet d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise sur la base de l'état d'avancement des discussions en cours.

Enfin, EDF, la Cogema et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) ont conclu courant décembre 2004 un accord par lequel le CEA reprend la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UPI de Marcoule. En contrepartie,

EDF verse au CEA une contribution financière libératoire couvrant l'intégralité de sa quote-part au coût des opérations restant à réaliser, EDF demeurant propriétaire de ses déchets ultimes et supportant leur coût de transport et de stockage.

À la suite de cet accord, à fin décembre 2004, la contribution financière libératoire a été enregistrée en totalité en compte de résultat (1 141 millions d'euros) et la provision constituée à ce titre par EDF a été reprise (951 millions d'euros).

Un premier versement de 100 millions d'euros a été effectué en décembre 2004, le solde à verser faisant l'objet de deux versements d'un même montant début janvier 2005 et début janvier 2006 revalorisés selon l'inflation et rémunérés.

Traitement dans la combinaison

Au 31 décembre 2004, les provisions constituées par Areva et EDF ont été conservées en l'état, après retraitement de la quote-part liée à EDF et existant chez Areva.

La provision pour opérations de fin de cycle est actualisée par EDF et non actualisée par Areva. L'échéancier des dépenses correspondant à ces engagements se situe principalement à un horizon postérieur à 2015 et sur une période allant au-delà de 2040.

Provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs propre à EDF

Pour EDF SA, cette provision concerne les dépenses relatives à:

- La surveillance du Centre de stockage de la Manche, ainsi que la couverture et la surveillance du Centre de l'Aube, qui reçoivent les déchets de faible activité à vie courte issus de la maintenance des centrales et de la déconstruction;
- L'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité à vie longue, ainsi que les études associées;
- La gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991;
- Le transport et le stockage des déchets des installations situées sur le site de Marcoule.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 7 783 millions d'euros. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, ils ont été provisionnés en valeur actualisée 2004 pour un montant de 3 865 millions d'euros.

La gestion des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) constitue la part la plus importante de la provision pour évacuation et stockage.

Pour évaluer les charges futures relatives à la gestion à long terme des déchets HA-MAVL, EDF a retenu l'hypothèse de la mise en œuvre d'un stockage géologique en 2020, ce qui apparaît comme pertinent au regard des enseignements des recherches réalisées dans le cadre de la loi Bataille de 1991. Cette solution est également cohérente avec la voie retenue par les pays les plus avancés dans la mise en œuvre d'une solution de gestion à long terme des déchets de haute activité à vie longue (États-Unis, Finlande...).

Cette voie sera soumise à l'approbation du débat parlementaire prévu en 2006, conformément aux dispositions de la loi Bataille de 1991.

L'évaluation de la provision repose aujourd'hui sur l'hypothèse d'un stockage géologique en milieu argileux des déchets de haute et moyenne activité à vie longue issus du retraitement des combustibles usés d'EDF. L'échéancier des dépenses provisionnelles est constitué sur la base de l'évaluation du coût d'un stockage industriel établie et communiquée par l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) en 1996. Les quantités prises en compte incluent les déchets existants et ceux qui seront produits à l'issue du traitement de l'ensemble des tonnes irradiées au 31 décembre 2004.

L'évaluation ANDRA de 1996 est en cours d'actualisation. Notamment, un groupe de travail réunissant d'une part les administrations concernées et d'autre part les producteurs (EDF, Areva, CEA) a été constitué début 2004 par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) pour élaborer un référentiel permettant d'identifier et d'explicitier les hypothèses et bases techniques nécessaires pour le travail de chiffrage des coûts de référence pour un stockage géologique profond.

Les travaux de ce groupe de travail devraient s'achever courant 2005. Selon les experts de l'entreprise, l'état d'avancement actuel ne remet pas en question le montant de la provision constituée par EDF.

Par ailleurs des provisions pour évacuation et stockage des déchets radioactifs des filiales EDF ont été enregistrées et s'élèvent à 852 millions d'euros. Ces provisions comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe EnBW. Les coûts fixés pour le recyclage sont fonction des dispositions contractuelles.

Provisions pour déconstruction des centrales et dernier cœur (EDF)

En ce qui concerne EDF SA, cette rubrique concerne la déconstruction :

- Des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris centrale de Creys-Malville) ;
- Des centrales thermiques à flamme.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 20 923 millions d'euros. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, ils ont été provisionnés en valeur actualisée 2004 pour un montant de 9856 millions d'euros.

Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires à flamme d'EDF SA

- Pour les centrales en exploitation (filière REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4) une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la commission Péon datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en 1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit

qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés. L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements provisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements. Un actif est créé en contrepartie de la provision.

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif à recevoir a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de Cattenom et de Chooz B 1 et 2.

– Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement, la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une intercomparaison réalisée par l'Entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

– Les coûts de déconstruction des centrales de Phénix et de Brennilis sont également provisionnés pour la part EDF et figurent sous cette rubrique.

Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF SA

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme ont été appréhendées à la suite d'une étude effectuée en 1998, mise à jour en 2004 et fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et, d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

Provisions pour déconstruction des centrales des filiales d'EDF

Les obligations de déconstruction des centrales des filiales concernent le parc de centrales d'EnBW. L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements provisionnels ainsi que les coûts futurs s'appuient sur le plan de déconstruction élaboré par les experts externes et prennent en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour en Allemagne.

Les dépenses sont calculées sur la base du scénario de démantèlement direct des installations.

Provision pour dépréciation des derniers cœurs

Pour EDF SA, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- La dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composantes constaté au 30 novembre 2004 ;

– Le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore provisionnée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les principes de calcul des provisions relatives au retraitement ainsi qu'à l'évacuation et au stockage des déchets. Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision. Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 3 509 millions d'euros. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, ils ont été provisionnés en valeur actuelle 2004 pour un montant de 1617 millions d'euros.

Facteurs de sensibilité des provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire et des provisions pour déconstruction et pour dépréciation des derniers cœurs

Compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble des provisions notamment en termes de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, une ré-estimation est effectuée à chaque arrêt des comptes afin de réduire l'écart entre les coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise et les montants provisionnés. Ces réestimations pourraient conduire à des révisions des montants provisionnés. Au 31 décembre 2004, aucune révision d'hypothèses significative n'est intervenue.

Sécurisation du financement des obligations de long terme

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, dans le cadre de l'ouverture progressive des marchés de l'électricité, EDF met en place progressivement un portefeuille d'actifs dédiés au nucléaire et plus précisément à la déconstruction des centrales actuellement en activité et au stockage sur longue période des déchets de haute et moyenne activité à vie longue. À fin 2004, ce portefeuille se monte à 2,6 milliards d'euros (en valeur brute).

De même, le Groupe Areva, de manière à couvrir les dépenses futures mises à sa charge, a affecté une partie de sa trésorerie à la constitution d'un portefeuille dédié figurant à l'actif du bilan qui s'élève à 2,2 milliard d'euros à fin 2004.

Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmentation	Diminution Provision non utilisée	Provision utilisée	Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	17 042	3 508	-95	-2 000	-360	18 095
Total	17 042	3 508	-95	-2 000	-360	18 095

Il s'agit de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France.

Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

Sur l'exercice 2004, les provisions reclassées (360 millions d'euros) contribuent à augmenter le poste « Contre-valeur des biens mis en concessions ».

Gaz de France s'est engagé sur l'exercice 2004 à accélérer le processus de renouvellement des canalisations en fontes grises. Un complément de 264 millions d'euros a été constaté pour faire face aux effets de cette accélération. La provision est estimée sur la base du coût des travaux déjà réalisés. Elle intègre, principalement, une évaluation des surcoûts induits par l'accélération du programme et des contraintes de gestion des chantiers en résultant.

Provision pour avantages du personnel

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmentation	Diminution Provision non utilisée	Provision utilisée	Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
Provision pour avantages au personnel	9 422	1 000	-122	-1 391	1 698	10 607
Total	9 422	1 000	-122	-1 391	1 698	10 607

Les entités combinées accordent à leurs salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

On distingue dans les entités combinées :

- Des entités pour lesquelles le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe ;
- Des entités pour lesquelles le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail, ...) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place.

Au 31 décembre 2004, la provision pour avantages au personnel s'élève à 10 607 Millions d'euros. Elle est constituée pour l'essentielle du provisionnement des indemnités de départ en retraite et de régimes concernant principalement des entités étrangères.

Aucune provision n'a été enregistrée pour les régimes spécifiques à certaines entités appartenant au périmètre de combinaison. Les entités concernées sont : La Poste, RATP, SNCF, EDF, GDF.

Provision pour restructuration

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmen- -tation	Diminution Provision non utilisée	Provision utilisée	Autres mouve- -ments	Solde au 31/12/2004
Provision pour restructuration	3943	433	-1 819	-1 106	191	1642
Total	3943	433	-1 819	-1 106	191	1642

Les principales provisions concernent les entités GIAT, Areva, CDF et France Télécom.

Giatt

Un projet de plan (Plan de sauvegarde de l'emploi PSE) a été présenté au Conseil d'administration, au Comité Groupe, au CCE et aux comités d'établissements de Giat et de ses filiales début avril 2003. Sa mise en application était prévue sur les exercices 2004 à 2006. La provision, constituée au passif du bilan à hauteur de 572 millions d'euros au 31 décembre 2003, s'élève à 217 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Areva

Les provisions pour restructurations s'élèvent à 234 millions d'euros en 2004 (139 millions d'euros en 2003, 183 millions d'euros en 2002). Elles se décomposent en provisions pour plans sociaux à hauteur de 173 millions d'euros et en provisions pour fermetures de sites et coûts associés à hauteur de 60 millions d'euros.

Les principales provisions pour plans sociaux sont constituées lors de la présentation des plans aux partenaires sociaux. Ils comprennent principalement des mesures de cessation d'activité totale ou progressive, des mesures de reclassement, et dans une moindre mesure, des départs concertés.

Ces provisions concernent à hauteur de 154 millions d'euros Areva T&D.

CDF

La convention comptable adoptée par l'EPIC CDF à compter de ses comptes clos au 31 décembre 2004 est une convention comptable de dissolution.

Dans ce contexte et compte tenu de la loi portant création de l'ANGDM au 1er janvier 2005, l'EPIC CDF a ajusté les provisions pour charges existantes. Jusqu'à présent, la totalité des charges futures relatives à la gestion de l'adaptation des effectifs et à la gestion des sites arrêtés (dites respectivement charges d'adaptation à caractère social et charges d'adaptation à caractère technique) était entièrement provisionnée en euros de l'année et indexée chaque année. L'obligation de constater dès la clôture 2004, l'ensemble des charges futures jusqu'à la date de dissolution programmée de CDF a conduit à revoir cette modalité de calcul et à adopter une notion d'euros mêlés qui correspond à la somme des montants exprimés en euros indexés de l'année d'imputation de la charge.

Ces provisions se traduisent dans le compte de résultat par des dotations et reprises constatées au niveau du résultat d'exploitation (Cf note 1).

Provision pour la gestion de l'adaptation des effectifs (GAE)

Le calcul de cette provision se fondait sur une évaluation de l'ensemble des coûts futurs dits charges d'adaptation à caractère social et comprenant les charges relatives aux dispenses préalables d'activité, aux congés charbonniers de fin de carrière et aux retraites anticipées ainsi que les charges de conversion et de mobilité interne du personnel.

Ces coûts sont supposés générés par le départ des agents en fonction des projections les plus probables sur le rythme, la nature et la structure des conditions de départ. Ce calcul prend désormais en compte :

- La parution de la loi du 3 février 2004, en retenant la prise en compte directe par l'ANGDM des charges de retraites anticipées à compter de 1er janvier 2005 et le financement direct des charges par l'État.
 - Les hypothèses suivantes :
 - La disparition de l'EPIC CDF au 31 décembre 2007 et une mise à zéro des effectifs actifs hors détachés à la date du 1er janvier 2008
 - La prise en compte de la CAN des charges d'Allocations Anticipées de Retraite pour Travail au Fond (AARTF) à compter du 1er janvier 2006 et sa couverture directe par l'État.
- La provision constituée au 31 décembre 2004 s'élève à 646 millions d'euros. Les différents ajustements et hypothèses retenues conduisent à une reprise complémentaire de provision de 1 637 millions d'euros.

France Télécom

Au 31 décembre 2004, les provisions pour restructuration de 212 millions d'euros se composent essentiellement :

- Pour Orange :
 - Des frais de réorganisation à hauteur de 78 millions d'euros. Ces 78 millions d'euros comprennent essentiellement 13 millions d'euros de coûts de personnel, 4 millions d'euros d'indemnités de ruptures de contrats publicitaires et 59 millions d'euros de coûts de fermeture de sites (coûts de sortie et charges de résiliation de baux).
 - Des coûts liés au retrait de la Suède pour 5 millions d'euros couvrant essentiellement des engagements contractuels.
- Pour Equant, 42 millions d'euros couvrant notamment :
 - Des coûts de fermeture de sites (coûts de sortie et charges de résiliation de baux) pour 39 millions d'euros.
 - Des coûts de personnel pour 3 millions d'euros.

La dotation de 155 millions d'euros enregistrée au titre de l'exercice 2004 concerne principalement un complément de provision de frais de réorganisation dans le cadre de l'amélioration des performances opérationnelles d'Orange pour 48 millions d'euros et d'Equant pour 28 millions d'euros.

Le montant de reprise de provision utilisée 225 millions d'euros au titre de l'exercice 2004 concerne principalement :

- Le groupe Orange pour 113 millions d'euros ;
- TP pour 55 millions d'euros ;
- Equant pour 44 millions d'euros.

Par ailleurs, une reprise de provision non-utilisée de 56 millions d'euros a été constatée et correspond (i) pour 38 millions d'euros, à des risques précédemment identifiés sur des contrats publicitaires et d'acquisition de droits audiovisuels chez Orange en France, les provisions correspondantes étant devenues sans

objet en raison du lancement commercial effectif au cours de l'exercice 2004, des services UMTS en France et (ii) pour 18 millions d'euros à divers risques immobiliers (relatifs à des locaux vacants ou faisant l'objet de sous-locations à des tiers, mais pour lesquels les revenus locatifs reçus de sous-locataires sont inférieurs aux charges supportées par Orange dans le cadre du contrat principal) devenus partiellement sans objet pendant l'exercice 2004 en raison de l'augmentation des revenus estimés de sous-locataires.

Provision pour grosses réparations

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmentation	Diminution		Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision pour grosses réparations	2 174	199	-27	-149	-317	1 880
Total	2 174	199	-27	-149	-317	1 880

Ce poste inclut notamment 1 340 M€ de provisions constituées chez SNCF sur le matériel roulant et sur les travaux pluriannuels d'entretien et de réparations des bâtiments (incluant une correction du calcul de la provision pour grosses réparations de 29 M€) ; 51 M€ pour le plan des révisions des Wagons chez France Wagons et 41 M€ pour les amortissements de caducité des centrales électriques en concession du groupe SHEM.

Provisions sur risques liés aux opérations financières

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmentation	Diminution		Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision pour risques liés aux opérations financières	3 130	522	-87	-2 078	691	2 178
Total	3 130	522	-87	-2 078	691	2 178

Cette provision concerne à hauteur de 2.106 millions d'euros les opérations de leasehold américain de RATP.

Provision environnementale

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2003	Augmentation	Diminution		Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision environnement	158	465	-154	-242	2 262	2 489
Total	158	465	-154	-242	2 262	2 489

Les provisions pour reconstitution des sites sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent, ou ont supporté, des ouvrages.

Les sites concernés de Gaz de France sont :

- D'une part les terrains ayant supporté des usines de production de gaz manufacturé ; la provision, déterminée de manière statistique à partir d'échantillons de sites représentatifs, s'élève à 233 millions d'euros en 2004 (181 millions d'euros en 2003),
- D'autre part les canalisations, sites de stockages et terminaux méthaniers en exploitation (1018 millions d'euros au 31 décembre 2004 ; 208 millions d'euros en 2003).

Pour ceux-ci, comme pour les installations d'exploration-production (275 millions d'euros en 2004 ; 257 millions d'euros en 2003), la valeur actuelle des coûts prévisionnels de démantèlement est provisionnée en totalité au passif, en contrepartie d'une

immobilisation corporelle ; les amortissements correspondants et les charges de désactualisation sont imputés au résultat d'exploitation.

En 2004, Gaz de France a modifié l'estimation de la provision pour démantèlement des canalisations de distribution, sur la base d'un inventaire des ouvrages fiabilisé et de nouvelles évaluations des coûts futurs de démantèlement compte tenu du contexte réglementaire et environnemental actuel. Les contraintes d'urbanisme conduisent à une évaluation du risque se traduisant par une dépose complète de 20 % du réseau et par un abandon sécurisé de 80 % des conduites. L'évaluation de la provision, sur la base d'expertises techniques, a été effectuée en retenant un taux de capitalisation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 % sur soixante ans. Cette provision s'élève à 861 millions d'euros au 31 décembre 2004. Elle a été dotée en contrepartie d'un actif de démantèlement à hauteur de 675 millions d'euros. Cette réestimation est prise en résultat de façon prospective à compter de 2000, date à laquelle les conditions étaient réunies pour la réaliser. Le résultat 2004 inclut donc un rattrapage de dotations de 132 millions d'euros.

NOTE 21 : DETTES FINANCIÈRES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Augmen- tations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mou- vements (1)	Solde au 31/12/04
Emprunts obligataires	119045	9276	20003	-245	30	-74	108029
Emprunts auprès des établissements de crédit	43721	13203	12791	-5157	-143	6145	44978
Dépôts et cautionnements reçus	583	1931	1756			146	904
Participation des salariés	43	10	11			-15	27
Comptes courants créditeurs	8377		1701	497	-15	-284	6874
Autres emprunts et dettes	25488	17203	16141	-1747	64	-2516	22351
Total	197257	41623	52403	-6652	-64	3402	183163

(1) SNCF: reclassement en 2004 de 3,6Mds de "Autres emprunts et dettes" à "Emprunts auprès des établissements de crédit" et SGGP même reclassement en 2004 pour 0,8Mds.

Les principales variations de dettes financières sont liées aux entités suivantes:

31 décembre 2003		31 décembre 2004	
GDF	907	GDF	-631
ERAP	9400	France Télécom	-4041
France Télécom	-19767	EDF	-3355
EDF	-1117	Areva	-1065
CDF	978	RFF	1667
Areva	-802	EPFR	-699
RFF	817	SNCF	-2042
SNCF	-718	Autres	-614
Autres	-1519	Total	-10780
Total	-11821		

Analyse par échéances	2003				2004			
	Total dettes financières	- 1 an Court terme	1 à 5 ans Moyen terme	+ 5 ans Long terme	Total dettes financières	- 1 an Court terme	1 à 5 ans Moyen terme	+ 5 ans Long terme
Emprunts obligataires	119045	9411	47757	61877	108047	11377	41888	54782
Emprunts auprès des établissements de crédit	43721	7369	12754	23598	44978	8870	13710	22398
Dépôts et cautionnements reçus	583	516	23	44	903	838	36	29
Participations des salariés	43	22	10	11	27	23	3	1
Comptes courants créditeurs	8377	8377			3812	3812		
Autres emprunts et dettes	25488	9915	7312	8261	25396	13601	4186	7609
Total	197257	35610	67856	93791	183163	38521	59823	84819

Secteurs d'activité	2003				2004			
	Total dettes financières	- 1 an Court terme	1 à 5 ans Moyen terme	+ 5 ans Long terme	Total dettes financières	- 1 an Court terme	1 à 5 ans Moyen terme	+ 5 ans Long terme
Armement et Aéronautique	2886	1114	1173	599	3047	1772	456	819
Infrastructures de transport	53800	-879	19001	35678	53150	6833	13721	32596
Transports (2)	18757	3678	6213	8866	14237	3018	4594	6625
Énergie	40993	13672	10947	16374	36499	8668	11041	16790
Télécommunications	58991	10827	27725	20439	56985	11559	26401	19025
Médias	419	190	64	165	425	206	64	155
La Poste	8811	5076	1111	2624	9266	4677	1538	3051
Autres (3)	12600	1932	1622	9046	9554	1788	2008	5758
Total	197257	35610	67856	93791	183163	38521	59823	84819

(2) Impact de la sortie d'Air France de -4,4Mds€.

(3) Impact de la sortie de SNI de -1,6Md€.

NOTE 22 : DETTES D'EXPLOITATION *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Solde au 31/12/04
Clients - avances et acomptes reçus	22 426	-3 424	193	-22	19 173
Dettes fournisseurs et assimilés	29 736	767	-1 188	90	29 405
Personnel - organismes sociaux et participation des salariés	7 186	598	-591	8	7 201
État (IS, TVA et autres impôts)	13 836	2 688	-267	-35	16 222
Compte courant liés à l'exploitation (crédit)	1 858	-89	-36		1 733
Autres dettes d'exploitation	44 923	1 082	-450	18	45 573
Total	119 965	1 622	-2 339	59	119 307

Secteurs d'activité	Valeur brute		Principales dettes d'exploitation	Valeur brute 31/12/04
	31/12/03	31/12/04		
Armement et Aéronautique	23 949	20 580	<i>Clients - avances et acomptes reçus</i>	
Infrastructures de transport	2 436	2 457	DCN	4 810
Transports (1)	10 566	6 804	EADS	2 649
Énergie (2)	29 083	34 221	Thales	1 891
Télécommunications	12 320	13 028	Areva	3 473
Médias	1 244	1 224	EDF	3 677
La Poste	38 701	39 718	<i>Dettes fournisseurs et assimilés</i>	
Autres	1 666	1 275	EDF	8 827
Total	119 965	119 307	SNCF	2 115
			France Télécom	7 785

(1) Impact de la sortie d'Air France de (3,1) Mds€

(2) Augmentation chez Areva de +2Mds€ (Intégration de T&D en 2004 et prise en compte d'une soulte à verser au CEA).

(2) Augmentation chez EDF de +3,2Mds€ : baisse de (1,2) Md€ liée au paiement d'EDF à la suite de la décision de la Commission européenne de décembre 2003, hausse à hauteur de +3,4Mds€ relative à l'enregistrement de soultes et contributions liées à la réforme du financement des retraites et hausse de +1,2Md€ liée à la comptabilisation de l'effet net du démantèlement des installations du site de Marcoule.

<i>Autres dettes d'exploitation</i>	
La Poste	37 503
GDF	2 260
Total	74 990

NOTE 23 : DETTES DIVERSES ET COMPTES DE RÉGULARISATION *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/03	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Solde au 31/12/04
Versements restant à effectuer à des tiers	1 173	1 632	3		2 808
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 764	95	-95	20	2 784
Créditeurs divers hors exploitation	6 171	-26	-76	6	6 075
Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements)	23 860	3 956	-1 251	5	26 570
Total	33 968	5 657	-1 419	31	38 237

Secteurs d'activité	Valeur brute		Principales dettes diverses	Valeur brute 31/12/04
	31/12/03	31/12/04		
Armement et Aéronautique	1 273	1 339	<i>Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements)</i>	
Infrastructures de transport (1)	5 801	7 745	RFF	6 021
Transports	8 768	8 862	EDF	5 009
Énergie	9 146	10 080	RATP	3 677
Télécommunications (2)	4 824	6 444	SNCF	1 024
Médias	275	233	France Télécom	7 323
La Poste	3 203	3 028	<i>Créditeurs divers hors exploitation</i>	
Autres	678	506	EDF	751
Total	33 968	38 237	France Télécom	2 786
			La Poste	1 383

(1) Chez RFF les subventions d'investissements passent de 3,9 Mds€ en 2003 à 5,1Mds€ en 2004.

(2) Chez France Télécom, les produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements) augmentent de +0,9Md€ en 2004.

Total	27 974
--------------	---------------

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en millions d'euros)

Les engagements hors bilan présentés ci-dessous sont la retranscription des informations produites par les entités dans leurs comptes. Ils correspondent à la somme des engagements détaillés par les entités, hors instruments financiers présentés en Note 25. Par ailleurs, les engagements des sociétés Thales et EADS sont intégrés en totalité, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt de l'État dans ces sociétés. Enfin, dans les engagements hors bilan 2004, les engagements réciproques sont présentés séparément.

Nature des Engagements Donnés	Solde au 31/12/04
Obligations contractuelles et commerciales	58 547
Garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin (1)	4 214
Cautions et avals	3 739
Garanties d'actif ou de passif (2)	2 528
Engagements d'investissement sur biens	9 003
Engagements d'investissement sur capital	376
Clauses de retour à meilleure fortune accordée	15
Contrats d'achats irrévocables (3)	3 538
Contrats de location simple	17 928
Garanties sur financement (4)	6 058
Obligations de rachat	103
Autres engagements (5)	11 045
Engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés Cf. Note 20 sur les avantages au personnel	112 576
Total	171 123

Nature des Engagements Reçus	Solde au 31/12/04
Avals et cautions bancaires	2 413
Option de vente de titres	334
Engagement d'achat ou d'investissement	1 429
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	678
Garanties liées à des obligations contractuelles (6)	19 673
Garanties financières (7)	11 163
Autres	1 201
Total	36 891

Nature des Engagements Réciproques	Solde au 31/12/04
Lignes de crédit autorisées et non utilisées	19 129
Marchés de travaux (signés et non signés)	1 923
Engagement d'acquisition et de cession de titres	10 072
Autres (8)	4 681
Total	35 805

Engagements donnés Secteurs d'activité	Solde au 31/12/04
Armement et Aéronautique	6 910
Infrastructures de transport	230
Transports	39 665
Énergie	25 942
Télécommunications	19 596
Médias	1 110
La Poste	70 213
Autres	7 457
Total	171 123

Engagements reçus Secteurs d'activité	Solde au 31/12/04
Armement et Aéronautique	178
Infrastructures de transport	596
Transports	3 163
Énergie	3 504
Télécommunications	9 595
Médias	24
La Poste	95
Autres	19 736
Total	36 891

Engagements réciproques Secteurs d'activité	Solde au 31/12/04
Armement et Aéronautique	2 155
Infrastructures de transport	2 156
Transports	513
Énergie	27 195
Télécommunications	2 208
Autres	1 578
Total	35 805

24.1 Commentaires sur les engagements hors bilan

(1) Les principales garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin concernent :

■ Areva : 1 992 M€ liés essentiellement à l'intégration du Pôle Transmission et Distribution, Pôle pour lequel l'émission de garanties est inhérente à l'activité ;

■ Thales : Dans le cadre de son activité de contrats à long terme, le Groupe répond régulièrement à des appels d'offre. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission. Au 31 décembre 2004, le montant total de ces garanties s'élève à 20,2 M€. De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution. Au 31 décembre 2004, le montant total de ces garanties s'élève à 1 021,0 M€.

(2) Les garanties d'actif ou de passif proviennent à hauteur de 1 934 M€ de France Télécom. Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certains actifs, filiales ou participations, France Télécom a

accepté des clauses de garanties d'actif et de passif habituelles en cas de non-respect de certaines déclarations faites au moment des cessions. Les contrats de cession significatifs prévoient toujours un plafonnement des garanties. La Direction estime soit que la mise en jeu de ces garanties est peu probable, soit que les conséquences éventuelles de leur mise en jeu sont non significatives par rapport aux résultats et à la situation financière de France Télécom. Le tableau suivant indique les plafonds et échéances des principales garanties accordées :

Actifs/ Participations cédés	Bénéficiaire	Plafonds par échéance au 31 décembre 2004				
		Plafond total	Avant fin 2005	Entre 2006 et 2007	Entre 2008 et 2009	À partir de 2010
TDF (a)	Tower Part. et filiales	645			553	92
Eutelsat	Eurazeo Blue Birds	462			462	
Casema	Cable Acquisitions	250			250	
Stellat	Eutelsat	180	180			
Actifs immobiliers	Etabl. financiers	168	135	33		
Pramindo Ikat (b)	PT Indonesia	123		123		
Orange Danemark	TeliaSonera	90		90		

(a) Depuis le 13 décembre 2004, seules subsistent les garanties en matière fiscale, de droit de l'environnement et de la concurrence (échéance fin 2009) ainsi que sur certains sites importants (échéance fin 2005 ou 2006 selon les cas).

(b) Depuis le 15 août 2004, la plupart des garanties données sont prescrites sans qu'il n'y ait eu d'appels en garantie. Toutefois, l'échéance totale de la garantie se situe le 15 mars 2006.

Dans le cadre de la cession du contrôle de Télédiffusion de France (TDF) intervenue en 2002, le pacte d'actionnaires conclu entre France Télécom, les fonds d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations conférait le contrôle de Tower Participations SAS aux fonds d'investissement qui disposaient en particulier d'une majorité de représentants au conseil de surveillance. Les actionnaires s'étaient engagés, en cas de non-respect des stipulations contractuelles relatives à la composition du conseil de surveillance ou aux règles de majorité aux assemblées générales de Tower Participations SAS, à verser au prorata des droits sociaux une indemnité de 400 millions d'euros aux fonds d'investissement. Cet engagement a pris fin à la date de la réalisation définitive de la cession par France Télécom de l'intégralité de sa participation de 36 % dans Tower Participations SAS.

(3) Les contrats d'achats irrévocables concernent France Télécom à hauteur de 3 278 M€. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau, des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs de terminaux et autres équipements ainsi que différents contrats avec des opérateurs de liaisons de télécommunications. Ces achats peuvent faire l'objet de contrats pluriannuels. Les engagements les plus significatifs au 31 décembre 2004 concernent :

- la location de capacités de transmission par satellites pour un montant global de 977 millions d'euros ; l'échéance de ces engagements s'échelonne jusqu'en 2015 selon les contrats,
- la location par Equant de circuits pour un montant de 361 millions d'euros,
- la maintenance de câbles sous-marins sur lesquels France Télécom dispose de droits de co-propriété ou d'usage, pour un montant global estimé à 314 millions d'euros,
- la location de capacités de transmission par Orange pour un montant de 205 millions d'euros,
- les achats d'équipements de téléphonie mobile (portables) par Orange à hauteur d'environ 168 millions d'euros,
- l'externalisation de certains services clientèle d'Orange en France pour un montant de 120 millions d'euros.

Les risques financiers associés aux locations trouvent leur contrepartie dans le chiffre d'affaires réalisé avec des clients et les engagements d'achats reflètent les besoins anticipés de France Télécom. La Direction de France Télécom considère que ces engagements ne présentent pas de risque significatif.

(4) France Télécom et EDF sont à l'origine des principales garanties sur financement données :

- France Télécom : divers actifs immobilisés et circulants du groupe France Télécom ont été nantis (ou donnés en garantie) pour 1 570 M€ au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2004, les principaux actifs nantis ou donnés en garantie restant concernent certains titres de participation détenus par Orange dans ses filiales consolidées en Egypte, au Botswana et en République Dominicaine ainsi que dans ses filiales non consolidées au Portugal et en Moldavie ;
- EDF : les engagements liés au financement d'EDF de 3 653 M€ sont composés de :
 - Garanties sur emprunts : 3 246 M€
 - Engagement d'EDF de garantir un emprunt obligataire à coupon zéro au profit d'IEB Finance pour un montant de 1 113 M€ au 31 décembre 2004. EDF a par ailleurs reçu la contre-garantie

des autres actionnaires d'IEB à hauteur de leur quote-part. Cette contre-garantie sera substituée par un nantissement des titres détenus par IEB dans Edison, donné par les autres actionnaires, lorsque ce nantissement sera possible et avant le dénouement des différentes options portant sur les actions IEB ;

- Nantissements et hypothèques d'actifs corporels (1 220 M€) donnés par certaines filiales d'EDF SA afin de garantir leurs emprunts ;
- Autres garanties données par EDF International sur des emprunts contractés par ses filiales (180 M€) ;
- Diverses garanties données notamment par EDF SA (350 M€), le groupe EDEV (69 M€) et le groupe Dalkia (23 M€).
- Autres engagements liés au financement : 407 M€ dont 102 M€ d'engagements d'apports de financements complémentaires concernant diverses centrales et 76 M€ d'avances en comptes courants non utilisées à la clôture octroyées par Électricité de Strasbourg.

(5) Les principaux autres engagements donnés sont les suivants :

- France Télécom : cessions de créances de carry back pour 1 706 M€ et opérations croisées de location avec des tiers distincts pour 1 396 M€ ;
- EDF : engagement pris par les exploitants de centrales nucléaires allemands dans l'éventualité où, à la suite d'un accident nucléaire, l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. Le montant consolidé par le groupe EDF au travers d'EnBW s'élève à 1 087 M€ ;
- RATP : opérations de lease hold pour 2 768 M€ ;
- Thales : garantie de restitution d'avances pour 1 587 M€.

(6) En cas de retour à meilleure fortune, le CDR s'est engagé à rembourser à l'EPFR les abandons de créances que celui-ci a consentis antérieurement, dans la limite du montant du prêt de 18,83 Mds€, et des éventuels tirages additionnels.

(7) Les trois emprunts obligataires contractés par l'ERAP bénéficient, en principal et en intérêts, de la garantie de l'État. Cette garantie de l'État a été apportée par l'article 80 de la loi de finance rectificative pour 2002 N°2002-1576 du 30 décembre 2002, pour un montant maximum de 10 milliards d'euros en principal, dans le cadre du soutien d'actionnaire à France Télécom. Au 31 décembre 2004, la dette obligataire garantie s'élève à 9 595 M€.

(8) Les principaux autres engagements réciproques proviennent d'EDF et correspondent à 3 523 M€ d'engagements sur commandes d'exploitation et d'immobilisations hors matières premières et énergie.

Par ailleurs, conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État français et la SNCF, il a été créé au 1^{er} janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD). Ce service annexe a pour vocation d'isoler une part de la dette de la SNCF, dont le service en intérêts et capital est assuré majoritairement par l'État français. La dette transférée au SAAD y figurera jusqu'à son extinction.

La dette transférée s'élève à 10,7 G€ et s'est constituée de la manière suivante :

- 5,8 G€ (nominal de 5,9 G€) lors de sa création au 1/01/1991,
- 4,3 G€ de passif net au 1/01/1997 (4,4 G€ de nominal de dette),

■ 0,6 G€ au 1^{er} janvier 1999 (0,61 G€ de nominal de dette), accompagné d'une modification de sa structure par substitution d'emprunts.

Au 31 décembre 2004, les états financiers simplifiés du SAAD se présentent de la manière suivante :

■ Bilan (en millions d'euros)

Actif	31.12.04	31.12.03	Passif	31.12.04	31.12.03
Divers actifs (3)	131	196	Dotation en capital de l'année	190	190
			Report à nouveau (1)	(8 825)	(9 038)
			Résultat de l'exercice	23	23
Total	131	196	Total	(8 613)	(8 825)
Compte de liaison	4	38	Dettes financières (2)	8 556	8 905
			Autres passifs (3)	192	154
Total	135	234	Total	135	234
Total hors compte de liaison	131	196	Total hors compte de liaison	135	234

(1) Le report à nouveau est diminué chaque année par l'affectation du résultat du service annexe et de la dotation en capital de l'exercice précédent.

(2) Y compris intérêts courus non échus.

(3) Les comptes d'actif et de passif sont présentés après neutralisation des contrats d'échange

■ Compte de résultat (en millions d'euros)

Actif	31.12.04	31.12.03	Passif	31.12.04	31.12.03
Charges financières	505	488	Produits financiers	24	7
Autres charges	1	1	Concours de l'État	487	487
Résultat de l'exercice	23	23	Contribution de la SNCF	18	18
Total	529	512	Total	529	512

Enfin, au 31 décembre 2003, les engagements hors bilan des sociétés Air France et Société Nationale Immobilière, entités sortant du périmètre de combinaison 2004, s'élevaient à :

■ Air France : 8 442 M€ d'engagements donnés et 115 M€ d'engagements reçus ;

■ SNI : 168 M€ d'engagements donnés et 61 M€ d'engagements reçus.

24.2 Engagements hors bilan non valorisés

Les principaux engagements hors bilan des plus importantes entreprises du périmètre de combinaison sont présentées ci-après (hors engagements intragroupe) :

1. EDF

Le Groupe a souscrit dans le cadre de ses activités de production et de commercialisation des contrats à long terme ainsi que des contrats dits de « take or pay » selon lesquels il s'engage à acheter des matières premières, du combustible, de l'énergie et du gaz pour des durées qui peuvent atteindre 20 ans. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à livrer de l'énergie et de l'électricité dans le cadre de contrats de vente ferme à des clients finaux.

Dans la plupart des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer ou d'acheter les quantités déterminées dans ces contrats.

En ce qui concerne EDF, un ensemble de contrats à long terme a été passé avec un certain nombre d'électriciens européens aux termes desquels elle s'est engagée à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

■ des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit de tirage sur les centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial,

■ des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

De même, EDF a passé avec un certain nombre de producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, soit en participant au financement de centrales de production, soit au travers de contrats commerciaux d'achat d'électricité.

Par ailleurs, lors de la prise de participation dans EnBW en 2001, EDF s'est engagée à vendre sur le marché français 6 000 MW dans le cadre d'enchères. Cette vente de puissance a été atteinte dès la fin 2003. D'une durée de base de 5 ans, elle pourra être réexaminée avec les autorités européennes début 2006.

De plus, au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques la production issue : des centrales de co-génération, des unités de production d'énergie renouvelable – éolien et petite hydraulique ou valorisant les déchets organiques. Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés via la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE).

Ces engagements recouvrent également ceux relatifs aux contrats à long terme d'achat de combustibles et de gaz ainsi que ceux relatifs aux contrats signés par la division aux Combustibles nucléaires d'EDF.

2. Gaz de France

Engagements relatifs au gaz naturel

Afin de faire face à la demande de gaz naturel de ses clients à moyen et long terme, le Groupe a sécurisé ses approvisionnements par des contrats dont la durée peut atteindre vingt-cinq ans.

Ces contrats comportent des engagements réciproques portant sur des quantités déterminées de gaz :

■ un engagement du Groupe d'enlever des quantités minimales,

■ un engagement des fournisseurs de mettre à disposition des quantités à des prix compétitifs.

Cette compétitivité est assurée par des formules de prix indexées et par des mécanismes de révision de prix. Le Groupe réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats.

Au 31 décembre 2004, les engagements du Groupe sont de 45 milliards de m³ pour 2005, 188 milliards de m³ pour la période allant de 2006 à 2009 et 413 milliards de m³ pour 2010 et au-delà.

De plus, le Groupe a souscrit des achats et ventes à terme de gaz naturel dans le cadre de son activité de négoce (achats et ventes de gaz sur les marchés de court terme et offres avec ingénierie de prix aux clients industriels) et dans le cadre de son activité de trading (campagnes de « cash and carry » ou trading de spread chez Gaselys).

Au 31 décembre 2004, les engagements du Groupe sont de 3 milliards de m³ d'achats à terme à moins d'un an et de 6 milliards de m³ de ventes à terme à moins d'un an.

À la demande de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne et de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Gaz de France met en oeuvre un programme de cession temporaire de gaz (gas release) sur le Point d'échange

de gaz (PEG) de la zone Sud du réseau de transport en France. Cette cession temporaire doit commencer au cours de l'année 2005 et porte sur 15 TWh par an pendant trois ans.

Pour satisfaire ses engagements d'enlèvement de volume, le Groupe a été conduit à conclure des contrats à long terme de réservation de capacités de transport terrestre et maritime et de regazéification.

Par ailleurs, les filiales du secteur exploration - production se sont engagées à mettre à disposition de leurs clients des quantités minimales de gaz naturel. L'engagement correspondant s'élève à 7 milliards de m³ au 31 décembre 2004, dont 2 milliards de m³ à moins d'un an.

Engagements relatifs à l'électricité

Dans le cadre de son activité de trading, le Groupe a souscrit des achats et ventes à terme d'électricité. Au 31 décembre 2004, les engagements sont les suivants :

- Achats à terme : 11 TWh,
- Ventes à terme : 12 TWh.

De plus, le Groupe dispose de capacités de production d'électricité à partir du gaz à hauteur de 16 TWh par an pendant 22 ans.

3. Areva

Autres engagements

Dans le cadre du plan d'épargne groupe d'Areva, le FCPE Framépargne détient 306 810 actions de la société. Ces titres n'étant pas cotés, ils bénéficient d'une garantie de liquidité telle que prévue par la loi sur l'épargne salariale. Cette garantie valable jusqu'au 31 décembre 2005 est donnée par un établissement financier indépendant. Subséquemment, pour permettre la mise en place de cet engagement, la société a donné une garantie de valeur pour la même période. Cette garantie porte sur 253 765 actions qui ont été cédées par le FCPE ; à ce titre, un montant de 18,0 millions d'euros figure en provision au 31 décembre 2004. Au titre du solde de garantie la société estime cet engagement à 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Areva a pris l'engagement auprès des actionnaires de la société Urenco d'acquérir 50 % des parts que ces derniers détiennent dans la société anglaise ETC ; cet engagement représente un montant maximal de 388,3 millions d'euros, en complément des 150 millions d'euros déjà versés le jour de la signature du protocole d'accord et figurant au bilan au poste "Autres immobilisations financières". Ce montant a été révisé sur la base de l'Euribor du fait du dénouement postérieur au 31 décembre 2004 et intervenant au plus tard le 31 décembre 2005. Cet engagement est assorti de garanties et des conditions suspensives suivantes :

- agrément des autorités de concurrence européennes,
- agrément des gouvernements des quatre pays suivants : Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, France.

L'agrément des autorités de concurrence européennes a été obtenu en octobre 2004.

Pactes d'actionnaires

Pacte d'actionnaires Areva - Siemens

Le pacte d'actionnaire conclu en 2001 entre Framatome SA (absorbé en 2001 par Areva) et Siemens prévoit l'exercice d'un put (option de vente par Siemens des titres Framatome-ANP détenus par Siemens) et d'un call (option d'achat par Framatome-

ANP des titres Framatome-ANP détenus par Siemens) dans les conditions suivantes.

En premier lieu, le put et le call pourraient être exercés suite à une période dite "d'impasse" définie par le pacte et qui résulterait en particulier de l'impossibilité de prendre certaines décisions (telles que fermeture d'un site, modification des statuts...) ou de la non approbation par Siemens des états financiers pendant deux exercices ; le pacte d'actionnaires prévoit qu'après une période de 11 ans, soit à partir de 2012, les parties ont la possibilité d'exercer ce put ou ce call sans condition.

Siemens aura la possibilité d'exercer un put lui permettant de vendre toutes ses actions à Areva à dire d'expert et Areva aura la possibilité d'exercer un call lui permettant de racheter toutes les actions Framatome-ANP détenues par Siemens à dire d'expert.

Pacte d'actionnaires Areva - STMicroelectronics

Le pacte d'actionnaires de STMicroelectronics comprend des dispositions anti-OPA par l'émission d'actions préférentielles au bénéfice de ses participants. Un membre du pacte, seul, peut déclencher cette disposition qui s'applique alors à tous les membres.

Au deuxième semestre 2004, Synatom, filiale d'Electrabel, actionnaire minoritaire d'Eurodif à hauteur de 11 %, a exprimé son intention de céder sa participation à Cogema. Un collège de trois experts a été nommé par les parties pour réaliser l'évaluation d'Eurodif. A l'issue de celle-ci, qui devrait s'achever au premier semestre 2005, Synatom aura la possibilité de vendre sa participation à Cogema au prix fixé par le collège d'experts. Si Synatom n'exerce pas cette faculté, Cogema aura alors la possibilité d'acheter la participation minoritaire de Synatom à ce même prix.

4. Dagrif

La filiale Copaco a signé des contrats fermes d'achats et ventes de coton fibre dans le cadre de son activité. La valeur de ces engagements, qui est portée à la connaissance des commissaires aux comptes, n'est pas mentionnée dans l'annexe pour des raisons de confidentialité.

5. Imprimerie Nationale

L'emprunt de 50 M€ contracté en avril 2003 auprès de la banque CAI a fait l'objet d'une affectation hypothécaire en 1er rang (hypothèque formalisée mais non inscrite) de l'ensemble immobilier situé à Paris, rue de la Convention avec délégation du produit de la vente à hauteur de la créance de CAI en principal plus les intérêts, commissions, frais et accessoires.

6. France Telecom

Engagements de compléments de prix ou de partage de plus value

Dans le cadre d'accords d'acquisition ou de cession de titres, France Télécom s'est engagée dans des cas exceptionnels à verser des compléments de prix ou à rétrocéder une partie de la plus value réalisée, postérieurement à la réalisation définitive de l'opération :

TDF

Dans le cadre de la cession du contrôle de Télédiffusion de France (TDF) intervenue en 2002, le pacte d'actionnaires orga-

nise les droits de liquidité des actionnaires en établissant certains droits de préemption, de sortie conjointe et de cession conjointe.

En outre, lors de la cession ultérieure des titres de Tower Participations et de Tower Participations France, les actionnaires ont pris l'engagement, amendé dans le cadre de l'accord signé le 8 novembre 2004 dont la réalisation est intervenue le 27 janvier 2005, de répartir la plus-value réalisée sur leur investissement comme suit :

- entre 0 et 12,5 % de taux de rendement interne (TRI) pour France Télécom, la plus-value est répartie au prorata de la participation des actionnaires,
- au-delà de 12,5 % de TRI pour France Télécom, celle-ci versera aux investisseurs financiers 65 % de sa plus-value additionnelle au-delà de 12,5 % de TRI, dans la limite d'un TRI de 25 % pour les investisseurs financiers.
- Par ailleurs, si la somme des produits de cession par les investisseurs financiers dépasse leur investissement initial actualisé à 25 %, ils verseront à France Télécom 50 % de leur plus-value additionnelle jusqu'à un plafond de 221 millions d'euros portant intérêt de 7 % par an à compter du 27 janvier 2005.

Compte tenu du prix définitif de 400 millions d'euros à la réalisation de la cession intervenue le 27 janvier 2005, la fraction de la plus-value réalisée par France Télécom susceptible d'être rétrocédée aux autres actionnaires ne pourra dépasser 53 millions d'euros.

Eutelsat

Dans le cadre de la cession d'Eutelsat, France Télécom a conclu avec Eurazeo et les investisseurs financiers de BlueBirds un accord portant sur la distribution des disponibilités résultant d'une cession par BlueBirds de ses actions Eutelsat. Eurazeo et les investisseurs financiers ("actionnaires B") disposent d'un droit de distribution prioritaire jusqu'à l'obtention d'un taux de rendement interne (TRI) de 12 % sur leur investissement initial. Une fois ce seuil de TRI de 12 % atteint par les actionnaires B, France Télécom reçoit en priorité les distributions jusqu'à l'obtention du même seuil de TRI sur ses capitaux investis. Les actionnaires B retrouvent ensuite la priorité sur les distributions jusqu'à l'obtention d'un TRI de 20 %. Enfin, le solde des distributions est partagé entre les actionnaires ;

A ce titre, la quote-part revenant à BlueBirds du dividende exceptionnel distribué par Eutelsat à ses actionnaires en décembre 2004 a été intégralement reversée aux actionnaires B de BlueBirds.

Orange Romania

Le 27 février 2004, WSB, filiale détenue à 100 % par Orange, a acquis environ 5,46 % du capital d'Orange Romania SA auprès de l'un de ses partenaires, pour un prix en numéraire de 58,7 millions de dollars américains, exécutant ainsi un accord signé le 19 décembre 2003. Dans le cas où, dans un délai de 12 mois suivant la réalisation définitive de l'opération, Orange acquerrait des actions d'Orange Romania auprès d'un tiers, pour un prix en numéraire ou en titres cotés, et si ce prix d'acquisition était supérieur à 1,15 dollar américain par action Orange Romania SA, Orange aurait l'obligation de payer un complément de prix au vendeur équivalent au surplus de prix par action.

TP S.A.

Conformément à la transaction signée le 4 octobre 2004 entre France Télécom et Kulczyk Holding, France Télécom a versé le 18 janvier 2005 à Kulczyk Holding la somme forfaitaire de 51 millions d'euros à titre d'indemnité. Au 31 décembre 2004, ce montant était placé sous séquestre et faisait l'objet d'une charge à payer dans les comptes. Le montant de cette indemnité transactionnelle peut être augmenté si le cours moyen de l'action TP S.A. à la bourse de Varsovie sur une même période consécutive de 60 jours est supérieur à 56 zlotys par action entre le 12 octobre 2004 et le 6 juillet 2006. Le complément d'indemnité transactionnelle serait alors égal à la différence entre le prix moyen de l'action TP S.A. sur ladite période de 60 jours et 56 zlotys multiplié par 13,57 % (9,99 % acquis le 12 octobre 2004 plus 3,57 % à acquérir au plus tôt mi-janvier 2005), sans pouvoir dépasser le plafond de 110 millions d'euros.

Engagements liés à l'accord sur la mobilité vers les Fonctions Publiques

En 2003, France Télécom a signé avec les organisations syndicales un accord de groupe comprenant des dispositions applicables à tout départ effectif intervenu avant le 31 décembre 2005 dans le cadre de la mobilité, sur la base du volontariat, des fonctionnaires vers les fonctions publiques d'État, territoriales et hospitalières. Cet accord prévoit la prise en charge par France Télécom (i) du coût de formations (ii) d'une indemnité versée lors du détachement destinée à compenser le différentiel sur deux ans entre la rémunération totale perçue à France Télécom et celle perçue dans l'emploi d'accueil quand celle-ci est inférieure, plafonnée à 60 % du salaire global de base annuel antérieur et (iii) d'une prime payée lors de l'intégration à la fonction publique d'accueil équivalente à quatre mois de rémunération. Un dispositif similaire est prévu pour les salariés de droit privé qui rejoindraient la sphère publique.

En outre, l'article 29-3 de la loi du 2 juillet 1990 créé par la loi 2003-1365 du 31 décembre 2003 et les décrets d'application y afférents définissent respectivement les principes et les modalités, applicables jusqu'au 31 décembre 2009, de la mobilité des fonctionnaires de France Télécom vers les Fonctions Publiques dont les mesures financières et d'accompagnement à la charge de France Télécom soit (i) prise en charge par France Télécom de 4 mois de mise à disposition de l'organisme recruteur (ii) versement d'une indemnité compensatrice forfaitaire à l'agent lorsque l'indice d'intégration dans la fonction publique est inférieur à celui détenu chez France Télécom (iii) remboursement au nouvel employeur du coût additionnel en cas de majoration suite à la mobilité de la contribution employeur, (iv) versement au nouvel employeur d'une somme équivalente à 4 mois de salaire.

Les effets de l'accord de groupe et des dispositions de la loi du 31 décembre 2003 relatifs à la mobilité vers les fonctions publiques dépendent (i) du nombre des personnels volontaires (ii) du volume et de la nature de postes offerts par les différentes fonctions publiques (iii) de la décision d'intégration de l'Administration d'accueil prise à l'issue de la période de détachement.

En conséquence, les coûts relatifs à ces dispositions font l'objet d'une provision dès lors qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Dans ce cadre, une provision est comptabilisée sur la base des dispositions en vigueur lorsque le détachement d'un volontaire pour une mobilité sur un poste déterminé est accepté par la fonction publique d'accueil.

Si le volume de départs en mobilité observé sur 2004 se maintient jusqu'au 31 décembre 2009 (terme des départs couvert par la loi du 31 décembre 2003) et sur la base des mesures financières en vigueur à ce jour, la valeur actuelle des dépenses à encourir s'élèverait à environ 276 millions d'euros.

Gestion des covenants

Engagements en matière de ratios financiers

Suite à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros le 22 juin 2004, en remplacement de toutes les lignes de crédit de France Télécom S.A. existantes au 31 décembre 2003 ou contractées au cours du premier trimestre 2004, France Télécom S.A. n'a plus de lignes de crédit ou d'emprunts soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers.

En revanche, la plupart des financements des filiales comportent des ratios financiers. Le Groupe reste notamment tenu par les engagements suivants :

- les programmes de titrisation des créances d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers (ratios d'endettement et couverture de frais financiers sur Orange France et Orange S.A.). Le non-respect de ces ratios entraîne un arrêt des cessions de créances et un désintéressement progressif des porteurs de parts avec les encaissements collectés.

- TP S.A. s'est engagé à respecter certains ratios et objectifs financiers. Le principal ratio à respecter est celui de l'endettement financier net / EBITDA de TP Group, qui doit être inférieur ou égal à 3. Le calcul du ratio est effectué suivant les normes comptables internationales, en intégrant certains ajustements de calcul contractuels. Par ailleurs le calcul de l'EBITDA1 est effectué sur douze mois glissants.

Au 31 décembre 2004, ces ratios sont respectés.

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. garanti par France Télécom était également soumis au respect de certains ratios financiers. Suite aux rachats par France Télécom des actions TP S.A. de Kulczyk Holding intervenus en octobre 2004 et janvier 2005, ces engagements ont pris fin.

Engagements en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom, notamment la nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros mise en place le 22 juin 2004 ainsi que les emprunts émis dans le cadre du programme d'EMTN et les lignes de crédit bilatérales de France Télécom S.A., ne contiennent pas de clauses de défauts croisés ou de clauses de remboursement anticipé en cas d'évolution défavorable significative. Les clauses d'exigibilité anticipées prévoient en effet que la défaillance au titre d'un contrat n'entraîne pas de façon automatique le remboursement accéléré des autres contrats.

En ce qui concerne les contrats de financements structurés, les programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A. comprennent plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des pro-

grammes au 31 décembre 2007 (échéances renouvelables), (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB-. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Autres engagements

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'État comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

7. France Télévisions

L'ANFR, l'Agence Nationale des Fréquences, a été créée par le décret 2003-620 du 4 juillet 2003 pour financer le réaménagement des fréquences et pour désigner les bénéficiaires des fréquences numériques terrestres. Les bénéficiaires désignés par l'ANFR s'engagent à assumer financièrement les coûts de réalisation de ce projet. Quatre chaînes seront bénéficiaires des fréquences susvisées au sein du groupe France Télévisions. Le montant n'est pas chiffrable à ce jour.

8. SNCF

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

- Swaps matières premières (fixe payé) 206.376 tonnes
- Swaps matières premières (fixe reçu) 40.800 tonnes

Ermewa

Dans le cadre de la cession de 50,4 % des titres Groupe Ermewa Suisse à un partenaire extérieur, les engagements suivants ont été donnés :

- un protocole de sortie a été signé entre les actionnaires prévoyant des voies de sortie privilégiées et à défaut une garantie de retour sur investissement du groupe au profit du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 88 M€.

- des engagements ont été consentis par le groupe au profit des bailleurs de fonds du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 68 M€, les sommes versées au titre du rachat de ces engagements venant en déduction de la garantie décrite ci-dessus.

- le nantissement des titres Financière Ermewa, Groupe Ermewa Genève et Ermewa Paris au profit des banquiers prêteurs en garantie du remboursement des sommes empruntées.

- le nantissement des fonds de commerce Ermewa France et TMF au profit des banquiers prêteurs.

- la distribution de dividendes prioritaires de Ermewa France à la société Financière Ermewa.

Cegetel SAS

Les accords de rapprochement entre Télécom Développement et les activités téléphonie fixe de Cegetel ont été signés le 30 décembre 2003. A la suite de ces accords, SNCF détient 35 % de la nouvelle entité fusionnée, dénommée Cegetel SAS.

Le pacte d'actionnaires entre la SNCF et SFR (ex Cegetel Groupe) comprend les engagements suivants :

- promesse d'achat de SFR à la SNCF sur les 35 % détenus par la SNCF, exerçable du 1er janvier 2007 au 31 mars 2010 ;
- promesse de vente de la SNCF à SFR exerçable à compter de la fin de la période d'exercice de la promesse d'achat jusqu'au 30 juin 2013 ;
- possibilité par la SNCF de vendre à tout moment sa participation sous certaines conditions.

SHEM

Au terme d'un accord signé le 21 octobre 2002 avec Electrabel, le Groupe a la possibilité de céder progressivement sa participation au capital de la SHEM. Electrabel s'est engagé, de manière ferme et irrévocable, à racheter à l'entreprise cette participation. Le calendrier prévoit une cession progressive selon les modalités suivantes :

- exercice de la promesse d'achat de 40 % entre le 1er mai 2003 et le 30 avril 2005 ;
- à l'issue de ce transfert, cession complémentaire irrévocable de 40 % à la date du deuxième anniversaire de la première cession ;
- exercice d'une seconde promesse d'achat sur le solde de la participation, entre la date de cession complémentaire et le 30 avril 2010.

La première tranche de cession de 40 % a été conclue en janvier 2005.

Keolis

Keolis a pris en 2002 le contrôle de la société canadienne Orléans Express à hauteur de 75 % de son capital. Des options d'achat et de vente ont été consenties sur les 25 % restant exerçables à compter du 15 avril 2007 et pendant une période de 180 jours.

Dans le cadre du rachat de 70 % du capital de Busslink, Keolis a consenti des compléments de prix en fonction des résultats des trois prochaines années. Des options d'achat et de vente ont été consenties sur les 30 % résiduels, exerçables entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la mise en place des financements seniors et mezzanines liés aux opérations d'acquisition et à la restructuration financière du sous-groupe Keolis, diverses garanties ont été octroyées au profit des prêteurs, et notamment :

- un nantissement par Financière Keos des titres et des prêts qu'elle détient sur Eole, ainsi que ses comptes bancaires,
- un nantissement par Keolis de son fonds de commerce et de divers titres de sociétés.

Afin de soutenir le financement projeté du nouveau groupe Keolis, Financière Keos a consenti des options de souscriptions d'actions au profit de SNCF Participations, 3i, et le Management. Ces différentes options ne seront exerçables par leur détenteur qu'en cas de réalisation d'une des trois modalités de sortie suivantes :

- introduction en bourse,
- fin du contrôle majoritaire par 3i,
- écoulement d'un délai de 15 ans.

En cas d'exercice de l'ensemble des options, le pourcentage de détention de SNCF Participations dans Financière Keos pourrait atteindre 33,4 %.

Geodis

Dans le cadre de l'acquisition de 50 % des titres Thalès Freight and Logistics, Geodis s'est engagé à verser un complément de prix correspondant à 50 % du résultat après impôt 2004. L'effet prévisible de cet engagement a été reflété dans le coût d'acquisition des titres au 31 décembre 2002 et a fait l'objet d'un ajustement à la baisse de 0,4 M€ au 31 décembre 2003. Le prix d'acquisition n'a pas été modifié au 31 décembre 2004.

STVA

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Epargne Salariale, le groupe s'est engagé à assurer la liquidité du FCP STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

9. La Poste

Option d'achat de titres

Le protocole d'accord relatif à l'acquisition de la société Brokers Worldwide conclu par Sofipost en 2000 s'est traduit par l'acquisition d'une participation complémentaire de 40 % dans cette société en 2002.

Par ailleurs, l'accord permet à Sofipost de lever l'option d'achat des 20 % de titres non encore acquis à partir du 1er janvier 2006.

Parallèlement, Sofipost s'est engagée à acquérir, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005, sur simple demande des fondateurs, les 20 % du capital leur appartenant.

Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), Sopasure et La Poste ont signé, en date du 20 mai 2003, un avenant au pacte conclu entre eux le 2 septembre 1998 afin de régir leurs relations d'actionnaires au sein de CNP Assurances (le « Pacte d'actionnaires »).

Cet avenant se traduit par un report de l'échéance du pacte d'actionnaires au 31 décembre 2008. Jusqu'à cette date, la CDC, la CNCE et La Poste s'engagent à ne procéder, directement ou indirectement, à aucune cession ou acquisition d'actions, sous quelque forme que ce soit.

Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

Transfert à La Poste de la responsabilité de l'activité Épargne-Logement de la CNE

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et La Poste ont signé, en date du 26 février 2004, avec l'approbation du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et de la ministre déléguée à l'Industrie, une convention relative aux modalités de centralisation des fonds et à la gestion financière de l'épargne logement de Caisse Nationale d'Épargne (CNE).

Comptes combinés

Cette convention est entrée en vigueur, de façon rétroactive, au 1^{er} janvier 2004.

La convention responsabilise La Poste sur la définition des conditions de formation du résultat de la section et conduit à lui attribuer le résultat de la section Epargne-Logement de la CNE, en lieu et place des commissions de collecte et de distribution auparavant perçues. Elle organise les modalités de pilotage par La Poste de la formation de ce résultat, notamment à travers la création de d'un Comité de gestion présidé par La Poste et commun avec la CDC, responsable de la gestion financière de la CNE.

Au 31 décembre 2004, le bilan et le compte de résultat synthétiques de la Section Epargne-Logement se présentent ainsi :

BILAN SYNTHÉTIQUE

Actif (en milliards d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Opérations interbancaires et assimilées	8,4	10,5
Opérations avec la clientèle	17,4	15,3
Obligations, actions et autres actifs	7,2	5,2
Total	33,0	31,0

Passif (en milliards d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Opérations interbancaires et assimilées	0,5	0,1
Opérations avec la clientèle	30,9	29,3
Provisions risques et charges	0,6	0,6
Capitaux propres dont FRBG	1,0	1,0
Total	33,0	31,0

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (incluant la rémunération versée à La Poste) (en millions d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts et produits assimilés	1 450	1 415
Intérêts et charges assimilés	(981)	(944)
Rémunération des réseaux centralisateurs	(502)	(489)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	54	71
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	(12)	1
Produit Net Bancaire	9	54
Charges de fonctionnement	(2)	(5)
Résultat brut d'exploitation	7	49
Coût du risque	(38)	(40)
Résultat d'exploitation	(31)	9
Dotations nettes FRBG	31	(13)
Résultat net	0	(4)

NOTE 25: INSTRUMENTS FINANCIERS

Une partie des entreprises du périmètre de combinaison utilise des instruments financiers pour diminuer leurs risques, essentiellement de taux, de devises et de matières premières.

Dans le cadre du processus de combinaison, certaines entreprises ont indiqué la valorisation de leurs engagements réciproques relatifs aux instruments financiers dont le récapitulatif figure ci-dessous :

(en millions d'euros)	Instruments de taux	Instruments de devises	Instruments de matières premières	Total
DCI		13		13
GIAT		37		37
SNPE	118	6		124
Thales	1 855	4 051		5 906
ASF	1 285			1 285
Port Autonome du Havre	124			124
SANEF	175			175
RATP	1 916			1 916
Dagris		78	16	94
EMC	492			492
Française des Jeux	104			104
Imprimerie Nationale	60			60
TSA		41		41
Total	6 129	4 226	16	10 371

Les principales entreprises qui utilisent des instruments financiers ont présenté leurs engagements de la manière suivante dans leurs comptes :

25.1. EDF

EDF utilise des instruments financiers dont l'objectif est de limiter l'impact du risque de change sur les fonds propres et sur le résultat ainsi que pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

Détail des instruments financiers du Groupe

Les instruments financiers du Groupe, hors swaps internes, sont détaillés ci-contre :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	A recevoir Notionnel	A livrer Notionnel	A recevoir Notionnel	A livrer Notionnel
1. OPÉRATIONS SUR LES TAUX D'INTÉRÊTS				
EN EURO :				
Achats d'options		340		
Ventes d'options		555		
Achats de contrats CAP	1 750		2 750	
Ventes de contrats CAP		100		100
Autres opérations sur les taux d'intérêt				569
EN AUTRES DEVICES :				
Ventes d'options		173		162
Achats de contrats CAP	173		162	
SWAPS DE TAUX COURT TERME :				
EUR	468	468		
USD	48	49		
SWAPS DE TAUX LONG TERME :				
EUR	3 325	3 325	4 727	4 727
GBP	142	142		
USD	235	237	238	238
Autres devises	259	259	257	257
<i>Sous total</i>	<i>6 400</i>	<i>5 648</i>	<i>8 134</i>	<i>6 053</i>
2. OPÉRATIONS SUR LE CHANGE				
OPÉRATIONS À TERME :				
EUR	646	142	498	174
GBP		87		
USD	136	509	88	436
Autres devises		20	93	95
SWAPS DE CAPITAUX LONG TERME :				
EUR	4 540	2 101	4 324	1 756
GBP		3 895		3 331
USD	1 660	294	1 219	317
Autres devises	491	809	207	323
<i>Sous total</i>	<i>7 473</i>	<i>7 857</i>	<i>6 429</i>	<i>6 432</i>
3. OPÉRATIONS DE COUVERTURE D'AUTRES RISQUES				
Swaps Titrisation	1 823	1 823	1 927	1 927
<i>Sous total</i>	<i>1 823</i>	<i>1 823</i>	<i>1 927</i>	<i>1 927</i>
Total des engagements hors bilan financiers	15 696	15 328	16 490	14 412

Juste valeur des instruments financiers d'EDF SA

La juste valeur des instruments financiers d'EDF SA calculée par l'entreprise figure ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
OPÉRATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX :		
Options de taux sur marché organisé	(9)	(9)
Swaps de taux long terme	74	135
OPÉRATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE		
Opérations de change à terme	21	26
Swaps de capitaux long terme	(58)	123
Total	28	275

Comptes combinés

(en millions d'euros)

Engagements part fixe au 31.12.2004	par échéance			Valorisation au 31.12.2004	Différentiel de change au 31.12.2004	Engagements part fixe au 31.12.2003
	2005	2006	2007 et au-delà			
Contrats à terme				Total		
POSITION VENDEUR						
Devise GBP	282	157	27	466	470	(4)
Devise USD	693	54	1	748	764	(16)
Autres devises						4
POSITION ACHETEUR						
Devise GBP	10	13		23	20	(3)
Devise USD	483	167	9	659	724	65
Autres devises	2	38	23	63	59	(4)

Le différentiel de change sur ces engagements était de + 31 millions d'euros au 31 décembre 2003.

L'exposition au risque de change par devise est la suivante au 31 décembre 2004 :

(en millions d'euros)	USD	GBP
Emprunts obligataires et autres emprunts	209	30
Autres dettes (créances)	61	(58)
<i>Position bilantielle nette</i>	<i>270</i>	<i>(28)</i>
Achats à terme de devises	(659)	(23)
Ventes à terme de devises	748	466
Exposition nette (transactions futures couvertes)	359	415

Couverture du risque de taux

(en millions d'euros)

Échéance finale des swaps	A un an au plus	De un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Notionnel 31.12.2003
	Swaps payeur taux fixe / receveur taux variable		272	146	143	204
Swaps payeur taux variable / receveur taux fixe		289	41		182	512
Swaps taux variable vers taux variable			38		38	39

EN GWH PAR ÉCHÉANCE	NOTIONNEL AU 31/12/2004			DIFFÉRENTIEL AU 31/12/2004	NOTIONNEL AU 31/12/2003
	2005	2006	2007 ET AU-DELÀ		
				EN MILLIONS D'EUROS	EN MILLIONS D'EUROS
OPTIONS (ACHETEUR)					
Gaz naturel	5 119			87	(6)
Pétrole	227			9	
Electricité	6	45		2	
OPTIONS (VENDEUR)					
Gaz naturel	5 702	95	273	87	2
Pétrole	688			11	
Electricité	18	45	45	3	
SWAPS					
Gaz naturel	15 078	3 415	19	266	(7)
Pétrole	137 228	38 044	3 533	3 387	81

25.2. Gaz de France

La définition de la politique et la gestion des risques financiers (taux et change) s'effectuent au niveau de la tête de Groupe afin de permettre une agrégation des risques, une maîtrise des positions et un lieu unique d'intervention sur les marchés.

La gestion consolidée du risque de contrepartie et la cohérence des décisions de gestion sont assurées notamment par des instances de décision transverses : le Comité Taux et Change et le Comité Crédit.

Couverture du risque de change

Afin de gérer son exposition aux variations des cours des devises, le Groupe utilise des contrats d'achats ou ventes à terme de devises pour couvrir ses achats de gaz, ses investissements corporels et ses activités de financement. Voir tableau ci-contre

Gaz de France a souscrit des swaps de taux à court terme pour convertir principalement des billets de trésorerie à taux fixe en taux variable. Le montant couvert est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2004 (551 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Suite aux cessions à un fonds commun de créances en 2001 et 2003 de prêts au personnel pour accession à la propriété, Gaz de France a conservé un risque marginal de taux portant sur un notionnel égal à la différence entre le principal restant effectivement dû et le principal restant dû théorique modélisé lors de la cession. Cette différence ressort à 7 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le nominal des swaps de taux correspondant est de 182 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit des swaps de taux pour convertir des emprunts à moyen et long terme à taux variable en taux fixe. Les emprunts couverts s'élèvent à 170 millions d'euros au 31 décembre 2004 (220 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Les filiales du secteur financier couvrent le risque de taux sur leurs actifs (émis à taux fixe) par des swaps de taux qui leur permettent de se refinancer à taux fixe (notionnel de 217 millions d'euros au 31 décembre 2004 et de 215 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Enfin, les placements privés en yens font l'objet d'un cross currency swap EUR/JPY contre Euribor 3m.

Produits dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des prix des matières premières. Swaps et options, généralement adossés à des opérations physiques portant sur le gaz naturel, sont utilisés à des fins de couverture. Les swaps consistent à fixer, au moment de leur mise en oeuvre, un cours à l'achat ou à la vente d'une quantité de gaz définie pour une date future. Ils visent notamment à sécuriser et garantir la marge liée à une action commerciale, quelle que soit l'évolution du prix du gaz à terme.

Les options sont mises en oeuvre pour garantir des prix plafonds de gaz (calls) et éventuellement des prix planchers (puts).

Voir tableau ci-contre

Le différentiel sur les produits dérivés était de + 52 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Les engagements consolidés incluent 51 % des engagements de Gaselys envers les tiers, ainsi que 49 % des engagements de Gaz de France envers Gaselys.

25.3. Areva

Objectifs généraux et risque de contrepartie

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de cours de change, de taux d'intérêts, de cours de matières premières et du cours de certains titres cotés. Ces instruments, sauf cas particuliers (couverture de change globale en période d'offre notamment) sont qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques du Groupe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et qualités de contrepartie.

La gestion des risques de taux et de matières premières est centralisée au niveau de la maison mère. La gestion des risques de change est centralisée pour la plupart des sociétés du Groupe au niveau de la maison mère ou effectuée en concertation avec la maison mère pour quelques filiales qui gèrent un risque de change en leur nom propre.

Risque de change

Le Groupe utilise les achats et ventes à terme de devises et autres produits dérivés pour couvrir :

- les risques transactionnels des filiales exposées à des risques de change issus d'engagements fermes ou de flux futurs hautement probables. Pour certains contrats, les risques transactionnels en phase d'offre peuvent faire l'objet de contrats d'assurances spécifiques (contrats Coface, par exemple) ou sont gérés globalement au sein du Groupe. Les engagements fermes sont couverts systématiquement dès leur naissance. Certaines expositions sont identifiées à l'aide d'un budget annuel ou pluriannuel, les risques correspondants à un pourcentage du budget estimé sont alors couverts sur un horizon maximum de trois ans.

- les risques bilanciaux relatifs à des prêts à des filiales dans une devise autre que leur devise de comptabilisation quand un financement dans la devise dans laquelle elles opèrent n'a pas été mis en place.

Les swaps de change sont utilisés par le Groupe pour gérer sa trésorerie devises.

Risque de taux

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers, en fonction des conditions de marché, pour contrôler la répartition de la dette à taux fixe et taux variable et la répartition des placements. Les instruments sont principalement des contrats de swaps pour la gestion de la dette et des placements de trésorerie, et des contrats à terme de futures de taux pour la gestion des placements de taux à moyen terme.

Risque sur matières premières

Le Groupe utilise des instruments financiers (achats ou ventes à terme, swaps commodities, options) pour réduire le risque de volatilité des cours sur des matières premières entrant dans la fabrication de ses produits (notamment l'or, le cuivre et l'argent) ou couvrir son activité de producteur (filiales de production d'or de Cogema). Il s'agit dans tous les cas de couvertures de type budgétaire.

Risque sur actions

Le Groupe peut être amené à gérer son portefeuille d'investissements à long terme en adossant des achats et des ventes d'options à des actions détenues en portefeuille. Aucune opération n'était en cours en fin d'année.

Valeur de marché des instruments financiers

La valeur de marché des instruments a été fournie par les banques et établissements financiers contreparties des transactions du g groupe Areva ou calculée selon les méthodes standards à partir des conditions de marché en date de clôture.

Décomposition des couvertures par nature d'exposition

Devise contre Euro	USD	CAD	GBP	JPY	USD	CHF	NZD	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Risques bilanciaux	(344)	(156)	(32)	(2)			(110)		(644)
Risques transactionnels									
– Sur engagements hautement probables (budget)	(139)	(13)			(111)				(263)
– Sur engagements fermes	(543)	23	(12)	(22)		49		(56)	(561)
Total	(1 026)	(146)	(44)	(24)	(111)	49	(110)	(56)	(1 468)

(en millions d'euros)

	Montants notionnels par échéance au 31.12.2004						Total	valeur de marché (écart)
	2005	2006	2007	2008	2009	>5 ans		
INSTRUMENTS DE CHANGE								
SWAPS DE DEVISES - EMPRUNTEURS								
Dollar US contre Euros	528	36	13	5	4	1	587	34
Dollar canadiens contre Euros	158						158	1
Yen contre Euros	34						34	
Dollar US contre dollars canadiens	8						8	1
Livre sterling contre Euros	54						54	
Autres dvises	51	1					52	1
SWAPS DE DEVISES - PRÊTEURS								
Dollar US contre Euros	130	11					141	(9)
Dollar canadien contre Euros	45	1	3				50	
Dollars US contre Dollar canadien	6						6	
Franc suisse contre Euros	27	3					30	
Livre sterling contre Euros	27						27	
Yen contre Euros	3						3	
Autres devises	19	2					20	
CONTRATS À TERME - ACHETEUR								
Dollar US contre Euros	61	13	2	1			76	(8)
Dollar US contre Dollar canadien	10						10	
Yen contre Euros	9	5					14	(1)
Franc suisse contre Euros	57	10					67	
Livre sterling contre Euros	33	6					39	(1)
Autres devises	39	2	1	1			43	(1)
CONTRATS À TERME - VENDEUR								
Dollar US contre Euros	240	109	22	2			373	42
Dollar US contre Euros (Coface*)	217	20	8	7			252	54
Dollar US contre Dollar australien	79	40					119	13
Yen contre Euros	3	3	1				7	1
Franc suisse contre Euros	27	21					48	
Livre sterling contre Euros	36						37	1
Livre sterling contre Euros (Coface*)	15						15	
Autres devises	110						110	
OPTIONS DE CHANGE								
CALL ACHETEUR								
Euros contre dollars US	1						1	
Livre sterling contre Dollars canadiens	10						10	
PUT - VENDEUR								
Euros contre Livre Sterling	4						4	
Euros contre Dollar US	8						8	
TUNNELS								
Dollar US contre Euros	22						22	7

* : sont inclus tous les contrats avec la Coface entrés ou non en vigueur

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base du taux de change de clôture sauf swap de devises.

(en millions d'euros)

Instruments de taux	Montants notionnels par échéance au 31.12.2004						Total	valeur de marché (écart)
	2005	2006	2007	2008	2009	>5 ans		
SWAPS DE TAUX - PAYEURS FIXES								
Dollar US 2,535 % - 3,92 %	110	7					117	
SWAPS DE TAUX - RECEVEURS FIXES								
Euro*			38				38	9
Dollar US*		132					132	7

* : swap payeur taux variable en CAD (swap de devise)

(en millions d'euros)

Matières premières et actions	Montants notionnels par échéance au 31.12.2004						Total
	2005	2006	2007	2008	2009	>5 ans	
MATIERES PREMIERES							
OR							
Contrats à terme - acheteur		17,1					17,1
Contrats à terme - vendeur			25,8				25,8
CUIVRE							
Contrats à terme - acheteur		14,0					14,0
Options - acheteur CALL		7,6					7,6
ARGENT							
Contrats à terme - acheteur				0,3			0,3

25.4. France Télécom

1. Gestion du risque de taux

France Télécom gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (swaps, future, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la Direction.

1.1 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés en cours au 31 décembre 2004 pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt moyen instantané s'analysent de la manière suivante:

(en millions d'euros)

	A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans	Notionnel(1)
INSTRUMENTS AFFECTÉS EN COUVERTURE DE LA DETTE LONG TERME				
Swaps payeurs de taux fixe et receveurs de taux variable	1 684	95		1 779
Swaps payeurs de taux variable et receveurs de taux fixe	49	1 025		1 074
Swaps payeurs de taux variable et receveurs de taux variable	50	279		329
Swaps des émissions structurées contre paiement de taux variable	152	110		262
Caps		450		450
INSTRUMENTS RESPECTANT LES CRITÈRES DE LA POLITIQUE DE GESTION DE COUVERTURE DE FRANCE TÉLÉCOM MAIS NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE				
Swaps de trading	500	1 125	355	1 980
Swaps court terme	629			629
Swaps couvrant des émissions futures			990	990
Collars de taux (achat de cap / vente de floor)			500	500
Caps	1 000	2 120		3 120

(1) Voir paragraphe 7 sur la juste valeur des instruments financiers hors bilan.

1.2 Analyse de l'endettement financier brut par taux d'intérêt

Le tableau suivant présente une analyse des dettes financières brutes par taux d'intérêt après prise en compte des effets des swaps de taux et de devises:

(en millions d'euros)	Période close le	
	31-déc-04	31-déc-03
Emprunts obligataires et bancaires et autres dettes à long terme⁽¹⁾		
Inférieur à 5 %	2 422	7 224
Entre 5 et 7 %	14 006	14 065
Entre 7 et 9 %	12 481	17 038
Supérieur à 9 %	2 130	2 085
Total taux fixes	31 039	40 412
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,77 % au 31/12/2004 ; 6,45 % au 31/12/2003)		
Total taux variables	11 633	7 054
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 4,28 % au 31/12/2004 ; 4,88 % au 31/12/2003)		
Total	42 672	47 466
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,09 % au 31/12/2004 (2) ; 6,22 % au 31/12/2003)		
Contrats de crédit-bail immobilisables	832	355
Total dettes financières long terme	43 504	47 821
Dettes financières court terme		
hors découverts bancaires	3 540	597
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 2,66 % au 31/12/2004 ; 2,94 % au 31/12/2003)		
Banques créditrices	346	973
Total dettes financières court terme	3 886	1 570
Total dettes financières brutes	47 390	49 391

(1) Dettes financières à long terme y compris emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

(2) 6,09 % après prise en compte des swaps qualifiés de trading.

1.3 Gestion taux fixe/taux variable

France Télécom a diminué la part de sa dette à taux fixe, après swap, de 91 % au 31 décembre 2003 à 73,5 % au 31 décembre 2004. Cette variation s'explique par le fait qu'en 2004, les emprunts arrivant à échéance étaient à taux fixe alors que les nouvelles émissions ont été très majoritairement à taux variable: 1 milliard d'euros de Floating Rate Notes (FRN) émis en janvier 2004, émissions de billets de trésorerie (encours de 1 293 millions d'euros au 31 décembre 2004) et émission d'EMTN privés à taux variable pour 3,5 milliards d'euros au cours de l'exercice 2004.

1.4 Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux

■ Sensibilité des charges financières

Le portefeuille de dérivés de France Télécom se décompose en deux parties selon que le portefeuille est qualifié comptablement ou non de couverture:

■ le portefeuille non qualifié comptablement de couverture représente 3,5 % de l'endettement brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placements et est majoritairement emprunteur à taux fixe, c'est à dire qu'une hausse des taux de 1 % générerait une diminution des charges financières estimée à 16 millions d'euros,

■ l'endettement net après swap de couverture (hors dérivés dits de trading) est à taux variable à hauteur de 30 %. Une augmentation instantanée des taux d'intérêt de 1 % entraînerait une augmentation des charges financières d'environ 133 millions d'euros.

Au total une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, à dette et politique de gestion constante, engendrerait une augmentation des charges financières de 117 millions d'euros.

■ Sensibilité de l'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement

Une hausse des taux de 1 % impliquerait une diminution estimée de la valeur de marché de l'endettement après swaps d'environ 1,8 milliards d'euros, soit 3,7 % de la valeur de marché de l'endettement brut financier diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

2. Gestion du risque devises

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée. France Télécom couvre habituellement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises.

Le tableau ci-contre donne le détail de l'exposition aux variations de change de la dette en devises des entités supportant les principaux risques de change : France Télécom S.A., Orange et TP Group.

Le tableau ci-contre présente un scénario correspondant à des variations de change de 10 % maximisant le risque de change de France Télécom S.A, TP Group et Orange, à savoir une baisse de 10 % de la valeur de l'euro vis à vis du dollar, du zloty, de la livre sterling, du franc suisse, de la couronne danoise, de la couronne suédoise et de la livre égyptienne, ainsi qu'une hausse de 10 % du dollar par rapport au peso dominicain.

Ces évolutions défavorables entraîneraient une perte de change de 305 millions d'euros.

	USD	PLN	En devises				EUR	MEUR Total converti	MEUR Variation de 10 % des devises
			GBP	CHF	DKK	SEK			
FT SA	(409)	(2 022)	(949)	(194)	(4 558)	(10)	(2 881)	(320)	
TP Group	(16)						(258)	(270)	
Orange	(91)						72	5	
Total (devises)	(516)	(2 022)	(949)	(194)	(4 558)	(10)	(186)	(3 146)	
Total (euros)	(379)	(495)	(1 346)	(126)	(613)	(1)	(186)	(305)	

Le tableau ci-dessous donne pour les instruments hors bilan de change (swap de devises, change à terme et options) détenus par le groupe France Télécom, les montants notionnels de devises à livrer et à recevoir. Les émissions en dollar américain, en yen et en livre sterling ont pour l'essentiel été converties en euro (France Télécom S.A.) et en zloty (TP Group) :

	EUR	USD	En devises			Autres devises	Total Contre valeur
			JPY	GBP	PLN		
Branches prêteuses des swaps de devises	1 181	6 325	2 000	600			6 690
Branches emprunteuses des swaps de devises		(6 506)	(25)		(11 078)		(9 237)
Devises à recevoir sur contrats de change à terme	3 046	3 292	9 800	1 506		137	7 806
Devises à verser sur contrats de change à terme	(4 622)	(665)	(1 700)	(891)	(2 030)	(976)	(7 860)
Options de change	129	50			(661)	(19)	(14)
Total (1)	(6 772)	8 977	10 100	1 215	(13 769)	(858)	(2 615)

(1) Les montants positifs représentent les devises à recevoir, les montants négatifs représentent les devises à livrer.

3. Gestion du risque de liquidité

France Télécom avait annoncé le 5 décembre 2002 que le renforcement de la situation financière du Groupe et sa capacité à faire face à ses engagements reposait sur trois volets :

- un renforcement des fonds propres : L'augmentation de capital de près de 15 milliards d'euros le 15 avril 2003 a permis de satisfaire ce premier engagement ;
- un plan d'amélioration de la performance opérationnelle ;
- un allongement des échéances de la dette ;

Depuis l'annonce du 5 décembre 2002, France Télécom a effectué les opérations suivantes :

- emprunts obligataires : 11,7 milliards d'euros émis pour une maturité initiale moyenne d'environ 12,3 années au 31 décembre 2004,
- OCEANE : 1,15 milliard d'euros émis pour une maturité initiale moyenne d'environ 4,3 années au 31 décembre 2004,
- EMTN : 3,6 milliards d'euros émis pour une maturité initiale moyenne d'environ 1,9 année au 31 décembre 2004,
- lignes de crédit : après avoir rallongé en 2003, la maturité de la ligne de crédit syndiquée de 5 milliards à 3 ans, France Télécom a totalement restructuré au cours du premier semestre 2004 ses lignes de crédit syndiquées et bilatérales en annulant les lignes existantes au 31 décembre 2003 ou contractées au cours du premier trimestre 2004 et en mettant en place le 22 juin 2004 une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros comportant une tranche de 2,5 milliards d'euros à 364 jours renouvelable et une tranche de 7,5 milliards d'euros à 5 ans.

Au 31 décembre 2004, la position de liquidité telle que calculée ci-dessous est de l'ordre de 14 milliards d'euros ; les tombées d'emprunts de la dette à long terme seront d'environ 7,5 milliards d'euros au cours des douze prochains mois :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31-déc-04	31-déc-03
Montant de tirage disponible sur la ligne de crédit de 10 milliards réduite à 5 milliards d'euros en 2004 ⁽¹⁾		10 000
Montant de tirage disponible sur la ligne de crédit de 5 milliards d'euros ⁽¹⁾		5 000
Montant disponible sur la ligne de crédit multi-devises ⁽¹⁾		1 108
Montant disponible sur la nouvelle ligne de crédit syndiquée ⁽¹⁾	10 000	
Autorisations de découvert	150	150
Facilités de crédit de France Télécom S.A. ⁽¹⁾	10 150	16 258
Montant disponible sur les principales facilités de crédit du reste du Groupe ⁽²⁾	719	
Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 452	5 224
Banques créditrices	(346)	(973)
Total de la position de liquidité à la clôture de l'exercice	13 975	20 509

(1) Toutes les lignes de crédit syndiquées et bilatérales de France Télécom S.A. existantes au 31 décembre 2003 ou contractées au cours du premier trimestre 2004 ont été annulées au cours du premier semestre. Le 22 juin 2004, une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros a été signée par France Télécom S.A.

(2) Montant diminué des 22 millions d'euros non tirés par Tele Invest II au 31 décembre 2004 et devenus non disponibles après le remboursement par Tele Invest II de sa facilité de crédit le 17 janvier 2005.

Evolution de la notation de France Télécom

A la date d'établissement des comptes, la notation de France Télécom S.A. est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch IBCA
Sur la dette long terme	BBB+	Baa2	A-
Perspective	Positive	Positive	Stable
Sur la dette court terme	A2	P2	F2

Le 18 février 2004, Standard & Poor's a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB à BBB+. Le 3 mars 2004, Moody's a rehaussé la note long terme de France Télécom de Baa3 à Baa2 et la note court terme de P-3 à P-2. Par ailleurs, le 14 juin 2004, Fitch a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB+ à perspective positive à A- à perspective stable.

Une partie de la dette (12,8 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2004) possède des clauses de step up.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Standard & Poor's le 18 février 2004 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des step up, à compter du coupon fixé en février 2004 pour l'emprunt en francs suisses émis en janvier 2001 et des coupons fixés en mars 2004 pour les emprunts en dollar US, en euros et en livre sterling émis en mars 2001. L'impact positif du rehaussement par Standard & Poor's est estimé à 22 millions d'euros avant impôts pour l'ensemble de l'année 2004.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Moody's le 3 mars 2004 se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des step up, à compter des coupons fixés en mars 2004 pour les emprunts en euros et en livre sterling émis en mars 2001 et du coupon fixé en septembre 2004 pour l'emprunt en dollars US émis en mars 2001. Le décalage entre la date de rehaussement de Moody's et la date de rehaussement de Standard & Poor's explique que l'impact positif avant impôts estimé du rehaussement par Moody's ne soit que de 13 millions d'euros pour 2004.

4. Gestion des covenants

Engagements en matière de ratios financiers

Suite à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros le 22 juin 2004, en remplacement de toutes les lignes de crédit de France Télécom S.A existantes au 31 décembre 2003 ou contractées au cours du premier trimestre 2004, France Télécom S.A. n'a plus de lignes de crédit ou d'emprunts soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers.

En revanche, la plupart des financements des filiales comportent des ratios financiers. Le Groupe reste notamment tenu par les engagements suivants :

- les programmes de titrisation des créances d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers (ratios d'endettement et couverture de frais financiers sur Orange France et Orange S.A.). Le non-respect de ces ratios entraîne un arrêt des cessions de créances et un désintéressement progressif des porteurs de parts avec les encaissements collectés.

- TP S.A. s'est engagé à respecter certains ratios et objectifs financiers. Le principal ratio à respecter est celui de l'endettement financier net / EBITDA de TP Group, qui doit être inférieur

ou égal à 3. Le calcul du ratio est effectué suivant les normes comptables internationales, en intégrant certains ajustements de calcul contractuels. Par ailleurs le calcul de l'EBITDA est effectué sur douze mois glissants.

Au 31 décembre 2004, ces ratios sont respectés.

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. garanti par France Télécom était également soumis au respect de certains ratios financiers. Suite aux rachats par France Télécom des actions TP S.A. de Kulczyk Holding intervenus en octobre 2004 et janvier 2005, ces engagements ont pris fin.

Engagements en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom, notamment la nouvelle ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros mise en place le 22 juin 2004 ainsi que les emprunts émis dans le cadre du programme d'EMTN et les lignes de crédit bilatérales de France Télécom S.A., ne contiennent pas de clauses de défauts croisés ou de clauses de remboursement anticipé en cas d'évolution défavorable significative. Les clauses d'exigibilité anticipées prévoient en effet que la défaillance au titre d'un contrat n'entraîne pas de façon automatique le remboursement accéléré des autres contrats.

En ce qui concerne les contrats de financements structurés, les programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A. comprennent plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2007 (échéances renouvelables), (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB-. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Autres engagements

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'État comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

5. Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociables, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture. Les montants notionnels et les valeurs comptables de ces instruments financiers, ainsi que leur juste valeur, sont présentés au paragraphe 7.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités, quasi-disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

6. Risque du marché des actions

France Télécom a acquis en 2003, pour 9 millions d'euros, des options d'achat d'actions France Télécom destinées à couvrir partiellement et jusqu'au 13 décembre 2004 l'emprunt obligataire à option d'échange en actions France Télécom à échéance 2005. Ces options n'ont pas été exercées et l'emprunt obligataire a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 13 décembre 2004. Au 31 décembre 2004, France Télécom S.A. ne dispose plus d'options d'achat sur ses propres titres.

7. Juste valeur des instruments financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation non consolidés de sociétés cotées et celle des titres de placement sont basées sur leur valeur boursière fin de période. Pour les autres titres, France Télécom considère que leur valeur de marché appréciée au mieux des éléments disponibles n'est pas inférieure à leur valeur au bilan.

(en millions d'euros)

Instruments financiers à l'actif	Période close le			
	31 12 2004		31 12 2003	
	valeur comptable	Juste Valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières de placement	249	263	1 874	1 911
Titres de participation non consolidés	760	1 235	1 045	2 064

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisée en utilisant les taux observés par France Télécom en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires ;
- la valeur boursière pour les emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés.

(en millions d'euros)

Instruments financiers à l'actif	Période close le			
	31 12 2004		31 12 2003	
	valeur comptable	Juste Valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Découverts bancaires et autres emprunts CT ⁽¹⁾	3 886	3 875	1 570	1 570
Dettes financières LT ⁽¹⁾	43 504	47 958	47 821	52 107

(1) Après prise en compte des effets de change des swaps de devises. Les valeurs comptables et les valeurs de marché sont présentées hors intérêts courus.

La juste valeur des contrats d'échange de devises et de ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt à la clôture sur la période restant à courir selon les contrats.

La juste valeur des options de gré à gré a été estimée en utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

(en millions d'euros)

Instruments financiers hors bilan	Période close le					
	31 décembre 2004			31 décembre 2003		
	Montant notionnel	Valeur comptable	Juste valeur	Montant notionnel	Valeur comptable	Juste valeur
*Caps de taux d'intérêt	3 570	8	8	1 976	2	6
Collars de taux d'intérêt (caps et floors)	834	(3)	(3)	500	(5)	(5)
Swaps de taux d'intérêts (1)	6 708	(56)	2	7 241	(60)	10
Futurs				974	2	2
Swaps de devises	9 672	(1 749)	(1 800)	9 043	(1 118)	(947)
Contrats de change à terme	8 103	(54)	(54)	7 943	(105)	(106)
Options de change	171	(2)	(2)			
Options Panafon				623		
Swapion				200		2
Options sur actions				2 342	7	3
Warrant	11	11	18			
Total	29 069	(1 845)	(1 831)	30 669	(1 277)	(1 035)

(1) La valeur de marché des swaps comprend les intérêts courus.

La valeur comptable des instruments dérivés hors bilan comprend les intérêts courus, les soultes et les primes payées ou reçues ainsi que les écarts de change, déjà enregistrés dans les comptes de France Télécom. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne le gain latent ou la perte latente différé sur les instruments financiers hors bilan.

25.5. La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003(1) retraité	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
GESTION FINANCIÈRE				
Swaps	2 695	201	3 690	
Options			1 040	
Achat de devises à terme	35	(18)	66	
PRODUITS D'ÉPARGNE				
Swaps	661	182	703	
Options	392		395	
ENCOURS CCP				
Swaps	54 357	250	42 392	
<i>Opérations de couverture</i>	<i>58 140</i>	<i>615</i>	<i>48 286</i>	
Swaps	7 075		6 094	
Titres à livrer	11	11	35	
Tires à recevoir	11	11	35	
Devises à recevoir contre euros à livrer	70		97	
Euros à recevoir contre euros à livrer	70	4	97	
<i>Opérations d'intermédiation</i>	<i>7 237</i>	<i>26</i>	<i>6 358</i>	
Swaps (y compris couverture)	9 456	(6)	5 495	
Options			100	
Titres à livrer	68	68	119	
Tires à recevoir	125	125	416	
Futures/FRA			1	
Devises à recevoir contre euros à livrer			5	
Euros à recevoir contre euros à livrer	1 950	64	162	
Autres instruments financiers			33	
<i>Opérations pour compte propre</i>	<i>11 599</i>	<i>251</i>	<i>6 331</i>	
<i>Opérations en position ouverte isolée</i>	<i>4 911</i>	<i>(42)</i>	<i>5 156</i>	
Total	81 887	850	66 131	

(1) Ventilation par nature d'opération non disponible

Les instruments financiers utilisés par le groupe La Poste sont désormais présentés selon leur intention de gestion.

Opérations de couverture (micro et macro couverture) et opérations en position ouverte isolée

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste. Les swaps contractés dans le cadre de la gestion des encours CCP sont utilisés pour couvrir le risque de taux sur ces encours.

Les autres instruments financiers de couverture sont utilisés dans le cadre de l'offre de produits d'épargne proposée à la clientèle de La Poste. Conformément aux principes comptables du Groupe, les swaps en position ouverte isolée font l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir la moins value latente.

Opérations pour compte propre

Les instruments qui figurent en hors bilan sont utilisés par le groupe La Poste dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en terme de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction Générale pour chaque contrepartie.

25.6. SNCF

1. Instruments financiers de change

1.1 Swaps de devises

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains de ses emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2004 sont détaillés ci-dessous.

<i>(en millions)</i>	Engagements reçus <i>(en devises)</i>	Engagements donnés <i>(en euros)</i>
Euro	430	423
Dollar américain	1 553	1 487
Dollar australien	43	23
Dollar canadien	250	158
Dollar de Hong Kong	672	84
Dollar néozélandais	100	50
Livre sterling	926	1 462
Yen	79 000	603

1.2 Opérations à terme

<i>(en millions de devises)</i>	Achats	Ventes
Franc suisse	90	
Dollar américain	205	14

1.2 Options sur devises

<i>(en millions)</i>	31.12.2004
Achat call Euro	33
Vente put Euro	130

2. Instruments financiers de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des swaptions.

Les en-cours de ces swaps et swaptions, représentées par leur en-cours notionnel sont les suivants :

	LONG TERME	COURT TERME
Swaps receveurs à Taux fixe	3 569	1 123
Swaps payeurs à Taux fixe	8 687	1 018
Swaps d'index	2 686	
Vente de swaptions	1 000	

3. Instruments financiers sur matières premières

Dans le cadre de ses activités courantes, la société-mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

<i>(en tonnes)</i>	Volume
Swaps matières premières (fixe payé)	206 376
Swaps de matières premières (fixe reçu)	40 800

4. Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

4.1 Les placements financiers :

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de Valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires.

Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placement pour chacune d'elle.

4.2 Les instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux et de change naissant de l'activité normale. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

5. Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2004 diffèrent selon la nature des instruments concernés.

La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31 décembre 2004 en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise.

Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31 décembre 2004 auprès des établissements financiers contreparties du Groupe.

La juste valeur des options de change de gré à gré a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise.

Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'entreprise.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), hors cours, pour résilier ces engagements.

Les valeurs de marché ainsi estimées au 31 décembre 2004 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeur de marché estimée (hors intérêts courus) au 31.12.2004	Rentabilité (primes - valeurs de marché) au 31.12.2004
GESTION DU RISQUE DE CHANGE		
Swaps de devises	(542)	
Options de devises		2
GESTION DU RISQUE DE TAUX		
Swaps de taux	(260)	
Options de devises		1
GESTION DU RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES		
Swaps	(3)	

25.7. RFF

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'Administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

1. Gestion de la dette long terme

Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation

RFF gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, option sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Gestion des échéances à court terme de la dette long terme transférée en CHF

RFF couvre le risque de change sur les échéances à court terme de la dette long terme transférée en CHF au moyen d'achats à terme dans le cadre d'une stratégie d'optimisation de la dette en CHF.

2. Gestion des risques de signature et de contrepartie

Le risque de signature

Les limites de risque signature concernent les risques encourus par RFF au titre de ses placements sur certificats de dépôt, billets de trésorerie et papier commercial. Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent avoir un rating au moins égal à A1/P1 et l'encours maximum est limité à 305 M€ par contrepartie (sauf CDC IXIS Capital Market à 762 M€). Les dépôts d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

Le risque de contrepartie

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable à RFF.

RFF évalue ces risques en valorisant au prix de marché les engagements qu'il détient sur les contreparties préalablement autorisées.

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3. Est pris en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Fitch-IBCA, Moody's, Standard & Poor's.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

(en millions de devises)	31-déc-04	31-déc-03	31-déc-02
MARCHÉ À TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS			
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT			
<i>De gré à gré</i>			
Opérations fermes de couvertures			
Echanges de taux en EUR			
Micro-couverture			
< 1 an	1 063,8 EUR	734,8 EUR	1 981,6 EUR
de 1 à 5 ans	2 668,8 EUR	3 201,5 EUR	2 801,6 EUR
5 ans	2 538,7 EUR	3 769,8 EUR	3 269,8 EUR
Macro-couverture			
< 1 an	1 500,0 EUR		766,9 EUR
de 1 à 5 ans		1 500,0 EUR	
5 ans	100,0 EUR		
Echanges de taux en devises			
Micro-couverture			
< 1 an	202,8 CHF	400,9 CHF	
de 1 à 5 ans	202,8 CHF	405,6 CHF	806,5 CHF
Contrats de cap en EUR			
Micro-couverture			
< 1 an			381,1 EUR
5 ans	124,7 EUR	124,7 EUR	124,7 EUR
Macro-couverture			
< 1 an			370,0 EUR
Contrats floor en EUR			
Micro-couverture			
< 1 an			214,0 EUR
Macro-couverture			
< 1 an			222,0 EUR
LES OPÉRATIONS EN DEVISES			
OPÉRATIONS DE COUVERTURES NÉGOCIÉES DE GRÉ À GRÉ			
<i>Change à terme contre Euro</i>			
< 1 an	727,0 USD	468,0 USD	667,0 USD
	27,0 GBP	50,0 GBP	
	340,0 CHF	638,3 CHF	340,0 CHF
<i>Swaps de devises contre EUR</i>			
< 1 an	100,0 GBP		
de 1 à 5 ans	555,0 USD	355,0 USD	55,0 USD
		100,0 GBP	100,0 GBP
	800,0 CHF	800,0 CHF	
> 5 ans	600,0 CHF	600,0 CHF	1 100,0 CHF
	2 616,3 GBP	2 516,3 GBP	2 316,3 GBP
	17 000,0 JPY	12 000,0 JPY	12 000,0 JPY
	550,0 USD	100,0 USD	
<i>Options de change contre EUR</i>			
de 1 à 5 ans	398,8 CHF	800,0 CHF	912,3 CHF

25.8. SNECMA

1. Exposition au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars)	31.12.2004	Maturité résiduelle	
	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans
Swaps de taux (Libor 1 mois / Libor 3 mois)	69,5	6,6	62,9

2. Exposition au risque de change

La majorité du chiffre d'affaires est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, pour le groupe Snecma, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses en dollar US a été de 2,7 milliards de dollars US environ en 2004 (2 500 millions de dollars US/euros, 66 millions de dollars US/CAD et 154 millions de dollars US/livres sterling). La politique de couverture décrite ci-après vise à protéger la rentabilité du groupe Snecma et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

2.1 Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique du groupe Snecma des fluctuations aléatoires du dollar ;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minima du Dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection ; la parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Snecma de tenir ses objectifs de résultat d'exploitation.

2.2 Méthode de gestion

La méthode consiste à gérer un portefeuille d'instruments de couverture permettant de ne pas descendre en dessous du seuil minimum de référence.

Dans le cadre des actions de protection, les principaux types d'instruments utilisés sont les ventes à terme et les achats d'options (« call Euro/put USD »).

Au-delà de la parité plancher, des actions d'optimisation sont mises en oeuvre, constituées essentiellement par des ventes d'options (« call USD/put Euro »).

Ces ventes d'options représentent l'anticipation des couvertures à terme. Lors de leur mise en place, leur niveau d'exercice est toujours plus favorable à celui des dernières ventes à terme effectuées.

En application des méthodes exposées ci-dessus, les instruments financiers utilisés génèrent des engagements réciproques de :

- 5 419 millions de dollars en vente à terme, dont 5 073 millions de dollars contre euros,
- 150 millions de dollars en vente d'options.

S'agissant d'une position de couverture globale, ces engagements n'ont pas été réévalués au cours de clôture.

A titre indicatif, la valeur de marché de l'ensemble de ces instruments au 31 décembre 2004 aurait été positive de 1 497 millions d'euros.

Il est à souligner que cette information est par nature théorique car les valeurs de marché estimées correspondent aux montants qui seraient reçus ou payés pour résilier ces engagements au 31 décembre 2004, évalués sur la base des taux de marché à la clôture. En conséquence, elles ne sont pas représentatives des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance.

3. Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Au 31 décembre 2004, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif, non provisionné dans les états financiers.

Comptes combinés

NOTE 26 : INFORMATION SECTORIELLE (en millions d'euros)

Bilan actif 31 décembre 2003	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisitions	2 137		8 006	475	25 838		688	48		37 193
Licences, marques et parts de marché	115	19	1 409	198	16 554	241	63	27		18 626
Autres immobilisations incorporelles	272	79	270	70		17	222	45		975
Immobilisations incorporelles	387	98	1 679	268	16 554	258	285	72		19 601
Immobilisations corporelles - domaine propre	3 845	34 332	80 961	31 320	30 635	543	4 413	4 278		190 325
Immobilisations corporelles - domaine concédé	3	32 408	45 605					332		78 349
Immobilisations corporelles	3 848	66 740	126 566	31 320	30 635	543	4 413	4 610		268 674
Titres de participations	292	143	1 686	435	1 282	2	77	155	-238	3 834
Titres mis en équivalence	193	18	4 138	798	205	3	914	824	-788	6 305
Autres immobilisations financières	1 210	1 286	9 828	11 469	3 175	32	27 780	312	-10 331	44 761
Immobilisations financières	1 695	1 447	15 652	12 702	4 662	37	28 771	1 291	-11 357	54 900
Total de l'actif immobilisé	8 067	68 285	151 903	44 765	77 689	838	34 157	6 021	-11 357	380 368
Stocks	6 249	54	9 734	812	516	677	101	519		18 661
Créances d'exploitation	16 115	2 856	24 978	10 529	5 740	582	3 864	1 068	-1 560	64 172
Créances diverses et comptes de régularisation	859	750	3 485	2 142	1 606	46	2 353	245		11 467
Impôts différés actifs	845	47	546	124	9 356	3	127	106		11 154
Valeurs mobilières de placement	2 595	1 836	5 778	3 278	1 920	231	4 694	4 132		24 466
Disponibilités	1 691	142	3 436	923	3 421	102	8 100	1 227		19 043
Total de l'actif circulant	28 354	5 685	47 937	17 808	22 559	1 641	19 239	7 297	-1 560	148 963
TOTAL ACTIF	36 421	73 970	199 840	62 573	100 248	2 479	53 396	13 318	-12 917	529 331

Bilan actif 31 décembre 2004	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisitions	2 023	4	7 742	97	25 808		806	2		36 482
Licences, marques et parts de marché	161	7	1 769	166	15 906	124	105	22		18 260
Autres immobilisations incorporelles	382	78	378	62		17	214			1 131
Immobilisations incorporelles	543	85	2 147	228	15 906	141	319	22		19 391
Immobilisations corporelles - domaine propre	4 049	36 097	78 296	23 856	29 563	565	4 644	1 720		178 791
Immobilisations corporelles - domaine concédé	3	33 256	45 611					339		79 209
Immobilisations corporelles	4 052	69 353	123 907	23 856	29 563	565	4 644	2 059		258 000
Titres de participations	267	97	1 802	323	996	4	88	115	-237	3 457
Titres mis en équivalence	200	28	3 869	448	174	6	993	1 010	-788	5 941
Autres immobilisations financières	1 841	746	10 574	9 522	1 635	29	29 714	342	-8 436	45 966
Immobilisations financières	2 308	871	16 245	10 293	2 805	39	30 795	1 467	-9 461	55 362
Total de l'actif immobilisé	8 926	70 313	150 041	34 474	74 082	745	36 564	3 550	-9 461	369 235
Stocks	6 092	51	9 773	650	579	709	114	240		18 207
Créances d'exploitation	12 671	3 517	30 007	4 582	8 647	660	3 729	630	-1 559	62 884
Créances diverses et comptes de régularisation	784	712	2 845	5 808	1 830	55	2 393	542	-70	14 900
Impôts différés actifs	806	50	756	35	8 579	3	176	82		10 487
Valeurs mobilières de placement	3 188	2 721	5 497	1 777	300	239	6 605	2 895		23 222
Disponibilités	1 915	164	4 024	631	8 181	91	5 498	1 216		21 720
Total de l'actif circulant	25 456	7 215	52 902	13 483	28 116	1 757	18 515	5 605	-1 629	151 420
TOTAL ACTIF	34 382	77 528	202 943	47 957	102 198	2 502	55 079	9 155	-11 090	520 654

Bilan passif 31 décembre 2003	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital	3 282	11 336	13 190	6 673	11 841	210	1 219	10 551		58 301
Primes	1 715	854	25	261	15 333	2		845		19 035
Réserves et résultat combinés	-2 224	-8 248	10 341	946	-24 335	138	662	-15 040	-1 025	-38 784
Capitaux Propres Part du Groupe	2 773	3 942	23 556	7 880	2 839	350	1 881	-3 644	-1 025	38 552
Intérêts minoritaires	232	48	2 740	247	5 966	1	20	449		9 703
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	3 005	3 990	26 296	8 127	8 805	351	1 901	-3 195	-1 025	48 255
Autres fonds propres	376	6 047	24 000	31	5 279	3		486		36 222
Provisions pour risques et charges	4 931	985	70 323	5 359	10 017	186	780	1 083		93 664
Emprunts et dettes financières	2 887	53 800	40 993	29 088	58 992	419	8 811	12 600	-10 333	197 257
Dettes d'exploitation	23 950	3 347	29 082	11 203	12 331	1 244	38 701	1 666	-1 559	119 965
Dettes diverses et comptes de régularisation	1 272	5 801	9 146	8 765	4 824	276	3 203	678		33 968
TOTAL PASSIF	36 421	73 970	199 840	62 573	100 248	2 479	53 396	13 318	-12 917	529 331

Bilan passif 31 décembre 2004	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital	3 288	11 344	14 286	4 805	12 451	210	1 219	11 524		59 127
Primes	1 709	2 113	26		12 675			840		17 363
Réserves et résultat combinés	-966	-8 403	11 174	-690	-15 198	177	1 004	-16 231	-839	-29 972
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>	<i>4 031</i>	<i>5 054</i>	<i>25 486</i>	<i>4 115</i>	<i>9 928</i>	<i>387</i>	<i>2 223</i>	<i>-3 867</i>	<i>-839</i>	<i>46 518</i>
Intérêts minoritaires	259	4	1 889	192	4 052	1	37	36		6 470
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>4 290</i>	<i>5 058</i>	<i>27 375</i>	<i>4 307</i>	<i>13 980</i>	<i>388</i>	<i>2 260</i>	<i>-3 831</i>	<i>-839</i>	<i>52 988</i>
Autres fonds propres	446	6 700	24 447	33	5 149	3		617		37 394
Provisions pour risques et charges	4 674	1 322	70 451	4 631	6 428	227	807	1 025		89 565
Emprunts et dettes financières	3 053	53 069	36 499	22 756	56 985	425	9 266	9 554	-8 436	183 172
Dettes d'exploitation	20 580	3 464	34 221	7 368	13 028	1 224	39 718	1 274	-1 571	119 307
Dettes diverses et comptes de régularisation	1 339	7 915	9 950	8 862	6 628	235	3 028	516	-244	38 231
TOTAL PASSIF	34 382	77 528	202 943	47 957	102 198	2 502	55 079	9 155	-11 090	520 654

Compte de résultat 31 décembre 2003	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Chiffres d'affaires	17 815	9 432	68 558	37 949	46 121	3 267	18 004	4 069	-5 942	199 273
Autres produits d'exploitation	1 345	2 754	8 298	2 718	947	270	334	682		17 348
Charges de personnel	-5 480	-1 493	-14 581	-16 524	-9 796	-1 131	-11 438	-762		-61 205
Autres charges d'exploitation	-10 659	-5 878	-41 903	-19 601	-20 317	-2 142	-5 686	-3 326	5 942	-103 570
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	-2 022	-2 608	-11 474	-4 092	-7 541	-224	-903	-479		-29 344
Résultat d'exploitation	999	2 207	8 898	450	9 414	40	311	184		22 502
Résultat financier	-103	-2 656	-3 820	-531	-4 406	-11	-46	123	-28	-11 478
<i>Résultat courant</i>	<i>896</i>	<i>-449</i>	<i>5 078</i>	<i>-81</i>	<i>5 008</i>	<i>29</i>	<i>265</i>	<i>307</i>	<i>-28</i>	<i>11 024</i>
Résultat exceptionnel	-842	-54	422	257	-1 119	-3	33	-168		-1 473
<i>Résultat avant impôts</i>	<i>54</i>	<i>-503</i>	<i>5 500</i>	<i>176</i>	<i>3 889</i>	<i>26</i>	<i>298</i>	<i>139</i>	<i>-28</i>	<i>9 551</i>
Impôts sur les bénéfices exigibles	-264	-331	-2 728	-22	-332	2	-39	-87		-3 802
Impôts sur les bénéfices différés	18	-19	225	-15	2941	-16	-65	-17		3052
Résultat net des sociétés intégrées	-192	-853	2 997	139	6 498	12	194	35	-28	8 801
Résultat des sociétés mises en équivalence	40		128	68	-168	-1	100	-5	-25	137
Amortissement de l'écart d'acquisition	-150		-1095	-38	-2814		-52	-6		-4154
Résultat net de l'ensemble combiné	-302	-853	2 030	169	3 516	11	242	24	-53	4 784
Intérêts des minoritaires	19	-3	263	59	522		3	25		888
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-321	-850	1 767	110	2 994	11	239	-1	-53	3 896

Compte de résultat 31 décembre 2004	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Chiffres d'affaires	19 111	10 060	76 809	25 352	47 157	3 454	18 677	1 854	-7 104	195 370
Autres produits d'exploitation	1 661	2 701	11 160	2 352	1 154	252	474	462	-17	20 199
Charges de personnel	-5 806	-1 570	-15 776	-12 196	-9 297	-1 136	-11 642	-314		-57 737
Autres charges d'exploitation	-11 656	-6 185	-48 449	-12 348	-20 499	-2 310	-6 001	-1 443	7 104	-101 789
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	-2 112	-2 742	-14 477	-2 296	-7 964	-214	-984	-215	33	-30 971
Résultat d'exploitation	1 198	2 264	9 267	864	10 551	46	524	344	16	25 072
Résultat financier	-101	-1 800	-3 138	-547	-3 660	-5	-150	-220	-7	-9 628
<i>Résultat courant</i>	<i>1 097</i>	<i>464</i>	<i>6 129</i>	<i>317</i>	<i>6 891</i>	<i>41</i>	<i>374</i>	<i>124</i>	<i>9</i>	<i>15 444</i>
Résultat exceptionnel	-63	19	702	198	112	1	27	-90	-8	899
<i>Résultat avant impôts</i>	<i>1 034</i>	<i>483</i>	<i>6 831</i>	<i>515</i>	<i>7 003</i>	<i>42</i>	<i>401</i>	<i>34</i>	<i>1</i>	<i>16 343</i>
Impôts sur les bénéfices exigibles	-194	-353	-2 072	-61	-874	-2	-159	-90		-3 805
Impôts sur les bénéfices différés	-176	-48	-158	34	-1101	-11	49	14		-1397
Résultat net des sociétés intégrées	664	82	4 601	488	5 028	29	291	-42	1	11 141
Résultat des sociétés mises en équivalence	22	8	296	-17	4	2	113	74	-54	448
Amortissement de l'écart d'acquisition	-150	4	-922	-38	-2307		-51	-4		-3468
Résultat net de l'ensemble combiné	536	94	3 975	433	2 725	31	353	28	-53	8 121
Intérêts des minoritaires	36	7	199	78	219		3	4		546
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	500	87	3 776	355	2 506	31	350	24	-53	7 575

NOTE 27 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

TRANSPORT

RATP
SNCF

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

ADP
APRR
ASF
ATMB
SANEF
SFTRF
PORT AUTONOME DE BORDEAUX
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DU HAVRE
PORT AUTONOME DE MARSEILLE
PORT AUTONOME NANTES
PORT AUTONOME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

ÉNERGIE

AREVA
CHARBONNAGES DE FRANCE
EDF
GDF

ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE

DCI
DCN
EADS
GIAT
SNECMA
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
THALES

MÉDIAS

ARTE
FRANCE TELEVISIONS
RADIO France
RFI

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ERAP
FRANCE TÉLÉCOM

LA POSTE

LA POSTE

AUTRES

BRGM
DAGRIS
EMC
EPFR
FRANÇAISE DES JEUX
IMPRIMERIE NATIONALE
SEMMARIS
SGGP
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE GUADELOUPE
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MARTINIQUE
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RÉUNION
TSA

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) - septembre 2004 / septembre 2005

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION
EDF et GDF	Cerene	CRN Participations (MBO)	5,5	80	1 sep 2005	tacite
EDF	EDENOR	DOLPHIN	307,0	2 455	26 aoû 2005	par décret
SNCF	Sernam (Ermewaneuf)	Management	395,0	2 730	23 aoû 2005	par décret
AREVA	OCL Infomatics	Ideonic	0,09	25	4 aoû 2005	déclaration a postériori
CDC	Egis Deutschland	Hoffman Roder	73,7	1 221	2 aoû 2005	par décret
CDC	Achats.publics.com		0,0	31	1 juil 2005	déclaration a postériori
CDR	Sater	Armest et Finest	8,7	10	1 juil 2005	tacite
La Poste	TAT Express	Patrick Papot	154,0	1 282	13 juin 2005	par décret
AREVA	ISIS MPP	IRDI et autres	25,4	319	1 avr 2005	tacite
CDC	WPM	Dornier	1,3	12	28 mars 2005	déclaration a postériori
Imprimerie Nationale	Istra	Opale - Partenaires Edelweiss	28,0	170	14 mars 2005	tacite
AREVA	T&D Australie et NZ	Transfield Servives	124,0	1 900	16 fév 2005	par décret
AREVA	Framapar	CCF	0,8	0	13 jan 2005	déclaration a postériori
GDF	Partie du négoce de la Cie Française du Méthane	TOTAL	201,0	18	23 déc 2004	par décret
EMC	SCPA	K + S	19,5	106	14 déc 2004	tacite
EDF et GDF	BEP	INGEDIA France	3,4	72	6 déc 2004	tacite
AREVA	GEMMA	SOROME	7,4	103	20 nov 2004	tacite
AREVA	Mainco		3,3	43	28 oct 2004	déclaration a postériori
EMC	SADEF		2,1	28	14 oct 2004	déclaration a postériori
EMC	SOMES		2,1	20	30 sep 2004	déclaration a postériori
LA POSTE	GeoPost					
	Logistics Holding	Logista	70,0	655	20 sep 2004	tacite
TOTAL	21 dossiers		1 432	11 280		

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE

(En gras, les noms des présidents)

ENTREPRISES	REPRESENTANT L'ETAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	CONTRÔLEUR D'ETAT
Aéroports de Paris	Mm. Adrien, Bureau, Debue, Girodolle, Martel, Martinand, Mongin, Trouvé	Mme Malrieu Mm. Andriès, Capo-Canellas Graff , Irion, Véron, Viens,		Mmes Leroy, Recrosio Mm. Dauje, Derouille, Gilat, Guy, Pinto	M. Wachenheim	M. Crespy
APRR	Mme Debatte, Mm. de Fenoyl, Fougea, Garnier, Vermeulen, Vieillefond		Mm. Bailly, Chardon , Galley, de Broissia, Dumas, Richard, Santel, Yoncourt	Mm. Milan, Vallemont	M. Parisé	M. Lecaudey
Area	Mme Debatte, Mm. Cyrot, Moynot		Mm. Amilhat, Barel, Chardon, Dargent, Deterne, Nucci, Nycollin, Picollet, Santel		M. Parisé adjt M. Coux	M. Lecaudey
Areva	Mm. Bézard, Lafond, Maillard, Rousseau		Mm. Baird, Bugat, Buffet, Desmarest, Hiraiwa, Lebègue, Pagezy, Lemoine + rt cea Bouchard	Mm. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M. Muller
Arte France	Mme Cayla Mm. Barrier, Raude	Mme Kristeva Mm. Lévy , Seydoux,		Mm. Aron, Gherbi, Cluzel, Hoog, Pfmilin		M. Auberon
ASF	Mmes Debatte, Lecomte, Mm. Bied-Charreton, Crocherie, Girodolle		Mm. Charasse, Davy de Virville, Dumas, Gourgeon, Maurel, du Mesnil, Payen, Val , Zacharias	Mm. Barkats, Thoumazeau	M. Parisé	Mme Kahn
ATMB	Mme Decarné, Mm. Albouy, Amiot, Garnier Gastarriet, Vieillefond,		Mm. Dumas, Flory, Haegi Lévy, Nycollin, Santel , Vaissade		M. Parisé adjt M. Coux	M. Lecaudey
CDF	Mmes Eynaud-Chevalier, Thery, Tissier Mm. Pronost, Ragache	Mm. de Ladoucette , Chassigneux, Pachura, Rocchi, Sainjon, Trink, Vattier		Mm. Bado, Boyer, Engel, Franck, Hochard, Margherita	Mme Galey- Leruste	M. Auge
Dagris	Mme Kuster-Ménager, Mm. Barbier, Bertrand, Cailleteau, Oudot de Dainville, Stephan, Rademacher	Mm. Capillon, Hauswirth, Peltier		Mme Perennes, M. Saurel, rt sa, Mm. Barde, Chaigne, Legras, Tingaud, Traversin	M. Vinay	
DCI	Mm. Decouais, Masson, Murcia, Panié, Preiss, Tolot		Mm. Brebant, Esper, Michot , Norlain, Rupied, Thuillier,		M. Perrin	M. Le Roux d'Esneval
DCN	Mme Buhl, Mm. Gillet, Jost, Leclercq, Murcia, Rossignol	Mm. Bodard, Bugat, Denoyel, Lévi, Michot, Poimboeuf		Mm. André, Aubert, Barbureau, Hamelin, Montaland, Renard, Rouze	M. Gatin	M. Scemama

Annexes

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ETAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	CONTRÔLEUR D'ETAT
EADS		Mm. David, Rogowski	Mm. Bischoff , Eguiagaray Ucelay, Enders, Forgeard, Gallois, Grube, Gut, Lagardère , Ring			
Escota	Mme Debatte, Mm Budillon, Cordier, Graglia		Mm. Amilhat, Bancel, Daussy, Denizon, Renoir, Tavernier Val		M. Parisé adjt M. Coux	M. Funel
EDF	Mm. Aurengo, Bézard, D'Escatha, Duhamel, Jacq, Lafon	Mm. Dangeard, Foundoulis, Gadonneix , Moreau, Proglio, Schweitzer		Mmes Drouhin-Hoeffling, Nédelec, Polo, Mm. Chorin, Grillat, Pesteil		M. Rossi
EMC	Mm. Chouvet, de Torquat , Pronost, Vidal	Mm. Bouvet, Cabaret, Hervieu, Marchat		Mm. Bonte, Gerthoffer, Hubsch, Kubler	Mme Julien de Lavergne, M. Mathieu	M. Rivière
France Télécom	Mm. Duhamel, de Larosière, Samuel-Lajeunesse, Serres		Mm. Lombard , Dufau, Lagardère, Martre, Richard, Roulet, Simonin	Mm. Baron, Bernardi, Gaveau, Tierce		
France Télévisions	Mme Cayla, Mm. Bézard, Leyssène, Raude	Mme Dorion Sebéloué, Mm. de Carolis , Costa-Gavras, Habas-Lebel, Rufin, Wolton	<i>rt du parlement</i> Mm. de Brossia, Kert	Mm. Loiseau, Trillat		Mme Miquel
GDF	Mmes Gaymard, Tordjman, Mm. Frémont, Chavanne, Rapoport, Samuel-Lajeunesse	Mm. Beffa, Cardoso, Cirelli , Dolle, Lehmann, Lemoine		Mm. Barrault, Buttazzoni, Calbrix, Ledoux, Le Jeune, Rouvery		M. Lemaire
Giat industries	Mme Buhl, Mm. Barrier, Dock, Gaillard, Jost, Rossignol	Mm. Cedelle, Chazot, de la Lande de Calan, Orsatelli, Planchais, Vigneron		Mm. Borderieux, Brune, Jaboulay, Jausserand, Osete, Van Blitz	M. Jourdan	M. Lambert
Imprimerie nationale	Mm. de Boissière, Faure, Fratacci, Juillet, Leclercq, Sauret	Mm. Burillon, de la Cochetière , Floquet, Lemasson, Lenoir, Verdier		Mmes de la Cotardière, Fossiez, Herchy, Mm. Coulon, Gora, Mathevet		M. Lambert
La française des jeux	Mm. Bayle, Lieb, Fratacci, Gabla, Glaser, Lantieri, Maître, Nicolaiëff, Recoules, Senhaji	Hincker, Roussel	Mm. Blanchard-Dignac , le Berrigaud, Mm. Chaumeau,	Mmes Lamoratta, Genco, Paré, Pirani		M. Holz
La Poste	Mm. Bézard, Hubert, Lantieri, Maillard, Mirabaud, Raude, Raulin	Mmes Bouillot, Couderc, Mm. Bailly , Cordier, Emaer, Lagayette, Lemoine		Mmes Krief, Liboutet, Stéfani, Mm. Bacogne, Galepidès, Kaiser, Le Gall	M. Rousseau adjt Lacroix	M. Graindorge
Port autonome de Bordeaux	Mm. Berland, Gatin, Géhin, Lafouge,	Mm. Fayat, Finon, Nicolas, Ouin, Sammarcelli , Thomas	Mm. Allard, Chardronnier, Sentagnes <i>rt ouvriers</i> <i>dockers port</i> M. Garcia, <i>rt de la cci</i> Mm. Mollat, <i>rt collectivités locales</i> Mm. Houdebert, Martinet, Touzeau, Turon, Valade	Mm. Ben Raal, Demagny, Filatreau, Gedon, Gresta,	M. Monadier	M. Zimmermann
Port autonome de Dunkerque	Mm. Aribaud, Delion, Saffache	Mme Joseph, Mm. Joubert, Larrieu, Leurent, Routel, Ryckewaert, Soulet de Brugière,	<i>rt des usagers du port par la cci</i> Mm. Auvray, Naël, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Gonsse, <i>rt de la cci</i> Mm. Bertoneche, Dairin <i>rt collectivités locales</i> Mm. Carème, Delalonde, Delebarre, Deweert	Mme Proffit, Mm. Boone, Heele, Merlen, Quetstroey	M. Lespine	M. Zimmerman
Port autonome du Havre	Mme Vestur, Mm. Cadoux, Conrié	Mm. Alix, Boudoussier, Defline, Desdédredjian, Lecomte , Ruef, Saade	Mm. Aubee, Blanchard, Le Yondre <i>rt ouvriers</i> <i>dockers port</i> M. Silliau, <i>rt de la cci</i> Mm. Leroux, de Chalus, <i>rt collectivités locales</i> Mm. Dellerie, Gelard, Jegaden, Logiou, Ruffenacht	<i>des usagers du port par la cci</i> Mm. Argentin, Bonnaire, Gosse, Paumelle, Rio	M. Kosciusko- Morizet	M. Delmond
Port autonome de Marseille	Mm. Frémont, Lolum, Maupas	Mm. Breau, Daher, Féraud, Garin , Salem, Truau, Tual	<i>des usagers du port par la cci</i> Mm. Ballardur, Delport, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Montoya, <i>rt de la cci</i> Mm. Cardella, Hille, <i>rt collectivités locales</i> Mm. Caizergues, Caillat, Gaudin, Granié, Guerini	Mm. Bretton, Keusseyan, Ouali, Thuret, Vassalucci,	M. Pathey	M. Batail

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ETAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	CONTRÔLEUR D'ETAT
Port autonome de Nantes / St Nazaire	Mme Maugue, Mm. Boucault, Chatelot	Mm. Doux, Genty, Hug Larauze, Leray, Quimbert , Robin, Snijders	<i>rt des usagers du port par la cci</i> Mm. d'Acremont, Guillaumin, Moreau, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Hemery, <i>rt de la cci</i> Mm. Gendron, Lang, <i>rt collectivités territoriales</i> Mm. Auxiette, Ayrault, Batteux, Drollon, Marechal	Mm. David, Dollo, Duret, Geoffroy, Leborgne	M. Monadier	M. Batail
Port autonome de Rouen	Mm. Cadoux, Conrié, Tuot	Mm. Boudousier, Brifault, de Boissieu , Poirier d'Ange d'Orsay, Romedenne, Saulnier, Soufflet	<i>rt des usagers du port par la cci</i> Mmm. Folope, Hadkinson, Hannon, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Wera <i>rt de la cci</i> Mm. Aurian, Hérail, <i>rt collectivités locales</i> Mme Fourneyron, Mm. Albertini, Dupray, Lamarre, Massion	Mme Uzenot, Mm. Coutinho, Hermier, Rousseau, Vallée	M. Kosciusko- Morizet	Mm. Delmon, Batail
Radio France	Mme Buhl, Mm. Balle, Bouët, Raude	Mmes de Galard, Lefèvre, Mm. Chevy, Cluzel	<i>rt le parlement</i> Mm. Brochand, Picheral	Mme Bedos, M. Charrier		M. Gace
RATP	Mm. Bied-Charreton, Dors, de Fenoyl, Giblin, Girodolle, Graff, Lamotte, Orizet, Villain	Mme Idrac , Mm. Badré, Bouis, Boutry, Chambolle, Herbillon, Leroi, Massou, Nenner		Mm. Charenton, Gillard, Le Fur, Manzano-Mata, Mepa, Moreau, Ringuédé, St Ges, Thibal	M. Raulin	M. Briffod
RFF	Mm. Albertini, Barnier, Bied-Charreton, Boyon , Dubois-Taine, Tiberghien, Vieillefond	Mm. Berthod, Bonnafous, Gerbaud, Zeller, Chauvineau		Mmes Devilliers, Sennery, Mm. Giordano, Sulpis, Tainturier, Thomas	M. Vieu, adjt M. Papinutti	M. Briffod
RFI	Mme Eyssartier, Mm. Boidin, Durupty, Schwarz	Mme Coutard, Mm. Balle, Chaigneau, Thiam Duvernois,	Mm. Sénateur Namhiaz Député Roubaud	<i>rt le parlement</i> Mm. Desesquelle,		M. Gace
Sanef	Mm. Cattin, Garnier, Moynot, Vermeulen, Vigneron		Mm. Chassigneux , Dubois, Dumas, Hémar, Huguet, Leroy, de Panafieu		M. Parisé	M. Lecaudey
SAPN	Mm. Cattin, Cordier, Donjon de Saint Martin		Mme d'Ornano, Mm. Albertini, Balossini, Chassigneux, Destans, Edou, Jannet, Jouffroy , Velut		M. Parisé, adjt Coux	M. Funel
Semmaris	Mm. Jacotot, Martin, Preiss, Spielrein , Valade		Mme Flam, Mm. Borrel, Hervouet, Hervy, Pepineau, Theart	Mm. Boudignon, Sollier		
SFTRF	Mm. Amiot, Cattin, Garnier, Gastarriet, Lebel, Moynot	Mm. Agnes, Besson, Bouvard, Dumas, Flacher, Hayem, Hugueniot, Pellat-Finet Rimattei, Santel , Sulli, Vallet			M. Parisé, adjt Coux	Mme Kahn
SNCF	Mm. Bézard, Blanchet, Brossier, Bureau, Duhamel, Gallois , Mirabaud	Mmes Sassier, Weibel, Mm. Defline, Haenel, Ollier		Mmes Pierré, Sinoquet, Mm. Bascunana, Roy, Tourneboeuf, Vincent	M. Raulin	Mm. Briffod, Hemery
Snecma/safran	Mm. Jost, Leclercq, Morailion, Pene, Wachenheim		Mme Lauvergeon, Mm. Colaiacovo , de Combret, Dupuy, Forneri, Guena, Lagarde, Levy, Lucas, Paris, Rannou, Toussan, Vatier	Mm. Bouchet, Godard, Janvier, Leonard, Picardi, Virilouvet	M. Bosquillon de Jenlis	M. Delmont
SNPE	Mm. Auvigne, Burg, Kauffmann, Maitre, Mathieu	Mme Damon, Mm. Betin, Buono, Delpuech, Schun, Zyss		Mm. Blanchet, Gardais, Glad, Linca, Rougier, Trinca	M. Jourdan	M. Jaugin
Thales	M. Samuel-Lajeunesse, <i>rt as</i> M. Collet-Billon		Mm. Barth, Bujon de l'Estang, de Croisset, Dassault, Freeman, Lombard, Naumann, Proglgio, Ranque , Roulet, Tchuruk, Tellier	Mme Delpierre, Mm. Lafourcade, Gladieu	M. Plane	

**PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES
DU PÉRIMÈTRE APE**

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS
AÉROPORT DE PARIS	GRAFF Pierre
APRR	CHARDON Rémy
AREA	SANTEL Gilbert
AREVA	LEMOINE Frédéric
ARTE FRANCE	LEVY Bernard-Henry
ASF	VAL Bernard
ATMB	SANTEL Gilbert
CHARBONNAGES DE FRANCE	DE LADOUCKETTE Philippe
DAGRIS	PELTIER Gilles
DCI	MICHOT Yves
DCN	POIMBOEUF Jean-Marie
EADS	BISCHOFF Manfred /LAGARDERE Arnaud
ESCOTA	DUMAS Philippe
EDF	GADONNEIX Pierre
EMC	DE TORQUAT Christian
FRANCE TELECOM	LOMBARD Didier
FRANCE TELEVISIONS	DE CAROLIS Patrick
GAZ DE FRANCE	CIRELLI Jean-François
GIAT INDUSTRIES	VIGNERON Luc
IMPRIMERIE NATIONALE	DE LA COCHETIERE Eric
LA FRANCAISE DES JEUX	BLANCHARD-DIGNAC Christophe
LA POSTE	BAILLY Jean-Paul
PORT AUTONOME BORDEAUX	SAMMARCELLI Michel
PORT AUTONOME DUNKERQUE	DAIRIN Georges
PORT AUTONOME LE HAVRE	LECOMTE Jean-Pierre
PORT AUTONOME MARSEILLE	GARIN Christian
PORT AUTONOME NANTES/ST NAZAIRE	QUIMBERT Michel
PORT AUTONOME ROUEN	DE BOISSIEU Ghislain
RADIO FRANCE	CLUZEL Jean-Paul
RATP	IDRAC Anne-Marie
RFF	BOYON Michel
RFI	SCHWARZ Antoine
SANEF	CHASSIGNEUX Pierre
SAPN	JOUFFROY Jean-Claude
SEMMARIS	SPIELREIN Marc
SFTRF	SANTEL Gilbert
SNCF	GALLOIS Louis
SAFRAN	COLAIACOVO Mario
SNPE	ZYSS Jacques
THALES	RANQUE Denis

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION A L'APE	NOMS DES ORGANISMES
BARRIER	Denis	1971	Chef du bureau «Audiovisuel, aéronautique et défense »	Arte France - France 3 - Giat Industries - TSA
BEZARD	Bruno	1963	Directeur Général Adjoint	Areva - EDF - France Télévisions - SNCF - La Poste
CARRE	Gabrielle	1974	Chargée d'affaires «La Poste et France Télécom»	NSRD
COLOIGNER	Thierry	1973	Chargé d'affaires «Audiovisuel, aéronautique et défense»	ADIT
CORDIER	Yvan	1970	Chargé d'affaires «Transport ferroviaire, ports et automobile»	Escota - CGMF - SAPN
GIRODOLLE	Jean-Louis	1968	Directeur de participation «Transport»	ADP - ASF - Air France KLM - RATP - Renault SA -
LECLERCQ	Jean-Yves	1969	Direction «Services, audiovisuel et défense»	DCN - EPFR - Imprimerie nationale - Sogepa - Sogead - Safran
LEGAY	Dominique	1952	Chargée d'affaires «Transport ferroviaire, ports et automobile»	Stade de France
MAITRE	Bernard	1954	Directeur de participation «Énergie»	Cogéma - GDF Réseau Transport - Française des jeux - RTE EDF Transport SNPE -
MOYNOT	Sébastien	1972	Chef du bureau «Transport aérien et autoroutes»	Area - Sanef - SFTRF - ADF - Sofreavia
PITHON	Alain	1965	Chef du bureau «La Poste et France Télécom»	ERAP - EPRD - SGGP
PREISS	Éric	1959	Secrétaire général	Civipol - DCI - Semmaris
PRONOST	Philippe	1969	Chef du bureau «Énergie, chimie»	CDF - EMC
RADEMACHER	Benoît	1975	Chargé d'affaires «Énergie, chimie»	Dagris
SAMUEL- LAJEUNESSE	Denis	1948	Directeur Général	Alstom - CNP Assurances - Gaz de France - France Télécom - Thales
VIELLFOND	Edouard	1971	Chef du bureau «Transport ferroviaire, ports et automobile	RFF - SNCM - APRR - ATMB

Commissaires aux Comptes

ENTREPRISES	DATE DE	ANNÉE	CABINETS
	RENOUVELLEMENT	DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT	
ADIT	27/05/2003	2009	Cailliau Dedouit
ADP	14/01/2004	2009	Ernst & Young / Salustro Reydel
AIR France	15/09/2004		
	25/09/2002	2010	Deloitte / KPMG
ALSTOM	2/07/2003	2009	Ernst & Young / Deloitte
AREA	16/06/2000	2006	Price Waterhouse Coopers / RMS Salustro Reydel
AREVA	31/05/2002	2007	Deloitte / Mazars & Guérard / RMS Salustro Reydel
	18/06/2001	2007	
	31/05/2002	2007	
ARTE France	27/06/2005	2011	MBV Fouillet / Deloitte
ASF	27/06/2000	2006	Price Waterhouse Coopers / Cabinet Potdevin
ATMB	14/06/2001	2007	RMS Salustro Reydel
CDF	4/11/2003	2009	Price Waterhouse Coopers / RMS Salustro Reydel
CGMF	16/06/1998	2004	RMS Salustro Reydel / Pimpaneau et Associés
CIVIPOL	28/02/2001	2007	RMS Salustro Reydel
CNP	8/06/2004	2010	Deloitte / KMPG / Mazars & Guérard
DAGRIS	28/11/2000	2006	RMS Salustro Reydel / Cauchy Chaumont
	01/09/1999	2005	
DCI	24/06/2004	2010	Price Waterhouse Coopers / Mazars & Guérard
DCN	31/02/2002	2008	Ernst & Young / KPMG
	28/08/2003	2009	
EDF	6/06/2005	2011	KPMG / Deloitte
EMC	17/07/2003	2009	KPMG / BDO Gendrot
ERAP	17/04/2003	2009	Ernst & Young
ESCOTA	23/06/2000	2006	Price Waterhouse Coopers
FRANCE TELECOM	6/06/2003	2009	Ernst & Young / Deloitte
FRANCE TÉLÉVISIONS	31/08/2000	2006	Deloitte / Ernst & Young
GDF	31/05/2002	2007	Ernst & Young / Mazars & Guérard
GIAT	16/05/2001	2007	Ernst & Young / Deloitte
Imprimerie Nationale	16/06/2004	2010	Mazars & Guérard
	21/11/2002	2008	
Française des jeux	03/03/2003	2009	Deloitte / Mazars & Guérard
		2010	
LA POSTE	20/06/2003	2009	Price Waterhouse Coopers / Mazars & Guérard
NSRD	23/06/2005	2011	Mazars & Guérard
RADIO France	30/06/2000	2006	Deloitte / Henri Fouillet SA
RFI	2/08/2000	2006	Deloitte / Henri Fouillet SA
RATP	22/05/2003	2009	Price Waterhouse Coopers / RMS Salustro Reydel
RENAULT	26/04/2002	2008	Ernst & Young / Deloitte
RFO	19/07/2004	2010	Ernst & Young
RFF		2009	Price Waterhouse Coopers / RMS Salustro Reydel
SAFRAN	21/04/2004	2010	Deloitte / Constantin
SANEF	21/06/2000	2006	Price Waterhouse Coopers / RMS Salustro Reydel
SAPN	1/06/2000	2006	Price Waterhouse Coopers
SAPRR	20/06/2000	2011	RMS Salustro Reydel/Price Waterhouse Coopers
		2006	
SEMMARIS	27/06/2001	2007	RMS Salustro Reydel / Jean-Pierre Tomsin
		2006	
SFTRF	10/06/2005	2011	RMS Salustro Reydel / Cabinet Pacaud
SGGP	30/06/2003	2009	Price Waterhouse Coopers / Mazars & Guérard
SNCF	30/05/2002	2008	Ernst & Young / Mazars & Guérard
SNCM		2011	Ernst & Young / Deloitte
SNPE	26/06/2002	2008	Ernst & Young / Mazars & Guérard
SOGEPA	30/06/2004	2010	Deloitte / Constantin
THALES	16/06/2001	2007	Ernst & Young / Mazars & Guérard
	15/05/2003	2009	
Thomson	29/05/2000	2006	Ernst & Young / Mazars & Guérard
	07/05/2004	2010	
TSA	30/06/2002	2006	Ernst & Young / Mazars & Guérard

LEXIQUE TERMINOLOGIQUE

Les termes figurant en italique maigre dans la définition font eux-mêmes l'objet d'une définition. Lorsqu'une définition concerne spécifiquement le secteur bancaire ou celui des assurances, mention en est faite.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Ensemble des ressources financières engendrées par l'activité du *groupe*, hors *entreprises mises en équivalence*, (ou de l'entreprise) et dont le *groupe*, hors entreprises mises en équivalence, (ou l'entreprise) pourrait disposer pour couvrir les besoins financiers de sa croissance.

Le Plan Comptable Général définit des modalités de sa détermination qui sont encore retenues par les *groupes* qui publient cet agrégat : il est la résultante des produits et charges générateurs de flux de trésorerie réalisés ou à venir - hors charges et produits calculés - à l'exclusion des flux de trésorerie résultant de la sortie d'actifs immobilisés.

Le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000 requiert la production d'un tableau de trésorerie, tableau qui permet, selon son mode d'établissement, de dégager la *marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées* au lieu et place de la *capacité d'autofinancement*.

Nota : Lorsque cet agrégat ne figure pas dans les comptes sociaux présentés, il a été calculé par les rédacteurs du rapport dans la mesure où les informations nécessaires leur étaient communiquées.

Lorsque le groupe ne communique pas la *marge brute d'autofinancement* dans les comptes consolidés présentés mais que *capacité d'autofinancement* y figure, ce dernier agrégat est repris ; dans le cas contraire, la *marge brute d'autofinancement* des sociétés intégrées est calculée par les rédacteurs du rapport dans la mesure où les informations nécessaires leur sont communiquées.

CAPITAL DETENU PAR LE SECTEUR PUBLIC HORS ÉTAT (POURCENTAGE DE)

Somme des pourcentages de capital de l'*entreprise consolidante* (société) concernée, figurant dans le présent rapport, détenus directement par :

- des *entreprises* détenues directement et majoritairement par l'État, que ces *entreprises* figurent ou non dans le présent rapport
- des *collectivités territoriales* ;
- des *entreprises* détenues directement et majoritairement par une ou des collectivités territoriales.

CAPITAL DETENU PAR L'ÉTAT (POURCENTAGE DE)

Pourcentage de capital de l'*entreprise consolidante* concernée figurant dans le présent rapport, à savoir pour les :

- sociétés : pourcentage de capital détenu directement par l'État
- établissements de l'État ayant une activité industrielle ou commerciale : détention directe par l'État à 100 %.

CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE

Agrégat incluant notamment :

- le capital social (dotations ou apports dans les établissements publics) et les primes liées au capital social relatives à l'*entreprise consolidante* ;
- les réserves constituées des résultats non distribués de l'*entreprise consolidante* et de la part de l'*entreprise consolidante* dans les résultats non distribués des *entreprises consolidées* depuis leur date d'acquisition ou de création ;
- le *résultat consolidé* revenant à l'*entreprise consolidante* – dénommé fréquemment «résultat net (part du groupe)» – ;
- la part de l'*entreprise consolidante* dans les écarts de conversion constatés lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères selon la méthode du cours de clôture.

Pour les comptes sociaux (individuels), les capitaux propres sont constitués, principalement, du capital, des réserves, des résultats non distribués, du résultat de l'exercice et, s'il y a lieu, des provisions réglementées. Le concept retenu pour le présent rapport exclut les *subventions d'investissement* non rapportées au résultat.

Les capitaux propres sont inclus dans les *fonds propres* tels que définis pour le présent rapport.

Pour les banques, les capitaux propres sont hors FRBG (*fonds pour risques bancaires généraux*)

CHARGES DE PERSONNEL

Ensemble constitué :

- des rémunérations du personnel de l'*entreprise consolidante* et des entreprises intégrées, participation incluse ;
- des charges liées à ces rémunérations mais hors provisions pour charges de retraites et assimilées.

Ne sont pas comprises, dans cet agrégat, les charges ayant trait au personnel mis à la disposition, par des tiers, de l'*entreprise consolidante* et des entreprises intégrées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Montant des ventes de produits et services liés à l'activité professionnelle normale de l'ensemble constitué par l'entreprise consolidante et les entreprises intégrées.

CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE A L'ETRANGER

Montant du chiffre d'affaires consolidé considéré par le groupe comme réalisé à l'étranger.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Régions, départements, communes y compris leurs groupements et syndicats.

DETTES FINANCIÈRES BRUTES A PLUS D'UN AN

Moyens de financement, dont l'échéance à la clôture de l'exercice est à plus d'un an, fournis à l'entreprise consolidante et aux entreprises intégrées par des tiers contre rémunération.

Nota: Comme le permettent les règles relatives aux comptes consolidés, ce montant inclut les dettes à plus d'un an résultant des immobilisations prises en bail en vertu d'un contrat de crédit-bail et de contrats assimilés lorsque le groupe a choisi de comptabiliser ces biens comme s'ils étaient acquis à crédit.

DETTE FINANCIERE NETTE

Moyens de financement fournis à l'entreprise consolidante et aux entreprises intégrées par des tiers contre rémunération, diminués des disponibilités et valeurs mobilières de placement figurant à l'actif.

Nota: Comme le permettent les règles relatives aux comptes consolidés, ce montant inclut les dettes résultant des immobilisations prises en bail en vertu d'un contrat de crédit-bail et de contrats assimilés lorsque le groupe a choisi de comptabiliser ces biens comme s'ils étaient acquis à crédit.

DIVIDENDES VERSES

Dividendes versés, au cours de l'exercice, aux actionnaires de l'entreprise consolidante.

DIVIDENDES REÇUS PAR L'ÉTAT

Dividendes reçus, par l'État au cours de l'exercice, de l'entreprise consolidante à l'exclusion de toute autre rémunération de l'État actionnaire.

ÉCART D'ACQUISITION

Différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise.

EBITDA

Agrégat d'origine anglo-saxonne proche de l'excédent brut d'exploitation. Abréviation de " earning before interest, taxes, depreciation, amortization ".

EFFECTIF EN MOYENNE ANNUELLE

Nombre de salariés, en moyenne annuelle, de l'entreprise consolidante et des entreprises intégrées, chiffre donné par le groupe.

Nota: Quand l'information n'est pas donnée par le groupe, est calculée la moyenne arithmétique entre les effectifs à la clôture de l'exercice considéré et ceux à la clôture de l'exercice précédent à partir des éléments collectés.

ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et effectivement consolidées (entreprise consolidante et entreprises consolidées).

ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Entreprise sur laquelle pèse l'obligation d'établir des comptes consolidés, communément qualifiée de "entreprise-mère" ou "tête de groupe".

Pour le secteur public, l'entreprise consolidante est, selon le cas, une société commerciale ou un établissement public de l'État ayant une activité industrielle ou commerciale non soumis aux règles de la comptabilité publique.

ENTREPRISES

Pour le présent rapport, entités incluses dans l'ensemble consolidé: sociétés commerciales, sociétés civiles, groupements d'intérêt économique (GIE), établissements publics de l'État, établissements publics locaux, groupements d'intérêt public (GIP) et autres entités autres que des collectivités territoriales et leurs groupements.

ENTREPRISES INTÉGRÉES

Entreprises qui sont:

- contrôlées de manière exclusive par l'entreprise consolidante, sont consolidées par intégration globale;
- contrôlées de manière conjointe par l'entreprise consolidante, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Selon la méthode mise en œuvre, intégration globale ou intégration proportionnelle, les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des entreprises concernées sont intégrés respectivement dans le bilan et le compte de résultat de l'entreprise consolidante, selon le cas, soit intégralement, soit proportionnellement en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par l'entreprise consolidante et ce, après les retraitements indispensables propres aux comptes consolidés (retraitement des opérations internes, homogénéité des méthodes comptables) et des retraitements résultant des options spécifiques aux comptes consolidés (retraitement des contrats de crédit-bail, par exemple).

Seuls les éléments de l'entreprise consolidante et des entreprises intégrées participent à la formation du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation (ou résultat opérationnel), du résultat financier, de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation, de la capacité d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement, des charges de personnel et des dettes financières.

ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Entreprises dont la gestion et la politique financière sont sous influence notable de l'entreprise consolidante.

La mise en équivalence consiste à substituer, à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres calculés selon les règles de consolidation de l'ensemble consolidé.

La quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence figure sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Au sens du présent rapport (article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001), entités significatives, établissements et sociétés, cotées et non cotées, contrôlées par l'État.

FONDS PROPRES

Pour le présent rapport, agrégat incluant notamment les capitaux propres, les intérêts minoritaires et les titres participatifs hors droits du concédant et subventions d'investissement.

Pour ce qui concerne les banques, agrégat comprenant en plus les fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).

GROUPE

Ensemble constitué de l'entreprise consolidante, des entreprises intégrées et des entreprises mises en équivalence.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES

Immobilisations financières brutes, y compris les titres des entreprises mises en équivalence, diminuées du montant des provisions y afférentes.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

Immobilisations incorporelles brutes, diminuées du montant des amortissements et provisions y afférents.

Les immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition actifs (comptes consolidés), les frais d'établissement, les concessions, brevets, licences, marques et assimilés, les fonds commerciaux. Les frais de recherche et développement peuvent être également immobilisés, mais tous les groupes n'ont pas la même pratique comptable en la matière.

IMMOBILISATIONS NETTES

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières brutes diminuées du montant des amortissements et provisions y afférents.

Nota: Comme le permettent les règles relatives aux comptes consolidés, ce montant inclut généralement les immobilisations prises en bail en vertu d'un contrat de crédit-bail et de contrats assimilés lorsque le groupe a choisi de comptabiliser ces biens comme s'ils étaient acquis à crédit.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Fraction des capitaux propres des entreprises consolidées détenue par des actionnaires autres que l'entreprise consolidante.

Les intérêts minoritaires sont inclus dans les fonds propres tels que définis pour le présent rapport.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Agrégat déterminé selon les mêmes modalités que la capacité d'autofinancement mais incluant les provisions sur actifs circulants.

Nota: Lorsque cet agrégat ne figure pas dans les comptes consolidés présentés et que le groupe ne communique pas, par ailleurs, la capacité d'autofinancement, la marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées est calculée par les rédacteurs du rapport dans la mesure où les informations nécessaires leur étaient communiquées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que les événements survenus ou en cours rendent probables, mais dont la réalisation est incertaine y compris les impôts différés-passif et les écarts d'acquisition négatifs (comptes consolidés).

Le règlement du Comité de réglementation comptable n° 2000-06 relatif aux passifs est appliqué obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002 et il l'a été par certaines entreprises de manière anticipée. Selon le nouveau règlement, une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Un passif est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

RÉMUNÉRATIONS DE L'ÉTAT (AUTRES)

Prélèvements de l'État en tant qu'actionnaire, autres que les dividendes.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat qui découle de l'activité professionnelle normale de l'entreprise consolidante et des entreprises intégrées, donc abstraction faite des opérations financières et des opérations exceptionnelles.

Cette notion est proche de celle de "résultat opérationnel" ("Results of operating activities" au sens de l'International Accounting Standard 1 "Presentation of Financial Statements")

À la différence des comptes sociaux (individuels) qui n'autorise que la présentation du compte de résultat par nature, les comptes consolidés offrent la faculté de présenter le compte de résultat en classant les produits et les charges soit par nature, soit par destination.

RÉSULTAT FINANCIER

Résultat provenant des opérations financières de l'entreprise consolidante et des entreprises intégrées.

RÉSULTAT NET

Pour les comptes consolidés, agrégat constitué de la sommation du résultat net revenant aux intérêts minoritaires et du résultat net revenant à l'entreprise consolidante. Il est souvent dénommé « résultat net de l'ensemble consolidé ».

Pour les comptes sociaux (individuels), résultat engendré par l'activité de l'entreprise concernée.

RÉSULTAT NET - INTÉRÊTS MINORITAIRES

Part du résultat net de l'ensemble consolidé revenant aux actionnaires autres que ceux de l'entreprise consolidante - dénommée fréquemment "résultat net (part des intérêts minoritaires)" ou "part revenant aux intérêts minoritaires" - représentant la part des actionnaires autres que ceux de l'entreprise consolidante dans le résultat net de l'ensemble consolidé.

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

Part du résultat net de l'ensemble consolidé revenant à l'entreprise consolidante - dénommée fréquemment "résultat net (part du groupe)" - représentant la part des actionnaires de l'entreprise consolidante dans le résultat net de l'ensemble consolidé.

SECTEUR PUBLIC

Pour le présent rapport :

- État, collectivités territoriales, établissements publics d'État, établissements publics locaux ;
- sociétés détenues directement ou indirectement majoritairement :
 - par l'État ;
 - et/ou par une ou des collectivités territoriales ;
 - et/ou par un ou des établissements publics d'État ;
 - et/ou un ou des établissements publics locaux.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Subvention dont bénéficie le groupe en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Dans les comptes consolidés, les subventions d'investissement sont présentées dans les "capitaux propres" ou, comme le préconisent les normes internationales, dans les "produits constatés d'avance". Pour des raisons d'homogénéité dans le cadre du présent rapport, les subventions d'investissement ne participent pas à la formation des capitaux propres consolidés et des capitaux propres sociaux.

VALEUR BOURSIÈRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Indicateur d'évaluation de la part de détention directe de l'État dans la société 0

*- concernée, figurant dans le présent rapport, établi sur la base de sa valeur boursière dès lors qu'une partie de son capital est mise sur le marché. Elle est obtenue en multipliant le nombre d'actions ordinaires détenues par l'État par leur cours en bourse à une date donnée.